BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
X
C
50
NAPOLI

L'INFAILLIBILITE'
DE L'EGLISE
DANS TOUS LES ARTICLES
DE SA DOCTRINE.

Touchant la Foi & les Mœurs.

POUR SERVIR DE RE'PONSE au Livre de M. Maſius, Docteur & Profeſſeur en Theologie à Copenhague.

INTITULE' DEFENSE DE LA Religion Lutherienne contre les Docteurs de l'Egliſe Romaine.

Par LEONOR ANTOINE LANGEVIN *Docteur de Sorbone.*

TOME PREMIER.

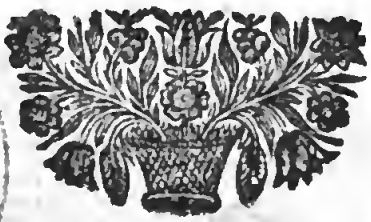

A PARIS;

chez LOUIS ROULLAND, ruë S. Jacques, vis-à-vis S. Yves, à S. Louis & aux Armes de la Reine.

M. DCCI.

AVEC APPROBATIONS ET PRIVILEGE.

A SON EMINENCE

MONSEIGNEUR

LE CARDINAL

DE NOAILLES,

ARCHEVÊQUE DE PARIS,

Duc de Saint Cloud, Pair de France;
Commandeur de l'Ordre du
Saint-Esprit.

MONSEIGNEUR,

C'EST le zele, que VOTRE EMINENCE *a toûjours fait*

paroître pour l'acroiſſement de la Foi, qui m'engage aujourd'hui à vous preſenter cet Ouvrage. Je ne doute point, que le deſſein ne vous en ſoit agréable, & que vous n'aprouviez au moins les efforts de l'Auteur. On ſçait avec qu'elle ardeur vous ſouhaitez la réünion des heretiques, qui reſtent encore dans ce Roïaume. La ſçavante Lettre Paſtorale, que vous leur avez adreſſée; les Conferences, que vous avez établies en divers lieux ſur les matières de controverſes; les Eccleſiaſtiques, que vous leur envoïez, pour les inſtruire en particulier; le ſoin, que vous prenez d'engager les Paſteurs à rechercher ces brebis égarées; les ſecours, que vous

donnez, & que vous procurez à ceux, qui en ont beſoin ; la tendreſſe avec laquelle vous recevez & inſtruiſez ceux, qui viennent à vous ; la joïe, que vous faites paroître, quand on vous anonce la Converſion de quelques-uns ; toutes ces choſes, dis-je, ſont comme des raïons éclatans de cette brillante charité qui vous preſſe, & de l'extréme deſir, que vous avez de de les poſſeder tous dans les entrailles de JESUS-CHRIST. *Si Dieu vous a placé ſur le plus illuſtre Siege du Roïaume, & ſi, pour donner encore plus d'éclat à cette premiere dignité, il a inſpiré au Souverain Pontife de vous revêtir de la pourpre Romaine, c'eſt ſans doute afin qu'-*

il ne vous manquât rien de tout ce qui étoit neceſſaire, pour l'accompliſſement des grands deſſeins, qu'un ſi ſaint zele devoit un jour vous faire former. L'erreur des Quietiſtes, que vous avez combatuë avec autant de ſuccez que de ſageſſe, en eſt encore une preuve évidente, & en rendra elle-même un témoignage autentique juſques dans le fond des abîmes, où vous l'avez comme forcée de rentrer preſqu'auſſi-tôt qu'elle a commencé à paroître parmi nous. C'eſt par de ſemblables faits, MONSEIGNEUR, *que nous prouvons de ſiécle en ſiécle la verité de nôtre Foi, & celui-cy ne tiendra pas une moindre place dans l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, que la condamnation des Meſſa-*

liens en Asie, des Priscillianistes en Espagne, des Begards en France, & de plusieurs autres heretiques, qui étoient à peu prés dans les mêmes Illusions. Si dés les premiers commencemens on s'étoit oposé à Luther & à Calvin avec autant de courage & de lumiere, que vous avez attaqué ces erreurs, leurs heresies n'auroient pas fait tant de ravage dans plusieurs Roïaumes, & nous ne serions pas aujourd'hui en peine de les combattre. Mais Dieu, qui sçait faire sortir la lumiere la plus vive des plus épaisses tenebres, a bien sçû aussi tirer sa gloire de cet abîme d'horreurs. La Foi de son Eglise en est devenuë plus pure & plus éclatante. Un grand

nombre de mauvais Chrêtiens, qui étoient comme des nuées ſans eau, aïant été emportez par le vent de leurs paſſions ça & là, ont ceſſé d'obſcurcir la lumiere de ce divin Soleil; le zele de ſes Défenſeurs s'eſt embrasé, la charité de ſes veritables enfans s'eſt renouvelée, le ſang de pluſieurs Martirs, qu'elle a vû couler; comme dans les premiers tems, a augmenté ſa fecondité; & ſa jeuneſſe s'eſt rétablie, comme celle de l'Aigle. C'étoient là ſans doute les deſſeins de Dieu, & nous avons aujourd'hui la conſolation de voir, qu'étant acomplis, la fin de tous ces maux s'avance de jour en jour, ce qui nous fait eſperer, qu'il ne nous en reſtera bien-tôt plus, au moins en

ce Roïaume, que le ſouvenir. C'eſt un effet de la pieté du Roi & de vôtre zele, MONSEIGNEUR. *L'autorité d'un auſſi grand Monarque, que Dieu a éleve au plus haut degré de puiſſance & de gloire, étoit neceſſaire, pour arêter la violence, que l'eſprit d'erreur inſpire toûjours à ceux, qui ſont rebelles à la Foi; & il ne faloit pas une charité moins éclatante, que celle d'un Prélat, dans lequel une erudition ſinguliere & une vertu ſolide ſe trouvent réünies à une des plus illuſtres naiſſances, pour éclairer ces aveuglez. L'Infaillibilité de l'Egliſe met fin à toutes ſortes de controverſes. Il n'y a point d'erreur, qui ne ſoit diſſipée, ni d'hereſie qui ne ſuc-*

combe dés le moment que cet article eſt démontré. C'eſt ce qui m'engage aujourd'hui à donner au Public les reflexions, que j'ai faites ſur ce ſujet. C'eſt à-vous, MONSEIGNEUR, *de juger de leur ſolidité & de leur utilité ; C'eſt pour cela que je me donne l'honneur de vous les preſenter comme un témoignage du profond reſpect, & de la parfaite ſoumiſſion avec laquelle je ſuis.*

MONSEIGNEUR ;

De Vôtre Eminence ;

Le tres-humble & tres-obéïſſant
ſerviteur LANGEVIN,
Prêtre.

PREFACE.

DANS LAQUELLE ON FAIT voir ce qui a donné occaſion à cet Ouvrage ; ce que contient le Livre de Monſieur Maſius, qui y eſt refuté ; ce que c'eſt que l'hereſie de Luther, & l'ordre qu'on a ſuivi.

IL y a quelque tems que j'eus l'honneur d'acompagner Monſeigneur le tres-Illuſtre & tres-Sçavant Prince Armand de Soubize dans un de ſes voïages de Straſbourg. Il eſt Comte & Chanoine de cette Egliſe, & a été élû depuis peu Coadjuteur, & il y va chaque année faire ſa réſidence. Pendant le tems du séjour, que je fis en cette Ville, je m'apliquai à examiner les Dogmes & les ceremonies de la Religion de ce païs. C'eſt un Lutheraniſme reformé & different en beaucoup de choſes de celui de Saxe, où cette hereſie a pris naiſſance.

On me fit voir un petit Livre, qu'on me dît être d'une grande réputation en Allemagne & dans tous les Païs où la Religion Lutherienne eſt établie. Il s'intitule *Deffenſe de la Religion Lutherienne contre les Docteurs de l'Egliſe Romaine ; où on fait voir en même tems leurs erreurs fondamentales ; pour l'uſage de ceux*

de la veritable Religion, qui séjournent en France. Il fut imprimé à Francfort l'an 1685. & eſt dedié à Madame de Meiercron femme de l'Envoïé de Danemarck en France. L'Auteur ſe nomme ſeulement à la fin de l'Epître dédicatoire, & s'apelle Maſius. Le Libraire, qui me le montra, me dît, qu'il avoit été composé à Paris. Cependant il eſt Lutherien, & je ne ſçai pas de quel uſage il pouvoit être dans un lieu où l'on connoît peu ce que c'eſt que le Lutheraniſme. Il me dît encore, que ce Miniſtre étoit Docteur & enſeignoit preſentement la Theologie à Copenhague, & je l'ai apris depuis à Paris par le fils d'un Miniſtre de cette Ville, avec qui j'ai eu une Conference touchant la Religion.

Je lû cet Ouvrage avec attention. J'examinai ſes raiſonnemens de point en point. J'admirai ſes Sophiſmes, & ſes égaremens. Il impute à l'Egliſe Catholique une fauſſe doctrine en pluſieurs chefs & en tire des conſequences telles qu'il ſouhaite, & qu'il peut s'imaginer être propres à flatter ſa paſſion. Le menſonge & la calomnie ne ſont pas des moindres ornemens de ce bel Ouvrage, & l'Auteur ſe montre en cela un digne imitateur de ſon Patriarche Luther, & un

vrai enfant d'un tel Pere.

Ce Livre eſt diviſé en trois Parties. Dans la premiere Monſieur Maſius ſe propoſe de prouver, *que ceux de l'Egliſe Romaine ne peuvent, ſelon leurs propres hypotheſes, condamner les Proteſtans.* Il eſt aſſez difficile de comprendre par ce titre, quel eſt ſon deſſein. Ces hypotheſes, autant que je l'ai pû voir par la ſuite, ne ſont autre choſe, que certaines opinions Theologiques, qu'il impute à l'Egliſe; d'où il conclut, qu'il eſt libre de croire, ou ne pas croire les articles de foi, dont on y fait profeſſion. Exemple. Il dit que l'Egliſe Gallicane, qui paſſe pour tres-Catholique, ſoûmettant le Pape au Concile ne le reconnoît plus pour Chef de l'Egliſe Univerſelle, & qu'ainſi on n'eſt pas obligé ailleurs, non plus qu'en France, de croire la primauté. Voilà ce qu'on apelle une de ces hypotheſes, & une des plus belles conſequences, qu'il tire contre nous dans cette premiere Partie. Encore y a-t-il quelque verité dans le principe; car il eſt vrai, que l'Egliſe Gallicane ne croit point, que le Pape ſoit au deſſus des Conciles generaux, & déteſte en même tems la conſequence, qu'en tire Monſieur Maſius; mais en voici une autre où tout eſt faux, & même ridicule. 1. Part. ch. 1. Pag. 2.

C'eſt touchant le Dogme du Purgatoire. Il prétend, qu'il y a bien des Docteurs, qui ne le croïent point, que d'autres en font peu de cas, & qu'on recevroit facilement les Proteſtans, s'ils convenoient du reſte, quoiqu'ils ne crûſſent rien de celui-là. Tout cela eſt notoirement faux. Cependant il conclut, que ce ſeroit une injuſtice manifeſte de damner une perſonne, pour nier une choſe, qui n'eſt pas dans l'Ecriture, & que peu de gens croïent. D'ailleurs, qu'on le croïe, dit-il, ou qu'on ne le croïe pas, on n'en ſera pas plus exempt, & on n'y ſera ni plus ni moins de tems, qu'on y doit être, ſi l'on doit y aller. Abſurdité groſſiere & indigne d'un homme, qui ſe dit Theologien, de croire que celui qui nie un article de foi, comme celui du Purgatoire, peut éviter l'enfer.

Chap. 4. pag. 50.

La ſeconde Partie contient ſept Chapitres de controverſes touchant l'Ecriture-Sainte, l'invocation des Saints, la priere pour les morts, la Communion ſous les deux eſpeces, la Tranſubſtantiation, le Sacrifice, & la juſtification.

La troiſiéme enfin contient la Confeſſion d'Auſbourg en François, & une inſtruction familiere ſur cette Confeſſion, & touchant la perſonne de Luther, ſans aucune

diſtinction d'articles ni de Chapitres.

Voilà le contenu de tout cet Ouvrage. On ne peut le refuter en ſuivant ce même ordre ſans tomber dans une infinité de redites ennuïeuſes. C'eſt ce qui m'a obligé de prendre une autre route, ſelon laquelle mettant à part quantité de choſes, qui ne méritent pas, qu'on y faſſe attention, je m'atache à ce qu'il y a de plus ſolide à meſure qu'il ſe preſente, ſelon l'ordre de mon ſiſtême.

Mais comme l'hereſie de Luther eſt peu connuë en France, il me ſemble neceſſaire d'en donner ici quelque idée, afin qu'on puiſſe plus facilement comprendre ce que j'en dis dans la ſuite de cet Ouvrage. Elle eſt d'autant plus difficile à combatre, qu'elle a retenu quelque aparence des choſes, qu'elle détruit. Il y a une eſpece de Meſſe. On dmet la preſence réelle de JESUS-CHRIST lans l'Euchariſtie, mais on nie la Tranubſtantiation. On s'y confeſſe; mais on e dit de ſes pechez, que ce qu'on veut. On y donne l'abſolution, mais ce n'eſt u'une déclaration, que le Miniſtre fait ux penitens, que tous leurs pechez, tant eux qu'ils ont confeſſez, que ceux qu'ils nt voulu celer, ſont remis par la ſeule i. On ne rejette point les Images, mais

ſeulement le culte, que nous avons coûtume de leur rendre. On garde même en pluſieurs endroits beaucoup de nos ceremonies; & les Calviniſtes, les Zuingliens, les Anabaptiſtes & preſque tous les autres heretiques, qui en ſont ſortis, ont renverſé tout cela.

Luther naquit l'an 1483. à Iſlebe en Saxe, la veille de ſaint Martin, & fut batisé le lendemain & nommé pour ce ſujet, Martin; ſon pere s'apeloit Jean Luder. Ce mot ſignifie quelque choſe de peu honnête en Allemand, c'eſt pourquoi il le changea en celui de Luther. Il fît profeſſion dans l'Ordre des Ermites de ſaint Auguſtin l'an 1505. âgé de 22. ans, à Erford, où il étudioit pour lors en Droit. Aprés avoir étudié quatre ans en Theologie, il enſeigna la Philoſophie à Vittemberg, où le Prince Frederic Duc de Saxe venoit de fonder une Univerſité. Trois ans aprés il fît un voïage à Rome pour les affaires de ſon Ordre, & prît le Bonnet de Docteur dans cette nouvelle Academie à ſon retour. Il devint enſuite Profeſſeur de Theologie, & comme il étoit d'un naturel fort impetueux, peu ſçavant, extrêmement ſuperbe, il mettoit à tout moment des queſtions nouvelles ſur le tapis, les décidoit magiſtralement &

ſoûtenoit ſes déciſions, pour abſurdes, fauſſes ou temeraires, qu'elles puſſent être, d'un air, qui en impoſoit à tout le monde.

Leon X. lui fournit, ſans y penſer, une belle occaſion de ſe ſignaler dans la diſpute. L'an 1517. il publia de grandes indulgences pour ceux qui voudroient contribuer à la dépenſe, qu'il vouloit faire, pour achever la grande & magnifique Egliſe de ſaint Pierre, que ſon predeceſſeur Jules Second avoit commencée. Le Prince Albert Archevêque de Maïence & de Magdebourg, Primat d'Allemagne, Cardinal Prêtre, Electeur du ſaint Empire, & Marquis de Brandebourg fut chargé de la publication de ces indulgences. Les Auguſtins, qui s'étoient toûjours rendus celebres dans de telles expeditions, ne doutoient en aucune maniere, que ce Prélat ne les emploïât à une telle moiſſon, & regardoient cette commiſſion comme un droit acquis à leur Ordre. Mais ce Prince leur préfera Jean Tetzel Jacobin & grand Inquiſiteur d'Allemagne, qui venoit de ſe rendre fameux avec ceux de ſon Ordre dans la publication de celles, qui avoient été acordées aux Chevaliers de l'Ordre Teutonique, pour la défenſe de la Province de Livonie contre les Moſ-

covites. Jean Stupice Vicaire General des Auguſtins, parent & grand ami du Prince Frederic de Saxe, homme d'érudition, grand politique, bien fait de corps & d'eſprit, naturellement vif & éloquent, regarda cette préference comme un mépris de ſon Ordre, & comme un affront, qui ne ſe pouvoit ſuporter. Le Prince Frederic de Saxe entra facilement dans ſes ſentimens, & prît cela pour une injure faite à ſa perſonne, à cauſe de l'eſtime & de l'amitié, qu'il avoit pour ce Religieux, qui étoit de ſa famille.

Jean Tetzel envoïa des troupes de Miſſionaires de ſon Ordre par toute l'Allemagne. Ils publierent une infinité de Livres de toutes manieres & ſous differens Titres, pour relever le prix & la valeur des indulgences. Luther, dont la bile étoit déja fort échauffée, & qui ne cherchoit que des occaſions ſemblables, pour faire éclater ſa Doctrine, ramaſſa dans ces Livres & dans les prédications de ces nouveaux Miſſionnaires un grand nombre de propoſitions, qu'il taxoit d'erreurs & d'hereſies & fît ſoûtenir une theſe de 97. propoſitions, qu'il réduiſit enſuite à 95. ſur la penitence, le Purgatoire, le merite des bonnes œuvres, les indulgences, &c.

Jean Tetzel opoſa 106. propoſitions aux 95. de Luther, & les fît ſoûtenir à Francfort ſur l'Oder, où le Prince Joachim Marquis de Brandebourg avoit auſſi établi depuis peu une Univerſité. Luther y répondit par un Livre latin, qu'il intitula *Reſolutiones Diſputationum de Indulgentiarum virtute.* Il le dedia à Leon X. & le pria de prononcer ſur ce different & proteſta, qu'il ſe ſoûmettroit entierement à ſon jugement. *O bien heureux Pere*, lui dit-il, *je me jette aux pieds de votre beatitude avec tout ce que je ſuis, & tout ce que je poſſede ; faites-moi vivre, faites-moi mourir, apelez-moi à vous, rejetez-moi, approuvez ou reprouvez tout ce qu'il vous plaira, & comme il vous plaira, je reconnois, que votre voix eſt celle de* JESUS-CHRIST, *qui préſide en vous, & ſi je merite la mort, je ne refuſe pas de mourir, &c.* Cette ſoumiſſion aparente atira beaucoup de perſonnes dans ſon parti. On croïoit, qu'il n'avoit point d'autre deſſein, ſinon de reprimer les abus des indulgences, que faiſoient les Quêteurs. Leon X. nomma Jerôme de Genuces Evêque d'Aſcoli, Auditeur de la Chambre, & Sylveſtre prieres Jacobin, Maître du Sacré Palais, pour examiner cette affaire.

On cita Luther à Rome. Il s'excuſa ſur ſon infirmité, ſa pauvreté, la crainte qu'il avoit de tomber dans les embûches de ſes ennemis, & le peu de confiance, qu'il devoit avoir en de tels Juges. Le Pape nomma Thomas de Vio de la Ville de Cajete, Cardinal de ſaint Sixte, alors Legat en Allemagne, pour examiner la choſe ſur les lieux. Luther comparut devant lui à Auſbourg & fît une eſpece de Retractation generale & conditionelle, diſant *que s'il avoit avancé quelque choſe contraire à ce que croit l'Egliſe, il y renonçoit, & ſouhaittoit, qu'on le regardât comme non dit, & qu'il le tenoit pour tel.* Le Cardinal ne s'en contenta pas, lui aïant entendu dire dans la conference, qu'il avoit euë avec lui le jour précedent, beaucoup de choſes tres-mauvaiſes, qu'il ſoûtenoit être orthodoxes, en apelant au jugement des Univerſitez de Bâle, de Fribourg, de Louvain, & même de celle de Paris, *qui étoit*, diſoit-il, *la mere de toutes les Sciences, & qui paſſoit de tout tems, pour la plus Orthodoxe, & la plus floriſſante en Theologie.* Il demanda permiſſion au Cardinal de coucher ſes ſentimens par écrit, & pendant ce tems il s'aſsûra d'un Sauf conduit de l'Empereur. Il preſenta enſuite ſon écrit plein d'erreurs au Car-

inal, lequel le menaça de fulminer con-
te lui. Il apela au Pape mieux informé
e tout ce que le Legat pouroit faire, &
e retira à Vittemberg.

L'Empereur Maximilien vient à mou-
ir. Charles Miltit Nonce du Pape tâche
e flechir Luther & il en devient plus in-
olent. Il écrit au Pape qu'il avoit offert
u Nonce de se taire, à cause de l'estime
articuliere, qu'il avoit pour sa sainteté.
Qu'ils étoient convenus de prendre pour
uge ou l'Archevêque de Treves, ou l'E-
êque de Nuremberg; mais qu'Ekius en-
emi redoutable du saint Siege avoit tout
nversé par sa dispute de Lipsic. Voici
: que c'est que cette fameuse dispute, qui
fait tant de bruit, & dont je n'ai pû me
ispenser de parler en divers endroits de
t Ouvrage.

Jean Ekius Professeur en Theologie
ns l'Université d'Ingolstad, homme
une grande reputation, écrivant à un
: ses amis, qui lui avoit demandé son sen-
ment sur les 95. propositions de Lu-
er, en taxa plusieurs d'heresie. André
arlostad Archidiacre du nouveau Cha-
tre, que le Prince Frederic de Saxe
oit fondé à Vittemberg, prit le défense
Luther. Ekius répondit. Il falut en
nir à une conference ou plutôt à une

diſpute publique. On choiſit l'Univerſité de Lipſic, qui dépendoit de Georges de Saxe Prince tres-Catholique. Le choq fut marqué au premier jour de Juillet. Carloſtad s'y rendit le 27. de Juin, acompagné de Luther, & de Philippe Melancton, que le Prince Frederic avoit fait venir pour enſeigner les lettres Grecques dans ſa nouvelle Académie. Exius ariva ſeul deux jours aprés. Carloſtad coucha toute ſa doctrine en 12. theſes, Exius en fit 12. oposées. La diſpute commença par la queſtion du Libre-Arbitre. Carloſtad fut honteuſement démonté. Luther voulut reparer le mal, qu'une telle confuſion faiſoit à ſon parti. Il entra en Lice le quatriéme Juillet à ſept heures du matin. Les Seigneurs envoïez de la part du Prince Georges, pour empêcher le trouble, dirent qu'il étoit à propos de nommer des Juges, qui examineroient les raiſons & les réponſes, qu'on écrivoit de part & d'autre. Luther refuſa, & ne voulut point d'autres Juges, que la populace. On le força de nommer des Univerſitez, pour décider ſur cette diſpute; & ſe voïant contraint de le faire il nomma celle d'Erford, où il avoit étudié, & la Faculté de Theologie de Paris, qu'il eſperoit lui pouvoir être favorable, à cauſe du

liferent qu'elle avoit alors avec la Cour de Rome, au ſujet des libertez de l'Egliſe Gallicane. Les Seigneurs aprés cela l'avertirent de moderer ſon feu, & de s'abſtenir des injures. *Ce n'eſt pas*, répondit-il, *pour la cauſe de Dieu, que cette affaire a commencé, & ce n'eſt pas auſſi pour cela qu'elle doit finir.* Toute l'aſſemblée fut frapée d'horreur entendant une telle impieté; mais on la diſſimula, de peur qu'il ne prît de là ocaſion d'éviter le combat.

On diſputa pendant dix jours ſur l'autorité du Pape, le Purgatoire, les indulgences & la penitence. Il recevoit alors l'autorité des Peres, des Conciles, des Papes & la Tradition, ce qui l'embaraſſoit fort; mais il n'oſoit encore lever le maſque. Il s'irrita même étrangement de ce que Exius lui dît, qu'il tomboit dans les erreurs des Huſſites, auſquels il fît trois ans aprés de grandes excuſes de ce deſaveu, dans une lettre, qu'il leur écrivit, pour les tirer dans ſon parti. Il fut forcé de recevoir beaucoup de choſes, qu'il avoit rejetées d'abord, comme le Purgatoire, le ſecond livre des Machabées, &c. Le 4. & 15. jour de Juillet Carloſtad fît de nouveaux efforts, pour combâtre le Libre-Arbitre, & pour prouver, que toutes

nos bonnes œuvres ſont des pechez ; mais tout cela s'en alla en fumée, & les combatans de Vittemberg s'en retournerent chargez de honte. On envoïa les actes de cette conference à l'Univerſité d'Erford & à la Faculté de Theologie de Paris. On ne ſçait pas le jugement, qu'on en fît à Erford, mais voici celui que les Docteurs de Sorbonne en porterent.

Cenſure de la doctrine de Luther par la Faculté de Theologie de Paris du 15. Avril 1521.

Aïant exactement examiné & mûrement conſideré toute la doctrine, qu'on nous a déferée, comme étant celle de Luther, nous avons trouvé dans la pleine & entiere diſcution, que nous en avons faite, & avons jugé qu'elle eſt remplie d'execrables erreurs touchant la foi, & les bonnes mœurs ; qu'elle eſt capable de ſéduire le ſimple peuple ; qu'elle eſt injurieuſe à tous les Docteurs, contraire à la puiſſance de l'Egliſe, & à l'ordre Hierarchique ; qu'elle eſt manifeſtement Schiſmatique, contraire à l'Ecriture-Sainte ; qu'elle en corrompt le ſens, & eſt pleine de blaſphêmes contre le ſaint-Eſprit. Et nôtre ſentiment eſt, qu'on doit l'exterminer, qu'on doit faire brûler publiquement de tels écrits, & obliger l'Auteur par toutes ſortes de voïes juridiques à en faire une ſolemnelle abjuration. Ce fut le jugement des Aſſiſtans dans la conference même ; c'eſt pourquoi

quoi Luther fît tout ce qu'il pût par diferens écrits pour adoucir ſes horribles réponſes. *Præſens malè judicat ætas*, dit-il en finiſſant le Livre, qu'il intitule, les Reſolutions ſur les propoſitions de la diſpute de Lipſic, *Judicium melius poſteritatis erit*; c'eſt-à-dire, qu'on en jugeoit mal alors, & qu'on en jugeroit mieux à l'avenir. Il ſe déchaîna contre Jerôme Emſer Aumônier du Prince Georges, parce qu'il n'en parloit pas à ſon avantage. Il écrivit des Lettres pleines de fureur à Ekius, & au Pape même, comme nous avons déja dit, à qui il offrit cependant le ſilence, pourvû qu'on ne l'obligeât pas à chanter la palinodie, & qu'on ne lui preſcrivît pas de loix, pour l'interprétation de l'Ecriture-Sainte.

Charles-Quint fut élû Empereur le 28. jour de Juin 1519. Il vint à Cologne. On y condamna, & on y brûla publiquement les Ouvrages de Luther, ce qu'on fit enſuite à Louvain & dans une infinité d'autres lieux par l'ordre des Princes Catholiques. Luther aſſembla l'Univerſité de Vittemberg composée d'un petit nombre de gens peu capables de juger des matieres, dont il s'agiſſoit, & fît condamner par cette belle aſſemblée, dont il étoit l'ame, non ſeulement la Bulle de Leon

X. du 15. Juin 1520. par laquelle ce Pape avoit condamné 41. articles de sa doctrine, mais encore tout le Droit Canon, & fît tout jeter au feu. Ce fût le 10. Decembre de la même année, qu'il fît cette belle expedition.

L'Empereur convoqua la Diette de Vormes; Jerôme Alcandre Nonce du Pape, depuis Cardinal & Archevêque de Brindes y presenta 40. articles impies, heretiques, & tres-seditieux, qu'il avoit extraits du Livre de la Captivité de Babilone, que Luther venoit de publier. Les Princes en eûrent horreur. Le Prince Frederic dît, que ces articles avoient été faits à plaisir, & que le Livre d'où on les avoit tirez, n'étoit pas de Luther. On lui envoïa un Sauf-conduit, & on lui ordonna de venir pour les dénier ou les reconnoître. Il viola le Sauf-conduit à Erford prêchant le Dimanche de Quasimodo, ce qui lui étoit défendu. Il reconnût ses Livres, & refusa de rétracter tout ce qu'il avoit avancé, à moins qu'il ne fût convaincu d'erreur par l'Ecriture, ou par une raison évidente. Il rejeta bien loin l'autorité des Papes & des Conciles. Et aprés plusieurs efforts, qu'on fit pour le faire rentrer en lui-même, & qui furent inutiles, il fut déclaré coupable d'heresie,

& digne des peines portées par les loix ontre ce crime. On le renvoïa chez lui condition, qu'il garderoit les clauſes du auf-conduit, ſçavoir qu'il ne prêche-oit, ni n'écriroit, & qu'il n'exciteroit au-une ſédition en chemin, & on lui donna 1 jours pour ſe retirer. Il écrivit de ribourg aux Princes Lutheriens, qui :oient à la Diette ; il prêcha ſéditieuſe-ient à Iſennac le jour de ſainte Croix ; uis il ſe fit enlever par des gens apoſtez, : ſe retira au Château d'Alſtat petite Ville : Tubinge, où ſon Diſciple Muncer ommença enſuite à prêcher & à établir Secte des Anabaptiſtes. Il apela ce lieu Pathmos. Il y fut ſix mois entiers, ndant leſquels les Lutheriens publioient, l'on avoit violé le Sauf-conduit, & choient d'exciter de toutes parts des re-ltes & des ſéditions.

La Cenſure de la Faculté de Paris fut ſentée à la Diette, pendant qu'il y fut. y avoit 104. propoſitions anathemati-s. Les Lutheriens publioient avant ce-, que cette Faculté avoit aprouvé 38. s propoſitions preſentées à la diette par Nonce, & qu'elle en avoit laiſſé deux s déciſion. C'eſt pourquoi ce coup r fut tres-ſenſible. Philippe Melanc-écrivit en latin une Apologie contre

cette Cenſure, qu'il apelle *le furieux decret des Theologaſtres de Paris.* Luther tradviſit ce libelle en Allemand & l'enrichit de Saletez & d'injures ; car cela étoit de ſon goût & de ſon ſtile ordinaire. Cette Faculté, qu'il diſoit aupravant *être la plus floriſſante & la plus orthodoxe du monde*, devint tout d'un coup, ſi on l'en croit, *une Ecôle de Sophiſtes, infectée de lepre, remplie de la doctrine de l'Antechriſt, la mere de toutes les erreurs, qui ſont dans la Chrétienté, la plus grande proſtituée que le Soleil ait jamais vû, & la veritable porte de l'Enfer.*

Ce Prophéte écrivit de ſa Pathmos à ſes freres les Auguſtins, & leur adreſſa le Livre, qu'il avoit composé pour prouver, qu'on devoit abolir la Meſſe privée, par les raiſons, que le diable lui avoit aportées, en diſputant contre lui ſur ce ſujet. Ces Peres s'y rendirent. Carloſtad ſe mît à abatre publiquement les Images. On ne vit que Moines défroquez de toutes parts, qui rejettoient même juſqu'aux habits Sacerdotaux. On ſe mît à donner l'Hoſtie dans la main de ceux, qui communioient. On établit la Communion ſous les deux eſpeces, &c. On ne voïoit que troubles, que tumultes, que ſcandales à Vittemberg.

Luther ſortit de ſa Pathmos, pour aporter quelque temperament à ces deſordres, qui étoient capables de faire armer tout le monde contre lui, & de le perdre avec tous ceux de ſa Secte. Il reprît ſeverement les Moines, non de ce qu'ils avoient rejeté la Meſſe & renoncé à leurs vœux pour la plûpart, mais de ce qu'ils l'avoient fait ſans ſon ordre; & Carloſtad, de ce qu'il avoit briſé, & abatu les Images ſans l'autorité des Magiſtrats. Cela ſe fît publiquement dans un Sermon, qu'il prêcha le premier Dimanche Carême. Carloſtad ne pouvant digerer un tel afront ſe ſépara de lui, & fît une Secte nouvelle. Il rejetta la préſence réelle, il abolit les ceremonies de l'Egliſe, il établit la Communion ſous les deux eſpeces, & quoiqu'il fût le plus vieux, de tous ces nouveaux Reformateurs, il fut le premier, ou tout au plus le ſecond, tout Prêtre qu'il étoit, à prendre une femme, & l'on compoſa même une tres-impudente Meſſe d'une nouvelle invention, pour celebrer la fête de ſon Mariage, que Jean Cochlée, qui nous en fait l'Hiſtoire, nous a conſervée. Aptés la mort de Frederic de Saxe, qui ne pouvoit ſoufrir de Moines, ni de Prêtres mariez, Lu-

Ioan Cochl. ad an. 1525. l. de act. & ſcript. Luth fol. 126.

ther fît la même choſe. Il épouſa Catherine Bore Religieuſe, que Leonard Koppen Bourgeois de Torgave avoit enlevée, avec huit autres de Familles tres-illuſtres, au Monaſtere de Ninimic, le Vendredi-Saint, deux ans auparavant.

Ulricus Zuingle Chanoine de Zurich commença l'an 1520. à faire un ſemblable ravage en Suiſſe. Il s'oppoſa à Samſon de Milan Cordelier, que Leon X. avoit envoïé en ce Païs, pour ramaſſer l'argent des indulgences, comme Tetzel en Allemagne. Il ſe jetta dans des erreurs bien differentes de celles de Luther. Il ne reconnoiſſoit qu'une ſimple figure dans l'Euchariſtie; il rejetoit la penitence, la Confeſſion, & toutes les ceremonies de l'Egliſe; il ne pouvoit ſoufrir d'Images; il vouloit que les enfans des Fidelles fuſſent juſtifiez par la foi de leur parens. Voila les principaux Dogmes, qui lui étoient particuliers; les autres lui ſont communs avec Luther. Les IX. Cantons voïant le deſordre, que ces nouvelles doctrines cauſoient dans leur état, prirent la reſolution de faire examiner ces matieres dans une diſpute publique, comme celle de Lipſic. Eckius y fut apelé. On envoïa un Sauf-conduit à Zuingle; mais il ne voulut point s'y trouver. Eco-

lampade Religieux apoſtat de l'Ordre de ſainte Brigite, Jacques Imeli, Berchtolde Halier, Ulricus Studerius ſoûtinrent le choc contre Exius, à ſon abſence. On diſputa particulierement ſur la préſence réelle du ſaint Sacrement de l'Euchariſtie. Ces Novateurs furent confondus & convaincus en préſence d'un grand nombre de Perſonnes ſçavantes, que les Evêques de Conſtance, de Bâle, de Lauſane, de Coire ou Chur y avoient envoïez, & un grand nombre d'autres, qui y étoient venus d'eux-mêmes. Ces Cantons aſſemblez firent un decret ſolemnel, par lequel ils défendirent d'enſeigner la doctrine de Luther déja condamnée par le Pape Leon X. proſcrite par l'Empereur Charles V. & déclarée fauſſe par les Univerſitez de Paris, de Louvain, de Cologne, &c. Et on nomma des Magiſtrats pour faire executer ce decret avec les Officiaux des Evêques, & pour punir les tranſgreſſeurs. On ajoûta, que celui, qui ſeroit trouvé enſeigner cette doctrine, & en ſeroit convaincu dans un canton, ſeroit reputé coupable & criminel dans tous les autres, & puni au nom de toute la République.

Les affaires de la Religion allant toûjours de pis en pis en Allemagne, on fut obligé d'entendre la Confeſſion des Lu-

theriens, ce qu'on avoit refusé juſqu'alors. Ils la preſenterent à la diette d'Auſbourg, qui fut convoquée le huitiéme d'Avril de l'année 1530. Elle fut examinée, & refutée, par de ſçavans Theologiens, entre leſquels étoient Eckius & Jean Faber. L'Empereur tâcha inutilement d'engager les Princes Lutheriens à ſouſcrire à cette réfutation. On tenta diverſes voïes pour les faire rentrer en leur devoir, & ils ne voulurent rien écouter. On demandoit de toute part un Concile General, les Proteſtans pluſque tous les autres, quoiqu'ils ne ſouhaitaſſent rien moins dans leur cœur. Adrien VI. fit tout ce qu'il put pour ſurmonter une infinité d'obſtacles, qui l'empêchoient; mais ſon Pontificat fut de trop peu de durée, pour pouvoir en venir à bout. D'ailleurs il le croïoit moins neceſſaire, que la Reforme de la Cour de Rome. C'eſt à quoi il s'attacha, croïant que cela ſufiroit, pour faire rentrer les heretiques dans leur devoir. Clement VII. tint le ſaint Siege dix ans & dix mois; mais l'effroïable guerre, que lui déclara Charles V. qui ſe ſervit même des Lutheriens contre lui, empêcha l'execution de ce deſſein. Bien loin de ſe voir en état d'arrêter le progrez de l'hereſie, & de calmer

es troubles de l'Egliſe, il eût été trop heureux de ne pas voir naître une infinité de deſordres nouveaux par l'horrible apoſtaſie de Henry VIII. Roi d'Angleterre, qui avoit merité le titre de défenſeur de la foi, par les Ouvrages, qu'il avoit faits contre Luther. Il ſe ſépara de l'Egliſe l'an 1535. ſous prétexte de ce qu'il ne peut obtenir de ce Pape la permiſſion de repudier Catherine Infante d'Eſpagne, tante de Charles Quint du côté de ſa mere, pour épouſer Anne de Boulen ſa Concubinne.

Paul III. ſon ſucceſſeur convoqua le Concile à Mantouë, pour le ſeptiéme du mois de Mai 1537. par une Bule du 2. Juin 1536. François I. s'opoſa au choix, qu'il avoit fait de cette Ville, prétendant qu'elle n'étoit pas une Ville de sûreté. Le Duc de Mantouë demanda au Pape une garniſon, pour l'aſſurance de ſa place; ce qui obligea le Pape de ſurſoir & de remettre la convocation au mois de Novembre. Il le convoca de nouveau à Vicence, qui eſt dans le domaine des Venitiens, au premier jour de Mai 1538. mais les Princes n'y envoïerent ni Evêques, ni députez, & il fut obligé de revoquer ſes Légats. Enfin il envoïa Jean Moron Evêque de Modêne à la diette de

l'Empire, qui se tint l'an 1542. pour déclarer aux Princes, qu'il alloit convoquer le Concile à Trente. La Bulle en fut expediée le vingt deux. Mai, pour le premier jour de Novembre de la même année.

Il ne reste plus, pour finir cette Préface, que de donner un plan de cet Ouvrage, & d'exposer le dessein que je me suis proposé de suivre, pour la défense de l'Eglise contre les horribles erreurs, & les calomnies atroces de toutes ces malheureuses Sectes, qui se sont déchaînées contre elle, sous prétexte d'y vouloir établir une Reforme, chacun selon son caprice. Les uns disent, qu'elle s'est cachée dans les tenebres de l'Idolatrie, de mille superstitions, de diverses Traditions purement humaines, & de toutes sortes d'erreurs. Les autres, qu'elle est tombée en ruine & en désolation. C'est là le point capital, que j'ay crû devoir ataquer, & voici de qu'elle maniere je vais l'entreprendre.

Tous les heretiques conviennent avec nous, que nous sommes obligez de croire, & de suivre tout ce que JESUS-CHRIST & les Apôtres nous ont enseigné: & tout le point de la difficulté se réduit à sçavoir, quelle est cette doctrine, quels

ſont ces Dogmes, que le Sauveur du monde a enſeignez lui-même, & que ſes Apôtres remplis de ſon Eſprit ont prêchez par tout le monde. Les Heretiques ne manquent pas de dire, que ce ſont ceux là-mêmes, qu'ils enſeignent, & dont ceux de leur Secte font profeſſion. Il eſt certain, qu'il n'y a que la Tradition, par où l'on puiſſe s'en aſſurer; mais ils la rejettent tous d'une commune voix, & ils voudroient, qu'on s'en raportât uniquement à l'Ecriture-Sainte expliquée comme ils veulent. Et comme toutes les Sectes monde, quoique contraires les unes aux autres dans les points les plus eſſentiels, diſent la même choſe, il faudroit demeurer dans une horrible incertitude, & réduire toute la Religion en problêmes. C'eſt le parti, que Michel Servet ſuivit, & que Lælius & Fauſtus Socin l'oncle & le neveu embraſſerent aprés lui, d'où la Secte des Sociniens tire ſon origine.

Comme ils rejettent donc la Tradition, qui les incommode, ou plutôt qui les accable, parce qu'il eſt facile de les convaincre par cette voïe, qui eſt directe & naturelle, & de leur démontrer par le témoignage des Peres, l'autorité des Conciles & par l'hiſtoire & les monuments de chaque ſiécle, qu'on a toûjours tenu dans l'Egliſe, con-

l'Empire, qui se tint l'an 1542. pour déclarer aux Princes, qu'il aloit convoquer le Concile à Trente. La Bulle en fut expediée le vingt deux Mai, pour le premier jour de Novembre de la même année.

Il ne reste plus, pour finir cette Préface, que de donner un plan de cet Ouvrage, & d'exposer le dessein que je me suis proposé de suivre, pour la défense de l'Eglise contre les horribles erreurs, & les calomnies atroces de toutes ces malheureuses Sectes, qui se sont déchaînées contre elle, sous prétexte d'y vouloir établir une Reforme, chacun selon son caprice. Les uns disent, qu'elle s'est cachée dans les tenebres de l'Idolatrie, de mille superstitions, de diverses Traditions purement humaines, & de toutes sortes d'erreurs. Les autres, qu'elle est tombée en ruine & en désolation. C'est là le point capital, que j'ay crû devoir ataquer, & voici de qu'elle maniere je vais l'entreprendre.

Tous les heretiques conviennent avec nous, que nous sommes obligez de croire, & de suivre tout ce que JESUS-CHRIST & les Apôtres nous ont enseigné: & tout le point de la difficulté se réduit à sçavoir, quelle est cette doctrine, quels

ſont ces Dogmes, que le Sauveur du monde a enſeignez lui-même, & que ſes Apôtres remplis de ſon Eſprit ont prêchez par tout le monde. Les Heretiques ne manquent pas de dire, que ce ſont ceux là-mêmes, qu'ils enſeignent, & dont ceux de leur Secte font profeſſion. Il eſt certain, qu'il n'y a que la Tradition, par où l'on puiſſe s'en aſſurer; mais ils la rejettent tous d'une commune voix, & ils voudroient, qu'on s'en raportât uniquement à l'Ecriture-Sainte expliquée comme ils veulent. Et comme toutes les Sectes monde, quoique contraires les unes aux autres dans les points les plus eſſentiels, diſent la même choſe, il faudroit demeurer dans une horrible incertitude, & réduire toute la Religion en problêmes. C'eſt le parti, que Michel Servet ſuivit, & que Lælius & Fauſtus Socin l'oncle & le neveu embraſſerent aprés lui, d'où la Secte des Sociniens tire ſon origine.

Comme ils rejettent donc la Tradition, qui les incommode, ou plutôt qui les accable, parce qu'il eſt facile de les convaincre par cette voïe, qui eſt directe & naturelle, & de leur démontrer par le témoignage des Peres, l'autorité des Conciles & par l'hiſtoire & les monuments de chaque ſiécle, qu'on a toûjours tenu dans l'Egliſe, con-

me une Doctrine apoſtolique tous les articles, qu'ils ſe ſont aviſez de conteſter depuis quelques années, on a été obligé d'avoir recours à divers moïens, pour pouvoir les combattre. On les a convaincus de Schiſme, ne pouvant diſconvenir, qu'ils ſe ſont séparez d'une ſocieté, qu'ils regardoient autre fois comme la veritable Egliſe. On a fait voir la corruption des mœurs, où conduiſent toutes leurs maximes, ce qui prouve évidemment, que leur doctrine ne peut être celle de JESUS-CHRIST. On leur a montré mille fois, que cette Doctrine n'étoit qu'un tiſſu de contradictions, ce qui ne peut convenir à celle que JESUS-CHRIST, & les Apôtres ont prêchée. On leur a mis devant les yeux tous les changements, & les variations, qui s'y trouvent depuis le commencement de la Reforme; cette inſtabilité ne pouvant convenir qu'au menſonge, fait voir clairement, qu'elle n'a aucun caractere de verité. Comme ils s'atachent à l'Ecriture, diſant qu'ils la ſuivent uniquement, on les a ataquez en pluſieurs manieres dans ce retranchement. Premierement leur faiſant voir, qu'il n'y a rien dans l'Ecriture, qui favoriſe leurs ſentimens, & les réduiſant à prouver nettement leurs Dogmes par l'autorité ſeule de l'Ecriture,

ſans y ajoûter ni diminuer ; & c'eſt ce qu'ils n'ont pû faire. Secondement leur demandant par où ils peuvent connoître le vrai ſens de l'Ecriture, & comment ils peuvent diſtinguer les Livres Canoniques de ceux qui ne le ſont pas; pourquoi ils en ont rejetté, qu'ils ont reconnûs aprés, pour être la veritable parole de Dieu : & ils ne répondent à tout cela autre choſe, ſinon qu'ils ont reçû de Dieu une lumiere interieure, qu'ils apellent l'eſprit particulier, par laquelle ils diſtinguent aiſément ces choſes, & entendent facilement le vrai ſens de l'Ecriture. Mais cela a paru ſi faux & ſi ridicule, que les plus habiles ont été obligez d'abandonner cet eſprit illuminatif, & chercher quelque autre porte de deriere, pour ſe tirer d'affaire ; à quoi ils n'ont encore pû réüſſir. Enfin on leur a fait voir l'horreur des Dogmes monſtrueux, qu'ils ont embraſſez ſuivant les principes de la reforme, comme l'inamiſſibilité de la grace, l'impoſſibilité des commandemens de Dieu, la reprobation ſans démerite, l'incompatibilité de la foi avec le peché, l'égalité des pechez, le démerite des œuvres les plus ſaintes ; & autres ſemblables erreurs, qui ne peuvent être, que d'énormes blaſphêmes entierement contraires à la doctrine de JESUS-CHRIST & des Apôtres.

Comme un des principaux artifices des Miniſtres, & de tous ceux, qui ſe ſéparent de l'Egliſe conſiſte particulierement à décrier ſa doctrine, & à lui imputer mille erreurs, qui ne ſont que dans leur tête ; entre pluſieurs methodes differentes, dont on peut ſe ſervir utilement, pour la converſion des heretiques, qui furent propoſées dans l'aſſemblée du Clergé de France de 1682. On aprouva particulierement celle qu'avoit ſuivie le Sçavant & Illuſtre Prélat, Monſeigneur de Meaux, auparavant Evêque de Condom, dans ſon petit Livre intitulé *Expoſition de la Doctrine de l'Egliſe Catholique*, où il expoſe ſimplement & briévement la Doctrine du Concile de Trente ; afin que les plus ſimples pûſſent voir, ſi elle étoit telle, que les Miniſtres la dépeignoient, pour leur en donner de l'horreur. Le ſuccez de ce Livre a fait voir, que cette methode étoit tres-excellente, & qu'il s'agiſſoit moins de diſputer avec les heretiques, que de les inſtruire.

Me trouvant donc aujourd'hui obligé d'écrire, & engagé à refuter le Livre de Monſieur Maſius, pour les raiſons que j'ai exposées cy-deſſus ; j'ai crû qu'il ſeroit inutile de ſuivre ces routes, que tant de grands Hommes ont découvertes ; &

ont fraïées, n'aïant rien à ajoûter au poids, ni au nombre des raiſons, qu'ils ont aportées, pour convaincre les heretiques. J'ai long-tems déliberé, ſi je ne devois point m'atacher à ſuivre Monſieur Maſius de point en point, répondant à ce qu'il alegue contre la foi de l'Egliſe; mais j'ai conſideré qu'en ſuivant cette voïe je ne pouvois faire qu'un Ouvrage, qui auroit été utile à peu de perſonnes, & ennuïeux à beaucoup, & j'ai crû, qu'il étoit plus à propos de me propoſer un ſyſtême, dans lequel je pûſſe établir des principes generaux, pour convaincre tous les heretiques ſecrets ou déclarez de l'injuſtice de leur procedé: & comme ils ſont obligez, pour ſoûtenir leurs imaginations, de ſupoſer que l'Egliſe a changé de Doctrine, qu'elle a abandonné celle de JESUS-CHRIST, qu'elle a renoncé à la foi des Apôtres, j'ai entrepris de leur faire voir combien cette prétention eſt fauſſe & inſoûtenable, démonſtrant, qu'il eſt impoſſible, que l'Egliſe change le moindre article de ſa foi, ni de la doctrine, qui regarde les mœurs. J'ai pris ce parti d'autant plus voluntiers, qu'il me donne lieu d'attaquer la Reforme par le premier fondement. Car c'eſt la premiere raiſon, qu'on aporte du Schiſme, &

le principe de toutes les calomnies, qu'on vomît contre cette épouſe de JESUS-CHRIST. C'eſt ſur cette imagination que Monſieur Maſius a bâti ſon Ouvrage. Il inſulte perpetuellement à l'Egliſe dans cette fauſſe ſuppoſition. Il eſt donc important de la ruiner; car le reſte tombe de lui-même, & toutes les controverſes s'évanoüiſſent, ſi cet article devient conſtant & aſsûré.

Il y a trois choſes à conſiderer dans ce prétendu changement, dont les heretiques nous parlent ſans ceſſe, qu'il eſt important d'examiner; ſçavoir de quelle maniere il s'eſt fait, qui peut en ayoir été la cauſe, & en quel tems cela eſt arivé; c'eſt qui m'a donné lieu de diviſer cet Ouvrage en trois parties.

Dans la premiere je ferai voir, que de quelque maniere, qu'on puiſſe ſupoſer, qu'il ſoit arivé, cela eſt abſolument impoſſible. Le titre des Chapitres qui ſuivent, fera voir le grand détail, où je ſuis entré, pour le démontrer.

Dans la ſeconde je ferai voir, que quelque cauſe, qu'on puiſſe aporter d'un tel changement, elle n'a jamais pû avoir un tel effet. Je n'oublirai aucune de celles, que les heretiques aleguent pour le ſoutenir. Et la ſeule diverſité, les contra-

dictions & la bizarerie de leurs ſentiments ſur ce point ſeroit capable de les convaincre de menſonge.

Dans la troiſiéme, que les époques, qu'ils donnent à un petit nombre de tant de changements, ſont abſolument fauſſes, & qu'il n'eſt jamais arivé rien de ſemblable dans ces mêmes tems. La ſeule diverſité de ces époques, qu'ils donnent à un même article, & pour un ſeul changement, les détruit. Et pour donner un ſurcroît de confuſion aux ennemis de l'Egliſe, qui avancent des choſes ſi fauſſes & ſi temeraires, j'ajouterai une quatriéme Partie, dans laquelle je montrerai, que toutes les erreurs de Luther ne ſont qu'un aſſemblage de diverſes hereſies, qui ont été condamnées long-tems avant qu'il fût au monde, & même la plus grande & plus conſiderable Partie, dans les quatre premiers ſiécles. C'eſt ce qu'on a pluſieurs fois reproché aux Proteſtans; ainſi il ſera bon de le verifier. On verra par ce moïen, que ç'a toûjours été le même eſprit, qui a conduit l'Egliſe, & que le Concile de Trente a juſtement condamné ces erreurs, comme contraires à la foi, qu'elle avoit reçûë de JESUS-CHRIST, & des Apôtres, puiſqu'elles avoient été condamnées long-

tems auparavant par tout le monde.

Mais afin qu'on puiſſe connoître tout d'un coup, qu'elles ſont ces erreurs, que nous condamnons, & que les Lutheriens prétendent être les articles de foi des premiers ſiécles, j'ai voulu les raporter ici dans un certain ordre autant qu'il a été poſſible de les y réduire, marquant à la fin de chaque propoſition, le lieu d'où elle eſt tirée. J'ai crû qu'il faloit chercher cette doctrine des Lutheriens, non dans les Ouvrages particuliers; mais dans les Livres, qu'ils appellent Symboliques, qui ſont reçûs de tout le parti. Je n'ai pas entrepris de faire un Catalogue exact de toutes les fauſſes opinions & de toutes les hereſies, qui s'y trouvent; mais ſeulement des plus conſiderables, & qui ſervent comme de principes aux autres, dont le nombre eſt infini. Si j'ai raporté le témoignage de quelques particuliers, ce n'a été que pour éclaircir ce qui ne paroiſſoit pas aſſez expreſsément raporté dans les Livres Simboliques.

CATALOGUE DES ERREURS les plus communes parmi les Lutheriens, que Monſieur Maſius apelle la doctrine ancienne de l'Egliſe.

Touchant la Juſtification.

I. *QU'on eſt juſtifié par la ſeule foi.* Apol. art. 2. Conc. pag. 73. Epit. art. 3. Conc. pag. 584. Maſius 2. Part. chap. 7.

II. *Que la concupiſcence eſt un veritable peché, qui reſte en nous aprés le Batême.* Apol. art. 1. Conc. pag. 56. & art. 3. Conc. pag. 91. art. 3. Smacal. Conc. pag. 321. Maſius Part. 1. Chap. 7. pag. 68.

III. *Que nous n'avons aucun Libre-arbitre pour les choſes ſurnaturelles.* art. Smacal. 2. Conc. pag. 318. ſolid. repet. art. 2. Conc. pag. 680. Maſius Part. 1. pag. 68.

IV. *Que la diference de la Loi & de l'Evangile conſiſte en ce que la Loi nous acuſe, comme lui étant contraires, & l'Evangile nous raſsûre en nous remettant devant les yeux la ſatisfaction de* JESUS-CHRIST. Epit. art. 5. Conc. pag. 592.

ſolid. repet. art. 5. Conc. pag. 710.

V. *Que l'acompliſſement des commandemens de Dieu eſt impoſſible.* Apol. art. 3. Conc. pag. 90. & ſeq. Maſius Part. 1. chap. 8. pag. 71. Part. 2. pag. 145.

VI. *Que tout peché eſt mortel de ſa nature.* Apol. art. 3. Conc. pag. 91. Melanct. in cap. 8. Epiſt. ad Rom. Joan. Olearius diſp. 4. Theſi 24. in Pontif.

VII. *Que les bonnes œuvres ne ſont d'aucune utilité, ni d'aucun merite pour le ſalut.* Confeſſ. Auguſt. art. 6. Conc. pag. 11. art. 20. Conc. pag. 16. Apol. art. 3. Conc. pag. 87. Epit. art. 4. Conc. pag. 590.

VIII. *Qu'on a une certitude infaillible de la remiſſion de ſes pechez, lorſqu'on a la foi; que ce ſeroit faire injure à* JESUS-CHRIST *d'en douter, quoi qu'on n'ait aucune certitude de la penitence.* Apol. art. 3. Conc. p. 87. & 90. Ep. art. 3. n. 6. Conc. pag. 585. Maſius 2. Part. chap. 7. pag. 148.

Touchant l'Egliſe.

IX. *Qu'on peut ſe ſéparer de l'Egliſe, ſans être coupable de ſchiſme, pour certaines raiſons.* Confeſſ. Auguſt. art. 7. Conc. pag. 11. Apol. art. 4. Conc. pag. 151. Olearius Theſi. 71. Maſius 1. Part. c. 1. pag. 21.

X. *Que le Pape n'eſt point chef de l'Egliſe.* art. Smacal. 4. Conc. pag. 312. Maſius Part. 1. ch. 1. pag. 21.

XI. *Que les veritables marques de l'Egliſe ne ſont autre choſe, ſinon la veritable prédication de l'Evangile, & l'adminiſtration des Sacrements, comme il faut.* Ap. art. 4. Conc. pag. 148. art. Smacal. 12. Conc. pag. 325. Confeſſ. Auguſt. art. 7. Conc. pag. 11.

XII. *Quelle n'eſt point infaillible.* On dit dans la Confeſſion d'Auſbourg art. 7. *Que l'Egliſe ſubſiſtera toûjours*; cependant on ſoutient qu'elle eſt tombée dans des idolatries & des erreurs énormes, & on l'apelle par tout le Siege de l'Antechrît. C'eſt une contradiction manifeſte.

XIII. *Qu'elle peut s'obſcurcir de telle maniere, qu'on ne puiſſe plus la reconnoître.* C'eſt une maniére de concilier la contradiction précedente; comme ſi une Egliſe inviſible pouvoit être celle, que J. C. a établie viſible. Jean Olearius Profeſſeur en Theologie à Lipſic en 1684. diſput. XI. Cont. Pontif. Theſ. 63. & 64. dit qu'elle n'eſt pas infaillible & qu'elle peut devenir inviſible.

XIV. *Que l'Univerſalité n'eſt pas une marque de la vraie Egliſe.* Cela ſuit de

l'onziéme propoſition.

XV. *Qu'elle n'eſt point juge des Controverſes, ni du ſens des Saintes-Ecritures.* C'eſt une doctrine fondamentale dans le parti, par laquelle on s'autoriſe à rejeter les Conciles generaux, & toutes les déciſions de l'Egliſe. Elle ſuit de la 12. On prend pour juge du ſens des Ecritures l'Eſprit interieur ou particulier. *Joan. Olear. diſp. 4. Cont. Soc. & 17. Maſius Part. 2. chap. 1. pag. 3.* la Confeſſion de foi des Calviniſtes de France art. 4. porte que *ce n'eſt pas tant par le commun acord & conſentement de l'Egliſe, que par le témoignage & perſuaſion interiure du Saint-Eſprit, qui nous fait diſcerner les Livres Saints des autres Livres Eccleſiaſtiques, que nous connoiſſons ces Livres être Canoniques, & la regle tres-certaine de nôtre foi.*

XVI. *Que la Tradition n'eſt d'aucune autorité.* Confeſſ. Auguſt. art. 5. Conc. pag. 28. Apol. art. 8. Conc. pag. 205. Maſius Part. 2. ch. 1. p. 21.

XVII. *Que les vœux de Religion, que l'Egliſe aprouve & reçoit, ſont contraires à la parole de Dieu, & à ſes commandemens.* Confeſſ. Auguſt. art. 6. de abuſ. Conc. pag. 32. Apol. art. 13. Conc. pag. 276. art. Smacal. 3. Conc. pag. 311. &

art. 14. pag. 336. Maſius inſtr. fam.

XVIII. *Que les jeûnes & abſtinences qu'elle commande ſont auſſi contraires à la parole de Dieu.* Confeſſ. Auguſt. de abuſ. art. 5. Conc. pag. 28. Apol. art. 13. Conc. pag. 214.

XIX. *Qu'elle n'a aucun pouvoir d'établir des Fêtes, de nouvelles ceremonies, des vigiles, &c. tout cela étant contraire à la parole de Dieu.* Confeſſ. Aug. art. 7. de abuſ. Conc. p. 40. Apol. art. 14. Conc. pag. 293.

Touchant le culte.

XX. *Que l'honneur, qu'on rend aux Saints, eſt une pure Idolatrie.* Apol. art. 9. Conc. pag. 223. art. Smacal. 2. Conc. p. 311. Maſius Part. 2. ch. 2. p. 25.

XXI. *Que l'invocation des Saints eſt auſſi une pure Idolatrie.* Confeſſ. Auguſt. art. 21. Conc. p. 19. Apol. art. 9. Conc. pag. 223. art. Smacal. 2. Conc. pag. 310. Maſius Part. 2. ch. 2. p. 25.

XXII. *Que la veneration des Saintes Reliques eſt auſſi une pure Idolatrie.* art. Smacal. 3. Conc. pag. 311. Catech. mai. in 1. præcept. Conc. pag. 403.

XXIII. *Que le culte de la Croix & des Images doit être encore regardé comme une Idolatrie.* Apol. art. 9. Conc. p.

229. Masius Part. 2. ch. 2. p. 55.

Touchant les Sacremens, le Sacerdoce, & le Sacrifice.

XXIV. *Qu'il n'y a que trois Sacremens, le Batême, l'Eucharistie & la Penitence.* Apol. art. 3. Conc. pag. 200. Ce nombre n'est pas encore bien fixé ; car quelquefois on rejette la Penitence, quelquefois on en fait un Sacrement. Luther dans son Livre de la captivité de Babylone ne l'a reçûë que par provision, *ad tempus.*

XXV. *Qu'ils ne conferent aucune grace en vertu de leur aplication, ex opere operato.* Confess. August. art. 13. Conc. p. 13. Apol. art. 7. Conc. pag. 200. art. Smacal. 5. Conc. p. 329.

XXVI. *Que la Confirmation n'est point un Sacrement.* Apol. art. 7. Conc. pag. 201. Masius 1. Part. chap. 5. p. 54.

XXVII. *Que l'humanité de* JESUS-CHRIST *est non seulement au Ciel & au saint Sacrement, mais par tout, où est sa Divinité ; ce qu'on apelle l'Ubiquité.* Solida repet. art. 8. Conc. p. 784. *Luther dans son Livre pour le sens literal contre Ecolampade.*

XXVIII. *Que le Pain & le Vin demeurent dans l'Eucharistie & qu'il ne s'y*

s'y fait aucune tranſubſtantiation, art. Smacal. 6. Conc. pag. 330. Epit. art. 7. Conc. pag. 602. ſolid. repet. art. 7. Concord. pag. 735. & 756.

XXIX. *Que c'eſt un crime d'Idolatrie d'adorer le ſaint Sacrement de l'Autel*: Epit. art. 7. Conc. pag. 604. ſolid. repet. art. 7. Concor. pag. 760.

XXX. *Que le Corps de Jeſus-Chriſt ne demeure point dans l'Euchariſtie, mais qu'il ſe communique ſeulement dans la manducation*, Solid. repet. art. 7. Conc. pag. 729.

XXXI. *Que la Communion ſous une eſpece eſt contraire à l'inſtitution de ce Sacrement*. Confeſſ. Aug. art. 1. de abuſ. Conc. pag. 21. Apol. art. 10. Conc. pag. 233.

XXXII. *Que la célébration de l'Euchariſtie n'eſt point un Sacrifice*. Apol. art. 12. Conc. pag. 253. Epit. art 7. Conc. pag. 602.

XXXIII. *Que la Meſſe privée eſt une veritable prophanation de l'Euchariſtie*. Confeſſ. Auguſt. art. 3. de abuſ, Conc. pag. 24. Apol. art. 12. Conc. pag. 250. & 269. art. Smac. 2. Conc. pag. 305.

XXXIV. *Que tout Laïque, en cas de neceſſité, peut abſoudre de tous pechez, auſſi-bien qu'un Prêtre*. Traité de poteſt.

& princ. Papæ, à la fin des art. de Smalcal. Conc. pag. 353. Luther. in assert. art. per Bullam damnatorum ann, 1520. prop. 13. dit, *que tout Chrêtien, une femme même, & un Enfant peuvent absoudre à l'absence du Prêtre, en vertu de ces paroles :* Tout ce que vous délirez sera délié; *& dans le Livre de la Messe privée il soûtient, que le Diable même peut faire validement toutes les fonctions de Ministre & de Pasteur, & consacrer l'Eucharistie.*

XXXV. *Qu'il n'est pas nécessaire de confesser tous les pechez mortels, mais seulement ceux, qu'on veut.* Confess. Aug. art. 11. Conc. pag. 12. & art. 4. de abus. Conc. pag. 27. art. Smac. 8. Conc. pag. 331.

XXXVI. *Que la Contrition nécessaire, pour la Pénitence n'est autre chose, que la crainte & le trouble d'une conscience, qui sent que Dieu est irrité, laquelle est apaisée par la Foi, & que c'est faire injure à Jesus-Christ de s'imaginer, que nos pechez sont remis, parce que nous aimons Dieu.* Apol. art. 5. Conc. pag. 165. art. Smacal 2. & 3. Conc. pag. 319. Apol. art. 3. Conc. pag. 87.

XXXVII. *Que la satisfaction n'est pas une partie de la Pénitence, & qu'elle n'est*

pas neceſſaire. Confeſſ. Aug. art. 4. de abuſ. Conc. pag. 27, Apol. art. 6. Conc. pag. 184. art. Smacal. 3. Conc. pag. 324.

XXXVIII. *Que les Indulgences ne ſont qu'une invention des Papes, pour amaſſer beaucoup d'argent.* art. Smacal. 3. Conc. pag. 324.

XXXIX. *Que le Purgatoire eſt auſſi une pure fiction, & la priére pour les morts, une choſe inutile.* Apol. art. 12. Conc. pag. 272. art. Smacal. 2, Conc. pag. 207. Maſ. 2. part. pag. 59.

XL. *Que l'Extrême-Onction n'eſt point un Sacrement.* Apol. art. 7. Conc. pag. 201. Maſ. 1. part. ch. 5. pag. 54.

XLI. *Que l'ordre n'eſt point un Sacrement, & que la puiſſance, qu'on y reçoit, n'eſt qu'une députation exterieure, pour prêcher la parole de Dieu, & adminiſtrer les Sacremens.* Tract. Smacal. de poteſt. Epiſc. Conc. pag, 353. Maſ. 1. part. ch. 5. pag. 54.

XLII. *Qu'il n'y a aucune difference entre les Prêtres & les Evêques.* Tract. Smacal. de poteſt. Epiſc. Conc. pag. 352.

XLIII. *Que c'eſt l'Egliſe composée de tous les états, qui doit ordonner, & donner la miſſion immediatement aux Miniſtres, & non point les Paſteurs.* Tract. de poteſt. Epiſc. Conc. pag. 353.

XLIV. *Que le Celibat des Eccleſiaſtiques eſt contraire au droit naturel, & au droit divin.* Confeſſ. Auguſt. art. 2. de abuſ. Conc. pag. 21. Apol. art. 11. Conc. pag. 236. art. Smacal. 11. Concord. pag. 334.

XLV. *Que le Mariage n'eſt point un Sacrement.* Apol. art. 7. Concord. pag. 200.

Ce ſont là les opinions principales & dominantes dans la Secte de ceux qui font profeſſion de ſuivre la Confeſſion d'Auſbourg. Ce Catalogue peut ſervir de plan à ceux qui voudront ſçavoir l'état de cette hereſie, & diſpoſera ceux qui liront cet Ouvrage à entendre beaucoup de choſes, qu'il ſeroit dificile de bien comprendre ſans cela.

TABLE
DES CHAPITRES de la premiére Partie.

CHAPITRE I.

CE qu'on entend par l'Infaillibilité de l'Egliſe, page 1

CHAP. II. *Quels articles les Lutheriens prétendent avoir été changez, ou alterez dans la doctrine de l'Egliſe Catholique.* 10

CHAP. III. *Diverſes ſupoſitions abſolument néceſſaires pour établir ces prétendus changemens.* 22

CHAP. IV. *De quelle maniere la Doctrine de l'Egliſe a dû changer ſelon les Proteſtans.* 41

CHAP. V. *Que les Reformateurs n'ont aucune aparence de raiſon de ſupoſer, que leur doctrine etoit celle des premiers ſiécles.* 52

CHAP. VI *Que ces prétendus changemens n'ont pû ſe faire par ſucceſſion de tems,* 70

CHAP. VII. *Que ces prétendus changemens n'ont pû ſe faire ſucceſſive-*

ment par raport aux lieux. 83

CHAP. VIII. *Que ces prétendus changemens ne peuvent avoir été insensibles, si on les considere selon l'ordre politique.* 94

CHAP. IX. *Que ces prétendus changemens ne peuvent avoir été insensibles, si on les considere selon l'ordre du gouvernement Ecclesiastique.* 104

CHAP. X. *Que les moïens, qu'on a pris, pour conserver la Foi de l'Eglise, font voir l'impossibilité de ces prétendus changemens insensibles.* 115

CHAP. XI. *Que les moïens, qu'on prend pour marquer précisément, en quoi consiste la doctrine de l'Eglise, lorsque les Heretiques la combattent, font voir la fausseté, & l'impossibilité de ces prétendus changemens sensibles.* 126

CHAP. XII. *Que Dieu a envoïé dans tous les tems des hommes sçavans & remplis d'un veritable Zele, pour s'opposer aux heresies dés leur naissance, d'où suit l'impossibilité de ces prétendus changemens insensibles.* 140

CHAP. XIII. *Que le soin, qu'on a toujours pris dans l'Eglise de suivre exactement le fil de la Tradition Apostolique, & de rejeter tout ce qui pou-*

voit y être contraire, fait voir l'impossibilité de tous ces prétendus changemens. 150

CHAP. XIV. *Que les Traditions Pharisiennes n'ont rien de semblable à ce que nous apelons Tradition dans l'Eglise, & qu'elles n'ont fait aucun changement dans la doctrine de la Synagogue.* 193

CHAP. XV. *Que la doctrine de la Synagogue étoit fondée sur la Tradition, aussi-bien que celle de l'Eglise Catholique.* 211

CHAP. XVI. *Que le soin, qu'on a toûjours pris de distinguer la veritable, & la fausse Tradition, fait voir combien est injuste la comparaison, qu'on tire des Traditions Pharisiennes, & en même-temps, combien ces prétendus changemens sont impossibles.* 229

CHAP. XVII. *Que ces prétendus changemens n'ont pû ariver, comme ceux qui sont arivez dans quelques points de Discipline.* 254

CHAP. XVIII. *Que les plus considerables changemens de la discipline de l'Eglise sont une preuve de l'immutabilité de sa Doctrine.* 271

CHAP. XIX. *Dans quel sujet repose l'esprit d'infaillibilité, qu'on attribuë à l'Eglise.* 289

TABLE DES CHAPITRES de la ſeconde Partie.

CHAPITRE I.

QUe les manières figurées de parler, dont les Peres ſe ſont ſervis, ne peuvent produire aucun changement dans la doctrine de l'Egliſe. 355

CHAP. II. *Que les fauſſes interprétations de l'Ecriture ne peuvent faire aucun changement dans la doctrine de l'Egliſe.* 394

CHAP. III. *Que l'ignorance des Paſteurs, ou des peuples n'a pû être cauſe de ces prétendus changemens.* 411

CHAP. IV. *Que la négligence des Paſteurs ne peut jamais être cauſe de tels changemens.* 425

CHAP. V. *Que l'interêt n'a pû produire aucun changement dans la doctrine de l'Egliſe.* 444

CHAP. VI. *Que la violence n'a jamais pû faire aucun changement dans la doctrine de l'Egliſe.* 467

CHAP. VII. *Que l'ambition n'a pû cauſer aucun changement dans la doctrine de l'Egliſe.* 513

CHAP. VIII. *Que la politique ne peut faire aucun changement dans l'Egliſe.* 538

CHAP. IX. *Que la corruption des mœurs n'a jamais fait aucun changement dans la Foi de l'Egliſe.* 566

CHAP. X. *Que le changement des Proteſtans ne peut venir que la corruption de leurs mœurs.* 575

CHAP. XI. *Que l'Egliſe ne peut devenir inviſible.* 600

Fin de la Table des Chapitres.

APPROBATION

Monſieur Pirot, Docteur de la Maiſon & Societé de Sorbone, & Chancelier de l'Univerſité de Paris.

J'Ay lû ce Livre, qui porte pour titre *l'Infaillibilité de l'Egliſe, dans tous les articles de ſa Doctrine*, où je n'ai rien trouvé que d'orthodoxe & d'édifiant; En Sorbone le 1. Avril 1700.

Signé, PIROT.

Autre Approbation.

NOus ſouſſignez Docteurs en Theologie de la ſacrée Faculté de Paris certifions, que par l'ordre de ladite Faculté, nous avons lû & examiné un Livre, qui a pour titre : *L'Infaillibilité de l'Egliſe, dans tous les articles de ſa*

Doctrine ; touchant la Foi & les mœurs ; composé par Monſieur LANGEVIN *Prêtre Docteur de Sorbone* ; & que nous n'y avons rien trouvé de contraire à la Foi Catholique, ni aux bonnes mœurs. En foi dequoi nous avons ſigné. Fait à Paris ce 21. jour d'Avril 1700.

GARSON, Curé de S. Landri.

ANQUETIL.

Autre Approbation.

JE ſouſſigné Prêtre Docteur de Sorbone, & Curé de ſaint Pierre des Arcis, en la Cité à Paris, certifie avoir lû un Livre qui a pour titre, *L'Infaillibilité de l'Egliſe dans tous les articles, &c.* compoſé par Monſieur LANGEVIN, Docteur de Sorbone, dans lequel je n'ai rien trouvé de contraire à la Foi de l'Egliſe. Cét Ouvrage eſt tres-propre à déſabuſer les perſonnes, qui ſont dans l'erreur, & à les engager à rentrer dans le ſein de l'Egliſe. Fait à Paris ce 1. Aouſt. 1701.

DE LA COSTE.

APPROBATION DE MONSIEVR Nehou, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, Curé d'Haqueville Diocéſe de Roüen.

ENtre tous les moïens, dont on peut ſe ſervir pour combatre les Heretiques, il n'y en a point de plus court & de plus efficace, que d'établir ſolidement l'Infaillibilité de l'Egliſe, & l'autorité qu'elle a reçûë de Jeſus-Chriſt, pour décider les queſtions de la Foi &c

des mœurs. C'eſt par la force de cét argument que les Peres des premiers ſiécles ont étouffé la plûpart des Hereſies dans leur naiſſance, combatu avec avantage contre les défenſeurs de l'erreur, fait triompher la verité Catholique, confondu les raiſonnemens humains, & renverſé toute la hauteſſe qui a oſé s'élever contre la ſcience de Dieu. Les Docteurs Catholiques, qui ont traité de nos Controverſes avec les Heretiques de ces derniers tems, ont reconnu par experience que ce moïen étoit également propre pour convaincre les plus opiniâtres, deſabuſer les ſimples, & terminer promtement toutes les diſputes. C'eſt la fin que s'eſt propoſé l'Auteur du Livre qui a pour titre : *L'Infaillibilité de l'Egliſe dans tous les articles de ſa Doctrine, touchant la Foi & les mœurs*, & il a crû avec raiſon, qu'il ne pouvoit choiſir de voïe plus ſûre pour y arriver. Ceux qui liront cét Ouvrage avec attention trouveront, que ce point décliſif en faveur de l'Egliſe Catholique, y eſt traité avec beaucoup d'érudition & de ſolidité. L'Auteur aprés avoir établi des principes dont les Proteſtans ne peuvent diſconvenir, en tire des concluſions, qui font comme toucher au doigt l'impoſſibilité des changemens dont ils ont oſé accuſer l'Egliſe. En raportant les juſtes précautions, dont l'Egliſe a uſé dans tous les ſiécles, pour conſerver le ſacré dépôt de la foi; en examinant toutes les cauſes, qui auroient pû produire ces prétendus changemens ; en refutant les differentes époques, que les Miniſtres ont été obligez de feindre, pour tâcher de les ſoûtenir, il fait voir clairement que les Proteſtans n'ont pû rejetter l'autorité de l'E-

gliſe ſans tomber dans des contradictions manifeſtes, & des abſurditez monſtrueuſes ; qu'il n'y a rien de fixe dans le ſyſtême de la prétenduë reforme, & que les principes, ſur leſquels elle eſt apuïéſe, conduiſent au libertinage & à l'irreligion. Enfin en leur montrant que la plûpart des articles qu'ils ont oppoſez à la Doctrine de l'Egliſe, ont été frapez d'anathême dés les premiers ſiécles, il les contraint, pour ainſi dire, de prononcer eux-mêmes leur propre condamnation. Il y a donc ſujet d'eſperer que la lecture de cet Ouvrage ſera tres-utile à tous ceux qui cherchent ſincerement la verité. Les Catholiques y verront avec plaiſir la conduite admirable, que Dieu a tenuë dans tous les ſiécles ſur ſon Egliſe, pour la preſerver de l'erreur, & ils en ſeront éclairez & affermis de plus en plus, dans la ſaine Doctrine. Les Heretiques, à qui Dieu inſpire le deſir de s'inſtruire de la voïe du ſalut, y trouveront des preuves convaincantes, qu'il n'y en a point d'autre que de s'atacher inviolablement à l'Egliſe Catholique ; & ils rougiront d'avoir mépriſé l'autorité dont Dieu l'a revétuë, pour ſuivre aveuglément un petit nombre de revoltez, qui d'ailleurs ſe ſont rendus par leur nouveauté, leur temerité, leur inconſtance, leur orgueil & leurs emportemens tout a fait indignes d'être crûs. C'eſt le ſuccez que je ſouhaite à ce Livre, dans lequel je n'ai rien trouvé qui ne ſoit conforme à la foi & aux bonnes mœurs. Donné à Haqueville le 17. Juillet 1701.

P. NEHOU

L'INFAILLIBILITE'

L'INFAILLIBILITE'
DE L'EGLISE
DANS TOUS LES ARTICLES
DE SA DOCTRINE,
TOUCHANT
LA FOY ET LES MOEURS.

PREMIERE PARTIE,

Où l'on examine de quelle maniere il pourroit arriver du changement dans une Doctrine reçûë & approuvée ; & où l'on fait voir que cela eſt impoſſible en celle de l'Egliſe.

CHAPITRE PREMIER.

Ce qu'on entend par l'Infaillibilité de l'Egliſe.

IL faut bien que ce terme ait paru obſcur ou équivoque aux Lutheriens, puis qu'ils diſent dans leur Confeſſion de foi, que l'Egliſe, qui eſt ſeule & ſainte, ſub- Confeſſ. Auguſt. art. 7.

ſiſtera toûjours : *Item docent quod unâ ſanctâ Eccleſia perpetuò manſura ſit* ; & qu'ils ne ceſſent cependant de l'accuſer d'être tombée dans des erreurs les plus groſſieres & les plus horribles ; comme d'avoir établi de nouveaux Sacremens ſans pouvoir & ſans autorité ; de leur avoir attribué une vertu que JESUS-CHRIST ne leur a point donnée ; d'avoir reçû, approuvé & autoriſé une infinité d'Idolatries ; d'avoir aneanti les merites de JESUS-CHRIST, & le myſtere de nôtre Redemption, par la Doctrine des bonnes œuvres, &c. Ce qui fait voir qu'ils ſont tombez dans une groſſiere & ridicule Contradiction, ou qu'ils ont mis une grande difference entre l'Infaillibilité & la Perpetuité de l'Egliſe, en prétendant qu'en quelques erreurs qu'elle puiſſe tomber, elle ſubſiſtera toûjours juſqu'à la fin des ſiecles.

Ce qu'on entend par le mot de Perpetuité.

Il eſt vrai que parlant en general, ces deux termes de Perpetuité & d'Infaillibilité ſignifient des choſes differentes. Car par le premier, nous entendons ſimplement, une durée, qui ſelon ſes principes, ne doit jamais finir. C'eſt en ce ſens que nous appellons un mouvement, perpetuel ; comme celui du ſang dans les

veines d'un animal, le flux & reflux de la mer, le cours des Aſtres, & autres ſemblables, lors qu'il vient d'un principe, qui de ſoi ne doit jamais ceſſer de le produire ; parce qu'il en a la vertu en lui même, quoique le ſujet, c'eſt-à-dire, la choſe muë, doive neceſſairement perir, & en periſſant, ceſſer d'être muë.

D'où ſuit la difference qui ſe trouve entre ce que nous appellons éternel, & ce qui eſt ſeulement perpetuel : car ce qui eſt éternel, doit au moins n'avoir jamais de fin, en quelque maniere que ce puiſſe être, l'éternité étant une durée ſans fin ; au lieu que ce que nous appelons perpetuel, peut finir en bien des manieres, quoique le principe ſoit de lui-même capable de toûjours agir, & doive toûjours produire ſon effet. Ainſi le mouvement d'une montre, qui pourroit ſe remonter elle-même, ſi on avoit trouvé le ſecret d'en faire de cette maniere, ſeroit perpetuel, quoique la montre pût être caſſée, que les roues puſſent s'uſer, qu'on la pût démonter, qu'on pût l'arrêter en y mettant quelques obſtacles, ou en quelque autre maniere que ce pût être.

Ce qu'on entend par éternel.

Le mot de perpetuel ſe prend quelquefois pour ſignifier une durée ſans inter-

ruption, & on le confond alors avec celui de continuel ; mais cette ſignification lui eſt étrangere & impropre. Ce qui fait qu'on confond aiſément ces deux termes, c'eſt qu'une durée perpetuelle eſt neceſſairement continuelle, au moins par rapport au principe qui la produit ; au lieu que ce qui eſt continuel n'eſt pas toûjours perpetuel, le principe pouvant s'épuiſer ou ceſſer d'agir par lui-même.

Nous convenons avec les Lutheriens, que l'Egliſe ſubſiſtera toûjours, c'eſt-à-dire qu'elle eſt perpetuelle, & qu'elle durera juſqu'à la fin des ſiecles, quoique ſes enfans & les membres qui la compoſent, meurent les uns aprés les autres ; mais nous prétendons qu'elle eſt encore infaillible, & que ſa perpetuité n'eſt fondée que ſur ſon infaillibilité.

Ce qu'on entend par l'infaillibilité.

Ce terme ne ſignifie autre choſe ſelon l'ideé commune & ordinaire, ſinon un attachement inviolable à la verité, qui exclut non ſeulement toute erreur, mais même le pouvoir d'y tomber. Or il y a de deux ſortes d'infaillibilitez ; l'une entiere, generale, parfaite & ſans reſerve, qui ne convient qu'à Dieu, qui ne peut jamais ſe tromper ni être trompé ; & une particuliere, & qui ne s'étend qu'à certaines choſes. Telle

eſt celle de l'Egliſe : Elle ne regarde que le dépôt de la Foi, qui lui a été confié par JESUS-CHRIST & par les Apôtres, remplis de ſon Eſprit, & les maximes de morale qui lui ont été enſeignées pour la conduite de ſes enfans. D'où il ſuit qu'elle ne decide rien dans tous les faits, qui ne ſont pas au nombre de ceux qui lui ont été revelez, ni ſuivant le raiſonnement des hommes, quelque évident qu'il puiſſe être; & qu'elle condamne generalement tout ce qui eſt contraire à la Doctrine qu'elle a reçûë, ſans avoir égard à aucune raiſon humaine, rien n'étant capable de l'en détacher, ni de lui faire perdre de vûë un ſeul moment, l'autorité ſur laquelle cette Doctrine eſt fondée.

Cette idée d'Infaillibilité ſuppoſe donc dans ſon objet une puiſſance de diſcerner le vrai d'avec le faux, pour ſuivre toûjours l'un avec un attachement invincible, & rejetter toûjours l'autre avec une ſeverité inébranlable. C'eſt pour cela qu'on dit bien, qu'une choſe eſt infaillible lors qu'elle arrivera infaillliblement, dépendant d'une puiſſance qui ne peut manquer d'agir (ce qui ſe prend quelque fois moralement) & qu'on ne dit jamais, que la verité eſt infailli-

ble, mais qu'elle eſt certaine, conſtante, indubitable; parce qu'elle ne juge point. On ne peut pas dire pareillement, que la Foi eſt infaillible, mais perpetuelle, parce qu'elle ne manquera jamais; & parler ainſi, ce ſeroit parler improprement, comme on fait quelquefois.

Mais quoyqu'il en ſoit, nous n'entendons autre choſe par l'Infaillibilité de l'Egliſe, que cette fidelité inviolable qu'elle a à garder le dépôt de la Foi; & cette fermeté invincible avec laquelle elle marche dans la voïe que Dieu lui a tracée, premierement par les Prophetes, enſuite par JESUS-CHRIST ſon Fils unique, & enfin par les ſaints Apôtres, remplis de ſon Eſprit; de ſorte qu'aucune puiſſance, aucun artifice, aucune conſideration, aucune raiſon n'eſt capable de l'ébranler, ni de l'en détourner un ſeul moment, ni de lui faire recevoir ou approuver aucune Doctrine ni Maxime contraire à ce qui lui a été revelé & enſeigné.

Cette idée eſt parfaitement conforme à tout ce qu'en dit l'Ecriture; ſçavoir, que les portes de l'enfer ne prevaudront jamais contre-elle; que c'eſt une maiſon fondée ſur la Pierre ferme par un ſage Architecte; que ni les vents, ni les ora-

ges, ni les pluïes, ni les tempêtes, ni les débordemens des Rivieres, qui nous marquent les perſecutions, les hereſies, les ſchiſmes, les paſſions humaines, les artifices du demon, la corruption des ſiecles, ne pourront jamais ébranler; qu'elle eſt enfin, comme le marque ſaint Paul, la Colonne & le fondement de toute verité.

L'Infaillibilité de l'Egliſe renferme ſa perpetuité.

Comme cette Egliſe n'eſt autre choſe qu'une Societé, qui fait profeſſion en quelque lieu ou en quelque tems qu'elle ſe trouve, d'être ainſi attachée à la Doctrine qu'elle a reçûë de JESUS-CHRIST, il eſt évident que ſon infaillibilité renferme neceſſairement ſa perpetuité. Car cette Societé ne peut manquer qu'en deux manieres; ſçavoir par l'embraſement general de tout le monde, comme il arrivera à la fin des ſiecles; ce qui n'empêche pas qu'elle ne ſoit perpetuelle, mais éternelle, comme nous avons remarqué; ou par une apoſtaſie generale de cette Societé, comme ſi abandonnans la verité revelée, elle embraſſoit l'erreur, & s'attachoit à l'hereſie y étant obligée par force ou par artifice; & en ce cas elle ne ſeroit ni infaillible ni perpetuelle, elle periroit, la foi qui nous unit venant à perir, quoique les ſujets qui la compo-

ſent ne periſſent pas. D'où il ſuit que ſa perpetuité ſuppoſe neceſſairement ſon infaillibilité, & que ſon infaillibilité renferme abſolument ſa perpetuité.

Un Roïaume pourroit être perpetuel ſans que la puiſſance que Dieu a donnée à ceux qui le gouvernent fût infaillible, parce que c'eſt l'attachement des Sujets à leur Souverain, & la ſoûmiſſion qu'ils doivent avoir pour les loix, qui fait le nœud de ces ſocietez, qui ſubſiſteront tant que cela ſubſiſtera; quoique les jugemens de ceux qui gouvernent ne ſoient pas tous juſtes. Mais il n'en eſt pas ainſi de l'Egliſe, c'eſt un Roïaume, qui ſe trouve répandu dans tous les Roïaumes du monde, & dont le nœud conſiſte dans la conformité de la Foi, & dans l'ordre de la Charité que ſes ſujets ont en JESUS-CHRIST qui eſt leur chef. Ce nœud étant rompu, il faut que le Roïaume periſſe & ceſſe d'être; ainſi ce Roïaume n'eſt perpetuel qu'en ce que ce nœud ne peut jamais être rompu.

Il eſt donc évident que les Lutheriens ſe contrediſent eux-mêmes, lorſqu'ils diſent qne l'Egliſe ſubſiſtera toûjours & qu'ils ſoûtiennent qu'elle eſt tombée dans pluſieurs erreurs depuis long-temps; comme ſi cette ſocieté pouvoit ſubſiſter

ſans la Foi & la Charité, qui nous tiennent unis en JESUS-CHRIST : ſi elle a toûjours ſubſiſté, elle n'a jamais changé, & elle ne changera jamais ſi elle doit toûjours ſubſiſter, puiſqu'elle ne peut jamais changer en ce qui regarde la Foi & les mœurs ſans ceſſer de ſubſiſter. Et c'eſt ce qui nous oblige pour démontrer ſon infaillibilité, & conſequemment ſa perpetuité, de prouver qu'elle ne peut changer en aucune maniére dans le moindre article de la Foi, ni dans les maximes qu'elle a reçûës de JESUS-CHRIST pour la conduite de ſes enfans.

Il ſeroit inutile de ramaſſer ici tant de paſſages de l'Ecriture-Sainte qui prouvent cette verité, puiſque les Heretiques qui les ſçavent auſſi bien que nous, n'en ſont pas pour cela convaincus. Mais les moïens que nous emploïons feront voir la fauſſeté de leurs explications, & les forceront, s'ils y font attention, à s'arrêter au ſens naturel, que ſuit l'Egliſe, & nous les raporterons pour cela dans les endroits où il ſera néceſſaire.

CHAPITRE II.

Quels Articles les Lutheriens prétendent avoir été changez ou alterez dans la Doctrine de l'Egliſe Catholique.

IL ſemble que les Lutheriens devroient nous accuſer d'avoir changé ou alteré autant d'articles dans la Doctrine de l'Egliſe, qu'il s'en trouve de contraires à la leur : car ſi tous ces dogmes dont nous avons fait le catalogue ci-deſſus, ſont la Doctrine ancienne de l'Egliſe, comme ils prétendent ; la Doctrine contraire doit être nouvelle, ce qui ſuppoſe autant de changemens que d'articles : cependant Monſieur Maſius n'en produit que neuf, & nous fait grace pour le reſte. Voicy le Catalogue qu'il nous en donne dés le commencement de ſon Livre ſous ce Titre.

Les Articles de Controverſe entr'eux (Catholiques) & nous (Lutheriens) ſont :

I. De l'autorité du Pape, comme Chef de l'Egliſe.

II. Des Traditions outre l'Ecriture, & hors l'Ecriture.

III. De l'Invocation des Saints & du culte des Images.

IV. Du Purgatoire.

V. Des ſept Sacremens où l'on traitte auſſi de la Tranſubſtantiation, & du retranchement de la Coupe.

VI. Du Sacrifice de la Meſſe.

VII. Du péché Originel & du franc-arbitre.

VIII. Du Celibat des Prêtres & des Clercs; comme auſſi des conſeils Evangeliques ſur la pauvreté volontaire, & ſur l'obéiſſance aveugle.

IX. De la Juſtification, de l'accompliſſement de la Loi & des bonnes œuvres.

Ce ſont là, dit-il, les Articles ſur quoi nous ſommes en different avec l'Egliſe Romaine.

Il s'en faut beaucoup qu'il n'ait ſuivi le genie de Luther, en faiſant un ſi petit Catalogue de nos differents. Ce Reformateur publia dés le commencement de ſa revolte juſqu'à 95. Propoſitions contre les Indulgences, les peines ſatisfactoires, & la Pénitence, qu'il envoïa bientôt aprés au Prince Albert qui étoit alors Archevêque de Mayence, Evêque de

Magdebourg & Cardinal Prêtre, dont on en condamna 41. à Rome l'an 1520.

Jerôme Alexandre, Nonce du Pape en Allemagne, en produiſit 40. à la Diette de Vormes l'année ſuivante, qu'il avoit tirées du Livre de la Captivité de Babylone, que Luther venoit de mettre en lumiére.

Cenſure de la Faculté de Theologie de Paris, contre Luther.

La Faculté de Theologie de Paris, qu'il choiſit à Vormes l'an 1518. & à Lipſic l'an 1519. pour Juge de ſa Doctrine, en condamna 104. tirées de ſes Ouvrages le 15. Avril l'an 1521. ce qui déconcerta tout ce parti, & fit changer tous les éloges qu'ils faiſoient de cet illuſtre Corps en injures & en calomnies.

Enfin, Jean Cochlée Doyen de Nôtre-Dame de Francfort ſur le Mein, en produiſit 50. qu'il avoit tirées de 36. Sermons de Luther, pour les preſenter à la Diette de Ratiſbone, qui ſe devoit tenir l'an 1524. Cependant Monſieur Maſius ſe retranche à neuf Articles, qu'il dit être ſeulement en Controverſe entre les Lutheriens & nous.

Je ſçai bien qu'une même erreur peut être bien des fois, & en bien des maniéres dans un même Ouvrage, ou dans pluſieurs; mais il eſt bien certain & la

ſuite le fera connoître, qu'un ſi grand nombre de Propoſitions differentes qui ſe ſont trouvées condamnables dans les écrits de Luther, ont plus de neuf principes.

Il eſt vrai que ces neuf Articles du Catalogue de Monſieur Maſius en peuvent fournir aiſément ſeize; car le troiſiéme en comprend deux, l'Invocation des Saints, & le culte des Images, qui ſont deux choſes bien differentes.

Le cinquiéme en comprend trois, ſçavoir les ſept Sacremens, la Tranſubſtantiation & le retranchement de la coupe. Et comme les Lutheriens rejettent cinq de nos Sacremens, on en peut encore faire cinq Articles, dont il n'y en a aucun qui ne ſoit d'une tres-grande importance, & qui ne renferme un tres-grand nombre de points de Controverſes.

Le ſeptiéme comprend le peché Originel & le Franc-arbitre, qui ſont deux choſes bien diſtinguées, & deux ſources d'un grand nombre de diſputes particulieres.

Le huitiéme en comprend encore deux, ſçavoir le Celibat des Eccleſiaſtiques majeurs, & ce qu'il appelle les conſeils Evangeliques.

Le neuviéme en comprend encore

trois, la Juſtification, l'accompliſſement de la Loi, & les bonnes œuvres.

Les cinq Sacremens n'étant pris que pour un ſeul article, ce détail en fera trouver ſeize, & ſi on les prend pour cinq articles, il s'en touvera vingt.

Pourquoi Monſieur Maſius a diminué les articles de Controverſes qui ſont entre lui & nous.

Je ne ſçai pas pourquoi Monſieur Maſius a voulu reduire ces articles à un ſi petit nombre. Il a voulu apparemment nous faire grace de ne pas nous imputer un ſi grand nombre de changemens qu'il auroit pû ; ou peut-être n'a-t-il pas jugé que tous ces autres points de Controverſe ſoient fondamentaux. Mais je doute qu'il ſoit approuvé en cela des autres Miniſtres qui s'éforcent au contraire de les multiplier, tant qu'ils peuvent, pour inſulter à l'Egliſe avec plus d'apparence de raiſon, à l'éxemple de leur Patriarche. Il eſt vrai que Monſieur Maſius pourroit leur répondre que le nombre des articles fondamentaux n'ayant pû encore être fixé juſqu'à preſent ; il eſt libre à chacun d'en admettre tant & ſi peu qu'il lui plaira.

Peut-être auſſi Monſieur Maſius veut-il ſe faire grace à lui-même. Car c'eſt à lui qui eſt nôtre accuſateur, de prouver que nous ſommes coupables de tant de changemens ; il a donc pû & a dû

même conſiderer, que moins il nous en imputera, moins auſſi ſe hazardera-t-il dans une telle entrepriſe. Il eſt difficile d'imaginer de quelle maniere tant de changemens ſi differens auroient pû ſe faire, & de leur fournir des raiſons, des cauſes, des occaſions & des Epoques. Il a donc jugé qu'il valoit bien mieux ſe retrancher à un tres-petit nombre d'articles, d'en mettre même trois ou quatre enſemble, quand il ne pouvoit abreger autrement, que de multiplier ſes peines & ſes embarras. Mais il peut ſe raſſûrer; car je lui déclare que s'il peut nous convaincre d'avoir changé un ſeul article, tel qu'il puiſſe être, de la Doctrine de l'Egliſe en ce qui regarde la ſimplicité de la Foi, & la pureté des mœurs, nous conſentons qu'on nous traite comme ſi nous avions tout changé, & qu'on nous applique cette parole de Saint Jacques; *Quiconque a gardé toute la Loi & l'a violée en un ſeul point eſt coupable, comme l'ayant toute violée.* Le changement d'un ſeul article bien prouvé fait donc tout le gain de ſa cauſe. Et nous qui ſommes les prétendus coupables de ces changemens, nous ne rougiſſons point d'expoſer exactement & autant qu'il nous eſt poſſible tous ceux qu'on veut nous imputer.

si l'Egliſe peut changer un article de Foi, elle peut nous changer.

Iacobi 2. v. 10.

J'ai reduit tous ces Articles à quatre Chefs principaux, qui ſont, la Juſtification, l'Egliſe, le Culte & les Sacremens. Il faut rapporter à ce dernier article ce qui regarde le Sacerdoce & le Sacrifice. Il eſt aiſé de connoître par le Catalogue que j'ai donné ci-deſſus, les changemens que les Reformateurs nous imputent ordinairement, pour cacher & déguiſer ceux qu'ils ont faits eux-mêmes, & dont nous avons droit de les accuſer & pouvoir de les convaincre. Mais chaque Miniſtre a ſes ſentimens particuliers; outre cela, il y a un fort grand nombre de Sectes differentes qui diſputent entr'elles, & qui font naître de jour en jour une infinité de nouvelles opinions. La plus grande partie des ſentimens de Luther ſont aujourd'hui abandonnez par ſes Sectateurs. Ses écrits ſont remplis de mille contradictions, de mille blaſphêmes, de mille folies, de mille ſaletez inexcuſables, & Monſieur Maſius nous déclare lui-même, qu'il y *a bien à dire entre ſes premiers Ecrits, où il ſemble quelquefois favoriſer ceux de Rome, & les derniers. Et que dans ceux-ci il faut bien diſtinguer ces paſſages, où il ne fait que combattre les mauvais ſentimens de ſes adverſaires, ſe ſervant avantageuſement de*

Nul point fixe dans les ſentimens des Reformateurs.

Inſtr. ſam.

leurs principes contre eux-mêmes, d'avec ceux où il défend & ſoûtient abſolument la cauſe de Dieu, & de la verité revelée dans la Bible. C'eſt-à-dire, qu'il faut bien diſtinguer ces endroits, où il parle d'une maniére, de ceux où il parle d'une autre. Comment pouroit-on donc trouver quelque choſe de fixe & de certain dans cet affreux cahos d'opinions, & dans cette mer de contradictions? Voici ce que nous avons fait dans cet embaras.

Il y a des Livres ramaſſez en un Corps de Doctrine, & reliez en un même volume, qui ſont des écrits publics, qui furent autrefois aprouvez & autoriſez par les Princes, les Etats & les Miniſtres, qui faiſoient alors la plus grande & la plus conſiderable Partie de toute la Secte. On les apelle Symboliques, parce que la Doctrine, qui y eſt expoſée, eſt comme le Symbole des Lutheriens. Il y en a cinq; ſçavoir, 1. la Confeſſion d'Auſbourg, non celle qui fut corrigée & changée dés le commencement par Philippe Melancton, & enſuite par pluſieurs autres; mais celle qu'on apelle *invariée*, c'eſt-à-dire, telle qu'elle eſt ſortie des mains de Luther, qui en eſt l'Auteur. 2. L'Apologie de

Livres Symboliques des Lutheriens.

cette Confeſſion, qui fut faite par le même Melancton. 3. Les Articles de Smalcalde, que Luther compoſa pour être preſentez au Concile, alors convoqué à Mantouë, & tenu enſuite à Trente. 4. Le grand & le petit Catechiſme de Luther. 5. Un écrit composé en l'année 1576. à Torges, par ſix Theologiens députez, & revû & corigé dans le Monaſtere de Berges l'an 1577. & publié à Dreſde l'an 1580. ſous le titre d'*Epitôme des Articles qui ſont controverſez par les Theologiens, qui ſuivent la Confeſſion d'Auſbourg. Ou bien, regle ou forme en abregé, ſelon laquelle on doit juger de tous les dogmes, & finir toutes les diſputes, qui ſurviennent ſur ce ſujet.* Ce Livre s'appelle encore, *Formule de Concorde*, & n'eſt qu'un abregé de celui qu'on apelle Solide Repetition.

Le Corps de Doctrine, qui contient tous ces Ouvrages & pluſieurs autres encore, s'appelle auſſi *Concorde, ou Formule de Concorde*; mais dans un autre ſens. Car le premier s'apelle ainſi, parce qu'il contient un Lutheraniſme repurgé de toutes les opinions contraires, qui s'y étoient gliſſées; & le ſecond, parce que c'eſt un aſſemblage de ces cinq Ouvrages publiquement reçûs par ceux

qui ſe diſent les veritables Lutheriens, & dont le premier ne fait qu'une partie.

Ces cinq Ouvrages, dans leſquels on doit trouver la pureté du Lutheraniſme, quelque authentiques & approuvez qu'ils puiſſent être, n'ont cependant qu'une autorité humaine, & perſonne n'eſt obligé ſur peine de damnation de s'y arrêter, ſelon la premiere maxime de la Reforme tant vantée, que nulle autorité ſur la terre, ſinon celle de l'Ecriture, qui eſt divine, ne peut captiver nôtre foi. Ainſi perſonne n'eſt encore obligé de s'en tenir à la doctrine de ces Livres Symboliques, & chacun eſt en droit de les reformer quand il voudra, lors qu'il y trouvera des choſes qui ne lui paroîtront pas conformes à l'Ecriture expliquée & entenduë ſelon ſon ſens, & ſelon les lumieres que peut lui fournir l'eſprit particulier.

Les Livres Symboliques ne ſont d'aucune autorité.

Mais comme il n'y a rien de plus autentique dans toute la Reforme Lutherienne, j'ai crû que c'étoit dans ces Livres qu'il falloit chercher les Dogmes les plus purs & les plus approuvez parmi les Lutheriens, pour les comparer avec ceux de l'Egliſe, & voir par ce moyen, quel eſt le nombre & la qua-

lité des changemens dont on nous accuſe ; & comme il eſt beaucoup plus grand & plus conſiderable, que Monſieur Maſius ne l'a fait, j'ai ſujet de croire, qu'il ſe ſert du privilege que la Reforme accorde à tous ſes Partiſans, qui eſt de ne croire, que ce qu'il trouvera à propos de tout ce qui eſt contenu dans ces Livres Symboliques, ou dans tous les autres qu'elle a produits. Et comme l'autorité de ces Livres Symboliques ne laiſſe pas d'être beaucoup plus conſiderable dans ſon parti, que la ſienne, je ſuivrai le Catalogue des Articles que j'en ai tirez, lors qu'il s'agira de les combattre en particulier, & regarderai tous ceux qui leur ſont contraires, comme des changemens qu'on nous impute, mais injuſtement, comme la ſuite le fera voir.

Diſtinction de la Doctrine, & de la Diſcipline.

Mais avant que de paſſer outre, il eſt bon d'avertir Monſieur Maſius & les autres Miniſtres, de ne point confondre, comme ils ont coutume de faire, par malice ou par ignorance, ce qui eſt d'une pure Diſcipline, c'eſt-à-dire, ce qui regarde le bon ordre, la décence du ſervice Divin, ou la maniere d'adminiſtrer les Sacremens, avec ce qui eſt de Foi & tenu pour tel dans l'Egliſe. Nous

convenons que la Diſcipline & les Ceremonies ont quelquefois changé, & ont été differentes dans les tems & les lieux differens chez les Catholiques ; mais infiniment moins que chez les Heretiques, & particulierement chez les Lutheriens ; car l'Office public, ou la Liturgie Lutherienne, eſt ſi differente dans les Prêches d'Alſace, de Saxe & autres lieux, & les Coûtumes ſi contraires dans les choſes les plus eſſentielles, qu'il eſt impoſſible de croire en y aſſiſtant, que ce ſoit la même Religion.

Que Monſieur Maſius ne demande donc plus qui a obſervé ces differentes Rites de l'Egliſe Romaine ; car s'il n'entend par ces Rites autre choſe, ſinon quelques Ceremonies, ou quelques points de Diſcipline, nous ne diſconviendrons pas qu'il y en a pluſieurs chez nous qui ont été changés ou ajoûtés, ou pour imprimer un plus grand reſpect pour les choſes ſaintes, ou pour condeſcendre à la foibleſſe du peuple, ou pour confirmer la foi des Myſteres, ou pour confondre les Heretiques, ou pour mille autres raiſons que nous ne ſçavons peut être pas. Quoi qu'il en ſoit, il eſt trés-facile de faire voir,

Preface page 8.

La Diſcipline peut changer.

que la plus grande partie eſt tres ancienne, & qu'il y en a pluſieurs que les Heretiques ont rejettées, qui s'obſervoient dans l'Egliſe dés le ſecond ſiecle.

Mais ſi par ces Rites, il entend les Dogmes de pratique, que nous obſervons dans l'Egliſe; comme l'Invocation des Saints, la veneration des Reliques, la Priere pour les Morts, l'Adoration de JESUS-CHRIST preſent réellement & ſubſtantiellement dans l'Euchariſtie, &c. Nous lui ferons voir évidemment, que les Fidelles les ont toûjours obſervés depuis le temps des Apôtres, & l'établiſſement de l'Egliſe.

CHAPITRE III.

Diverſes Suppoſitions abſolument neceſſaires pour établir ces prétendus Changemens.

IL faut neceſſairement faire de deux ſortes de Suppoſitions, pour ſoûtenir les Changemens que les Reformateurs imputent à l'Egliſe. Les unes regardent la choſe, & les autres la maniere. Je parlerai de celles-ci dans le

Chapitre ſuivant, & je vais examiner les premieres dans celui-ci.

1. Il faut ſuppoſer que tous les Articles de la Doctrine Lutherienne, que nous avons reduits au nombre de 45. ont été prêchez par les Apôtres, & laiſſez en dépôt à toute l'Egliſe, comme une Doctrine ſacrée & invariable. C'eſt ce que tous les Heretiques ſont obligez de dire chacun de leur Doctrine, pour fauſſe, ridicule & impie qu'elle puiſſe être; car quel pretexte pourroient-ils avoir de renoncer à la Doctrine de leurs Peres, pour s'attacher à des inventions toutes nouvelles, s'ils convenoient, que celle qu'ils abandonnent eſt la Doctrine de JESUS-CHRIST, qui a été prêchée par les Apôtres? Il faut donc qu'ils diſent, que celle qu'ils veulent établir étoit la Doctrine des premiers Fidels, quand ils viendroient de l'imaginer depuis une heure. Si nous ſoûtenions, dit Monſieur Maſius, quelque Dogme, qui fût contraire aux ſentimens de l'ancienne Egliſe, nous ne pourrions nous garantir de leurs anathêmes; mais tout ce que nous enſeignons étant conforme à la parole de Dieu, & d'ailleurs ayant pour nous l'Antiquité Orthodoxe, nous pouvons avec bien

Tous les Heretiques ſoutiennent que leur Doctrine étoit celle des Apôtres.

« Preface pag. 3.

» plus de juſtice renvoyer ces anathêmes
» contre-eux, &c. C'eſt donc la Doctrine de Luther qui doit être la plus ancienne, & par conſequent la ſeule veritable. Il n'y a pas un ſeul Heretique qui ne diſe la même choſe de la ſienne. Mais parce qu'il eſt trés-évident que la Doctrine contraire eſt trés-ancienne, portant avec ſoi un grand nombre de caracteres d'antiquité, par leſquels il eſt facile de la connoître; comme de ne porter le nom d'aucun Auteur, ſinon celui de JESUS-CHRIST, ce qui la diſtingue de toutes les fauſſes Doctrines, qui retiennent toûjours le nom des Heretiques qui les ont inventées; comme d'être appellée Catholique, ce que les Heretiques n'ont jamais pû lui ôter, &c. On tâche de faire remonter les Epoques imaginaires de ces prétendus Changemens, le plus haut qu'il eſt poſſible, afin de faire croire, que ſi on ne les connoît pas aſſez exactement, c'eſt qu'elles ſe ſont perduës dans la longueur des tems, avec les monumens qui auroient pû nous en conſerver la memoi-
» re. Quand ils pourroient (c'eſt-à-dire
» ceux de l'Egliſe Romaine) montrer l'an-
» tiquité de leurs erreurs, dit encore Mon-
» ſieur Maſius, pendant huit ou dix ſie-

cles,

cles, on devroit pourtant les renvoïer à la Doctrine de la primitive Egliſe. Ce changement a dû donc commencer à ſe faire dés le ſix, ſept ou huitiéme ſiécle, ſelon la ſupputation de M. Maſius, & la Doctrine des ſiécles precedens, étoit celle que Luther & ſes Succeſſeurs ont enſeignée dans le ſiécle paſſé, laquelle eſt contenuë dans les 45. articles, que nous avons rapportez cideſſus.

2. Il faut encore ſuppoſer, que ç'a été pour la deffenſe de cette même Doctrine Lutherienne, qu'un nombre infini de Martyrs ont prodigué leur vie; & que ſi l'on trouvoit qu'ils euſſent ſuivi un ſeul article de la Doctrine contraire, comme eſt celle que l'Egliſe Catholique tient aujourd'hui, on devroit juger qu'ils ont répandu leur ſang inutilement, qu'ils ſont morts dans leurs pechez, qu'ils ne peuvent être que des Martyrs du menſonge, & non point de la verité. Car il faut dire la même choſe de chacun de ces articles en particulier, & de tous en general, que ce que ſaint Paul diſoit de la foi touchant la reſurrection des morts, que de faux Docteurs impugnoient dés le commencement. Si tous ces Martyrs, & generalement tous ceux

Les Martyrs deſeroient morts pour la deffenſe du Lutheraniſme.

dont la memoire eſt ſi chere à l'Egliſe, & dont la mort a paru ſi pretieuſe devant Dieu, n'ont pas crû tous les articles de la Doctrine Lutherienne, ſuppoſé qu'elle fût celle des Apôtres, comme les Reformateurs le prétendent, ils ſont perdus ſans reſource : *Ergo qui dormierunt in Chriſto perierunt* ; & que n'aïant point eu d'autre eſperance que pour cette vie, ils ont été les plus miſerables de tous les hommes. Ceux qui comme ſaint Paul ont été expoſez aux bêtes farouches, ont été des deſeſperez, & auroient bien mieux fait de ne penſer qu'à boire, qu'à manger & à ſe divertir, que de s'expoſer eux-mêmes à ſouffrir comme ils ont fait, pour rendre un faux témoignage contre Dieu même.

1. Cor. 15. v. 18.

1. Cor. 15. v. 32.

Les Reformateurs ne peuvent pas ſe diſpenſer d'admettre cette ſuppoſition, qui eſt une conſequence qui ſuit évidemment de la premiere ; & comme ils ſont forçez à cauſe de l'évidence de pluſieurs témoignages, de convenir, que dés le ſecond & le troiſiéme ſiecle, on croïoit déja beaucoup d'articles contraires à la Doctrine de Luther dans toute l'Egliſe, comme l'invocation des Saints, le Purgatoire, la Superiorité

des Evêques au dessus des autres Ministres, la necessité dés satisfactions, &c. Il faut aussi qu'ils regardent tous ces grands Hommes, qui ont soûtenu, enseigné & prêché cette Doctrine, comme des Apostats, des Heretiques, des Idolâtres, en un mot, comme des Reprouvez, & qu'ils condamnent tous ceux qui les ont suivis dans leur croïance, & qui les ont imitez dans leur conduite.

Il ne suffit pas de dire, pour adoucir une si affreuse consequence, que ce n'est pas à nous de juger du salut de qui que ce soit; car ce n'est pas nous qui les jugeons, c'est JESUS-CHRIST qui en a déja jugé. *Celui qui ne croit point, est déja condamné.* Si les articles de la Doctrine de Luther sont celle de JESUS-CHRIST, quiconque n'a pas crû & n'a pas suivi cette Doctrine, même dans un seul point, n'a point eu la foi; & s'il est mort en cet état, il est mort Heretique & est un reprouvé. Joan. 3. v. 18.

3. Il faut encore supposer, ou que le changement de tant d'articles de Foi, est arrivé tout d'un coup, ce qui est impossible; ou qu'il s'est fait successivement autant de changemens qu'il y a d'articles dans l'Eglise Catholique con- Il doit être arrivé autant de changemens, qu'il y a d'articles;

craires à ceux de la Secte de Luther. Ainsi il faut selon l'hypothese de la Reforme, qu'il soit arrivé 45. Changemens dans la Doctrine de l'Eglise depuis un certain temps, lesquels sont si considerables, qu'un seul est suffisant pour aneantir toute la Foi, & renverser toute la Religion de JESUS-CHRIST.

Cette supposition qui n'est encore qu'une consequence évidente tirée de la premiere, fait voir l'impossibilité de ces mêmes changemens, lors qu'on soûtient, comme on est obligé de faire, qu'ils sont arrivez insensiblement, comme nous verrons dans le Chapitre suivant.

Les Livres de la Liturgie ont dû changer autant de fois.

4. Il faut encore supposer, qu'on a été obligé de changer autant de fois la Liturgie & les Prieres de l'Eglise, qu'il s'est fait de tels changemens; car il a falu y mettre, par exemple, l'Invocation des Saints, la Priere pour les morts, l'Adoration de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie &c. à mesure que ces Dogmes & tous les autres semblables ont été reçûs & autorisez. Il a donc falu changer les Rituels pour y ajoûter l'administration de plusieurs Sacremens, qui ne s'y trouvoient point auparavant; les Missels, les Livres de Prieres, les Catechismes, ainsi des autres.

5. Comme toutes les anciennes Liturgies, & tous les plus anciens Rituels que nous avons, comme celui de Gelase, de saint Gregoire, l'Ordre Romain & un grand nombre d'autres qu'on a trouvez en divers endroits parmi les plus anciens Manuscrits, contiennent les mêmes Dogmes que nous croïons, & presque toutes les mêmes Ceremonies que nous observons encore à present dans l'Eglise, il faut encore supposer que tous ces Livres ont été corrompus, que la Doctrine y a été alterée par le mélange de toutes ces prétenduës erreurs. Et parce qu'il ne s'en trouve aucun autre dans le monde, soit imprimé, soit Manuscrit, où l'on trouve les moindres vestiges de cet ancien Lutheranisme, il faut encore supposer, qu'en changeant les uns, c'est à dire, ceux que nous avons encore à present, on a pris un soin extrême de brûler & d'aneantir generalement tous les autres dans tout le monde, de peur que la Posterité n'eût aucune connoissance de cette Doctrine, qu'on avoit changée, & à laquelle on avoit renoncé, quoi qu'elle vînt de JESUS-CHRIST & des Apôtres.

Il a fallu aneantir tous les anciens Livres de la Liturgie.

6. Mais parce que nous ne trouvons rien encore, ni dans les Conciles, ni

Il a fallu que tous les hom-

mes ſoiét convenus de cacher ces chan-gemens à la Poſte-rité.

dans les Hiſtoires ſacrées ou prophanes, ni dans les Sermons & les Homelies des Peres, ni dans les Catalogues des Hereſies, ni dans aucun monument que ce puiſſe être de l'antiquité, qui puiſſe nous faire connoître directement ou indirectement, qu'il ſoit arrivé aucun de tous ces changemens; il faut encore neceſſairement ſuppoſer, que tous ceux qui ont écrit dans tous les tems & les lieux où ils ont commencé ou fini, ſont convenus entre-eux, non ſeulement de n'en rien écrire, mais encore de ſupprimer tout ce qui pourroit en donner le moindre ſoupçon aux ſiecles à avenir. Car ſans cette conſpiration, il n'eſt pas poſſible de s'imaginer comment tant de revolutions ſi conſiderables & ſi extraordinaires ſeroient arrivées, ſans que nous en euſſions une entiere connoiſſance, auſſi bien que d'une infinité d'autres, qui ne ſont d'aucun poids, & dont l'hiſtoire ne nous eſt preſque d'aucune utilité.

La Doctrine de l'Egliſe contraire à celle des Lutheriés a dû paſſer au cõmencemẽt pour Heretique.

7. Il faut ſuppoſer encore, qu'on a regardé cette Doctrine nouvelle & contraire à celle dont l'Egliſe étoit en poſſeſſion, c'eſt-à-dire ſelon l'hypotheſe des Reformateurs, à celle de Luther, comme des hereſies, des idolatries, des ſuperſtitions, des ſacrileges, des abomi-

nations, des impietez contraires à l'Ecriture ſainte, enfin comme la Doctrine de l'Antechriſt; car ce ſont les éloges communs & ordinaires, que les Lutheriens font de la Doctrine de l'Egliſe Catholique, & les titres qu'ils lui donnent. Il ne faut pas croire que ces prétendus Lutheriens Apoſtoliques, c'eſt-à-dire, les premiers Chrétiens, qui ſelon les Reformateurs, n'avoient point d'autres ſentimens que les Prophetes du ſeiziéme ſiecle, euſſent moins de zele pour la Doctrine qu'ils ſuivoient, & plus de moderation, que ceux qui prétendent l'avoir fait revivre dans ces derniers tems. Il ſemble donc qu'ils auroient dû tenir des Conciles pour condamner tous ces changemens, & anathematiſer tous ces articles d'une Doctrine nouvelle, à meſure qu'ils commençoient à paroître & à ſe répandre, & excommunier les Auteurs & les Partiſans de cette nouvelle Doctrine, & mettre toutes ces oppinions dans les Catalogues des Hereſies, avec celles qui avoient paru juſqu'à lors & dont nous avons des memoires dreſſez par ſaint Jean Damaſcene, Tertulien, ſaint Jerôme, Philaſtrius, ſaint Auguſtin, Theodoret & pluſieurs autres. Mais il n'eſt arrivé rien de tout cela: ou

pûtôt nous voïons qu'il eſt arrivé tout le contraire; car nous trouvons la plus grande partie des articles de la Doctrine de Luther, condamnez dés les premiers ſiecles comme une Doctrine nouvelle & contraire à la Tradition de l'Egliſe.

On a dû combattre cette Doctrine lorſqu'elle a commencé, par un nombre infini d'écrits.

Il ſuit encore de cette ſuppoſition, qu'on a dû écrire une infinité de Livres contre toutes ces innovations, ces additions qu'on faiſoit à la Liturgie, & tous ces changemens de Doctrine; que la plus grande partie des Gens ſçavans, des Evêques & des Paſteurs ont dû emploïer toutes leurs forces, leur autorité, leur credit auprés des Puiſſances Eccleſiaſtiques & Seculieres; leur ſçience, leur éloquence, & generalement tout ce qui étoit en leur pouvoir, pour arrêter le cours de ces mauvaiſes Doctrines, & deffendre à ceux qui leur étoient ſoûmis, de s'y attacher, comme il arrive toutes fois & quantes qu'une Hereſie vient à s'établir. Ainſi, nous devrions avoir une infinité d'Ecrits, de Sermons, de Conferences & de Livres, qui auroient été faits contre tout ce que l'Egliſe Catholique croit à preſent, en faveur de la Doctrine contraire. Il faut donc que tout cela ait peri, quoique tout ce qui a été fait contre les Heretiques des ſiecles paſſez,

nous ſoit demeuré. Car il eſt certain, que les Lutheriens ont foüillé toutes les Bibliotheques d'Allemagne & des autres Roïaumes où ils ſont établis, pour voir s'ils n'y trouveroient rien qui pût leur donner quelque connoiſſance de ce Lutheraniſme imaginaire des premiers ſiecles. Ce ſont eux qui nous ont produit le Livre de Ratramne, les premiers ouvrages qui ont paru de l'Abbé Rupert, l'ancienne Meſſe des Gaules, que Mathias Illiricus fit imprimer, un certain petit Livre de Liturgie du tems de Charlemagne, ſur lequel Volfangus a fait des remarques, & pluſieurs autres, dans leſquels ils n'ont rien trouvé de leurs opinions, & qui pût faire connoître qu'elles euſſent jamais été reçûës dans l'Egliſe. Cependant il faut neceſſairement dire, que ſi tous ces changemens de Doctrine ſont arrivez, on les a regardez comme des Hereſies, puiſqu'ils étoient contraires à la Doctrine qu'on avoit reçûë des Apôtres : Si on les a regardé comme des Hereſies, on les a combattus en mille manieres ; ſi on les a combattus, nous devons avoir une infinité d'ouvrages écrits en faveur de la Doctrine contraire, c'eſt-à-dire en faveur de celle de Luther ; & ſi nous n'en avons aucun, il

faut que tout ce qui a été fait en faveur de la verité ait peri..

Ces chãgemens euſſent dû ſe faire par tout le monde ſans exception.

8. Il faut ſuppoſer que ce changement s'eſt fait par tout où l'Egliſe étoit répanduë, c'eſt-à-dire, par tout le monde ; car s'il n'avoit pas été general, il ſe ſeroit trouvé en quelque endroit de la terre, quelque Societé qui auroit conſervé la veritable Doctrine & l'ancienne Religion, & Luther n'auroit pas eu beſoin de l'eſprit de Prophetie, pour faire revivre une Doctrine, dont perſonne n'avoit alors entendu parler, & dont il ne craint point de ſe dire lui-même l'Auteur. Or il eſt certain qu'il n'y avoit au tems de Luther, aucune Societé dans tout l'Univers, où l'on fiſt profeſſion de cette Doctrine, que les Lutheriens appellent la Doctrine des Apôtres, la Foi des premiers ſiecles. Les Lutheriens ont fait tout ce qu'ils ont pû pour pouvoir en découvrir, & ils n'ont trouvé dans tous les fidels que les mêmes ſentimens & la même Foi & dans toutes les autres Sectes, rien qui favoriſât leurs opinions.

Les Heretiques n'ont pû trouver leurs

Camerarius dit dans ſon hiſtoire des Freres de Boheme, qu'au commencement de leur ſeparation, ils s'aviſerent d'envoïer du côté du Nord en Moſco-

vie; du côté d'Orient en Grece, en Armenie, en Paleſtine; du côté du midi en Egypte, pour voir s'ils ne pourroient point découvrir en quelque endroit du monde, une Secte ſemblable à la leur; quoique les Prêtres Grecs qui s'étoient ſauvez du ſacagement de Conſtantinople en Boheme, les euſſent aſſurez qu'ils perdroient leur peine. Cela arriva en effet; car tous les Députez ſe raſſemblerent à Conſtantinople, comme ils l'avoient projetté, & revinrent en Boheme dire aux autres, qu'ils devoient tenir pour tres-aſſuré, qu'ils étoient ſeuls de leur croïance dans tout le monde.

Sectes en aucun endroit du monde.

Les Lutheriens qui ont ſuivi leurs erreurs, & qui y en ont ajoûté un grand nombre d'autres, peuvent dire la même choſe. Ce fut inutilement qu'ils députerent vers Joſeph Patriarche de Conſtantinople, vers l'an 1558. ou 59. pour voir s'il ne ſeroit point de leur ſentiment, ou s'il ne ſeroit point d'humeur à y entrer. Ce Patriarche envoïa ſon Diacre à Vittemberg, pour s'informer de la Doctrine de la Reforme. Il revint au bout de ſix mois, chargé d'un Exemplaire de la Confeſſion d'Ausbourg, que Philippe Melancton avoit traduite

en Grec, & Joſeph ne daigna pas ſeulement leur faire la moindre réponſe, tant il mépriſa leurs opinions & leur Synagogue. Les Theologiens de Tubinge, crurent que ſon Succeſſeur le Patriarche Jeremie, pourroit leur être plus favorable. Ils lui envoïerent encore un exemplaire de la Confeſſion d'Ausbourg, l'an 1574. & en firent diſtribuer un grand nombre à Conſtantinople. Jacques André Miniſtre, & Cruſius Profeſſeur des Lettres latines & grecques dans cette même Univerſité, entretinrent pendant quelque temps un commerce de lettres avec Jean & Theodoſe Zygomale, Officiers de ce même Patriarche, par le moïen d'Etienne Gerlak Lutherien, Aumônier de l'Ambaſſadeur de l'Empereur à la Porte. Ces Lettres ont été depuis imprimées en Grec vulgaire. Tout cela ſe termina par une condamnation que Jeremie fit faire dans un Concile, de toutes leurs opinions; aprés laquelle il leur declara une bonne fois, qu'ils perdoient leur peine & leur tems.

Les Calviniſtes avoient tenté la même choſe long-tems auparavant, mais avec plus d'adreſſe; car ils corrompirent un Prêtre nommé Cyrille, lequel leur promit que s'il étoit Patriarche, il

établiroit tous leurs Dogmes en Orient. Ils lui fournirent de grandes ſommes d'argent pour cela. Il ne manqua pas d'accuſer ſon Predeceſſeur de divers crimes auprés du grand Seigneur, pour le faire dépoſer & pour ſe mettre à ſa place. Il y réüſſit, & auſſi-tôt aprés il convoqua un Concile, & choiſit ce qu'il avoit d'Evêques & de Prêtres ſcelerats & impies pour y aſſiſter. On y approuva & on y reçût la Doctrine de Calvin. Les Heretiques firent publier cette deciſion avec les Articles qui avoient été reçûs, & commencerent à triompher en diſant, que toute l'Egliſe Orientale s'étoit trouvée dans leurs mêmes ſentimens. Mais le Patriarche Parthenius, Succeſſeur de l'Apoſtat Cyrille, condamna toute cette impieté dans un Concile de 26. Evêques & de 22. Prêtres, qui étoient élevez aux premieres dignitez de ſon Egliſe, ou qui étoient Generaux d'Ordres l'an 1642.

Il eſt donc veritable que le changement a dû être general, puiſqu'il ne reſtoit au tems des Huſſites, des Lutheriens & des Calviniſtes, aucun endroit du monde où l'on connût ſeulement leur Doctrine.

D'où il ſuit neceſſairement, que l'Egliſe n'étoit pas ſeulement devenuë in- Etranges conſequences

de l'hypothese des Reformateurs.

visible, comme disent les Lutheriens; mais *qu'elle étoit tombée en ruine & desolation*, comme prétendent les Calvinistes; car une Societé défigurée par tant d'Heresies, ne peut être l'Eglise. Ce seroit assez même qu'elle cessât d'être visible pour cesser d'être celle que JESUS-CHRIST a établie. Ainsi la voïe du Ciel étoit fermée long-tems avant que Luther vînt pour l'ouvrir. Les Saints avoient manqué sur la terre; il n'y avoit plus d'Elûs depuis plusieurs siecles; les portes de l'enfer avoient prévalu; le demon triomphoit de JESUS-CHRIST, & le Mystere de la Croix étoit entierement anéanti. Ces consequences font horreur; mais elles suivent naturellement du principe, sans lequel ce prétendu Lutheranisme Apostolique ne peut subsister un seul moment.

Ceux qui auroient changé, auroient été ennemis d'eux mêmes.

9. Il faut enfin encore supposer, que tous les Chrêtiens étoient devenus non-seulement ennemis de Dieu, de JESUS-CHRIST & de son Eglise, mais encore d'eux-mêmes. Car il ne faut que lire le Catalogue que nous avons fait des Articles de la Reforme, pour voir combien cette Doctrine est commode & favorable aux passions humaines. Il est difficile d'établir une Secte qui ait quelque

apparence de Religion, moins oppoſée à la corruption du cœur de l'homme. On interprette tout ce qu'il y a de plus terrible dans l'Ecriture ſainte comme on veut, & on rend le ſaint Eſprit garand de l'explication qu'on lui donne ; car c'eſt lui qui par une lumiere interieure, qu'il répand dans l'eſprit de tout le monde, en fait penetrer les ſens les plus cachez, aux enfans mêmes, qui n'ont pas encore l'uſage de raiſon, comme dit Luther. Qu'on ait commis tous les crimes imaginables, il ſuffit de ſe reſſouvenir un moment que JESUS-CHRIST eſt mort pour nous & tout cela eſt effacé. Les bonnes œuvres n'étant point neceſſaires à ſalut, on n'eſt obligé d'en faire aucune. Le Carême, les Jeûnes, les Abſtinences & toutes les autres mortifications que l'Egliſe nous preſcrit, ſont non-ſeulement inutiles, mais même injurieuſes au myſtere de la Redemption, ſelon le ſentiment le plus commun de la Reforme. Enfin l'on n'eſt obligé qu'à croire & l'on peut faire tout ce qu'on voudra, pourvû qu'on crie de toutes ſes forces contre l'Egliſe Romaine. C'eſt cependant ce bienheureux état, cette voïe large & facile qui conduiſoit au Ciel avec tant de certitude,

que ce ſeroit même un crime d'en douter ſelon Luther, qu'on a quittée pour embraſſer des obligations ſi dures, ſi penibles, & pour vivre dans une Societé toute nouvelle, dont les maximes n'inſpirent que haine de ſoi-même, & dont les Loix ne ſemblent faites que pour détruire l'homme ſans lui donner aucune certitude de ſon ſalut. Il faloit donc être inſenſé & ennemi de ſoi-même, pour renoncer à une vie ſi douce, qu'on prétend être conforme à la Doctrine de JESUS-CHRIST & des Apôtres, pour ſe charger d'un joug ſi peſant & ſi dur, qui venoit d'être fait par la main des hommes.

Il n'y a perſonne, pour peu qu'il ait de bon ſens & de raiſon, qui ne convienne que pour faire remonter la Doctrine de Luther juſqu'aux premiers ſiecles, comme fait M. Maſius, & comme tous les Miniſtres ſont obligez de faire, afin qu'elle puiſſe paſſer pour celle de JESUS-CHRIST & de ſon Egliſe; il eſt abſolument neceſſaire de faire toutes ces ſuppoſitions, & de tirer toutes ces conſequences, & pluſieurs autres ſemblables, ſuivant les reflexions que chacun peut faire ſur le Syſtême des Reformateurs. Il ne s'agit plus que de les ac-

corder avec les qualitez qu'on donne à ces changemens, & la maniere dont on dit qu'ils doivent être arrivez.

CHAPITRE IV.

De quelle maniere la Doctrine de l'Egliſe a dû changer ſelon les Proteſtans.

IL n'y a rien de ſi changeant que l'homme & rien ne ſemble lui être plus à cœur que le changement. C'eſt pourquoi Job le compare à une feüille d'arbre, qui eſt continuellement agitée par le vent. *Contrà folium quod vento rapitur oſtendis potentiam tuam.* Son cœur ſera toûjours agité, dit ſaint Auguſtin, tant qu'il ne repoſera point en Dieu. Il n'y a que la grace de Dieu, ſa loi, ſon autorité, ſa crainte, qui ſoit capable de le fixer, & ſans cela, il eſt impoſſible qu'il puiſſe ſe plaire toûjours à une même choſe & demeurer long-tems dans une même ſituation.

Job. 13. v. 25.

L. 1. Confeſſ. C. 1.

L'experience continuelle ne juſtifie que trop cette verité en toutes choſes, mais particulierement dans les ſciences prophanes. On a vû naître des Sectes de Philoſophes avec tout l'éclat imaginable & ſouvent dans le même ſiecle,

Toutes les Doctrines humaines ſujettes au changement.

tomber dans le dernier mépris & perir entierement aprés avoir été tres-fameuſes dans tout le monde & avoir occupé les plus beaux Eſprits. Quelques-unes ont duré plus long-tems, & ſembloient devoir être éternelles, leſquelles cependant ont eu le même ſort, & ont été obligées de ceder à de plus nouvelles. La raiſon de ces changemens eſt évidente. C'eſt qu'il n'y a en cette matiere aucune barriere qui puiſſe arrêter l'eſprit humain. Chacun veut avoir la gloire d'encherir ſur ce qu'il a apris des autres & s'il ne le peut pas, au moins croit-il la trouver dans la ruïne & la perte de celle que les premiers Auteurs de ces Sectes s'étoient acquiſe parmi les hommes; & c'eſt pour cela que ne pouvant les ſurpaſſer, il s'efforce au moins de découvrir aux yeux de tout le monde le foible de leurs raiſonnemens & de les décrier.

Les Miniſtres font tous leurs efforts & emploïent toute leur éloquence, pour perſuader à tout le monde, qu'il en eſt ainſi de la Doctrine de l'Egliſe. Il faut bien qu'ils le diſent neceſſairement; car c'eſt ſur cette prétention que tout le grand édifice de leur Schiſme & de leur Reforme eſt établi, comme ſur ſon fondement. Car quelle raiſon pourroient-ils alleguer

de leur Apoſtaſie, s'ils reconnoiſſoient que la Doctrine qu'ils combattent étoit celle des premiers Chrêtiens, qui l'avoient reçûë des Apôtres & qui avoient été témoins d'une infinité de prodiges que Dieu faiſoit à chaque moment pour la confirmer. *Domino coopperante & ſermonem confirmante ſequentibus ſignis.* *Marc. ult. v. 20.*

Mais il y a une grande difference entre les ſciences prophanes & la Foi. Dieu a abandonné le monde à la recherche des hommes, dit l'Eccleſiaſte & il ne leur a preſcrit aucunes bornes; mais il n'en eſt pas ainſi de la Doctrine qu'il a laiſſée en dépôt à ſon Egliſe, qui eſt la ſource du ſalut. Il l'a revêtuë de ſon autorité & il n'eſt permis à qui que ce ſoit d'y changer la moindre choſe, ſur peine de damnation. Il a laiſſé en même-tems le pouvoir à l'Egliſe de frapper d'anathême tous ceux qui ſeroient aſſez hardis, que de vouloir ſoüiller ces eaux pures de la Sageſſe éternelle, qui doivent ſe répandre ſur tous les Fidels juſqu'à la fin des ſiecles, par le canal de la Tradition, en y mêlant les eaux bourbeuſes d'une ſageſſe charnelle & prophane. C'eſt pourquoi les Peres nous repetent ſi ſouvent & particulierement dans les Conciles, cette parole du Sage:

La Doctrine de l'Egliſe eſt invariable. *Eccl. 3. v. 11.*

„ Prenez garde de paſſer au-delà des bor-
„ nes anciennes que vos Peres vous ont
marquées. *Ne tranſgrediaris terminos an-*
Prov. 22, v. 28. *tiquos, quos poſuerunt Patres tui.*

Il ne s'agit donc que de voir de quelle maniere on a pû outre-paſſer ces bornes tant de fois depuis qu'elles ont été placées par les Apôtres, & par quels artifices on auroit pû ſoüiller la pureté de la Foi, & alterer les maximes les plus ſacrées, qui regardent les mœurs, par tant d'articles d'une Doctrine étrangere, dont la plus grande partie merite, à ce que prétendent les Reformateurs, les titres d'idolatrie, d'abomination, de ſacrilege & de Doctrine de l'Antechriſt.

Ces chãgemens n'ont pû ſe faire tout d'un coup.

Il eſt impoſſible que tous ces changemens ſoient arrivez tout d'un coup, ſoit par rapport au tems, ſoit par rapport aux lieux, où ils ont dû être reçûs; car il faudroit neceſſairement ſuppoſer, que cela auroit commencé en quelque endroit d'où cette Doctrine ſe ſeroit répanduë par tout le monde. Or cela ne peut ſe faire tout d'un coup; car il faudroit pour cela qu'il ſe fût trouvé dans tous les Roïaumes, dans toutes les Provinces & toutes les Villes du monde des Predicateurs qui euſſent commencé en même-tems à la prêcher & qu'elle eût été reçûë auſſi-

tôt ſans aucune contradiction ; & ce ſeroit le plus grand de tous les miracles, qui ſe puiſſe jamais faire & que JESUS-CHRIST n'a pas même voulu faire pour établir la Foi par tout le monde. Il n'a établi pour l'annoncer que douze Apôtres & a permis qu'on s'y ſoit oppoſé de toutes parts & qu'on les ait perſecutez par tout où ils ont été. Il n'y a que lui ſeul qui puiſſe faire ce prodige. Il ne l'a pas fait pour la verité, le fera-t-il en faveur du menſonge ? Auſſi perſonne ne s'eſt-il aviſé de dire que cela ſoit arrivé de cette maniere.

Ces changemens n'ont pû ſe faire ſenſiblement.

On ne peut pas dire que ces changemens ſe ſoient faits ſenſiblement ; car ſi cela avoit été facilement connu de tout le monde, il n'eſt pas poſſible que nous ne connuſſions les Auteurs de ces Revolutions & toute la Secte en porteroit le nom, comme chaque Hereſie porte celui de ſon Patriarche. Il n'eſt pas poſſible encore, que nous ne connuſſions parfaitement le commencement & le progrez de cette nouvelle Doctrine ; à moins qu'on n'aime mieux dire ſelon nôtre ſixiéme ſuppoſition, que tous ceux qui ont été témoins oculaires de ces ſortes de changemens, ou qui en ont entendu parler, comme étant nouvellement arri-

vez, ont conſpiré les uns avec les autres, quoique diſperſez dans toutes les parties du monde, de n'en rien écrire, afin que la Poſterité n'en eût aucune connoiſſance & même de ſupprimer tout ce qui pourroit en donner le moindre ſoupçon dans les ſiecles à venir ; que cette conſpiration a eu ſon entier effet, puiſque les Reformateurs ſont encore à nous en produire les moindres veſtiges & les moindres marques dans toute l'antiquité & ſe trouvent reduits à raiſonner ſur de ſimples conjectures, dont la fauſſeté ſaute aux yeux.

Embaras de M. Claude, touchant le ſilence de l'antiquité ſur le changement de la preſence réelle.

Le Miniſtre Claude ſemble avoir voulu prendre ce parti, pour accorder ce changement ſenſible avec ce ſilence ſurprenant de toute l'antiquité, touchant la Preſence réelle. On lui demandoit des preuves & des témoignages de ce prétendu changement qu'il ſoûtenoit être arrivé au neuviéme ſiecle, où l'on avoit commencé, diſoit-il, à croire la preſence réelle de JESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie. Il répondit à l'Auteur de la Perpetuité de la Foi; que *les Catholiques en devoient être mieux informez, que ceux de ſon parti ; que s'il avoit affaire à des Grecs, à des Egyptiens ou à des Etrangers, qui n'euſſent aucune part au mal-*

heur qui étoit arrivé à ceux de ſa Secte, (d'avoir ainſi perdu tous les titres, par leſquels ils auroient pû prouver leur Doctrine, ſi on ne les avoit pas ſupprimez) *ils voudroient bien ſans repugnance & ſans déplaiſir s'appliquer à ſatisfaire à leur curioſité : mais qu'on ne peut ſouffrir ſans quelque eſpece de chagrin & de douleur, que ces mêmes Tranſubſtantiateurs, ce même Parti qui a fait ce changement, & qui a emploïé mille artifices pour le faire réüſſir inſenſiblement, qui s'eſt ſervi de fraude & de la violence pour empêcher qu'il ne ſe fiſt avec éclat ; qui a pris des ſoins infinis pour dérober à la Poſterité la connoiſſance de la maniere dont il s'eſt fait, lui vienne aujourd'hui demander raiſon de cette innovation, c'eſt ce qu'il ne peut ſupporter. Demandez-la, dit-il, s'il vous plaît, à ceux des vôtres, qui en ont été les premiers Auteurs ; demandez-la à ceux qui ont travaillé de tout leur pouvoir à fermer la bouche aux gens de bien ; demandez-en des nouvelles à la Cour de Rome, à ſes Inquiſiteurs & à ſes Croiſez ; demandez à ceux qui ont tant pris de ſoin, pour nous déguiſer les choſes. Mais quant à nous, laiſſez-nous au moins en repos, aprés nous avoir enlevé nos titres, ne nous venez pas dire ; Où ſont-ils? &c.*

Il faut donc que ce changement ſe ſoit fait d'une maniere ſi inſenſible, que perſonne n'ait pû s'en apercevoir ; ce qui fait que tous les Hiſtoriens Eccleſiaſtiques ou politiques, qui vivoient & écrivoient ce qui ſe paſſoit dans les tems où il ſe faiſoit, n'en ont parlé en aucune maniere & qu'il ne nous eſt reſté aucun monument qui puiſſe nous en donner connoiſſance ; ou qu'aïant eté ſenſible & connu de tout le monde, tout le monde auſſi ſe ſoit appliqué à le rendre inſenſible à la Poſterité, par le ſilence & la ſuppreſſion de tout ce qui auroit pû nous l'apprendre. Et c'eſt de cette maniere que M. Claude prétend que cela eſt arrivé ; car on ne peut pas dire que ces gens qui s'appliquoient avec tant de ſoin à ſupprimer ſes titres, pour dérober à la Poſterité la connoiſſance de ce prétendu changement, l'ignoraſſent. Il étoit donc connu à la Cour de Rome, aux Croiſez, aux Inquiſiteurs ; c'eſt-à-dire, à une infinité de perſonnes & s'il s'eſt fait inſenſiblement, ce n'a été que par rapport à ceux qui ſont venus long-tems aprés, qui n'en peuvent avoir aucune connoiſſance, à cauſe de la perte de ces monumens qui ont peri.

Il ne reſte donc que deux manieres dont

dont ces changemens ont dû se faire ; sçavoir, successivement & insensiblement, en prenant le mot d'insensiblement par rapport à nous. Ce sont les deux qualitez que M. Masius donne continuellement à ces prétendus changemens. *Ceux qui ont la moindre connoissance de l'Histoire Ecclesiastique, dit-il, sçavent que toutes ces choses se sont glissées par succession de tems dans l'Eglise Romaine, à peu prés comme autrefois les Traditions des Pharisiens s'insinuerent dans l'Eglise Judaïque.* Preface pag. 8.

Ces changemens ont dû être successifs & insensibles.

Et comme on est obligé de reconnoître selon la troisiéme supposition, qu'il s'est fait autant de changemens, qu'il se trouve d'articles dans la Doctrine de l'Eglise, qui sont contraires à celle de Luther, il faut aussi que chaque changement ait eu ces deux qualitez, c'est-à-dire, qu'il se soit fait successivement & insensiblement. Il est à propos de remarquer ceci ; car quoique le changement d'un seul article bien prouvé & évidemment démontré, soit suffisant pour faire voir la possibilité des autres, cependant plus le nombre des articles, qu'on prétend avoir été changez, est grand, plus l'accusation, que les Lutheriens forment contre-nous, devient atroce & incroïable, & nous découvre en même-tems

plus de degrez d'impoſſibilité dans leur Syſteme, comme nous le verrons dans la ſuite.

La ſucceſſion de ces changemens doit ſe conſiderer par rapport au tems & par rapport aux lieux où ils ont été reçûs.

Changemens ſucceſſifs par rapport au tems.

Par rapport au tems, l'on peut dire, que chaque changement s'eſt fait ou tres-promptement, ou peu à peu & lentement. J'appelle un changement tres-prompt, celui qui ſe fait en peu d'années dans un grand Païs, & même dans toute l'Egliſe où il a dû ſe faire, par la huitiéme ſuppoſition; & j'appelle un changement lent, celui qui ne peut s'achever en un ou pluſieurs ſiecles, ſoit par le défaut d'ouvriers, qui y travaillent, ou des moïens neceſſaires; ou à cauſe des grands obſtacles, qui s'y trouvent.

Par rapport aux lieux.

Si l'on conſidere cette ſucceſſion par rapport aux lieux où ce changement a été reçû, il faut neceſſairement convenir, 1°. qu'il a commencé, comme font toutes les Hereſies, dans quelque Ville, quelque Province, quelque Roïaume; car il eſt impoſſible qu'il ait commencé par tout en même-tems, comme nous avons déja dit, 2°. que cette Doctrine s'eſt enſuite cõmuniquée aux lieux voiſins, & s'eſt enfin trouvée établie, reçûë & autoriſée

dans tout le monde, comme elle étoit au tems de Luther. Ces reflexions paroiſſent peu importantes, mais la ſuite en fera connoître l'utilité.

Les Reformateurs ſe ſervent de deux exemples tres-ſenſibles, pour nous faire voir la poſſibilité de tous ces prétendus changemens, & de ces grandes revolutions, qu'ils ſoutiennent être arrivées ſucceſſivement & inſenſiblement dans l'Egliſe. Le premier ſe tire de la Synagogue, dans laquelle la Foi a été, dit-on, toute changée, ſucceſſivement & inſenſiblement par un grand nombre de *Traditions humaines*, que les Phariſiens avoient inventées & introduites. Le ſecond ſe tire de l'Egliſe même, dans laquelle on ne peut diſconvenir qu'il ne ſoit arrivé un grand nombre de changemens, au moins ſelon la Diſcipline; comme touchant le celibat des Prêtres, la ſubſtraction de la coupe, mille ceremonies, & mille coûtumes differentes, qui ſe ſont établies, & dont on n'avoit aucune connoiſſance dans les premiers ſiecles; ſans parler de celles, qu'on a abandonnées ou reformées. Exemples des changemens ſucceſſifs & inſenſibles.

Tout ce que nous avons dit juſqu'à preſent regarde ſimplement le Syſteme des Reformateurs, qui ne manquent jamais de

poſer pour principe & de ſuppoſer comme une verité indubitable, que leur Doctrine, quoiqu'ils viennent de l'inventer & qu'on n'en ait jamais oüi parler auparavant, étoit celle de JESUS-CHRIST & des Apôtres. Pour faire voir le ridicule & le faux de cette prétention, il falloit auparavant ſçavoir quelle étoit cette Doctrine; il falloit enſuite examiner toutes les circonſtances des changemens, qu'on dit être arrivez, lorſque la Doctrine ancienne a été rejettée, pour en ſubſtituer une nouvelle en la place; enfin, il falloit examiner de quelle maniere ces grandes revolutions ont pû arriver. Voions à preſent ſi toutes ces choſes peuvent s'accorder entre elles, & c'eſt ce que nous allons voir dans la ſuite.

CHAPITRE V.

Que les Reformateurs n'ont aucune apparence de raiſon, de ſuppoſer que leur Doctrine étoit celle des premiers ſiecles.

Tous les Heretiques prétendent enſeigner la Doctrine des Apôtres.

LEs Heretiques ſont bien éloignez d'avoir aucune apparence de raiſon de ſuppoſer, comme ils font tous, qu'une Doctrine, qu'ils viennent d'inventer, & dont on n'avoit jamais entendu par-

ler juſqu'alors, eſt la Doctrine des Apôtres & des premiers ſiecles de l'Egliſe, puiſque toutes choſes concourent à découvrir la fauſſeté de cette imagination. Mais comme c'eſt une maxime inconteſtable en matiere de Religion, que toute Doctrine nouvelle eſt neceſſairement fauſſe, ils ſe trouvent obligez de dire, que ſi celle qu'ils mettent au jour, n'eſt pas conforme à celle de l'Egliſe, c'eſt l'Egliſe qui a changé ce dépôt, qu'elle avoit reçû des Apôtres, & que c'eſt ce qu'ils veulent faire revivre parmi les Chrêtiens. Ecoûtons ſur cela M. Maſius. *Quand bien même*, dit-il, *les Docteurs de l'Égliſe Romaine pouroient montrer l'antiquité de leurs erreurs pendant huit ou dix ſiecles, on devroit pourtant les renvoïer à la Doctrine de la primitive Egliſe, & ſur tout à celle de* JESUS-CHRIST *& de ſes Apôtres, & il nous ſera toûjours permis de dire; il n'en étoit pas de même au commencement.* Preface pag. 7.

Quoique M. Maſius parle en cet endroit avec une grande aſſurance, il ne laiſſe pas de nous faire ſentir par un *ſur tout*, qu'il apprehende fort que la Doctrine, qu'il attribuë *à* JESUS-CHRIST *& à ſes Apôtres*, ne ſe trouve differente en bien des articles de celle de la primi- Fauſſeté ſuïant de M. Maſius.

tive Egliſe. Et en cas qu'il ſe trouve convaincu par des témoignages irreprochables, que la Doctrine de Luther, c'eſt-à-dire, les 45. Articles que nous avons rapportez, eſt contraire à celle de la primitive Egliſe, il ne manquera pas de revenir à ſon *ſur tout*, & de dire que *ſur tout* elle eſt conforme à la Doctrine de JESUS-CHRIST & de ſes Apôtres; comme ſi la Doctrine de la primitive Egliſe pouvoit être differente de celle de JESUS-CHRIST & de ſes Apôtres. Mais par où connoîtra-t-on, que cette Doctrine eſt conforme à celle de JESUS-CHRIST & de ſes Apôtres? M. Maſius ne manquera pas de nous dire, que c'eſt par l'Ecriture ſainte. Mais qui ſera l'Interprete & le Juge du ſens de l'Ecriture ſainte? Ce ſeront les Miniſtres eux-mêmes, qui prétendent avoir un eſprit Prophetique & un don particulier pour entendre la parole de Dieu & pour en penetrer tous les ſens les plus cachez. Ainſi la Doctrine de JESUS-CHRIST & de ſes Apôtres, ſera toûjours celle qu'il plaira aux Miniſtres illuminez de leur attribuer.

La Doctrine de la primitive Egliſe differente de

M. Maſius s'explique plus clairement dans la ſuite, & nous fait évidemment voir, que ce n'eſt pas ſans raiſon, qu'il a mis ce *ſur tout*, & qu'il prétend par-là,

mettre une grande difference entre la Doctrine de JESUS-CHRIST & celle des premiers siecles. *C'étoit une chicane des Juifs, dit-il, de reprocher à* JESUS-CHRIST *sa nouveauté & de lui objecter, qu'il détruisoit les decrets de Moïse & de leurs Ancêtres; mais* JESUS-CHRIST *en appelle à Moïse, Joan. 5. v. 46. & à Abraham, Joan. 8. v. 56. Les Philosophes d'Athenes disoient de même, que la Doctrine de* JESUS-CHRIST *étoit une Doctrine nouvelle*, Act. 8. v. 20. Que nous apportez-vous, disoient-ils, aux oreilles de nouveau? *Ainsi tout ce qui paroît nouveau, ne l'est pas en effet. Nôtre Doctrine est veritablement ancienne, puis que son origine est dans l'Ecriture, laquelle est plus ancienne que toutes les Traditions de ceux de l'Eglise Romaine.* Il compare ensuite la Tradition, par laquelle l'Eglise prouve l'antiquité de sa Doctrine, aux haillons dont les Gabaonites se servirent pour faire croire à Josué, qu'ils venoient de bien loin, afin de faire alliance avec lui.

celle de J. C. & des Apôtres, selon M. Masius. Preface pag. 8.

Il semble, que M. Masius voudroit nous persuader, que la venuë de Luther avoit été prophetisée par JESUS-CHRIST, comme celle de JESUS-CHRIST avoit été prophetisée par Moï-

Abus manifeste de l'Ecriture.

ſe, & que ce Reformateur étoit un nouveau Meſſie promis aux Apôtres & à toute l'Egliſe, comme JESUS-CHRIST avoit été promis à Abraham & à toute la Synagogue. Car c'eſt pour cela que JESUS-CHRIST renvoïe les Juifs à Moïſe & à Abraham. *Si vous croïez à Moïſe, vous me croïriez auſſi, leur dit-il; parce que c'eſt de moi qu'il a écrit. Que ſi vous ne croïez pas ce qu'il a écrit, comment croïrez-vous ce que je vous dis?* Il leur avoit dit auparavant qu'ils lûſſent avec ſoin les Ecritures, dans leſquelles ils croïoient trouver la vie éternelle, & qu'elles rendoient témoignage de lui; & la queſtion conſiſtoit alors uniquement à ſçavoir, s'il étoit le Fils de Dieu, & il le prouvoit par ſes miracles & par les ſaintes Ecritures où il les renvoïoit. Dans le ſecond paſſage que M. Maſius nous cite, JESUS-CHRIST prouve qu'il eſt plus grand qu'Abraham, & qu'il eſt avant lui. *Abraham vôtre Pere, a deſiré avec ardeur de voir mon jour, il l'a vû, & il en a été comblé de joïe.* Cela marque qu'il étoit avant Abraham, & plus grand qu'Abraham; c'eſt-à-dire, le vrai Meſſie & le Fils de Dieu. Car il ne s'agiſſoit point de ſa Doctrine, qu'on n'a jamais accuſée de nouveauté; il n'en-

Joan. 5. v. 46.

Joan. 5. v. 39.

ſeignoit rien qui fût contraire à la Loi. Il n'en eſt pas ainſi de Luther, dont la venuë ſemble à la verité avoir été prophetiſée, mais bien d'une autre maniere & comme celle de pluſieurs autres ſemblables Monſtres dont parle S. Paul. Si M. Maſius nous renvoïoit à l'Ecriture pour y chercher la prédiction de ce qui devoit arriver dans ces derniers tems, comme JESUS-CHRIST y renvoïoit les Juifs, pour y chercher les Propheties où il étoit parlé de lui, il auroit quelque raiſon. Mais lorſqu'il s'agit de ſçavoir, ſi la Doctrine de Luther eſt celle de JESUS-CHRIST & des Apôtres, c'eſt une choſe toute differente. 2. Timoth. 3. 7.

Mais quoi qu'il en ſoit, M. Maſius nous fait voir par là, qu'il faut mettre une grande difference entre la Doctrine de JESUS-CHRIST, des Apôtres, & celle de la primitive Egliſe, & que l'antiquité de celle de Luther, ne ſe tire pas de la conformité, qu'elle devroit avoir avec celle des premiers Chrêtiens, mais ſeulement de ce qu'elle eſt conforme à l'Ecriture, *qui eſt plus ancienne que toutes les Traditions*; mais à l'Ecriture expliquée, non comme on l'entendoit dans la primitive Egliſe par tout le monde, mais comme on a commencé à l'enten-

dre au ſeiziéme ſiecle à Vittembertg.

En quel ſens M. Maſius dit que ſa Doctrine eſt celle de l'ancienne Egliſe.

Cela étant ainſi, n'eſt-ce pas ſe moquer du public, d'oſer dire & de ſuppoſer, comme une choſe indubitable, que tous ces articles de Doctrine, que nous avons rapportez, *ſont la Doctrine de la primitive Egliſe*, comme fait M. Maſius, en diſant. *Si nous enſeignions quelque choſe de contraire à l'Ecriture; ſi nous ſoûtenions quelque Dogme, qui fût contraire aux ſentimens de l'ancienne Egliſe, nous ne pourrions nous garantir de leurs anathêmes; mais tout ce que nous enſeignons étant conforme à la parole de Dieu, & d'ailleurs aïant pour nous l'Antïquité Orthodoxe, nous pouvons avec bien plus de juſtice, renvoïer ces anathêmes contre ceux de l'Egliſe Romaine.* Car s'il y avoit en cela quelque apparence de raiſon, je demande aux Proteſtans, pourquoi ils prendroient tant de ſoin de diſtinguer la Doctrine de la primitive Egliſe d'avec celle de JESUS-CHRIST & des Apôtres par un *ſur tout*, & par cette autre maniere de parler: *Nôtre Doctrine eſt vraïemene ancienne, puiſque ſon Origine eſt dans l'Ecriture, laquelle eſt plus ancienne que les Traditions de ceux de l'Egliſe Romaine.* Comme ſi une Tradition venuë à nous depuis le tems des Apôtres, pouvoit

contenir une autre Doctrine, que celle de JESUS-CHRIST & des Apôtres. La ſuite fera voir encore plus manifeſtement pour quelle raiſon les Proteſtans diſtinguent tantôt la Doctrine de JESUS-CHRIST & des Apôtres, de celle de la primitive Egliſe, & tantôt ils les confondent. Nous l'avons déja marqué, mais il eſt bon d'en faire encore ſouvenir le Lecteur. C'eſt que d'un côté il y a certains articles de la Doctrine Catholique, qui paroiſſent ſi évidemment avoir été la Doctrine de la primitive Egliſe, comme l'invocation des Saints; la veneration des Reliques, le Purgatoire & la Priere pour les morts, ſans parler de tous les autres, dont ils tâchent d'éluder les preuves, qu'ils n'ont jamais pû en diſconvenir. C'eſt pourquoi ils ſe trouvent obligez, ou de ſe condamner eux-mêmes, ce que leur orgueil ne peut permettre; ou de dire anathême à tous les fideles de ces bien-heureux tems, où l'Egliſe avoit preſque autant de Martyrs, que d'Enfans: & de l'autre, ils voïent combien c'eſt une choſe horrible, d'oſer dire, que toute l'Egliſe a été pervertie, dés ſon berceau; & qu'une Doctrine qui a été condamnée dés ces premiers tems, puiſſe avoir la moindre apparence de ve-

Pourquoi les Proteſtans diſtinguent la Doctrine de la primitive Egliſe de celle de J. C. & des Apôtres.

rité. Ainſi ils diſtinguent & confondent en même-tems la Doctrine de la primitive Egliſe & celle de JESUS-CHRIST ou des Apôtres, afin de ſe mettre en droit d'abandonner l'une & d'expliquer l'autre quand & comme ils voudront.

Mais tâchons, s'il eſt poſſible, de penetrer encore plus avant dans le ſecret de la Reforme, pour voir ſi nous pourons découvrir quelque aparence de raiſon dans cette ſuppoſition; que la Doctrine de Luther (tous les Heretiques le prétendent ainſi de la leur) étoit celle de JESUS-CHRIST, ou des Apôtres & de la primitive Egliſe.

Les Heretiques n'ont aucun moyen de nous faire voir que leur Doctrine eſt celle de la primitive Egliſe.

Je demande aux Reformateurs, comment cela eſt-il venu à leur connoiſſance; puiſque par la quatriéme ſuppoſition, il n'eſt reſté aucun monument de toute l'antiquité, qui nous le puiſſe faire connoître, & que tous les ouvrages les plus anciens, qui nous reſtent, ſoit imprimez, ſoit manuſcrits; Rituels, Cathechiſmes, Sermons, Homelies, Liturgies, Traitez, Conferences &c. nous marquent le contraire? Je veux donc bien ſuppoſer avec M. Claude & M. Maſſus, s'ils veulent ſe ſervir de cette chimerique prétention dans une cauſe qui leur eſt commune, que tous ces ti-

tres ont peri, qu'ils ont été supprimez sans qu'on puisse sçavoir par qui, ni quand, ni comment; je les prie donc de nous apprendre par quelle voïe ils ont pû connoître, que leur Doctrine étoit celle des premiers Chrêtiens. Car si nous n'avons aucun Livre, aucune Histoire, aucun monument, qui puisse nous en donner connoissance, il faut qu'ils conviennent, qu'ils n'en sçavent rien, à moins qu'ils n'aïent eu des revelations particulieres; & en ce cas, nul ne seroit obligé de les croire, s'ils ne faisoient autant de prodiges & d'aussi extraordinaires, pour rétablir cette Doctrine, que JESUS-CHRIST & les Apôtres en ont fait pour l'établir. Or il est certain que cela n'est pas ainsi; il faut donc qu'ils avoüent, qu'ils n'ont eu aucune raison de supposer, que tous ces Articles ont été enseignez, crûs & reçûs dans les premiers tems de l'Eglise.

L'ancienne Eglise nous apprend le vrai sens de l'Ecriture.

Ce seroit une ridicule réponse de dire, qu'on le sçait par l'Ecriture sainte; car il faudroit trouver tous ces Articles dans l'Ecriture en termes clairs & formels, & c'est ce que les Reformateurs n'ont jamais pû faire. Ou tout au moins il faudroit, qu'ils nous fissent voir, que leurs explications sont conformes à cel-

les, que toute l'Egliſe donnoit à l'Ecriture dés le commencement ; car il eſt certain, que le ſens qu'on donnoit à l'Ecriture dans les premiers tems, & qui étoit le même dans toute l'Egliſe, eſt le veritable & celui que les fideles avoient reçû de la bouche des Apôtres, qui n'ont pas laiſſé en dépôt ſeulement la Lettre qui tuë, mais encore l'Eſprit qui vivifie. Or comment pourront-ils nous faire voir, que le ſens qu'ils donnent à l'Ecriture ſainte, eſt celui qu'on y trouvoit dés le commencement, puiſque tous les titres de cette prétenduë poſſeſſion ont peri ? Cette ſuppoſition eſt donc ſans aucune apparence de raiſon.

Le ſeul moyen qu'on a pour voir ſi une Doctrine eſt celle de la primitive Egliſe, eſt la Tradition, & les Heretiques la rejettent.

Mais comme c'eſt une fauſſeté viſible, de dire, que tout ce qui pourroit nous faire connoître la Doctrine des premiers ſiecles a peri, ou a été ſupprimé, puiſque nous avons un nombre innombrable de volumes de tout tems & de tout ſiecle, qui traitent des matieres de la Religion ; ſans parler d'une infinité de Conciles generaux & particuliers, qui peuvent nous en donner une pleine & entiere connoiſſance : il ſemble que les Heretiques devroient ſe ſervir de la Tradition, pour prouver cette propoſition, qui eſt le fondement & la baſe de tant de Re-

formes que chaque Apoſtat fait à ſa fantaiſie. Mais c'eſt tout le contraire ; car ils rejettent tous la Tradition d'une commune voix. Fût-il jamais un procedé plus ridicule ? On nous accuſe de tenir une Doctrine contraire à celle de la primitive Egliſe. Nous convenons que ſi on peut nous en convaincre, nous ſommes condamnables, & promettons de nous condamner nous-mêmes. Nous produiſons un nombre infini de témoins irreprochables, qui ont tous travaillé & ſouffert pour la deffenſe de la Doctrine, dont il s'agit. Nous demandons avec inſtance, qu'on les interroge les uns aprés les autres, & on nous répond qu'on n'en veut écoûter aucun. Je demande ſi ce fondement peut avoir aucune apparence de raiſon ?

Il n'y a donc perſonne, qui ne voïe aiſément la fauſſeté de cette premiere ſuppoſition & ſans entrer dans une plus grande diſcuſſion, il ſuffit pour cela de faire quelques reflexions, comme celles que nous venons de marquer, ſur les motifs qui purent engager les Reformateurs à commencer par l'établir, & à rejetter tout ce qui peut la détruire, pour certain & évident qu'il puiſſe être. Mais comme il eſt difficile d'en impoſer à ceux qui

examinent les choſes de prés, comme on doit faire, lorſqu'il s'agit du ſalut & de l'éternité, on s'eſt aviſé de deux ſortes d'adouciſſemens, dont le premier ſe trouve dans la Confeſſion d'Ausbourg, & le ſecond eſt de l'invention de M. Maſius. Il eſt neceſſaire de les expoſer ici, afin de faire voir le piege qu'on tend à tout le monde, pour donner à chacun les moïens qui ſont neceſſaires pour l'éviter.

2. ſortes d'adouciſſemens dont les Heretiques ſe ſervent lorſqu'ils rejettent la Tradition.

Ce ſont deux inſignes menſonges. Le premier conſiſte à dire, que toute cette Doctrine, qu'on condamne ſe reduit à certains abus; quoique dans le fond, celle de Luther n'ait rien de contraire à celle de l'Egliſe Catholique. Voici comme on parle dans la Confeſſion d'Ausbourg, ſelon la Traduction de M. Maſius. *Voilà*, dit-on à la fin de la premiere partie, *à peu prés l'abregé de la Doctrine, que nos Egliſes propoſent, pour inſtruire les Chrêtiens..... Puis donc que nôtre Doctrine eſt évidemment fondée ſur l'Ecriture ſainte, & qu'elle n'a rien de contraire à l'Ecriture ſainte, ni à l'Egliſe Catholique, ni à la Romaine, autant qu'on la peut connoître par ſes Ecrits; nous penſons que les ſentimens de nos Adverſaires, ne pourront pas differer des nôtres dans les*

1. Adouciſſement on condamne la Doctrine de l'Egliſe ſeulement, ſous le nom d'abus.

Confeſſ. Aug. art. 21.

Articles, que nous venons de marquer. Il n'y a perſonne qui ne voïe clairement un menſonge ſi groſſier ; car il ne faut que lire les Articles de la Confeſſion d'Ausbourg & ſçavoir un peu ſa croïance, pour voir que JESUS-CHRIST & Belial ne ſont pas plus oppoſez, que ces deux ſortes de Doctrines ; & c'eſt ainſi que tous les Catholiques en jugeoient & en ont toûjours jugé, ce qui donne lieu à ce qui ſuit. *C'eſt pourquoi*, dit-on, *ceux-là jugent avec grande dureté & précipitation nos Docteurs, qui les veulent faire paſſer pour Heretiques, puiſque tout le different qui peut être entre-eux & nous, n'eſt fondé que ſur certains abus qui ſe ſont gliſſez dans les Egliſes ſans autorité.* On appelle par tout ailleurs la Doctrine de l'Egliſe, des idolatries, des ſacrileges, des prophanations, des traditions humaines contraires à la parole de Dieu ; une Doctrine qui détruit le myſtere de la Redemption, qui rend les ſouffrances de JESUS-CHRIST inutiles ; des ſuperſtitions, des impietez, des abominations, en un mot, la Doctrine de l'Antechriſt : & dans la Confeſſion de Foi, tout cela ſe reduit à certains abus. Il faut lire le Catalogue de ces abus, que nous avons mis à la tête de cet Ouvrage, pour

voir de quelle nature on les fait & les titres qu'on leur donne.

Mais il falloit parler ainſi dans cette Confeſſion, parce que les eſprits n'étoient pas encore diſpoſez à croire ſur la ſimple parole des Theologiens de Vittemberg, qu'elle ne contenoit autre choſe que la Doctrine de la primitive Egliſe. On demandoit des preuves tirées de la Tradition. Les Proteſtans la rejettoient, parce qu'elle ne leur étoit pas favorable. On voïoit bien que c'étoit l'unique raiſon qu'ils en euſſent, mais qu'ils n'oſoient dire; & comme on ne peut diſconvenir qu'il n'y ait toûjours eu des abus dans l'Egliſe, puiſque ſaint Paul en a condamné lui-même dans des choſes tres-importantes, comme eſt l'uſage de la ſainte Euchariſtie, les Reformateurs crûrent qu'il faloit donner ſeulement ce titre à la Doctrine, qu'ils rejettoient, afin de perſuader plus facilement à tout le monde, qu'elle pouvoit être fauſſe & condamnable, quoiqu'elle fût dés le commencement du Chriſtianiſme. Mais leur conduite démentoit leurs paroles; car s'il ne s'agiſſoit que de certains abus que les Proteſtans vouloient reformer, comme cela eſt viſiblement faux, quelle raiſon pouvoit les porter à faire un horrible Schiſ-

me & à ſe ſeparer de l'Egliſe comme ils faiſoient ? Les abus ne conſiſtent que dans le mauvais uſage, qu'on fait des choſes ſaintes ; ils pouvoient s'abſtenir de ſuivre ces mauvais exemples, ſans rompre l'unité & ruïner la paix & la charité Chrêtienne, par une ſi déteſtable Apoſtaſie. Cependant ils l'ont fait. Il faut donc neceſſairement conclure, qu'ils ne donnoient alors le nom d'abus à la Doctrine de l'Egliſe, que parce qu'ils ne pouvoient ſuppoſer avec la moindre apparence de raiſon, que la leur eût été celle de la primitive Egliſe.

Le ſecond menſonge conſiſte à dire & à ſoutenir contre toute ſorte de raiſon, que les Controverſes, qui ſont entre les Reformateurs & nous, ne ſont d'aucune importance au jugement même des Docteurs Catholiques. Perſonne ne s'étoit encore aviſé de parler ainſi, juſqu'à M. Maſius, qui voudroit bien reduire tous ces Articles en problêmes (c'eſt où les principes de ſa Secte le conduiſent directement) & nous faire croire en même-tems, que ce ſont des ſentimens communs parmi les Docteurs Catholiques, qu'il fait décider ſur les points fondamentaux à ſa fantaiſie, ſans en citer aucun, & ſans en rapporter aucun témoi-

2. Adoucciſſement qui eſt de M. Maſius. 1. part. il reduit tout en problêmes.

gnage. On ne peut pas nous condamner, dit-il, ſur cet Article, quoi qu'il ſoit contraire à la Doctrine de l'Egliſe Catholique ; parce que ſelon les Docteurs de cette Egliſe, ce n'eſt pas un point fondamental ; comme ſi les Docteurs qu'il fait parler, ne reconnoiſſoient pas pour points fondamentaux, ce qui a été decidé dans tous les Conciles generaux, & nommément dans celui de Trente, où l'on a jugé tous les Articles de Controverſes, qui ſe trouvent entre les Reformateurs & nous. Les Heretiques ſont maîtres des points fondamentaux. Comme ils ne reconnoiſſent ni la Tradition de l'Egliſe, ni l'autorité des Conciles, ils peuvent en admettre tant & ſi peu qu'il leur plaît. Mais il n'en eſt pas ainſi des Docteurs de l'Egliſe Romaine. Le premier principe de leur Theologie eſt de dire, que toute Doctrine reçûë dans toute l'Egliſe, venuë juſqu'à nous par le Canal de la Tradition, eſt un point fondamental, que nous devons tenir comme un Article de Foi, & il n'y a que des Docteurs Apoſtats ou Heretiques de naiſſance, qui puiſſent dire le contraire. Si M. Maſius en a trouvé, qui parlent autrement, nous leur diſons anathême ; ainſi leur autorité ne prouve rien.

Cette declaration renverſe toute la premiere partie du Livre de M. Maſius, qui roule ſur cet argument. Nous ne ſommes pas condamnables pour ne pas croire & ne pas recevoir des choſes, qui ne ſont pas neceſſaires à ſalut. Or pluſieurs Docteurs de l'Egliſe Romaine (qu'on ne nomme point) croïent, les uns, que nous avons raiſon de ne pas croire certains Articles ; les autres, que pluſieurs de ceux que nous rejettons, ne ſont pas fondamentaux ; ou que nous ne ſommes pas obligez ſur peine de damnation à certaines choſes auſquelles nous ne voulons pas nous ſoûmettre &c. Donc nous ne devons pas être condamnez. La mineure de ce raiſonnement fondamental, eſt notoirement fauſſe ; car ces prétendus Docteurs ne ſont que dans l'imagination de M. Maſius, & s'il s'en trouve de cette trempe, ils ne ſont nullement Catholiques.

M. Maſius ſuppoſe qu'il y a des Docteurs dans l'Egliſe Romaine qui font des problêmes des points de Controverſe, ce qui eſt un menſonge.

Ce n'eſt pas une choſe extraordinaire de voir en matiere d'opinions & de problêmes, un parti s'élever peu à peu & prévaloir ſur un autre. Ainſi ſi tous ces Articles débatus entre les Proteſtans & nous, ne ſont que de purs problêmes & des ſentimens, qu'on peut ſoûtenir pour & contre ; en ſureté de conſcience, on

pouvoit dire qu'un Parti ou qu'une Secte auroit entierement détruit l'autre, & ſe ſeroit enfin établie par tout le monde, comme une Secte de Philoſophes obſcurcit inſenſiblement, & détruit ſouvent celle qui lui eſt contraire. C'eſt-là juſtement le Syſteme des Sociniens; il y faut neceſſairement venir, lorſqu'on eſt maître des points fondamentaux & qu'on eſt conduit par l'eſprit particulier; car alors tout devient problême. Il faut donner cette loüange à M. Maſius, qu'il ne ſuit pas mal ſes principes; mais par malheur pour lui, ils ſont déteſtables.

M. Maſius Socinien.

CHAPITRE VI.

Que ces prétendus changemens n'ont pû ſe faire par ſucceſſion de tems.

LA Doctrine des Lutheriens a été celle des premiers tems, & celle qui a été prêchée par les Apôtres, ſelon la premiere ſuppoſition. Toute l'Egliſe étoit en poſſeſſion d'une autre toute contraire en 45. Articles au moins, lorſque Luther commença à dogmatiſer par la huitiéme. Il faut donc abſolument qu'il ſoit arrivé un changement general, ou plûtôt autant de changemens & de re-

volutions qu'il y a d'articles en celle des Proteſtans, qui ſont contraires à la nôtre, par la troiſiéme ſuppoſition.

Mais par la ſixiéme ſuppoſition, il ne ſe trouve rien dans toute l'antiquité, qui puiſſe nous marquer & nous faire connoître aucun de ces changemens; & ſi les Proteſtans avoient pû découvrir quelque Livre, quelque Hiſtoire ou quelque Monument, qui pût nous en informer directement ou indirectement, ils n'auroient pas manqué de le produire. Il faut donc dire, que cela s'eſt fait ſi promptement, que perſonne n'a eu aſſez de tems, pour y faire attention ou pour en parler. Car qu'on ſuppoſe, ſi l'on veut, que tous les hommes qui vivoient lorſque ces changemens ſont arrivez, aïent conſpiré enſemble en quelque partie du monde, qu'ils aïent été, pour nous dérober la connoiſſance du tems, des Auteurs, des circonſtances & des ſuites de toutes ces revolutions doctrinales, ce qui eſt une ſuppoſition intolerable & la plus chimerique du monde: ſi ces changemens ont demandé un long-tems, par exemple un ſiecle pour s'accomplir entierement; comment aura-t'on pû obliger tous ceux, qui auront vêcu dans un ſi grand eſpace de tems & qui auront été

Ces changemens pour être demeurez inconnus auroient dû ſe faire en un moment.

des témoins oculaires de tous ces changemens ſi capables de frapper les yeux & l'eſprit de tout le monde, à s'en taire & à ne rien emploïer dans leurs ouvrages qui fût capable de nous faire connoître quelle étoit la Religion de nos premiers Peres, & les bouleverſemens qui y ſeroient arrivez de leur tems ?

Il n'y a perſonne, qui ne voïe aiſément, que plus le tems qui renferme tant de changemens ſera long, plus auſſi ſe trouvera-t-il de degrez d'impoſſibilité dans ce changement inconnu & enſeveli dans les tenebres, mais qui doit avoir été revelé aux Reformateurs de ces derniers ſiecles. Afin donc qu'il n'y eût aucun degré d'impoſſibilité du côté de la ſucceſſion, il faudroit l'ôter entierement, & ſuppoſer, qu'il eſt arrivé dans un moment. Mais cette ſuppoſition ne manqueroit pas de nous jetter, par une autre voïe, dans un abîme de difficultez & de contradictions. Car comment accorder ces choſes? 45. changemens au moins en matiere de Religion, c'eſt-à-dire dans la Foi, dans le Culte, dans les Maximes de Morale, dans le nombre & l'adminiſtration des Sacremens, dans la Police exterieure & le gouvernement de l'Egliſe, & dans les Ceremonies, arrivés dans

Impoſſibilitez touchant les changemens precipitez.

toute l'Egliſe, c'eſt-à-dire, par toute la terre où elle eſt répanduë, & cela dans un moment ? Rien ne paroît au monde plus impoſſible.

Il faut donc malgré toutes les impoſſibilitez, que renferme la ſucceſſion, y revenir ; qu'elle s'accorde avec le profond ſilence d'un million d'Ecrivains qui ont été témoins oculaires ou auriculaires de tant de revolutions, ou non, il n'importe ; c'eſt la voïe la plus apparente, qu'on puiſſe tenir, pour donner quelque couleur à tant de changemens imaginaires. Mais combien de ſiecles ſeroient-ils ſuffiſans, pour établir dans toute l'Egliſe tant d'articles d'une Doctrine étrangere, & lui aquerir le crédit, l'autorité & la veneration qui n'étoit dûë qu'à celle de JESUS-CHRIST & des Apôtres ? Qu'on en mette tant qu'on voudra, de 17. qui ſont écoulez depuis la naiſſance de JESUS-CHRIST, & même quand on ſuppoſeroit que tous ces ſiecles auroient été emploïez & occupez continuellement à faire tous ces changemens & ces revolutions Doctrinales, je ſoûtiens qu'il s'en faudroit beaucoup, que cette longue durée fût ſuffiſante pour établir tant de points de Religion, & tant d'articles de Doctrine dans tout le

monde & par toute l'Egliſe, pour ſupprimer & anéantir la Secte contraire, & donner à la nouvelle, qui lui ſuccedoit, les titres de Catholique & d'Apoſtolique, dont elle étoit en poſſeſſion paiſible au tems de Luther. Pour en convaincre tout homme raiſonnable, il ſuffira de remarquer.

Premierement : Qu'un ſiecle, & même tous les ſiecles enſemble, ne ſuffiroient pas pour faire changer toute la terre en un ſeul point de Religion, à moins que Dieu ne fît autant de prodiges & de miracles qu'il en a fait par les Apôtres, afin de faire recevoir la Doctrine nouvelle, qu'on voudroit établir, pour raiſonnable qu'elle pût être. Ceci eſt évident ; car il faut que cette Doctrine ſoit prêchée & enſeignée par tout le monde, où l'Egliſe eſt établie ; & pour cela il faut une infinité de Docteurs, de Prédicateurs qui l'annoncent ; une infinité de Livres pour la publier ; il faut mettre en uſage une infinité de moïens & d'artifices pour y faire ajoûter Foi. Il faut une finité de Conciles, d'Aſſemblées, de Diſputes, d'Ordonnances & de Loix, pour lui donner quelque autorité ; car ſi Dieu n'opere ni au dedans par ſa grace, ni au dehors par les miracles, il faut ne-

Ces chãgemens ſucceſſifs demandent un tems infini.

ceſſairement avoir recours aux moïens humains, pour pouvoir venir à bout d'une telle entrepriſe. Or il n'y a perſonne qui ne voïe, que tous ces moïens ne peuvent être d'un grand uſage dans une affaire de telle conſequence, & quand ils pourroient avoir toute l'efficacité imaginable, qu'il faudroit un tems infini pour un tel effet. Car quand il s'agit de faire changer de croïance à toute la terre, & obliger tous les hommes à embraſſer une Doctrine qu'ils deteſtoient auparavant, comme damnable, comme une idolatrie, comme impieté, prophanation, ſacrilege &c. il n'y a perſonne qui ne juge facilement, que ſans un ſecours viſible de Dieu, il eſt impoſſible que cela puiſſe ſe faire, non ſeulement en 17. ſiecles, mais en 20. ou en 30.

Or il eſt bien certain que Dieu ne peut concourir en aucune maniere à de tels changemens, qui ne ſeroient que l'ouvrage du demon, un bouleverſement general de toute l'Egliſe, & un renverſement univerſel de ſa Doctrine. Qu'on juge donc ſi jamais cela a pû ſe faire dans un ſeul article, & ce qu'on doit penſer de tous enſemble, puiſque l'établiſſement de chacun en particulier, renferme les mêmes dégrez d'impoſſibilité.

Il eſt impoſſible d'aneantir le ſouvenir de l'ancienne Doctrine.

Secondement : Que quand on ſuppoſeroit, qu'un ou pluſieurs ſiecles ſeroient ſuffiſans, pour pervertir generalement toute la terre, & anéantir la Foi, la Religion & la Doctrine de l'Evangile dans le cœur des fideles, ils ne ſuffiroient pas tous enſemble pour anéantir le ſouvenir de l'ancienne croïance, par la ſuppreſſion de toutes les Liturgies, Rituels, Catechiſmes, Livres de Prieres, de Ceremonies, ou pour les changer & les corrompre par tout le monde, comme on eſt obligé de dire, qu'il eſt arrivé, ſelon la cinquiéme ſuppoſition.

La Doctrine de l'Egliſe eſt contraire à toutes les paſſions.

Troiſiémement : Que s'il y avoit quelque choſe au monde qui pût favoriſer le ſuccez de ces changemens, qui ne ſe pouvoient faire qu humainement ou par les artifices du demon, ſelon l'hypotheſe des Reformateurs, ce ſeroit les paſſions des hommes, ſi cette Doctrine leur étoit favorable; mais c'eſt tout le contraire; car celle qui a dû ainſi s'établir, les condamne generalement toutes, ſans en excepter aucune; au lieu que la Doctrine de Luther, que M. Maſius prétend être l'ancienne, les favoriſe en toute maniere. Il ne faut que lire les articles que nous avons rapportez & les comparer avec la Doctrine contraire, qui eſt cel-

le de l'Egliſe Catholique, pour en juger.

Quatriemement : Que toutes ces prétenduës erreurs, à qui on donne ſi liberalement le nom de Doctrine nouvelle, d'hereſie, d'idolatrie &c. n'ont pas dû avoir un plus grand privilege que toutes les autres Doctrines, que les Reformateurs condamnent comme nous ; par exemple, que les hereſies des Valentiniens, des Marcionites, des Montaniſtes, des Sabelliens, Ariens, Macedoniens, Neſtoriens &c. Or il n'y a pas une ſeule de toutes ces hereſies, dont pluſieurs ne conſiſtoient que dans un ſeul point de Doctrine, qui n'emportoit avec ſoi aucun changement dans la Liturgie, ni dans la Police exterieure de l'Egliſe, ni dans la Morale, qui ait pû faire un progrez conſiderable & paſſer les bornes de quelques Provinces ; & bien loin de s'étendre par ſucceſſion de tems, l'experience a fait voir au contraire, que les plus grands mouvemens, qu'elles ont excitez, n'ont duré que tres-peu de tems, & qu'elles ſont tombées & ſe ſont éteintes inſenſiblement. Comment ſeroit-il donc poſſible, que tant d'erreurs euſſent infecté toute l'Egliſe les unes aprés les autres, par ſucceſſion de tems & euſſent aneanti la Doctrine contraire, c'eſt-à-

Jamais l'Hereſie n'a fait un aſſez grand progrez, pour s'étendre dans la plus grãde partie du monde.

dire, celle des Apôtres ? Une Hereſie, par exemple, l'Arianiſme, qui ne conſiſtoit que dans un ſeul point, laquelle ne manquoit ni de prétextes tres-ſpecieux, ni de raiſons tres-apparentes, ni de paſſages de l'Ecriture, ni d'autorité, étant deffenduë avec fureur par de tres-grands & de tres-ſçavans Evêques, ni enfin de puiſſance, étant ſoûtenuë par l'Empereur Conſtance maître de tout le monde, n'a pû penetrer avec toute cette force dans les plus grands Roïaumes & les plus conſiderables Provinces, & a fait ſi peu de progrez, comme il paroît par la Lettre du Conc. Rom. ſous Damaſe, & celle du Conc. d'Alexandrie, dans celles où elle s'eſt établie par l'artifice ou par la violence, & l'on s'imaginera, qu'on aura pû recevoir tranquillement & pacifiquement dans tous les Roïaumes, les Provinces, les Villes & generalement dans tous les Lieux du monde, plus de 40. Articles d'une fauſſe Doctrine l'un aprés l'autre, quoique chaque Article entrainât avec ſoi un changement tres-conſiderable dans le Dogme, dans la Liturgie, dans les Ceremonies, dans les Prieres publiques ou particulieres, dans la Police exterieure de l'Egliſe, & en mille autres choſes, qu'il

Apud Theodor. L. 2 hiſt. Eccl cap. 22. & L. 4. cap. 3.

eût falu corriger & reformer autant de fois, qu'il fût arrivé de ſemblables revolutions ? Il n'y a perſonne qui faiſant quelque attention ſur tout ceci, ne convienne, qu'il y a dans tous ces changemens un tres-grand nombre d'impoſſibilitez, qui ſe multiplient à proportion du tems qu'on veut leur donner, & qui vont à l'infini, lorſqu'on conſidere le grand nombre d'Articles qu'il auroit falu changer, ſelon le Syſtême des Reformateurs.

Cinquiemement : Puiſque la Doctrine de Luther doit être la Doctrine de JESUS-CHRIST, que les nouveaux Prophetes ſont venus rétablir, ſi on veut les croire, on ne peut douter qu'elle n'ait été revêtuë de tout ce qui étoit neceſſaire pour lui donner un grand cours & lui faire faire un tres-grand progrez en peu de tems, & ſemblable à celui qu'elle eut dans les premiers ſiecles. Qu'on examine donc le progrez qu'elle a fait depuis prés de 200. ans, qu'on travaille en Allemagne à la prêcher & à la publier de vive voix & par écrit, & l'on verra s'il eſt poſſible, que tant d'articles d'une Doctrine, qui lui eſt contradictoirement oppoſée & qu'on prétend être, non ſeulement fauſſe, mais

Le peu de progrez que la Doctrine de Luther a fait dans le monde depuis pres de 200. ans.

encore celle de l'Antechriſt, auront pû innonder toute la terre & anéantir celle, que Luther a fait revivre, quelque tems qu'on puiſſe aſſigner pour cela. Le lieu où le Lutheraniſme s'eſt le plus répandu eſt l'Allemagne & en Allemagne la Saxe où il a pris naiſſance; or qu'on conſidere l'état preſent de cet Empire & l'on verra laquelle y eſt la plus floriſſante de la Religion Catholique ou de celle de Vittemberg. Combien ſe trouve-t-il de Villes, de Bourgs & de Villages où les Reformateurs n'ont encore pû trouver d'accés? & des Lieux même, qui ont été infectez de cette peſte, combien y en a-t-il, où il y a dix Catholiques contre un Lutherien? Des quatre parties du monde où l'Egliſe eſt établie, il n'y a que l'Europe, qui ſe ſoit ſentie de cette contagion & dans l'Europe il n'y a preſque que l'Allemagne, la Suede & le Danemark, où elle ſe ſoit répanduë & bien loin de s'accroître par ſucceſſion de tems, elle diminuë tous les jours: quand aura-t-elle donc rempli toute la Terre? il me ſemble qu'elle n'en prend guere le chemin. Il paroît bien plûtôt qu'elle eſt prête de rentrer dans l'abîme, d'où elle eſt ſortie par les artifices de ſon Auteur. Si cette Syna-

gogue, qu'on pretend être la Cité de Dieu, a fait un ſi miſerable progrez depuis prés de deux ſiecles, comment l'Egliſe, qu'on prétend être la Cité du Demon, aura-t-elle pû remplir toute la terre de ſa Doctrine, & en même-tems détruire, étouffer & anéantir l'autre en moins de 15. ſiecles ? C'eſt à Meſſ. les Proteſtans à juger ſuivant ces reflexions, ſi cela eſt poſſible.

Et pour faire voir ceci dans la derniere évidence, par des exemples tirez de la choſe même, conſiderons le tems qui a été neceſſaire, ſelon les Reformateurs, à faire les moindres de ces changemens. M. Maſius dit que le Dogme de la Tranſubſtantiation commença à ſe gliſſer dés le neuviéme ſiecle ; que quelques Docteurs, l'enſeignerent alors, que les Papes l'appuierent depuis ; cependant, que ce Dogme ne paſſoit point encore pour article de Foi avant le Concile de Latran. Il ne ſe met pas en peine d'apporter aucunes preuves de tout cela, & ce n'eſt pas ici le lieu où nous devons lui en demander, mais ſeulement de lui faire remarquer, que pour faire un changement, qui ne paroît pas des plus conſiderables, il a falu au moins trois ſiecles ſelon ſon calcul. Il en a falu

1. part. chap. 17. pag. 100.

plus de 15. pour établir la Doctrine du Purgatoire, puiſqu'elle avoit commencé avant JESUS-CHRIST & qu'elle n'a pû être reçûë comme article de Foi, qu'au Concile de Florence, à ce qu'il prétend. Il faut dire la même choſe touchant quelques autres articles dont on a voulu marquer le commencement & le progrez ſuivant les conjectures, qu'on a faites & qu'on a établies ſur des fondemens imaginaires. Par là il eſt aiſé de voir, que du conſentement même des Proteſtans, il n'y a point d'article de nôtre Doctrine, qui n'eût demandé un grand nombre de ſiecles pour pouvoir être reçû & autoriſé par tout le monde, & que la durée de 16. ſiecles ſeroit trop courte pour tant de revolutions ſi grandes & ſi conſiderables.

Part. 2. chap. 3. pag. 74. & 75. 2. part chap. 2. pag. 51.

D'où il ſuit neceſſairement qu'il n'y a pas un ſeul de ces changemens qui ne nous fût connu en toutes ſes circonſtances par une infinité de monumens autentiques, dont les Reformateurs ſe ſerviroient contre-nous. De combien de témoignages tirez des Hiſtoires, des Conciles, des Homelies des Peres, des Catechiſmes, des Sermons, des Catalogues des Hereſies &c. ne nous accableroient-ils pas? Et comme il ne ſe trouve

rien de tout cela qu'ils puiſſent produire, il faut ſuppoſer, que tout ce qui pouvoit nous en donner connoiſſance a peri, que tout ce qui nous reſte a été corrompu, & que tous les hommes ſe ſont accordez en cela & ſont convenus de tout renverſer, pour nous dérober la connoiſſance de tant d'évenemens repandus dans chaque ſiecle, dans une matiere auſſi importante, qu'eſt celle de la Religion, où il s'agit du ſalut de tout le monde. Quel affreux cahos de contradictions, & quel horrible aſſemblage de chimeres ne ſe preſente-t-il pas à nôtre eſprit, lorſque nous faiſons ces reflexions & pluſieurs autres ſemblables, que je laiſſe à faire à ceux, qui voudront s'en donner la peine.

CHAPITRE VII.

Que ces prétendus changemens n'ont pû ſe faire ſucceſſivement par rapport aux lieux.

IL n'y a perſonne qui puiſſe s'imaginer & qui oſe dire, qu'aucun de tous ces changemens ait pû ſe faire tout d'un coup dans tous les lieux du monde, comme nous l'avons déja remarqué; il faut donc que cela ait commencé dans quel-

que lieu, & ſe ſoit inſenſiblement répandu par toute la terre où l'Egliſe étoit établie ; voïons ſi cela eſt croïable.

La Foi répanduë par tout le monde en peu de tumps.

Il faut remarquer que la foi ſe trouva établie dans toutes les parties du monde en tres peu de temps, comme il avoit été predit en beaucoup d'endroits de l'ancien Teſtament. Ces Torrens d'eaux vives, qui ſortirent de la bouche des Apôtres, lors qu'ils furent comme enyvrez de l'Eſprit de Dieu qui deſcendit ſur eux dans le Cenacle, ſe répandirent en peu de temps par toute la terre, Dieu aïant aſſemblé un nombre infini de Juifs de toutes les nations, qui ſont ſous le Ciel, dont la plus grande partie ſe convertit, pour aller en même temps annoncer JESUS-CHRIST juſques aux extremitez du monde & raconter toutes les merveilles, qu'ils avoient vûës & qu'ils avoient entenduës ; & ces mêmes Apôtres s'étant diſperſez en diverſes parties de la terre entrainoient par leur Predication, qui étoit accompagnée d'une infinité de prodiges, des provinces entieres, preſque ſans aucune reſiſtance. C'eſt pour quoi S. Paul écrivant aux Coloſſiens, peuple de Phrygie, qui avoit été converti par Epaphras, ne fait point de difficulté de leur dire » que l'Evangile, qu'ils avoient

Joan. 7. v. 38.

Act. 2. v. 5.

Coloſſ. 1. v. 23.

reçû, avoit été déja annoncé par toute la terre, *quod prædicatum eſt in univerſa creatura, quæ ſub cælo eſt* : Et il n'y avoit pas encore trente ans que JESUS-CHRIST étoit mort. Mais il avoit promis, immediatement avant que de monter au Ciel, que cela ſeroit ainſi, diſant » Vous recevrez la vertu du S. Eſprit, qui deſcendra ſur vous & vous me rendrez témoignage dans Jeruſalem, & dans toute la Judée & la Samarie, & juſques aux extremitez de la terre. *Act. 1. v.*

L'Egliſe de J. C. eſt univerſelle.

C'eſt pourquoi les mêmes Apôtres donnerent à l'Egliſe le titre de Catholique, & ils l'emploïerent dans leur ſymbole, pour nous apprendre, que c'eſt une qualité qui lui eſt eſſentielle, & que toute Egliſe qui n'eſt point Univerſelle, c'eſt-à-dire répanduë dans toutes les parties du monde & la plus grande ſocieté qui ait jamais été, & qui puiſſe être ſur la terre, ne peut être celle de JESUS-CHRIST ; & que celle au contraire à qui ce titre peut legitimement convenir, doit être regardée, comme l'Egliſe qu'il a fondée en vertu de la puiſſance qu'il a reçûë de ſon Pere aprés ſa reſurrection qui s'étend ſur toute la terre, *data eſt mihi poteſtas in cælo & in terra.*

Ainſi ce nom *de Catholique*, dit Saint

S. Pacia. Epiſt. 1. ad Sympr. an. 360.

Pacien Evêque de Barcelône, *ne marque ni Marcion, ni Appelle, ni Montanus* (ajoûtons) ni Luther, ni Zuingle, ni Calvin, &c. *& ne ſe donne point aux heretiques. Je m'apelle Chrétien*, dit-il encore au même endroit, *& mon ſurnom eſt celui de Catholique.* Il dit encore qu'en ce temps, c'eſt-à-dire, vers le milieu du quatriéme ſiécle on diſtinguoit par ce nom les fidéles des heretiques, comme on fait aujourd'hui & comme on fera toûjours.

S. Aug. L. Cont. Epiſt. Manich. ſeu fund. cap. 4.

Entre les raiſons que S. Auguſtin apporte de ſon attachement à l'Egliſe, une principale eſt le titre de Catholique, qu'elle a préferablement à toutes les autres ſocietez, qui ſont dans le monde, *par lequel elle eſt ſi connuë*, dit-il, *que ſi quelqu'un arrivant à une ville s'informe où ſont les aſſemblées de l'Egliſe Catholique, il n'y a pas un heretique, qui oſe lui montrer le lieu où s'aſſemblent ceux de ſa ſecte, quoi-qu'ils affectent tous de ſe dire Catholiques.*

S. Iren. l. 1. c. 3. Tert. cõt. Jud. c. 3. S. Cypr. L. de unit. Eccl. S. Ath. L. Quæſt. q. 30.

Dans le Livre de l'unité de l'Egliſe, il ne ſe contente pas de dire, comme avoient fait de leur tems S. Irenée, Origêne, Tertullien, S. Cyprien, S. Athanaſe, S. Jean Chryſoſtome, S. Jerôme, Euſebe de Ceſarée, Theodoret, & plu-

ſieurs autres, que l'Egliſe étoit répanduë par toute la terre ; mais il prouve que cela doit être ainſi, parce qu'il avoit été prophetiſé. Et c'eſt un grand principe dont il ſe ſert, pour prouver aux Donatiſtes, que s'étant ſeparez de l'Egliſe Catholique, ils étoient convaincus de ſchiſme & par conſequent condamnables. Et ils n'ont jamais peu répondre à ce raiſonnement, qu'il leur repetoit ſans ceſſe.

S. Cyrill. S. Hieron. in 24. Math. Euſeb L. 2 hiſt. Eccl. c. 3. S. Aug. Epiſt. N. E. 197. & 199. l. 2. cont. epiſt. Petil. c. 11. & c. 32.

D'ou il ſuit, que comme il n'eſt reſté aucune ſocieté par toute la terre, qui fiſt profeſſion de la doctrine, que les Reformateurs pretendent avoir autrefois porté cet auguſte nom de Catholique & avoir été prêchée par tout le monde, le changement qui s'eſt dû faire a été general, & la doctrine de l'Antechriſt, comme ils l'appellent, ayant pris la place de celle de JESUS-CHRIST, eſt devenuë la doctrine Catholique. Ainſi lors qu'on dit en recitant le Symbole *je croi en l'Egliſe Catholique*, cela ne ſignifie autre choſe preſentement ſelon la penſée de nos Reformateurs, ſinon *je croi en l'Egliſe de l'Antechriſt*, parce qu'il n'y a plus à preſent d'autre Egliſe Catholique. Et comme nous ſommes incorporez par le ſaint Batême à cette même ſocieté, que nous croïons être l'Egliſe Catholique, il faut di-

Selon les Proteſtãs la ſeule Egliſe de l'Antechriſt eſt preſentement Catholique.

re pareillement que nous devenons les membres de l'Antechriſt par nôtre Bâteme.

Divers artifices des Proteſtans pour ôter à l'Egliſe le titre de Catholique.

Les Reformateurs ſe trouvent embaraſſez par des conſequences ſi terribles & ſi déteſtables, qui ſuivent naturellement & viſiblement de leurs principes. Ainſi ils ſe ſont aviſez de confondre le nom de Catholique avec celui de Chrétien. C'eſt ainſi, dit Luther, que les enfans prient, Je croi la ſainte Egliſe Catholique ou Chrétienne *Credo ſanctam Eccleſiam Catholicam, ſive Chriſtianam.* Les Miniſtres de Straſbourg ont fait encore pis; car ils ont ôté le nom de Catholique du Symbole, pour y mettre celui *de Chrétienne. Je croi*, diſent-ils, *en l'Egliſe Chrétienne* c'eſt-à-dire en une ſocieté compoſée d'un nombre infini de ſectes qui ſe deteſtent les unes les autres. C'eſt le ſens des Sociniens, qui renferment dans le ſein de l'Egliſe toutes ſortes de ſectes telles qu'elles puiſſent être, pourvû qu'ils croyent en JESUS-CHRIST, comme a fait M. Jurieu dans ſon ſyſtême de l'Egliſe. Il y en a qui ſoûtiennent que ce titre n'eſt point eſſentiel à l'Egliſe, & qu'il doit être reformé, parce qu'il n'accommode point les Reformateurs; & c'eſt ce que firent les Docteurs Fauſtius à Straſbourg

Art. Smacal 6. Conc. pag. 312. & art. 12. Conc. pag. 335 Joan. Olear. diſput. 11. Theſi 61. Cont. pontif.

Petit Catechiſme de Straſbourg imprimé l'an 1681. en François & en Allem.

l'an 1690. & Olearius à Lipſic l'an 1684. Il faut donc neceſſairement reformer le ſymbole, mais il eſt difficile de trouver quelque autre terme, pour mettre en la place de celui de Catholique, ſans tomber dans quelque precipice.

Luther a voulu quelquefois tourner ce titre auguſte en ridicule, appellant l'Egliſe Cacolyque au lieu de Catholique. Ces deux noms ſont Grecs, le dernier ſignifie Univerſelle & le premier méchante Louve : κακολυκὶς. Mais ce blaſphême fait voir, que ce ſeul nom renverſoit tout cet édifice d'iniquité, qu'il vouloit élever, & c'eſt ce qui rend ce titre ſi odieux à tous les heretiques & à tous les ſchiſmatiques. *Contr. 31. art. Doct. Lovan.*

Mais afin que ces changemens fuſſent arrivez par toute la terre & qu'une ſocieté d'idolâtres ſoit devenuë l'Egliſe Catholique, il faut neceſſairement ſuppoſer que cela auroit commencé en quelque endroit, comme nous avons déja remarquer, ſoit une ville, un bourg ou un village, par des predications, des livres, des aſſemblées ſecrettes & que cela ſe ſeroit répandu peu à peu d'un lieu en un autre, & comme il ſe ſeroit fait autant de changemens que d'articles, ſelon la troiſiéme ſuppoſition, il faut dire, que cha- Ces changemens ſont dû commencer par quelque *chap. 3.*

que changement ſe ſeroit fait de la même maniére paſſant d'un lieu à un autre, & qu'il ſeroit arrivé ſucceſſivement plus de quarante revolutions ſemblables, non ſeulement dans l'Egliſe Latine, mais encore dans la Grecque, & non ſeulement parmi les vrais Catholiques, mais encore parmi toutes les ſectes ſchiſmatiques & heretiques, comme ſont les Eutychiens, Neſtoriens, les Armeniens, les Cophtes, les Moſcovites, les Jacobites, les Grecs, &c. Car toutes ces ſectes conviennent avec nous dans les articles que les Lutheriens combattent, comme il paroît par leurs Liturgies.

Obſtacles à ces changemens.

Or peut-on s'imaginer, que tous ces changemens aïent pû ſe faire ſans que perſonne s'y ſoit oppoſé & qu'il ait été facile de changer plus de quarante fois la face de toute l'Egliſe ſans aucune reſiſtance, & qu'il ne ſe ſoit pas trouvé une ſeule Egliſe qui n'ait embraſſé chaque point de la doctrine nouvelle, à meſure qu'il étoit propoſé, avec joie & n'ait renoncé tres-librement & tres facilement à la Religion de ſes peres ſans plainte & ſans murmure, pour ſuivre les dogmes de quelques particuliers, dont on n'avoit jamais entendu parler? Quand la Religion ne feroit pas des impreſſions auſſi fortes

qu'elle en fait ſur l'eſprit de tout le monde, le ſeul amour propre, l'ambition, l'interêt de pluſieurs perſonnes, qui ſe trouveroit bleſſé dans ces changemens; la coûtume, l'habitude, & mille autres choſes ſemblables auroient été capables d'empêcher ces deſordres & ces bouleverſemens, au moins en une infinité de lieux, où l'ancienne Religion ſe ſeroit conſervée pure, & où elle ſe ſeroit trouvée du temps de Luther.

Les Sectes Heretiques auroient rejeté ces changemens.

Mais quand on ſuppoſeroit les Catholiques capables d'une telle inconſtance, les Schiſmatiques, les Heretiques, & même les Catholiques Grecs auroient ils été dans cette même diſpoſition? Ne ſçait on pas que les heretiques & ceux qui ſont ſeparez de nous ont en horreur les meilleures choſes lors qu'elles viennent de l'Egliſe, quand même elles ſeroient indifferentes pour la Religion. Les Anglois n'ont jamais voulu recevoir la correction du Calendrier, quoiqu'ils en connoiſſent l'utilité, parce que c'eſt un Pape qui l'a fait faire. Chaque changement n'auroit-il pas été un nouveau ſujet de ſe ſoulever contre l'Egliſe & une occaſion de la charger de calomnies? Les Lutheriens n'auroient pas été en peine de trouver des Sectes & des Provin-

ces entieres, où cette prétenduë ancienne doctrine se seroit exactement conservée ; & Luther n'auroit pas eu sujet de se glorifier d'en être l'Auteur comme il a fait. Quel prodige n'auroit-ce pas été de voir toutes les nations du monde, toutes les sectes les plus ennemies, tous les peuples les plus éloignez se réünir ensemble, pour embrasser une doctrine nouvelle, & par consequent fausse & heretique, sans y être portez par aucuns miracles, & demeurer toûjours partagez & opposez sur quelque autre article de la doctrine ancienne & apostolique ? Si le progrez du Lutheranisme dans quelques Provinces est le miracle des miracles selon M. Maisius, quel prodige seroit-ce de voir toute la terre ainsi changée, malgré un nombre infini d'obstacles si grands & si insurmontables ?

Il faudroit que Dieu eut donné le Don des langues pour prêcher ces pretéduës erreurs par tout le monde.

Enfin ces changemens ne se peuvent faire que par des Prédicateurs, qui ailent prêcher la Reforme dans differens lieux ; car comment tous les peuples du monde auroient-ils pû apprendre cette nouvelle doctrine, contraire à celle qu'on leur avoit enseignée dans leurs Catechismes, qu'ils enseignoient eux-mêmes à leurs enfans, qui étoit dans tous les livres de la liturgie, dans les livres

de priéres, qui étoient entre les mains de tout le peuple, ſi on ne leur avoit envoïé de nouveaux Prédicateurs, pour les ſeduire & leur faire changer de foi, de pratique, en un mot de Religion, *Quomodo audient ſine prædicante, & quomodo prædicabunt niſi mittantur?* Or pour cela il faudroit neceſſairement trouver des Apôtres modernes, qui euſſent le don de toutes les langues comme les premiers Apôtres, afin qu'ils puſſent ſe faire entendre par toutes les nations. Il faudroit donc que Dieu eut fait le même miracle en faveur de l'erreur, qu'il a fait en faveur de la verité, ce qui eſt impoſſible. Ainſi il eſt faux, que la Religion Romaine étant la Religion Catholique, comme elle eſt, ſoit la Synagogue de l'Antechriſt, ainſi que les heretiques le publient; mais au contraire, il eſt notoire & viſible, ſelon ces demonſtrations, que c'eſt cette multitude de Sectes differentes, qui ſe trouvent reſſerrées dans de petits coins de terre, dans quelques Provinces, dans quelques petits Cantons & qui ne peuvent jamais s'étendre, mais qui diminuent chaque jour & periſſent enfin les unes aprés les autres. Rom. 10. v. 14. & 15.

CHAPITRE VIII.

Que ces prétendus changemens ne peuvent avoir été insensibles, si on les considere selon l'ordre politique.

ON peut considerer ces changemens selon deux raports differens ; sçavoir par rapport au gouvernement politique, qui est different selon les états differens, & par rapport au gouvernement Ecclesiastique. Comme on ne trouve dans toute l'antiquité aucun monument, qui nous fasse connoître qu'il soit arrivé rien de semblable à tant de revolutions imaginaires, que les Protestans soutiennent être arrivées, ils ont été obligez de dire que tout cela s'est fait insensiblement. Voïons si cela est possible, dans le gouvernement civil, & s'il se peut faire, qu'on change tant de fois de Religion dans les Etats sans qu'il en arrive aucun trouble. C'est-ce que je vais examiner dans ce Chapitre. Et pour cela,

L'heresie met le trouble dans les Etats.

Il faut remarquer premierement, qu'il y a une si grande connexion entre le gouvernement Politique & l'Ecclesiastique, qu'il n'est pas possible, qu'il arrive quelque changement dans l'Eglise sans que l'Etat en souffre. On n'a jamais vû

d'hereſie ſe rendre un peu conſiderable, qu'elle n'ait excité une infinité de deſordres, de ſeditions, de guerres & de troubles dans les lieux où elle a pris racine. Les Hiſtoires civiles & politiques ſont pleines des boulevers ſemens, que l'eſprit d'erreur à cauſez dans les ſiécles paſſez au ſujet de la Religion par tout le monde, & certes cela ne peut pas être autrement ; car quiconque eſt aſſez impie pour ſe revolter contre l'Egliſe, ne manque guere d'être aſſez perfide, pour lever l'étendard de la ſedition contre ſon Prince legitime. Et ſi l'on veut être pleinement convaincu de ces veritez, qu'une fatale experience n'a renduës que trop ſenſibles en chaque ſiécle, il ne faut que jetter les yeux ſur ce qui s'eſt paſſé dans les commencemens de la Reforme & l'on verra les deſordres effroïables que tant de Sectes differentes ont cauſez en Allemagne, en France, en Hollande, en Suede, en Danemark, & generalement dans tous les Etats, les Provinces & les Villes où elles trouverent des Partiſans. On ne manquoit pas même de paſſages de l'Ecriture, pour autoriſer les plus abominables forfaits, & l'on faiſoit ſonner bien haut cet oracle de JESUS-CHRIST, *Je ne ſuis pas venu pour aporter la paix, mais la guerre*, comme s'il a- *Matth. 10. v. 34.*

voit voulu dire qu'il étoit permis de mettre tout à feu & à ſang, pour forcer tout le monde à renoncer à la Religion de ſes peres & embraſſer les réveries d'un Moine Apoſtat.

Joan. Cochl. ad an. 1540. fol. 316.

Tout reſpect & obéïſſance dûs aux Souverains ſelon la Loi de J. C.

Il faut remarquer en ſecond lieu, qu'il n'y a jamais eu de Religion plus amie de la paix, plus propre à la procurer & à la conſerver, & en même temps plus favorable aux Puiſſances que la Religion Catholique, puiſqu'une des principales & des plus importantes maximes de ſa doctrine, eſt qu'on eſt obligé ſur peine d'être puni non ſeulement dans le temps mais encore dans l'éternité, *non ſolùm propter iram, ſed propter conſcientiam*, dit S. Paul, d'obéïr aux Princes, aux Souverains, aux Magiſtrats; de les reverer & de prier continuellement pour eux; de garder exactement leurs loix & leurs commandemens tant qu'ils ne ſont point contraires à la loi de Dieu premier Souverain, qui leur a mis les rênes du gouvernement entre les mains & de mourir plûtôt, que de cauſer le moindre trouble & la moindre ſedition dans un Etat, quand on auroit toutes les forces imaginables. JESUS-CHRIST a prêché lui-même efficacement cette maxime, en ordonnant de rendre à Ceſar ce qui appartient

Rom. 13. v. 5.

tient à Cesar & à Dieu, ce qui appartient à Dieu & en souffrant la mort la plus injuste & la plus honteuse plûtôt que d'user de sa puissance, pour se délivrer des mains de ses ennemis. Les Apôtres ont pris un tres grand soin d'enseigner cette doctrine à tous ceux, qu'ils ont convertis & de la pratiquer eux-mêmes en toutes sortes d'occasions. Ceux qui sont venus aprés eux ont fait la même chose. Tertullien dit, que les Empereurs ne devoient rien apprehender d'une Secte, où l'on étoit obligé d'aimer ses plus cruels ennemis & où il étoit deffendu de rendre injure pour injure, & que s'il étoit permis de se vanger des cruautez, qu'on exerçoit injustemmen envers les Chrétiens, il s'en trouveroit assez à Rome, pour renverser toute la Ville en une nuit, & dans tout le monde pour renverser tout l'Empire » Quelle guerre ne serions-nous point capables de soutenir, dit-il, & que ne serions nous point capables d'entre prendre, quand nous serions beaucoup inferieurs en nombre, nous qui souffrons si volontiers, qu'on nous égorge, s'il ne nous étoit pas plus permis, selon les regles de nôtre Discipline, de souffrir qu'on nous tuë, que de tuer nous mêmes. *Cui bello non idonei, non promti* *Math.* 22. v. 21.

fuiſſemus etiam impares copiis, qui tam libenter trucidamur? ſi non apud iſtam diſciplinam magis occidi liceret, quam occidere.

Apoleg. Cap. 37.

Le Chriſtianiſme n'a pû s'établir inſenſiblement.

S'il y eut donc jamais Secte au monde, qui pût s'établir inſenſiblement, c'étoit celle-là, qui étoit ſi favorable aux Souverains, ſi ſouhaitable aux ſujets & ſi pacifique; mais le cœur de l'homme ne ſe détache pas ſi aiſément de ſes préventions, pour ridicules & abſurdes qu'elles puiſſent être, & l'on ſçait combien de troubles ſe ſont excitez dans tous les Etats du monde, lorſque la Foi y a été portée & que l'Egliſe n'a été cimentée, que par le ſang d'un nombre infini de Martyrs. Combien de loix ont été faites par les Empereurs pour éteindre le Chriſtianiſme, ou pour l'arrêter? Et c'eſt en ce ſens là que JESUS-CHRIST a dit, *Ne penſez pas que je ſois venu aporter la paix ſur la terre. Je ne ſuis pas venu aporter la paix, mais l'épée; car je ſuis venu ſeparer le fils d'avec le pere, la fille d'avec la mere & la belle-fille d'avec la belle-mere, & l'homme aura pour ennemis ceux de ſa propre maiſon.* Le parti des Chrétiens dans ces troubles & dans cette guerre étoit de ſouffrir & non pas de faire ſouffrir, comme font les Heretiques.

Matth. 10 v. 34. & ſeq

Si la verité accompagnée de tant de miracles & revêtuë des marques les plus ſenſibles n'a pû trouver aucun credit dans le monde ſans donner accaſion à une infinité de troubles, qui faiſoient connoître ſi clairement le changement, qui ſe faiſoit dans tous les Etats, que doit on juger du menſonge ? pourra-t-on ſe perſuader, qu'il puiſſe obſcurcir & même éteindre toutes les lumieres de l'Evangile par toute la terre, ſans qu'il trouve aucun obſtacle ; & que tout le monde ſe trouve enſeveli dans une horrible apoſtaſie, ſans qu'on s'en ſoit apperçû, ſans que les loix aïent été violées, & que les Etats en aïent ſouffert ? Et pour faire voir combien cela eſt impoſſible ſuppoſons par exemple, qu'on ait crû autrefois, comme le pretendent les Reformateurs, que c'étoit une Idolatrie que d'adorer l'Euchariſtie, les premiers qui auroient commencé à le faire auroient été regardez comme des Idolâtres, & le nombre de ceux-ci venant à ſe multiplier, cet article auroit cauſé du trouble & de la diviſion. Il eſt impoſſible, qu'on eût pû ſoûfrir un culte ſi different dans une même Egliſe & qu'on eût pû ſe ſupporter long temps les uns les autres. On auroit chaſſé ou les nouveaux Idolâtres, ou les anciens

Si la verité n'a pû s'établir inſenſiblement le menſonge le peut encore bien moins.

Juifs & cela eût été capable de faire ſentir un tel changement à toute la terre ; car les Princes n'auroient pû ſe diſpenſer de prendre parti & de faire beaucoup de loix, ou pour moderer le zele des Catholiques, ou pour reprimer l'inſolence des Heretiques ; les Codes en ſeroient pleins comme celui de Theodoſe & celui de Juſtinien le ſont de toutes celles, que ces Empereurs ont faites dans de ſemblables occaſions ; & les Hiſtoires des lieux où ces changemens ſe ſeroient faits, ſeroient remplies de tout ce qu'on auroit fait en faveur de l'ancienne ou de la nouvelle Religion.

Les Princes Catholiques font éclater leur zele dans de tels changemens.

Outre la neceſſité où les Princes ſe ſeroient trouvez d'empêcher de tels changemens dans leurs Etats, à cauſe des troubles, qui les auroient infailliblement ſuivi, peut-on s'imaginer, que tous ceux, qui faiſoient profeſſion de la foi Catholique, euſſent pû être indifferens juſqu'à un tel point, en ce qui regarde leur propre ſalut & celui de leurs ſujets, que de ſoûfrir de telles revolutions & de tels changemens dans la Religion, ſans ſe mettre en peine de les empêcher & d'en punir les Auteurs ? Qu'on liſe tout ce qui s'eſt paſſé au ſujet de l'Arianiſme, du Macedonianiſme, des Hereſies de Neſtorius,

d'Eutiches & d'une infinité d'autres ; & l'on verra combien les Empereurs ſe ſont intereſſez dans ces troubles, ce qu'ils ont fait pour les appaiſer ; les Conciles, qu'ils ont convoquez, pour faire examiner les opinions des Heretiques ; les peines, qu'ils leurs ont impoſées ; les loix, qu'ils ont faites, pour les retenir dans leur devoir, enfin la neceſſité où ils ſe ſont trouvez de faire toutes ces choſes. Tout cela n'eſt que trop ſuffiſant, pour faire voir combien tant de changemens inſenſibles ſont chimeriques & impoſſibles en les conſiderant ſeulement ſelon l'ordre politique.

Enfin ſi ces changemens avoient favoriſé l'ambition, la cupidité, ou quelqu'autre paſſion violente des Princes, on pouroit juger, qu'ils auroient emploïé leur autorité pour les faire recevoir par leurs ſujets. Il n'y a perſonne, qui ne ſçache, que l'amour impudique de Henry VIII. pour Anne de Boulen a été la cauſe du changement de Religion, qui arriva en Angleterre dés le commencement de l'autre ſiécle ; que les Hollandois n'embraſſerent le Calviniſme, que pour avoir un pretexte ſpecieux de ſecoüer le joug de l'Eſpagne, qui les incommodoit ; que les Princes de France ne ſe

Les paſſions des Princes ne trouvoient rien de favorable dans ces pretẽdus changemens, qui pût les engager à les appuïer.

jetterent dans ce parti, que pour avoir lieu de faire éclater leur mécontentement. Ce fut pareillement des raiſons de politique, qui engagerent ceux d'Allemagne dans celui de Luther. Si l'on trouvoit donc quelques raiſons ſemblables, qui euſſent pû engager les Princes ou les Republiques à embraſſer & autoriſer tous ces prétendus changemens, on pourroit au moins avoir quelque ſoupçon ou quelque raiſon de douter, qu'ils n'euſſent pris des meſures & des moïens aſſez juſtes, pour faire réüſſir un ſi grand deſſein, ſans qu'il arrivât aucun trouble dans leurs Etats? Mais, outre qu'il eſt impoſſible, que cela ſe pût faire inſenſiblement, il n'y a aucune raiſon qui pût engager les Souverains à quitter des maximes ſi favorables aux ſens & aux paſſions, comme ſont celles de la Reforme, qu'on oſe attribuer aux Chrétiens des premiers ſiécles, pour ſuivre une doctrine, qui n'a rien que de dur & de rebutant, comme l'obligation de faire de bonnes œuvres, de s'abſtenir des plaiſirs illicites, d'uſer avec une grande moderation de ceux qui ſont permis, de jeûner le Carême, de faire abſtinence deux jours la ſemaine, de confeſſer tous ſes pechez & ainſi de tous les autres Articles contraires à ceux de la

Reforme. En tout cela il n'y a rien qui puiſſe être capable de flater l'ambition ou la paſſion de qui que ce ſoit, comme nous avons remarqué dans la neûviéme ſuppoſition & encore bien moins de ceux qui ſont aſſis ſur les Thrônes ou ſur les Tribunaux de ce monde, pour pouvoir les engager à favoriſer une Secte, qui auroit été ſi contraire à Dieu & aux hommes.

Ces changemens auroient produit autant de Religions differentes, qu'il y a de Provinces.

Il ſeroit inutile d'entrer dans un détail des raiſons politiques, qui auroient arrêté le progrez de ces changemens en divers endroits. Si les uns euſſent été reçûs, les autres auroient été rejettez ſelon le genie des peuples, le caprice de ceux qui gouvernoient alors, l'interêt des Etats, les loix, les coûtumes de chaque païs, de ſorte qu'il y auroit eu dans la ſuite autant de Religions differentes, que de Provinces. Les uns auroient retenu une partie de l'ancienne Liturgie, les autres une autre, quelques-uns l'auroient réjetté tout à fait; ainſi tout ſeroit dans le deſordre & le monde ſeroit enſeveli dans un cahos d'opinions contraires, & l'Egliſe ſeroit entiérement aneantie. Cependant nous voïons tout le contraire. Luther a trouvé tous les Articles de la Doctrine qu'il a combattuë, établis par tout le monde ſans aucune difference, en

ce qui regarde la foi & les mœurs; preuve évidente, que c'eſt l'ouvrage de Dieu & non point celui des hommes, & que tous ces prétendus changemens generaux, inſenſibles, ſi contraires à la tranquilité des Etats, aux genies, aux interêts, à l'ambition & à la paſſion des Princes, ſont abſolument impoſſibles.

CHAPITRE IX.

Que ces prétendus changemens ne peuvent avoir été inſenſibles, ſi on les conſidere ſelon l'ordre du gouvernement Eccleſiaſtique.

L'Egliſe ſe gouverne par les Canons, ſelon cette maxime *Eccleſia Canone regitur*; & les Canons ſe font dans les Conciles. Les Apôtres même, tout remplis du S. Eſprit, qu'ils étoient, ne faiſoient rien, qui fût un peu conſiderable, qu'ils n'en euſſent conferé dans quelque Aſſemblée ordinaire ou extraordinaire entre-eux & avec les Diſciples, ſouvent même en la preſence de toute l'Egliſe; & l'on trouva mauvais que S. Pierre fût allé de Joppé à Ceſarée, pour y bâtiſer Corneille le Centenier, qui étoit Gentil, ſans avoir conſulté perſonne ſur une af-

Act. 11. *v.* 2, 3.

faire de telle importance, qui ne sembloit souffrir aucune difficulté, puisque JESUS-CHRIST leur avoit dit à tous ensemble, *Allez prêchez l'Evangile à toutes les creatures, celui qui croira & sera bâtisé, sera sauvé, & celui qui ne croira point sera condamné, &c.* Mais lors qu'il raconta, au milieu de toute l'Assemblée, ce qu'il avoit vû à Joppé & ce qui s'étoit passé à Cesarée sur ce sujet, ils s'appaiserent tous & glotifierent Dieu en disant, *Dieu a donc aussi fait part aux Gentils du don de la penitence, qui mene à la vie.*

Marc 16. v. 16.

Act. 11. v. 18.

Entre toutes les Assemblées que firent les Apôtres, la plus considerable & qui fut un Concile dans les formes fut celle, qui se tint à Jerusalem quatorze ans aprés la mort de J. C. dans laquelle on definit, que les Gentils n'étoient point obligez à se faire circoncire, mais seulement *à renoncer à l'Idolatrie & à s'abstenir des viandes étouffées, du sang & de la fornication.* Les Apôtres n'avoient pas besoin de s'assembler, pour faire cette decision : chacun d'eux étant rempli du Saint Esprit pouvoit decider par tout où il étoit, comme ils ont fait en beaucoup d'autres occasions ; mais il étoit necessaire d'apprendre aux Evêques & à tous les autres Pasteurs, de quelle maniere ils de-

Act. 15.

Le Concile des Apôtres exemple & regle de tous les autres.

voient gouverner l'Egliſe : auſſi ce Concile a-t-il ſervi de modéle aux autres & lors qu'il eſt arrivé quelque trouble ou qu'il eſt ſurvenu quelque difficulté importante, on a aſſemblé des Conciles, quand on l'a pû, pour en decider; dans leſquels on a auſſi en même tems fait des Canons pour la police & pour le gouvernement exterieur de l'Egliſe.

Conciles Provinciaux tenus deux fois par an.

On a crû même, qu'il ne falloit pas attendre, qu'il arrivât du trouble, ou qu'il s'élevât quelque Hereſie, pour en aſſembler ; mais qu'il étoit neceſſaire de prevenir ces maux, pour les étouffer dés leur naiſſance. C'eſt pourquoi on ordonna au ſaint Concile de Nicée, qu'on aſſembleroit tous les ans deux Conciles, dans chaque Province.

Conc. Nic. can. 5. an. 325.

Cela s'eſt executé par toute l'Egliſe dans la ſuite des tems, comme il paroît par divers Canons qui ont été faits, pour marquer les tems qu'on devoit les aſſembler ; car le Concile de Nicée avoit ſeulement déterminé, qu'on aſſembleroit le premier avant le Carême & le ſecond dans le tems de l'Automne, ce qui n'étoit pas également commode pour toutes les Provinces & ſouvent même impoſſible pour diverſes raiſons, comme dans les tems de guerre & de troubles. C'eſt pour-

Can. 38. Apoſt.

quoi on ordonna en quelque lieux, que le premier de ces deux Conciles se tiendroit la quatriéme semaine aprés la Pentecôte & le seconde le douziéme d'Octobre. On mit le premier la troisiéme semaine aprés Pâques au Concile d'Antioche & le second au quinziéme d'Octobre. Le Primat d'Afrique assembloit un Concile tous les ans dans les premiers tems, sans parler des Conciles extraordinaires; & avant ce Concile il s'en faisoit un dans chaque Province, où l'on députoit trois Evêques, pour assister au Concile du Primat & y presenter les decisions des Conciles particuliers. Le Concile general de Calcedoine ordonne qu'on fera correction aux Evêques, qui negligeroient d'assister à ces Assemblées & reïtera ce qui avoit été ordonné sur cela au Concile de Nicée. On les déclara excommuniez aux Conciles d'Arles, d'Agde & de Tarragone.

S. Cypr. Epist. 52. Conc. Carth. III an. 397. Conc. Calced. Can. 19. an 451. Arel. II. Can 19. an. 452. Agath. Can. 35. an. 506. Tarrac. Can. 6. an. 517. S. Leon. Epist. 84. c. 7. Hormisd. Epist. 25. c. 3. S. Gr. l. 12. epist. 31. Conc. Aur III. an. 540. & IV. an 545. Can. 17. Con. Tur. II an. 570. Can I. Conc. Matisc. an. 588. c. 20. Conc. Meld. an. 845. c. 27.

Saint Leon, Hormisdas, S. Gregoire parlent de cette coûtume & exhortent les Evêques de tenir exactement ces Assemblées.

Le III. & IV. Concile d'Orleans ordonne, que ces Conciles se feront au moins une fois par an, & déclarent les Evêques suspens, qui seront deux ans sans

y assister, & le Metropolitain même s'il est deux ans sans les convoquer. Le Concile II. de Tours ordonne, qu'on en celebrera deux dans chaque Province tous les ans, selon les anciens Canons. Le Concile II. de Mascon ordonne sous de tres-rigoureuses peines, qu'on en fera au moins de trois ans en trois ans. Il fut resolu au Concile de Meaux, qu'on exhorteroit les Princes de permettre aux Evêques d'assembler un Concile dans chaque Province une ou deux fois par an. Ce qui fait voir, que cette Coûtume étoit en France aussi bien qu'en Orient; & dans l'Afrique pendant que l'Eglise y a subsisté.

Conc. Tol. III an. 589. Can. 18. Conc. IV. an. 633 Can. 3.

Le III. & IV. Concile de Tolede ordonnerent encore diverses choses, qui regardent ces Assemblées ordinaires. Enfin il n'y a rien de si certain, que cette coûtume a été observée regulierement dans toute l'Eglise & c'est de là que nous vient ce grand nombre de Conciles generaux & particuliers, que nous avons & qui ont été ramassez par differens Collecteurs, par lesquels nous connoissons quelle a été la Doctrine de l'Eglise dans tous les tems, les Heresies qui ont été condamnées & la Discipline qu'on a observée.

Conciles extraordinaires

Outre ces Conciles ordinaires, c'est-à-dire, qui se tenoient dans chaque Pro-

vince une ou deux fois par an, on ne manquoit pas d'en tenir d'extraordinaires toutes fois & quantes qu'il étoit neceſſaire, pour s'oppoſer à quelque Hereſie naiſſante, ou pour remedier à quelque deſordre, qui étoit arrivé, ou pour quelque raiſon ſemblable & jamais les Evêques ne ſe trouvoient aſſemblez en nombre un peu conſiderable, comme à la dedicace d'une Egliſe, ſans ſe conſulter reciproquement ſur ce qui regardoit le gouvernement de leurs Egliſes ſans condamner les Heretiques & faire quelques Canons, s'il étoit neceſſaire, pour rétablir ou ſoûtenir la Diſcipline. Nous avons un grand nombre de ces ſortes d'Aſſemblées.

Aſſemblées dans chaque Dioceſe.

Outre cela, on a toûjours tenu dans chaque Dioceſe, une ou deux fois par an, des Aſſemblées particulieres des Curez, où l'on parle de la Doctrine & de la Diſcipline du Dioceſe. Si les tems fâcheux ont fait quelque interruption dans ces ſaintes coûtumes, elles ſe ſont rétablies dés le moment qu'il a été poſſible & particulierement, lorſqu'on s'eſt apperçû, que le loup étoit dans la bergerie du Seigneur; c'eſt-à-dire, que quelque Hereſiarque, comme Luther, Calvin, Zuingle, Muncer & autres ſem-

blables Apoſtats, s'appliquoient ſourdement & en cachette à dévorer, perdre & diſſiper le troupeau par leurs déteſtables Doctrines. Combien a-t-on fait d'Aſſemblées en Allemagne, en France & dans les autres Lieux, où l'Hereſie ſe gliſſa dans le dernier ſiecle? Mais ces Aſſembées n'aïant pas été capables d'arrêter le mal, on fut obligé d'avoir recours au dernier remede, qui eſt le Concile general, où toutes ces Hereſies furent condamnées.

Impoſſibilité du changement inſenſible ſuivant ces regles.

C'eſt donc ainſi, que l'Egliſe eſt gouvernée & qu'elle le ſera toûjours; il ne s'agît plus que de voir, ſi malgré toutes ces précautions, ces Conciles, ces Aſſemblées ordinaires ou extraordinaires, generales ou particulieres, qui ſe ſont faites ſi ſouvent dans tout le monde, dans chaque Nation, dans chaque Province & même dans chaque Dioceſe, il a été poſſible que la face de cette Epouſe de JESUS-CHRIST ait été tellement défigurée, qu'elle ſoit devenuë inſenſiblement méconnoiſſable & que la Doctrine ſe ſoit trouvée corrompuë en plus de 40. articles eſſentiels, ſans que perſonne s'en ſoit jamais apperçû juſqu'à Luther, Calvin, Zuingle &c. Il ne faut qu'expoſer cette imagination, pour en faire

voir le ridicule & l'impoſſibilité. Car peut-on ſe perſuader, que ſi ces changemens étoient arrivez, il ne ſe trouvât pas des Conciles generaux ou particuliers, où il en ſeroit parlé, où l'on auroit condamné la Doctrine nouvelle & deffendu l'ancienne? Eſt-ce que tous les Paſteurs, tous les Evêques, tous les Papes, tous les Docteurs, toutes les Univerſitez, tous les Prêtres & generalement tous ceux, qui ſont chargez d'inſtruire ou de faire inſtruire le Peuple, ont été endormis pendant 8. ou 10. ſiecles, pour ne pas s'appercevoir, que la Foi s'éclipſoit peu à peu & que l'ennemi commun ſemoit de mauvais grain dans le champ du Pere de famille? Quels privileges ces Idolâtries prétenduës, ces Superſtitions, ces nouveaux Sacremens, cette Doctrine enfin, qu'on appelle la Doctrine de l'Antechriſt, auront-ils eu au deſſus de toutes les Hereſies les plus cachées, les plus palliées, comme celles des Manichéens, des Priſcillianiſtes, des Apoſtoliques & d'une infinité d'autres ſemblables, non ſeulement pour avoir pû éviter leur condamnation, mais encore pour avoir trouvé un ſi grand crédit dans l'eſprit de tout le monde, dans quelque Roïaume, quelque Province

& quelque Nation que ce puiſſe être ?

Conciles neceſſaires pour faire & autoriſer ces changemens.

Mais quand on ſuppoſeroit, que jamais perſonne ne ſe ſeroit apperçû de ces ſortes de changemens ſi extraordinaires & en ſi grand nombre pour s'y oppoſer, ce qui eſt la choſe du monde la plus impoſſible & la plus incroïable ; comment pourra-t-on ſe perſuader que cette Doctrine, qu'on dit être nouvelle, auroit pû ſe répandre dans tout le monde, ſans qu'on eût tenu des Conciles, pour l'autoriſer, la faire prêcher par tout, & condamner en même-tems la Doctrine ancienne & Apoſtolique, dont on faiſoit profeſſion auparavant ? En ce cas, nous aurions un nombre infini de tels Conciles & de Canons oppoſez aux anciens, qui nous feroient connoître tout ce qui ſeroit arrivé dans tous ces changemens. On n'auroit pas changé toutes les Liturgies, les Catechiſmes, les Livres de Prieres, les Coûtumes, les Ceremonies mêmes, qui ſe font en conſequence de quelque Dogme, ſans une autorité publique & ſans des deciſions Canoniques. Le Peuple, les Magiſtrats, les Princes & generalement tout le monde s'y ſeroit oppoſé & l'auroit empêché. Il ne dépend pas d'un ou pluſieurs particuliers de renverſer toute la Religion ſelon leur

caprice ou leurs fantaiſies. Si Luther avec toute ſa Cabale n'avoit été ſoutenu par les Ducs de Saxe, de Lunebourg, le Marquis de Brandebourg, le Landgrave de Heſſe & par quelques autres, qui ſe ſervoient de cette occaſion, pour faire agir leur politique contre Charles-Quint, ſa Confeſſion de Foi & tout ce grand édifice de la Reforme auroit bien-tôt tombé par terre, ou plûtôt ne ſe ſeroit pas élevé ſi haut. Et s'il a falu tant de machines, tant de colloques, tant de conventicules, pour trouver les moïens de ſéduire le peuple & lui perſuader les maximes du nouvel Evangile, qui s'accommodoit ſi aiſément avec les paſſions, les interêts & la corruption de tout le monde; que doit-on juger de la Doctrine contraire, que ces nouveaux Apôtres & ces Prophetes modernes ont regardée comme un joug inſupportable? Peut-on juger qu'elle ſe ſeroit établie d'elle-même ſans reſiſtance, inſenſiblement, ſans qu'il eût été neceſſaire de faire aucunes Aſſemblées ni aucuns Conciles, pour l'établir, & pour envoïer des Predicateurs la prêcher par tout le monde? Rien n'eſt plus impoſſible & plus chimerique.

Il faut donc neceſſairement conclure,

que toutes ces prétenduës erreurs, qu'on impute à l'Egliſe Romaine & qu'on appelle des Idolatries, des Profanations, des Traditions humaines &c. ſont la Doctrine pure & veritable de JESUS-CHRIST, que les Apôtres ont prêchée, dont l'Egliſe eſt la Depoſitaire, qu'elle a conſervée fidellement ſans aucune alteration, qui a été ſignée & ſcellée non ſeulement avec le ſang de JESUS-CHRIST & des Apôtres, mais encore d'un nombre infini de Saints Martyrs, qui eſt venuë juſqu'à nous ſans aucun changement, ſans aucune alteration & ſans aucun mélange; & que toutes ces dénominations & ces titres infames, qu'il plaît aux Heretiques de lui donner, pour la décrier dans leur parti, ſont des calomnies, des menſonges & des blaſphêmes inventez & fabriquez par l'eſprit de ténébres, qui les anime & qui les conduit.

CHAPITRE X.

Que les moïens qu'on a pris pour conſerver la Foi de l'Egliſe, font voir l'impoſſibilité de ces prétendus changemens inſenſibles.

LE Sauveur du monde compare lui-même la Doctrine de ſon Egliſe à un grand fleuve, qui devoit ſortir de la bouche des Apôtres, aprés qu'ils auroient reçû le ſaint Eſprit, pour aller aroſer toute la terre à plein canal. Qu'on conſidere exactement toutes choſes & on verra que cela eſt ainſi. On voit que cette Doctrine annoncée par les Apôtres, ſe conſerve & ſe perpetuë paiſiblement par une Tradition conſtante de ſiecle en ſiecle. Les Paſteurs l'enſeignent, comme ils l'ont reçûë ; les peres & les meres en inſtruiſent leurs enfans, ſans y rien changer ; chacun s'intereſſe à la conſerver pure. Ainſi ces eaux ſalutaires, qui réjailliſſent juſqu'à la vie éternelle, coulent ſans bruit, tant qu'il ne ſe trouve aucun obſtacle, qui les arrête. Mais lorſque le pere du menſonge vient à ſuſciter quelque Heretique, pour s'oppoſer à ce torrent, il ne manque jamais

Joan. 7. v. 38.

La Doctrine de l'Egliſe ſe perpetuë ſans bruit, tant qu'il n'y a point d'Heretiques pour la combattre.

de ſe faire un grand bruit ; tout ce qu'il y a d'immonde & d'impur s'attache à cet écueil ; ceux qui renoncent à leur conſcience y font naufrage, ſelon l'expreſſion de ſaint Paul ; le Parti ſe groſſit, les gens de bien s'intereſſent, les Paſteurs prêchent contre cette dépravation & ſoûtiennent leur peuple ; les Evêques font leurs Aſſemblées particulieres, on examine la Doctrine nouvelle, on conſulte les Docteurs, on la condamne ſuivant l'Ecriture & la Tradition de l'Egliſe. Si cela ſuffit pour arrêter le mal, on en demeure là : mais s'il ne s'arrête pas, le Metropolitain convoque le Concile de la Province où le mal a commencé ; l'erreur y eſt condamnée & ſi cela ne ſert de rien, on vient quelque fois au Concile national & ſouvent tout d'un coup au general ; ſçavoir, lorſque le mal eſt ſi grand, qu'on prévoit bien que tout autre remede ſeroit inutile. C'eſt la conduite qu'on a tenuë dans le dernier ſiecle, contre les Reformateurs en France & en Allemagne.

1. Timoth. 1. v. 19.

Lorſque le Concile general eſt fini, les Evêques prennent ſoin d'en tirer une copie, pour la communiquer à ceux, qui n'y ont pas aſſiſté, afin que toute leur Province ſoit informée de tout ce qui s'y

eſt paſſé. Ce fût l'Evêque Cecilien, qui apporta les Canons du Conc. de Nicée en Affrique, comme il eſt marqué dans le VI. Conc. de Cartage. Les Evêques des grands Sieges ſont particulierement obligez de s'y trouver, parce que c'eſt à eux d'en faire publier les deciſions dans les Egliſes, ſur leſquelles ils ont inſpection. Les Peres du VI. Concile general, qui fut tenu pour condamner l'Hereſie des Monothelites, demanderent qu'on en fît cinq exemplaires & prierent l'Empereur de les ſigner de ſa propre main, afin qu'ils demeuraſſent entre les mains des cinq Patriarches, comme des Originaux, auſquels on pourroit avoir recours en cas de beſoin.

De quelle maniere on publie les Conciles.

Le Patriarche communique les déciſions du Concile aux Metropolitains; afin qu'ils les publient dans leurs Conciles Provinciaux, & les Evêques les communiquent dans leurs Synodes aux Curez, afin qu'ils les obſervent & les faſſent obſerver à leurs peuples. C'eſt pourquoi le Concile XVI. de Tolede, tenu en 693. ordonne, que chaque Evêque aſſemblera un Synode dans l'eſpace de ſix mois aprés le Concile Provincial, pour inſtruire les Prêtres, les Religieux & les Laïques même, qui voudront y

Conc. Toled. XVI. an. 693. Can. 6.

aſſiſter, de ce qui aura été décidé dans le Concile de la Province. Ce n'eſt pas que cela ne ſe pratiquât auparavant; mais comme quelques Evêques differoient de le faire, on les obligea ſur peine d'excommunication à ne pas negliger une affaire de cette importance, afin d'affermir les Peuples dans la Foi, d'arrêter le progrez des mauvaiſes Doctrines, qui y auroient été anathematiſées & rétablir au plûtôt la diſcipline dans les lieux, où elle auroit ſouffert quelque dommage; & on leur donne tout au plus ſix mois pour cela.

C'eſt encore ce qui a donné lieu à un grand nombre de Canons, qu'on a faits, pour obliger les Evêques d'aſſiſter à tous les Conciles, qui ſeroient convoquez, & en cas de maladie ou de quelque empêchement inſurmontable, d'y envoïer un Prêtre ou un Diacre, pour y apporter leurs excuſes par écrit ou de vive voix, pour y aſſiſter en leur place & pour leur en porter les deciſions & les inſtructions neceſſaires, pour le gouvernement de leurs Dioceſes. Nous en avons marqué quelques uns dans le Chapitre precedent.

Comme il eſt difficile, d'extirper entierement une Hereſie, pour peu qu'elle

ait pris racine & que ſouvent même celles, qui paroiſſent éteintes ſe rallument aprés un long-tems, on a pris divers moïens, pour empêcher, que les déciſions des Conciles ne tombaſſent dans l'oubli.

1. On n'admettoit perſonne aux premiers Ordres, qu'ils ne fuſſent inſtruits dans la ſcience des ſaintes Ecritures & qu'ils n'euſſent fait une étude particuliere de ce qui regardoit la Foi, comme il eſt marqué dans le III. Concile de Carthage. Le III. Conc. de Tours ordonne aux Evêques de lire continuellement l'Ecriture ſainte & particulierement le ſaint Evangile, les Epîtres de ſaint Paul; de les apprendre autant qu'ils pourront, par memoire & tous les autres Livres de l'Ecriture, qui ſont Canoniques & les traitez, que les Peres ont compoſez ſur ces Livres, afin de les bien entendre. Il ordonne encore qu'ils apprendront les SS. Canons, qu'ils liront le Paſtoral de ſaint Gregoire & qu'ils auront ſoin d'inſtruire le peuple de tout ce qu'il doit faire ou éviter. Le Concile de Reims & le Concile II. de Châlons ſur Saone, qui furent tenus dans la même année, ordonnent la même choſe. Le Concile de Meaux or-

On a toûjours pris ſoin d'inſtruire les Eccleſiaſtiques des choſes, qui regardent la Foi & les mœurs.

Conc III. Carthag. c. 4. an. cir. 397. Conc. III. Turon. Can. 2. 3. 4. an. 813.

Conc. Rem. can. 14. & 15. & Conc. Cabil. c. 1. an 813. Conc. Meld. an. 843. c. 34.

donne, qu'on jugera les differens, qui arriveront dans chaque Diocese suivant les SS. Canons; qu'on expliquera les SS. Ecritures, selon l'interpretation des Peres, que l'Eglise a toûjours reçûs & approuvez comme tres-Catholiques; qu'on rejettera & qu'on deffendra toutes manieres nouvelles de parler dans les Monasteres & qu'on fera correction à ceux, qui voudroient s'en servir. Que chaque Evêque tâchera d'avoir un Theologal, pour instruire dans les matieres, qui regardent la Foi, l'observation des Commandemens de Dieu & le Ministere de sa parole, selon le sens tres-sincere & tres-pur des Peres, que l'Eglise tient pour Orthodoxes, tous ceux qui seront destinez à être Pasteurs. Le Concile I. de Mayence sous Raban ordonne, que chaque Prêtre lira les Canons des Conciles & qu'il les apprendra, afin de sçavoir de quelle maniere on est obligé de vivre & ce qu'on doit prêcher au peuple. Ce Concile ordonne aux Evêques de lire outre cela les Homelies des Peres, pour instruire le Peuple des choses, qui y sont contenuës & permet aux uns & aux autres, de les traduire en langue vulgaire, afin que chacun puisse les entendre.

2. Avant que d'ordonner un Ecclesiastique

ſiaſtique ou un Evêque, on liſoit publiquement le Code des SS. Canons, afin qu'ils ne puſſent les ignorer & qu'ils ne fuſſent pas excuſables, s'ils les violoient. Cela fut ordonné au III. Concile de Carthage, dont nous avons parlé ci-deſſus. Les Canons de ce Concile étoient dans le Code de l'Egliſe, comme il paroît par le Nomocanon de Photius, la Collection de Denys le Petit & les autres; ainſi on doit juger, que c'étoit une pratique commune & generale; & c'eſt ce qui a donné lieu à tant de differentes Collections, qui ſe ſont faits de tems en tems; afin que chacun pût les étudier & y avoir recours dans les difficultez, qui ſe preſentoient.

Conc. Carth. III can. 3 in Nom. Can. 19.

Voilà un craïon leger de la conduite, qu'on a toûjours tenuë dans l'Egliſe, pour y conſerver la Doctrine, qui regarde la Foi & les mœurs, & en même-tems le bon ordre & la diſcipline. Qu'on juge donc à preſent s'il eſt poſſible, malgré toutes ces précautions, qu'un ſi grand nombre de changemens ſe ſoient faits inſenſiblement, preſque dans tous les ſiecles & par ſucceſſion de tems; & comment il auroit pû arriver, que tant d'erreurs, dont pluſieurs, ſelon le langage des Reformateurs, ne ſont rien moins que

Impoſſibilité des prétendus changemens.

des Idolatries, des Prophanations & des Abominations, ſe fuſſent gliſſées dans l'Egliſe & euſſent été enfin autoriſées, comme une Doctrine Orthodoxe.

Mais on nous dira peut-être, que ces Canons regardent principalement la Diſcipline & qu'ainſi, on ne peut juger par cette voïe de la veritable Doctrine, que l'Egliſe a toûjours ſuivie depuis les Apôtres. Je conviens que la plus grande partie de ces Canons, regardent particulierement la Diſcipline; mais il faut remarquer

Les Canons, qui ſont pour la Diſcipline, fõt connoître le Dogme.

1. Que les mêmes Conciles, qui ont fait ces Canons pour la Diſcipline, ont auſſi défini le Dogme, lorſqu'ils ont été aſſemblez contre les Heretiques. Exemple; le Concile de Nicée, qui a fait 20. Canons touchant la Diſcipline, a défini la conſubſtantialité du Verbe contre Arius; a condamné le Schiſme des Meletiens & declaré, que les Ordinations de Colluthus, qui n'étoit qu'un ſimple Prêtre, étoient nulles. Celui de Conſtantinople a condamné les Ariens de nouveau, les Macedoniens, les Sabbatiens, les Novatiens, les Quartodecimans, les Apollinariſtes & pluſieurs autres ſemblables Heretiques. Ainſi des autres.

2. Il y a beaucoup de Canons, qui con-

damnent les Hereſies & qui ſoûtiennent le Dogme, comme ceux qui ont été faits dans les Conciles de Carthage, de Milan contre les Pelagiens ; d'Arles, de Nicée, de Capouë contre les Donatiſtes, pour la validité des Sacremens adminiſtrez par les Heretiques ; d'Orange contre les Semi-Pelagiens &c.

3. Les définitions de Foi étoient auſſi compriſes & rapportées dans toutes les Collections avec les Symboles & même les Canons des Egliſes particulieres & les Conſtitutions faites par les grands Hommes, qui les ont gouvernées, comme les Canons de ſaint Gregoire Taumaturge, de ſaint Gregoire de Nyſſe, de S. Baſile &c. par leſquels on connoît quelle étoit la Foi de ces Egliſes & conſequemment de toutes les autres, où ils étoient approuvez & reçûs.

4. Les Canons de Diſcipline ſuppoſent neceſſairement le Dogme & nous font connoître, quelle étoit la Foi de l'Egliſe ; parce que la Diſcipline qui eſt établie dans ces Canons, regarde la conduite des Miniſtres, leur Ordination, l'adminiſtration des Sacremens, le ſacrifice, les vœux de Religion, la Priere pour les morts, le culte des Saints, des Images, la Prédication de la parole de

Dieu, la ſubordination des Paſteurs, des Prêtres & des autres Miniſtres, la Benediction des Mariages, ce qui regarde le Sacrifice, les œuvres ſatisfactoires, qu'on doit impoſer dans la penitence, la neceſſité de la Confeſſion & de quelle maniere on la doit faire, les jeûnes, les abſtinences, les Fêtes, le Celibat des Miniſtres & une infinité d'autres choſes, qui ſont les Dogmes mêmes, qu'on conteſte aujourd'hui; ou qui y ont un tel rapport, qu'ils les font évidemment connoître; ou une telle connexion, qu'il eſt impoſſible d'approuver & de pratiquer ces Canons, ſans croire ce que l'Egliſe, qui les a faits, croïoit alors & croit encore à preſent, puiſqu'elle les approuve. Cela eſt ſi veritable, que dés le moment qu'on renonce à la croïance de l'Egliſe, il faut auſſi renoncer aux Canons & à la Diſcipline, qu'ils contiennent, comme tous les Heretiques du ſiecle paſſé ont été obligez de faire.

5. Une grande partie de ces Canons établiſſent une Diſcipline, que les Reformateurs rejettent & qu'ils diſent condamnable, comme contraire à la parole de Dieu, ſelon leur ſens; comme ceux, qui établiſſent les Fêtes, qui ordonnent

des jeûnes, des peines ſatisfactoires pour l'expiation des pechez ; le Celibat des Eccleſiaſtiques, qui ſont dans les Ordres ſacrez ; qui parlent des ceremonies de la Confirmation, de l'Extrême-Onction, de la Benediction Nuptiale, de l'Ordre & autres choſes ſemblables, qui nous fourniſſent des ſujets de Controverſe avec eux.

6. Ces Canons ſont une preuve du ſoin, qu'on a pris d'établir & de conſerver la Diſcipline dans toute l'Egliſe ; que doit-on donc juger de la Doctrine, qui eſt le fond de la Religion & l'eſſence du Chriſtianiſme ? étoit-il facile de la renverſer en plus de 40. articles ? Il ſemble au moins, qu'on devroit trouver parmi tous ces Canons & entre toutes ces Déciſions, quelques veſtiges de tant de changemens. On devroit y voir l'ancienne Doctrine ſoûtenuë en quelques endroits & condamnée en pluſieurs autres. La Diſcipline, qui conſiſte dans certaines Regles & certaines Loix, qu'on a établies, pour faire que les choſes ſaintes fuſſent traitées avec reſpect & avec décence, ou pour reformer les mœurs, auroit changé à proportion, comme elle a changé chez les Heretiques, & particulierement dans les Sectes

modernes, qui ont ſuivi, autant qu'ils l'ont pû, les Coûtumes de l'Egliſe dans le commencement, afin de ne pas faire un ſi grand éclat, ni un ſi grand ſcandale, & qui cependant ſe ſont trouvez comme forçez, pour s'accommoder avec eux-mêmes, d'abandonner tout ce qui eſt en uſage dans l'Egliſe, ne trouvant preſque rien, qui ne leur fût entierement contraire.

CHAPITRE XI.

Que les moïens, qu'on prend pour marquer préciſément en quoi conſiſte la Doctrine de l'Egliſe, lorſque les Heretiques la combattent, font voir la fauſſeté & l'impoſſibilité de ces prétendus changemens inſenſibles.

Eph. 4. v. 14. SAint Paul nous avertit de n'être pas comme des enfans, comme des perſonnes flotantes & qui ſe laiſſent emporter à tous les vents des oppinions humaines, par la tromperie des hommes & par l'adreſſe, qu'ils ont à engager artificieuſement dans l'erreur. Les Heretiques ſont des loups, qui ſe cachent ſous des peaux de brebis. Ils affectent ſouvent de parler à peu prés, comme on parle dans l'Egliſe, afin de faire inſen-

ſiblement gliſſer leur poiſon à la faveur de quelque expreſſion nouvelle, mais entortillée ou équivoque ; & l'artifice eſt quelque-fois ſi caché, que les plus clairvoïans y ſont trompez : nous en avons un grand nombre d'exemples dans les ſiecles paſſez.

Souvent un ſeul Concile, ou même un Synode arête le progrés d'une grande Hereſie.

C'eſt dans les Conciles, qu'on éclaircit les difficultez, qu'on tire la lumiere des ténébres & qu'on dégage la verité des nuages épais, dans leſquels ſes ennemis ont coûtume de l'envelopper, pour la confondre & la condamner avec l'erreur. Un ſeul eſt ſouvent ſuffiſant, pour arrêter le progrez d'une grande Hereſie & ſouvent même une condamnation faite à propos par un Evêque dans un Synode, eſt capable d'empêcher de grand maux. Etoit-il neceſſaire, dit S. Auguſtin, de convoquer un Concile, pour condamner l'Hereſie des Pelagiens, qui étoit une corruption ſi manifeſte, comme s'il ne s'en trouvoit point de ſemblable, qui n'eût été condamnée dans quelque Concile ? Au contraire, il s'en trouve peu, qui aïent été telles, qu'il ait été neceſſaire de convoquer des Conciles, pour les condamner, & il s'en trouve incomparablement plus, qui ont merité d'être condamnées dans le mo-

« *S. Aug. L. 4. Conc. 1. Epiſt. Pelag. cap. 12.*

» ment & dans le lieu même où elles ont
» commencé & dont on a publié la con-
» damnation dans tous les autres Païs, afin
» qu'on prît ſoin de les éviter. Cela pa-
roît par les Catalogues des Hereſies, qui
ont été dreſſez par S. Irenée, S. Epi-
phane, Philaſtrius, S. Auguſtin & plu-
ſieurs autres.

Ce qu'on fait pour arrêter le cours des Hereſies.

Mais lorſqu'on eſt obligé d'en venir à un Concile, on fait ordinairement trois choſes, pour abattre entierement l'erreur.

1. On la condamne & l'on frappe d'Anathême tous ceux, qui la ſoûtiennent. L'on envoie cette condamnation aux Egliſes principales, afin qu'elle y ſoit approuvée & que ceux, qui voudroient ſoûtenir une telle Doctrine avec opiniâtreté, ſoient regardez comme Heretiques par tout le monde.

2. On fait un Symbole, ſi on le trouve à propos, dans lequel on exprime clairement & ſimplement la Foi de l'Egliſe, dans les articles conteſtez par les Heretiques; ou bien l'on ajoûte quelque choſe à ceux, qui étoient faits auparavant, pour l'oppoſer aux vaines diſtinctions, ou aux fauſſes explications des Heretiques. Exemple; Le Symbole des Apôtres portoit expreſſément, que JE-

SUS-CHRIST eſt Fils de Dieu ; les Ariens étoient donc forçez d'en convenir ; mais ils diſoient, qu'il n'étoit pas conſubſtantiel à Dieu ſon Pere. C'eſt pourquoi on fût obligé de faire un ſecond Symbole & d'y emploïer le terme de conſubſtantiel ; parce qu'il exprimoit tres-bien la Foi de l'Egliſe, quoiqu'il eût été rejetté dans le Concile d'Antioche, dans un autre ſens, que Paul de Samoſate avoit voulu lui donner, pour ſoûtenir ſon erreur. *S. Hilar. L. de Synodis.*

Ce même Symbole fut augmenté au Concile de Conſtantinople & on y emploïa un article contre la Doctrine des Macedoniens, qui nioient la divinité du ſaint Eſprit.

Pour voir combien ce moïen eſt efficace pour ruïner les machines des Heretiques, il ne faut que faire attention ſur les artifices, que les Ariens imaginerent & mirent en pratique dans le quatriéme ſiecle, pour rompre cette barriere, qu'on leur oppoſoit. Ils publierent un grand nombre de Symboles équivoques, à qui ils donnoient même le nom de Symboles de Nicée. Ils ſuggererent à l'Empereur Conſtance de convoquer un Concile à Nicée, pour y faire un faux Symbole, qui pût porter le

Artifices des Ariens pour ruïner le Symbole de Nicée.

Socr. L. 2. cap. 29 Theod. L. 2. c. 21 & 26. Sozom. L.

même nom. Basile d'Ancyre lui fît entendre, que le souvenir du grand Concile, qui avoit été tenu auparavant dans cette Ville, étoit un puissant obstacle à ce dessein, & il le convoqua à Nicomedie & cette Ville aïant été renversée par un tremblement de terre, avant que les Evêques y fussent assemblez, ces Prelats voulurent aller à Nicée ; mais ils en furent détournez par les violentes secousses, que cette Ville ressentit de ce même tremblement. Enfin Constance obligea les Deputez du Concile d'Arimini, de s'assembler avec les Ariens à Nice de Thrace, où ils traduisirent en Grec la Formule de Foi, qu'ils avoient proposée à ce Concile, qui étoit la troisiéme de Sirmic, conçûë en termes équivoques & la publierent sous le nom de Symbole de Nicée, esperant qu'on pourroit la confondre sous ce titre, avec celle de Nicée en Bythinie, où Arius avoit été solemnellement condamné. Tout cela fait voir, que le Symbole, qui fut fait alors, étoit un puissant rampart, pour mettre la Foi de l'Eglise à couvert de leurs insultes.

4. c. 1. 15 & 18. Niceph. L. 9. c. 38. & 41.

Artifice des Nestoriens.

Les Nestoriens répandirent aussi un grand nombre de faux Symboles, & tromperent par ce moïen les fidelles de

la Lydie. Carisius Econome de Philadelphie, s'en plaignit au Concile d'Epheſe & produiſit le faux Symbole, que deux Prêtres envoïez par Anaſtaſe premier Partiſan de Neſtorius, & Photius Evêque, avoient répandu à Philadelphie & en pluſieurs autres lieux de la Province; & par le moïen duquel ils avoient attiré dans leur Parti les Quartodecimans, qui vouloient ſe réünir à l'Egliſe, comme ils firent aprés au Concile d'Epheſe. C'eſt pourquoi le Concile deffendit de faire aucun Symbole & d'ajoûter rien à celui de Nicée. Ce fut peut-être pour la même raiſon qu'on n'en fit point au Concile de Calcedoine & qu'on ſe contenta d'approuver celui de Nicée avec les additions, qui avoient été faites au Concile de Conſtantinople. Ce fut vers ce tems-là, ou peu auparavant, que parut celui qui porte le nom de ſaint Athanaſe & que quelques-uns attribuent à Vincent de Lerins, d'autres à Vigile de Tapſe, dans lequel les Hereſies de Sabellius, d'Arius, de Macedonius, de Photin, d'Apollinaire, des Neſtoriens, des Manichéens & d'Eutiches ſont rejettées, & la Foi de l'Egliſe, touchant les Myſteres de la tres-ſainte Trinité & de l'Incarnation clairement expoſée. *Conc. Epheſ. act. 6.*

3. Lorſque la Foi de l'Egliſe peut s'exprimer par un ſeul mot, on ne manque pas de s'en ſervir pour renfermer, dit Vincent de Lerins, dans un petit nombre de Lettres, le ſommaire des plus grandes choſes, les déſigner par une expreſſion nouvelle & les rendre plus intelligibles, & non pas pour donner un ſens nouveau aux articles de nôtre Foi.

Comm. 1, cap. 32.

Le Concile de Nicée ſe ſervit du mot d'ὁμοούσιος, qui ſignifie, *Conſubſtantiel*, & il n'y eût rien au monde, que les Ariens ne miſſent en uſage, pour changer ou abolir cette expreſſion. Luther a voulu auſſi la rejetter, comme il paroît par le Livre, qu'il écrivit contre Jacques le Maſſon. Et George du Vicel, qui s'étoit converti aprés avoir été dix ans un de ſes plus fameux Diſciples, lui reprocha cette impieté, comme une marque évidente de ſon Apoſtaſie.

Luther a rejetté le terme de Conſubſtantiel comme les Ariens.

On fixa dans le 4. ſiecle, la ſignification du mot d'Hypoſtaſe; parce que les Ariens, les Sabelliens & les Photiniens cachoient dans l'équivoque cette expreſſion, le poiſon de leurs Hereſies.

On ordonna dans toute l'Egliſe de ſe ſervir du mot de Θεοτόκος, qui ſignifie, *Mere de Dieu*, au Concile d'Epheſe; parce que les Neſtoriens, qui ne vou-

loient pas reconnoître une union intime & ſubſtantielle entre le Verbe & la nature humaine en JESUS-CHRIST, ne pouvoient auſſi ſouffrir, qu'on appelât la ſainte Vierge Mere de Dieu, mais ils vouloient qu'on l'appellat ſimplement, Mere de J. C. C'eſt pourquoi ils affectoient de ſe ſervir du mot de χριστοτόκος, qui eſt Catholique à la verité; car il eſt tres-certain que la ſainte Vierge eſt Mere de JESUS-CHRIST, mais qui devint ſuſpect à cauſe de cette affectation.

On ajoûta au Symbole de Conſtantinople, la particule (Filioque) dans le ſeptiéme ſiecle, on ne ſçait préciſément en quel tems, ni pour quelle raiſon cela s'eſt fait. On croît plus probablement, que ce fut dans un Concile de Tolede, qui fut tenu l'an 653. & que ce fut pour l'oppoſer à quelque nouvelle Hereſie, qui commençoit à naître en Eſpagne & qui n'a pas fait grand bruit. Tout cela fait voir, que la conduite de l'Egliſe eſt toûjours la même dans tous les tems & tous les lieux.

Le Concile de Latran IV. ſous Innocent III. qui fut tenu l'an 1215. ſe ſervit du mot de Tranſubſtantiation, dont il n'y avoit juſques-là que quelques parti-

In Confeſſ. Fidei capite firmiter.

culiers qui ſe fuſſent ſervis, pour exprimer la Foi de l'Egliſe, toûjours la même touchant le ſaint Sacrement de l'Autel, contre l'erreur des Vaudois, qui nioient, que le pain fût changé au Corps de JESUS-CHRIST & le vin en ſon Sang, comme le marquent Evrard & Ermengard. Les Grecs ſe ſont toûjours ſervis de termes, qui ſignifient la même choſe; mais la Langue latine n'en aïant point de ſemblables, on étoit obligé de ſe ſervir communément de Paraphraſes, de Comparaiſons & autres ſemblables moïens, pour s'exprimer, comme il paroît dans les premiers mille ans, par S. Ambroiſe, & même par les premiers Auteurs, qui ont écrit contre l'erreur de Beranger. On mit donc, aprés Pierre de Blois & Etienne d'Authun, ce terme en uſage fort à propos, par lequel on ferme la bouche tout d'un coup aux Vaudois, aux Lutheriens, aux Zuingliens, aux Calviniſtes & à tous les autres Heretiques, qui combattent le myſtere de l'Euchariſtie.

Evrardus contr. Vald. c. 8. Ermengardus cap. 4.

S. Ambr. L. de iniț. cap. 9. & L. de Sacram. cap. 4. Pet. Bleſ. Ep. 140. an. circ. 1177. Steph. Æduen. ſis. tract. de Sacram. Altaris cap. 14. an. circ. 950.

Quand ces derniers Heretiques ſe ſont aviſez de dire, que le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST, qui ſont exprimez par ces paroles. *Ceci eſt mon Corps, ceci eſt mon Sang*, ne ſont qu'un

Corps & qu'un Sang en figure, ou que ce Corps & ce Sang ne ſont preſens dans l'Euchariſtie, que par leur vertu ou par la Foi de ceux, qui le recevoient, il a falu trouver des termes précis & propres à exprimer clairement & diſtinctement la Foi de l'Egliſe, pour les oppoſer à ces nouvelles Hereſies. On ſe contentoit auparavant de dire, que le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST, ſont dans l'Euchariſtie; cela ſuffiſoit pour exprimer nôtre croïance; mais il a falu y ajoûter les termes de Réel & Subſtantiel, ou de Réellement & Subſtantiellement, en diſant, le Corps réel & ſubſtantiel, ou le Corps de JESUS-CHRIST eſt réellement & ſubſtantiellement dans l'Euchariſtie.

Il paroît par ces Exemples, que l'Egliſe a un langage fixe & déterminé, que tous ſes enfans ſont obligez de parler; & dés le moment que les Heretiques veulent le détourner en mauvais ſens, pour y accommoder leur fauſſe Doctrine, on leur oppoſe des termes ſi clairs & ſi précis, qu'ils ſont obligez de mettre bas la peau de brebis, ſous laquelle ils ſe cachoient. C'eſt pour cela, que ſans entrer en diſcuſſion du ſens, elle a toûjours rejetté & condamné les

Le langage de l'Egliſe eſt fixe & il n'eſt jamais permis de le chãger.

manieres de parler nouvelles, ou comme dit ſaint Paul, les profanes nouveautez de paroles. Il ſuffit en effet, que le langage ſoit nouveau, que les expreſſions ſoient inuſitées & paroiſſent oppoſées à la Doctrine, pour meriter d'être condamnées. Car s'il étoit neceſſaire de penetrer dans les divers ſens, ou qu'on leur donne, ou qu'on peut leur donner, on ne condamneroit jamais rien & l'Egliſe deviendroit une Babilone, dans laquelle on ne s'entendroit point & où chacun pouroit dire & croire tout ce qu'il voudroit, pourvû, qu'il pût déguiſer ſes oppinions par des manieres de parler, qui pourroient avoir quelques apparences de verité. On ſçait que les Heretiques changent de ſens à tout moment, qnoiqu'ils continuënt ſouvent de parler de la même maniere. Que ſeroit-ce donc, s'il leur étoit auſſi permis de parler comme ils voudroient ? Il n'y a guere de propoſitions ſi mauvaiſes, où par differens détours, on ne puiſſe trouver quelque bon ſens; ni de ſi bonnes, où l'on ne puiſſe en trouver quelque mauvais. Ainſi il faudroit tout condamner, ou rien. Pour éviter donc ces deux mauvaiſes extrêmitez, l'Egliſe a coûtume de condamner toute propoſition conçûë en des

1. Ti. moth. 6. v. 20.

termes, qui paroiſſent contraires à ceux, dont elle ſe ſert, pour exprimer ſa Foi. C'eſt pour cela qu'on ne voulut point écoûter les explications de Theodoret au Concile de Calcedoine & qu'on l'obligea de dire tout ſimplement Anathême à Neſtorius, & que ſes Anathematiſmes contre ſaint Cyrille d'Alexandrie, furent condamnez avec la Lettre d'Ibas au V. Concile general & la Lettre d'Honorius au VI. quoiqu'on puiſſe trouver des ſens tres-Catholiques dans ces Ecrits, dont les expreſſions ſont tres-mauvaiſes & favorables aux Heretiques.

Conc. Chalced. Act. 8

En effet, lorſqu'on penſe comme l'Egliſe, pourquoi ne pas parler comme elle? C'eſt ce que Jean d'Antioche écrivit à Neſtorius au commencement de ſon Hereſie. Ce ne peut être que l'effet d'un horrible orgueil, qu'il faut dépoſer, ou d'une ignorance qu'il faut diſſiper en ſe ſe faiſant inſtruire par des gens éclairez, dés le moment qu'on eſt repris & qu'on en eſt averti. On peut lire ſur cette matiere, les excellentes reflexions de Vincent de Lerins dans ſes Commonitoires.

Conc. Epheſ. part. 1. N. 25.

Voilà quel a toûjours été & eſt encore l'eſprit de l'Egliſe & les moïens

qu'elle a pris pour s'oppoſer aux vaines ſubtilitez des Heretiques, qui tâchent de faire gliſſer le poiſon de leur Hereſie ſous l'équivoque de quelques termes, qu'ils inventent, ou qu'ils expliquent ſelon leur ſens. Je prie donc les Reformateurs de nous apprendre comment tant d'erreurs, qu'ils nous imputent, ont pû ſe gliſſer inſenſiblement dans la Doctrine, & non ſeulement des erreurs de ſpeculation, mais encore de pratique; qui ne ſont pas ſeulement des diſputes de Savans, mais des Coûtumes & des Uſages établis parmi tout le peuple; & qui entraînent avec eux un renverſement extrême dans toute la Liturgie & toute la diſcipline. L'Egliſe veille avec tant de ſoin & combat avec tant de force contre les Heretiques, qu'elle les attaque ſans ceſſe dans tous leurs retranchemens; elle les déſarme de leurs termes équivoques, elle leur oppoſe des expreſſions préciſes, claires & invariables, afin de les démaſquer & de les arrêter; elle condamne tout ce qui approche de leur maniere de parler & par ce moïen elle a découvert & abatu un grand nombre d'Hereſies, qui ne conſiſtoient que dans un ſeul Article, un terme, une Lettre, qui ne changeoient rien dans la Liturgie,

Impoſſibilité des changemens ſelon ce principe.

dans la diſcipline, dans les mœurs & dans les Coûtumes, comme l'Arianiſme, le Macedonianiſme, le Neſtorianiſme, l'Eutychianiſme & une infinité d'autres ſemblables; & Luther vient nous dire au 16. ſiecle, que le loup eſt entré dans la bergerie du Seigneur, ſans que perſonne s'en ſoit jamais apperçû; qu'il a tout ravagé; qu'il n'y a plus qu'un phantôme de Religion, qui nous reſte; qu'une apparence d'Egliſe & nulle Foi; que toutes nos Coûtumes ne ſont que ſuperſtitions, ſacrileges, profanations, Idolatries; que perſonne ne s'en étoit aperçû juſqu'à lui; que tout l'Univers s'eſt ainſi trouvé perverti & la Doctrine des Apôtres & l'Evangile de JESUS-CHRIST anéantis, ſans ſçavoir comment cela a pû arriver. Fût-il jamais une pareille extravagance?

Il faut donc neceſſairement convenir, à moins qu'on ne veüille renoncer au bon ſens & à la raiſon, que tous ces Articles, que les Proteſtans ne ceſſent de décrier ſous des titres ſi pleins de calomnies, ſont la pure & veritable Doctrine de JESUS-CHRIST, que les Apôtres ont prêchée, que les Martyrs ont ſignée de leur Sang, que tous les Saints ont cherie & eſtimée plus que leur vie &

dans laquelle ils ſe ſont ſanctifiez. Enfin celle, que nous devons ſuivre & pratiquer ſi nous voulons avoir part au Roïaume de Dieu.

CHAPITRE XII.

Que Dieu a envoïé dans tous les temps des Hommes ſçavans & remplis d'un veritable zele, pour s'oppoſer aux Hereſies dés leur naiſſance ; d'où ſuit l'impoſſibilité de ces prétendus changemens inſenſibles.

JESUS-CHRIST a fondé l'Egliſe, pour durer juſqu'à la fin des ſiecles & non pas ſeulement pour un tems, comme la Synagogue, qui n'en étoit que l'ombre, & qui devoit diſparoître au moment qu'il auroit envoïé la lumiere. Ainſi il a pourvû à tous les moïens neceſſaires pour l'affermir contre les embûches & les attaques, que le demon devoit faire contre-elle ; & jamais les portes de l'enfer ne prévaudront contre-elle ; c'eſt-à-dire ſelon l'explication des Peres, la Doctrine des Heretiques, les mediſances & les calomnies des Schiſmatiques, les perſecutions des Tyrans, les jugemens des Impies & generalement tous les arti-

S. Hier. l. 3. in Matth.

faces que les Puiſſances de l'enfer devoient mettre en uſage contre-elle pour la perdre, s'il étoit poſſible. C'eſt pourquoi ſaint Paul l'appelle la colonne & le fondement de toute verité.

L'Egliſe a toûjours eu beſoin de Deffenſeurs.

Cette Egliſe a donc toûjours eu beſoin de Perſonnes ſçavantes & remplies de zele, pour la deffendre & pour combattre pour elle juſqu'à l'effuſion de leur ſang au nom du Seigneur, & jamais elle n'en a manqué. Plus elle a eu d'ennemis, plus auſſi a-t-elle eu de Deffenſeurs. Dieu a toûjours ſuſcité des Davids pour combattre Goliath, & des Sanſons pour terraſſer les Philiſtins.

Act. 13. *v.* 1.

Il y avoit dans l'Egliſe d'Antioche dés ſa naiſſance, des Prophetes & des Docteurs, dit ſaint Luc dans les Actes. Saint Paul fait ſouvent mention des Docteurs. Dieu a établi, dit-il aux Corinthiens, premierement des Apôtres, en ſecond lieu des Prophetes, troiſiémement des Docteurs. Il repete la même choſe aux Epheſiens. Il a donné lui-même, dit-il, à ſon Egliſe, les uns pour être des Apôtres, les autres pour être Prophetes, les autres pour être Evangeliſtes, les autres pour être Paſteurs & Docteurs; afin qu'ils travaillent à la perfection des Saints, aux fonctions de

« « « « *Epheſ.* « 4. *v.* 11. « & 12. « « « « « « «

» leur Miniſtere, à l'édification du Corps
» de JESUS-CHRIST. Entre les qua-
1. Timot. 3. v. 2. litez qu'il requiert dans un Evêque, il met celle de Docteur ; parce qu'il doit être capable de reſiſter aux ennemis de l'Egliſe & de deffendre ſon Troupeau, lorſque ces loups viennent l'attaquer & tentent de le perdre par leurs fauſſes Doctrines. Enfin c'eſt à un Evêque à choiſir les pâturages, dont il doit paître ſes Oüailles, afin qu'elles ſoient toûjours ſaines & toûjours bien nouries.

Dieu pouvoit ſoûtenir ſon Egliſe en mille manieres.

Cela n'étoit aucunement neceſſaire, ſi on en croît les Proteſtans, puiſque Dieu vouloit donner à chacun des Fideles, l'eſprit particulier, pour penetrer les ſens de l'Ecriture les plus obſcurs & les plus difficiles, comme il l'a fait à ce qu'ils prétendent. Il eſt vrai qu'il pouvoit nous faire tous Prophetes & déclarer à chacun de nous en particulier ſa volonté interieurement par lui-même, ou exterieurement par le Miniſtere des Anges. Il pouvoit empêcher par mille manieres differentes, que les hommes ne s'écartaſſent de la voïe de la verité & qu'il ne s'élevât aucune Hereſie, en affermiſſant tout le monde dans la Foi & même dans la grace. Mais il vouloit, que les fideles aſſujettiſſent volontairement & librement les

lumieres de leur eſprit aux tenebres de la Foi & meritaſſent le Ciel par cette ſoûmiſſion, auſſi-bien que par la pratique de toutes les vertus morales. Ainſi il a confié à ſon Egliſe le dépôt de la Foi, le ſens des ſaintes Ecritures, le pouvoir de reprendre, de corriger & d'inſtruire, & quiconque ne l'écoutera pas, doit être regardé comme un Païen & un Publicain. Et pour exercer ces fonctions, il a établi des Paſteurs, il a toûjours entretenu dans cette ſainte Societé des Perſonnes éclairées & remplies de la ſcience du Ciel & embraſées d'un grand zele & d'un grand amour pour la verité, afin de la deffendre contre les Heretiques, lorſqu'il s'en trouve, qui veulent l'attaquer. Le nombre de ces SS. Deffenſeurs de la Foi eſt preſque infini. Il n'y a point eu de ſiecle, qui n'en ait produit beaucoup; mais particulierement ceux où il y a eu le plus d'Hereſies.

Math. 18, v. 17.

Outre les Ouvrages, qui nous reſtent entiers des premiers tems, comme les Apologies de ſaint Juſtin, Tatian, Tertulien, Athenagore, Arnobe &c. contre les Gentils & un grand nombre d'autres ſemblables contre les Juifs, les Marcionites, les Valentiniens, on peut voir dans l'Hiſtoire d'Euſebe, les Catalogues de

Divers Catalogues, où ſont écrits les noms des Deffenſeurs de la Foi dans les premiers ſiecles.

ſaint Jerôme, de Gennadius, de ſaint Iſidore de Seville, la Biblioteque de Photius & pluſieurs autres ſemblables Ouvrages, l'hiſtoire & les noms d'un grand nombre d'Auteurs, qui ont écrit dans les premiers ſiecles, dont les Livres ont peri entierement, ou dont il ne nous reſte que quelques extraits ou quelques fragmens.

Il n'y a point d'Hereſie, qui n'ait été attaquée & combatuë par un trés-grand nombre de ces Sçavans Docteurs, entre leſquels quelques-uns ſe ſont particulierement diſtinguez & ſignalez; comme ſaint Irenée contre toutes les anciennes erreurs; ſaint Juſtin contre les Juifs; Tertulien contre les Marcionites; ſaint Denys d'Alexandrie contre les Millenaires, & les Sabelliens; S. Athanaſe, & S. Hilaire contre les Ariens; ſaint Pacien de Barcelône contre les Novatiens; ſaint Baſile Evêque de Ceſarée en Capadoce, & ſaint Gregoire de Nyſſe ſon frere contre les Anoméens. Saint Epiphane a écrit contre toutes les Hereſies, qui avoient paru juſqu'à lui; Optat de Mileve contre les Donatiſtes. Saint Auguſtin, le plus grand genie de ſon ſiecle, a triomphé de toutes les Sectes, qui étoient en Affrique de ſon tems, mais particulierement des Manichéens,

Manichéens, des Pelagiens & des Semi-Pelagiens. Saint Jerôme s'oppoſa à Jovinien, à Helvidius, à Vigilantius, aux Luciferiens & aux Origeniſtes. Saint Cyrille d'Alexandrie fut le fleau de Neſtorius; ſaint Leon Pape, Flavien de Conſtantinople & Theodoret d'Eutyche. Saint Sophronius de Jeruſalem & ſaint Maxime Religieux de Conſtantinople combatirent l'Hereſie des Monothelites dés ſa naiſſance. Saint Germain de Conſtantinople s'oppoſa à l'Empereur Leon Iſaurien, pour la deffenſe des Images. Ainſi d'une infinité d'autres.

La Preſence réelle défenduë contre J. Scot au neuvieme ſiecle

Lorſque Jean Scot produiſit ſes erreurs inoüies & inconnuës juſqu'alors, touchant la preſence réelle & la Prédeſtination au neuviéme ſiecle, il fut attaqué par Hincmare, par Adrevaldus Religieux de l'Abbaïe de Fleuri, & par l'Egliſe de Lyon. Combien de grands Hommes ſe ſoûleverent contre l'impieté de Beranger Archidiacre d'Angers, lorſqu'il oſa faire revivre cette déteſtable Hereſie au milieu de l'onziéme ſiecle? Lanfranc Abbé de ſaint Etienne de Caën & enſuite Archevêque de Cantorbery, Adelman Evêque de Brece, Guitmond Evêque d'Averſe, Algerus & pluſieurs autres le forcerent dans tous ſes retran-

chemens & l'obligerent à admettre premierement la Preſence réelle, & enſuite la Tranſubſtantiation.

Deffenſeurs de la Foi contre les Vaudois.

Evrard, Ermengard, Renier Jacobin, Luc de Tide, Pierre Philichdorf & pluſieurs autres, écrivirent contre les Vaudois & les Albigeois, qui furent condamnez au Concile de Latran III. ſous Alexandre III. l'an 1179. & au Concile de Latran IV. ſous Innocent III.

Contre Vuiclef.

Dés le moment que Vuiclef fit paroître ſes erreurs, il fut attaqué par une infinité de ſçavans Hommes, qui étoient en Angleterre. On condamna 160. articles de ſon Hereſie dans l'Univerſité d'Oxfort, vers l'an 1372. & enſuite dans la Faculté de Theologie de Paris. Et Jean Huz ſon Diſciple ayant voulu répandre à Pragues, une partie de ces erreurs, qu'il avoit aportées d'Angleterre, cette Univerſité en condamna 45.

Contre Luther.

Lorſque Luther commença à dogmatizer, on vit auſſi une infinité de grands Hommes s'élever contre ſa Doctrine monſtrueuſe & impie. Henry VIII. Roy d'Angleterre écrivit contre ſon Livre de la captivité de Babilone l'an 1522. Thomas Morus Chancelier d'Angleterre & Jean Fiſcher Evêque de Rocheſter l'attaquerent avec vigueur. Ces deux grands

Hommes meriterent par la fermeté, qu'ils firent paroître en s'oppoſant au Schiſme d'Angleterre, la Couronne du Martyre. Sylveſtre Prieres Maître du ſacré Palais, Eraſme un des plus grands ornemens de ce ſiecle, attaquerent auſſi le nouvel Evangile, particulierement touchant le libre arbitre. Jean Cochlée Doyen de ſainte Marie de Francfort ſur le Mein, Jean Ekius Profeſſeur en Theologie à Ingolſtad, Joſſe Clitou Docteur en Theologie de la Faculté de Paris & pluſieurs autres combattirent toutes ſes erreurs.

Il ſeroit impoſſible de faire ici le dénombrement de tous ceux, qui ont écrit contre les Dogmes impies de Zuingle, de Calvin, de Muncer Chef des Anabaptiſtes & de tant d'autres Sectes qui ſont ſorties de celles de Luther, & cela même ſeroit aſſez inutile; ce que nous avons dit des ſiecles paſſez, ſans entrer dans un grand détail, eſt pluſque ſuffiſant, pour faire voir, que l'Egliſe n'a jamais manqué de deffenſeurs & que Dieu a toûjours ſuſcité des Perſonnes ſçavantes, & remplies d'un veritable zele & d'un grand amour de la verité, pour combattre toutes les erreurs à meſure qu'elles ont pris naiſſance & même tant qu'elles ont ſubſiſté.

S'il eſt même permis de juger de ce qui s'eſt paſſé dans les autres ſiecles, parce que nous voïons dans celui-ci (comme ſans doute on le peut, puiſque l'Egliſe eſt toûjours gouvernée par le même eſprit) on comprendra encore plus aiſément, combien la prétention des Proteſtans eſt chimerique, de vouloir, que tout le corps de la Doctrine de cette Egliſe ait pû ſe trouver inſenſiblement corrompu, ſans qu'on puiſſe ſçavoir en quel tems ni de quelle maniere cela a dû arriver. Car dans le tems où nous ſommes, nous voïons qu'on ne peut avancer la moindre propoſition, qui bleſſe la Foi directement ou indirectement, qu'au même-tems elle ne ſoit combattuë. On écrit contre cette Doctrine; on en fait des plaintes au Pape, aux Evêques, au Public; on la dénonce en quelque Faculté de Theologie, pour la condamner; on oblige l'Auteur à faire une retractation publique. Enfin de quelque maniere que ce puiſſe être, l'erreur eſt étouffée dés ſon commencement, & rarement il s'en trouve, qui puiſſe faire aucun progrez, à moins que les Princes & les Souverains, n'emploïent leur autorité à ſoûtenir les Novateurs, que l'Egliſe condamne. On peut apporter de tout ceci

un tres-grand nombre d'exemples. Il y a peu d'années même, qui ne nous en fourniſſent quelqu'un & ſouvent pluſieurs.

Quel privilege auroient donc eu ces prétenduës Erreurs, pour avoir été ſi favorablement reçûës, pendant qu'un nombre infini de ſçavans Hommes travailloient avec toute la vigilance, l'application & l'érudition poſſible à exterminer les autres? Par quel enſorcellement ſeroit-il arrivé, que tout le monde ſe fût laiſſé ſeduire ſi long-tems, ſi ſouvent & d'une maniere ſi étonnante, ſans que jamais perſonne eût pris la défenſe de la verité & ſe fût oppoſé à de telles nouveautez? Impoſſibilité de ces prétendus changemens.

Il faut donc encore neceſſairement conclure de ce principe, que nous avons établi, que tous ces Articles conteſtez par les Proteſtans, ſont veritablement la Doctrine de JESUS-CHRIST, prêchée par les Apôtres, confirmée par une infinité de miracles, ſignée du ſang d'un nombre prodigieux de Martyrs, ſuivie & pratiquée par tous les Saints, que l'Egliſe reverre; & que tous ceux qui la mépriſent & la condamnent, ſont eux-mêmes vraiment condamnables, comme Impies & Heretiques.

CHAPITRE XIII.

Que le ſoin, qu'on a toûjours pris dans l'Egliſe de ſuivre exactement le fil de la Tradition Apoſtolique, & de rejetter tout ce qui pouvoit y être contraire, fait voir l'impoſſibilité de tous ces prétendus changemens.

TOus les Heretiques conviennent avec nous, que la Doctrine que les Apôtres ont prêché, le Seigneur cooperant avec eux & confirmant leur parole par des prodiges, eſt celle que nous ſommes obligez de ſuivre, ſur peine de damnation. C'eſt le dépôt dont parle ſaint Paul à Timothée ſon Diſciple, & à tous ceux, qui devoient être dans la ſuite Paſteurs comme lui. *Timothée*, lui dit-il dans ſa premiere Epître, *gardez le dépôt, qui vous a été confié, fuïant les profanes nouveautez de paroles & tout ce qu'oppoſe une Doctrine, qui porte fauſſement le nom de ſçience; dont quelques-uns faiſant profeſſion, ſe ſont égarez de la Foi.* Il lui repete la même choſe dans la ſeconde Epître. *Propoſez-vous*, lui dit-il, *pour modelle les ſaines Inſtructions, que vous avez entenduës de moi & la charité*,

Marci 16. v. 20.

S. Paul ordonne qu'on ſuive la Tradition.

1 Timoth. c. 6. v. 20.

2 Timoth. cap. 1. v. 13. & 14.

qui eſt en JESUS-CHRIST ; *gardez par le ſaint Eſprit, qui habite en vous, l'excellent dépôt, qui vous a été confié.*

Dans le 3. Chap. de cette même Epître, il l'avertit, que *dans les derniers jours, il viendra des tems fâcheux, où il y aura des hommes amoureux d'eux-mêmes, glorieux, ſuperbes &c. que ces méchans & ces impoſteurs ſe fortifieront de plus en plus dans le mal, ſéduiſant les autres & étant ſeduits eux-mêmes*; & pour leur reſiſter, il ne lui ordonne autre choſe, ſinon *de demeurer ferme dans les choſes, qu'il a appriſes, qui lui ont été confiées, ſçachant de qui il les a appriſes.* S. Paul ne lui dit point, quand vous aurez à diſputer contre ces Seducteurs, ſervez-vous ſeulement des ſaintes Ecritures, pour les confondre. Il ne lui promet point de lui donner par écrit de quoi les convaincre. Mais il lui dit ſeulement de demeurer ferme dans les choſes, qu'il avoit appriſes & qui lui avoient été confiées comme un dépôt, ſçachant de qui il les avoit appriſes. *Tu autem permane in iis, quæ didiciſti & credita ſunt tibi, ſciens à quo didiceris.* Et c'eſt ce que nous faiſons, lorſque nous nous attachons à la Tradition.

2. Timoth. cap. 3. v. 14.

2. Timoth. 3. v. 14.

Mais ſaint Paul ajoûte au même-tems,

Objections des Ministres

disent, les Ministres, que l'Ecriture est suffisante, pour combattre ces Impies, dont il parle. Voici ses paroles. Considerant, que vous avez été nourri dés vôtre enfance dans les Lettres saintes, qui peuvent vous instruire pour le salut par la Foi, qui est en JESUS-CHRIST. Toute Ecriture, qui est inspirée de Dieu, est utile pour instruire, pour reprendre, pour corriger & pour conduire à la pieté & à la justice; afin que l'homme de Dieu soit parfait & parfaitement disposé à toutes sortes de bonnes œuvres. *Et quia ab infantiâ sacras Literas nosti, quæ te possunt instruere ad salutem per fidem, quæ est in Christo Jesu. Omnis Scriptura divinitùs inspirata UTILIS est ad docendum ad arguendum, ad corrigendum, ad erudiendum in justitiâ: ut perfectus sit homo Dei ad omne opus bonum instructus.* C'est-là tout ce qu'on a pû trouver dans l'Ecriture, pour s'autoriser à rejetter la Tradition. Mais pour faire voir combien saint Paul est éloigné d'avoir cette pensée & de détruire ce qu'il vient d'établir immediatement auparavant, il faut remarquer

2. Timoth. c. 3 v. 16.

Réponse.

1°. Que saint Paul apporte deux raisons, qui doivent engager Timothée à demeurer ferme dans les choses, qu'il avoit

appriſes & qui lui avoient été confiées. La premiere eſt qu'il ſçavoit de qui il les avoit appriſes, c'eſt à dire, de S. Paul même, qui avoit confirmé toutes ces veritez par beaucoup de miracles ; & la ſeconde, parce qu'il ſçavoit, qu'elles étoient tres-conformes à tout ce qui avoit été prophetiſé dans l'ancien Teſtament, & que la Foi lui faiſoit connoître être entierement accompli en JESUS CHRIST. *Sciens à quo didiceris & quia ab infantiâ ſacras Litteras noſti &c.* Et ce ſont ces deux mêmes raiſons, qui affermiſſent encore toute l'Egliſe aujourd'hui dans les choſes qu'elle a appriſes ; ſçavoir l'Ecriture ſainte & la Tradition, par laquelle nous en connoiſſons le ſens. Et les Heretiques retranchent une de ces raiſons en rejettant la Tradition, pour donner à l'Ecriture tel ſens, qu'il leur plaît ; comme il paroît par celui-là même, qu'ils donnent à ce paſſage en queſtion.

2°. Timothée n'avoit appris dés ſon enfance, que l'ancien Teſtament ; car ſa mere Eunice, qui l'avoit inſtruit, n'avoit pas connoiſſance du Nouveau, lorſque Timothée étoit encore dans l'Enfance. Il ne vint au monde, que peu de tems aprés la Paſſion de JESUS-

Timothée inſtruit dés ſon enfance dans l'ancien Teſtament, cela n'eſt pas ſuffi-

ſant pour convaincre les Heretiques du nouveau.

CHRIST, & il n'y avoit alors encore aucun Evangile; & même au tems que ſaint Paul lui écrivit cette Lettre, qui fut environ 33. ans aprés la Paſſion de JESUS-CHRIST, la plus grande partie du nouveau Teſtament n'étoit pas encore en lumiere. C'eſt donc particulierement des Ecritures de l'ancien Teſtament, dont parle ſaint Paul en cet endroit; c'eſt-à-dire, de celles que Timothée avoit appriſes. Or il n'y a perſonne, qui puiſſe dire, que ces Ecritures ſoient ſuffiſantes pour combattre les Heretiques dans le nouveau. Donc &c.

S. Paul dit que l'Ecriture eſt utile & non pas ſuffiſante.

3°. Saint Paul dit, que toute Ecriture divinement inſpirée, *eſt utile* & non pas ſuffiſante *pour inſtruire* &c. Il y a dans le Grec ὠφέλιμος, qui n'a jamais ſignifié dans aucun Dictionnaire, *ſuffiſant*, mais *utile*; c'eſt donc une corruption manifeſte de ce paſſage, d'y mettre le mot de *ſuffiſant* au lieu de celui *d'utile*. Combien de choſes ſont utiles pour enſeigner, qui ne ſont pas ſuffiſantes? Il eſt utile pour cela d'avoir une voix ſonore, de parler bien, d'avoir une bonne ſanté, d'être élevé & placé commodément &c. Cela ſuffit-il?

C'eſt aſſez pour rendre un

Mais l'Ecriture ſuffit, dit-on, pour rendre l'homme de Dieu parfait & par-

faitement disposé à toutes sortes de bonnes œuvres. Oüi, il suffit pour cela, *d'instruire, de reprendre, de corriger, de conduire à la pieté & à la justice.* Or S. Paul ne dit pas, que l'Ecriture soit *suffisante* pour faire ces choses, mais seulement qu'elle est *utile.* Il est certain, que si Dieu avoit abandonné les saintes Ecritures au sens de tout le monde, il n'y auroit plus d'Eglise & même il n'y en auroit jamais eu; car à peine se trouveroit-il quatre personnes, qui pûssent convenir dans l'explication des lieux les plus clairs. Ce seroit un cahos affreux d'oppinions, & des tenebres, qu'il seroit impossible de dissiper. Cela paroît visiblement parmi les Heretiques, qui citent tous l'Ecriture sainte, pour prouver leurs sentimens & qui ne peuvent jamais convenir entr'eux. Ils affectent même d'en remplir leurs Ouvrages, comme dit Vincent de Lerins; mais qui prouvent ce qu'ils prétendent, comme celui que le demon citoit à JESUS-CHRIST, pour lui persuader, qu'il pouvoit sans rien craindre se précipiter du haut en bas du Temple. C'est ainsi qu'on se sert de l'Ecriture; on en fait parade, pour autoriser son Schisme & son Heresie & pour en imposer aux sim-

homme parfait, de l'enseigner, le reprendre &c. mais pour l'enseigner & le reprendre l'Ecriture ne suffit pas.

Comm. 1. cap. 35.

Joan. Coch. fol. 168.

ples. C'eſt pour cela que les Lutheriens s'aviſerent à Spire l'an 1526. de mettre ſur la manche droite de leurs habits ces cinq Lettres, V. D. M. I. Æ. qui ſont les Lettres initiales de ces paroles, *Verbum Domini manet in æternum*; & ils imitoient en cela les Phariſiens, qui la portoient comme en triomphe ſur leurs manteaux, ſelon la lettre, & qui la rejettoient de leur cœur ſelon l'eſprit, en la corrompant par leurs fauſſes interpretations.

Les Lutheriens imiterent les Phariſiens à Spire en faiſant parade de l'Ecriture.

Si l'Ecriture ſainte ſuffiſoit ſans la Tradition, il n'y auroit aucun moïen efficace dans l'Egliſe de convaincre les Heretiques. Car chacun auroit droit de l'entendre comme il lui plairoit, & perſonne ne pouroit lui conteſter le ſens, qu'il y donneroit par aucune autorité. Car pour le conteſter, il faudroit être certain, qu'il y en a un autre oppoſé, qui eſt le veritable; & où le trouvera-t-on ce ſens veritable, ſi l'Egliſe n'en eſt pas la dépoſitaire & ſi elle ne l'a pas reçû par une Tradition conſtante & non interrompuë? Sera-ce dans la tête de quelque particulier? Il faudroit, qu'il l'eût reçû immediatement de Dieu & qu'il en donnât des preuves par des miracles tres-certains & tres-averez.

Sans la Tradition on ne peut convaincre aucun Heretique.

Or il eſt impoſſible, que l'Egliſe n'ait pas une voie certaine & aſſûrée, pour convaincre les Heretiques, autrement ce ſeroit une Babylone. Cette voie ne peut être que la Tradition, par laquelle nous connoiſſons le veritable ſens de l'Ecriture, & pluſieurs autres choſes, qui n'y ſont pas contenuës. Il faut donc neceſſairement la recevoir.

Pour faire voir la force de ce raiſonnemen, nous n'avons qu'à faire attention ſur la maniére dont les Heretiques prouvent leurs ſentimens; non ſeulement contre nous, mais encore contre les autres. Ils alleguent l'Ecriture, quand ils y trouvent quelque choſe, qui paroît les favoriſer; ſi l'on donne un autre ſens au paſſage, tel qu'il puiſſe être, il faut en demeurer là. L'eſprit particulier n'eſt en cette occaſion d'aucun ſecours. Car outre que les Sociniens s'en mocquent, les autres Heretiques ont droit de ſe l'attribuer auſſi-bien, que les Lutheriens, & ſe vantent même de l'avoir plus abondamment.

Les Heretiques ſont forcez eux-mes d'en revenir à la Tra-

Il faut donc neceſſairement en revenir à la Tradition. C'eſt ce que fait Philippe Melancton dans ſon Apologie, où il ſe ſert du Canon des anciennes Liturgies, pour prouver la preſence réelle contre

dition. Conc. p. 157. Carlostad, Zuingle, Calvin, & les autres Heretiques, qui la rejetoient; & il ne fait pas semblant de s'appercevoir, qu'il prouve en même tems la Transubstantiation contre lui-même, par le même passage. C'est ce que fait encore l'Auteur d'un Traité, touchant la personne de JESUS-CHRIST contre les Sociniens, qui est à la fin de la Concorde. Si Luther avoit osé s'en servir contre les Anabaptistes, qui rejettoient le Baptême des enfans, selon ses principes, se fondans même sur l'Ecriture, il n'auroit pas été réduit à dire pour toute raison en écrivant contre-eux, comme il fit l'an 1528. *Que les bons Chrêtiens & les gens, qui ont un peu de raison, ne s'avisent point de lui demander des preuves tirées de l'Ecriture-Sainte, pour le Baptême des enfans.*

Conc. p. 832.

Lorsque l'Antechrist viendra *accompagné de la puissance de Sathan avec toutes sortes de miracles, de signes & de prodiges trompeurs, & avec toutes sortes d'illusions, qui peuvent porter à l'iniquité ceux, qui perissent, parce qu'ils n'ont pas reçû & aimé la verité, pour être sauvez*, comme dit saint Paul; il ne manquera pas, lui & ses Propheres, de se servir de l'Ecriture-Sainte, pour autoriser ses Dogmes & soû-

L'Antechrist se servira de l'Ecriture. 2. Thess. 2.

tenir ſes impiétez. Car s'il la rejettoit & la mépriſoit, on ne comprend pas comme les Elûs même pouroient être en danger d'être ſeduits, & le feroient veritablement, ſi Dieu ne les en preſervoit par une grace particuliere. Le blaſphême & l'impieté manifeſte ne ſont point capables de ſeduire les gens de bien. Que faudra-t-il donc oppoſer aux paſſages de l'Ecriture, qu'il alleguera ſelon ſon ſens, comme font les Heretiques aujourd'hui, & qu'il apuira même par de faux miracles ? La TRADITION, dit S. Paul. « C'eſt pourquoi, mes Freres, demeurez « fermes & conſervez les TRADITIONS, « que vous avez appriſes, ſoit par nos paroles, ſoit par nôtre Lettre. *Itaque fratres ſtate & tenete* TRADITIONES, *quas didicitis, ſive per ſermonem, ſive per epiſtolam noſtram.* Selon les principes des Reformateurs, il auroit dû leur dire, ne vous mettez pas en peine, vous avez l'Ecriture-Sainte, où vous trouverez toûjours la verité, & jamais cet impoſteur ne poura vous ſeduire. Car vous avez l'eſprit particulier, qui vous fera connoître le veritable ſens de cette Ecritnre, laquelle d'ailleurs eſt aſſez claire par elle-même. Mais il a fait tout le contraire. Il parle, comme l'Egliſe parle encore

Matth. 24. v. 24.

2. *Theſſ.* 2. v. 14.

aujourd'hui à ſes enfans. Ce ne peut être que de lui, qu'elle a emprunté ce langage. Il eſt même tres-aisé de le faire voir, & c'eſt ce que nous allons faire.

Les Diſciples des Apôtres ont ſuivi & ordonné de ſuivre la Tradition.

Saint Clement étoit le diſciple de ſaint Paul, & l'Egliſe de Corinthe aïant été troublée pendant ſon Pontificat par une diſſention, qui n'étoit pas peu conſiderable, ce S. Pape leur écrivit pour les réünir & pour reparer le dommage, que leur foi avoit pû ſouffrir dans cette tempête, leur annonçant, dit ſaint Irenée, quelle étoit là TRADITION qu'ils avoient reçûë tout recemment des Apôtres. *Anuntians quam in recenti ab Apoſtolis receperant* TRADITIONEM. Cette Lettre perduë depuis plus de mille ans, s'eſt enfin retrouvée dans nôtre ſiécle. Saint Irenée la cite, pour prouver aux Heretiques de ſon tems, comme nous faiſons aujourd'hui à ceux du nôtre, qu'on doit s'attacher à la Tradition.

S. Iren. lib. 3. c. 3. apud Euſeb. lib. 5. Hiſt. Eccl. c. 6.

Ibid. Saint Irenée, dit encore, pour prouver cette même verité, que ſaint Polycarpe, diſciple de ſaint Jean alla à Rome, ſous le Pape Anicet, & y convertit beaucoup d'Heretiques, leur enſeignant la Doctrine, qu'il avoit reçûë des Apôtres; qu'il ne leur apprit autre choſe & qu'il n'y a que cela de veritable: que tou-

tes les Egliſes d'Aſie rendoient ce témoignage, auſſi-bien que les Succeſſeurs de ce ſaint Martyr ; lequel étoit un témoin de la verité bien plus digne de foi, que Valens & Marcion, dont la doctrine étoit pervertie & corrompuë.

Ce ſaint Martyr ajoûte encore pour prouver nôtre theſe, qu'il y avoit de ſon tems des Egliſes, qui n'avoient encore aucunes Ecritures-Saintes, & qui conſervoient par la TRADITION la foi, qu'elles avoient reçûës des Apôtres dans ſa plus grande pureté, quoiqu'elles n'euſſent aucun commerce avec les autres nations Chrêtiennes ; que ſi ces Chrêtiens avoient entendu quelqu'un entr'eux tenir le langage des Heretiques, ils ſe ſeroient bouché les oreilles & auroient pris la fuite, de peur que leurs oreilles ne fuſſent ſoüillées de tels blaſphêmes. C'eſt ainſi que ſaint Irenée combat les premiers Heretiques, qui rejettoient la Tradition, comme font ceux de nôtre ſiecle.

L. 3. c. 3. Egliſes à la fin du 2. ſiécle dont la foi étoit ſoûtenuës par la ſeule Tradition.

Saint Ignace diſciple des Apôtres fait la même choſe. *J'ai entendu dire à quelques-uns*, dit ce ſaint Martyr. *Si je ne trouve l'Evangile dans les Archives, je ne croi rien*, & il répond que JESUS-CHRIST *eſt nôtre archive, que c'eſt une damnation*

S. Ignat. epiſt. ad Philadelp.

manifeſte, de ne vouloir pas l'écouter. Sa Croix, dit-il, *ſa mort, ſa Reſurrection & la Foi, que nous avons à toutes ces choſes, par leſquelles nous eſperons être juſtifiez, le demandant par nos priéres, ſont pour moi une archive. qui ne peut jamais être violée. Celui qui ne croit point l'Evangile, ne croit rien. Car on ne doit point préferer des Archives à l'eſprit. C'eſt une choſe dure de regimber contre l'éguillon. C'eſt une choſe dure de ne vouloir pas croire à* JESUS-CHRIST. *de rejetter la Prédication des Apôtres. Nous avons de Saints Prêtres & des Miniſtres de cette parole; un Pontife qui eſt au deſſus des autres, à qui on a confié le Saint des Saints & les divins myſteres. Dieu a donné des vertus excellentes, pour l'adminiſtration de ces choſes. Nous avons le Saint-Eſprit conſolateur; & ce Verbe Fils du Pere Eternel, par lequel il a fait toutes choſes & pourvoit à tout. C'eſt là la voie, qui conduit au Pere, c'eſt là la Pierre, &c.* C'eſt l'Egliſe ou toutes ces choſes ſe trouvent. Elle eſt donc nôtre Archive? C'eſt donc elle qui eſt la dépoſitaire de nôtre Foi, la guide fidelle des Saintes-Ecritures, & la dépoſitaire de leur veritable ſens.

Act. 26. v. 14.

Ceci eſt ſi conſtant, que Luther a été obligé de le reconnoître dans ſa plus

grande fureur, & d'en rendre un témoignage autentique dans le plus méchant de ſes Ouvrages ; c'eſt dans le Livre de la Meſſe Privée, qu'il compoſa l'an 1521. dans ſa Patmos, aprés la Conference qu'il eut avec le Diable & qu'il fit imprimer l'an 1533. *Dieu*, dit-il, *a conſervé miraculeuſement & par un effet de ſa ſouveraine puiſſance, dans l'Egliſe Romaine, qui s'eſt maintenuë ſous la Papauté, le Baptême, la Prédication de l'Evangile, qui ſe fait dans les Chaires publiques & dans les Prônes, qu'on fait les Dimanches, & le Texte ſacré de l'Ecriture traduite dans la langue de chaque Pays; enſuite la remiſſion des pechez & l'Abſolution, qu'on donne tant en particulier dans la Confeſſion, qu'en public; outre cela le Sacrement de l'Autel..... & le Miniſtere de la parole de Dieu..... Enfin le reſte y eſt demeuré par un miracle de Dieu; le Pſautier, l'Oraiſon Dominicale, le Simbole, les dix Commandemens, pluſieurs beaux & pieux Cantiques, tant en Latin qu'en Allemand. comme le* Veni ſancte Spiritus & emitte cælitùs lucis tuæ radium, &c. *qui ont été laiſſez à la poſterité par des hommes vraiment ſpirituels & Chrétiens. Là où l'on trouve ces choſes ſaintes & que les Saints nous ont laiſſé, là auſſi a été & eſt en-*

Luther eſt convaincu, que l'Egliſe Romaine eſt la veritable Egliſe.

core l'Egliſe de JESUS-CHRIST *& la demeure des Saints.* Il ajoûte, que JESUS-CHRIST *eſt vrayment preſent dans cette Egliſe ; que ſon Eſprit y reſide & y a conſervé la vraye connoiſſance & la vraye Foi dans ſes Elûs.* C'eſt donc-là qu'il la faut chercher dans les doutes & les diſputes, qui ſurviennent.

Euſebe l. 3. Hiſt. Eccl. cap. 20.

Euſebe rapporte, que le bienheureux Martyr ſaint Ignace étant conduit à Rome, pour y être dévoré par les bêtes ſauvages, avertiſſoit toutes les Egliſes des Villes par où il paſſoit, en les exhortant à demeurer fermes dans la foi ; de prendre garde de ſuivre la Doctrine des Sectes nouvelles, qu'on voïoit naître de jour en jour, *& les conjuroit de s'attacher fortement à la* TRADITION *des Apôtres, à laquelle il rendoit lui-même témoignage, d'une maniere autentique, & qu'il jugeoit devoir être miſe par écrit pour être ſûrement conſervée à la poſterité.* C'eſt ce que fit Heſegippe, qui floriſſoit dans le ſecond ſiécle, lequel, dit Euſebe & ſaint Jerôme aprés lui, fit un Ouvrage diviſé en cinq Livres, dans lequel il expoſoit ſincerement & fidellement tout ce que les Apôtres avoient enſeigné de vive voix, & laiſſé à l'Egliſe par une ſimple Tradition. Euſebe avoit vû cet Ouvrage

Recueil de diverſes choſes, qu'on ſçavoit par la ſeule Tradition, fait par Heſegippe.

L. 4 hiſt. eccl. c. 8. S. Hier. in catalogo.

& en avoit tiré, comme il le dit lui-même, beaucoup de choſes, qu'il nous raporte du tems des Apôtres. Il a peri comme beaucoup d'autres, & celui que nous avons de ce nom touchant la Guerre des Juifs & la deſtruction de Jeruſalem, n'eſt qu'un abregé de Joſeph, & n'eſt pas de ce Pere.

Non ſeulement Tertulien ſe ſert par tout de la Tradition, pour convaincre les Heretiques, qu'il combat, comme ont toûjours fait les autres Peres avant lui; mais il fait voir encore dans ſon Livre des Preſcriptions, où il donne des régles, pour diſputer contre les Novateurs, que la Tradition eſt preſque l'unique moïen de les convaincre. En voici la raiſon. *C'eſt*, dit-il, *que les Heretiques ont coûtume de rejetter les Saintes Ecritures, qui ne leur ſont pas favorables.* Luther rejettoit l'Epître aux Hebreux, celles de ſaint Jacques, de ſaint Jude & l'Apocalypſe, ne pouvant répondre aux paſſages, qu'on en tiroit contre lui. *Que s'ils les reçoivent, ils les corrompent.* C'eſt ce que faiſoit Marcion & les autres Heretiques de ſon tems. C'eſt ce que Luther a fait auſſi. Il corrompit le Nouveau-Teſtament en une infinité d'endroits par ſa Traduction. *Que s'ils reçoivent l'Ecri-*

Tert. l. de præſcript. cap. 17. 18. 19.

La Tradition eſt l'unique moyen de convaincre les Heretiques.

Joan. Cochl. ad an. 1522. fol. 83.

ture ſans corrompre le Texte, ils ne manquent jamais d'en corrompre le ſens par de fauſſes explications & rendent par ce moyen inutile tout ce qu'on peut apporter contre-eux. Il ne ſuffit donc pas d'en venir à l'Ecriture ; mais quand les Heretiques n'agiroient pas ainſi, l'ordre demande, dit Tertullien, qu'on commence par mettre en queſtion une choſe, dont il s'agit ſeulement, ſçavoir qui étoit en poſſeſſion de la Foi, lorſque les Heretiques ont commencé à l'attaquer ; à qui appartiennent les Saintes-Ecritures ; de qui, par qui, quand, & à qui a été confiée la Diſcipline, par laquelle on fait des Chrêtiens. Car quand on aura vû, de quel côté ſe trouvera la verité de la Diſcipline & de la Foi Chrêtienne, il faudra auſſi convenir, que c'eſt de ce côté, que ſe trouve la verité des Saintes Ecritures, de leur Interpretation & de toutes les TRADITIONS Chrêtiennes. *Ergo ad ſcripturas provocandum non eſt, nec in his conſtituendum certamen, in quibus aut nulla aut certa victoria eſt aut parùm certa ; nam etſi non ita evaderet concluſio ſcripturarum, ut utramque partem parem ſiſteret, ordo rerum deſiderabat illud priùs proponi, quod nunc ſolùm diſputandum eſt : quibus competat fides ipſa, cujus ſint*

ſcriptura : à quo & per quos & quando & quibus ſit tradita diſciplina, quâ fiunt Chriſtiani ; ubi enim apparuerit eſſe veritatem diſciplinæ & fidei Chriſtianæ, illic erit veritas Scripturarum & expoſitionum, & omnium TRADITIONUM *Chriſtianarum.*

Tertullien veut donc, qu'on commence par prouver la Foi & la verité de l'Egliſe par la Tradition ; parce que c'eſt le ſeul moïen de connoître le vrai ſens des Saintes-Ecritures ; & les Heretiques au contraire veulent, qu'on commence par l'Ecriture ; parce qu'ils l'expliquent comme ils veulent.

Ils citent les Saintes-Ecritures, dit Origene ; Tout homme Chrêtien les reçoit, & y croit. Puis ils nous diſent, voila comme nous avons la parole de verité chez-nous. Nous ne devons pas les en croire pour cela, ni abandonner l'ancienne TRADITION, pour croire autre choſe, que ce que toutes les Egliſes nous ont laiſſé par une Tradition venue juſqu'à nous ſans interruption, *Illis credere non debemus, nec exire à primâ & Eccleſiaſticâ* TRADITIONE, *nec aliter credere, niſi quemadmodum per ſucceſſionem Eccleſiæ tradiderunt nobis.* « *Orig. Hom. 29. in Math. in fine.*

Nulle Foi ſans

C'a toûjours été & ce ſera toûjours

la Tradition, une maxime conſtante, qu'on a ſuivie & qu'on ſuivra juſqu'à la fin des ſiécles, qu'on doit juger de la verité & du ſens des Saintes-Ecritures par la Tradition ; puiſque ſans cela il n'y a rien, qui puiſſe nous obliger à croire, qu'il y ait même des Ecritures-Saintes. Car nous ne croïons, que ces Ecritures ſont la parole de Dieu, ſinon parce que nous l'avons ainſi apris par la Tradition. Nous voïons, que dans tous les ſiécles paſſez on l'a toûjours crû ainſi en remontant juſques aux Apôtres, & les Heretiques n'ont aucune raiſon de le croire, outre celle-là. Car de dire, que Dieu a donné à chacun l'eſprit illuminatif, cet eſprit prophetique, par lequel les plus groſſiers & les plus ignorans peuvent diſtinguer ſans peine un Livre Canonique d'un autre, qui ne l'eſt pas, & connoître par des marques évidentes ce qu'on doit appeller la parole de Dieu, c'eſt abuſer de la credulité des ſimples & des ignorans, & ſe rendre ridicule parmi ceux qui ont tant ſoit peu de jugement. Si les Reformateurs le diſent, ce n'eſt pas qu'ils en ſoient perſuadez eux-mêmes ; mais c'eſt ſeulement pour ſe tirer d'affaire, lorſqu'ils ſe trouvent preſſez par la force de ce raiſonnement, auquel il eſt impoſſible de répondre.

La

La pratique de l'Egliſe répond à la ſpeculation. Car il eſt certain, que toutes fois & quantes, qu'il s'eſt trouvé des perſonnes, qui ont voulu établir de nouvelles opinions touchant la Foi ou les mœurs, on a toûjours eu recours à la Tradition, pour les examiner, comme à la pierre de touche. C'eſt une condeſcendance, qu'on a euë pour ceux, qui vouloient les établir. Car la ſeule nouveauté d'une Doctrine en matiere de Religion eſt ſuffiſante, pour la condamner ſans autre examen; comme l'antiquité & l'univerſalité eſt ſeule ſuffiſante, pour nous obliger à croire, qu'elle eſt de Tradition Apoſtolique, ſelon cette maxime que ſaint Auguſtin repete ſi ſouvent dans ſes Ecrits. Tout ce que l'Egliſe univerſelle tient & a toûjours tenu & dont on ne trouve point l'origine dans aucun Concile, doit être crû comme étant émané de l'autorité des Apôtres & deſcendu d'eux par une Tradition non interrompuë. *Quod univerſa tenet Eccleſia, nec Conciliis inſtitutum, ſed ſemper retentum eſt, non niſi autoritate Apoſtolicâ traditum rectiſſimè creditur.* S. Aug. l. 4 de Baptiſmo cap. 24.

Rien n'eſt plus raiſonnable & en même tems plus certain, & ſi l'on fait voir, qu'on n'a jamais manqué de ſuivre ces

maximes, il eſt évidemment impoſſible, qu'un ſeul de tous ces changemens, qui regardent la Foi, puiſſe être arrivé depuis le tems des Apôtres. C'eſt ce que reconnut Georges du Vicel aprés avoir été dix ans attaché avec une prévention extraordinaire à la perſonne & à la doctrine de Luther. Car aïant conſideré, que la Doctrine de l'Egliſe devoit être toûjours la même dans tous les tems ; & qu'ainſi elle devoit paſſer de ſiécle en ſiécle aux Fidelles par une Tradition conſtante & ſans interruption, il crut, que pour décider tous les differens, qui ſe trouvoient entre les Lutheriens & les Catholiques, il ne falloit, que conſulter les témoins de cette Tradition, c'eſt à dire, les Peres, les Conciles, & generalement tous les monumens, qui peuvent nous faire connoître, quelle a été la Foi de chaque ſiécle, pour voir ſi elle eſt conforme à la nôtre. Il le fit avec beaucoup de ſoin & d'application, & abandonna le parti de la Reforme. Il écrivit enſuite contre Luther & revela les myſteres de ce malheureux parti, ce qui fut un grand ſujet d'étonnement, de honte, de chagrin à toute la Secte.

Joan. Cochl. ad an. 1532. fol. 253. a Georges du Vicel, examinant la Doctrine de Luther par la Tradition ſe convertit.

Les Evêques aſſemblez au Concile d'Antioche l'an 266. pour condamner

In profeſſ fidei. ad Paul.

l'Hereſie de Paul de Samoſate, ne le firent qu'aprés avoir conſulté la Tradition. Nous avons jugé, diſent-ils, qu'il eſt à propos de produire & d'expoſer la Foi, que nous avons reçûë depuis le commencement par TRADITION, & que nous avons conſervée dans la ſainte Egliſe Catholique juſqu'à ce jour; qui a été prêchée ſelon la Loi, les Prophetes & la nouvelle alliance par les Bienheureux Apôtres, qui ont vû eux-mêmes JESUS-CHRIST & qui ont été Miniſtres de ſa parole. *Quam à principio accepimus & habemus traditam & ſervatam in Catholicâ & ſanctâ Eccleſiâ uſque in hodiernum diem, &c.*

Antiochenum miſſa.
« Paul de Samoſate, condamné ſuivant la Tradition.

Saint Etienne Pape oppoſa toûjours à ſaint Cyprien la TRADITION Apoſtolique, pour prouver la validité du Baptême des Heretiques. *Nihil innovetur, niſi quod traditum eſt.* Et tout le monde convenoit, que ce differend devoit être jugé ſuivant la Tradition, comme il le fut en effet au Concile d'Arles l'an 314. dont la déciſion fut ſuivie & confirmée au Concile de Nicée onze ans aprés.

Epiſt. S. Cypr. 74. ad Pompeium. Les rebatiſans cõdãnez ſuivant la Tradition. *Conc. Arel. I. C. 8. Conc. Nic. C. 8. & 19.*

Nous démontrâmes aux Ariens dans le Concile de Nicée, dit ſaint Athanaſe, que le ſentiment de l'Egliſe touchant la

« Les Ariens condãnez ſuivant la

Tradition ainſi des autres Heretiques. L. 1. de decr. Nic. Synod.

» Divinité du Verbe étoit deſcendu juſqu'à
» nous, par le canal de la TRADITION,
» paſſant d'un pere à un autre, comme de
» main en main. *Ecce nos quidem ex patribus ad patres per manus traditam fuiſſe hanc ſententiam demonſtravimus.* Et il défie les Ariens en ce même lieu de produire aucun Pere, qui ait été de leur ſentiment dans les ſiécles paſſez, ſinon les Juifs & Caïfe.

Conc. CP. I. an. 381.

Epiſt. Synodica ad Damaſ.

Les Peres du II. Concile de general, I. de Conſtantinople déclarent, qu'on doit reconnoître la Divinité du Saint-Eſprit, parce que cette foi eſt conforme à la TRADITION. *Quippe cum antiquiſſima ſit & lavacro baptiſmatis, quo tincti ſumus, conſentanea, &c.*

Conc. Eph. par. 2. act. 1. an. 431.

Dans le Concile d'Epheſe on examina les Lettres de ſaint Cyrille & du Pape Celeſtin, & on les approuva, parce qu'elles étoient conformes à la Tradition. On produiſit les preuves de cette Tradition contenuës dans un grand nombre de paſſages tirez de l'Ecriture-Sainte & des Peres des ſiécles précedens, & l'on condamna l'opinion de Neſtorius, parce qu'elle y étoit viſiblement contraire.

Conc. Chalc. act. 2 an. 451.

L'Empereur Marcian déclara au Concile de Calcedoine par ceux qu'il avoit envoïez, pour empêcher les troubles, que

les Heretiques y pouvoient faire, *qu'il gardoit la Foi Catholique, qu'il avoit reçûë par* TRADITION *dés* 318. *& dés* 150. *& de tous les autres tres-ſaints & des tres-glorieux Peres.* Les Evêques répondirent, *que perſonne d'entr'eux ne pouvoit expoſer la Foi autrement; qu'ils ne prétendoient & n'oſoient le faire.* La Lettre de ſaint Leon à Flavien de Conſtantinople fut examinée & approuvée dans ce Concile, *parce qu'elle contenoit*, comme diſent les Peres dans leurs ſuffrages, *la Foi de l'Egliſe telle, qu'ils l'avoient reçûë par une* TRADITION *conſtante.* Enfin, quand la définition de Foi fut faite, tous les Evêques crierent. *C'eſt-là la Foi de nos Peres. C'eſt celle des Apôtres. Nous nous y attachons tous, c'eſt nôtre ſentiment commun.* Act. 4.

Qu'on liſe tous les Conciles, où l'on a traité des Dogmes de Foi, & l'on verra, qu'il n'y en a pas un ſeul, qui ſoit approuvé & reçû, qui n'ait ſuivi cette regle. Il ſeroit inutile d'entrer dans un plus grand détail; je ne puis cependant m'empêcher de rapporter ici un trait d'Hiſtoire, qui fait voir combien on a toûjours été ataché à la Tradition, comme à un moïen aſſûré de connoître la veritable Doctrine de l'Egliſe & la diſtinguer

de celle des Heretiques.

Socrates Hiſt. eccl. l. 5. cap. 10. Theodoſe le Grand voulut réünir toutes les Sectes d'Heretiques, qui étoient dans ſon Empire, à la Foi Catholique vers l'an 383. Il crût, que cette diviſion ſubſiſtoit faute de s'entendre les uns les autres, & qu'on pouvoit s'éclaircir en ſa préſence ſur les principaux chefs de Controverſe ſans diſpute; mais en s'expliquant ſimplement. Il fit aſſembler les Evêques de chaque parti. On lui conſeilla de leur demander d'abord, s'ils ne reconnoiſſoient pas pour Orthodoxes les anciens Peres, qui avoient fleuri avant leur ſeparation; parce que s'ils oſoient les rejetter & leur dire Anathême, le peuple, qu'ils abuſoient, ne pouroit ſupporter une telle inſolence, & qu'ils ſeroient abandonnez & regardez comme des impoſteurs; & que s'ils les recevoient & reconnoiſſoient pour Catholiques, il ſeroit aiſé de les convaincre eux-mêmes d'erreur, en faiſant voir, qu'ils ſuivoient une Doctrine entierement contraire à la leur. Ces Heretiques furent fort embaraſſez, quand l'Empereur leur fit cette queſtion. Ils ne ſûrent que répondre. Ils ſe diviſerent entre-eux, & ceux qui étoient d'une même Secte, ne pûrent s'accorder. L'Empereur les voïant

Theodoſe embaraſſa tous les Heretiques de ſon Empire voulant, qu'ô examinât leurs opinions par la Tradition.

ainſi embaraſſez, leur ordonna de coucher chacun leur Confeſſion par écrit; ſurquoi les voïant encore partagez, il les renvoïa avec mépris, comme gens oppoſez aux anciens Peres de l'Egliſe, qui ne pouvoient s'accorder avec eux-mêmes, & beaucoup de leurs Sectateurs les abandonnerent. Il n'y eut que les Novatiens, qui déclarerent, qu'ils s'en tenoient à la Doctrine des anciens Peres, parce qu'il ne s'agiſſoit que des Hereſies, touchant la ſainte Trinité, auſquelles ils n'avoient aucune part.

Le different des Grecs & des Latins jugé au Concile de Florence ſuivant la Tradition.

On ſe ſervit de ce même moïen dans le Concile de Florence, lorſqu'on traita de la réünion de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Latine. Ce fut Marc d'Epheſe le plus Schiſmatique de tous les Grecs, qui le propoſa, comme un moïen infaillible de s'accorder en toutes choſes & de connoître le parti, qui avoit tort. *Voici*, dit-il, *un excellent moïen, pour remedier aux maux & au ſcandale, que cauſe le Schiſme, qui eſt entre-nous. Nous vous demandons & nous vous conjurons de vouloir bien, que nous remontions au tems, que nous étions unis enſemble, que nous parlions tous de la même maniére & qu'il n'y avoit aucun Schiſme entre nous. Renouvellons donc cette même amitié, qui étoit en-* *Seſſ. 9a feriâ 3. 14. Oct. an. 1438.*

tre nous & réünissons-nous auſſi dans les mêmes ſentimens, qui nous étoient alors communs à nous & à nos peres, qui ont été les lumiéres des ſept premiers Conciles. Qu'on commence par la lecture de leurs définitions, ſi le tems le peut permettre; afin de faire voir, que nous penſons comme eux & que nous les ſuivons, non ſeulement dans l'ordre des tems, mais encore dans celui de leurs ſentimens.

Cela fut executé. On lût les Simboles des premiers Conciles, qui ont été tenus avant le Schiſme, & les Grecs furent convaincus par les témoignages des Peres, tant Grecs que Latins des huit premiers ſiécles, que leur ſeparation étoit injuſte.

Si les Heretiques Modernes vouloient tenir cette conduite, il ſeroit facile de les convaincre de la fauſſeté & de la nouveauté de leurs Dogmes. Ils le voïent bien; mais comme ils n'apprehendent rien davantage, que d'être détrompez, ils font auſſi tout ce qu'ils peuvent, pour ſe fermer à eux-mêmes cette voie, par laquelle ils pourroient facilement arriver à la connoiſſance de la verité. Luther recevoit au commencement la Tradition & prétendoit, que c'étoit les Scholaſtiques, qui avoient dépravé & corrompu

Luther eſt forcé d'abandonner la Tradition.

le ſens des Peres, pour introduire les opinions, qui ſe trouvoient contraires aux ſiennes. Mais s'étant trouvé accablé par des témoignages certains & évidens, qu'on tiroit des Peres dans la diſpute de Lipſic, & voïant qu'il s'étoit rendu ridicule par les explications, qu'il vouloit y apporter, il ſe reſolut de les abandonner, publiant de vive voix & par écrit; *qu'on trouvoit par tout des erreurs dans leurs Ouvrages, qu'ils ſe contrediſent eux-mémes à tout moment, qu'ils ſont contraires les uns aux autres, qu'ils prennent ſouvent les Saintes-Ecritures dans un mauvais ſens. Que ſaint Auguſtin diſpute ordinairement tout ſeul, ſans rien définir. Que ſaint Jerôme n'établit preſque rien dans ſes Commentaires; qu'à la verité il avoit ſouvent appellé du ſentiment des Stholaſtiques à celui de ces Peres; mais qu'il ne croïoit pas pour cela, que tout ce qu'ils avoient dit, fût veritable; mais qu'ils avoient plus approché de la verité, les Scholaſtiques n'aïant preſque jamais dit un ſeul mot de verité.* Aprés cela il ſe déchaîne, ſelon ſa coûtume, contre le Pape, les Evêques, les Peres, les Conciles, &c. ſuppoſant toûjours, que toutes ces anciennes Colonnes de l'Egliſe, dont la plus grande partie ont verſé leur ſang pour la

In aſſert. art. in Bullâ damnat. per Leonem X. an. 1520.

Foi, ſont ontraires à l'Evangile. *Pour moi*, dit-il dans le Livre, qu'il écrivit contre le Roi d'Angleterre l'an 1522. deux ans aprés celui, dont nous venons de parler. *J'oppoſe à ce que les Peres, les Hommes, les Anges, les Diables ont pû dire, non l'ancien uſage de qui que ce ſoit; mais l'Evangile, qui eſt la parole de la Majeſté éternelle, qu'ils ſont forcez d'approuver. C'eſt-là où je m'arrête; c'eſt ſur cela que je me repoſe, j'en demeure là; c'eſt en cela que je me glorifie, que je triomphe, que j'inſulte aux Papiſtes, aux Thomiſtes, aux Henriciſtes, aux Sophiſtes & à toutes les portes de l'Enfer, & aux paroles des hommes, pour ſaints qu'ils puiſſent être, & à la coûtume trompeuſe. La parole de Dieu eſt au deſſus de toutes choſes. La majeſté Divine fait que je ne me mets point en peine, ſi mille Auguſtins, mille Cypriens, mille Egliſes, comme celle de Henry, ſont contre moi. Dieu ne peut terrer & ne peut tromper. Auguſtin, Cyprien & tous les Elûs ont pû errer & ont erré.* De telles déclamations, dans leſquelles on mêle le Diable avec les Anges & où l'on ſuppoſe, qu'ils ſont également contraires à la parole de Dieu, auſſi bien que tous les Peres, les Hommes les plus Saints, les coûtumes anciennes de l'Egliſe & l'Egliſe même, ſont

Henry VIII. Roy d'Angleterre qui avoit écrit contre ſon Livre de la Captivité de Babylone.

propres à faire voir de quel eſprit un tel Prophete étoit poſſedé.

Mais les Heretiques nous diſent, que la Tradition, par laquelle nous prétendons nous aſſûrer de la Foi des premiers tems & même de chaque ſiécle, eſt une voie purement humaine & par conſequent trompeuſe; car ce n'eſt pas Dieu, qui nous apprend ce qu'on a crû de ſiécle en ſiécle, mais des hommes ſujets à tromper. Ainſi c'eſt une temerité inexcuſable de fonder la Foi, qui doit être tres-certaine, ſur des témoignages, qui peuvent être faux. Sophiſme des Heretiques.

Pour reſoudre ce Sophiſme, qui ne peut faire ombrage, qu'à ceux qui n'ont pas une veritable idée des choſes, il faut remarquer, que la Tradition n'eſt autre choſe que la Doctrine de JESUS-CHRIST & des Apôtres, laquelle ſoit qu'elle ſoit contenuë dans l'Ecriture ou non, paſſe aux Fidelles de main en main par les Catechiſmes, les Prédications, les Inſtructions publiques, qui ſe font dans tous les lieux, où l'Egliſe eſt répanduë. Or il eſt impoſſible, comme nous l'avons fait voir par tout ce que nous avons dit ci-deſſus, que cette Doctrine puiſſe jamais changer. Il faut donc néceſſairement, qu'elle ſoit toûjours pure dans tous les tems & Ce que c'eſt que la Tradition.

tous les lieux où elle ſe trouvera.

Solution du Sophiſme.

Pour connoître, quelle a été cette Doctrine dans chaque ſiécle, nous conſultons les Ouvrages de ceux, qui l'ont enſeignée, qui ont combattu pour ſa défenſe, qui ont aſſiſté aux Conciles où elle a été ſoûtenuë & declarée; qui l'ont ſignée même, comme la plus grande partie ont fait, de leur propre ſang. Quoique ces hommes aïent été capables de tromper ou d'être trompez, cela empêche-t-il, qu'ils n'aïent enſeigné la verité & la Doctrine, qu'ils avoient eux-mêmes reçûë des autres? ſi c'étoit une raiſon pour ne les pas croire, il faudroit, que Dieu donnât le don d'infaillibilité à tous les Paſteurs; & comme cela n'eſt pas ainſi, perſonne ne ſeroit obligé de les écouter. Mais quand bien même ils ſeroient tous Prophetes & tous remplis du Saint-Eſprit comme les Apôtres, nous pourions encore nous diſpenſer de le faire, ſelon le raiſonnement des Proteſtans; car nos oreilles étant ſujettes à nous tromper, il y auroit à craindre, que nous n'entendiſſions mal, ce qu'ils nous prêcheroient bien. Et nos yeux aïant auſſi coûtume de nous tromper, nous n'aurions jamais aucune raiſon ſufiſante, pour nous faire croire, que ce que nous liſons dans

l'Ecriture-Sainte y eſt veritablement. Qui ne voit que tout cela eſt ridicule ?

La Foi eſt infaillible & les moïens dont Dieu ſe ſert pour nous la dóner le ſont auſſi, mais diverſement.

Je ſoûtiens donc, que non ſeulement la Foi de l'Egliſe eſt infaillible, mais encore que les moïens, dont Dieu ſe ſert, pour nous la communiquer, ou pour nous en aſſûrer, contre ſes ennemis, le ſont auſſi, mais d'une maniére differente. La Foi eſt infaillible, parce que c'eſt Dieu même, qui nous a revelé, ce qu'elle nous enſeigne. Les moïens dont Dieu ſe ſert, pour nous la communiquer, ſont infaillibles, parce qu'ils dépendent d'un certain concours de cauſes, qui ne peuvent jamais manquer. Quand toutes choſes ſont bien diſpoſées, il n'eſt pas poſſible, que les ſens nous trompent; car Dieu ne les a pas faits, pour nous jetter dans l'illuſion, mais pour nous ſervir à connoître les choſes, comme elles ſont. Et s'il arive, par exemple, qu'on entende mal une fois, on pourra entendre bien pluſieurs autres & apprendre ſans erreur les veritez, qu'on nous enſeigne.

Les témoignage dont on ſe ſert pour prouver,

Il faut dire à plus forte raiſon la même choſe des témoignages, que les Peres rendent à la Tradition. Il s'agit, par exemple, de ſçavoir ſi l'on croïoit la Tranſubſtantiation dans les quatre, cinq ou ſix premiers ſiécles. C'eſt un fait,

La Tradition, ne peuvent être faux.

qu'il eſt aiſé d'éclaircir ; il ne faut que conſulter les Auteurs, qui ont écrit ſur le Sacrement de l'Euchariſtie, pour voir de quelle maniére on parloit dans les Catechiſmes, les Prédications, les Traitez, les Liturgies & les autres Ouvrages publics, où la Foi de l'Egliſe eſt expliquée ; & les témoignages, qu'on y trouve étant conformes, il faut néceſſairement convenir, que cela étoit ainſi. Car il eſt impoſſible, que tant de grands Hommes, qui ſont les Auteurs de ces Livres, ſoient convenus enſemble de tromper tous ceux, qui viendront aprés eux. Rien ne pouvoit les engager à cela, quand ils l'auroient pû ; & ils ne le pouvoient jamais faire, quand ils l'auroient voulu, puiſqu'ils ne vivoient pas dans les mêmes tems, ni dans les mêmes lieux.

Ce ſeroit une folie extrême aux yeux de tout le monde, de revoquer en doute, s'il y a eu un Ceſar, ou un Alexandre ; ſi celui-ci a conquis l'Aſie, ou ſi celui-là s'eſt rendu maître des Gaules ; ſous prétexte, que nous ne le ſçavons que par le rapport de certains Hiſtoriens, qui étant hommes, ont été ſujets à ſe tromper & à être trompez ; car ces faits étoient de leur tems ſi generalement connus, qu'il

eſt impoſſible de s'imaginer, que perſonne ait pû y être trompé. Il eſt évident, que ces Auteurs n'ont jamais pû convenir enſemble, pour nous en impoſer & qu'il n'y a aucun motif, qui pût les engager à prendre une telle reſolution.

La Tradition eſt tres-certaine.

Il faut dire la même choſe touchant les articles de la Doctrine de l'Egliſe Il s'agir de ſçavoir ſi on les a tenus dans les ſiécles paſſez; c'eſt un fait, qu'il eſt aisé de connoître tres-certainement, & même d'une plus grande certitude, que tous les autres faits du monde; parce que ces choſes étoient plus generalement connuës, puiſque le ſalut de tout le monde dépend de leur connoiſſance, & qu'on a toûjours établi par toute la terre des perſonnes, pour les enſeigner, & les ſoûtenir contre tous ceux qui les auroient contredits. Il y a donc en cela autant de dégrez de certitude, qu'on en puiſſe jamais trouver dans aucune démonſtration, de quelque genre que ce puiſſe être.

Maximes pour diſtinguer les fauſſes opinions d'un Auteur, des Dogmes de l'Egliſe.

C'eſt pourquoi dés le moment, qu'un Auteur oſe s'écarter le moins du monde du fil de cette Tradition, il ne manque jamais d'être rejetté & ſon ſentiment eſt frappé d'anathême. Ainſi ſa Doctrine eſt purifiée, ſon témoignage eſt recevable en ce qui eſt approuvé, ou n'eſt pas con-

damné par l'Egliſe, & perſonne n'a droit de le rejetter en tout, parce qu'il a erré en quelque choſe. Ainſi que Tertulien & Origene aïent été condamnez, pour être tombez en quelques erreurs, qui ont été déteſtées par tous les Fidelles, doivent-ils pour cela être rejettez par M. Maſius, lorſqu'ils parlent comme l'Egliſe, de la Priére pour les Morts, comme d'une pratique univerſelle, & du Purgatoire, comme d'une Doctrine, que les Apôtres avoient enſeignée ?

M. Maſius part. 2. ch. 3. pag. 74.

Le Progrez qu'ô fait dans la Reforme.

C'eſt cependant ſur de telles illuſions, que ſont fondez tous les Sophiſmes, que les Proteſtans ont coûtume de faire contre la Tradition. Il faut voir le Traité que Daillé Calviniſte & Miniſtre de Charenton a fait, pour combattre cet article. Mais tous ces efforts ne peuvent ſervir qu'à faire voir, que les Heretiques *ſont pervertis*, comme dit ſaint Paul, *qu'ils péchent & qu'ils ſont condamnez par leur propre jugement.* Car ſi leur Doctrine eſt celle des Apôtres, pourquoi rejetter tous les moïens, par leſquels on peut s'en aſſûrer ? tout homme, qui dit la verité, n'empêche point, qu'on ne ſe ſerve des moïens, par leſquels on peut la connoître. Il n'y a que ceux, qui font le menſonge, qui tiennent cette conduite. C'eſt

Tit. 3. v. 11.

le procedé de nos Reformateurs. Ils veulent enſevelir la Foi dans une eſpece de cahos ; afin d'en tirer ce qui leur plaira à la faveur des fauſſes lumiéres de l'eſprit particulier : lequel n'étant qu'une chimére d'une nouvelle fabrique, il faut de toute néceſſité en venir à la raiſon & la faire juge du ſens des Ecritures. Cette raiſon aveugle n'y pouvant pénétrer, on les mépriſe & on les abandonne bientôt. C'eſt pour cela qu'un bon Lutherien, ou un bon Calviniſte ne peut jamais manquer de devenir un bon Socinien, & un bon Socinien doit néceſſairement devenir Deïſte. Quand on en eſt venu là, il eſt difficile de trouver l'immortalité de l'ame, le Paradis & l'Enfer, & on arrive bientôt à l'Atheïſme. C'eſt-là le progrez qu'on fait dans la Reforme.

M. Maſius prétend, que nous tombons dans le même abîme, ſelon nos principes. 1. Il dit que le Concile de Trente ne condamne pas abſolument ceux, qui rejettent les Traditions ; mais ceux, qui les mépriſent ſachant & connoiſſant ce qu'elles ſont, ou ce qu'ils font. *Si quis Traditiones prædictas ſciens & prudens contempſerit, anathema ſit.* Pour nous, dit-il, nous n'avons pas une connoiſſance certaine, que ces Traditions, qu'ils ap-

Object. de M. Maſius. part. 1. chap. 2. pag. 34. & ſeq.

Conc. Trid. Seſſ. 4. in dec. de Scr. Canon.

» pellent Apoſtoliques, ſoient telles : donc
» par les ſuffrages du même Concile nous
» ſommes à couvert des anathêmes. 2. Que
» les Catholiques n'ont pas eux-mêmes une
» ſcience aſſez certaine, quelles ſont les
» Traditions ſinceres & veritables ; puiſ-
» que ſur ce point-là ils ſont tous les jours
» aux mains les uns contre les autres, com-
» me le ſçavent tres-bien les Sçavants. 3.
» Que juſques-ici ils n'ont point voulu
» mettre au jour une liſte des Traditions,
» qu'ils reçoivent, ou plûtôt qu'ils ne l'ont
» pû faire ; ce qui eſt une preuve, qu'ils ne
» ſont pas encore d'accord du nombre des
» Traditions, qu'il faut recevoir, ni de
» l'autorité, qu'elles doivent avoir, ni de
» la certitude avec laquelle on doit les croi-
» re. 4. Que les plus éclairez de l'Egliſe
» Romaine rendent la foi & la créance des
» Traditions fort ſuſpecte. Cela paroît par
» les Ecrits du Pere Simon dans le Livre
» des Ceremonies des Juifs page 9. où on
» lit ces paroles. *Il ne faut pas toûjours ajoûter foi à ce grand axiome des Juifs, Halaca le Moſſe mi Sinaï*, c'eſt une dé-
» ciſion, que Moyſe a reçûë ſur la Monta-
» gne de Sinaï ; non plus qu'à cet autre
» principe de nos Theologiens, *cela eſt de*
» *Tradition Apoſtolique* ; puiſqu'il eſt cer-
» tain, que l'un & l'autre ne ſont pas in-

faillibles, & que dés les premiers ſiecles « du Chriſtianiſme, il s'eſt trouvé de ſça- « vants hommes, qui ont donné le nom « de Tradition Apoſtolique à des ſenti- « mens, qui leur étoient ſinguliers & qui « n'étoient pas même orthodoxes. «

Il eſt juſte de contenter M. Maſius touchant ces difficultez.

1. Le Concile de Trente dit anathême à ceux, qui rejettent un Dogme, qu'ils ſçavent bien être propoſé par l'Egliſe, comme un article de Foi, parce qu'elle le tient des Apôtres par Tradition, quoiqu'il ne ſoit pas contenu ou clairement exprimé dans l'Ecriture; par exemple, le Baptême des Enfans, la validité de celui des Heretiques, les formes des Sacremens & pluſieurs autres ſemblables. Ce ſont les Heretiques, qui ſont frappez de cet anathême, parce qu'ils ne veulent ni conſulter l'Egliſe, ni examiner la Tradition, & qu'ils décident de toutes choſes, ou par l'eſprit particulier, comme font les Lutheriens, les Calviniſtes, les Zuingliens & les autres; ou par la force, ou plutôt par la foibleſſe de leurs raiſonnemens, comme font les Sociniens. Mais il y a des articles principaux, qui font naître pluſieurs queſtions parmi les Theologiens, & qui

donnent lieu à diverſes opinions Scolaſtiques. Chaque parti tâche de trouver la ſienne dans la Tradition, par des conſequences tirées de paſſages des Peres, que les autres nient & rejettent. C'eſt pourquoi le Concile, qui n'a jamais voulu entrer dans ces ſortes de diſputes, a ſagement déclaré, que cet anathême ne pouvoit tomber, que ſur ceux, qui oſeroient nier un Dogme, qu'ils ſçauroient bien être proposé par l'Egliſe, comme l'aïant reçû par Tradition. On peut ignorer, par exemple, qu'un Dogme ſoit reçû par Tradition & dire conſequemment, que ce n'eſt pas un article de Foi; c'eſt ce que le Concile excuſe. Mais l'on peut ſçavoir qu'un Dogme eſt de Tradition Apoſtolique & dire cependant, que ce n'eſt pas un article de Foi & qu'on n'eſt pas obligé de le croire & c'eſt ce que le Concile condamne & ſoumet à l'anathême.

Anathême à celui, qui nie un Dogme, que l'Egliſe tiét par Tradition.

2. Il eſt faux, que nous ne convenions point entre-nous de ces Traditions. Tous les Catholiques conviennent enſemble touchant les articles de Foi, que l'Egliſe propoſe, leſquels ſont appuïez ſur l'Ecriture & ſur la Tradition. Et pour faire voir, qu'on en convient, c'eſt que lorſqu'on aſſemble un Concile, on examine le Dogme des Heretiques ſuivant

Nous convenons de tous les Articles de Foi & par conſequent de tout ce qui eſt de Tradition.

la Tradition des Egliſes, que ces Evêques repreſentent. Chaque Evêque déclare, quelle eſt celle de l'Egliſe où il preſide. On lit les Ecrits de ceux, qui y ont autrefois preſidé, les Conciles, les Ouvrages des Peres, & quand tout cela eſt trouvé conforme, on condamne la Doctrine contraire. Il arrive quelquefois, que des Theologiens prétendent, qu'une opinion eſt fondée ſur la Tradition, parce qu'ils la tirent, du ſentiment unanime de l'Egliſe par des conſequences. D'autres, qui raiſonnent autrement ſoûtiennent le contraire. Mais que cela fait-il à l'Egliſe, qui ne juge jamais des articles de Foi par des conſequences, & qui ne condamnera jamais perſonne en ſuivant le raiſonnement humain ? En ce cas on pourra en croire ce qu'on voudra, tant que la choſe ne ſera pas examinée ſuivant l'Ecriture & la Tradition. L'unique regle, qu'on doit ſe propoſer dans ces ſortes de diſputes, eſt de ſuivre toûjours l'opinion; qui établit le mieux la charité, c'eſt-à-dire, la plus édifiante, ou qui paroît avoir un plus grand rapport avec la Foi; parce que la fin de la loi c'eſt la charité, & que ſans la Foi il eſt impoſſible de plaire à Dieu.

3. Il n'eſt pas aiſé de faire une liſte de

ces ſortes d'opinions Scholaſtiques, que quelques uns prétendent être de Tradition. Mais que nous importe, puiſqu'elles ne ſont pas des articles de Foi, mais de ſimples Problêmes & des matiéres de diſputes ? Car nous ne reconnoiſſons pour article de Foi, que ce qui a toûjours été crû & enſeigné expreſſément dans toute l'Egliſe, & le nombre de ces articles n'eſt pas ſi grand, que M. Maſius ſe l'imagine. Il n'eſt pas fort difficile d'en faire une liſte. Les Catechiſmes contiennent tout ce que nous ſommes obligez de croire en peu de pages. Il eſt certain, qu'on peut enviſager un ſeul & même Article en differentes maniéres, & faire diverſes propoſitions, qui ſeront toutes des articles de Foi ; mais qui toutes enſemble ſe reduiſent à un même point. Exemple ; Cette propoſition, *le Verbe s'eſt fait chair*, eſt un article de Foi, qui en contient pluſieurs autres ; ſçavoir que JESUS-CHRIS eſt Dieu, contre Paul de Samoſate, & Photin ; qu'il y a deux natures en lui, contre Apollinaire & Eutiche ; qu'il n'y a qu'une perſonne, contre Neſtorius ; qu'il y a deux operations, contre les Monothelites ; qu'il n'eſt pas un Fils adoptif, contre Felix & Elipande, &c. Tout cela ne fait donc à

proprement parler, qu'un ſeul Article de Foi, que les Heretiques ont attaqué en differentes maniéres, & qu'on a été obligé de développer en ſuivant la Tradition, qui nous apprend comment on a toûjours entendu ce paſſage de l'Ecriture & pluſieurs autres, ſur leſquels il eſt fondé. Il faut dire la même choſe du Myſtere de la tres-ſainte Trinité; qui conſiſte en un ſeul Dieu en trois perſonnes, le Pere, le Fils & le Saint-Eſprit; ainſi des autres.

4. Il eſt faux, que les plus éclairez de l'Egliſe Romaine rendent la Foi & la créance des Traditions fort ſuſpecte, & cela ne paroît en aucune maniére par les écrits de Monſieur Simon. Les Rabins veulent faire paſſer certaines pratiques, que leurs Prédeceſſeurs ont inventées, pour des Préceptes non écrits, que Moïſe a dû recevoir ſur la Montagne de Sinaï, qu'il n'a point voulu mettre par écrit, mais qu'il a ſeulement enſeignées aux Anciens. Ils veulent par là donner plus de poids & d'autorité à ces ſortes de régles, en les propoſant ſous le titre de Traditions du Mont Sinaï. Le Pere Simon a raiſon de dire, qu'on n'eſt pas obligé de les croire. On peut dire auſſi la même choſe des Theologiens, qui vou-

On n'eſt obligé de croire, que ce que l'Egliſe propoſe comme Article de Foi.

droient nous perſuader, que certaines opinions, que l'Egliſe n'a jamais regardées, ni proposées aux Fidelles, comme des Articles de Foi, ſeroient de Tradition Apoſtolique, Mais on le peut dire encore bien plus juſtement des Heretiques, lorſqu'ils nous diſent ſans preuve & ſans aucun témoignage, que la Doctrine, qu'ils enſeignent & qu'ils prêchent, eſt celle des Apôtres.

M. Simon n'a jamais dit, qu'il ne falloit pas croire la Synagogue, lorſqu'elle déclaroit, qu'un Dogme ou une pratique étoit deſcenduë de Moïſe par une continuelle Tradition; car elle avoit ſa Tradition legitime. Il a encore bien moins voulu parler de celle de l'Egliſe; mais ſeulement de quelques obſervances, ou de quelques opinions particuliéres de Rabins, ou de Theologiens Scholaſtiques. Car il eſt certain, qu'il n'y a aucun autre moïen de s'aſſurer de la Doctrine des Apôtres & de la conſerver pure, que la Tradition; & comme on l'a toûjours exactement conſultée dans les difficultez, qui ſont ſurvenuës & que les Heretiques ont fait naître, il eſt impoſſible, qu'il ſoit jamais arrivé le moindre changement dans cette Doctrine.

CHAPITRE XIV.

Que les Traditions Phariſiennes n'ont rien de ſemblable à ce que nous appellons Tradition dans l'Egliſe, & qu'elles n'ont fait aucun changement dans la Doctrine de la Synagogue.

LEs Reformateurs diſent continuellement, que les Traditions de l'Egliſe ſont ſemblables à celles des Phariſiens, & que comme celles-ci ont fait de grands changemens dans la Doctrine de la Synagogue, celles-là ont auſſi corrompu toute la Foi. Cela nous fournît deux choſes à examiner dans ce Chapitre. La premiere conſiſte à ſçavoir ce que c'étoit que ces Traditions Phariſiennes, pour voir ſi elles ſont comparables à ce que nous appellons Tradition parmi nous. La ſeconde, Si ces Traditions ont aporté quelque changement dans la Doctrine de la Synagogue, qui étoit celle, que les Juifs avoient reçûë de Dieu par Moïſe & par les Saints Prophetes.

Mais avant que d'entrer dans cette diſcuſſion il eſt bon de remarquer, que jamais comparaiſon ne prouva rien, particulierement en matiére de Religion,

dans laquelle nous ne pouvons alleguer d'autres raiſons, ſinon la volonté de celui, qui a établi & ordonné toutes choſes. Il y a toûjours de la difference entre les choſes, qu'on compare. Mais celle-ci a cela de particulier, que quand on ſuppoſeroit, que nos Traditions ſeroient ſemblables à celles des Phariſiens, qu'on dit avoir changé toute la Doctrine de la Synagogue, on ne pouroit en rien conclure. Car ſi l'on pouvoit en conclure quelque choſe, ce ne ſeroit qu'en vertu de ce principe. *Il peut arriver à l'Egliſe ce qui eſt arrivé à la Synagogue.* Or il n'y a rien de ſi faux que cette Propoſition. 1°. Parce que ſelon toutes les Propheties, la Synagogue ne devoit durer que juſqu'à la fondation de l'Egliſe Catholique, dont elle étoit l'ombre & la figure, & cette Egliſe durera juſqu'à la fin des ſiécles, ſelon la promeſſe de JESUS-CHRIST. 2°. La Synagogue devoit être renfermée dans une ſeule Nation, qui étoit même une des plus petites du monde, & l'Egliſe doit renfermer toutes les Nations de la Terre. 3°. L'Egliſe ne peut être deſtituée de Temple, d'Autel, de Sacrifices univerſellement, comme l'a été la Synagogue pendant les 70. années de la Captivité. Il eſt donc faux, qu'il puiſſe

Fauſſeté de ce principe, Il peut arriver à l'Egliſe ce qui eſt arrivé à la Synagogue.

arriver à l'Egliſe ce qui eſt arrivé à la Synagogue. Ainſi quand on ſuppoſeroit, que les Traditions des Phariſiens auroient corrompu toute la Doctrine de la Synagogue (ce qui eſt abſolument faux) on ne pouroit en aucune maniére conclurre qu'il ſeroit arrivé la même choſe à celle de l'Egliſe. Cela ſuffiroit pour démonter cette batterie.

Mais venons à ces Traditions Phariſiennes, qu'Iſaïe appelle *des Commandemens & des Doctrines purement humaines*; que J. C. a tant condamnées, que ſaint Paul apelle *des fables*, & ſaint Pierre *une vanité paternelle & hereditaire*. Saint Irenée dit, qu'elles conſiſtoient à retrancher certaines choſes de la Loi de Dieu, à en ajoûter d'autres, ou à l'expliquer ſelon ſon ſens; cela eſt tres-veritable.

Trois ſortes de Traditions Phariſiennes. *Iſ.* 29. *v.* 13. 1. *Tim.* 1. *v.* 4. 1. *Pet.* 1. *v.* 18. *S. Iren. l.* 4. *cap.* 25.

JESUS-CHRIST reproche aux Phariſiens d'avoir retranché de la Loi l'obligation d'aimer ſes ennemis; d'honorer & de ſecourir ſes Parens, de ſoûlager & aſſiſter ſon prochain le jour du Sabath. C'eſt pour cela qu'ils condamnoient tous les miracles, qu'il faiſoit en ce jour, quoiqu'ils ne fiſſent aucun ſcrupule de retirer un Bœuf ou un Aſne, qui leur appartenoit, d'une foſſe, lorſqu'il y étoit tombé. Ils avoient encore retran-

Math. 5. *v.* 43. *c.* 15. *v.* 4. *Luc* 14. *v.* 5.

ché de la Loi le Précepte, qui les obligeoit à quitter leur Pere & leur Mere, pour s'attacher uniquement à leurs femmes juſqu'à la mort ; & ils ſe donnoient la liberté d'en repudier autant, qu'il leur plaiſoit, pour des raiſons tres-legeres, ſe fondant ſur la permiſſion, qu'ils en avoient obtenuë de Moïſe, qui ne l'avoit accordée, que parce qu'il ne pouvoit les en empêcher.

Gen. 2. v. 24.

Math. 19. v. 4. & ſeq.

Ils avoient ajoûté aux Préceptes de la Loi une infinité d'obſervances inutiles ou indifferentes, comme de ne manger jamais qu'aprés avoir lavé leurs mains, & même de les laver pluſieurs fois pendant le repas ; d'où étoit venu la coûtume de mettre pluſieurs vaſes pleins d'eau dans le lieu où l'on mangeoit ; de donner la dixme des moindres herbes ; de purifier & nétoïer exactement les vaſes, dans leſquels ils beuvoient & mangeoient, & tous les meubles, dont ils ſe ſervoient ; de ne couper ni arracher aucunes herbes, plantes, ou bois le jour du Sabath ; de paſſer ce qu'ils beuvoient, de peur qu'ils n'avalaſſent quelque moucheron, ce qu'ils croïoient contraire au Précepte, qui leur défendoit de manger d'une viande étouffée ; de ne marcher que deux mille pas le jour du Sabath, parce que le Taber-

Matth. 23. v. 2. Marc. 7. v. 3.

Ioan. 2. v. 6.

Matth. 23. v. 23. Marc. 7. v. 4.

Matth. 12. v. 1.

Matth. 23. v. 24.

Act. 1. v. 12.

nacle n'avoit été éloigné dans le Deſert des extremitez du Camp, que de cette diſtance; de ne point entrer dans le lieu, où l'on condamnoit les criminels, pour ne pas contracter d'impureté, qui pût les empêcher de participer aux Sacrifices; de ne point laiſſer les corps au lieu du ſupplice le jour du Sabath : ainſi de pluſieurs autres choſes indifferentes d'elles-mêmes; qu'on pouvoit obſerver, ſi on vouloit, pourvû qu'on n'obmit pas les Préceptes de la charité, *hæc oportuit facere & illa non omittere*, dit Jesus-Christ.

Ioan. 18. v. 28.

Math. 23. v. 23.

Enfin ils expliquoient la loi à leur fantaiſie & toûjours d'une maniére favorable à leurs paſſions, comme font les Reformateurs; & ils admettoient de deux ſortes d'Interpretations, ſçavoir de literales & de myſtiques.

Deux ſortes d'explications de la Loi ſelon les Phariſiens.

Dans les premieres ils s'atachoient tellement à la lettre de la Loi, qu'ils en aneantiſſoient entierement l'eſprit; c'eſt pourquoi ſaint Paul dit, que la lettre tuë, c'eſt à dire, ces fauſſes interprétations, par leſquelles on reſſerre le ſens de la loi à des bornes ſi étroites, qu'elle devient inutile. C'étoit à quoi les Scribes ou les Docteurs de la Synagogue s'apliquoient, & ſaint Paul appelle cette occupation un

Explications literales.

2. Cor. 3. v. 6.

Ibid. v. 7. 8. 91 *miniſtere de mort, un miniſtere de condamnation.*

Ils diſoient, par exemple; que ce n'étoit point pécher contre ce Commandement, *Tu ne tuëras point*, de ſe mettre en colere, de charger ſon ennemi d'injures, de lui faire violence, de lui ſouhaitter toutes ſortes de maux, parce qu'il étoit ſeulement deffendu de le tuer.

Matth. 5. v. 21.

Qu'il n'étoit pas néceſſaire de ſe reconcilier avec ſon ennemi, pour offrir à Dieu des Sacrifices, pourvû qu'on eût la pureté exterieure exprimée par la Loi; comme ſi la Loi n'avoit pas ordonné la pureté de cœur, mais ſeulement du corps.

Ibid. v. 23.

Que les mauvais deſirs, les regards impurs, les diſcours diſſolus, & les attouchemens ſales &c. n'étoient point des péchez; parce que la Loi ne deffendoit précisément, que la fornication.

Ibid. v. 27.

Que ce n'étoit rien de jurer par le Temple, par l'Autel, ou par le Ciel, & qu'on n'étoit pas obligé de garder un tel ſerment; mais que c'étoit quelque choſe de jurer par l'or du Temple, par le don qu'on mettoit ſur l'Autel, par le Trône de Dieu, & par celui qui y étoit aſſis.

Matth. 23. v. 19. & ſeq.

Qu'il étoit permis à chacun de ſe ven-

Matth. 5. v. 38.

ger, pourveu qu'on ne fiſt pas plus de mal à ſon ennemi, qu'on n'en avoit reçû, ſelon la Loi du Talion, qui dit Oeil pour œil & dent pour dent. Cette loi étoit la régle, que les Juges devoient ſuivre, pour punir les coupables & non pas les particuliers, pour ſe venger. C'étoit un Précepte judiciaire, dont ils faiſoient un Précepte moral.

Ils comptoient pour rien la dureté de cœur, les injuſtices, la mauvaiſe foi, l'infidelité dans ſes promeſſes & autres ſemblables pechez. *Math* 23. *v.* 23.

Le Prochain, que nous ſommes obligez d'aimer par la Loi, étoit, ſelon leur explication, celui avec qui nous avons quelque liaiſon, qui eſt nôtre ami, qui nous fait du bien; mais non pas celui qui nous abandonne, ou qui nous fait du mal. Ainſi de pluſieurs autres. *Luc.* 10. *v.* 36.

Dans les ſecondes Interpretations, qui étoient toutes myſterieuſes, ils ſuivoient une prétenduë Tradition, qu'ils diſoient être deſcenduë de Moïſe & avoir été conſervée par Joſué, puis par les 72. Anciens, par les premiers Prophetes & par la grande Synagogue; qu'Eſdras avoit couchée par écrit en 204 Livres, qu'il avoit dictez à cinq Hommes divinement remplis d'intelligence; mais que Explications myſtiques. *L.* 4. *Eſdr. cap.* 14. *v.* 44. *&c.*

de ce grand nombre de Livres Dieu avoit ordonné à Eſdras d'en conſerver ſeulement 72. dans leſquels il y avoit une veine d'intelligence, une ſource de ſageſſe & un fleuve de ſcience, pour les mettre entre les mains des Sages, & d'abandonner les autres à tout le monde & même aux plus indignes. Cette Hiſtoire qui ſe lit dans le quatriéme Livre d'Eſdras, eſt une vraïe imagination de Rabin. Il y en a pluſieurs ſemblables dans cet Ouvrage.

Ce qu'on appelle Kabala chez les Rabins,

Ils apeloient cette ſcience Loi Orale, c'eſt-à-dire, non-écrite, mais qui s'enſeigne ſeulement de vive voix, & en Hebreu ils la nomment *Kabalah*, c'eſt-à-dire, Loi reçûë par Tradition. Ils en diſtinguent de deux ſortes, l'une qu'ils appellent *Hijuvith*, c'eſt-à-dire, ſpeculative, & l'autre qui s'appelle *Mahiſith*, c'eſt-à-dire pratique. La premiere eſt une ſimple connoiſſance des ſens myſtiques, qui ſont contenus dans les phraſes, les mots, les ſylabes & les lettres de l'Ecriture; car ils prétendent, que tout eſt plein de myſteres juſqu'au moindre petit point. Exemple, le Rabin Elie, dit, que le monde ne doit durer, que ſix mille ans; parce que dans le premier verſet de la Geneſe il y a ſix fois ת qui ſi-

Premiere eſpece de Cabale.

gnifie mille, lorſqu'il eſt marqué d'un accent par deſſus. Il y a dans le huitiéme verſet du premier Chapitre d'Aggée ECHABHER qui ſignifie, Je ſerai ou je ſuis glorifié ; & les Rabins liſent ECHABHRAH, y ajoûtant un hé emphatique, qui ſignifie cinq en nombre, diſant que cette lettre a été retranchée, pour marquer, qu'il manquoit cinq choſes au ſecond Temple, qui étoient dans le premier. La ſeconde eſt une eſpece de Magie, par laquelle quelques-uns prétendent, qu'en ſe ſervant de certains paſſages de l'Ecriture, ou de certaines lettres, on peut faire des miracles, ou ſe rendre des Anges familiers, pour faire ou apprendre par leur moïen des choſes extraordinaires. Quelques Rabins infatuez de ces rêvéries ont dit, que ſi quelqu'un pouvoit trouver la maniére de prononcer le Nom de Dieu, qui s'eſt perduë parmi eux, il feroit autant de miracles que JESUS-CHRIST, & qu'il n'avoit eu le pouvoir d'en faire, que parce qu'il avoit trouvé par hazard ce Nom adorable écrit ſur un petit morceau de parchemin dans le Temple, & qu'il l'avoit caché dans une plaïe, qu'il avoit au pied.

Seconde eſpece de Cabale.

On peut ajoûter à ces ſortes de Tra-

Les 630. Préceptes des Juifs.

ditions celles, qui étoient de Précepte. Ils en comptoient 630. ſçavoir 248. affirmatifs. Ce nombre s'exprime par ces trois lettres רחם priſes numeralement, leſquelles étant jointes enſemble forment le mot de HEREM, qui ſignifie Anathême, pour montrer, que celui, qui ne gardera pas ces Commandemens, ſera anathematisé. Ces trois lettres peuvent auſſi étant autrement diſpoſées; former le mot de REHEM, qui ſignifie miſericorde, & dans l'ordre naturel où elles doivent être, pour ſignifier 248. elles forment le nom de REMAH, qui ſignifie une lance. Les Préceptes negatifs ſont 365, autant qu'il y a de nerfs dans le corps humain, ſelon l'anatomie des Rabins; ou qu'il y a de jours en l'an. Il faut encore y ajoûter les 10. du Décalogue, ſçavoir autant qu'il y a de membres radicaux; & les 7. de Noé, dont la Tranſgreſſion étoit punie de mort; ce qui fait 630.

Le Talmud des Juifs.

Toutes ces rêvéries & une infinité d'autres ſemblables, ſont rapportées dans la premiére partie du Talmud, qui fut composée par R. Jehudan ou Haccados aidé par les plus ſçavants de ſa Nation, qu'il fit aſſembler l'an 150. ſelon le pouvoir, qu'il en obtint de l'Empe-

reur Antonin, auprés duquel il étoit en credit. Ils appellerent cet Ouvrage *Miſchena*, c'eſt-à-dire ſeconde Loi ou repetition, en Grec δευτέρωσις. R. Aſché & R. Rabbina le perfectionnerent par une explication ou un Commentaire, environ 250. ans aprés, vers la fin du quatriéme ſiécle, aïant aſſemblé, par l'autorité du Roi de Perſe, les plus habiles Rabins, pour y travailler avec eux & ils firent la ſeconde partie du Talmud, qu'ils appellerent Ghemarah, c'eſt à dire Complement ou déciſion.

Voilà ce qu'on appelle les Traditions des Juifs; voïons à preſent ſi elles ont été regardées, comme faiſant une partie de la Loi, & ſi elles ont été reçûës dans la Synagogue & approuvées par le Sanedrin ? cela eſt abſolument néceſſaire, pour faire le changement, qu'on ſuppoſe être arrivé; car l'opinion de quelques particuliers ne doit pas être imputée à toute une Nation, ni regardée comme un Dogme de Religion.

Traditions Juives contraires à la Doctrine de la Synagogue.

Pour ce qui regarde les devoirs qu'ils retranchoient diſans, qu'on n'y étoit pas obligé par la Loi, comme d'aſſiſter ſon pere & ſa mere, d'aimer ſon prochain & même ſes ennemis, de pardonner les offenſes, de ſe reconcilier, &c. C'étoit

une corruption, que ces faux Docteurs tâchoient d'introduire dans la Morale, comme les Caſuiſtes ont voulu faire en nôtre ſiécle, pour s'attirer du credit parmi les gens d'une modique vertu. Mais les bons Iſraëlites avoient autant d'horreur de ce relâchement, que les bons Chrétiens en ont aujourd'hui de celui, qu'on a voulu autoriſer par les déciſions du Caſuitiſme; & jamais Doctrine ne fut plus contraire à celle de la Synagogue.

Les minuties ſuperſtitieuſes des Phariſiens n'étoient pas la Doctrine de la Synagogue. S. Iren. l. 4. cap. 25.

Pour ce qui regarde certaines obſervances inutiles ou indifferentes, ce n'étoit autre choſe, que des ſuperſtitions d'hypocrites, que ces Phariſiens mettoient en uſage, pour paroître de rigides obſervateurs de la Loi dans les moindres choſes. Cela leur étoit particulier, comme dit ſaint Irenée. *Quibus (Traditionibus) utuntur ſingulariter magiſtri eorum*; & ce n'étoit en aucune maniére la Doctrine de la Synagogue.

1. Parce que tout le monde ſçavoit bien, que ces minuties n'étoient qu'un rafinement d'une devotion palliée. Non ſeulement les Saducéens s'en mocquoient, mais encore les plus gens de bien, & ſe mettoient peu en peine de les obſerver. Les diſciples de JESUS-CHRIST,

par exemple, ne faiſoient aucune difficulté de ſe mettre à table ſans avoir lavé leurs mains, quoiqu'ils fuſſent avec un Maître, qui étoit un tres-exact obſervateur de la Loi. Ils ne faiſoient point de ſcrupule d'arracher des épics le jour du Sabath même en préſence de ces Docteurs hypocrites. Perſonne ne trouvoit à redire, excepté ces Pharifiens, que J. C. guerît publiquement des malades le jour du Sabath ; au contraire tout le monde s'empreſſoit de lui en preſenter, ſans ſe mettre en peine ſi ces Docteurs approuvoient cette conduite ou non. Le Paralitique, qui fut gueri ſur le bord de la Piſcine un jour de Sabath, ne laiſſa pas de prendre ſon lit ſur ſes épaules & de s'en aller chez lui, comme nôtre Seigneur lui avoit dit, quoique ces faux Devots lui diſſent, que cela ne lui étoit pas permis. Toutes ces ſcrupuleuſes imaginations n'étoient donc pas d'un grand poids parmi le peuple & même parmi les plus ſimples. *Matth. 15. v. 2.*

2. Si ces ſortes de Traditions avoient été regardées, comme faiſant une partie de la Loi des Juifs, que tout le monde étoit obligé d'obſerver, on n'auroit pas manqué d'accuſer JESUS-CHRIST devant le Sanedrin, de les avoir mépriſées & violées. On auroit trouvé un bon

nombre de témoins, pour le prouver ; il le faiſoit aſſez publiquement. Cependant ces faux Docteurs n'oſerent pas ſeulement s'en pleindre ; parce qu'ils voïoient bien, que ni le peuple ni ceux, qui compoſoient le Sanedrin, n'auroient pas approuvé cette accuſation.

Les Saducéens rejettoient les Traditions.

3. Les Saducéens ſoûtenoient qu'on étoit obligé d'obſerver la Loi, & l'obſervoient eux-mêmes avec beaucoup d'exactitude, quoiqu'ils ne cruſſent ni l'immortalité de l'ame, ni que les hommes duſſent reſſuſciter, ni qu'il y eût un Paradis & un Enfer. On les ſouffroit parce qu'au dehors ils vivoient comme les autres, & cette Secte étoit même la plus puiſſante, comme remarque Joſeph ; parce que c'étoit celle des gens de qualité. Le grand Prêtre même, qui étoit le Chef & le Preſident du Sanedrin, étoit ordinairement de ce parti dans les derniers tems. Jean Hircan dernier fils de Simon Machabée grand Prêtre, ne fit point de difficulté de l'embraſſer. Caïphe & la plus grande partie de ceux, qui condamnerent JESUS-CHRIST. Ananie, qui voulut faire fraper ſaint Paul en ſa preſence, étoient Saducéens. Ils recevoient la Loi & ils rejettoient les Traditions des Phariſiens, comme ceux-

Joſeph. l. 13. antiq. Jud. c. 17.

Act. 5. v. 17. & cap. 23. v. 2.

ci rejettoient & condamnoient les deteſtables dogmes des Saducéens. Ainſi la Doctrine des uns & des autres ne pouvoit être celle de la Synagogue. Elle étoit en horreur à tout le peuple, mais beaucoup moins celle des Phariſiens, que celle des Saducéens.

4. On ſçavoit l'origine de ces prétenduës Traditions. Les Saducéens faiſoient bien voir dans leurs diſputes, qu'elles ne venoient pas de Moyſe. Auſſi lors qu'on demandoit aux Phariſiens, dit ſaint Jerôme, de qui ils avoient reçû ces ſortes de Doctrines, ils ne répondoient autre choſe, ſinon que c'étoit R. Akibas, Simeon & Hillé leurs Maîtres, qui leur avoient enſeigné ces choſes. Les premiers, qui s'appliquerent à cette ſcience Rabinique, furent ſelon le même Pere, Sammaï & Hillel, qui vécurent peu de tems avant JESUS-CHRIST, Akibas leur ſucceda. Il fut le Maître, à ce qu'on croit, d'Aquila Auteur d'une Traduction de l'Ecriture, qu'Origéne mît dans les Exaples. Aprés lui vint Meir, enſuite Johannan fils de Zachaï, à qui ſucceda Eliezer. Aprés celui-ci vint Delphon & puis Joſeph de Galilée, & enfin Joſué, qui vit la ruine de Jeruſalem. Ainſi la ſource de ces contes de vieilles,

S. Ierôme epiſt 151. ad Alg. Q. 10.

Les premiers Auteurs de ces Traditions.

S. Ierom. in Iſ. cap. 8.

aniles fabulæ, comme les appelle ſaint
Epiſt. 15. 2. 10. Jerôme, n'étoit pas loin, & étoit trop connuë, pour pouvoir les faire paſſer pour des Préceptes de la Loi de Moyſe, reçûs par Tradition. Auſſi ne les appelloient-ils ordinairement que les Conſtitutions, les Préceptes, ou les Traditions des Anciens, comme il paroît par tous les endroits, où il en eſt parlé dans le Nouveau Teſtament.

Pour ce qui regarde les Interpretations Myſtagogiques ou Caballiſtiques, que les Rabins ſe ſont aviſez de donner à l'Ecriture, ce ſont des imaginations de Rabin ſans raiſon & ſans fondement, où le Peuple n'avoit aucune part; une ſcience toute pleine de faux myſteres, inconnuë à la Synagogue, qui n'étoit d'aucun uſage & que les gens un peu raiſonnables mépriſoient.

Voila donc ce qu'on appelle les Traditions Phariſiennes, dont les Prêches retentiſſent, & dont les Miniſtres ſe ſervent ſi ſouvent, pour décrier la Doctrine tres-pure & tres-ſainte, que nous avons reçûë de JESUS-CHRIST & des Apôtres, par le canal d'une Tradition conſtante & non interrompuë; c'eſt-à-dire, qui a toûjours été crûë & tenuë comme divine dans tous les ſiécles paſ-

ſez, pour laquelle tant de millions de Martyrs ont verſé leur ſang & donné leur vie, que tous les Fidelles ſe ſont obligez ſolennellement dans leur Baptême de croire juſqu'à la mort & de ſouffrir plutôt les derniers ſupliees, que d'y renoncer ; que les peres & les meres ſont obligez d'enſeigner à leurs enfans ; dont les Paſteurs nourriſſent leurs Oüailles ; que les Miniſtres de la parole de Dieu doivent anoncer unanimement au Peuple par toute la Terre ; laquelle eſt contenuë dans les Catechiſmes, les Livres de Priéres, les Rituels, les Liturgies de toutes les Egliſes du monde ; que les Peres ont ſoûtenuë contre les Heretiques, qui l'ont attaquée, qui a été reçûë & approuvée dans une infinité de Conciles generaux & particuliers; en un mot qui eſt la Doctrine du ſalut & ſans laquelle nul ne peut entrer dans le Ciel.

Il y a donc deux horribles fauſſetez dans la comparaiſon, que les Miniſtres font de ces Traditions Phariſiennes avec la Doctrine de l'Egliſe. La premiere conſiſte en ce qu'ils ſuppoſent, que toutes ces imaginations de Rabin étoient regardées comme la Doctrine de la Synagogue, & qu'elles avoient changé entierement la Foi des Juifs ; rien n'eſt plus

Fauſſeté de la cõparaiſon, que font les Heretiques de la Doctrine de l'Egliſe, avec les Traditions des Phariſiens.

faux, comme nous l'avons démontré. La ſeconde conſiſte en ce qu'ils ſuppoſent, que comme ces Traditions Phariſiennes ont commencé long-tems aprés Moyſe & peu avant la venuë de JESUS-CHRIST, auſſi les Dogmes, qu'ils conteſtent, ſe ſont établis de nouveau dans l'Egliſe; mais il n'y a encore rien de ſi faux; puiſqu'on ſçait poſitivement que la Secte des Phariſiens n'a commencé qu'au tems des Machabées, c'eſt-à-dire, environ 200. ans avant JESUS-CHRIST, & n'en a pas duré plus de 250. & que nous ſommes certains au contraire, que la Doctrine de l'Egliſe a été celle de tous les ſiécles, ce qui nous eſt connu par la Tradition même de chaque article. Cela eſt encore évident en ce que les Phariſiens ne faiſoient qu'une Secte dans le Judaïſme, comme les Lutheriens en font une dans le Chriſtianiſme. Leur Doctrine étoit reçûë de peu de perſonnes & étoit conteſtée par le plus grand nombre; au lieu que la Doctrine, que les Heretiques ont commencé d'attaquer dans l'autre ſiécle, étoit celle de toute l'Egliſe. Il n'y a donc rien de ſi peu raiſonnable, que cette comparaiſon, qu'on fait de la Doctrine, que nous avons reçûë de JESUS-CHRIST &

Joſeph L. 13. antiq. Iud. c. 8.

des Apôtres par la Tradition, avec les fauſſes Traditions des Phariſiens.

CHAPITRE XV.

Que la Doctrine de la Synagogue étoit fondée ſur la Tradition, auſſibien que celle de l'Egliſe Catholique.

Ce que c'eſt que Tradition.

LE nom de Tradition ſe prend ordinairement, pour ſignifier deux choſes, l'une proprement & l'autre metaphoriquement. Les Heretiques cachent leur venin dans l'obſcurité de cette équivoque ; il eſt donc à propos de l'ôter entierement, afin de faire paroître leur malice, & de détromper ceux, qui s'y ſeroient laiſſé ſurprendre.

Le terme de Tradition ſignifie donc dans ſa propre idée la voïe par laquelle nous connoiſſons des faits, qui ſont arivez il y a long-tems, que nous n'avons pû voir, & qui ne nous ont pas été immediatement revelez ; mais que nous avons apris ſucceſſivement de ceux, qui nous ont précedez, qui les avoient auſſi apris de ceux, qui avoient été avant eux, en remontant ainſi juſqu'à ceux, qui les ont vûs par eux-mêmes, où à qui ils ont été immediatement revelez & qui en ont donné

des preuves indubitables par une infinité de miracles. Exemple, nous avons un Livre que nous disons être l'Ecriture-Sainte ; la veritable parole de Dieu dictée par le Saint-Esprit, confirmée par une infinité de prodiges & de miracles ; de telle nature, que ce ne pouvoit être ni des illusions, ni des artifices des puissances de l'Enfer. Nous n'avons rien vû de tout cela ; Dieu ne nous l'a pas revelé immediatement ; comment pourrai-je donc le sçavoir & qui peut m'obliger à croire des choses si incroïables ? sera-ce le Livre même ? mais si ce Livre a été fait par quelqu'un, qui aura pris plaisir à faire des contes, comme tant d'autres, & à supposer des miracles, qui n'ont jamais été ; les Livres des Payens ne sont-ils pas pleins de faits aussi surprenans ? Il faudra donc tout croire également ou ne rien croire du tout. Les Reformateurs prétendent avoir un don du Ciel, une lumiére prophetique, par laquelle le plus ignorant d'entre-eux connoît, entre tous les Livres du monde, ceux qui ont été inspirez de Dieu. Mais ce qui fait croire la fausseté de leur imagination, c'est qu'ils ne peuvent convenir entre-eux du nombre ni du choix de ces Livres saints, & qu'ils reçoivent souvent ceux, qu'ils re-

jettoient auparavant. D'ailleurs perſonne n'eſt obligé de les croire, à moins qu'ils ne prouvent par des miracles tres-aſſûrez, que Dieu les a établis Juges de la Canonicité de ces Livres, & qu'il leur a donné cette lumiére ſurnaturelle ; ce qu'ils ne peuvent faire. Cet eſprit particulier, quand ils l'auroient effectivement, ſeroit donc inutile à l'Egliſe, perſonne n'étant obligé d'y ajoûter foi. Ainſi l'unique voïe, qui nous reſte, pour être aſſûrez de la verité de ces ſaintes Ecritures & de tout ce qui y eſt contenu, eſt la perpetuité de cette croïance dans toute l'Egliſe, depuis JESUS-CHRIST & les Apôtres, qui ont prêché ces veritez & qui les ont prouvées par des millions de prodiges, qui en ont convaincu tout le monde de telle maniére, que tous les plus ſçavants, les plus incredules, leurs plus grands ennemis n'ont jamais pû y reſiſter. Cette perpetuité de croïance eſt ce que nous appellons proprement *Tradition*.

Mais ce terme ſe prend encore metaphoriquement, pour ſignifier les choſes mêmes, dont la connoiſſance & la Foi ſont venuës juſqu'à nous par cette voïe ; ſur tout dans les choſes de pratique, comme ſont les Cérémonies, les Jeûnes,

les Coûtumes, qui regardent l'adminiſtration des Sacremens, le culte &c. Les Juifs, dont la langue eſt tres-pauvre & qui tâchoient d'exprimer leurs penſées en peu de termes, quoiqu'ils ſoient diffus par leurs repetitions, ſe ſervoient de cette maniére de parler: mais elle n'a jamais été en uſage parmi les Catholiques, qui parlent exactement. Nous diſons bien, par exemple, que le Jeûne du Carême, les Exorciſmes, qui ſe font en baptiſant & pluſieurs autres choſes ſemblables, ſont de Tradition Apoſtolique; mais nous ne diſons pas, que ce ſoit des Traditions Apoſtoliques. Ce ſont les Heretiques, qui ont affecté de parler comme les Phariſiens, pour nous imputer leur maniére d'agir, & pour donner plus de juſteſſe à la comparaiſon, qu'ils font ſans ceſſe des plus anciennes & des plus ſaintes pratiques de l'Egliſe avec les rêvéries & les imaginations des Rabins. Au reſte cette maniére de parler en elle-même n'eſt d'aucune importance; mais l'abus, que les Reformateurs en veulent faire, eſt intolerable.

Je dis donc, que la Doctrine de la Synagogue étoit fondée ſur la Tradition, comme celle de l'Egliſe. Il eſt tres-facile d'en convaincre les Proteſtans, s'ils ſont

attention ſur les preuves, que nous allons apporter.

1. Tout ce que Moïſe a écrit dans la Geneſe, touchant le commencement du monde, & tout ce qui s'étoit paſſé depuis Adam juſqu'à lui, c'eſt-à-dire, pendant plus de 2400 ans, n'avoit été connu juſqu'alors, que par Tradition. Et quoique Dieu lui ait donné une nouvelle connoiſſance, de ces choſes par lui-même, je ne doute point qu'avant cette revelation particuliére, il n'en eût une tres-grande & tres-certaine par la voie commune, qui étoit la ſeule Tradition, à laquelle il renvoïoit même les Iſraëlites de ſon tems. *Conſultez*, leur dit-il, *les ſiécles les plus reculez; conſiderez ce qui s'eſt paſſé dans la ſuite de tous les âges; interrogez vôtre pere & il vous dira; interrogez vos ayeux & ils vous inſtruiront. Quand le Tres-haut a fait la diviſion des Peuples; quand il a ſeparé les enfans d'Adam, il a marqué les limites de chaque Peuple, aïant des-lors en vuë les enfans d'Iſraël.* Ce qui marque quelque ancienne prophetie, que Dieu devoit ſe choiſir un jour un peuple; ou quelqu'autre choſe ſemblable, parce que les Septantes ont traduit κατὰ ἀριθμὸν ἀγγέλων θεῦ. *juxtà numerum Angelorum Dei*, ſelon le nombre

Avant Moïſe on ne ſçavoit rien que par Tradition.

Deuter. 32. v. 7.

des Anges de Dieu ; au lieu qu'il y a dans la Vulgate, *juxtà numerum filiorum Iſraël.*

Toute cette Hiſtoire, qu'il nous a laiſſé par écrit, n'étoit pas moins la parole de Dieu, lors qu'Abraham l'enſeignoit à Iſaac & Iſaac à Jacob & à Eſaü, Jacob à ſes douze enfans, ainſi des autres, que lorſque'elle a été couchée par écrit ; car ce n'a été ni l'ancre ni le papier, qui lui ont donné l'autorité, qu'elle a euë dans la ſuite. Et ces Saints Patriarches étoient vraiment inſpirez par l'Eſprit de Dieu, lorſqu'ils en ont parlé, comme ce ſaint Legiſlateur, lorſqu'ila mis ces choſes par écrit.

Cette Tradition s'étoit conſervée non ſeulement dans la famille de Jacob, où Moyſe l'a puisée ; mais encore dans celle d'Eſaü : & Baldad l'un des amis de Job fait voir, que c'étoit l'unique moïen dont on ſe ſervoit, pour prouver tout ce qui regardoit les devoirs de la Religion. Car préſupoſant, que Job avoit commis quelque crime énorme, qui avoit atiré ſur lui la colere de Dieu, il l'aſſûre, que s'il veut ſe convertir & lui demander miſericorde, il l'exaucera & le délivrera de tous les maux qu'il ſouffroit ; & pour l'en convaincre il l'exhorte à rapeller

rapeller en ſa mémoire tout ce qui eſt arrivé dans les ſiécles paſſez. *Interrogez*, lui dit-il, *les Races paſsées, conſultez avec ſoin le ſouvenir de vos Peres, car pour nous nous ne ſommes que d'hier au monde, & nous ignorons, que nos jours paſſent ſur la terre, comme une ombre; mais nos ancêtres vous enſeîgneront, ce que je vous dis, ils vous parleront & vous feront connoître les ſentimens, qu'ils avoient ſur cela,* C'étoit donc là la regle qu'il devoit ſuivre pour ſe convaincre d'une verité, dont il n'avoit jamais douté un ſeul moment. Quelques-uns croïent que Job eſt celui, qui eſt compté au nombre des deſcendans d'Eſaü, ſous le nom de Jobab. D'autres croïent avec les Hebreux, que Job étoit ſorti de Hus fils aîné de Nachor frere d'Abraham. Mais quoiqu'il en ſoit; il paroît, que c'étoit la coûtume alors de conſulter la Tradition & qu'il étoit en cela du même ſentiment, que celui qui lui donnoit ce conſeil.

Iob 8. v. 8.

Gen. 36. v. 33.

Gen. 22. v. 21.

Il y a bien apparence, que c'étoit par cette voïe, qu'il avoit appris tout ce qu'il dit d'une maniére ſi claire & ſi certaine de la Reſurrection des Morts, du Jugement & du Meſſie; & que cette Tradition venoit d'Enoc, qui avoit prophetiſé touchant le Jugement dernier, com-

Epiſt. Jude v. 14. me dit ſaint Jude, & dont la Prophetie s'eſt conſervée juſqu'au tems des Apôtres, ſans qu'on ſache qu'elle ait jamais été couchée par écrit. Car le Livre, qu'on attribuë à ce ſaint Patriarche, eſt ſuposé, & n'a jamais été reçû dans l'Egliſe pour un Livre ſaint.

La connoiſſance de la venuë du Meſſie étoit abſolument néceſſaire à ſalut; puiſque ſans la Foi en JESUS-CHRIST, perſonne n'a jamais pû être ſauvé. Il faloit donc, qu'on l'euſt par Tradition avant Moïſe, puiſqu'il n'y avoit aucune Ecriture.

Il faut dire la même choſe du remede contre le peché originel dans la Loi de Nature & même dans celle de Moïſe. Il y en avoit un tres-aſſûrement; car il n'y a aucune raiſon de dire, que tous les Enfans des Fidelles, qui ſont morts avant l'uſage de raiſon, aïent peri. Quand on ſupoſeroit, que la Circonciſion auroit été inſtituée pour cela, ce qui ne paroît aucunement veritable, que ſeroient devenus tous ceux, qui ſont morts avant que Dieu l'ait ordonnée, & depuis ce tems-là generalement toutes les Filles, & tous les Garçons même, qui mouroient avant l'âge de huit jours? Il faut néceſſairement convenir, qu'il y avoit un

remede commun aux deux Sexes, lequel n'a jamais été connu, que par la Tradition, puiſque Moïſe même n'en parle en aucun endroit.

Outre cela Dieu avoit ordonné, qu'on l'honorât par des Sacrifices dés le commencement du monde. Il avoit marqué de quelle maniére cela ſe devoit faire; les eſpeces d'animaux, qu'il vouloit, qu'on lui offrît & ceux qui devoient être rejettez, ce qui faiſoit la diſtinction des animaux mondes & immondes &c. Nous voïons, que Noé a obſervé ces choſes. Nous devons juger ainſi de ceux, qui ſont venus aprés lui, comme Abraham, Iſaac, Jacob, &c. Il faut encore joindre à cela la défenſe de manger du ſang & des viandes étouffées. Où cela étoit-il écrit avant Moïſe?

Les Peres de l'Egliſe diſent, que la Prophetie de Baalam ſe conſerva par une Tradition conſtante dans tout l'Orient. L'étoile qui devoit ſortir de Jacob, ſuivant cette Prophetie, marquoit la naiſſance du Meſſie. Ainſi lorſque les Mages virent paroître en leur Païs une Etoile ſi extraordinaire, comme étoit celle qui leur apparut, ils ne douterent point, que cette Prophetie ne fût accomplie, & c'eſt ce qui les engagea à venir à Jeruſalem, *Orig. hom. 13. & 15. in Numer. Euſeb. l. 9. demonſt. Evang. c. 1. S. Baſil. hom. de hum Chr. nat. S. Ambr. l. 2. in Luc. &c.*

pour l'adorer. Ils ſçavoient donc par Tradition, ſelon le ſentiment de ces Peres, que le Meſſie devoit naître, qu'il ſeroit Juif, qu'il ſeroit Dieu & homme tout enſemble, & que ſa naiſſance leur ſeroit annoncée par une étoile.

Mais combien y avoit-il de choſes dans la Religion des Juifs, qu'il étoit impoſſible de ſçavoir ſinon par Tradition ?

Choſes qu'on ne pouvoit ſçavoir chez les Juifs que par Tradition.

1. Comment auroient-ils pû ſçavoir, que les Livres qu'ils avoient, étoient la parole de Dieu ? Eſt-ce parce que cela eſt ſouvent repeté dans ces Ecritures ? mais ſi c'étoit des impoſteurs, qui les euſſent compoſées, ne pouvoient-ils pas, & ne devoient-ils pas même l'y mettre, pour mieux couvrir leurs tromperies ? Combien de choſes paroiſſent ſinguliéres & extraordinaires dans ces Livres, auſſi-bien que dans les Prophanes ? Qui pouvoit obliger les Juifs à les croire, ſinon la certitnde de la Tradition ? Leurs Peres avoient été témoins de tant de prodiges & de merveilles, que Dieu avoit operées en faveur de leur Nation, & qu'il avoit fait écrire dans ces Livres ; ils en avoient inſtruit leurs enfans de generation en generation, afin qu'ils tegardaſſent tout ce qui y étoit contenu, comme des veritez émanées de Dieu. C'eſt

pourquoi on trouve dans l'Ecriture une infinité de commandemens, que Dieu fait au Peuple, de conſulter ceux, qui les avoient precedez ; & aux Peres d'inſtruire leurs Enfans, de ce qu'ils avoient apris de leurs Ancêtres. Le Prophete Roi raporte toutes les raiſons, pour leſquelles Dieu avoit établi la céremonie de la Pâque, puis il ajoûte, que *le Seigneur a fait une ordonnance dans Jacob & établi une Loi dans Iſraël, qu'il a commandé à nos Peres de faire connoître à leurs Enfans, afin que les autres Races en ayent auſſi la connoiſſance. Les Enfans qui naîtront & qui s'éleveront aprés eux le raconteront auſſi à leurs Enfans, afin qu'ils mettent en Dieu leur eſperance, qu'ils n'oublient jamais les œuvres de Dieu, & qu'ils recherchent de plus en plus ſes Commandemens, &c.* Il ne renvoïe point à l'Ecriture, mais à la Tradition, & il dit avoir apris lui-même, toutes ces choſes par cette voie. Il en raporte un grand nombre en divers lieux, qui n'avoient point été écrites avant lui. Ce qui nous fait voir, que toute la Religion des Juifs auſſi-bien que celle des Chrêtiens, étoit fondée ſur la Tradition, ſans laquelle l'Ecriture-Sainte ne ſeroit pas même recevable.

Pſ. 77. v. 6. & ſeq.

Pſ. 43. v. 1.

S. Epiph. hær. 75. n. 8. C'eſt ce que ſaint Epiphane prouve contre Aërius, qui rejettoit la Tradition, comme font aujourd'hui nos Reformateurs, par ce paſſage des Proverbes: *Ecoutez, mon fils, les inſtructions de vôtre Pere & n'abandonnez point la Loi de vôtre mere.* Il dit que nôtre Pere, dont parle le Sage en cet endroit, & dans un autre, où il repete la même choſe, eſt Dieu, qui nous a inſtruits en partie par écrit, & en partie ſans Ecriture; & que nôtre Mere eſt l'Egliſe, dont les loix nous doivent être toûjours inviolables.

Prov. 1. v. 8. c. 6. v. 20.

2. Mach. cap. 12. v. 43. Priére pour les Morts chez les Juifs par Tradition. 2. Il eſt certain, qu'on prioit Dieu pour les Morts avant les Machabées. Judas Machabée ne parle pas de cette coutume, comme d'une pratique nouvelle, ou qu'il eût lui-même établie; mais comme d'un devoir de Religion, qui ſupoſe néceſſairement un article de Foi; ſçavoir que les ames ſouffrent aprés la mort pour l'expiation de leurs pechez & peuvent être ſoûlagées par les Priéres & les Sacrifices des vivans. Or cela n'étoit point dans l'Ecriture-Sainte avant lui, c'étoit donc un Dogme, qu'on tenoit par Tradition.

3. Tout le monde ſçait, que les deux Livres des Paralipomenes contiennent une infinité de choſes, qui avoient été

omiſes dans l'Hiſtoire des Rois & dans les Livres précedens, dont ces Livres ne ſont qu'un ſuplément, comme le nom qu'on leur a donné le marque. Ces Hiſtoires qu'on avoit oubliées, n'étoient ni moins veritables, ni moins ſaintes avant qu'Eſdras les eût recueillies, qu'elles le ſont à preſent. Si l'on fait attention ſur une infinité de choſes, qui ſont raportées dans ces Livres, & dont il n'étoit parlé en aucun endroit auparavant, on conviendra qu'il n'étoit pas poſſible, qu'elles fuſſent ignorées dans une Nation, que l'eſperance du Meſſie rendoit attentive aux moindres évenemens, qui lui arrivoient, bons ou mauvais.

4. Saint Paul dit, dans l'Epître aux Hebreux, qu'il y avoit dans l'Arche d'Aliance une Urne d'or pleine de Manne, la Verge d'Aaron, qui fleurit dans le Deſert en témoignage de ſa vocation au ſouverain Pontificat, & les Tables de la Loi. Cependant nous voïons dans le troiſiéme Livre des Rois & dans le ſecond des Paralipomenes, qu'il n'y avoit autre choſe dans l'Arche, ſinon les Tables de la Loi. L'Apôtre parle du tems où le Tabernacle ſubſiſtoit encore, c'eſt-à-dire, avant la fondation du Temple. Il falloit donc, qu'en ce tems-là, ces trois

Epiſtol. Hebr. cap. 9. v. 4.

L. 3. Reg. cap. 8. v. 9. L. 2. Paralip. cap. 5. v. 10.

choſes fuſſent veritablement dans l'Arche, & qu'en mettant l'Arche dans le Temple, ou en quelqu'autre ocaſion que nous ne ſçavons pas, on en eût ôté l'Urne & la Verge d'Aaron. Cela ne ſe trouve en aucun endroit de l'Ecriture. Cependant ſaint Paul ſupoſe comme une verité connuë de tout le monde, que ces trois choſes étoient dans l'Arche. L'Ecriture ne dit encore en aucun endroit, que cette Urne fût d'or ; cela étoit donc encore connu ſeulement par la Tradition.

Ibid. Le même Apôtre dit encore, qu'il y avoit dans le Saint des Saints un Encenſoir d'or, dont il n'eſt parlé en aucun lieu de l'Ecriture. Quelques-uns diſent, que ſaint Paul entend par cet Encenſoir l'Autel des parfums ; mais quel raport d'un Autel à un Encenſoir ? Cet Autel n'a jamais été apelé ainſi. C'étoit donc encore une choſe connuë par la Tradition, qu'il y avoit un Encenſoir d'or dans le Sanctuaire, dont le grand Prêtre ſe ſervoit, pour offrir de l'Encens devant l'Arche, lorſqu'il y entroit.

5. C'étoit encore par la Tradition, qu'on ſçavoit les noms des deux Magiciens de Pharaon, que ſaint Paul apelle Jannes & Membres ; car ils ne ſont nom-

2. Tim. c. 3. v. 8.

nez en aucun endroit de l'Ecriture de l'Ancien Teſtament.

6. C'étoit encore par Tradition, qu'on ſçavoit, que l'Archange ſaint Michel avoit eu conteſtation avec le Demon, pour le corps de Moïſe. Il falloit, que cette Hiſtoire fût connuë de tout le monde; puiſque ſaint Jude s'en ſert pour faire voir, combien ceux-là ſont coupables, qui maudiſſent les puiſſances & qui mépriſent ceux, qui ſont élevez au deſſus d'eux en gloire & en dignité.

7. Il y a une infinité de cérémonies dans le Levitique, qu'il auroit été impoſſible d'obſerver, comme il faut, ſi l'on n'avoit eu d'autres lumiéres, que celles qu'on peut tirer de l'Ecriture-Sainte. Qui ſçait, par exemple, ſi c'étoit dans les maiſons particuliéres, qu'il falloit immoler l'Agneau Paſcal, où dans le Temple? Si les Prêtres ou le Pere de Famille faiſoient ce Sacrifice; qui étoit le Miniſtre de la Circonciſion; ce qu'on faiſoit, pour effacer le peché Originel, lorſque les enfans étoient nez; car, comme nous avons déja remarqué, c'étoit une choſe, qu'on ne ſçavoit que par Tradition, quoique tres-eſſentielle; l'ordre qu'on gardoit dans differens Sacrifices, comme d'immoler la Victime,

avant que de l'offrir . ou de l'offrir , avant que de l'immoler ; ainſi d'une infinité d'autres choſes , qu'on ne pouvoit ſçavoir , que par uſage & par la pratique commune & ordinaire.

8. Le Calendrier des Juifs eſt plein de Fêtes & de Jeûnes , pour divers ſujets , qui faiſoient connoître les Epoques & les circonſtances de mille grands évenemens , qui ne ſe trouvoient en aucun endroit de l'Ecriture ; comme le Jeûne pour la mort des Enfans d'Aaron, le premier jour du premier mois de l'année Sainte apelé *Niſan*; le Jeûne pour la mort du grand Prêtre Heli & pour la priſe de l'Arche le dixiéme du ſecond mois ; le Jeûne pour la mort de Samuel le vingt-neuf du même mois ; le Jeûne pour le Schiſme des dix Tribus , le vingt-trois du troiſiéme mois. Ainſi de pluſieurs autres , & de pluſieurs Fêtes & cérémonies inſtituées pour divers ſujets , les unes par le Sanedrin , les autres par David , Salomon , Mardochée , Eſdras , les Machabées , qui faiſoient reſſouvenir le peuple , non ſeulement de la choſe , mais encore du tems , des circonſtances & de la maniére , dont elle étoit arivée , par les diverſes coûtumes & conſtitutions , qui regardoient la ſolennité de ces Fêtes ,

dans leſquelles les Peres & les Meres étoient obligez d'expliquer tout cela à leurs Enfans. Car nous devons juger de toutes les Fêtes, comme de celle de Pâque, puiſque c'étoit la même raiſon. Or il y avoit un commandement exprés, pour cela dans l'Exode. *Vous direz en ce jour-là à vôtre fils, ceci nous repreſente la grace, que le Seigneur nous a faite, quand nous ſommes ſortis de l'Egypte*

Obligation des Peres & Meres d'inſtruire leurs enfans de tout ce qui ſe pratiquoit dãs la Religion des Juifs. *Exod.* 13. v. 8.

Enfin, Origene remarque une choſe importante ſur cette matiére. Il dit, que les Juifs ſpirituels ſçavoient, que la Loi n'étoit qu'une ombre & une figure, & que Dieu ne leur en donnoit la vraïe intelligence, que par le moïen de la Tradition Il n'y a rien de ſi veritable. C'eſt pourquoi Dieu condamnoit ſouvent leurs Sacrifices, parce qu'ils n'étoient point faits ſelon l'eſprit de la Loi, mais ſeulement ſelon la lettre. Il diſoit, qu'il *vouloit la juſtice & la miſericorde plutôt que des Sacrifices faits de cette maniére*. De-là naiſſoient tous ces reproches, que les Prophetes leur faiſoient, comme d'honorer Dieu des lévres, de chercher leur volonté dans leurs jeûnes &c. ce qui ſupoſe qu'ils devoient être inſtruits de l'inutilité de ces figures & remplis de l'eſprit de la Loi, qui étoit la Foi. C'étoit par la Tra-

Origen. hom. 5. in Num. cap. 3.

Oſ. 6. v. 6. *Matth. 12. v. 7.*

dition, comme remarque Origene, qu'ils connoiſſoient toutes ces choſes, dont les Juifs charnels étoient ignorans, puiſqu'elles ne ſont point expliquées dans l'Ecriture.

Il eſt donc tres-certain par tout ce que nous venons de dire, que la Doctrine de la Synagogue étoit fondée ſur l'Ecriture & ſur la Tradition, comme celle de l'Egliſe Catholique. C'eſt ainſi qu'il faut les comparer & non pas en ce qui regarde les minuties, auſquelles les Phariſiens s'arétoient & s'atachoient ſuperſtitieuſement par hypocriſie, & à qui ils donnoient le nom de Traditions, pour leur donner plus d'autorité ; ce qu'ils n'auroient pas fait ſi ce nom de Tradition n'avoit été venerable patmi les Juifs.

CHAPITRE XVI.

Que le ſoin qu'on a toûjours pris de diſtinguer la veritable & la fauſſe Tradition, fait voir, combien eſt injuſte la comparaiſon, qu'on tire des Traditions Phariſiennes, & en même tems, combien ces prétendus changemens ſont impoſſibles.

SI la Doctrine de l'Egliſe avoit pû ſouffrir quelque alteration par de fauſſes Traditions, il y a trois choſes, qui l'auroient infailliblement toute changée, ſçavoir l'autorité apparente, l'erreur & l'artifice. Les exemples des fauſſes Traditions, qu'on a voulu introduire par ces trois principes, & les moïens, dont on s'eſt ſervi pour les rejetter, convaincront tout homme raiſonnable de cette verité, & feront voir en même tems, que tout changement de Doctrine eſt abſolument impoſſible dans l'Egliſe. Principes d'erreurs.

La premiere ſorte de Traditions fauſſes, qui devoient naturellement être reçûës dans l'Egliſe, ſi cette Colonne de verité avoit pû être ébranlée, étoit de celles, qui paroiſſoient fondées ſur l'autorité de l'Ecriture. Il eſt certain, que Fauſſes Traditions fondées en l'apparence ſur la ſainte Ecriture.

l'Egliſe s'eſt toûjours conduite par autorité, & rien n'eſt plus naturel à l'homme, que de ſuivre cette voïe, même dans les connoiſſances naturelles; car peu de gens ſe trouvent capables, ou ſe veulent donner la peine d'examiner les fondemens des opinions qu'ils tiennent. Il eſt bien plus facile de s'en raporter au jugement de ceux, qui ont quelque approbation. Il eſt vrai que la prévention a ſouvent beaucoup de part dans les jugemens, qu'on porte des choſes naturelles, lorſqu'on agît de cette maniére; & il eſt tres-facile de ſe tromper. Mais en matere de Religion c'eſt tout le contraire; car comme il n'y a point d'autre raiſon de la plus grande partie de ce que nous ſommes obligez de faire, ſinon parce que Dieu l'a voulu & ordonné ainſi; & de tout ce que nous devons croire, ſinon parce que Dieu l'a revelé, l'unique voie, que nous avons, pour le ſçavoir eſt de conſulter les ſaintes Ecritures & d'obéïr à l'Egliſe, qui nous l'enſeigne. Car elle eſt ſeule la dépoſitaire du ſens de ces mêmes Ecritures, & de la parole de Dieu, qui n'y eſt pas compriſe, mais qu'elle a reçûë des Apôtres par Tradition. C'eſt pour cela, que JESUS-CHRIST nous y renvoie & nous dit, que celui qui ne l'é-

Matth. 18, v. 17.

coutera pas ; doit être regardé, comme un Payen & un Publicain.

Ainſi tous les raiſonnemens, que font les Heretiques, pour renverſer nôtre Foi ; toutes ces prétenduës contradictions, que leur raiſon découvre dans les myſteres qu'ils combatent, ne prouvent autre choſe, ſinon que l'eſprit de l'homme eſt tres-foible, pour pouvoir y comprendre la moindre choſe ; & ſi nous pouvions comprendre ces celeſtes veritez, nôtre foi ne ſeroit plus Foi, & ces myſteres ne ſeroient plus myſteres. *Quand Dieu parle, il faut donc*, comme dit ſaint Jean Chryſoſtome, *que nôtre raiſon ſe taiſe. Perſonne ne doit être aſſez temeraire, que de ſe ſervir de raiſonnement. Il n'eſt point queſtion de tirer des conſequences, ni d'alleguer des neceſſitez ; toutes les objections, qu'on peut faire, ſont inutiles ; la puiſſance de la ſageſſe divine eſt au deſſus de tout ce qu'on peut dire.* *S. Joann. Chryſoſt. hom. 2. de incomp. Dei nat.*

C'eſt donc la ſeule autorité, qui doit nous conduire. Mais cette autorité doit être conſtante. On peut s'y tromper, quand on ſuit ſes propres lumiéres, ou celles de quelques particuliers ; mais on ne le peut jamais, lorſqu'on ſuit celles de l'Egliſe. Papias avoit été diſciple de ſaint Jean, non de ſaint Jean l'Apôtre, qu'il *Euſeb. l. 3. Hiſt. Eccl. c. 33.*

n'avoit jamais vû, non plus que les autres Apôtres, comme il le déclare dans un Livre qu'il avoit fait, mais d'un autre ſaint Jean, qui avoit été Diſciple de l'Apôtre, lequel avoit auſſi été inhumé à Epheſe, comme dit Euſebe. Or entre les Traditions non écrites, qu'il dit avoir apriſes de ce Diſciple, étoit celle du regne de mille ans aprés la Reſurrection generale. Cette autorité jointe à un paſſage mal entendu de l'Apocalypſe a trompé pluſieurs grands hommes, comme remarque Euſebe, & l'autorité de ceux, qu'il avoit trompez en a encore atiré pluſieurs autres dans l'erreur, & y auroit ſans doute atiré toute l'Egliſe, ſi elle avoit été capable d'être ſeduite. Saint Irenée, ſaint Juſtin, Nepos Evêque d'Arſinoïte en Egypte, ont été trompez par l'autorité de Papias. Tertulien, Lactance, Victorin Evêque de Poitiers, ou ſelon quelques-uns de Petau en Affrique, & quelques autres encore les ont ſuivis & formen une eſpece de Tradition aſſez aparente, pour en tromper un nombre infini d'autres, ſi on n'y avoit pourvû.

Fauſſe Tradition du regne de mille ans.

Apoc. c. 20.

Mais l'Egliſe étoit en poſſeſſion d'une Tradition contraire, qui étoit la veritable. C'étoit celle-là qu'il falloit conſul-

ter & non pas le raport d'un ſeul homme, comme Papias, qui pouvoit bien tromper les autres, & ſe tromper lui-même. Et c'eſt cette Tradition, qu'on opoſa à cette erreur dés le moment, qu'on la vit s'établir. On la combatit par l'autorité des Diſciples même des Apôtres, comme de ſaint Ignace, de ſaint Polycarpe, des Egliſes de Lyon & de Vienne dans la Lettre, qu'ils écrivirent aux Egliſes d'Aſie & de Phrygie, vers l'an 177. raportée par Euſebe : par celle d'Origene, de Pamphile martyr, de ſaint Denys d'Alexandrie, qui l'a condamna ſolennellement vers le milieu du troiſiéme ſiecle ; d'Euſebe de Ceſarée, qui dit que Papias étoit un eſprit foible, & qui avoit mal compris ce qu'il avoit entendu dire à ſaint Jean, de ſaint Athanaſe, de ſaint Hilaire, de ſaint Cyrille de Jeruſalem, de ſaint Ephrem, de ſaint Baſile, de ſaint Gregoire de Nyſſe, de ſaint Jean Chryſoſtome, de ſaint Epiphane & d'une infinité d'autres, & même des plus grandes Egliſes, comme celle de Rome, d'Alexandrie, d'Antioche, de Conſtantinople, dont les ſentimens nous ſont pleinement connus par les témoignages de ceux qui les ont gouvernées, que nous venons de citer ; car c'eſt

S. Ignat epiſt. ad Rom.
S. Polyc. ad Philip.
Euſeb. l. 5. Hiſt. Eccl. c. 1.
Origen. in praf. l. de princip.
Pamph. mart. in Apol. pro Orig.
Euſeb. l. 3. Hiſt. cap. 33.
S. Athan. in vita S. Amon.
S. Hilar. in Pſal. 120.
S. Cyr. Hier. Catech. 13.
S. Ephr. l de manſion.
S. Baſil. hom. in 40 mart.
S. Greg. Nyſſ. in Pulcheri

à ces grandes Egliſes, qu'on doit particulierement avoir recours, lorſqu'il s'agît de juger du fondement d'une Tradition, comme remarque Tertulien.

S. Chryſ. hom. 4 in Epiſt. ad Philip.

S. Epiph. hom. 78.

Tert. l. de præſ. c. 16.

Cette erreur eſt excuſable dans ces grands Hommes, qui ne l'ont embraſſée, que parce qu'ils étoient perſuadez ſur le raport de Papias, que c'étoit la Doctrine des Apôtres, qu'ils avoient reçûë par Tradition; & s'ils avoient conſulté les grandes Egliſes, qui étoient les dépoſitaires de la veritable Tradition, au lieu d'écouter le raport d'un ſeul homme, qui s'étoit trompé lui-même, ils auroient ſuivi le torrent, qui entraînoit tous les Fidelles dans le ſentiment opoſé.

Pourquoi ces Peres ont donné dans l'erreur du regne de mille ans?

Mais pour arêter le cours de cette opinion, Dieu a non ſeulement voulu, qu'elle fût condamnée & rejettée dans la ſuite par l'Egliſe, lorſque les choſes ſe ſont éclarcies; mais encore qu'elle ſe détruisît elle-même, en ſe partageant & en ſe diviſant, comme ont coûtume de faire toutes les autres erreurs. De ſorte qu'il eſt preſque impoſſible de trouver un ſentiment fixe entre ceux, qui l'ont ſoûtenuë, ſoit par erreur, ſoit par malice. Car l'opinion de ſaint Irenée paroît aſſez differente de celle de Papias, lorſqu'on

S. Iren. l. 5. in fine.

compare ce que dit ce Pere, avec ce que Papias raportoit ſelon Euſebe. Le premier dit, que les Juſtes ne verront Dieu qu'aprés la Reſurrection, & le ſecond veut qu'ils regnent mille ans ſur la terre avec JESUS-CHRIST, avant que de monter au Ciel avec lui. Sainr Juſtin ſuit Papias; mais il dit que beaucoup de perſonnes de ſon tems, dont les ſentimens étoient tres-purs & tres-religieux, étoient d'un ſentiment contraire. Ce qui marque que celui qu'il ſuivoit étoit particulier. L'opinion des Cerinthiens étoit horrible & impie. Tertulien a varié. Il dit dans le Livre de l'Ame, qu'il n'y a que les Saints Martyrs, qui verront Dieu avant le Jugement à cauſe de la reſſemblance de leur mort avec celle de JESUS-CHRIST. Il dit la même choſe en quelques autres endroits. Cependant il prouve dans le Livre contre les Gnoſtiques, que tous les Chrêtiens, qui auront mené une vie ſainte, auront cet avantage. Lactance a fait ſur cela mille chimeres en ſuivant l'autorité de la Sybille Erythrée, qu'il a regardée comme l'interprete du ſonge de Papias. Nous avons un Commentaire ſur l'Apocalypſe dans la Bibliotéque des Peres, qui porte le nom de Victorin, où l'on trouve le con-

S. Iuſtin. dial. cnt. Tryph.

L. de Animâ c. 55.

L. de Reſurrect. carn. cap. 35.

L. 3. cont. Marc. c. 24.

L. contr. Scrpiac. cap. 3.

à ces grandes Egliſes, qu'on doit particulierement avoir recours, lorſqu'il s'agît de juger du fondement d'une Tradition, comme remarque Tertulien.

S. Chryſ. hom. 4 in Epiſt. ad Philip.

S. Epiph, hom. 78.

Tert. l. de præſ. c. 16.

Cette erreur eſt excuſable dans ces grands Hommes, qui ne l'ont embraſſée, que parce qu'ils étoient perſuadez ſur le raport de Papias, que c'étoit la Doctrine des Apôtres, qu'ils avoient reçûë par Tradition; & s'ils avoient conſulté les grandes Egliſes, qui étoient les dépoſitaires de la veritable Tradition, au lieu d'écouter le raport d'un ſeul homme, qui s'étoit trompé lui-même, ils auroient ſuivi le torrent, qui entraînoit tous les Fidelles dans le ſentiment opoſé.

Pourquoi ces Peres ont donné dans l'erreur du regne de mille ans?

Mais pour atêter le cours de cette opinion, Dieu a non ſeulement voulu, qu'elle fût condamnée & rejettée dans la ſuite par l'Egliſe, lorſque les choſes ſe ſont éclarcies; mais encore qu'elle ſe détruiſît elle-même, en ſe partageant & en ſe diviſant, comme ont coûtume de faire toutes les autres erreurs. De ſorte qu'il eſt preſque impoſſible de trouver un ſentiment fixe entre ceux, qui l'ont ſoûtenuë, ſoit par erreur, ſoit par malice. Car l'opinion de ſaint Irenée paroît aſſez differente de celle de Papias, lorſqu'on

S. Iren. l. 5. in fine.

compare ce que dit ce Pere, avec ce que Papias raportoit ſelon Euſebe. Le premier dit, que les Juſtes ne verront Dieu qu'aprés la Reſurrection, & le ſecond veut qu'ils regnent mille ans ſur la terre avec JESUS-CHRIST, avant que de monter au Ciel avec lui. Saint Juſtin ſuit Papias; mais il dit que beaucoup de perſonnes de ſon tems, dont les ſentimens étoient tres-purs & tres-religieux, étoient d'un ſentiment contraire. Ce qui marque que celui qu'il ſuivoit étoit particulier. L'opinion des Cerinthiens étoit horrible & impie. Tertulien a varié. Il dit dans le Livre de l'Ame, qu'il n'y a que les Saints Martyrs, qui verront Dieu avant le Jugement à cauſe de la reſſemblance de leur mort avec celle de JESUS-CHRIST. Il dit la même choſe en quelques autres endroits. Cependant il prouve dans le Livre contre les Gnoſtiques, que tous les Chrêtiens, qui auront mené une vie ſainte, auront cet avantage. Lactance a fait ſur cela mille chimeres en ſuivant l'autorité de la Sybille Erythrée, qu'il a regardée comme l'interprete du ſonge de Papias. Nous avons un Commentaire ſur l'Apocalypſe dans la Bibliotéque des Peres, qui porte le nom de Victorin, où l'on trouve le con-

S. Iuſtin. dial. cnt. Triph.

L. de Animâ c. 55. L. de Reſurrect. carn. cap. 35. L. 3. cont. Marc. c. 24.

L. contr. Scrpiac. cap. 9.

traire de ce que ſaint Jerôme lui impute ; ainſi ou il a été corrigé, ou il n'eſt pas de ce Pere, ou bien S. Jerôme s'eſt trompé.

Le ſort de cette prétendue Tradition fait donc voir, qu'elle étoit fauſſe, & en même tems quel auroit été celui de toutes les Traditions, que nous ſuivons, ſi elles avoient été ſemblables, comme les Heretiques le prétendent.

Loi des viandes étouffées.

Nous pouvons joindre à ceci l'obligation, qui fut imposée aux Gentils de s'abſtenir de manger du ſang & des viandes étouffées. C'eſt une Loi, qui ſembloit être inviolable chez les Chrêtiens, comme elle l'avoit été chez les Juifs. La fornication ne peut jamais être permiſe, & jamais on ne doit manger des viandes immolées aux Idoles, lorſque cela peut cauſer du ſcandale. Or le même Canon, qui deffend ces choſes, deffend auſſi de manger du ſang & des viandes étouffées. D'où vient donc, que la tranſgreſſion de cette Loi n'eſt plus un peché, particulierement chez les Reformateurs, qui font profeſſion de ſuivre ſi exactement l'Ecriture en toutes choſes ?

Pourquoi cette Loi n'oblige plus ?

Pour nous il nous eſt facile de répondre à cette queſtion. La Tradition de l'Egliſe nous a fait connoître la grande difference, qui ſe trouve entre ces trois choſes,

& nous a apris, que la deffenſe de manger du ſang & des viandes étouffées, n'étoit que pour un tems, ſçavoir autant que cela ſeroit un obſtacle à la converſion des Juifs. Il n'en eſt pas ainſi de la Loi, qui deffend la fornication, laquelle eſt mauvaiſe par elle-même, & contraire à la Loi naturelle & poſitive. On doit dire la même choſe des viandes immolées aux Idoles, dont il n'eſt jamais permis de manger lorſque cela peut faire du ſcandale. Mais quand il n'y a plus eu d'Iſraëlites charnels dans l'Egliſe, comme dit ſaint Auguſtin, la Loi qui deffendoit de manger du ſang & des viandes étouffées a tombé d'elle-même, *parce que l'eſprit de tout le monde étoit rempli de cette ſentence de verité : ce n'eſt point ce qui entre dans la bouche, qui peut nous ſoüiller, mais ce qui en ſort.*

S. Aug. l. 32. c. 13. Contr. Fauſt. Manich. Matth. 15. v. 11.

Cette diſtinction, que nous mettons entre ces trois choſes, en ce qui regarde leur deffenſe, ne ſe trouve en aucun endroit de l'Ecriture, & ſi les Proteſtans oſent la faire comme nous, ce ne peut être qu'en vertu de ce grand privilege, qu'ils ſe ſont acordez gratuitement à eux-mêmes, de donner à l'Ecriture-Sainte tel ſens, qu'il leur plaît, & d'y trouver tout ce qui les acommode. Mais l'Egliſe tient

une autre conduite ; car elle a reçû non ſeulement la Lettre, mais encore l'eſprit de l'Ecriture & elle en conſerve le ſens, comme un dépôt ſacré, qu'elle a reçû par Tradition. Cette Loi étoit obſervée par les premiers Chrêtiens avec beaucoup d'exactitude non ſeulement pour ne pas ſcandaliſer les Juifs, mais encore, pour confondre les Payens, qui les accuſoient d'immoler des enfans dans leurs aſſemblées, d'en boire le ſang & de les mettre dans de la pâte, pour les dévorer. C'étoit le myſtere de la ſainte Euchariſtie, que les Infidelles ne pouvoient comprendre, qui donnoit lieu à cette calomnie. Mais la Loi des Apôtres touchant la manducation du ſang, & des viandes étoufées la détruiſoit viſiblement. Ils s'en ſervoient donc pour cet effet, comme il paroît dans le Dialogue de Minutius Felix ; dans la Lettre des Egliſes de Lyon & de Vienne, que raporte Euſebe, dans l'Apologetique de Tertulien &c. Mais toutes ces raiſons aïant ceſſé, on a auſſi ceſſé de l'obſerver.

Pourquoi les premiers Chrêtiens obſervoient ſi exactement cette Loi,

Euſeb. l. 5. Hiſt. Eccl. c. 1. Tert. apolog. c. 9.

Nous pouvons encore raporter ici une troiſiéme Tradition à peu prés de cette nature, qui n'a jamais été reçuë dans l'Egliſe, quoiqu'elle paroiſſe avoir quelque fondement dans l'Ecriture, & qu'elle

Tradition apparente du Baptême donné au nom de Jeſus-Chriſt.

ſemble autorisée par quelques paſſages des Peres mal entendus. C'eſt le Baptême donné ſimplement au Nom de JESUS-CHRIST, ſans prononcer la forme ordinaire. Nous n'avons rien dans l'Ecriture, qui nous faſſe voir, qu'il ſoit néceſſaire de prononcer aucunes paroles en baptiſant. Il ſemble, qu'il ſufit, prenant l'Ecriture à la lettre, & ſans avoir égard à la Tradition, d'avoir intention lorſqu'on baptiſe, de le faire au Nom de la tres-ſainte Trinité, c'eſt-à-dire, du Pere, du Fils, du Saint-Eſprit; car quand JESUS-CHRIST a dit, par exemple, dans l'Inſtitution de l'Euchariſtie, *Faites ceci en memoire de moi*, il n'a pas voulu dire, que ce fût une choſe néceſſaire pour la validité du Sacrement, de dire en conſacrant, *Je fais ceci en memoire de* JESUS-CHRIST. Quand les Apôtres & les Diſciples faiſoient des miracles, il n'étoit pas néceſſaire qu'ils diſſent, *Je fais cela au nom de* JESUS-CHRIST, parce qu'il leur avoit dit, que ceux qui croïoient chaſſeroient les Demons & feroient beaucoup de prodiges en ſon Nom. Il ſufiſoit qu'ils euſſent l'intention de le faire au Nom & par la puiſſance de JESUS-CHRIST, qui étoit en eux. Comment les Proteſtans

Luc. 11. *v.* 19.

Marc. 16. *v.* 17.

pouront-ils donc ſoûtenir, qu'il eſt abſolument néceſſaire de prononcer ces pales, *Je te baptiſe, au Nom du Pere, &c.* s'ils n'ont recours à la Tradition ?

Mais ſuposé, qu'on ſoit obligé de prononcer des paroles en baptiſant, pourquoi ne poura-t-on pas ſe ſervir de cette forme, *Je baptiſe au Nom de* JESUS-CHRIST ? L'Ecriture ne ſemble-t-elle pas dire en propres termes, que les Apôtres ont baptizé ainſi ? *Faites penitence*, dit S. Pierre, *& que chacun de vous ſoit baptisé au Nom de* JESUS-CHRIST, *pour obtenir la remiſſion de vos pechez.* Il eſt dit, que ceux de Samarie, *aïant crû ce que Philippe leur annonçoit du Roïaume de Dieu, étoient baptizez, hommes & femmes, au Nom de* JESUSCHRIST ; ſaint Pierre fit baptiſer la maiſon de Corneille *au nom du Seigneur* JESUS-CHRIST, ſaint Paul fît la même choſe à Epheſe, où il trouva quelques Diſciples, qui avoient reçû le Baptême de ſaint Jean, *il les inſtruiſit & ils furent baptiſez au Nom du Seigneur* JESUS.

Act. 2. *v.* 38.

Act. 8. *v.* 12.

Act. 10. *v.* 48.

Act. 19. *v.* 5.

Voilà quatre paſſages, qui paroiſſent formels & ſi les Reformateurs en avoient ſeulement un ſemblable, pour ſoûtenir tout ce qu'ils avancent, ils le feroient ſonner bien haut. Ils baptiſent cependant comme

comme nous, & conviennent qu'un Baptême, qui ſeroit donné ſeulement au Nom de JESUS-CHRIST, ſans prononcer le Nom des trois perſonnes de la tres-ſainte Trinité, ſeroit invalide; comment peuvent-ils le prouver ſans la Tradition ? Il eût été facile à l'Egliſe même de tomber dans cette erreur, ſi l'eſprit qui la conduit, ne lui avoit pas fourni les lumiéres néceſſaires, pour diſtinguer le vrai d'avec le faux; non ſeulement à cauſe de l'Ecriture, qui paroît ſi formelle, mais encore à cauſe d'une eſpece de Tradition aparente, fondée ſur quelques paſſages des Peres mal entendus.

Saint Cyprien dit quelque choſe, qui ſemble favoriſer ce Baptême & préſuppoſer, que ſaint Etienne le recevoit: mais il n'en parle qu'en paſſant; car ce n'étoit pas la queſtion qui étoit entr'eux. On voit quelque choſe de ſemblable dans ſaint Hilaire, ſaint Baſile, dans un Ouvrage tres-ancien touchant la tres-ſainte Trinité, qui ſe trouve parmi les Oeuvres de ſaint Athanaſe, dans le Venerable Bede, qui ſe ſert des paroles de ſaint Ambroiſe; le Concile de Frejus, Nicolas I. dans ſa réponſe à la Conſultation des Bulgares, dont Gratian a fait un

Epiſt. 73 ad Iub. & Epiſt. 74. ad Pomp. S. Hiar. l. de Synodis in fine. S. Baſil l. de Spiritu S. C. 12 S. Ambr. l. de Spiritu S. C. 3. Conc. Forojul. in præf. an. 791. Nicolaum I.

de Conſ. diſt. 4. Can. à quodam Judæo.

Canon &c. Je ſçai bien ce qu'on a coûtume de répondre à tout cela. Mais quelque diſtinction, qu'on puiſſe faire pour expliquer le ſentiment de ces Peres, ſi elle n'eſt apuïée ſur une Tradition conſtante & certaine, contraire à celle qu'on allegue, & en même tems fondée ſur la pratique generale de toute l'Egliſe, elle ne peut être recevable, que comme un tour d'eſprit, ou une ſubtilité de l'Ecole.

Ce que les Peres ont entendu par le Baptême au Nom de Jeſus-Chriſt,

Or nous ſçavons par une Tradition conſtante & indubitable, qu'on n'a jamais reconnu dans l'Egliſe aucun Baptême valable, ſinon celui, qui eſt adminiſtré au Nom du Pere, du Fils & du Saint-Eſprit; & jamais on n'a imputé d'autres ſentimens à ces mêmes Peres, leſquels rendent eux-mêmes témoignage à la verité dans d'autres endroits de leurs Ecrits. On a donc raiſon de dire, qu'ils ont ſeulement voulu tirer avantage de cette maniére de parler des Apôtres, pour prouver, que le Pere, le Fils & le Saint-Eſprit n'ont qu'une ſeule eſſence; & que par ce Baptême donné au Nom de JESUS-CHRIST, ils n'ont entendu autre choſe que celui, qui a été inſtitué par JESUS-CHRIST, & qui a toûjours été adminiſtré au Nom du Pere, du Fils & du Saint-Eſprit.

Mais quoiqu'il en ſoit, ceci nous fait voir, combien il eſt impoſſible, que l'Egliſe reçoive aucunes fauſſes Traditions, pour aparentes qu'elles puiſſent être. Ce n'eſt point un ruiſſeau, mais un torrent de verité, qui l'entraîne, & ce torrent eſt ſorti de la bouche des Apôtres, ſelon qu'il avoit été prophetisé, comme ſaint Jean lui-même le marque & l'explique. Ainſi quand il ſe trouveroit quelques perſonnes, qui pour s'être arêtez à la lettre de l'Ecriture, ſe ſeroient elles-mêmes trompées, pour n'avoir pas conſulté ſur cela le ſentiment general de l'Egliſe, ni examiné les choſes avec autant d'exactitude, qu'il étoit néceſſaire, ce ſeroit l'erreur de quelques particuliers; mais de telles opinions ne pourront jamais faire aucun préjudice à la Foi. Car *nous devons conſiderer atentivement*, dit Vincent de Lerins, *que les Martyrs n'ont pas entrepris dans les premiers tems de defendre les ſentimens de quelque parti; mais celui de l'Egliſe Univerſelle. Auſſi n'étoit-il pas raiſonnable, qu'un grand nombre de grands Hommes s'atachaſſent à ſoûtenir avec tant de force les ſentimens changeants & incertains d'une ou de deux perſonnes, qui ſouvent même ſe contrediſent, ou qu'ils combatiſſent pour une temeraire conſpira-*

Ioan. 7. v. 38, & 39.

Vinc. Ler. comm. 1. cap. 8.

tion de quelque Province. Mais faiſant gloire de ſuivre les déciſions de tous les Prêtres de la ſainte Egliſe, qui tiennent la verité Apoſtolique par heritage, ils ont mieux aimé ſe livrer eux-mêmes aux ſupplices, que d'abandonner la Foi de l'Antiquité univerſelle. L'Egliſe regarde donc deux choſes dans une Tradition, leſquelles ſont abſolument neceſſaires, afin qu'elle ſoit legitime & recevable, ſçavoir l'Antiquité & l'Univerſalité. Celle qui a toûjours été ſuivie & dans toute l'Egliſe eſt tres-certaine; & celle, qui eſt contraire, eſt neceſſairement fauſſe.

L'antiquité & l'Univerſalité requiſes à une veritable Tradition.

La ſeconde eſpece de Traditions, qui auroient pû s'introduire dans l'Egliſe, ſi ſa doctrine avoit été ſujette au changement, eſt de celles, que l'erreur pouvoit faire autoriſer. La diſpute de ſaint Etienne Pape contre quelques Egliſes d'Aſie & d'Afrique, touchant le Baptême des Heretiques, nous en fournit un grand exemple. Le Pape Etienne ſe fondoit ſur une Tradition conſtante, que l'Egliſe de Rome avoit inviolablement conſervée: les Evêques d'Afrique & d'Aſie ſoûtenoient que cette Tradition étoit fauſſe; ils l'apelloient *une mauvaiſe coutume & une ancienne erreur*, & prétendoient avoir une Tradition contraire. Ils ne man-

Exemple des Traditions qui ſe pourroient établir par l'erreur.

In Epiſt. S. Cypr. 74.

Difference de S. Cyprien & des Orientaux avec le Pape Etienne.

quoient point de paſſages de l'Ecriture, pour apuïer leur ſentiment. C'eſt pourquoi ſaint Cyprien ne peut ſouffrir le mot d'*innover*, dont le Pape Etienne s'étoit ſervi. Il regardoit cette maniére de parler comme une injure. *Il deffend*, dit-il, *de rien innover & ordonne de ſuivre ce qu'on a reçû par la Tradition, comme ſi l'on pouvoit dire qu'une perſonne, qui étant atachée à l'unité ſoûtient, qu'il n'y a qu'un Baptême apartenant à l'Egliſe ſeule, innovoit quelque choſe.* Epiſt. 74. ad Pomp.

Les Evêques d'Aſie diſoient la même choſe, comme il paroît par la grande Lettre de Firmilien de Cappadoce, qui nous eſt demeurée parmi celles de ſaint Cyprien. *Au reſte*, dit-il, *nous joignons auſſi l'uſage à la verité, & nous opoſons à la coutume des Romains une autre coutume, mais de verité, nous étant toûjours exactement atachez depuis le commencement à ſuivre ce que* JESUS-CHRIST *& les Apôtres nous ont laiſſé par* TRADITION; *& nous n'avons aucune choſe qui nous puiſſe faire connoître, que cela ait commencé chez nous depuis ce tems-là; parce qu'on a toûjours crû, que, comme on ne pouvoit reconnoître, qu'une ſeule Egliſe, auſſi ne pouvoit-on juger, que le Baptême pût apartenir à d'autre qu'à cette ſainte Egliſe.* Inter. Cypr. epiſt. 74.

Si jamais fauſſe Tradition eût pû être reçûë dans l'Egliſe, c'étoit certainement celle-là, qui paroiſſoit ſi bien fondée ſur l'Ecriture & qui étoit ſoûtenuë par des Evêques d'une piété ſi éminente, d'une ſi grande érudition & qui gouvernoient les plus grandes Egliſes. Mais la fauſſeté de cette prétenduë Tradition s'eſt reconnuë. La ſource de cette erreur s'eſt découverte. On a vû, qu'elle venoit de ce qu'on confondoit deux ſortes d'Heretiques; les uns, qui baptiſoient avec la forme, dont l'Egliſe ſe ſert, & qui eſt eſſentielle au Baptême; & les autres, qui la corrompoient. Le nombre de ceux-ci avoit été juſqu'alors beaucoup plus grand, que celui des autres; c'eſt pourquoi on rebaptiſoit preſque tous ceux qui ſe convertiſſoient. C'étoit une Tradition certaine; mais qui ne regardoit, que ceux, qui avoient été baptiſez avec une forme corrompuë, & ces Evêques l'étendoient à toutes ſortes d'Heretiques. Le Concile d'Arles diſſipa ces nuages en diſtinguant ces deux ſortes d'Heretiques. Le Concile de Nicée ratifia cette déciſion, ordonnant qu'on rebaptiſeroit les Paulianiſtes & non pas les Novatiens, lorſque les uns & les autres voudroient rentrer dans l'Egliſe; parce que les pre-

Principe de l'erreur de ſaint Cyprien.

miers corrompoient la forme & non pas les ſeconds. Ainſi la queſtion, qui étoit alors entre l'Egliſe & les Donatiſtes, fut décidée & la veritable Tradition juſtifiée. Aprés cet exemple peut-on nous dire qu'on a pû introduire de fauſſes Traditions dans l'Egliſe pour aparentes, qu'elles puiſſent être ?

Exemple des Traditions, qui auroient pû s'établir par l'artifice des Heretiques.

La troiſiéme eſpece de Traditions, que l'Egliſe a rejettées comme fauſſes, ſont celles, que les Heretiques ont voulu faire autoriſer par artifice dés les premiers tems ſous le nom des Apôtres. Nous pouvons en raporter divers exemples & cela ne ſera pas inutile.

Faux Ouvriers du tems des Apôtres.

Les Galates & pluſieurs perſonnes parmi les Corinthiens, furent ſeduits par de faux Docteurs, qui leur perſuaderent que la doctrine de ſaint Pierre, de ſaint Jacques & des autres Apôtres, qui avoient converſé avec JESUS-CHRIST & qu'ils apeloient pour cela les Colonnes de l'Egliſe, étoit differente de celle de ſaint Paul, qui les avoit convertis à la Foi ; & que ces grands Apôtres vouloient, que les Gentils obſervaſſent les cérémonies de la Loi, auſſi-bien que les maximes de l'Evangile. Saint Paul confondit ces faux Ouvriers par les Lettres qu'il écrivit aux Fidelles de Galatie & de Corinthe.

Les premiers Heretiques prétendoient que leur doctrine étoit celle des Apôtres. *S. Iren. l. 3. c. 11.*

Les Disciples de Simon le Magicien, les Ebionites, les Cerinthiens & generalement tous les Heretiques des premiers tems publioient par tout, que leur doctrine étoit celle de JESUS-CHRIST toute pure, comme font tous les Heretiques d'aujourd'hui. Saint Jean, qui vivoit encore, écrivit son Evangile, pour ruiner cette prétenduë Tradition, comme le remarque saint Irenée, qui l'avoit apris de saint Polycarpe Disciple & successeur de ce saint Apôtre. Saint Jerôme marque la même chose dans son Catalogue des Ecrivains Ecclesiastiques au Chapitre où il parle de saint Jean.

Fausses Ecritures sous le nom des Apôtres.

Tous les Apôtres & tous les Disciples de JESUS-CHRIST étant morts, on vit paroître de toutes parts des Evangiles, des Actes, des Epîtres, & une infinité d'Ecrits pleins d'erreurs sous leurs noms, que les Juifs & les Heretiques fabriquoient, afin de confondre la verité avec le mensonge, & donner cours par cet artifice à leurs Heresies. En voici un grand nombre qu'Eusebe & saint Jerôme raportent; sçavoir les Evangiles de saint Pierre, de saint Mathias, de saint Thomas, de saint Barthelemy, des douze Apôtres, selon les Egyptiens. Les Actes de saint Paul, de saint Pierre, de

Eusebe l. 3. Hist. Eccl. c. 19. S. Hier. in Cat.

ſaint André, de ſaint Jean & des autres Apôtres, une Lettre de ſaint Barnabé, qui portoit pour titre, *La Doctrine des Apôtres*; l'Apocalypſe de ſaint Pierre, le Livre du Paſteur, que nous avons encore, qu'on croit être de Hermas frere du Pape Pie I. la Lettre aux Fidelles de Laodicée, celle de JESUS-CHRIST à Abgare Roi d'Edeſſe, qu'Euſebe & aprés lui ſaint Ephrem raportent comme veritable; les Conſtitutions Apoſtoliques, les Canons des Apôtres, les voïages de ſaint Paul & de Thecle; cette Fable, comme l'apelle ſaint Jerôme, fut compoſée ſelon Tertulien par un Prêtre d'Aſie, lequel fut déposé pour ce ſujet; le Livre de la Prédication de ſaint Pierre, qui étoit aparemment celui, qu'on apelloit ſon Evangile; le Livre du Jugement. Saint Jerôme dit, que toutes ces fauſſes Ecritures faiſoient un grand nombre d'Hereſies dans l'Egliſe.

Euſeb. & l. hiſt. Eccl. c. 6.

Tert. l. de Bapt. c. 17.

Outre cela les Hebreux ou Nazaréens corrompirent dés le commencement l'Evangile de ſaint Mathieu, comme remarque ſaint Jerôme. Ces Nazaréens étoient des demi Juifs & demi Chrêtiens, qui vouloient qu'on obſervât la Loi de Moïſe, avec celle de JESUS-CHRIST. Baſilide & Apelle ſubſtituerent de faux

Evangiles tous entiers à la place des veritables. Les Ebionites & les Encratites en avoient auſſi de particuliers. Marcion en mit auſſi un au jour d'une nouvelle fabrique, ſans nom d'Auteur. Ce fut celui de ſaint Luc, qu'il acommoda à ſa maniére, retranchant tout ce qui ne lui plaiſoit pas & y ajoûtant & changeant tout ce qu'il voulut. Saint Irenée dit, qu'il en ôta tout ce qui regardoit la naiſſance de JESUS-CHRIST & beaucoup d'endroits, où il apelle Dieu ſon pere. Saint Epiphane fait un mémoire fort ample de toutes les corruptions, qu'il avoit faites dans les Livres du Nouveau Teſtament. Il rejettoit quatre Epîtres de ſaint Paul, ſçavoir les deux à Timothée, celles à Tite & aux Hebreux. Il changeoit le titre de celle, qui eſt aux Epheſiens & l'apelloit l'Epître aux Laodiciens. Cerdon rejettoit quelques parties de l'Evangile de S. Luc, & les trois autres tous entiers. Enfin il n'y a rien au monde, que le demon n'ait mis en uſage, pour confondre les Saintes Ecritures avec mille écrits prophanes & impies, afin que la verité ſe trouvât enſevelie, & oprimée dans une telle confuſion.

Tert. l. 4. con. Mac. cap. 2. S. Iren. l. 1. cap. 29.

S. Epiph. hareſ. 42.

C'eſt pour cela, qu'on étoit tres-circonſpect, lorſqu'il s'agiſſoit de rece-

voir, ou d'aprouver quelque Ouvrage, qui portoit le nom des Apôtres. Les Egliſes, qui ne l'avoient pas encore vû, ſuſpendoient leur jugement, juſqu'à ce qu'elles fuſſent bien informées de la Tradition des Egliſes Apoſtoliques, comme étoient Rome, Antioche, Alexandrie, Jeruſalem &c. Et pour peu qu'on y trouvât d'expreſſions ſemblables à celles des Heretiques, on refuſoit de le lire. C'eſt ce qui fit dire à quelques-uns, que l'Apocalypſe étoit l'Ouvrage de Cerinthe, à cauſe de diverſes aparitions d'Anges, qui s'y trouvent & d'un paſſage, qui ſemble favoriſer le regne de mille ans, comme le marque Denys d'Alexandrie. Losſqu'une grande Egliſe ne reconnoiſſoit point un Ouvrage, cela ſufiſoit pour le faire rejetter des autres. C'eſt ce qui fit revoquer en doute l'Epître aux Hebreux en quelques lieux; patce qu'il ſe repandit un bruit en Orient, que l'Egliſe de Rome ne la recevoit point, & il paroît, que le fondement de ce faux bruit fut la Conference de Gaïus Prêtre de Rome, avec Proclus Cataphryge; dans laquelle Gaïus ne compta que 13. Epîtres de ſa int Paul & ne parla point de celle aux Hebreux. Car les Actes de cette Conference ſe repandirent en Orient, comme

Pourquoi quelques-uns rejettoient l'Apocalypſe & l'Epître aux Hebreux.

Apud Euſebium l. 7. Hiſt. Eccl. cap. 10.

Euſeb. l. 3. Hiſt. Eccl. cap. 3.

Euſeb. l. 6. Hiſt. cap. 14. Euſebe le marque. C'étoit un foible préjugé ; car elle étoit reconnuë dans la plus grande partie des Egliſes, comme un Ouvrage Apoſtolique & même comme étant de ſaint Paul. Mais on ne pouvoit être aſſez ſur ſes gardes dans ces premiers tems, où les Heretiques tendoient tant de piéges à la Foi des Fidelles. On pouvoit ſe paſſer pour un tems de ces Ouvrages ſuſpects, ſans s'expoſer à tomber dans de grandes erreurs, dont il n'étoit pas facile de revenir, comme il arrivoit à ceux qui recevoient indiſcretement tout ce qui portoit le nom des Apôtres, ſans être pleinement informez de la verité.

S. Aug. l. 2. de Doctr. Chriſt. cap. 8. Il falloit alors ſe ſervir de la régle de ſaint Auguſtin pour juger de l'autorité de ces Ecritures & preferer celles, qui étoient reçûës generalement de toutes les Egliſes à celles, qui ne l'étoient que d'un certain nombre, & plus ces Egliſes étoient conſiderables ou pour le nombre, ou pour leur dignité, auſſi l'autorité de ces ſaintes Ecritures étoit-elle plus grande. Mais depuis qu'on s'eſt apliqué à démêler les vraïes d'avec les fauſſes Ecritures, & à examiner la Tradition, que les Heretiques & les impoſteurs alleguoient, pour ſoûtenir tant de faux Ouvrages, qui portoient le nom des Apôtres, cette regle eſt

devenuë inutile & toutes celles, que l'Egliſe reçoit & approuve ont à preſent une égale autorité.

Il paroît clairement par ces exemples & par pluſieurs autres ſemblables, qu'on pouroit encore raporter, que l'Egliſe a pris un tres-grand ſoin d'éviter les deux extremitez, dans leſquelles ſont tombez d'un côté les Saducéens, en rejettant toute ſorte de Tradition, comme font les Proteſtans; & de l'autre les Phariſiens, en recevant tout ce qui en avoit la moindre apparence, & qu'elle a gardé un juſte milieu en s'attachant à tout ce qui porte les caracteres eſſentiels d'une Tradition veritable, qui ſont la perpetuité & l'univerſalité, & rejettant tout ce qui lui eſt contraire. Il eſt impoſſible de ſe tromper en ſuivant cette voïe, & comme elle ne s'en eſt jamais détournée un ſeul moment, toute l'Hiſtoire Eccleſiaſtique étant pleine de faits, qui le font manifeſtement connoître, il faut conclure, qu'il eſt impoſſible, qu'elle ſoit tombée dans l'erreur & qu'elle ait corompu aucun article de ſa Foi par de fauſſes Traditions.

CHAPITRE XVII.

Que ces prétendus changemens n'ont pû ariver comme ceux, qui ſont arrivez dans quelques points de Diſcipline.

MOnſieur Maſius pouvoit encore ſe ſervir de cette comparaiſon, auſſi-bien que de celle des Traditions Phariſiennes, pour prouver au moins la poſſibilité des changemens, qu'il nous impute. Mais ces ſortes de preuves ſont beaucoup meilleures, pour en impoſer, que pour démontrer. Pour peu qu'il y ait de raport dans les choſes, il frape bien plus vivement l'eſprit, que la difference réelle, qui s'y trouve. Il ne faut ordinairement qu'une foible atention, pour apercevoir l'un, & il faut preſque toûjours de ſolides reflexions, pour découvrir l'autre. Auſſi M. Claude homme tres-habile ne négligea pas une ſi belle matiére de Sophiſmes dans la celebre diſpute, qu'il eut avec M. Arnaud ſur le myſtere de l'Euchariſtie.

Effet des argumens à pari.

Il ne s'agiſſoit entr'eux que de la preſence réelle. Le Miniſtre prétendoit, que cette Doctrine étoit nouvelle & incon-

nuë dans les premiers tems ; que l'Egliſe avoit changé en cela comme en pluſieurs autres choſes, & ces choſes ſont divers points de Diſcipline, qu'il raportoit pour faire voir par ces changemens, que celui, dont il s'agiſſoit, n'étoit pas impoſſible, comme M. Arnaud le prétendoit. Pour tirer cette conſequence, il falloit néceſſairement établir ce principe. *On peut dire avec autant de raiſon, que l'Egliſe a changé dans ſa Doctrine, que dans ſa Diſcipline.* Voici l'aplication qu'on en pouvoit faire. *Or c'eſt une choſe certaine & indubitable, que l'Egliſe a changé dans un grand nombre de points de Diſcipline : Donc* &c. Ce raiſonnement, dont M. Claude ſe ſervoit pour prouver le changement touchant la preſence réelle, eſt également contraire aux Lutheriens & aux Catholiques, qui conviennent ſur cet article. Ils ſont donc obligez auſſibien que nous de nier la majeure de ce raiſonnement, quand ils ont à faire aux Calviniſtes ; comment pourroient-ils s'en ſervir contre nous ?

Les Lutheriens ſont obligez de nier le principe des Calviniſtes ſur cette matiere.

Mais ſi l'Egliſe n'a pas changé, dira-t-on peut-être, en ce qui regarde la préſence réelle, au moins le pouvoit-elle auſſibien que dans ſa Diſcipline, & en cela les Lutheriens & les Calviniſtes s'ac-

Les Lutheriens forcez de recourir à la Tradition.

pour les points fondamentaux.

corderont facilement contre nous. Il eſt vrai, mais il faudra, qu'ils conviennent auſſi en même tems avec les Sociniens, qu'elle aura pû changer les articles les plus fondamentaux, comme celui de la Divinité du Verbe, de l'Incarnation, de la Trinité des perſonnes, du peché Originel, de la neceſſité de la grace &c. Et comment prouveront-ils, que cela n'eſt pas arrivé, s'ils n'ont recours à la Tradition? C'eſt ce qu'ils ſont obligez de faire & en cela ils ſe condamnent eux-mêmes.

Difference entre le Dogme & la Diſcipline en ce qui regarde le changement.

Nous raiſonnons donc d'une autre maniére. Il eſt vrai, que l'Egliſe peut changer & a changé effectivement pluſieurs fois dans ſa Diſcipline; mais il ne ſuit nullement qu'elle ait changé ou qu'elle puiſſe changer dans ſa Doctrine; & pour voir la difference, il faut remarquer premierement, que tout le monde eſt prevenu de cette penſée, ſçavoir que la Diſcipline peut changer & même qu'elle le doit ſelon le tems & les lieux. Car c'eſt une police exterieure établie par des Canons, qui ſe font dans les Conciles, ſelon la neceſſité. Or le changement des tems & des circonſtances fait tres-ſouvent, que des loix, qui étoient tres-neceſſaires, deviennent inutiles & quelque-

fois même mauvaiſes. Exemple, on a beſoin de Prêtres & d'Evêques, pour gouverner l'Egliſe. Il étoit difficile dans les commencemens de trouver des Celibataires, qu'on pût élever à ce miniſtere; parce que tout le monde ſe marioit, & ceux qui n'étoient pas mariez, étoient trop jeunes, pour pouvoir être capables de ce Miniſtere. On étoit donc obligé de choiſir les plus ſaints & les plus habiles, mariez ou non, pour les revêtir de la dignité de Miniſtres; mais préferans toûjours les Celibataires aux autres; & lorſqu'il s'en eſt trouvé ſuffiſamment de ceux-ci, on a laiſſé les autres; parce que l'état de la continence eſt plus parfait & plus dégagé des embarras du monde, que celui du Mariage. C'eſt ainſi que le Celibat des Eccleſiaſtiques s'eſt établi & que la Diſcipline a changé ſur cet article, & elle changeroit encore, ſi on ſe trouvoit dans la même neceſſité.

Les Proteſtans conviennent eux-mêmes de cette verité & ils le marquent expreſſément dans l'Article 7. de la Confeſſion d'Auſbourg, & la Diſcipline eſt ſi differente chez eux, non-ſeulement ſelon les tems, mais encore ſelon les lieux, que ſi on compare ce qui ſe fait dans les Prêches d'Alſace, avec ce qui s'obſerve dans ceux

Difference de Diſcipline chez les Lutheriens.

de Saxe, il n'y a perſonne, qui puiſſe juger, que ce ſoit une même Religion.

Tout le monde ſçait donc & voit la néceſſité où l'on ſe trouve de changer de Diſcipline ſelon l'ocurrence des tems. Mais il n'en eſt pas de même de la Doctrine; il n'y a rien qui puiſſe la faire changer. Toutes les veritez de la Foi ſont indépendantes des tems, des lieux, des perſonnes & de toutes les circonſtances des choſes. Ce que Dieu a revelé ne peut jamais être faux; tout le monde en eſt convaincu. C'eſt pour cela, qu'on s'opoſe avec tant de zéle aux changemens de Doctrine, que les Heretiques veulent faire dans l'Egliſe, au lieu que les changemens de Diſcipline ne font pas le moindre bruit.

La Diſcipline peut être differente ſans être contraire.

2. Que l'établiſſement d'une nouvelle Diſcipline n'eſt pas une condamnation de l'ancienne. Deux points de Diſcipline, quoique contraires, peuvent être également bons & néceſſaires dans des tems & des occaſions differentes. Il n'en eſt pas ainſi de la Doctrine. Un article ne peut être veritable, que le contraire ne ſoit abſolument faux & ſi le premier eſt un article de Foi, le ſecond ſera néceſſairement une hereſie.

3. Que les changemens de Diſcipline

ne ſont point inſenſibles, & s'il s'en trouve quelques-uns, qui ſoient arrivez inſenſiblement, ce qui eſt tres-rare, on ſçait au moins tres-certainement, qu'ils ſe ſont faits, quoiqu'on ne ſache pas aſſez précisément le tems, ni les circonſtances. On ſçait par exemple, que la coutume de Communier ſous une ſeule eſpece s'eſt établie, quoiqu'on ne ſache pas en quel tems, ou en quel lieu on a commencé à s'abſtenir de Communier ſous les deux.

On connoît les changemens de Diſcipline qui ſont arrivez.

Il n'en eſt pas ainſi de ces prétendus changemens de Doctrine, qu'on nous impute. Non ſeulement les Heretiques ne peuvent marquer le tems ni le lieu, où ils ont dû commencer, mais ils ſont encore dans l'impoſſibilité de prouver, qu'ils ſoient jamais arrivez, & s'ils le pouvoient faire, il nous importeroit peu de ſçavoir le quand & le comment. Il y a donc une grande difference entre les changemens de Diſcipline, qu'on ſçait tres-certainement être arrivez & ceux de dogme, dont on n'a jamais eu la moindre connoiſſance & dont on ne voit pas le moindre veſtige.

4. Que les changemens de Diſcipline, qui ſont arrivez ne ſe ſont jamais faits par toute l'Egliſe. La coutume de

Les chãgemens de Diſcipline ne ſe font

pas generalement par tout.

Communier ſous les deux eſpeces ſubſiſte encore chez les Maronites, qui ſont de la Communion Latine, chez les Grecs, les Syriens, les Moſcovites, les Georgiens, les Neſtoriens, les Jacobites, les Armeniens, les Coptes, les Abyſſins, &c. On communie encore les petits enfans dans la plus grande partie de ces Egliſes. Il y a eu quelques cérémonies particuliéres à quelques Egliſes, qui s'étant abolies ne ſubſiſtent plus nulle part; comme de donner du lait & du miel à goûter aux nouveaux Baptiſez en Afrique; de laver les pieds en baptiſant à Milan; de jeûner le Samedi à Rome, &c. Ce n'eſt pas de ces ſortes de Diſciplines particulieres, dont il s'agit ici, mais de celles, qui ſe ſont obſervées dans toute l'Egliſe ou dans la plus grande partie, & c'eſt de celles-là dont nous diſons que le changement n'a jamais été general.

Mais il n'en eſt pas ainſi de ces changemens de Doctrine, qu'on nous impute. Il faut néceſſairement, qu'ils ſoient arrivez par tout le monde & même dans les ſocietez, qui étoient ſeparées de l'Egliſe dés les premiers tems, dont la Doctrine eſt conforme à la nôtre dans tous les points, que Luther s'eſt avisé de combatre: car les Lutheriens & avant eux les

Huſſites n'ont jamais pû en découvrir une ſeule dans le monde, petite ou grande, avec laquelle ils puſſent convenir & s'unir, comme nous l'avons déja remarqué. Il y a donc une grande difference entre ces changemens de Diſcipline, qui ſont arivez en quelques endroits & ceux de Dogmes, qui ne peuvent être arivez, s'il ne ſont arivez par tout le monde, & c'eſt raiſonner pitoïablement, que de dire, les uns ſont arivez, donc les autres ſont poſſibles.

La Diſcipline change par les Canons.

5. Qu'il n'eſt pas néceſſaire d'envoïer des Prédicateurs par tout le monde, pour faire changer la Diſcipline. Les Ordonnances d'un Evêque ſufiſent pour la changer dans tout un Diocéze. Un ſeul Concile la peut faire changer dans toute une Province & même dans tout le monde, s'il eſt general.

Mais il faudroit bien d'autres machines, pour établir un Dogme faux & pour en faire un article de Foi. Il faut écrire, il faut prêcher, il faut le ſoûtenir contre tous ceux qui l'ataquent; il faut faire des Aſſemblées, des Conciles, des intrigues, pour gagner les Magiſtrats, les Princes, & les Souverains; afin d'établir par la force ce qu'on ne peut perſuader par la raiſon. Que de dificultez à reſoudre?

que d'obſtacles à ſurmonter ? La Doctrine de JESUS-CHRIST n'étoit en aucune maniére contraire à celle de la Synagogue ; c'étoit la réalité dont l'autre étoit la figure. Tout ce que JESUS-CHRIST devoit faire, pour l'établir, avoit été prophetisé & l'accompliſſement de ces Propheties les rendoit elles-mêmes manifeſtes. La parole de JESUS-CHRIST, & des Apôtres étoit accompagnée d'une infinité de miracles & de prodiges. Cependant combien peu de Juifs l'ont-ils embraſſée ? la plûpart même des plus éclairez aimoient mieux dire, que tous ces miracles étoient des preſtiges, que de ſe rendre à la verité ; & l'on viendra nous dire, qu'il eſt poſſible de faire changer toute la face de la terre en prêchant une fauſſe Doctrine, ſans faire aucuns miracles & même ſans aucune violence, de telle maniére, qu'il ne reſte ni traces ni veſtiges de l'ancienne Doctrine des Apôtres. Il faudroit donc ſupoſer, pour cela, que les Chrêtiens, qui auroient changé ſi facilement, c'eſt-à-dire tous, puiſque le changement a dû être general, auroient été moins aſſûrez de la Divinité de leur Religion & y auroient été infiniment moins atachez, que les Juifs n'étoient à la leur ; que l'erreur ſeroit beau-

coup plus capable de faire impreſſion ſur l'eſprit de tout le monde, que la verité même; que le monde peut ſe trouver quelquefois tout perverti ſans s'en être aperçû; que la Colonne de verité, c'eſt-à-dire l'Egliſe, peut être facilement renverversée; que la maiſon du Seigneur peut être ſapée par le fondement, & que les portes de l'Enfer peuvent prévaloir contre la ſainte Cité.

6. Qu'il n'eſt pas néceſſaire de changer tous les Livres de la Liturgie, lorſqu'on change quelque point de Diſcipline; mais qu'il n'en eſt pas ainſi lorſqu'on change quelque article du Dogme. Qu'on ordonne, par exemple, pour quelque raiſon particuliére, qu'on baptiſera dans la ſuite par immerſion, qu'on communiera ſous les deux eſpeces, qu'on donnera l'Euchariſtie aux enfans &c. quel changement ces pratiques aporteront-elles à la Liturgie? Il ne faudra rien ôter ou diminuer aux Miſſels, Graduels, Rituels, Breviaires, Catechiſmes & autres Livres ſemblables, dont on a coutume de ſe ſervir dans l'Egliſe. Mais qu'on rejette un ſeul article de Foi, par exemple, l'invocation des Saints; comme il ſe trouve par tout, & dans tous les Livres, il ne faudra pas ſeulement les changer, mais

Les changemens de Diſcipline ne font aucun changement dans la Liturgie,

les aneantir tout à fait. Ces sortes de changemens ne peuvent pas être insensibles, au lieu que les premiers se peuvent faire sans aucun bruit, parce qu'ils ne trouvent aucun obstacle. Il y a donc une grande difference entre les uns & les autres.

Le changement de Discipline ne fait aucun chãgement dans le culte.

7. Enfin que le changement de Discipline ne fait rien à tout ce qui s'apelle le fond du culte & qu'il regarde seulement quelques circonstances, quelques cérémonies, ou quelques institutions, pour soûtenir la piété des peuples, pour conduire les Ministres à la perfection, qu'ils doivent avoir, ou pour établir la décence de l'Office Divin. Le Celibat des Prêtres, par exemple, n'a rien changé dans la célébration des Mysteres. On consacrera toûjours sous les deux especes, quoique les Laïques n'en reçoivent qu'une, ainsi du reste.

Mais il n'en est pas ainsi des changemens, qui se feroient dans le Dogme, de quelque maniére qu'ils puissent se faire, soit en augmentant, ou en diminuant les articles de Foi, ils renversent entierement le culte. Supposons, par exemple, qu'on ait crû autrefois, que c'étoit une idolatrie d'ado[illegible] JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, comme les Protestans le veu-

le veulent, perſonne n'auroit osé pour lors fléchir le genoüil en preſence de ce Sacrement, ſans ſe rendre digne d'être chaſſé de la compagnie des Fidelles, comme s'étant rendu coupable d'un des plus grands crimes, qui ſe puiſſe commettre. Lors donc qu'on a dû changer de croïance, il a fallu changer auſſi de pratique en même tems, & regarder au contraire, comme impie tout homme, qui auroit refusé d'adorer JESUS-CHRIST dans cet Auguſte Myſtére. Il faut dire la même choſe de l'Invocation des Saints; de la veneration, qu'on porte à leurs Reliques, à leurs Images & à tout ce qui les peut rapeler en nôtre mémoire. Or de tels changemens peuvent-ils être inſenſibles, & demeurer inconnus à tous les ſiécles? Il n'y a perſonne aſſez ſtupide, pour pouvoir ſe l'imaginer, lorſqu'il fera ces reflexions.

Il faut donc convenir, qu'il y a une difference infinie entre ces deux choſes, ſçavoir entre la Diſcipline & le Dogme; que l'une peut changer & qu'il eſt même ſouvent néceſſaire, & que l'autre ne le peut jamais. Ainſi c'eſt un raiſonnement pitoïable de dire, la Diſcipline eſt ſujette au changement, le Dogme doit donc y être ſujet auſſi. Et quand cela ſeroit,

pouroit-on en conclure, comme on veut faire, que cela ſeroit veritablement arrivé ?

Nul point fondamental ſuivant ces raiſonnemens.

Mais de raiſonner ainſi en matiére de Religion, c'eſt ſe précipiter dans l'abîme des abîmes, qui eſt le Socinianiſme, & reduire tous les Articles de nôtre Foi à de purs problêmes. Car il n'y en a pas un ſeul dont on ne puiſſe faire ce même raiſonnement en particulier, qu'on fait de tous en general, en diſant, Chaque point de Diſcipline peut changer ſelon les tems & les lieux ; donc chaque article de Foi le peut auſſi. Ainſi les points fondamentaux n'auront plus aucun fondement ; la maiſon du Seigneur, qui eſt l'Egliſe, ne ſe trouvera fondée elle-même que ſur le ſable, & tout ce que l'Ecriture nous marque de ſon infaillibilité, ne ſera plus qu'une vaine illuſion.

Conduite bizarre de la Reforme.

Ce n'eſt pas là l'idée, qu'on a parmi le peuple, de l'Egliſe & de ſa Doctrine ; les Proteſtans le ſçavent bien eux-mêmes, & la conduite bizarre, qu'ils ont tenuë dans leur Reforme, en eſt une preuve évidente. Ils ſe ſervirent du prétexte de Reforme, pour ataquer la Foi. Ce fut le moïen, qu'ils trouverent, d'en impoſer aux ſimples ; mais ils virent bien, qu'il n'étoit pas facile de leur faire changer de

langage & de coutumes. C'eſt pourquoi on retint le nom de Meſſe dans la Confeſſion d'Auſbourg, & on conſerva la plus grande partie des Cérémonies & particulierement celles, qui frapoient plus vivement les yeux de tout le monde; mais on rejetta tout ce qu'il y avoit d'eſſentiel & qui regardoit le Dogme. Le Peuple étoit accoûtumé à apeller l'Euchariſtie, le ſaint Sacrement de l'Autel, ce qui fait voir, qu'on croïoit que la célebration de ce Myſtere étoit un veritable Sacrifice, l'Autel & le Sacrifice aïant un raport mutuel & une connexion néceſſaire, de ſorte que l'idée de l'un renferme toûjours l'idée de l'autre. On n'a pas osé changer ce langage; c'étoit tout riſquer, que d'oſer l'entreprendre ſi tôt. On l'a ſouffert parmi le Peuple; on s'en eſt même ſervi dans les Livres, qu'on mettoit entre les mains de tout le monde; & malgré tout cela on n'a pas laiſſé, que de dire & de ſoûtenir, que la célebration de l'Euchariſtie n'étoit pas un Sacrifice, ce qui fait une contradiction certaine, mais que le Peuple ne peut pas facilement développer.

On étoit encore accoûtumé à définir l'Euchariſtie dans les Catechiſmes, *un Sacrement, qui contient réellement & ſub-* Trompe-rie des Reformateurs.

Ils retiennent le langage & changent les choſes.

ſtantiellement le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST *ſous les eſpeces du pain & du vin.* Cette maniére de parler fait entendre naturellement à tout le monde, qu'il ne reſte dans ce myſtere, que les ſimples aparences du pain & du vin. On n'a pas osé changer ce langage, où tout le monde étoit accoûtumé, parce qu'il étoit à craindre, que de tels changemens ne découvriſſent la tromperie des Reformateurs, qui publioient par tout, qu'ils n'en vouloient qu'à certains abus, qui s'étoient gliſſez inſenſiblement dans l'Egliſe. On a ſuprimé le mot d'Eſpeces dans la Confeſſion d'Auſbourg, qui eſt en Latin, & on s'eſt contenté de dire, que le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST ſont dans l'Euchariſtie; *In cœnâ Domini docent* (Lutherani) *quod Corpus & Sanguis Chriſti verè adſint.* Dans l'article I. touchant les abus, où l'on parle de la Communion ſous les deux eſpeces, on s'eſt encore ſervi de la maniére de parler ordinaire, *Laïcis datur utraque ſpecies*, on donne les deux eſpeces aux Laïques. Dans la Confeſſion d'Auſbourg traduite en langue vulgaire, comme M. Maſius l'a miſe dans ſon Livre, on dit non ſeulement dans l'Article X. *que le*

Confeſſ. Auguſt. art. 10.

vrai Corps & le vrai Sang de JESUS-CHRIST, *ſont veritablement preſens dans l'Euchariſtie*, comme dans le Latin, mais encore qu'il y eſt *ſous les eſpeces du pain & du vin.* On dit la même choſe dans les Catechiſmes qui ſont en langue vulgaire & qui ſe trouvent entre les mains de tout le monde, & ce langage ordinaire marque la Tranſubſtantiation : mais dans les Livres des ſçavans, qui ſont en Latin, on rejette cette maniére de parler & on dit, que le Corps de JESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie eſt ſous, dans ou avec le pain & le vin. *In ſub aut cum pane & vino*, ou quelqu'autre choſe ſemblable, qui ſignifie toûjours la Conſubſtantiation.

Catech. de Straſbourg Allemâd & François.

Apolog. Confeſſ. Aug. art. 4. Concord. pag. 157. Catech. Min. Conc. pag. 380. Cat. major Concord. pag. 554. Epitom. Concord. pag. 592. Solid. repet. Conc. pag. 728.

On a retenu les noms de *Confeſſion*, *de Penitence*, *d'Abſolution*, *de Contrition*; mais la choſe n'exiſte plus, qu'en idée, ou en figure. On a détruit la Confeſſion en diſant, qu'il n'étoit pas néceſſaire de confeſſer tous ſes pechez. On n'en Confeſſe aucun en particulier en Alſace, mais on ſe déclare coupable de tous ceux, qui ſe peuvent commettre dans le monde, par des ſignes ſeulement qu'on fait devant le Miniſtre, lequel déclare, que tous ces pechez ſont remis par la Foi, & cette déclaration s'apelle Abſolution.

Les troubles & les remords de conſcience s'apellent Contrition & par ce moïen les plus ſcelerats ſont plus contrits, que les plus gens de bien, perce qu'ils ont plus de remords & de troubles de conſcience. L'effort qu'on fait pour ſe mettre dans l'eſprit, que tous ces pechez ſont remis par la Foi, quant à la peine & quant à la coulpe, s'apelle Penitence.

C'eſt ainſi qu'on a retenu les noms, autant qu'il a été poſſible, en changeant les choſes; afin de faire croire au Peuple qu'on ne changeoit rien dans la Foi. Si on n'avoit ataqué que des abus, on n'auroit pas eu beſoin de ces artifices. Les Reformateurs auroient toûjours crû les mêmes choſes, & auroient toûjours parlé de la même maniére. Le langage de l'Egliſe eſt fixe parmi le Peuple, comme parmi les Sçavants; parce que la Foi des uns eſt la même, que celle des autres; & comme cette Foi eſt fondée ſur la parole de Dieu écrite & non écrite, quand le Ciel & la Terre ſeroient entierement changez, elle ne changera jamais. *Le Ciel & la Terre paſſeront*, dit JESUS-CHRIST; *mais mes paroles ne paſſeront jamais.* Ainſi quand la Diſcipline auroit changé mille fois, il ne ſuit en aucune maniére, que la Doctrine de l'Egliſe ait pû changer.

Math. 24. v. 35.

Mais je dis bien davantage, ſçavoir que les changemens de Diſcipline les plus conſiderables, qui ſont arrivez ou qui peuvent arriver, ſont des preuves ſolides de l'immutabilité de la Doctrine de l'Egliſe, & c'eſt ce que je vais prouver dans le Chapitre ſuivant.

CHAPITRE XVIII.

Que les plus conſiderables changemens de la Diſcipline de l'Egliſe, ſont une preuve de l'immutabilité de ſa Doctrine.

IL y a des points de Diſcipline, qui n'ont jamais changé, & qui ne changeront jamais, comme le mêlange du Calice, la Benediction du pain avant que de conſacrer, la coutume de faire le ſigne de la Croix dans toutes les Benedictions, la prohibition du Jeûne aux jours de Dimanche, & pluſieurs autres ſemblables, parce qu'il ne ſe peut trouver aucune raiſon de les changer, & qu'il y en a de tres-fortes pour ne le pas faire. Mais le nombre de ces points de Diſcipline, qui ſont fixes & invariables, eſt petit en comparaiſon des autres; & ceux-ci par leurs changemens, ne manquent preſque jamais

de faire voir, que la Doctrine de l'Egliſe eſt immuable ; parce que c'eſt cette immutabilité, qui en eſt ordinairement la cauſe, comme nous allons voir par divers exemples.

Le lavement des pieds aboli dans le Baptême, pour marquer en quoi conſiſte l'eſſence de ce myſtere.

Premier exemple. On avoit autrefois coutume dans quelques Egliſes de laver les pieds a ceux qu'on batiſoit. Cela ſe pratiquoit à Milan, comme le marque ſaint Ambroiſe, lequel aprouve fort cette cérémonie. Cela ſe pratiquoit encore en Eſpagne, comme il paroît par un Canon du Concile d'Elvire. Le Prêtre faiſoit voir par cette cérémonie, que le nouveau baptisé étoit du nombre de ceux à qui JESUS-CHRIST avoit dit, *Vous devez vous laver les pieds les uns aux autres* ; & ſi JESUS-CHRIST l'a fait, lui-même, c'étoit pour nous aprendre quelle devoit être nôtre humilité, & nous marquer au même tems, que le Demon nous aïant ſuplantez & corrompu toutes nos voïes par le ſoufle de ſon haleine, il étoit venu lui-même, pour nous relever & pour purifier toutes choſes. Cette cérémonie étoit ſainte ; mais quelques-uns commencerent à douter, ſi elle n'étoit point eſſentielle au Sacrement ; d'autres voulurent l'aſſurer. C'eſt pourquoi pluſieurs Egliſes, dit ſaint Auguſtin, ne

S. Ambr. l. 3. de Sacram. cap. 1.

Ioan. 13. v. 14.

S. Aug. epiſt. n. E. 55. al. 119, c. 18.

voulurent point la mettre en usage, de peur que cette pratique ne devînt un jour une occasion d'Heresie. D'autres voïant effectivement, que cette erreur commençoit, furent obligées d'y renoncer, pour ce même sujet. D'autres la separerent du Baptême, & la differerent jusqu'au troisiéme jour & même jusqu'au huitiéme. Ce fut pour ce sujet, que l'Eglise de Rome ne voulut jamais la pratiquer ni l'autoriser, & qu'elle fut enfin abolie en Espagne par le Concile d'Elvire. Ce changement de Discipline ne se fit donc dans ces Eglises, que pour y conserver la Foi du Baptême & pour faire connoître à tout le monde, en quoi consistoit précisément l'essence & l'integrité de ce mystere.

2, Exemple. On donnoit autrefois l'Eucharistie aux Enfans. Ces Enfans n'aïant aucun usage de raison ne pouvoient pas faire des actes de Foi, & cette pratique nous fait voir, qu'on croïoit, que ce Sacrement operoit en eux & les rendoit participans de la grace, qui est atachée au Corps & au Sang de JESUS-CHRIST. On croïoit donc alors, que ce Sacrement a son effet par lui-même, (*ex opere operato*,) aussi-bien que le Baptême. Ce qui fait voir l'impiété de

S. Cypr. lib de Lapsis.

L'Eucharistie donnée aux Enfans marque que ce Sacrement dône la grace *ex opere operato*.

l'Article XIII. de la Confeſſion d'Auſbourg dans lequel *on condamne ceux qui diſent, que les Sacremens ont leur effet par eux-mêmes* (ex opere operato ,) *ſans la Foi, par laquelle on croit, que nos pechez nous ſont remis.* Les Proteſtans ne reçoivent, que deux Sacremens, ſçavoir l'Euchrriſtie & le Baptême, & la coutume de les adminiſtrer l'un & l'autre aux Enfans, qui ne peuvent faire aucun acte de Foi, eſt une condamnation viſible du ſentiment de ces Reformateurs.

On a ceſſé de donner ce Sacrement aux Enfans, dont ils n'ont pas beſoin pour conſerver la vie ſpirituelle, qu'ils ont acquiſe étant incorporez à JESUS-CHRIST par le ſaint Baptême, parce qu'on ne pouvoit leur adminiſtrer ſans ſe mettre dans un extrême danger de le prophaner. Car lorſque les Enfans étoient fort petits, ils ne le pouvoient recevoir que ſous l'eſpece du vin, qu'il étoit tres-facile de répandre & impoſſible de ramaſſer. On a toûjours regardé ces accidens comme un tres-grand mal, comme il paroît par la maniére, dont en parlent Tertulien, Origene, ſaint Cyrile de Jeruſalem & ſaint Jean Chryſoſtome ; & comme ils étoient frequens & inevitables, malgré toutes les précautions qu'on

Tert. l. de Coron. cap. 3. Origen. hom. 13. in cap. 25. Exod. S. Cyril. Hier. Catech. myſt.

pouvoit prendre, on a mieux aimé abolir cette coutume, qui n'étoit point néceſſaire, que de s'y expoſer davantage.

5. circà finem. S. Ioan. Chr. epiſt. ad Innoc. 1. S. Font.

Cette pratique fait voir, qu'on ne croïoit pas, comme font les Proteſtans, que les deux eſpeces fuſſent inſeparables & eſſentielles au Sacrement; & le motif qu'on a eu d'abolir cette coutume, prouve évidemment, qu'on croïoit encore moins, que ce Sacrement ne conſiſte que dans l'uſage. Les Lutheriens, qui ſont dans cette erreur, n'aprehendent point de laiſſer tomber le Corps de JESUS-CHRIST ou de repandre ſon Sang par terre; parce que, ſelon leur ſentiment, ils ne ſe trouvent dans le pain & dans le vin, que lorſqu'on les mange & qu'on les boit. Ce changement de Diſcipline condamne encore l'Hereſie des Calviniſtes, des Zuingliens, des Carloſtadiens & de tous les autres, qui nient la preſence réelle. Car ſi ce n'étoit que du pain, cette crainte de répandre le Sang de JESUS-CHRIST, en le donnant aux Enfans auroit été bien vaine & bien inutile; ainſi cette coutume dureroit encore, & les Peres de l'Egliſe n'auroient point fait de crime à perſonne, pour avoir laiſſé tomber quelque peu de pain ou de vin à terre.

On a ceſſé de donner l'Euchariſtie aux Enfans à cauſe des prophanations, ce qui fait voir que ce Sacrement ne conſiſte pas dans le ſeul uſage.

3. Exemple. Il ſe tire du changement, qui eſt arivé dans la Communion ſous une ſeule ou ſous les deux eſpeces. On communioit ordinairement ſous les deux eſpeces dans les premiers tems, excepté dans les Communions domeſtiques, dans celles des malades, celles des Enfans, des Priſonniers, de ceux qui ne peuvent boire de vin, dans les Meſſes des préſantifiez, dans leſquelles on ne conſacre point. Comme il n'étoit pas néceſſaire de communier ſous les deux eſpeces, & que la prophanation étoit à craindre, pluſieurs s'en abſtenoient, de ſorte qu'au tems de ſaint Leon, c'eſt-à-dire vers l'an 443. il y en avoit peu, qui reçuſſent l'eſpece du vin. Les Manichéens, qui croïoient que le vin venoit du mauvais principe, ne la recevoient jamais. Saint Leon rétablit la Communion ſous les deux eſpeces, pour les éloigner de ce myſtere, & pour les diſtinguer des vrais Fidelles. Ces changemens de coutume & de Diſcipline prouvent donc la Doctrine de l'Egliſe contre les Heretiques du tems paſſé, auſſibien que contre ceux d'apreſent & font voir, qu'elle eſt immuable.

L'uſage des deux eſpeces condamne les Manichéens d'une ſeule, les Lutheriens, Calviniſtes &c.

4. Exemple. Il ſe tire de la coutume qu'on avoit autrefois de donner l'Euchariſtie aux Fidelles, afin de l'emporter

La coutume d'éporter l'Eucha-

chez eux & la recevoir, quand ils se trouveroient en avoir besoin, comme dans les maladies, la persecution, le danger de se voir arêtez prisoniers pour la Foi. Tertulien, S. Cyprien & S. Basile nous marquent cette coutume, laquelle prouve évidemment. 1. Que le Corps & le Sang de JESUS CHRIST sont réellement & substantiellement dans l'Eucharistie. Car si on avoit crû, que ce n'eût été que du pain, on ne se seroit pas donné la peine de l'emporter chez soi; chacun en avoit en sa maison. 2. Que ce Sacrement ne consiste pas simplement dans l'usage, comme les Lutheriens le prétendent; car ce n'est pas la manducation, qui fait la présence du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST, mais les paroles prononcées par le Prêtre. Ils y étoient donc lorsqu'on emportoit les especes & on ne les emportoit, que parce qu'elles les contenoient. 3. Qu'on étoit persuadé, que ce Sacrement est tres-nécessaire particulierement à la mort, & qu'il donne une grande force, pour en soûtenir les fraïeurs; qu'il embrasoit le courage des Fidelles dans la persecution & les soûtenoit dans le martyre. 4. Qu'on communioit dans ces premiers tems sous une seule espece, car toutes ces communions domestiques, qui se

ristie chez soi prouve la presence réelle, la permanence, l'usage d'une seule espece, l'effet de ce Sacrement.

Tert. l. 2. ad Vxor. cap. 5. S. Cyp. serm. de Lapsis. S. Basil. epist. 289. ad Cæsar. Patriciam.

faiſoient tous les jours, ou tout au moins tres-ſouvent, ſe faiſoient ſous la ſeule eſpece du pain ; l'on ne voit en aucun endroit qu'on ait diſtribué celle du vin.

Le tems des perſecutions aïant ceſſé, cette coutume s'eſt inſenſiblement abolie. Le 1. Concile de Tolede l'abolit dans toute l'Eſpagne l'an 400. à cauſe des prophanations, qui aparemment avoient été faites de ce ſacré Myſtere ; car on ordonna, que ſi quelqu'un aïant reçû la ſainte Hoſtie de la main d'un Prêtre, ne la conſumoit pas auſſitôt, il ſeroit traité comme un ſacrilege. On continua cependant de la donner dans la main ; mais comme on pouvoit encore tromper la vûë du Prêtre, un Concile de Roüen, dont Burchard raporte le Decret, ordonna qu'on la mettroit dans la bouche de ceux qui voudroient la recevoir, ce qui fut aprouvé & établi dans toute l'Egliſe.

Tol. Conc. 1. Can. 14.

Ces changemens de Diſcipline & toutes ces précautions démontrent donc encore, quelle a toûjours été la foi de l'Egliſe touchant le myſtere de l'Euchariſtie, & convainquent les Calviniſtes, les Zuingliens, les Carloſtadiens, les Lutheriens & les autres Heretiques de nouveauté, & par conſequent d'Hereſie.

5. Exemple. Il ſe tire de la Diſcipline,

qu'on obſervoit dans l'adminiſtration du Baptême. On faiſoit autrefois trois immerſions pour marquer les trois perſonnes de la tres-ſainte Trinité, au nom deſquelles on baptiſe. On ſe ſervoit de cette coutume, pour combatre l'Hereſie des Sabelliens, qui nioient la Trinité des perſonnes ; & lorſque les Anoméens & les Aëtiens, qui nioient la Diviniré du Fils & du Saint-Eſprit ſe mirent à baptiſer en faiſant une ſeule immerſion, l'Egliſe condamna cette nouvelle pratique & ordonna, comme nous voïons par le quarante-neuviéme Canon des Apôtres, que tout Prêtre ou tout Evêque, qui oſeroit baptiſer par une ſeule immerſion, ſeroit déposé.

Les trois immerſions du Baptême condamnent les Sabelliés, les Anoméens & les Ariens.

Mais lorſque les Ariens d'Eſpagne s'aviſerent de dire, que ces trois immerſions marquoient trois natures réellement diſtinguées en Dieu, Leandre Evêque de Seville crut qu'il étoit à propos de changer ce point de Diſcipline & de baptiſer par une ſeule immerſion, pour faire voir, que les trois n'étoient point néceſſaires, & qu'elles n'avoient jamais marqué trois natures, mais ſeulement trois perſonnes en Dieu. Saint Gregoire aprouva ſon deſſein & ſuivant la réponſe de ce ſaint Pape il fut ordonné dans le IV. Concile de

S. Greg. l. 1. epiſt. 41. ad Leandr. Hiſpal. Conc. Tol. IV. Can. 5. an. 633.

Tolede, qu'on ne baptiſeroit plus en Eſpagne, que par une ſeule immerſion, pour marquer l'unité de nature, les paroles marquant ſufiſamment la Trinité & la diſtinction des perſonnes. Ce ſont donc les Hereſies, qui ſont ordinairement cauſe, que l'Egliſe change de Diſcipline: & elle le fait pour caracteriſer la verité de ſa Doctrine & de peur que les Heretiques ne puiſſent ſe ſervir des mêmes loix, qu'elle établit & qu'elle obſerve religieuſement, pour autoriſer le menſonge, comme ſaint Gregoire le remarque dans ſa réponſe à Leandre.

L'uſage des Images rare dans les premiers tems de l'Egliſe à cauſe de l'Idolatrie.

6. Exemple. Pendant que l'Idolatrie regnoit dans le monde l'uſage des Images étoit moins commun; parce qu'elles auroient pû être un ſujet de ſcandale aux Proſelytes. Les Juifs & les Gentils n'auroient pas manqué de dire, que les Chrêtiens ne faiſoient que changer de Divinitez, & qu'ils ſubſtituoient de nouvelles Idoles à la place des anciennes. C'euſt été même un ſujet de perſecution: car on n'auroit pas manqué de publier, qu'ils rejettoient les Dieux reçûs & aprouvez par le Senat de Rome, & qu'ils s'en faiſoient, qui étoient inconnus à tout le monde, ce qui n'étoit pas permis par les loix de la Repu blique.

Mais à meſure, que le Paganiſme s'eſt diſſipé & que ce ſujet de ſcandale s'eſt éloigné, on a fait moins de ſcrupule d'avoir des Images, premierement dans les maiſons particuliéres & enſuite dans les Egliſes. Ce changement nous fait donc voir, que l'uſage des Images n'eſt pas abſolument neceſſaire; mais qu'il eſt ſaint, puiſqu'il s'eſt établi dans toute l'Egliſe peu à peu, à meſure que le Paganiſme a tombé & c'eſt ce qu'on a toûjours ſoûtenu contre les Iconoclaſtes du VIII. & du XVI. ſiécle.

7. Exemple. Il ſe tire des changemens, qui ſont arivez dans la Diſcipline de la Penitence. L'Egliſe uſoit d'une tres-grande ſeverité dans les commencemens, pour imprimer de l'horreur à ſes enfans de certains crimes, qui étoient tres-communs parmi les Païens, comme l'homicide, l'idolatrie & la fornication. On impoſoit de terribles peines aux Chrêtiens, qui étoient aſſez malheureux, que d'y tomber. Il falloit paſſer par divers dégrez de mortification, pour ſe purifier & pour pouvoir en obtenir l'abſolution, & il y avoit même pluſieurs crimes, de qui on ne l'a donnoit jamais en certains lieux, pas même à la mort. Cette rigueur étoit tres-ſalutaire à tout le

Les changemens de Diſcipline ſur la Penitence prouvent le pouvoir de l'Egliſe contre les Montaniſtes, les Novatiens &c.

monde, parce que chacun ſe tenoit ſur ſes gardes de peur de tomber dans le malheur de ceux, qu'on voïoit pendant pluſieurs années à la porte des Egliſes, couverts de cilices, proſternez la face contre terre & la baignant de leurs larmes, pour obtenir ſeulement la permiſſion d'entrer dans la cariére de la Penitence.

Mais lorſque Montanus vint à ſe ſervir de ces exemples, pour perſuader à ceux de ſa Secte, que l'Egliſe n'avoit pas le pouvoir de remettre toutes ſortes de pechez, parce qu'il y avoit pluſieurs Egliſes, où l'on ne l'acordoit jamais pour certains crimes, ou parce qu'ils étoient trop énormes ou qu'ils devenoient trop communs, on ſe relâcha de cette grande ſeverité en quelque choſe, & ce fut ce relâchement, qui fît prendre la reſolution à Tertulien de ſe ſeparer de l'Egliſe, pour ſuivre le parti des Montaniſtes, comme étant le plus ſevére, ne pouvant ſouffrir qu'on ſe départît jamais de cette extrême rigueur, que la neceſſité avoit introduite & ne comprenant pas de quelle importance il étoit d'uſer de quelque temperamment, pour confondre la ſuperbe des Montaniſtes & aſſûrer la Foi des Fidelles, contre cette

Tert. l de Pudic. c. 1.

fauſſe aparence de ſainteté.

Dans le tems de la perſecution de Dece on fut obligé d'impoſer des peines tres-rigoureuſes à ceux qui tomboient dans l'idaoltrie ; afin de donner aux Fidelles une juſte horreur de ce crime & les retenir dans leur devoir par la crainte de ces peines. On fit des loix tres-ſevéres, pour obliger les Lapſes à entrer au plutôt dans la cariére de la Pénitence ; comme de ne l'acorder jamais à ceux qui ne la demandoient que quand ils tomboient malades. Cela prouve qu'on croïoit alors, comme on croit aujourd'hui, que la Satisfaction eſt une partie de la Pénitence, qu'elle eſt néceſſaire pour obtenir la remiſſion de ſes pechez, & que les Refotmateurs, qui le nient, ſont d'un ſentiment contraire à toute l'ancienne Egliſe & par conſequent Heretiques.

Mais les Novatiens s'étant ſeparez & s'étant aviſez de ſoûtenir, que l'idolatrie étoit un crime irremiſſible, pour paroître plus ſaints que les autres, qu'ils diſoient être ſoüillez par la ſociété de ceux, qui étoient rentrez dans l'Egliſe, quoiqu'ils euſſent expié ce crime par les plus grandes rigueurs de la pénitence, on ſe relâcha en quelque maniére de cette ſevérité Canonique en acordant plus fa-

cilement des indulgences à ceux, qui étoient tombez, lorſqu'on le jugeoit à propos; pour faire voir quel étoit le pouvoir de l'Egliſe dans l'adminiſtration du Sacrement de Pénitence, que ces Heretiques bornoient ſelon leur caprice, & que les Lutheriens contrediſent entierement aujourd'hui, en niant le pouvoir qu'elle a d'acorder des indulgences.

Ces changemens ſont donc des marques & des preuves de l'immutabilité de la Foi, par laquelle nous croïons la néceſſité de la Satisfaction & en même tems, que l'Egliſe a le pouvoir de la rendre plus ou moins rigoureuſe, ſelon la néceſſité des tems, l'énormité, le nombre ou la legereté des crimes, la force ou la foibleſſe des coupables, le plus ou le moins de douleur de leurs pechez.

Le Mariage des Prêtres condamnoit les Encratites, les Manichéens, les Aëriens &c.

8. Exemple. Il ſe tire du Celibat des Eccleſiaſtiques. L'Egliſe recevoit au commencement des Miniſtres & des Prêtres mariez, pourvû qu'ils ne l'euſſent été qu'une fois; parce que le ſecond mariage eſt une marque d'incontinence & n'eſt pas une ſi parfaite repreſentation de l'union de JESUS-CHRIST avec l'Egliſe que le premier, JESUS-CHRIST n'aïant eu & ne devant jamais avoir qu'une ſeule épouſe. Cette conduite condam-

noit l'erreur des Encratites, des Aëriens, des Manichéens, des Priſcillianiſtes, des Apoſtoliques & d'autres ſemblables Heretiques, qui rejetoient de leurs Aſſemblées tous ceux, qui ne gardoient pas la continence.

Le Celibat des Prêtres condamne Jovinian.

On a préferé dans la ſuite pour le Miniſtere ceux qui vivoient dans la continence, à ceux qui étoient engagez dans le Mariage, parce qu'il s'en trouvoit ſufiſemment, qui vouloient vivre dans le Celibat. Ce changement de Diſcipline nous fait voir, que l'Egliſe a toûjours crû, que la virginité & la continence étoient préferables à l'état du Mariage, ce qui faiſoit la condamnation de Jovinian, qui diſoit, que le Mariage étoit d'un auſſi grand mérite que la continence, & de Luther qui diſoit que le Mariage étoit de Précepte & que la Virginité & la Continence étoient abſolument impoſſibles à garder.

On ordonne l'uſage des viandes contre les Priſcillianiſtes. *Conc. Bracar. Can. 32. an. 563.*

9. Exemple. Les Priſcillianiſtes étoient de veritables Manichéens. Ils rejettoient l'uſage des viandes & ne pouvoient ſouffrir, non ſeulement qu'on en mangeât, mais encore de ce qui avoit été cuit ou mêlé avec elles. On ordonna dans le Concile de Bragues I. qu'on obligeroit, ſur peine de dépoſition, les Eccleſiaſtiques à manger au moins des herbes qui auroient

été cuites avec de la viande s'ils vouloient s'abſtenir de la viande par mortification, afin d'éloigner d'eux le ſoupçon de cette Hereſie. L'Egliſe, qui ordonne l'abſtinence des viandes en certains tems & en certains jours, la deffendoit alors, pour diſtinguer les veritables Fidelles de ceux, qui étoient plongez dans les abominables erreurs des Priſcillianiſtes, qui croïoient que les viandes venoient du mauvais principe, & qu'elles ſoüilloient l'ame. Cela eſt ſi veritable que le même Concile aprouve l'abſtinence des viandes, lorſqu'on la garde par penitence ou par mortification, pourvû que cela ſe faſſe ſans aucun ſcandale. Ce qui fait voir la mauvaiſe foi des Miniſtres, qui oſent nous imputer cette Hereſie, & qui ſe ſervent des paſſages de l'Ecriture, dont les Peres ſe ſervoient contre ces Heretiques, pour nous prouver, qu'on ne doit obſerver ni Carême ni abſtinence.

Can. 14.

Confeſſ. Auguſt. art. V. de abuſib.

On peut raporter un grand nombre de ſemblables exemples, mais ceux-là ne ſont que trop ſufiſans, pour faire voir, que les changemens de Diſcipline les plus conſiderables n'ont été faits, que pour confirmer la Doctrine de l'Egliſe & diſtinguer les veritables Fidelles des Heretiques cachez ou déclarez. Car dés

le moment, que les Heretiques viennent à publier quelque nouvelle opinion, l'Egliſe s'y opoſe non ſeulement par des paroles; mais encore par un changement de Diſcipline, s'il eſt poſſible ou néceſſaire; afin de faire voir par une pratique continuelle, qu'elle a en horreur une telle Doctrine. C'étoit donc inutilement, que les Calviniſtes de France demandoient, pour ſe réünir à l'Egliſe, qu'on leur acordât la Communion ſous les deux eſpeces. C'étoit l'unique moïen, qu'ils trouvoient, de pouvoir demeurer dans l'Egliſe & d'y communier avec les Catholiques ſans croire ni la préſence réelle, ni la Tranſubſtantiation, ni la verité du Sacrifice, & en demeurant toûjours à la ſimple figure. Mais l'Egliſe ne peut ſouffrir dans ſon ſein un tel mêlange, & bien loin qu'elle fût portée à rétablir l'uſage de la coupe, un ſoupçon auſſi-bien fondé que celui-là, ſeroit capable de l'engager à le deffendre, s'il étoit en uſage; afin d'obliger ceux, qui croiroient les deux eſpeces eſſentielles & néceſſaires au Sacrement, àchanger de ſentiment. L'exemple qu'ils alleguoient du Concile de Bâle, qui voulut bien laiſſer la liberté aux Bohëmes de communier ſous les deux eſpeces, faiſoit entierement contre

Pourquoi l'on ne pouvoit accorder la coupe aux Proteſtans qui demãdoient à ſe réünir à cette condition.

Æneas Sylv. Hiſt. Bohem. cap. 52. In reſp. ad Ambaſſ. Imper. in append. Conc. Baſil.

Naucle. rus part. 2. Gen. 48.

eux, parce que les Bohëmes croïoient la préſence réelle, la Tranſubſtantiation & la verité du Sacrifice ; ainſi il n'y avoit rien à craindre étant veritablement Catholiques en toutes choſes, & reconnoiſſant & promettant d'enſeigner au Peuple, que les deux eſpeces n'étoient aucunement néceſſaires & de ne forcer perſonne à les recevoir. Ainſi le Concile ne fit aucune dificulté de ſe relâcher ſur un point de Diſcipline, qui pouvoit ſervir à ramener un grand nombre de perſonnes au ſein de l'Egliſe. Mais cela ne fut pas executé, les Chefs du Schiſme aïant violé toutes les promeſſes, qu'ils avoient faites au Concile & recommencé à faire de nouveaux deſordres. Si ces Schiſmatiques avoient ſoûtenu comme font les Calviniſtes & les Lutheriens, que les deux eſpeces ſont eſſentielles ou néceſſaires au Sacrement, on ne leur auroit jamais acordé l'entrée de l'Egliſe à cette condition. Car quoique la Diſcipline ſoit en ſa diſpoſition, elle ne la change jamais, pour favoriſer l'erreur & l'Hereſie ; mais au contraire elle la change tout autant de fois, qu'il eſt néceſſaire, pour éclarcir le Dogme & pour aſſûrer la Foi de ſes Enfans & écarter les Heretiques, qui tâchent en ſe cachant ſous des

des peaux de brebis de ravager la bergerie de JESUS-CHRIST. C'eſt ce que nous nous étions propoſés de montrer dans ce Chapitre.

CHAPITRE XIX.

Dans quel ſujet repoſe l'eſprit d'infaillibilité, qu'on attribuë à l'Egliſe.

C'Eſt ce que nous demande le Miniſtre Jurieu, ce fameux Prophete de nos jours, dans les refléxions, qu'il a faites ſur les Conciles, & qu'il a miſes à la tête de ſon abregé de l'Hiſtoire du Concile de Trente compoſée par Fra Polo & il pretend que l'Egliſe ne le peut trouver. Tout ce que nous avons dit juſqu'à preſent, n'eſt que trop ſuffiſant, pour lui enſeigner ce qu'il demande. Cependant il eſt à propos de le contenter plus amplement & de luy faire voir la fauſſeté des raiſonnemens, qu'il met en uſage pour détruire cet eſprit d'infaillibilité, qui l'embaraſſe de quelque côté qu'il ſe tourne, ſoit du côté de Calvin ou de Socin. *Tom. I. pag. 15. & les ſuiv.*

Nous avons demontré en pluſieurs manieres que l'Egliſe eſt infaillible, on eſt

même obligé de le reconnoître dans l'article VII. de la Confeſſion d'Auſbourg; & il faut renoncer manifeſtement à l'autorité de toutes les ſaintes Ecritures anciennes & nouvelles, pour oſer dire, comme ont fait les Calviniſtes de France, dans leur confeſſion de foi, *que l'état de l'Egliſe* au tems de Calvin & de Luther *étoit interrompu & qu'il a fallu, que Dieu ſuſcitât des gens d'une façon extraordinaire pour dreſſer l'Egliſe de nouveau, qui étoit en ruine & deſolation.* Combien de Propheties nous marquent expreſſément ou figurativement cette importante verité? Le Prophete Roy nous la repreſente comme une ville, que le Seigneur a fondée pour toûjours. Il l'apelle une montagne ſainte, pour en marquer la ſtabilité, & ce nom lui eſt ſouvent donné dans l'Ecriture. C'eſt ainſi que ſaint Auguſtin explique ce Pſeaume, qui eſt tres-intelligible de lui-même. Iſaïe marque, que Dieu devoit faire un jour une aliance éternelle avec nous. JESUS-CHRIST s'appliqua les premieres paroles de ce Chapitre prêchant dans la Synagogue de Nazaret, ce qui fait voir, que ce paſſage s'entend manifeſtement de l'aliance, qu'il devoit faire avec l'Egliſe. Le Prophete Daniel parle d'un Royau-

Confeſſion de France art. 31. L'Egliſe eſt infaillible ſelon l'Ecriture ſainte.

Pſal. 47. v. 9.

S. Aug. in Pſal. 47.

Iſai. 61. v. 8.

Luc 4. v. 18.

me, que le Dieu du Ciel devoit établir, pour toûjours, qui ne pouroit jamais être détruit ni tomber entre les mains d'une autre nation, qui verroit finir tous les Royaumes, dont il a parlé auparavant, & qui subsisteroit éternellemẽt; ce qui ne peut convenir qu'au Royaume de JESUS-CHRIST qui est l'Eglise, que l'Ange, qui anonça sa venuë à la sainte Vierge, déclara ne devoir jamais finir. *Daniel. 2. v. 44.* *Luc. 1.*

C'est pour cela, qu'il est apelé un homme sage, qui a placé les fondemens de sa maison sur la pierre, afin qu'elle ne puisse être ébranlée ni par la pluie qui tombe, ni par les fleuves qui se débordent, ni par les vents qui soufflent, & qui viennent fondre contre elle. C'est lui-même, qui est cette pierre, quoyqu'il soit encore l'Architecte; & cette pierre donna son nom au premier des Apôtres, qui la representoit, lorsqu'il lui dit, *tu es Pierre & sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, & les portes de l'enfer ne prevaudront point contre elle*, ce qui prouve encore manifestement l'infaillibilité de l'Eglise. Et c'est pour cela que saint Paul l'apelle *l'apui & la colonne de verité*; & non pas seulement, comme dit Jurieu, *parce qu'elle est obligée de deffendre la verité*, comme si elle étoit *Math. 7. v. 24.* *Math. 16. v. 18.* *1. Timot. 3. v. 15.* *Jur. hist. du Conc. de Trente pag. 6.*

ſeule, qui y fût obligée.

Tous ces paſſages & une infinité d'autres, qu'on pourroit encore aporter, prouvent évidemment l'infaillibilité de l'Egliſe. Or ſi elle ne doit jamais manquer, il faut neceſſairement qu'elle ait un tribunal infaillible, où qu'il puiſſe être; & par conſequent que JESUS-CHRIST preſide à ſes jugemens & que ce ſoit l'Eſprit de Dieu même, qui y decide par la bouche des Juges. C'eſt pour cela que JESUS-CHRIST a promis, qu'il ſeroit avec elle juſqu'à la fin des ſiecles, & que les Apôtres ſe ſont ſervis dans leur deciſion de cette formule; Il a ſemblé bon au Saint-Eſprit & à nous de &c. *Viſum eſt Spiritui Sancto & nobis &c.*

Act. 15. *v.* 28.

Il n'y a donc rien ſi certain, que l'Egliſe eſt infaillible, puiſque toute l'Ecriture ſemble conſpirer à nous en convaincre; car toute l'Ecriture tend à établir parmi nous ce Royaume de JESUS-CHRIST & à nous faire connoître, quel il doit être. Ainſi il ne s'agit plus que de trouver le ſujet, où repoſe cet eſprit d'infaillibilité, pour contenter pleinement Monſieur Jurieu. Or je dis qu'il repoſe ſur toute l'Egliſe répanduë par toute la terre, parce qu'il eſt impoſſible ſelon toutes ces promeſſes, qu'elle puiſſe

L'Egliſe Catholique eſt

perir toute entiere, & par conſequent qu'elle puiſſe embraſſer aucune erreur, puiſqu'elle ceſſeroit d'être l'Egliſe de JESUS-CHRIST, ſi elle ceſſoit de tenir ſa doctrine dans le moindre petit article. Il eſt vrai qu'il s'en détache de tems en tems quelques petites parties, parce que le Royaume de Dieu doit être enlevé à ceux, qui ne le font pas profiter, & cela arive ſouvent à des nations entieres. C'eſt une punition la plus terrible, que Dieu puiſſe exercer contre un miſerable peuple; mais jamais une telle apoſtaſie ne ſe trouvera dans toute l'Egliſe, ni même dans la plus grande partie. Le titre de Catholique, que les Apôtres lui ont donné, en eſt une démonſtration certaine: car c'eſt en vertu de ce privilege, qu'elle ſera toûjours la plus grande, la plus nombreuſe & la plus étenduë de toutes les ſocietés chrêtiennes, ce qu'elle ceſſeroit d'être ſi la plus grande partie venoit à perir.

le ſujet où repoſe l'eſprit d'infaillibilité.

Mat. 21. v. 43.

Si l'Egliſe ainſi répanduë par toute la terre eſt infaillible, elle ne l'eſt pas moins, lorſqu'elle eſt aſſemblée. C'eſt ce qui ſe fait dans les Conciles generaux. Châque Evêque repreſente ſon Egliſe, comme en étant le chef & le dépoſitaire de la Foy, qu'elle a reçûë par Tradition.

De quelle maniere les Conciles generaux ſont infaillibles.

Si tous les Evêques du monde étoient donc aſſemblez, pour examiner un point de doctrine, on ne peut douter, que ce Concile ne fût infaillible; puiſque ce ſeroit toute l'Egliſe aſſemblée, & que ſi ce Concile tomboit dans l'erreur, toute l'Egliſe ceſſeroit d'être l'Egliſe. Mais ſi nous ſuppoſons que la plus grande partie ſeulement des Evêques ſoient aſſemblez, il eſt encore tres-certain, qu'un tel Concile ſeroit infaillible, parce que ſi ce Concile tomboit dans l'erreur, l'autre partie étant la plus petite, ne pourroit être l'Egliſe Catholique; ce ne ſeroit donc plus celle que JESUS-CHRIST a fondée, puiſque celle qu'il a fondée, doit être Catholique; c'eſt à dire la plus grande, & la plus étenduë de toutes les ſocietés, qui puiſſent jamais être. Enfin ſi nous ſuppoſons qu'une partie des Evêques, mais qui ne ſoit pas la plus grande, ſoit aſſemblée, plus ce Concile ſera nombreux plus auſſi ſa déciſion ſera certaine & aprochera de l'infaillibilité; parce qu'il eſt plus difficile, qu'un grand nombre d'Egliſes ſoient dans l'erreur, qu'un petit nombre; mais ſi la déciſion eſt approuvée & reçûë par toute l'Egliſe, elle doit être regardée comme la doctrine de toute l'Egliſe, & par

conſequent comme celle de JESUS-CHRIST.

Le Proteſtant, dit Monſieur Jurieu, *eſt fort éloigné de ces penſées. Il prétend qu'il eſt en droit de revoir le procés.* Mais où a-t-il pris ce droit le Proteſtant ? qui l'a établi juge ſur l'Egliſe, pour revoir ſes jugemens ? Ce Proteſtant n'eſt qu'un particulier, ou tout au plus un petit nombre de gens revoltés contre l'Egliſe, dont on examine les ſentimens dans ces ſaintes aſſemblées, pour voir s'ils ſont conformes à ceux qu'on tient, & qu'on a toûjours tenus dans toute l'Egliſe; Quel droit peut donc avoir une poignée de novateurs de revoir un procés, qui eſt jugé dans toutes les formes & dont le jugement eſt aprouvé dans toute l'Egliſe. *Pag. 2. & 3.*

Nul n'a droit de revoir les jugemens de l'Egliſe.

La doctrine en queſtion eſt conforme à celle, qu'on a toûjours tenuë, ou non. Si elle eſt conforme, elle eſt Catholique, & s'il reſte quelque difficulté, ce ne peut être que dans les expreſſions, qu'il faut corriger pour parler le langage de l'Egliſe. Si elle n'y eſt pas conforme, elle eſt tres-aſſurément condamnable.

Mais ce Proteſtant dit, qu'il a été jugé ſur des pieces, contre la fauſſeté deſquelles il s'eſt toûjours recrié, dit encore Monſieur Jurieu. Ce Proteſtant n'a été jugé,

Les pieces ſur leſquelles on juge les Heretiques ſont

l'Ecriture ſainte &la Tradition.

comme tous les autres heretiques, que ſur l'Ecriture ſainte & ſur la Tradition. On ne peut pas dire, que l'Ecriture ſainte ſoit une piece fauſſe. La Tradition n'eſt autre choſe que la doctrine conſtante receuë & aprouvée par toute l'Egliſe dans tous les ſiecles, & qui eſt venuë par une ſucceſſion continuelle juſqu'à nous. Cette piece peut-elle être fauſſe ? Les Peres les Conciles, & tous ceux qui ont écrit des matieres de la Religion en chaque ſiecle ſont les témoins de cette Tradition. Il ne faut qu'ouvrir leurs Livres, pour voir ce qu'on croyoit dans l'Egliſe de leur temps touchant chaque point de cõtroverſe. Ce ſont des faits dont il eſt facile de s'informer. Le moyen, que nous propoſons pour cela, eſt infaillible, & tous les Miniſtres peuvẽt s'en ſervir comme nous; quel droit & quelle raiſon ont-ils de le rejetter ? Peut-on dire, que tant de ſaints Paſteurs, dont la memoire eſt en benediction dans tout le monde, qui ont verſé leur ſang pour la doctrine, qu'ils enſeignoient, ou qui ſont morts en odeur de ſainteté, ont été des heretiques, des idolâtres, des profanateurs des plus ſaints myſteres, de faux interpretes de l'Ecriture, ou qu'ils ont tous conſpiré, non ſeulement avec ceux qui les ont precedez,

mais encore avec ceux, qui étoient de leur temps dans les Provinces les plus éloigneés de celles où ils vivoient, & avec ceux mêmes qui devoient les ſuivre, pour nous en impoſer & pour nous faire croire, qu'on croyoit dans l'Egliſe de leur tems, ce qu'on n'y croyoit pas, & qu'on y pratiquoit ce qu'on n'y pratiquoit pas? C'eſt un fait de ſçavoir ce qu'on croyoit, ce qu'on prêchoit, ce qu'on enſeignoit dans les cathechiſmes ſoit en public, ſoit en particulier dans chaque ſiecle, touchant chaque myſtere: à qui doit-on s'en raporter ſinon à ceux qui ont enſeigné, catechizé, prêché, défendu, ſoûtenu, juſqu'à l'effuſion de leur propre ſang, tous les articles de la doctrine de JESUS-CHRIST dans tous les tems, dont nous avons les Sermons, les Homelies, les Interpretations ſur les ſaintes Ecritures, les catechiſmes, les conferences, qu'ils ont faites contre les heretiques, les déciſions dans les Conciles, où ils ont aſſiſté, & generalement tout ce qu'ils ont fait, dit & écrit en faveur des dogmes, que *le Proteſtant* nous contredit aujourd'huy, ſans autre raiſon, ſinon que cette doctrine ne s'accommode pas avec ſon genie, ni avec la corruption de ſon cœur. Car voicy comme on raiſonne chez Monſieur Jurieu

pour détruire ce que toute l'antiquité a toûjours crû depuis les Apôtres.

Pag. 17. Le bon ſens & la raiſon veulent qu'on croye ce que Dieu a revelé.

Si nous conſultons les lumieres du bon ſens & de la raiſon, dit-il, *quelqu'un pourra-t-il ſouffrir, qu'on atache l'infaillibilité à ces aſſemblées, qu'on apelle Conciles generaux, ou qui n'ont jamais été dans le monde, ou qui ne s'y ſont vûës que fort tard & purement par accident.* Et moy je dis, que ſi on conſulte les lumieres du bon ſens & de la raiſon, on croira tout ce qui eſt dans l'Ecriture & ce qu'on a toûjours crû dans toute l'Egliſe; car le bon ſens & la raiſon veulent, qu'on croye ce que Dieu a revelé ſans raiſonner; or il a revelé, que l'Egliſe, qu'il a établie, ne tombera jamais dans aucune erreur, en diſant, que les portes de l'Enfer ne prevaudront jamais contre elle; qu'elle eſt la colomne & l'apui de toute verité &c. & on l'a toûjours crû ainſi dans tous les temps: Le bon ſens & la raiſon veulent donc qu'on le croye encore aujourd'huy; & tous les ſophiſmes que Monſieur Jurieu & ſa Synagogue peuvent faire pour montrer, que *l'état de cette Egliſe a été interrompu & qu'elle eſt tombée en ruine & deſolation*, ne ſont autre choſe, ſinon des demonſtrations certaines & évidentes de leur mauvais ſens & de leur raiſon

Confeſſ. de France art. 32. Avertiſſement touchant le Catechiſme;

corrompuë & dépravée.

Comme la doctrine de l'Egliſe ne peut jamais être changée ni alterée, toute celle qui s'y trouve contraire doit être neceſſairement regardée comme fauſſe & heretique. Toutefois & quantes donc qu'il arrive, qu'une opinion nouvelle s'établit parmi les Catholiques, on convoque des Conciles pour examiner, ſi elle eſt conforme à celle, que toute l'Egliſe tient & a toûjours tenuë. Si elle ſe trouve contraire, on la déclare avec juſtice fauſſe & heretique. Et comme il pourroit arriver, qu'une Province entiere ſe trouveroit infectée d'une hereſie, quoyque cette déciſion ſoit d'un grand poids, lors particulierement que cette Province n'a pas donné lieu de ſoupçon contre ſa doctrine, elle n'eſt pas cependant regardée comme abſolument infaillible. Mais lorſque les Evêques d'un grand nombre de Provinces ſont aſſemblez & que les choſes ſe ſont paſſées pacifiquement & ſans violence, on ne peut douter qu'une telle déciſion ne ſoit juſte, & ſi elle eſt aprouvée de toute l'Egliſe, qu'elle ne ſoit inconteſtable; ce qui ſe doit dire à plus forte raiſon d'un Concile general, qui repreſente toute l'Egliſe.

Pourquoy donc *ne peut-on ſouffrir*, ſe-

Pourquoi les Conciles generaux ne peuvent être infaillibles ſelon monſieur Jurieu.

lon Monſieur Jurieu, *que ſuivant les lumieres de la raiſon & du bon ſens on atache l'infaillibilité à des aſſemblées, qu'on apelle Conciles generaux?* C'eſt 1°. *ou qu'elles n'ont jamais été dans le monde*; 2°. *ou qu'elles ne s'y ſont vûës que fort tard*, 3°. *& purement par accident.* Il eſt bon d'examiner ſi ces trois raiſons ſont de quelque poids ſelon les lumieres de la raiſon & du bon ſens. Mais avant que d'entrer plus avant, je dis, qu'il eſt contre toute ſorte de raiſon de ſe ſervir de principes tirez de la raiſon, pour détruire des veritez de Foi contenuës clairement dans l'Ecriture ſainte & apuyées ſur toute la Tradition; & que tous ces ſortes de raiſonnemens ne ſervent qu'à faire voir, quelle eſt la foibleſſe de nôtre eſprit, qui s'arrête à contredire tout ce qu'il ne comprend pas, comme ſi Dieu étoit obligé de lui faire comprendre tous les myſteres, qu'il nous a revelez, ou qu'il a établis. Si Dieu a donc voulu rendre ſon Egliſe infaillible, comme il nous déclare par l'Ecriture ſainte qu'il l'a fait, que deviennent les raiſonnemens de Monſieur Jurieu? Mais voyons ſi ces raiſonnemens ſont ſupportables.

1°. Monſieur Jurieu pretend que c'eſt abuſer des termes que d'apeller œcume-

Pag. 23. & ſeq.

niques ou universels des Conciles composez de deux ou trois cens Evêques, qui sont venus de cinq ou six nations; Il dit que quand les Empereurs Romains se firent Chrêtiens la plus considerable partie du Christianisme étoit renfermée sous leur Empire; mais que cette partie considerable n'étoit pas tout; & qu'ainsi les Conciles qu'ils convoquoient, quoiqu'ils s'appelassent generaux, ou œcumeniques, ne l'étoient pas; que ce nom de Concile universel n'est venu que d'une maniere de parler de l'Eglise dans le stile même des Apôtres, qui apeloient l'Empire Romain la terre universelle: Que s'il y avoit quelque Concile, qu'on pût apeler general, il faudroit qu'il fût composé tout au moins des conducteurs de l'Eglise, de tous les savans & de tous ceux, qui ont medité les mysteres de la Religion; qu'il n'y a point de lieu au monde qui pût tenir une telle assemblée, & qu'il seroit même impossible d'y deliberer. D'où il suit, qu'il n'y a jamais eu & qu'il ne peut jamais y avoir de Conciles generaux; c'est la conclusion de M. Jurieu.

Premiere raison de Monsieur Jurieu.

Je conviens qu'il n'y a jamais eu de Conciles, où tous les Evêques du monde ni même tous ceux de l'Empire Ro-

Pag. 22. main ayent aſſiſté. Monſieur Jurieu pretend, que *ce fut l'envie, qui prît à Conſtantin de voir tous les Evêques de ſa domination, qui l'obligea de les aſſembler en un Concile*; mais ſi cela eſt, il s'en faut beaucoup, qu'il n'eût cette ſatisfaction toute entiere. Trois cens dixhuit Evêques, qui ſe trouverent à ce Concile n'en faiſoient qu'une tres-petite partie, à peine s'y en trouva-t-il quelques-uns de tout l'Occident & de tout le Midy. Le ſecond Concile general n'étoit compoſé que de cent cinquante Evêques; celuy d'Epheſe de deux cents; celuy de Calcedoine eſt un des plus nombreux & en contenoit juſqu'à ſix cens, leſquels étoient preſque tous d'Orient; ainſi des autres. Il eſt donc certain, qu'il ne peut y avoir de Conciles generaux en ce ſens-là.

Contradiction de Monſieur Jurieu.

Mais Monſieur Jurieu, qui avoit dit dans la page 22. que ces Conciles n'étoient apelés generaux, que parce qu'ils étoient convoquez dans l'Empire, qui ſelon le ſtile des Apôtres s'apeloit la terre univerſelle, ne fait point de difficulté de dire dans la page 24. que *ces Conciles ont été apelez generaux parce que dans la ſuite toute l'Egliſe univerſelle les a reçûs*; il doit donc au moins convenir,

qu'il peut y avoir & qu'il y a eu dans l'Egliſe des Conciles generaux au moins d'acceptation, & cela ſufit, pour nous obliger à regarder les deciſions de ces Conciles, comme des regles certaines & infaillibles de nôtre Foy, & ces Aſſemblées, comme *des ſujets où repoſe cet eſprit d'infaillibilité.*

Il ſuffiroit même, que la partie la plus conſiderable du Chriſtianiſme, qui étoit ſous la domination des Empereurs Chrêtiens, eût reçû & approuvé ces Conciles, pour dire que leur doctrine eſt celle de toute l'Egliſe, quand on ſupoſeroit qu'ils ſeroient inconnus à pluſieurs autres provinces catholiques: car il eſt impoſſible, comme nous l'avons déja remarqué, que la plus grande & la plus conſiderable partie de l'Egliſe aprouve & reçoive une hereſie, parce qu'elle periroit & l'autre ceſſeroit d'être l'Egliſe Catholique, c'eſt à dire celle que JESUS-CHRIST a établie pour être la plus grande de toutes les ſocietés.

La plus grande partie des Evêques ſufit pour un Concile general & infaillible.

Ce n'eſt donc pas à proprement parler le grand nombre d'Evêques, qui aſſiſtent à un Concile, qui le rend general, comme Monſieur Jurieu ſe l'imagine. Le Concile des Donatiſtes à Bagaï étoit de trois-cens-dix Evêques; il n'en

étoit pas meilleur pour cela. Le faux Concile de Conſtantin Copronyme, qui condamna l'uſage & le culte des images, étoit de trois cens huit Evêques de Cour. Ces aſſemblées impies n'étoient gueres moins nombreuſes que le Concile de Nicée & beaucoup plus que ceux de Conſtantinople & d'Epheſe. Cependant les deciſions des premiers ont toûjours été en horreur à toute l'Egliſe, autant que celles des ſeconds ont été & ſeront toûjours en veneration.

Ce n'eſt pas non plus la convocation ſeule; car il arrive quelque fois qu'elle n'a pas ſon effet, & qu'il ſe trouve des obſtacles, qui empêchent les Evêques de s'aſſembler. Le Concile de Sardique fut convoqué de toutes les parties du monde, comme dit Sulpice Severe; mais la ſeparation des Orientaux empêcha qu'il ne fût general dans ſon iſſuë. Il peut encore arriver, qu'un Concile general aſſemblé ceſſe de l'être ou ſoit regardé comme ne l'étant pas, par les artifices & les violences, qu'on peut y exercer, pour ôter la liberté des ſuffrages, comme il arriva au Concile d'Arimini & au faux Concile d'Epheſe par la tyrannie de Dioſcore d'Alexandrie.

Sulp. Severe l. 2. Hiſt. Eccl.

Ce qu'il faut pour

Il faut donc au moins l'une de ces trois

choſes pour rendre un Concile Ecumenique. faire un Concile general.

1. La preſence de tous les Evêques du monde aſſemblez. Un tel Concile repreſenteroit parfaitement bien toute l'Egliſe, étant compoſé de tous les premiers Paſteurs de la Chrêtienté, leſquels ſe trouvant conformes dans leur croyance marqueroient tres-certainement la Foy, que toute l'Egliſe a reçûë des Apôtres par une Tradition conſtante & non interrompuë; ce Concile ſeroit donc tres-infaillible : mais il n'en faut point attendre de cette maniere, une telle aſſemblée eſt moralement impoſſible. On ſouhaiteroit cependant qu'elle ſe pût faire lorſqu'on convoque des Conciles generaux, puiſqu'on y apelle tous les Evêques en general & chacun en particulier; mais mille raiſons & mille difficultés inſurmontables empechênt, que beaucoup ne puiſſent s'y trouver.

2. Le concours de la plus grande & plus conſiderable partie des Evêques du monde; ſupoſé qu'il y eut une convocation generale, comme à Nicée, cela ſufit pour faire un Concile general & infaillible; car il eſt impoſſible, qu'une telle partie de l'Egliſe ſoit dans l'erreur; & ſi cela étoit ce ne ſeroit plus l'Egliſe

de JESUS-CHRIST qui doit être ſans ride & ſans tache dans la Foy ; & l'autre étant la plus petite ne ſeroit plus l'Egliſe Catholique, c'eſt à dire celle, que JESUS-CHRIST a voulu être répanduë par tout le monde & la plus grande de toutes les ſocietés, comme nous avons déja dit pluſieurs fois. Un tel Concile ſeroit donc Ecumenique & infaillible dans ſes deciſions.

3. L'acceptation ſolennelle & poſitive de toute l'Egliſe ; car la Foy des Evêques aſſemblez eſt déclarée par cette acceptation, celle de toutes les Egliſes du monde. Ce Concile devient donc un Concile Ecumenique & ſes deciſions une regle infaillible ; puiſqu'elles ſont conformes à la Foy de toute l'Egliſe. Comme il eſt impoſſible d'aſſembler tous les Evêques du monde & tres-difficile d'en aſſembler la plus grande & la plus conſiderable partie, c'eſt par cette acceptation poſitive & ſolennelle, qui ſe fait des deciſions de ceux qu'on aſſemble, qu'on connoît, qu'ils ſont generaux. Cela leve toute difficulté & coupe le fil à toutes ces ſupercheries des heretiques. Car la doctrine, qui eſt reçûë & aprouvée par toute l'Egliſe, eſt tres-certainement la veritable Foy & celle, qui y

eſt contraire, eſt fauſſe & heretique.

Comme il ſufit à un Concile pour être Ecumenique, qu'il ſoit aprouvé de cette maniere par la plus grande & la plus conſiderable partie de l'Egliſe, pour les raiſons, que nous avons aportées, les heretiques n'ont pas droit de dire, Ce Concile n'eſt pas general, parce que nous, qui faiſons une partie de l'Egliſe, nous ne l'avons ni reçû ni aprouvé. Car cela fait voir, que leur doctrine ne ſe trouve pas conforme à celle de la plus grande & la plus conſiderable partie de l'Egliſe, & qu'ainſi elle eſt heretique & condamnable.

Les heretiques n'ont pas droit de dire qu'un Concile n'eſt pas general parce qu'ils ne l'ont pas aprouvé.

Et de-là il ſuit encore, qu'il n'y a rien de plus faux, qu'il ſoit neceſſaire, que non ſeulement *les conducteurs des Egliſes, qui ſont les Evêques*, mais encore *tous les ſçavans & tous ceux, qui ont medité les myſteres* y ſoient apelez comme Juges; parce que n'étant pas Evêques, mais de ſimples particuliers, ils ne ſont pas les depoſitaires de la Foy d'aucune Egliſe, ni par conſequent juges de celle des autres. Car un Evêque repreſente ſon Egliſe, rend témoignage de ſa Foy au Concile, & a droit de juger de celle des autres, & de dire anathême à ceux, qui ſoutiendroient une doctrine contraire;

Pourquoi il n'eſt pas neceſſaire que tous les ſavãs aſſiſtent aux Conciles.

ce qu'un particulier, qui ne peut répondre que de ſa propre foy, ne peut faire; pour ſçavant qu'il puiſſe être. Les ſçavans ſont cependant tres-utiles & tres-neceſſaires aux Conciles; parce qu'on ne juge pas ſeulement la doctrine qu'on y examine ſuivant le ſentiment general de toute l'Egliſe pour le tems preſent, mais encore pour le tems paſſé, depuis JESUS-CHRIST & les Apôtres. Ainſi il eſt neceſſaire d'examiner la Tradition ſur chaque article en queſtion. C'eſt ce que font les docteurs dans ces ſaintes aſſemblées, mais leur jugement n'eſt qu'un jugement doctrinal & non pas un jugement canonique.

Seconde raiſon de Monſieur Jurieu.

2°. Mais ces aſſemblées, qu'on apelle Conciles *ne ſe ſont vuës que fort tard dans l'Egliſe*, dit M. Jurieu, *& Conſtantin eſt le premier des Empereurs Chrétiens, ſous leſquels elles ſe ſont tenuës. Le Concile de Nicée tenu l'an 325. eſt le premier de ces Conciles univerſels. C'eſt à dire que durant trois cens ans l'Egliſe n'a pas eu de juge infaillible des controverſes.* Pitoyable raiſonnement! l'Egliſe répanduë par toute la terre n'eſt-elle pas un Juge infaillible des controverſes auſſi-bien que lorſqu'elle eſt aſſemblée? Les Conciles ne ſont infaillibles, que parce qu'ils la repreſen-

tent & qu'ils jugent en ſon nom. C'eſt pourquoi leurs deciſions ſeroient nulles, ſi elles n'étoient pas reçûës & aprouvées. Combien y a-t-il d'hereſies, qui n'ont jamais été condamnées dans aucun Concile, qui ne laiſſent pas cependant d'être regardées par toute l'Egliſe comme vraiment condamnées, & tiennent leurs places dans les catalogues, qu'on a faits de ces ſortes d'opinions, qu'elle a en horreur? Il n'eſt pas toûjours à propos, ou neceſſaire, ni même poſſible d'aſſembler des Conciles generaux. Il ſufit qu'une opinion ſoit condamnée par la plus grande partie de l'Egliſe, pour devoir être regardée comme une hereſie par tout le monde.

Pourquoi on cõvoque les Conciles generaux, puiſque pluſieurs particuliers ſont ſufiſans.

Mais lorſque les rebelles ne veulent pas ſe rendre à ces jugemens particuliers, qui étant pris tous enſemble font un jugement general & deciſif, pour lors on eſt obligé d'aſſembler les Evêques, afin de faire un jugement plus ſolennel & plus autentique & pour arrêter par ce moyen leur temerité. Mais lorſque l'Egliſe ne peut pas faire ces grandes aſſemblées, ce qui peut arriver pour pluſieurs raiſons, (Monſieur Jurieu marque quelques-unes des principales) on ſe contente de ces jugemens particuliers,

leſquels, comme nous avons déja dit, étant pris tous enſemble equivalent à un jugement general & definitif. Paul de Samoſate ne fut pas moins bien condamné & depoſé de ſon ſiege dans le Concile d'Antioche ſous l'Empire d'Aurelian, qui étoit payen, que Neſtorius dans celuy d'Epheſe convoqué de toutes les parties du monde par Theodoſe le jeune, qui étoit Chrêtien ; & la condamnation & la depoſition de l'un ne fut pas moins aprouvée, que celle de l'autre. Les Novatiens, qui furent condamnés en Afrique, en Italie, en Orient & generalement par tout le monde ſans Concile general, dans le tems de la plus cruelle perſecution, ne furent pas moins bien anathematiſez, que les Ariens, pendant la plus grande paix de l'Egliſe, dans le Concile de Nicée.

Supoſons donc tant qu'on voudra, que l'Egliſe fût toûjours demeurée ſous la domination des Empereurs payens, & que ces Empereurs ne luy euſſent jamais donné la permiſſion de faire des Conciles generaux, elle n'auroit pas moins été infaillible, que dans les trois premiers ſiecles, où elle a condamné un tres-grand nombre d'hereſies, ſans que les auteurs de ces opinions ayent ja-

mais pû ſe relever de ces condamnations. Elle ſe ſert des moyens, que Dieu luy donne, pour conſerver la pureté de ſa foy; & l'Eſprit, qui l'anime, ne manque jamais de les conduire à leur fin.

La condamnation d'une hereſie dans un Concile general eſt plus ſolennelle, plus touchante & plus capable de faire rentrer les Novateurs en eux-mêmes, & de donner plus d'horreur d'une telle doctrine aux Fidelles; elle accable davantage les ennemis de l'Egliſe par les anathêmes, que tant d'Evêques apelez & aſſemblez de toutes parts, portent d'une commune voix contre eux, que celle qui ſe fait dans des Synodes & des Conciles particuliers; mais le jugement n'eſt pas moins infaillible, lors qu'il eſt aprouvé de toute l'Egliſe diſperſée, que lorſqu'il eſt fait par l'Egliſe aſſemblée dans un Concile general.

Troiſiéme raiſon de Monſieur Jurieu.

3°. Enfin *on ne peut pas ſouffrir*, dit Monſieur Jurieu, *ſuivant les lumieres du bon ſens & de la raiſon, qu'on atache l'infaillibilité à des aſſemblées, qui ne ſe ſont vuës dans l'Egliſe que par accident. Les choſes, qui ſont de l'ordre de Dieu*, dit-il, *pour la conſervation de la verité, ne ſe rencontrent pas ainſi par accident.....Car je voudrois bien qu'il me fût permis*, conti-

nue-t-il, *de demander, ſi ſelon l'ordre de la providence de Dieu dans la conduite de ſon Egliſe, ces Conciles étoient deſtinez à juger les controverſes d'une maniere infaillible, pourquoi Dieu n'a pas levé les obſtacles, qui empêchoient, que ces aſſemblées ne ſe pûſſent former ſous les Empereurs payens, &c.* Monſieur Jurieu ſupoſe, que ces aſſemblées ſont l'effet d'un pur hazard. Le Concile des Apôtres étoit donc auſſi l'effet de ce même hazard, & le Saint-Eſprit, qui y preſidoit, étoit ſoumis au hazard. Belle Theologie! ſi les Apôtres ont fait ce Concile, ce n'étoit pas qu'ils en euſſent beſoin étant remplis de l'Eſprit de Dieu; mais c'étoit pour nous aprendre par leur exemple, de quelle maniere on devoit gouverner l'Egliſe.

S'il n'y a pas eu de Conciles generaux dans les trois premiers ſiecles, c'eſt qu'il n'en étoit pas beſoin.

S'il avoit été beſoin de Conciles generaux dans les trois premiers ſiecles, pour condamner un grand nombre d'hereſies, qui avoient paru avant celle d'Arius, que ſaint Auguſtin compte la quarante-huitiéme, qui doute que Dieu n'en eût donné les moyens? L'Empereur Aurelian, qui fit executer la deciſion du Concile d'Antioche contre Paul de Samoſate, auroit bien pû permettre au Pape Denys, qui gouvernoit alors toute l'Egliſe, de convoquer un Concile general.

Monſieur

Monſieur Jurieu convient luy-même, pag. 201
qu'on *a vû ſurmonter de plus grandes difficultés, que celles-là ; que les tems n'étoient pas également malheureux pour les Chrêtiens ; qu'il y a eu des Empereurs payens, qui leur ont été tres-favorables ; que s'ils n'euſſent pû convoquer des Conciles generaux dans un tems, ils auroient pû le faire dans un autre.* Tout cela peut être veritable & prouve viſiblement, que *ſi ce deſſein n'eſt jamais monté à la tête de perſonne, avant Conſtantin*, comme dit pag. 211
encore Monſieur Jurieu ; *que ſi durant trois-cens ans on n'a pas vû les Evêques former le deſſein de s'aſſembler de toutes les parties du monde ; que ſi on ne lit en aucune part, qu'ils ſe ſoient plaints des difficultés qui les pouvoient empêcher de s'aſſembler en Concile general* ; c'eſt qu'on n'en a eu aucun beſoin pendant tout ce tems-là, *pour terminer tant de differens qui déchiroient dés lors les entrailles de l'Egliſe.* Car on ne fait ces ſortes d'aſſemblées, que dans des neceſſités extrêmes. Il faut ſurmonter des difficultés infinies, non ſeulement du côté des Souverains, mais encore du côté des Evêques mêmes, dont les uns n'ont pas aſſez de ſanté ou de bien pour entreprendre de longs voïages ; les autres étant acablez de vieilleſſe ; quel-

ques-uns ne pouvant abſolument quiter leurs Egliſes, ou à cauſe des guerres, ou à cauſe des hereſies, ou pour mille autres raiſons ſemblables.

Outre cela il arrive tres-peu, que les heretiques, qui ſont aſſez impies, pour mépriſer les jugemens de l'Egliſe diſperſée, s'y ſoumettent lorſqu'elle eſt aſſemblée. Souvent cela ne ſert qu'à augmenter leur fureur, & à les porter à de plus exceſſives violences. On ſçait ce que firent les Ariens aprés le Concile de Nicée, les Eutychiens aprés celui de Calcedoine, & ſans remonter plus haut, les Reformateurs aprés celui de Trente, qu'ils avoient demandé avec tant d'empreſſement.

Pourquoi on ne fait pas des Conciles generaux plus ſouvent.

Il y a donc trois raiſons, qui peuvent empêcher, qu'on ne faſſe des Conciles generaux plus ſouvent. La premiere eſt qu'il ſe trouve peu d'occaſiõs, où cela ſoit neceſſaire. La ſeconde parce que c'eſt une choſe tres-difficile & ſouvent même impoſſible. La troiſiéme parce qu'il arive quelques fois que le mal, que ſoufriroit l'Egliſe à cauſe de l'éloignement, & de l'abſence de ſes Paſteurs de leur troupeau, ſeroit plus grand, que le bien, qui pourroit en revenir.

1. Il faut convenir que cela n'a pas

toûjours été facile. Tous ces cruels Empereurs, qui perſecutoient l'Egliſe, étoient bien éloignez de lui accorder le pouvoir de s'aſſembler. Pouvoit-on, par exemple, s'aſſembler pour condamner l'hereſie des Montaniſtes & des Novatiens, pendant que l'Empereur Dece perſecutoit l'Egliſe avec tant de fureur? Tout ce qu'on pouvoit donc faire alors, étoit de condamner ces impietés dans chaque Egliſe, & de donner avis aux autres par des lettres circulaires de leur condamnation, afin qu'on la confirmât & qu'on empêchât, que l'erreur ne ſe repandît.

2. Mais ſupoſons, qu'on l'ait pu faire de fois à autres, je dis qu'il eſt difficile de trouver des ocaſions, où il ait été neceſſaire de le faire avant le Concile de Nicée. En voicy des raiſons plauſibles, ce me ſemble. On peut reduire toutes les Sectes à deux claſſes; la premiere eſt de ceux, qui renonçent ouvertement à l'Egliſe & à ſa doctrine; & la ſeconde eſt de ceux, qui renonçent à la doctrine, mais non pas à l'Egliſe. Les premiers ne reconnoiſſent point l'Egliſe pour une ſocieté divinement établie, ſoit qu'ils y ayent été unis auparavant ou non. Tels étoient les payens, les Juifs, les Nazaréens ou demi Juifs, qui rejettoient la

Deux ſortes de Sectes dans les premiers ſiecles.

La premiere ſorte de Secte, qu'on ne condamne point dãs les Conciles, ſont les infidelles.

prédication des Apôtres, quoi qu'ils reconnuſſent JESUS-CHRIST. Tels étoient encore les diſciples de Simon le magicien, les Menandriens, les Cerinthiens, les Saturniens, les Baſilidiens, les Gnoſtiques, les Ebionites, les Valentiniens, les Apelliſtes, les Matcites, les Marcionites, les Manichéens, ainſi de pluſieurs autres, qui n'étoient que des Payens maſquez, ou qui faiſoient un monſtrueux mêlange du Paganiſme, du Judaïſme & du Chriſtianiſme; & qui renonçoient ouvertement à l'Egliſe, & la condamnoient ſans déguiſement. La plus grande partie même de ces ſortes de Sectes avoit été combatuë & condamnée par les Apôtres mêmes de leur vivant.

Qu'étoit-il donc neceſſaire d'aſſembler des Conciles generaux, pour condamner de nouveau toutes ces impietés, qui étoient en horreur à tout le monde? En a-t-on jamais aſſemblé, pour condamner les Juifs, les Turcs, les Payens? *Pourquoi entreprendroit-on de juger ceux, qui ſont hors de l'Egliſe?* comme dit ſaint Paul. *Quiconque eſt en cet état eſt perverti, & peche étant condamné par ſon propre jugement*, dit le même Apôtre. En cela ſeul qu'ils condamnoient l'Egliſe, ils ſe condamnoient eux-mêmes. Falloit-il aſ-

1. Cor. ch. 5. v. 12. Tit. 3. v. 11.

ſembler des Conciles, pour fraper d'anathême une doctrine, qui faiſoit horreur, pleine d'abominations, d'idolatrie, de magie, de ſuperſtitions manifeſtement contraires aux premiers principes du Chriſtianiſme, & pour ſeparer de l'Egliſe des gens, qui s'en étoient ſeparez eux mêmes, ou qui n'y avoient jamais été unis?

La Seconde Secte qu'on condamne dans les Conciles ſont les heretiques.

Les ſeconds ſont ceux, qui tiennent des dogmes contraires à la Foi de l'Egliſe, mais qui ne pretendent pas pour cela s'en ſeparer, ny devoir en être retranchez. Au contraire ils ſoutiennent, que ces ſortes d'opinions, qu'ils ont forgées, ſont la plus ſaine & la plus pure doctrine de l'Egliſe; que les articles contraires ſont des erreurs & des abus, qui ſe ſont gliſſez dans ſa doctrine ou dans ſa diſcipline. C'eſt dans les Conciles, qu'on fait cet examen, qu'on péſe leurs raiſons, & qu'on en juge ſelon l'Ecriture & la Tradition, & c'eſt pour cela, qu'on les aſſemble.

Il s'eſt trouvé tres-peu de Sectes de ce genre dans les trois premiers ſiecles; & celles, qui s'y ſont trouvées, ont été étoufées facilement, ſans qu'il fût beſoin de Conciles generaux pour cela. Celle d'Arius fut la premiere, qui fit beaucoup

d'éclat. Cet impie fut ſoutenu dés le commencement par pluſieurs Evêques d'une grande autorité, qui entrainoient avec eux beaucoup de perſonnes. Deux Conciles particuliers de l'Egliſe d'Alexandrie n'ayant pû éteindre cet embraſement, il falut neceſſairement en venir à un general. Dieu leva tous les obſtacles, qui pouvoient l'empêcher; il abatit la puiſſance de Licinius par la victoire, que Conſtantin remporta ſur lui; & toutes les forces du Paganiſme, qui étoient ramaſſées dans cet Empereur, étant tombées il inſpira à Conſtantin, qui étoit Chrêtien, d'apeler tous les Evêques de l'Empire, non pour les faire paſſer en revûë, comme dit M. Jurieu, mais pour mettre la paix dans l'Egliſe par une deciſion ſolennelle & autentique de la queſtion, qui étoit agitée, & de leur fournir toutes les commodités neceſſaires, pour le voyage; & il conduiſit ce grand deſſein à une bonne & ſainte fin.

Pourquoi les Peres des trois premiers ſiecles ne ſe ſõt point plaints de ce qu'ils

Mais ſi les Peres des trois premiers ſiecles, dit encore M. Jurieu, *ont vû, qu'il y avoit une impoſſibilité abſoluë à convoquer ces aſſemblées, c'eſt une inſenſibilité inimaginable de ne s'en eſtre pas plaints.* Si ces aſſemblées n'étoient pas neceſſaires,

pourquoi ſe ſeroient-ils plaints de cette impoſſibilité ? & à qui s'en ſeroient-ils pû plaindre ? Aux Empereurs, qui perſecutoient les Chrêtiens ? Ces plaintes auroient-elles été capables de les toucher plûtôt que tant d'Apologies, qu'on a faites pour juſtifier les Chrêtiens des crimes, qu'on leur impoſoit, & pour obtenir la paix de l'Egliſe & le libre exercice de la Religion Chrêtienne ? La liberté d'aſſembler des Conciles n'eſt-elle pas renfermée dans celle d'exercer cette Religion, qui ne ſe gouverne que par ces ſaintes aſſemblées ? Mais quand elle n'y ſeroit pas renfermée, on peut dire, qu'il n'étoit guere à propos de ſe plaindre de ce qu'on n'avoit pas la liberté de convoquer des Conciles dans un tems, où il n'étoit pas même permis de s'aſſembler pour prier Dieu ; c'eſt de quoi il falloit premierement ſe plaindre.

ne pouvoient faire des Conciles, pag. 214

Mais Tertulien, dit-il encore, *indique dans ſon Livre des Preſcriptions, tous les moyens, qu'il avoit conçus de convaincre les heretiques. Il eſt étonnant qu'il n'ait pas dit un ſeul mot de cette voye des Conciles generaux, ſi ſûre, ſi courte, & ſi infaillible.* Mais les Conciles generaux ou particuliers ne ſont pas aſſemblez, pour convaincre les heretiques, ni pour diſ- ibid.

puter contre eux; mais pour les condamner, & Tertulien ne parle que de ces moyens & des regles, qu'on doit obſerver, lorſqu'on a à diſputer contre eux. Il dit ailleurs, qu'on en faiſoit en divers lieux de ſon temps; il ne les a donc pas ignorées.

L. de Jejuniis cap. 13.

Il eſt impoſſible, dit encore ce Miniſtre, *que nous puiſſions nous perſuader, qu'un Concile, c'eſt à dire une aſſemblée, dans laquelle il n'y a aucun Prophete, ni aucun homme inſpiré du Saint-Eſprit, ſoit incapable de faillir, & je ne ſçai pas s'il y a perſonne au monde, qui puiſſe dire de bonne foi, qu'il eſt dans ce ſentiment.* Si on avoit beſoin de nouvelles revelations dans les Conciles, il faudroit que les Evêques, ou au moins quelques-uns d'entre eux fuſſent Prophetes & inſpirés d'une maniere extraordinaire, pour pouvoir juger infailliblement : mais comme il ne s'agit uniquement que de ſçavoir, quelle eſt la Foi de l'Egliſe dans le ſiecle preſent & dans les ſiecles paſſés, il n'eſt beſoin que du témoignage des Evêques, qui vivent & de ceux qui ont vêcu, pour cela. Car c'eſt ſur ces témoignages qu'on examine, ſi la doctrine propoſée par les Novateurs eſt conforme à celle de l'Egliſe ou non, afin de l'aprouver ou la condamner. Eſt-

pag. 15.

Il n'y a point de nouvelles revelatiõs dans les Conciles, & il n'eſt point beſoin de Propheres.

il donc neceſſaire d'être Prophete, pour lire les écrits des Peres, pour déclarer ſa croïance & celle de ſon Egliſe ſur les articles conteſtez dans un Concile, & pour condamner celle, qui y eſt contraire.

M. Jurieu ne peut comprendre, *pourquoi l'Egliſe Gallicane ne ſçauroit eſtre infaillible, quand elle compoſeroit ſes aſſemblées de mille Theologiens, & comment elle le devient, quand elle ſe joint aux Allemans, aux Italiens, aux Eſpagnols & aux autres nations.* S'il ne peut comprendre une choſe ſi facile, il doit s'en prendre à la foibleſſe de ſon eſprit, ou à la malice de ſon cœur, qui l'a jetté dans cet aveuglement, & non pas à la choſe même. C'eſt un pitoyable raiſonnement, que de dire, je ne puis comprendre telle & telle choſe: donc cela n'eſt pas. Si cela n'eſt pas ſuportable en matiere de philoſophie, il l'eſt encore bien moins en matiere de Religion, où tout eſt myſtere, & où il n'y a preſque rien, qui ne ſoit incomprehenſible. Cette maniere de raiſonner ne peut donc venir que de la boutique de Socin. pag. 251

M. Jurieu ne reçoit dans la Religion que ce qu'il peut comprendre.

Mais voyons ſi c'eſt une choſe ſi incomprehenſible, que celle qu'il ne peut comprendre. Il ne faut pour cela que faire quelque legere atention ſur les princi-

L'infaillibilité n'eſt attaché qu'à l'Egliſe univerſelle.

pes, que nous avons établis. Chaque Egliſe en particulier n'eſt pas infaillible, mais toute l'Egliſe univerſelle. Une Province, un Royaume, une Nation, qui s'en ſeparent, n'empêchent pas, que le reſte ne ſoit la plus grande, la plus étenduë ſocieté du monde; ainſi l'Egliſe demeure toûjours catholique & par conſequent celle, à qui JESUS-CHRIST a ataché le privilege d'infaillibilité. Le Concile, qui la repreſente, eſt auſſi infaillible; mais non pas celui qui n'en repreſente qu'une petite partie, comme celui d'une Province, d'une Nation, d'un Royaume.

Les ſimples Theologiens ne peuvent faire un jugement canonique.

Nous avons déja remarqué, que les ſimples Theologiens ne peuvent rendre compte que de leur foi, & non pas de celle d'aucune Egliſe, lorſqu'ils n'en ont aucune à gouverner. Ce n'eſt pas en qualité de Theologiens, que les Evêques jugent & decident dans les Conciles, mais en qualité de Paſteurs, qui ſont les dépoſitaires de la foi de leurs Egliſes. On conſulte les Theologiens & leurs réponſes ſont un jugement doctrinal, mais non pas un jugement canonique, comme nous avons déja dit. C'eſt pourquoi on n'apelle pas les aſſemblées d'une Faculté de Theologie, Synodes ou Conciles; & les

onclusions qu'on y fait n'ont pas le titre de Canons. Mille Theologiens peuvent être mille Ariens, mille Neſtoriens, mille Eutychiens, mille Lutheriens, enfin mille Heretiques. Mais chaque Evêque repreſentant toute ſon Egliſe répond de la foi d'un million de Catholiques, qui parlent par ſa bouche, & s'il parle autrement qu'eux, il eſt deſavoüé, condamné & dépoſé. C'eſt pourquoi Euſebe de Céſarée fut obligé d'envoyer ſa Confeſſion de foi à ſon Egliſe, à cauſe de la repugnance, qu'il avoit fait paroître dans le Concile de Nicée, à admettre le terme de Conſubſtantiel; & s'il ne l'avoit pas voulu reçevoir abſolument, ſon Egliſe l'auroit regardé comme un perfide & un faux Paſteur. *Socr. l. 1. Hiſt. cap. 5.*

M. Jurieu convient, *que les titres d'établiſſement de cette infaillibilité ſe doivent tirer de l'Ecriture ſainte.* Nous les en tirons en effet, & nous en avons produit au moins une partie au commencement de ce Chapitre. *Mais il ne veut pas*, dit-il, *ni examiner ni conteſter ces titres, parce que cela l'engageroit dans des diſputes de Theologie, au lieu qu'il n'a deſſein que de faire des reflexions hiſtoriques.* C'eſt à dire, que l'Ecriture ſainte en diſe ce qu'elle voudra, M. Jurieu n'en ſuivra

que *ſa raiſon & ſon bon ſens*. Mais il me ſemble, qu'il auroit fallu mettre toutes ces reflexions à part & en venir aux titres fundamentaux, qui ſe tirent de l'Ecriture ſainte. Car ſi l'infaillibilité de l'Egliſe eſt bien fondée ſur l'Ecriture ſainte, que deviennent ces reflexions hiſtoriques ? & que peuvent-elles être autre choſe ſinon des ſophiſmes ridicules & des raiſons impertinentes ? Si JESUS-CHRIST a voulu fonder ſa maiſon ſur la pierre & la rendre inébranlable contre les portes de l'enfer, les raiſons alambiquées de M. Jurieu & de ſon Patriarche Socin l'ébranleront-elles ?

Reflexions de M. Jurieu inutiles,

Nous avons déja vû une grande partie de ces *reflexions hiſtoriques*, qu'on pretend être ſufiſantes pour détruire l'infaillibilité de l'Egliſe, *ſans examiner ni conteſter ſes titres* ; en voicy encore une à peu prés de la même force. *Ces Meſſieurs*, dit-il, *nous feroient un grand plaiſir de nous faire voir, par l'hiſtoire, l'infaillibilité de ces aſſemblées, qu'il leur plait d'apeler des Conciles generaux. Ils nous produiront peut-être cinq ou ſix Conciles, dont les deciſions ſont reſpectées de tout le monde Chrêtien. Mais que diront-ils, ſi on leur en produiſoit deux fois autant, dont les deciſions ſont rejettées par la plus grande partie des*

pag. 25.

Chrêtiens ? Si par le nom de Chrêtien on entend les Catholiques, ces Meſſieurs diront, que les Conciles, dont les deciſions ne ſont point ſolennellement aprouvées dans toute l'Egliſe, ne ſont point des Conciles generaux. Que tous ceux, dont les deciſions ſont contraires à la foi de l'Egliſe, ſont des conventicules où l'eſprit de tenebres a preſidé, & où la verité n'a trouvé aucun accés. M. Jurieu perd donc ſon tems, lorſqu'il s'arrête à faire l'enumeration des Conciles, que les Ariens ont tenus dans le quatriéme ſiecle, pour nous prouver, que les Conciles generaux ne ſont point infaillibles.

Mais ces Conciles, dit il, ont été convoquez de toutes les parties du monde. Quoi qu'il en ſoit, ils n'ont jamais été reçûs ni aprouvés dans l'Egliſe. Tous les Evêques du monde, ni la plus grande & la plus conſiderable partie ne ſe ſont jamais aſſemblez dans le plus grand & le plus nombreux. C'étoit des Ariens, qui les compoſoient, ou qui faiſoient le plus grand nombre. Leurs artifices, leurs violences, leurs fourberies, leurs calomnies, dont ils furent convaincus au Concile de Tyr, qu'ils recommencerent au Concile d'Antioche ; leur Schiſme au Concile de Sardique ; la lettre infame &

pleine de menſonge, qu'ils écrivirẽt dans le Concile de Philippopolis; la perſecutiõ, qu'ils exciterent à celui de Rimini & en pluſieurs autres, ont été en horreur à toute la terre, auſſi bien que leurs confeſſions de foi équivoques & captieuſes, & la foi du ſaint Concile de Nicée a toûjours triomphé de leur perfidie.

M. Jurieu pouvoit mettre au nombre de ces beaux Conciles non ſeulement celui de Dioſcore, comme il a fait, mais encore ceux des Donatiſtes, qui ſe ſont montez juſqu'à trois-cens-dix Evêques, comme ſaint Auguſtin le remarque; celuy de Conſtantin Copronyme, celui de Photius & autres ſemblables. Car tous ces Conciles ſont auſſi generaux les uns que les autres. C'eſt ſe rendre ridicule à plaiſir, que d'aporter pour exemple de tels Conciles, dont les Evêques étoient, pour la plus part, notoirement heretiques, ou vendus à l'iniquité; qui n'étoient qu'une poignée de gens en comparaiſon de tant de veritables & ſaints Evêques; & en faire des Conciles Ecumeniques, afin de pouvoir dire, qu'il n'y a point de Conciles, qui ne puiſſent errer dans la Foi, ce n'eſt pas ſçavoir ce que c'eſt qu'un Concile Ecumenique. Peut-on apeler un Concile Ecumenique celui, dont les de-

Des Conciles Ariẽs ne peuvent être generaux, parce qu'ils ſont condamnez de toute l'Egliſe.

ciſions ſont condamnées par toute la terre? *Les Ariens*, dit ſaint Athanaſe, *ont fait un grand nombre de Conciles, qui ont été tous vains & inutiles & ſe ſont paſſez, comme des farces de theatre, qui font un grand embaras & qui n'aboutiſſent à rien.* Voila juſtement ce que c'étoit que tous ces beaux Conciles Ecumeniques, qu'on nous cite. *In epiſt. ad Affric.*

Qu'on vienne aprés cela nous demander, quelle difference il y avoit entre le Concile I. de Nicée & celui de Tyr, comme fait M. Jurieu. Il devroit bien plûtôt nous demander quel raport il peut y avoir entre ces deux Conciles, dont le premier condamna l'Arianiſme & l'autre l'établit; dont le premier fut reçû avec une approbation generale dans toute l'Egliſe, & l'autre fut en execration à tous ceux, qui en entendirent ſeulement parler.

Ce fut, dit M. Jurieu, *le ſaint Empereur Conſtantin, qui aſſembla ce ſecond auſſi bien que le premier*; mais ce fut le demon qui gouverna le ſecond & le Saint-Eſprit qui conduiſit le premier, & l'iſſuë de l'un & de l'autre fut bien differente. Arius fut anathematiſé, & chaſſé de l'Egliſe dans le premier & il fut reçû dans le ſecond. L'hiſtoire de ce beau Concile Excés du Concile de Tyr.

general eſt la choſe du monde la plus afreuſe & la plus abominable. Les faux témoins même, Arſêne & Iſchyras, dont les Ariens ſe ſervoient contre ſaint Athanaſe, en eurent horreur, & declarerent, qu'ils avoient été corompus, le premier par Euſebe de Nicomedie, & le ſecond par les Meletiens. Il ne faut que lire la grande & belle lettre du Concile d'Alexandrie, qui fut tenu trois ou quatre ans aprés, pour bien juger de la qualité de ce Concile. On dit que c'étoit le Comte Denis qui y preſidoit. On y voit une naïve peinture des violences, qu'on y exerça. Les Diacres, qui ſervoient aux Evêques dans cette belle aſſemblée, étoient des Huiſſiers & des Geoliers. Ce Comte faiſoit toutes les deciſions & les Evêques ne diſoient rien. La fureur des Ariens fut ſi grande & ſi exceſſive, qu'ils voulurent mettre Arſêne en pieces, parce qu'ils furent confondus en le voyant paroître, aprés avoir accuſé ſaint Athanaſe de l'avoir tué & de lui avoir coupé une main, qu'ils montroient. On traîna Macarius prêtre d'Alexandrie, qui y faiſoit des proteſtations pour ſaint Athanaſe, en priſon lié comme un ſcelerat, & on l'accuſoit lui-même d'avoir briſé le Calice du faux prêtre Iſchyras. Euſebe

Apud ſ. Ath apol. 2. contra Arian.

de Nicomedie auteur de cette belle tragedie y fut convaincu d'avoir suborné Arsêne, par Arsêne même, & accusé par le saint Evêque Potamon d'avoir sacrifié aux idoles pendant la persecution. Eusebe de Cesarée s'atira de violens soupçons d'être tombé dans le même crime & étoit regardé comme un Arien dans le cœur. Ceux qui paroissoient avec éclat sur ce theatre d'iniquité, étoient un Georges, qui avoit été dégradé du Sacerdoce par Alexandre d'Alexandrie; un Ursace, un Valens, un Theognis & plusieurs autres semblables Ariens connus par leur impieté & ennemis déclarez de toute verité, qui avoient conjuré tous ensemble la perte de saint Athanase. Voila quel fut ce beau Concile general, qu'on compare à celui de Nicée, un conventicule d'heretiques & de scelerats, qui n'avoient rien de remarquable, que leurs crimes, dont ils furent convaincus dans leur assemblée même; où cependant l'on ne définit rien, où l'on n'observa aucune regle, & où l'on exerça les plus horribles violences contre tout ce qu'il y avoit de saints Prêtres & de saints Evêques.

Mais ce Concile general, qu'Eusebe dit avoir été convoqué de toute l'Afrique, de l'Asie, de l'Egypte & de l'Europe, ne

Euseb. l. 4. de vita Constant. cap. 43.

Socrat. l. 1. histor. Eccl. cap. 20.

fut composé, selon Socrate, que de soixante Evêques. Il y en avoit quarante-sept Catholiques, que saint Athanase avoit menez avec lui, comme il paroît par la requête, qu'ils presenterent au Concile, où ils sont tous nõmez. Saint Athanase en nomme treize qui étoient les chefs de l'Arianisme, ce qui fait en tout soixante. Voila où peut aller la grandeur de cette assemblée. Les Meletiens étoient de l'Egypte, Ursace & Valens étoient de la Pannonie, qui est en Europe, les autres étoient de l'Asie; peut-être s'y trouva-t-il encore quelque Evêque apostat de la province d'Afrique, comme Julien se trouva au Conciliabule de Jean d'Antioche à Ephese; & c'est ainsi qu'on peut justifier Eusebe qui y faisoit luy-même un mauvais personnage. Si l'on considere le nombre des Evêques, ce Concile est-il comparable à celui de Nicée, qui étoit composé de trois-cens-dix-huit?

S. Ath. apol. 2.

Excés du faux Concile d'Antioche.

S. Ath. l. de Synod.

Le Concile d'Antioche est encore de la même fabrique. Il y avoit quatre-vingt-dix Evêques, qui avoient l'Empereur Constance à leur tête. On y confirma tout ce qui s'étoit fait dans celui de Tyr. C'étoit les mêmes Evêques, qui s'étoient trouvez à celui de Tyr, & qui avoient apelé à leur secours plusieurs au-

tres ſemblables architectes d'iniquité. Ainſi l'on n'avoit garde de faire autrement. On fit plus dans celui ci ; car on établit Gregoire de Capadoce à la place de ſaint Athanaſe, & non pas Georges, comme dit M. Jurieu, qui n'y fut mis que treize ou quatorze ans aprés. Syrianus ſe mit à la tête de cinq mille ſoldats, pour l'intronifer par l'ordre de l'Empereur. Le peuple s'irita de telle maniere, qu'il aima mieux brûler l'Egliſe, qui avoit été autrefois bâtie par Denys d'Alexandrie & qui portoit ſon nom, que de la voir profaner par l'entrée de ce loup & ſervir à des aſſemblées d'heretiques & d'apoſtats. Et ce même peuple enfin ne pouvant plus ſuporter ſes crimes & ſa tyrannie le mit en pieces au bout de ſix ans. Voila le fruit, que produiſit ce fameux Concile, que les nouveaux Ariens comparent aujourd'hui à celui de Nicée.

Canons du Concile d'Antioche.

Mais ſi c'étoit un ſi méchant Concile auroit-on mis ſes Canons dans le Code de l'Egliſe & les auroit-on reçûs & aprouvez, comme on a fait? C'eſt ce que nous dit M. Jurieu. Les propheties de Balaam & de Caïphe étoient de veritables propheties. Elles ſont raportées dans l'Ecriture comme des oracles. Peut-on en infe-

rer, que ces deux Prophetes ayent été sans passion & sans impieté, lorsqu'ils les ont prononcées, & que Caïphe a eu raison de condamner JESUS-CHRIST, & de poursuivre sa mort auprés de Pilate, parce qu'il falloit qu'il mourut pour sauver tout le peuple? L'Eglise a regardé & reveré ces propheties, comme la parole de Dieu prononcée par des bouches impies, & a detesté la conduite de ceux, dont Dieu s'est servi, pour la manifester aux hommes. Il faut dire la même chose des Canons de ce malheureux Concile. Le douziéme Canon, qui est un des plus raisonnables, paroît n'avoir été fait, que pour autoriser la persecution, que les heretiques faisoient à saint Athanase, & lui donner une couleur, & une aparence de justice. Il s'étoit échapé de leurs mains au Concile de Tyr, & il étoit allé se plaindre à Constantin des violences & des vexations, qu'on lui faisoit à, lui & à tous ceux, qui n'étoient pas du parti de ces impies. L'Empereur connoissoit parfaitement son innocence par les informations, qu'il avoit fait faire à Alexandrie par Dalmatius Censeur. Et comme ils avoient eu honte de voir leurs artifices & leur impieté découverte, ils s'aviserent d'un autre moyen pour perdre

ſaint Athanaſe & pour ſe diſculper tout enſemble. Ils déclarerent qu'un *Diacre, un Prêtre, ou un Evêque, qui auroit été condamné dans un Concile, quoiqu'il eût été ſe pourvoir devant l'Empereur, ne pouvoit être rétabli, que par un Concile plus grand & plus nombreux, où ſa cauſe ſeroit diſcutée de nouveau; & que s'il ne vouloit pas prendre cette voye & retournoit encore importuner l'Empereur, il devoit être traitté ſans miſericorde & ne devoit plus eſperer d'être retabli.* Ce Canon a une grande aparence de juſtice ; mais ſi l'on conſidere les tems, les circonſtances, & la qualité du Concile, où ſaint Athanaſe avoit été condamné ; la fauſſeté notoire des accuſations, qu'on avoit formées contre lui ; les formes, qu'on avoit gardés dans ce jugement & mille autres choſes ſemblables, c'eſt l'injuſtice même. CeCanon peut donc être tres-bon & tres-équitable en toute autre occaſion, qu'en celle-là, ou en quelque autre pareille. *Can. 12. Conc. Anth.*

C'eſt la réponſe, que fit ſaint Jean Chryſoſtome à Leonce & à ceux de ſa faction, que l'Imperatrice Eudoxia avoit apeléz, pour le dépoſer une ſeconde fois en vertu de ce même Canon. Il déclara, qu'il avoit été retabli par cinquante Evêques, qui communiquoient avec *Socr. l. 6. hiſt. Eccl. cap. 16. Sozom. l. 8. cap. 20.*

lui ; que c'étoit en vertu de cette, communion, qu'il étoit remonté ſur ſon ſiege, dont on l'avoit fait deſcendre injuſtement, & par la violence ; que ce Canon, qu'on aleguoit contre lui, étoit plein d'artifice & n'avoit été fait par les Ariens, que pour ſervir de pretexte à la perſecution, qu'ils faiſoient alors à ſaint Athanaſe. Quand il ſeroit donc certain que ces Canons auroient été faits dans ce miſerable Concile, ce ne pouroit être qu'une preuve de l'hypocriſie de ceux, qui le compoſoient. Mais en voici encore une démonſtration évidente, & ſans replique.

Saint Chryſoſt. répond à cedouziéme Canõ, dont on ſe ſervoit contre lui.

L'onziéme Canon défend ſur peine de dégradation à tout Prêtre & à tout Evêque d'aller à la Cour de l'Empereur, pour quelque affaire que ce puiſſe être, ſans avoir une permiſſion des Evêques de la Province, ou tout au moins du Metropolitain par écrit, qui ne lui ſera acordée, que lorſqu'on jugera être neceſſaire, qu'il y aille pour le bien de ſon Egliſe. Cependant Euſebe de Nicomedie, Urſace, Valens & tous les autres Evêques Ariens ne reſidoient preſque jamais dans leurs Dioceſes & ne partoient point de la Cour de l'Empereur. Ce Canon eſt admirable; s'ils l'ont donc fait ce n'a été que pour

Artifice des Ariẽs dans l'onziéme Canon.

empêcher, que ceux qu'ils vouloient oprimer n'allaſſent ſe plaindre à l'Empereur, comme avoit fait ſaint Athanaſe.

Le dixneuviéme porte *qu'aucun Evêque ne ſera ordonné, ſinon par ſon Metropolitain dans le Concile de ſa Province & par le conſentement de tous les Evêques, ou tout au moins en cas de different, de la plus grande partie.* Et dans ce même Concile ils ordonnerent eux-mêmes Gregoire de Capadoce, contre le ſentiment & malgré l'opoſition de tous les Evêques d'Egypte & le firent introniſer par des ſoldats les armes à la main, au milieu du ſang & du carnage, comme nous avons déja remarqué.

Les Ariens violét le dixneuviéme dans le Concile même.

Le vingt-uniéme déffend à tout Evêque de paſſer d'un Evêché à un autre, ſoit de ſa propre volonté, ſoit qu'il y ſoit apelé par le peuple, ſoit même, que les Evêques de la province l'y veüillent obliger. Et Euſebe de Nicomedie, auteur de cette tragedie, avoit paſſé par adreſſe de l'Evêché de Berith à celui de Nicomedie, qui étoit alors le ſiege de l'Empereur; & paſſa par violence de Nicomedie à l'Evêché de Conſtantinople, lorſque Conſtantin commença à y ſejourner plus ordinairement.

Euſebe de Nicomedie paſſe d'Evêché en Evêché contre le vingt-uniéme Canon.

Si ces Heretiques ont donc fait ces regles ce n'a été, que pour les autres & non pas pour eux; car ils n'en ont gardé aucune. Ils les ont foulées aux pieds dans le même temps qu'elles ont été faites; & comme des prevarications ſi énormes ne s'acordent guere avec les aparences de vertu, que ces hypocrites vouloient toûjours ſauver, ce n'eſt pas ſans beaucoup de raiſon, que pluſieurs ſavans diſent, que ces Canons n'ont jamais été faits dans ce méchant & deteſtable Concile, au moins pour la plus grande partie; mais dans quelque autre, qui avoit été tenu du tems d'Euſtathe. Outre ce que nous venons de dire il y a encore de fortes raiſons, qui ſemblent nous en convaincre. Car le treiziéme & le vingt-deuxiéme ordonnent la même choſe, ſçavoir qu'un Evêque ne peut & ne doit faire aucunes fonctions dans le Dioceſe d'un autre, ſans ſon conſentement. Il n'y a aucune aparence, que ces deux Canons ayent été faits dans un ſeul & même Concile. Outre cela Theodore de Laodicée & Anatolius d'Emeſe ſont marquez entre ceux, qui y ont aſſiſté, leſquels étoient morts l'an trois-cens-quarante, qu'il fut tenu. Le premier étoit mort dés l'an trois-cens-trente-cinq. Il y a bien aparence, qu'ils

qu'ils étoient au Concile où ces Canons furent faits, & que par conſequent ce n'étoit pas celui dont nous parlons. Ainſi la preuve que M. Jurieu prétend tirer de la reception de ces Canons, pour montrer que c'étoit un Concile general, tombe par terre, & ſe trouve fondée ſur rien.

Venons au Concile de Milan, que M. Jurieu nous cite encore pour un exemple de ces Conciles generaux, qui ont tombé dans l'erreur. Il fut convoqué de toutes les parties du monde l'an 355. Conſtance enflé d'une victoire, qu'il avoit remportée ſur Magnentius fit un Edit à la ſollicitation de Valens, par lequel il exiloit tous ceux qui ne voudroient pas ſouſcrire à la condamnation de ſaint Athanaſe. Il convoqua enſuite ce Concile. La lettre qu'il écrivit aux Evêques lorſqu'ils furent aſſemblez, étoit pleine de blaſphêmes. La ſimple lecture qu'on en fit, penſa faire ſoûlever tout le monde. Les Ariens ſe retirerent dans le Palais, pour leur ſûreté, & Conſtance voïant, que tout le monde étoit contre eux, vint à leur ſecours lui-même. Libere Pape y avoit envoïé, pour ſes Legats, Lucifer de Cagliari, Pancrace Prêtre & Hilaire Diacre. Hilaire fut ſoüetté publique-

Le faux Concile de Milan tenu par Conſtance. S. Hilar. l. ad Conſtant. S. Athan. epiſt. ad Solitar. Sulp. Sever. l. 2. Hiſt.

ment par les ordres de ce Tyran. Euſebe de Verceil, Lucifer de Cagliari, Paulin de Tréves, ſaint Hilaire de Poitiers, le Pape Libere lui-même, que Conſtance y fit venir, & pluſieurs autres furent exilez en divers lieux. On dépoſa Denys de Milan & on mît Auxence Arien à ſa place. On introniza Felix Diacre ſur le Siége de Rome à la place de Libere, & la perſecution recommença & fut plus grande, qu'elle eût jamais été. M. Jurieu compare encore ce Concile à celui de Nicée. Il voudroit bien, que ce ſaint Concile fût de cette trempe, ou tout au moins faire croire qu'il n'eſt pas d'une plus grande autorité, afin de faire paſſer la Divinité du Verbe pour un problême.

Perſecution dans le Concile de Rimini,

Suivons M. Jurieu & parlons encore du Concile de Rimini; c'eſt un de ceux où les déciſions ne ſe ſont faites qu'à coups de hallebarde, & où l'autorité d'un Tyran étoit la regle de la Foi. Il s'y trouva quatre cens Evêques d'Occident, qui y furent traitez comme les Evêques Catholiques l'avoient été dans les Conciles précedens. Urſace & Valens y propoſerent une confeſſion de Foi, dans laquelle on ſuprimoit ſeulement le mot de *conſubſtantiel*, ſubſtituant en ſa place celui de *ſemblable*. Cependant on diſoit,

que le Verbe eſt Dieu & engendré de Dieu ; ce qui ſembloit relever la ſignification du mot de *ſemblable* & l'égaler à celui de *conſubſtantiel*. Les Anathematiſmes, qui furent prononcez par Claude Evêque de Picene & aprouvez de tout le monde ; la déclaration, que Valens fit, qu'il avoit en horreur les blaſphêmes des Ariens, lui qui avoit composé cette Confeſſion en preſence de Taurus Intendant de Juſtice pour la Province ; toutes ces choſes & pluſieurs autres ſemblables étoient bien capables d'engager tous les Evêques à ſouſcrire paiſiblement cette Confeſſion de Foi, qui ne péchoit, qu'en ce que le mot de *conſubſtantiel* n'y étoit pas expreſſément ; il falut cependant en venir aux derniéres extrémitez, & mettre toutes ſortes de violences & d'artifices en uſage, pour la faire ſouſcrire. Conſtance avoit promis à Taurus de le faire Conſul, s'il pouvoit en venir à bout. Que ne fera pas un homme ſi ſuperbe & ſi bien ſoûtenu, pour un morceau ſi délicat ? Auſſi fit-il aſſommer à coups de pierres & de bâton par ſes Soldats Gaudence Evêque de cette Ville. Les autres épouventez par un tel exemple & par les menaces d'un ſi cruel perſecuteur & fatiguez d'un ſi long ſe jour,

(car ils furent arétez ſept mois entiers à Rimini, étant dans une tres-grande neceſſité de toutes choſes) & conſiderans, que la Conſubſtantialité du Verbe étoit en aſſurance, & qu'il ne s'agiſſoit que du mot, comme dit ſaint Jerôme, *Non erat curæ Epiſcopis de vocabulo; cùm ſenſus eſſet in tuto*, ſouſcrivirent enfin, pour ſe délivrer d'une telle miſere, & il n'y en eut que dix-huit, qu'on ne pût jamais obliger ni par priéres ni par menaces à conſentir à une telle perfidie. Les Atiens, qui étoient au nombre de quatre-vingts, comme il parut par la ſeparation, qui ſe fit d'abord, ſe mirent à triompher, diſant fauſſement, qu'il n'y avoit plus de conſubſtantialité ni en Orient ni en Occident. Les foibles ſe trouverent ſcandaliſez d'une telle ſurpriſe; les coupables deteſterent & condamnerent eux-mêmes leur lâcheté, par des écrits publics; par des Lettres, qu'ils écrivirent à ceux, qui étoient exilez pour la deffenſe de ſaint Athanaſe; enfin dans des Conciles & des Synodes, qui furent aſſemblez pour cela, & il s'entrouva tres-peu, qui cherchaſſent à s'excuſer.

Dial. ad verſ. Lucif. cap. 7.

Voila quel fut le Concile general, qu'on compare à celui de Nicée. Celui-ci étoit aſſemblé de t utes les parties du

monde ; celui de Rimini n'avoit été aſſemblé que de l'Occident. Les Evêques d'Orient étoient alors aſſemblez à Seleucie au nombre de cent ſoixante. Tout ſe paſſa paiſiblement & tranquilement dans celui de Nicée. Tous les Evêques reçûrent d'un commun conſentement la Conſubſtantialité du Verbe, quant au terme & quant à la choſe, excepté deux ; & dans celui de Rimini on ſuprima au moins ce terme, ſous un vain prétexte de rétablir la paix dans l'Egliſe ; encore falut-il faire mille violences, pour faire ſouſcrire une telle Confeſſion de Foi, & que quelques-uns y ſoufriſſent le martyre pour épouventer les autres. Enfin celui de Nicée a été reçû, aprouvé & autoriſé par toute l'Egliſe & le ſera toûjours ; & celui de Rimini ne fut pas plutôt finit, qu'il fut en execration & condamné par toute la terre dans divers autres Conciles, & publiquement deteſté par ceux-mêmes, qui s'étoient laiſſé tromper. Quelle convenance donc ſe trouve-t-il entre ces deux aſſemblées, pour les comparer ?

Je ne m'arêterai point ici à examiner & à diſcuter tous les faux & ridicules raiſonnemens, que fait M. Jurieu, pour dégrader le Concile de Trente comme il fait celui de Nicée. Mon deſſein

ne ſt pas d'entrer dans ce détail, mais on en peut aiſément juger par ce que nous venons de voir. Lorſque le cœur eſt corompu, tout ce qui favoriſe nôtre paſſion, paſſe à nos yeux pour démonſtration. Il n'y a rien de ſi impie & de ſi abſurde, qu'on ne ſoûtienne & dont on ne rende quelque ſorte de raiſon. Il ne faut donc pas s'étonner, ſi M. Jurieu, qui a tant d'eſprit & ſi peu de conſcience, trouve des raiſons où il n'y en a point, & des démonſtrations où il n'y a pas même de probabilité. Je ſuis perſuadé, qu'il connoît aſſez lui-même la foibleſſe des Sophiſmes, qu'il a tant de peine à forger, & qu'il n'a beſoin que de droiture de cœur, pour deteſter l'horrible crime, dont il eſt coupable, de retenir, comme il fait, la verité dans l'injuſtice.

Pour M. Maſius s'il péche par prévention ou par ignorance, comme il paroît, ſon crime étant plus pardonnable, la grace de Dieu eſt beaucoup moins éloignée de lui. Et j'eſpere que faiſant atention à toutes ces veritez ſalutaires, que nous avons ſi ſolidement établies, ſelon les principes de la veritable foi, Dieu lui ouvrira les yeux, & que de Miniſtre d'iniquité, qu'il eſt aujourd'hi, il deviendra un jour Miniſtre de la juſtice, & dira de

tout ſon cœur en deteſtant ſes erreurs & ſes aveugles égaremens, comme fit ſaint Paul autrefois. *Je rends graces à nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST, *qui m'a fortifié, de ce qu'il m'a jugé fidelle en m'établiſſant dans ſon Miniſtere, moi qui étois auparavant un blaſphemateur, un perſecuteur, & un outrageux ennemi de ſon Egliſe; mais j'ai trouvé miſericorde, parce que j'ai fait tous ces maux dans l'ignorance, n'aïant point la foi.* Je prie nôtre Seigneur JESUS-CHRIST que cela ſoit ainſi. 1. ad Timoth. cap. 1. v. 12

Fin de la premiére Partie.

L'INFAILLIBILITE'
DE
L'EGLISE
DANS TOUS
LES ARTICLES
DE
SA DOCTRINE.
TOUCHANT LA FOI
ET LES MOEURS.

SECONDE PARTIE.

PREFACE.

LEs Reformateurs ne ſont pas moins embaraſſez, lorſqu'il s'agit de nous marquer ce qui donne lieu à tant de changemens, qu'ils imputent à l'Egliſe Catholique, que lorſqu'ils veulent nous expliquer, de quelle maniére ils doivent être arivez; & cela ſeul ſufiroit, pour les convaincre de la fauſſeté de ces prétenduës revolutions; car ſi c'étoit quelque choſe de réel & de veritable, rien ne devroit être plus connu & plus certain, que les principes & les cauſes de tant d'éfets ſi conſiderables, où tant d'Etats, pour ne pas dire toute la terre, ſe trouvoient intereſſez, & ſi ces cauſes avoient dû demeurer cachées, ce n'eût pas été aux ennemis de l'Egliſe, qui cherchent tous les prétextes imaginables de la décrier.

Il eſt vrai, qu'il y a beaucoup d'éfets tres-ſenſibles, dont les cauſes nous ſont entierement inconnuës. Cela eſt tres-commun dans les matiéres de phyſique, beaucoup plus rare dans celles de morale, mais lorſqu'il s'agit de ſimples faits hiſtoriques, qui doivent être arivez en certains tems, non dans un coin du monde, non dans une ville, ou dans quelque

Province, mais par toute la terre, & qui n'ont pû ſe paſſer ſans d'étranges bouleverſemens, non ſeulement en matiére de Religion, mais encore en matiére de politique, je ſoûtiens, que c'eſt le comble de l'extravagance d'oſer dire, que la cauſe en peut être cachée & inconnuë. Car qui pouroit avoir empêché tant d'écrivains de tout genre, de tout tems & de tout païs, qui depuis JESUS-CHRIST nous ont inſtruits de tout ce qui s'eſt paſſé de plus conſiderable dans le monde, de nous aprendre des choſes ſi importantes & ſi communes ?

Meſſieurs les Proteſtans n'ont rien négligé, pour pouvoir découvrir la cauſe de ces prétendus changemens, & s'il y en avoit eu, ils l'auroient aſſûrementt rouvée: mais dans toutes leurs recherches ils u'ont trouvé autre choſe, ſinon que leur cauſe tomboit en ruine par cet endroit. C'eſt pourquoi ils n'en parlent, que quand ils s'y trouvent forcez, & pour lors ils ſe contentent de dire d'un ton déciſif, comme fait M. Maſius, *que ceux, qui ont la moindre connoiſſance de l'hiſtoire, ſçavent, que toutes ces choſes ſe ſont gliſſées par ſucceſſion de tems dans l'Egliſe Romaine.*

M. Maſius dans ſa Préface.

Lorſqu'un ignorant vient à lire une choſe de cette nature avancée avec tant

de confiance, il ſe perſuade, qu'il n'y a rien au monde de plus clair dans toutes les Hiſtoires ſacrées & prophanes, que le recit de ces prétendus changemens; qu'il ne faut qu'ouvrir les Livres, pour en voir la verité & pour en connoître parfaitement le tems, les raiſons, les cauſes & toutes les circonſtances dans le dernier détail. On aime mieux s'en raporter à un Miniſtre, que d'aller voir; parce que l'un eſt beaucoup plus facile, que l'autre. Mais comme il y a beaucoup de gens, qui ne ſont pas ſi faciles à contenter, il faut avoir recours à quelqu'autre artifice, pour leur perſuader, que cela eſt ainſi. On cherche pour cela quelques points d'hiſtoires, qui aïent une eſpece de raport veritable, ou aparent à ce qu'on ſe met en tête de prouver & on les accommode à ſes conjectures. Et comme chacun ſuit en cela ſon humeur & ſa fantaiſie, il ne faut pas s'étonner, s'il ſe trouve tant de contradictions dans tout ce que diſent les Miniſtres ſur ce ſujet, & s'ils s'acordent ſi peu, non-ſeulement les uns avec les autres, mais encore avec eux-mêmes.

Toutes les cauſes de ces revolutions, qu'on prétend être arivées dans la Doctrine de l'Egliſe, ſe reduiſent à neuf

principales, autant que je l'ai pû voir en liſant les Ouvrages des Reformateurs, & les Livres ſymboliques de la Reforme.

La premiere conſiſte dans les maniéres figurées de parler, dont les Peres ont dû ſe ſervir en expliquant l'Ecriture-Sainte, ou en parlant des ſaints Myſteres.

La ſeconde ſe trouve dans les fauſſes interprétations, que ces mêmes Peres ont dû donner à la parole de Dieu, ou par humeur, ou par paſſion, ou par tel autre motif, qu'il plaît aux nouveaux illuminez de leur imputer.

La troiſiéme eſt l'ignorance des Fidelles, qui ont été aſſez ſimples, pour prendre dans un ſens naturel, ce que les Peres n'avançoient & ne diſoient, que dans un ſens figuré ; c'eſt-à-dire des metaphores, des hyperboles, des allegories & autres ſemblables figures, dont les Orateurs & les Predicateurs ont coutume de ſe ſervir, au lieu d'expreſſions communes & ordinaires.

La quatriéme eſt la négligence des Paſteurs ; qui n'ont pas inſtruit le peuple de ces choſes & qui n'ont pas reprimé les abus, qui ſe ſont gliſſez inſenſiblement dans l'Egliſe de tems en tems ; mais

qui les ont d'abord tolerez, qui les ont enſuite autoriſez, & qui en ont fait enfin des articles de Foi.

La cinquiéme eſt l'interêt, qui a engagé les Eccleſiaſtiques à aprouver & entretenir le peuple dans ces ſortes d'abus.

La ſixiéme eſt la violence, qu'on a faite à tout le monde, pour faire obſerver les loix, qu'on a publiées pour ce ſujet.

La ſeptiéme eſt l'ambition des Papes & des Evêques, qui leur a fait inventer & emploïer toutes ſortes de moïens, pour relever leur dignité, & pour acroître leur domination ſur les Eccleſiaſtiques & ſur le peuple.

La huitiéme eſt la politique dont le Pape s'eſt ſervi, pour augmenter le nombre de ſes ſujets. afin d'agrandir, & de ſoûtenir ſon empire.

La neuviéme enfin eſt la corruption des mœurs, qui porte naturellement les hommes à acommoder la Religion à leurs ſens au lieu de s'atacher uniquement à ſuivre l'Ecriture-Sainte.

Toutes ces cauſes ne ſont pas d'une égale fecondité. Il y en a, à qui les Reformateurs n'atribuent aucuns effets particuliers, comme l'ignorance des Fidelles, la négligence des Paſteurs

& la corruption des mœurs. On doit donc les regarder dans le Syſtême de la Reforme, comme des cauſes generales.

Les autres au contraire ſont déterminées à certains changemens, qu'on leur attribuë. La Rhetorique des Peres, par exemple, a produit, à ce qu'on prétend, l'invocation des Saints, le culte des Reliques & des Images, par des apoſtrophes ; la Tranſubſtantiation, qui a été ſuivie de la ſubſtraction de la coupe, par des hyperboles ; enfin le Sacrifice de la Meſſe, par des metaphores.

Les fauſſes interprétations de l'Ecriture-Sainte, & l'ambition des Papes ont particulierement fait naître la primauté.

L'interêt a établi le Purgatoire, la Meſſe privée, & la Priére pour les Morts.

La violence a autorisé les loix, qui défendent le Calice aux Laïques & a ſervi à la politique, pour établir celles qui ordonnent le Celibat aux Eccleſiaſtiques.

C'eſt ainſi que les Reformateurs tâchent d'acommoder les choſes. Mais comme ils ne peuvent s'acorder enſemble ſur des faits, qui devroient être connus à tout le monde, on a droit de juger ſans pénétrer plus avant, comme nous avons déja remarqué. que tout cela n'a aucun fondement & que toutes ces

cauſes & leurs prétendus effets ſont également chimeriques. Et ce qui ne confirme pas peu cette opinion, c'eſt que parmi un ſi prodigieux nombre de changemens, ſi grands & ſi extraordinaires, il s'en trouve à peine huit ou neuf, dont on ait pû marquer une cauſe fixe & déterminée. Et même l'ignorance du peuple, la négligence des Paſteurs & la corruption des mœurs, à qui on n'atribuë aucun effet particulier, ne doivent pas être regardées, comme des cauſes; mais comme certaines diſpoſitions favorables à ces changemens. Si les Proteſtans n'en peuvent marquer d'avantage, c'eſt qu'ils n'ont pû rien s'imaginer ſur cela qui eût la moindre aparence de raiſon. Qu'on faſſe donc venir tous les autres changemens, qui ſont en tres-grand nombre, comme il paroît par le memoire, que nous en avons donné dans la premiere Partie, d'où l'on voudra & comme on voudra. C'eſt ce que les Reformateurs abandonnent à la recherche de ceux, qui voudront s'apliquer à de ſi belles découvertes.

Mais laiſſons à part ce qu'ils n'ont pû trouver, & jettons les yeux ſur ces prétenduës cauſes de changement, qu'ils ont imaginées, & nous verrons facilement & ſans beaucoup d'aplication, com-

bien leur découverte eſt miſerable ; car qui pourra croire, qu'une apoſtrophe, une hyperbole, ou une metaphore aïent été capables de renverſer toute la Religion & de changer toute la face de l'Egliſe contre l'intention même de ceux qui les faiſoient? C'eſt cependant ce qui doit être arivé, comme le prétendent les Reformateurs, & c'eſt ce que nous allons examiner dans cette ſeconde Partie.

Mais parce que les Lutheriens ſe ſont aviſez de dire, que l'Egliſe eſt veritablement infaillible, & que malgré tous les changemens de ſa doctrine, elle n'a pas laiſſé de ſubſiſter, ce qui eſt une contradiction manifeſte ; mais qu'elle eſt ſeulement devenuë inviſible : j'ai crû que j'étois obligé de ruiner ce paradoxe, & de faire voir, qu'elle ne peut jamais ceſſer d'être viſible ſans ceſſer d'être l'Egliſe.

Voilà le deſſein de cette ſeconde Partie, laquelle contient onze Chapitres. Je prie le Seigneur, de donner tout le poids & toute la force poſſible à mes raiſonnemens, & l'onction de ſa divine charité à mes paroles. La premiere eſt néceſſaire, pour convaincre ceux qui ſont rebelles à la verité ; & la ſeconde, pour les convertir, & c'eſt l'unique but, que je me ſuis proposé dans cet Ouvrage.

L'INFAILLIBILITE'
DE L'EGLISE
DANS TOUS LES ARTICLES
DE SA DOCTRINE,
TOUCHANT
LA FOI ET LES MOEURS.

SECONDE PARTIE,

Dans laquelle on examine les cauſes, que les Heretiques aleguent des changemens, qu'ils imputent à l'Egliſe.

CHAPITRE PREMIER.

Que les manières figurées de parler, dont les Peres ſe ſont ſervis, ne peuvent produire aucun changement dans la Doctrine de l'Egliſe.

ENTRE toutes les figures de Rhetorique, dont les Peres ſe ſont ſervis, il y en a trois particulierement, qui ont été cauſe de pluſieurs changemens dans l'E-

gliſe, ſi l'on en croit les Proteſtans ; ſavoir l'Apoſtrophe, l'Hyperbole, & la Metaphore. La premiere a dû produire l'invocation des Saints & le culte des Images. La ſeconde a donné lieu à la Tranſubſtantiation ; & la Metaphore a établi le Sacrifice. Voilà de grands effets pour de ſi foibles cauſes: car que toute la face de l'Egliſe ſe trouve changée pluſieurs fois par des apoſtrophes, des hyperboles & des metaphores, c'eſt ce qu'on ne peut facilement comprendre, voïons ſi cela même eſt poſſible.

3. Figures de Rhetorique cauſes de divers chãgemens.

M. Maſ. part. 2. chap 2. pag. 55.

Voici de quelle maniére l'Apoſtrophe a produit l'invocation des Saints, ſelon M. Maſius. *L'Invocation des Saints*, dit-il, *eſt venuë de ce que les Anciens dans leurs Panegyriques, dans leurs Oraiſons, ont d'abord fait mention des Saints & les ont apoſtrophez, comme s'ils leur euſſent parlé par une figure de Rhetorique, & ceux qui les ont ſuivis ont converti cette coûtume en invocation.*

L'Apoſtrophe a produit l'Invocation des Saints & le culte des Images.

Voici comme cette même figure a produit le culte des Images. *L'erreur ne s'eſt point arêtée-là*, dit-il encore, *mais on en eſt venu juſqu'à faire des Images des Saints, qu'on a enſuite érigées à un culte public.* Il cite l'article 21. de la Confeſſion d'Auſbourg, où Melancton dit la même choſe.

Avant que de chercher la cauſe de quelque choſe, il faut que l'effet ſoit conſtant; car il n'y a rien de plus ridicule: que de chercher la raiſon d'une choſe, qui n'a jamais été, ou tout au moins dont on n'a aucune certitude. Il faudroit donc que M. Maſius, Melancton & tous les autres Miniſtres euſſent bien prouvé, que ces changemens, qu'ils nous imputent, ſont arivez effectivement, avant que de s'ocuper a en chercher la cauſe. S'ils avoient prouvé ces faits en queſtion, nous les diſpenſerions facilement du reſte. Cela ſufiroit, pour nous convaincre, & tout le reſte ſeroit compté pour rien.

On cherche ſans raiſon la cauſe d'un effet qui n'eſt pas conſtant.

Lorſqu'un Orateur quitte dans ſon diſcours l'auditeur, à qui il parle, pour parler à une perſonne preſente, ou abſente, ou même à quelque choſe animée ou inanimée, comme ſi c'étoit à une perſonne, cela s'apelle dans l'école des Orateurs une Apoſtrophe; or pour voir ſi cette figure auroit pû convaincre toute la terre, qu'on peut invoquer les Saints, & que c'eſt un acte de piété & de religion, ſupoſons que nous ſommes dans l'état & la diſpoſition où étoient ces prétendus Catholiques Lutheriens avant que ces apoſtrophes les euſſent engagez à le faire, c'eſt-à-dire, que nous regardions

Ce que c'eſt que l'Apoſtrophe.

cette pratique comme une vraïe idolatrie, toutes les apoſtrophes imaginables ſeroient-elles capables de nous faire changer de ſentiment ? & quand tous les Prédicateurs du monde ne feroient autre choſe, que d'apoſtropher les Saints, pourions-nous conclure autre choſe, ſinon qu'on peut les apoſtropher ? On apoſtrophe mille choſes qu'on perſonifie, comme la Patrie, une Ville, une Solitude, les cendres d'un mort, des ſepulchres, des animaux, des ſtatuës, des autels & generalement toutes choſes, qui de tous les hommes ſera aſſez ſtupide & aſſez inſensé, pour prendre ces apoſtrophes pour des Invocations, & pour en conclure, qu'on peut invoquer toutes ces choſes ? Il n'y a rien de plus commun aux Orateurs, que d'apoſtropher le Ciel, le Soleil, la Lune, les Etoiles, eſt-il à craindre, qu'ils ne nous perſuadent, que nous pouvons les invoquer, qu'ils les invoquent eux-mêmes, & qu'ils les adorent, ſi l'invocation eſt une idolatrie, comme le prétendent les Proteſtans ?

Mais il n'y a rien de ſi aiſé, que de voir ſi ces maniéres de parler des Peres ſont de veritables invocations, ou de ſimples Apoſtrophes, ces deux choſes ſont faciles à diſtinguer. Si ce ſont des apoſtrophes, il

n'eſt pas poſſible de ſe perſuader, que tout le monde eût pû les prendre pour des invocations ; & ſi ce ſont des invocations, M. Maſius ſe trompe groſſierement de les prendre pour des apoſtrophes.

Je commencerai, dit Origene, où l'Auteur de la lamentation qui ſe trouve parmi ſes ouvrages & qui eſt tres-ancienne, par me proſterner les genoux en terre, & prier tous les Saints de me ſecourir, n'oſant m'adreſſer immediatement à Dieu à cauſe de l'énormité de mes peche. O Saints de Dieu ! je vous prie les larmes aux yeux, & en pleurant amerement de vous proſterner vous-même devant Dieu, afin d'obtenir ſa miſericorde, pour un miſerable, comme je ſuis. *Incipiam me genibus proſternere & deprecari univerſos Sanctos, ut mihi non audenti petere Deum propter nimietatem peccati, ſuccurrant. O ſancti Dei vos lacrymis & fletu pleno dolore deprecor, ut procidatis miſericordiis ejus pro me miſero.* C'eſt ainſi, qu'il parle dés le commencement & voici ce qu'il dit encore vers la fin : Malheur à moi, pere Abraham, priez pour moi, de peur que je ne m'éloigne du lieu où vous êtes, où je ſouhaite aller avec empreſſement, mais dont je ne ſuis pas digne, à cauſe de la grandeur de

« Origene invoque les SS.

mes pechez. *Hei mei, pater Abraham; deprecare pro me, ne de finibus tuis alienet, quos valdè cupivi, nec condignè quidem propter ingens peccatum meum.* Que M. Masius prenne peine de consulter sa Rhetorique, pour voir si ce sont là ce qu'on apelle des apostrophes.

Le même Pere nous marque dans son exhortation aux Martyrs, que M. Vestenius a fait imprimer en Grec, que la coûtume de l'Eglise de son tems étoit d'invoquer les Saints; parce qu'on étoit persuadé, que comme dans l'ancienne Loi les Prêtres pouvoient procurer en quelque maniére la remission des pechez par le sang des Boucs & des Taureaux, de même à present les ames de ceux, qui ont été mis à mort pour la confession de JESUS-CHRIST, nous font voir, que ce n'est pas sans sujet, qu'elles environnent l'Autel, qui est dans le Ciel, en ce qu'elles obtiennent la remission des pechez à ceux qui les en prient. *Sic animæ securi percussorum propter testimonium Jesu, non frustrâ cœlesti altari assidentes administrant rogantibus remissionem peccatorum.* Il n'y a rien qui sente moins l'apostrophe que ce discours.

L'invocatiõ des Saints é-

M. Daillé Ministre de Charenton, qui a tant écrit sur toutes sortes de matiéres de

Controverſes, ſe trouve forcé dans le Livre qu'il a fait touchant le culte des Latins, de nous abandonner le quatriéme Siécle & de dire, ne pouvant répondre à une infinité de témoignages évidens, dont il ſe trouve acablé, que ſaint Baſile, ſaint Ambroiſe, ſaint Auguſtin & generalement tous les Peres de ce beau ſiécle, ont établi, par le moïen de l'invocation des Saints, une idolatrie toute nouvelle & le regne de l'Antechriſt. Mais qui poura ſe perſuader, que tant de grands hommes ſi ſaints, ſi ſçavants, ſi pleins de zele, ſi apliquez à combatre les moindres erreurs ſoient tombez eux-mêmes dans l'idolatrie & aïent travaillé à établir le roïaume de l'Antechriſt. Il valoit bien mieux chercher dans tout ce qu'ils ont dit de l'invocation des Saints, des apoſtrophes, comme a fait M. Maſius, que d'avancer une impertinence ſi groſſiere & ſi ridicule.

L'invocation des Saints établie dans le 4. ſiécle, de l'aveu de M. Daillé.

Mais M. Maſius lui-même ne laiſſe pas de ſe trouver obligé, malgré ſes apoſtrophes, de nous abandonner encore le troiſiéme Siécle & de dire, *que l'erreur eſt parvenuë au ſuprême dégré dans le troiſiéme Siécle, où l'on commença de canoniſer les Saints dans les formes, qui ſe pratiquent encore, & que l'on peut juſtement*

M. Maſ. part 2. chap. 2. pag. 55.

L'invocation des Saints établie dans le 3. ſiécle

de l'aveu de M. Maſſius.

comparer à l'Apotheoſe des Heros, qui ſe pratiquoit parmi les Païens. Nous voila remontez bienhaut. Une erreur ſi répanduë & *parvenuë au dégré ſuprême* dés le troiſiéme ſiécle a bien l'air, ce me ſemble, d'un Dogme de Foi, & cela ſeul eſt une forte preſcription contre les Prophetes nouveaux, qui s'aviſent de combattre cette Doctrine dans le ſeiziéme ſans aucune autorité.

Euſeb. Cæſar. l. 13. prep. Evang. c. 7.

L'Apotheoſe des Heros, qui ſe pratiquoit parmi les Païens, peut encore ſervir à confondre ces inventeurs de fables. Car Euſebe de Ceſarée fait voir par ces exemples, que c'eſt un ſentiment naturel aux hommes, que les grands perſonnages, qui ſont morts pour leur patrie, ne l'oublient jamais, & qu'ils en prennent ſoin même aprés leur mort; & que c'eſt ce qui portoit les Païens à faire des Heros, c'eſt-à-dire, des demi-dieux de leurs ames, croïant qu'elles pouvoient les preſerver, ou les délivrer de beaucoup de maux. *C'eſt pour cela*, dit-il, *que nous honorons tous ceux, qui ont vécu d'une maniére excellente aprés leur mort. C'eſt ce que nous faiſons chaque jour, nous qui combatons pour la veritable piété. Nous reverons ces amis de Dieu, nous allons à leurs tombeaux, nous leur faiſons des prieres*

Les grãds hommes n'oubliẽt jamais leur patrie, même aprés la mort c'eſt ce que les Païens ont crũ.

comme à des hommes Saints, nous faisons profession de les regarder comme des Protecteurs, qui ne nous sont pas d'un petit secours auprés de Dieu par leur intercession. Nous avons encore trouvé ceci dans Platon, & nous le raportons, pour faire voir qu'il étoit rempli de la philosophie des Hebreux, & qu'il a écrit des choses tres-conformes à ce que nous enseignon. Ce témoignage détruit entierement l'idée chimerique des apostrophes, & fait voir, que le sentiment de nos Reformateurs est un monstre, étant contraire aux premieres impressions de la nature, que les Païens même ont ressenties, & que leurs philosophes ont aprouvées; & s'ils ont poussé les choses à l'excez, c'est qu'ils n'avoient pas la loi de Dieu, pour les retenir dans de justes bornes.

On voit par ce beau passage d'Eusebe l'honneur qu'on rendoit aux Saints; le respect qu'on avoit pour leur memoire; la veneraution qu'on portoit à leurs Reliques; les Pelerinages, qu'on faisoit à leurs tombeaux; les vœux & les prieres, qu'on leur adressoit; la confiance, qu'on mettoit en leurs intercessions, & ce qu'on esperoit de leur protection. Si tout cela est une idolatrie, comme les Reformateurs le prétendent; il faut néceſſai-

rement convenir, que non ſeulement toute l'Egliſe a été idolatre, mais encore que cette idolatrie a toûjours été regardée comme un article de Foi.

Ce n'a pas été ſeulement dans des actions particuliéres & peu celebres, qu'on a fait ces prétenduës apoſtrophes, que nous apelons l'invocation des Saints, mais dans des Conciles generaux, ſans qu'on y ait jamais trouvé à redire. Voici comme ſaint Cyrille d'Alexandrie parla au Concile d'Epheſe dans un diſcours, qu'il fit le jour de ſaint Jean l'Evangeliſte. *Expliquez-moi*, dit-il, *vous-même ce grand myſtere*, (de l'unité de perſonne dans les deux natures de JESUS-CHRIST, dont il s'agiſſoit alors) *ô ſaint Evangeliſte; parlez apreſent, ô bienheureux Jean, vous qui avez été apellé le fils du Tonnerre, qui avez fait trembler tout l'Univers par le grand & admirable ſon de vôtre voix. Vous dont les paroles ſont immortelles, & à qui l'oubli & le tems ſont obligez de ceder. Toute cette grande aſſemblée de Paſteurs vient à vous pour cela. Otez-nous vous-même cette pierre, comme Jacob fit autrefois aux Paſteurs; ouvrez-nous ce puits de vie; faites que nous puiſſions puiſer dans ces fontaines du ſalut: ou plutôt mettez au milieu de nous cette*

S. Cyrille d'Alexandrie invoque S. Jean l'Evangeliſte. *In Conc. Eph. part. 3. n. XI.*

ſource, qui eſt en vous. Ecoutons donc ce qu'il nous dit. Au commencement étoit le Verbe, &c.

Dans le Concile general IV. de Calcedoine, *les Reverendiſſimes Evêques & les Eccleſiaſtiques de Conſtantinople crierent, la verité eſt telle, tout tant que nous ſommes, nous diſons la même choſe. Nous ſouhaitons à Flavien une memoire éternelle; à cet homme vraïement orthodoxe, une memoire éternelle. Voilà d'un côté quelle a été la vengeance, qu'on a exercée contre lui & de l'autre voila la verité, qu'il a ſoûtenuë. Flavien vit aprés ſa mort. Que ce ſaint Martyr prie pour nous. C'eſt lui-méme, c'eſt Flavien, cet homme vraiment orthodoxe, qui nous a expoſé la Foi aprés ſa mort. Nous ſouhaitons une longue vie à l'Empereur, Flavien eſt encore ici juge avec nous.* Ceci nous marque trois choſes, 1. Qu'on croïoit dans ce Concile, que les Saints nous aident par leurs interceſſions aprés la mort; c'eſt en ce ſens, qu'on dit, que ſaint Flavien, qui avoit été tué dans le faux Concile d'Epheſe, pour la deffenſe de la Foi contre les Eutychiens, l'avoit expoſée aprés ſa mort, & qu'il jugeoit encore avec les Peres de ce ſaint Concile. 2. Qu'on peut invoquer les Saints, puiſqu'on invoque ſaint Flavien

Conc. Calcet. 2. ultrà medium. On invoque le S. Martyr Flavien au Concile de Calcedoine.

en disant, *que ce Martyr prie pour nous.* 3. Qu'on les peut canoniser puisqu'on le canonise, & qu'on le met au nombre, & au rang des saints Martyrs. Toutes ces choses ne sont que des idolatries, si l'on en croit les apôtres du seiziéme Siécle, & ces manieres de parler ne sont que des apostrophes selon M. Masius.

On canonise & on invoque saint Protere.

Les Evêques de l'Europe, qui avoient assisté à ce saint Concile, écrivirent une Lettre à l'Empereur Leon, qui est raportée dans la III. Partie, dans laquelle ils disent. *Nous plaçons le tres-saint Protere dans le rang & dans le chœur des saints Martyrs, & nous demandons par ses intercessions, que Dieu nous fasse misericorde, & nous soit propice.* Saint Protere fut élû Evêque d'Alexandrie par les Catholiques à la place du perfide Dioscore, qui fut condamné & déposé au Concile de Calcedoine, & il fut cruellement massacré par les Eutychiens dans le Baptistaire même, pour mettre à sa place Timothée heretique de leur faction. On le canonise & on l'invoque dans cette Lettre. Les Lutheriens ne peuvent pas dire, que ces saints Conciles aïent été des assemblées d'idolatres, puisqu'ils les reçoivent comme nous,

Evagr. l. 2. hist. c. 8.

On peut encore ajoûter le Concile

VII. general, où l'on dit, qu'il *faut faire toutes choſes avec crainte & demander pour cela les interceſſions de la tres-pure mere de Dieu, des Saints Anges, & de tous les Saints.* Je laiſſe à part un grand nombre de Conciles particuliers, Nationnaux ou Provinciaux, dans leſquels on invoque & on ordonne d'invoquer les Saints; de chanter pour cela des Litanies certains jours, comme le jour de ſaint Marc, & aux Rogations; & de faire des Stations dans les lieux où repoſent leurs ſaintes Reliques, ou dans les Egliſes, qui ſont dédiés à Dieu ſous leur nom, pour obtenir le ſecours de leurs interceſſions. Enfin il n'y a rien de mieux établi dans tous les ſiécles, que le culte & l'invocation des Saints & rien de plus mal imaginé, que ces prétenduës apoſtrophes, qui doivent en être la cauſe.

Conc. VII. act. 6. in fine. Invocation des Saints au ſeptiéme Concile general.

Il eſt vrai que la veneration, qu'on a pour les Saints, nous porte naturellement à reſpecter leurs Images. C'eſt encore un ſentiment, qui nous vient de la nature même. Car lorſque nous aimons une choſe, nous aimons auſſi à voir tout ce qui peut la rapeler en nôtre mémoire; & en reſpectant l'Image de ceux, que nous aimons, ce n'eſt pas, à proprement parler, l'image qui eſt l'objet de nos reſ-

Le culte des Images fondé ſur les ſentimẽs de la nature.

pects, mais la choſe, qu'elle nous repreſente; & lorſque nous déshonorons l'Image, ce n'eſt pas auſſi l'Image, qui ſoufre ce déshonneur, parce qu'elle eſt inſenſible & incapable de ſoufrir; mais c'eſt la perſonne, qu'elle nous repreſente.

Il eſt inutile de diſtinguer, comme font les Reformateurs entre le culte politique & le culte religieux, pour éluder une verité ſi certaine & ſi inconteſtable. Car c'eſt le ſeul motif de ce culte, qui donne lieu à cette diſtinction. Si c'eſt un motif de politique, qui nous porte à honorer une perſonne & à reſpecter ſon image, comme celui qui nous porte à honorer un grand Roi & ſes ſtatuës, un Prince, un Magiſtrat, un General d'armée, un Concitoïen; ce culte eſt politique. Si c'eſt un motif de religion comme celui qui nous porte à honorer un Saint, parce qu'il nous a donné de grands exemples de pieté; un Martyr, parce qu'il a ſigné nôtre Foi de ſon propre ſang; un Apôtre, parce qu'il nous a anoncé l'Evangile, ainſi du reſte, ce culte eſt religieux. Il n'eſt donc pas neceſſaire d'avoir recours aux apoſtrophes, pour rendre raiſon du culte des Images; la Foi nous enſeigne, qu'on doit les honorer; la na-

ture même nous l'inſpire & la raiſon nous le démontre.

La ſeconde figure de Rhetorique, qui a dû faire quelque changement dans l'Egliſe eſt l'hyperbole, & le changement qu'elle a dû produire, eſt un des plus extraordinaires, qu'on puiſſe s'imaginer; c'eſt le dogme de la Tranſubſtantiation. Il faloit ſans doute pour cela, non une hyperbole ſimple, mais une des plus dures & des plus extraordinaires, qui fût jamais, & qui ſurpaſſât même par ſa ſingularité toutes celles que les Orateurs apellent des catachreſes. Car l'hyperbole eſt une exageration des choſes, pour en donner une grande idée, & pour donner plus de force & d'énergie à un diſcours; mais ſi le pain & le vin reſtent dans l'Euchariſtie aprés la conſecration, quelle expreſſion, pour hyperbolique qu'elle puiſſe être, ſeroit capable de nous perſuader, qu'il n'y a plus que des aparences, & que la ſubſtance eſt changée au Corps & au Sang de JESUS-CHRIST?

L'hyperbole a dû produire le dogme de la Tranſubſtantiation.

Il eſt bon de raporter ici quelques-unes de ces expreſſions, afin que chacun puiſſe voir ſi elles ſont hyperboliques.

Nous recevons, dit ſaint Juſtin, *ce pain* (de l'Euchariſtie) *non comme un pain commun, & ce breuvage non comme* S. Iuſt. Apol.

celui dont nous uſons ordinairement ; mais JESUS-CHRIST *nôtre Sauveur s'étant Incarné, & aïant pris une chair & du ſang comme le nôtre, ſelon la parole de Dieu, pour operer nôtre ſalut ; pour cette même raiſon on nous enſeigne, que cette nourriture, qui ſe change en nôtre ſang & en nôtre chair, pour nous ſoûtenir, eſt la Chair & le Sang de ce même* JESUS *incarné, lorſqu'on a fait ſur elle les actions de graces contenuës dans les paroles, qu'il nous a laiſſées, & dont nous nous ſervons dans nos priéres.* οὐ γὰρ ὡς κοινὸν ἄρτον οὐδὲ κοινὸν πόμα ταῦτα λαμβάνομεν, ἀλλά ὃν τρόπον διὰ λόγου θεοῦ σαρκοποιηθεὶς Ιησοῦς Χριστὸς ὁ σωτὴρ ἡμῶν, καὶ σάρκα καὶ αἷμα ὑπὲρ σωτηρίας ἡμῶν ἔσχεν, οὕτως καὶ τὴν δι' εὐχῆς λόγου τοῦ παρ' αὐτοῦ εὐχαριστηθεῖσαν τροφὴν, ἐξ ἧς αἷμα, καὶ σάρκες κατὰ μεταβολὴν τρέφονται ἡμῶν, ἐκείνου τοῦ σαρκοποιηθέντος Ιησοῦ, καὶ σάρκα καὶ αἷμα ἐδιδάχθημεν εἶναι.

Expreſſion de S. Juſtin touchant la Tranſubſtantiation.

Il paroît par le témoignage de ce Pere, qui vivoit vers le milieu du ſecond ſiécle, qu'on ne recevoit pas l'Euchariſtie, comme un pain commun, mais comme le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST, & pour faire voir de quelle maniére ce Corps & ce Sang ſont dans ce myſtere, il compare le changement,

qui ſe fait par la force des paroles, de ce pain & de ce vin au Corps & au Sang de JESUS-CHRIST, à celui, qui ſe fait de ce même pain & de ce même vin, en nôtre chair & en nôtre ſang par la chaleur naturelle : or il eſt certain, que le changement, qui ſe fait du pain & du vin en nôtre chair & en nôtre ſang eſt ſubſtantiel ; il faut donc dire la même choſe de celui, qui ſe fait dans la ſainte Euchariſtie. Peut-on trouver dans cette maniére de parler quelque hyperbole ?

Ce myſtere ne paroiſſoit que trop incroïable, pour ſe ſervir de telles exagerations & d'expreſſions hyperboliques, quand il s'agiſſoit d'en parler; mais particulierement à des Payens, comme ſaint Juſtin faiſoit dans cette Apologie. Car il ne la compoſa que pour rendre compte à l'Empereur & au Senat de la Foi des Chrêtiens, qu'on acuſoit de commettre mille crimes énormes dans leurs aſſemblées, & particulierement de ſacrifier un enfant à JESUS-CHRIST, de manger ſa chair & de boire ſon ſang, comme il le marque lui-même dans ſon Dialogue contre Tryphon, & preſque tous ceux qui ont écrit des Apologies pour les Chrêtiens ? Etoit-il à propos de ſe ſer-

Dialogo cum Tryph. Athenago-Minut. Felix Tert. apol. c. 1.

vir d'hyperboles dans une telle rencontre ? Il eſt même aſſez étonnant, qu'il en ait parlé d'une maniére ſi claire, puiſqu'on ne vouloit pas l'expliquer aux Cathecumenes, & il paroît bien, qu'il n'en parloit de cette maniére, que parce qu'il y étoit forcé pour juſtifier les Chrétiens d'un tel crime, l'Euchariſtie aïant donné ocaſion à cette accuſation.

Saint Irenée dit, que le pain ſur le-
S. Iren. l. 4. c. 34 Expreſſions de ſaint Irenée. « quel on a rendu graces, eſt le Corps de » JESUS-CHRIST & que le Calice » ſur lequel on a fait la même choſe eſt ſon » ſang, & il prouve par là, que JESUS-» CHRIST eſt le fils du Créateur, c'eſt » à dire ſon Verbe, qui fait produire du » fruit aux arbres &c. *Quomodò conſtabit eis* (hæreticis) *eum panem, in quo gratiæ actæ ſunt, corpus eſſe Dominis ſui, & Calicem ſanguinis ejus &c.* Voici ce me ſemble le raiſonnement de ce Pere. Vous convenez que le Créateur eſt l'auteur des changemens, qui ſe font dans la nature, pour la production des fruits de la terre; or ces changemens ne ſont pas plus conſiderables, que celui qui ſe fait dans la ſainte Euchariſtie, que vous êtes obligez d'attribuer à JESUS-CHRIST : il faut donc convenir, que vous n'avez aucune raiſon de dire, que lui, qui opere

l'un, n'a pas le pouvoir d'operer l'autre & qu'il n'eſt pas le Créateur.

Il confirme ceci peu de lignes aprés d'une maniére excellente, en diſant, que *comme le pain, qui vient de la terre* (par un changement de ſubſtance) *n'eſt plus du pain commun, parce que l'Euchariſtie eſt composée de deux choſes, l'une terreſtre & l'autre celeſte; ainſi nos corps, qui la reçoivent, ceſſent d'être ſujets à une corruption ſans retour, & reçoivent le gage de l'eſperance, que nous avons de reſſuſciter un jour.* Eſt-ce une hyperbole de dire, que ce pain, que la terre a produit, ceſſe d'être du pain commun, comme il étoit auparavant, *jam non communis panis eſt?* ou cela veut-il dire, que c'eſt du pain, *dans, ſous, ou avec lequel eſt le Corps de* JESUS-CHRIST? Il n'y a aucune aparence, puiſqu'il déclare auparavant, que c'eſt le Corps de JESUS-CHRIST nôtre Seigneur.

Mais on ne manque pas de nous dire, que ſelon ſaint Irenée, il y a deux choſes qui font ce myſtere, l'une terreſtre & l'autre celeſte. *Euchariſtia ex duabus rebus conſtans, terrenâ & cœleſti.* Ouï ſans doute, il faut deux choſes, pour faire ce Sacrement, l'une ſenſible & l'autre inſenſible, ſçavoir les aparences du pain & le

Deux choſes compoſent l'Euchariſtie, l'une terreſtre & l'autre celeſte, ſçavoir les accidens

du pain & du vin & le Corps & le ſang de J. C.

Corps de JESUS-CHRIST. On peut dire même, que cette choſe terreſtre eſt le pain qui ſe change au Corps de JESUS-CHRIST. L'abus que les Reformateurs font de ce paſſage, pour prouver la conſubſtantiation, eſt autant manifeſte, que la fauſſeté d'un autre, que M. Maſius a forgé, & qu'il cite ſous le nom de ſaint Auguſtin, pour le même ſujet, ſans marquer où il l'a pris.

M. Maſius part. 2. p. 97.

Tert. l. 4. cont. Marc. cap. 4. Expreſſion de Tertulien.

Tertulien dit, que JESUS-CHRIST prit du pain, & que l'aïant diſtribué à ſes Diſciples, il en fit ſon Corps, en diſant, *Ceci eſt mon Corps.* ACCEPTUM *panem & diſtributum diſcipulis, Corpus ſuum illum effecit; Hoc eſt Corpus meum, dicendo.* Comment peut-on dire, que JESUS-CHRIST fit ſon Corps de ce pain, s'il ne fit que mettre ſon Corps dans ce pain? Seroit-ce ici une des hyperboles de M. Maſius? une hyperbole eſt une expreſſion, qui donne de la force & de l'énergie au diſcours, mais qui ne change jamais le ſens d'une propoſition, comme il ariveroit ici, ſi l'expreſſion de Tertulien étoit hyperbolique. D'ailleurs Tertulien ne veut prouver autre choſe en cet endroit, ſinon que JESUS-CHRIST avoit un veritable corps, contre Marcion, qui le nioit. Il n'étoit point

neceſſaire de faire des hyperboles pour cela, c'étoit aſſez de dire, que ſon corps eſt *dedans*, *ſous*, *ou avec* le pain de l'Euchariſtie ſans marquer la Tranſubſtantiation, comme il a fait en diſant, que JESUS-CHRIST *aïant pris du pain & l'aïant diſtribué à ſes Diſciples, en fit ſon Corps*; car cela ne pouvoit ſervir: qu'à rendre le myſtere plus incroïable; s'il a donc parlé de cette maniére, c'eſt qu'il ne croïoit pas, qu'on pût expliquer les paroles de JESUS-CHRIST autrement, & que la Tranſubſtantiation étoit un article de Foi dans l'Egliſe.

Qui de tous les hommes porte plus juſtement le titre de Prêtre du Dieu ſouverain, dit ſaint Cyprien, que nôtre Seigneur JESUS-CHRIST? lequel a offert un Sacrifice à Dieu ſon Pere & un ſacrifice ſemblable à celui, que Melchiſedech avoit offert autrefois, c'eſt-à-dire, du pain & du vin, ſçavoir ſon Corps & ſon Sang. *Obtulit hoc idem, quod Melchiſedech obtulerat, id eſt panem & vinum, ſcilicet Corpus & Sanguinem.* Comment le pain & le vin, peuvent-ils être le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST, s'ils ne le deviennent par la Tranſubſtantiation? Tous les Peres, qui parlent de ce myſtere, parlent de la mê-

« *S. Cypr. epiſt. 63. ad Cæciliun.* « Expreſſion de S. Cyprien.

me maniere, & pas un ſeul n'a crû, que la propoſition de nôtre Seigneur, *Ceci eſt mon Corps*, pût ſignifier la même choſe, que celles-ci, *ſous ceci eſt mon Corps* ou *avec ceci eſt mon Corps*, ou *dans ceci eſt mon Corps*. Il n'y a que la logique de Vittemberg, qui ſoit capable d'admettre de telles équipolences.

S. Cyril. Hieroſol. Cathec. 4. myſt.

Expreſſions poſitives des Peres, touchant la Tranſubſtantiation.

On nous demandera peut-être des expreſſions tirées des Peres, qui marquent poſitivement ce changement de ſubſtance, & en propres termes. Il eſt aiſé d'en produire un grand nombre, tant des Peres Grecs que des Latins. Je me contenterai d'en raporter ici quelques-unes, pour n'être pas ennuïeux.

JESUS-CHRIST *affirmant lui-même*, dit ſaint Cyrille de Jeruſalem, *& diſant lorſqu'il parle du pain, qu'il conſacra*, Ceci eſt mon Corps, *qui oſeroit en douter? & lorſqu'il confirme encore la même choſe, en diſant*, Ceci eſt mon Sang, *qui pouroit, dis-je, encore le revoquer en doute? & qui ſeroit aſſez temeraire, pour oſer dire, que ce n'eſt pas ſon Sang? Il changea autrefois l'eau en vin à Cana de Galilée, il ne falut pour lui que vouloir, afin que cela fût auſſi-tôt fait, & il ne meritera pas, que nous croïons, qu'il change le vin en ſon Sang* (καὶ οὐκ ἀξιόπιστος ἐστὶν οἶνον με-

ταβαλλων εἰς αἷμα.) *Car ſi étant invité à des Nôces charnelles il a fait ce prodige, pourquoi ne confeſſerons-nous pas à plus forte raiſon, qu'il a donné ſon Corps & ſon Sang aux enfans de l'Epoux? Ainſi recevons le Corps & le Sang de* JESUS-CHRIST *avec une pleine certitude, puiſque l'un nous eſt donné ſous l'eſpece du pain, & l'autre ſous l'eſpece du vin,* ἐν τύπῳ γὰρ τῷ ἄρτῳ δίδοταί σοι τὸ σῶμα, καὶ ἐν τύπῳ οἴνου δίδοταί σοι τὸ αἷμα. On n'a jamais crû que ce fût une hyperbole de dire, que l'eau fut changée en vin aux Nôces de Cana; or nous devons croire, qu'il ſe fait un changement ſemblable dans l'Euchariſtie, ſelon ſaint Cyrille μεταβαλὼν; ce n'eſt donc pas une hyperbole d'en parler de la même maniére, & en mêmes termes.

Expreſſions de S. Cyrille de Jeruſalem.

Il eſt certain, que le mot de type, dont ſaint Cyrille ſe ſert en cet endroit, ne ſignifie autre choſe que les eſpeces ou aparences du pain & du vin; car il ne peut reſter autre choſe, puiſqu'il ſe fait un changement ſubſtantiel du pain & du vin, comme il le dit auparavant. Mais outre cela il ajoûte bien-tôt aprés, *que nous ne devons pas nous arêter à ce qui paroît au dehors être du pain & du vin; parce que ce n'eſt autre choſe, que le Corps & le Sang*

de JESUS-CHRIST, *comme il l'a dit lui-même. Et quoique les ſens nous donnent d'autres impreſſions, la Foi doit nous affermir dans la verité. Que nous ne devons point en juger par le goût, mais que nous devons tenir pour une choſe tres-conſtante, & ſans aucun doute, puiſque c'eſt la Foi qui nous enſeigne, que c'eſt le veritable Corps & le veritable Sang de* JESUS-CHRIST, *qui nous ſont donnez dans ce myſtere* μὴ ἀπὸ τῆς γεύσεως κρίνης τὸ πρᾶγμα, ἀλλὰ ἀπὸ τῆς πίσεως πληροφορῇ ἀνενδοιάσως σώματος, καὶ αἵματος Χρίσυ καταξιωθείς.

Il dit la même choſe & d'une maniére même encore plus forte dans la Catecheſe ſuivante. *Eſt-ce qu'on nous ordonne*, dit-il, *de juger de ce myſtere avec le palais de nôtre corps*, (en diſant, goûtez & voïez combien le Seigneur eſt doux?) *non certainement, mais bien par une foi ferme & éloignée de tout doute. On commande donc à ceux, qui s'en aprochent, de goûter, non du pain, mais le Corps & le Sang de* JESUS-CHRIST, *qui ſont ſous les eſpeces de l'un & de l'autre*, γεύομενοι γὰρ ὡς ἄρτυ, καὶ οἴνυ κελεύονται γεύσαθαι, ἀλλὰ ἀντιτύπυ σώματος, καὶ αἵματος τῦ Χρίσυ. Il dit encore qu'il faut bien prendre garde d'en laiſſer tomber la moindre parcelle à terre, & que ſi par

malheur cela arivoit, il faudroit regarder cet accident avec plus de douleur, que le mal qui nous ariveroit en perdant un de nos membres ; ce que les Lutheriens ne peuvent acorder avec la Conſubſtantiation.

Expreſſions des Liturgies Grecques expliquées par S. Cyrille de Jeruſalem.

5. Saint Cyrille explique dans cette Catecheſe, les paroles de la Liturgie de ſaint Jacques, dont on ſe ſervoit à Jeruſalem, dans laquelle le Prêtre prie Dieu d'envoïer ſon ſaint Eſprit, pour ſanctifier le pain & le Calice, & *faire que l'un ſoit le Corps & l'autre le Sang de* JESUS-CHRIST : ἵνα ἁγιάσῃ καὶ ποιήσῃ τὸν μὲν ἄρτον τοῦτον σῶμα ἅγιον τοῦ Χριστοῦ σου, καὶ τὸ ποτήριον τοῦτο αἷμα τίμιον τοῦ Χριστοῦ σου. Ce qui marque un changement ſubſtantiel, comme il le dit lui-même expreſſément, en expliquant ces mêmes paroles : *Tout ce que le Saint-Eſprit touche*, dit-il, *eſt ſanctifié & changé*, πάντως γὰρ ὃ ἐὰν ἐφάψαιτο τὸ ἅγιον πνεῦμα, τοῦτο ἡγίασται καὶ μεταβέβληται. Et les termes de Type & d'Antype, qui ſe trouvent dans quelques-unes de ces Liturgies anciennes, ne ſignifient autre choſe, comme il paroît par l'explication, que nous en donne ce Pere, ſinon les eſpeces ou les aparences du pain & du vin, qui reſtent aprés le changement, qui s'y exprime par le

terme de μεταβάλλειν. Et cela eſt ſi formel, & ſi manifeſte, que Philippe Melancton, qui ſe ſert de ces Liturgies, pour prouver la preſence réelle, n'a pû s'empêcher de dire, que *le Prêtre prie, que le Corps de* JESUS-CHRIST *devienne preſent ſur l'Autel par le changement du pain*, (UT *mutato pane ipſum Corpus Chriſti fiat*,) & il aprouve ce que dit un Auteur, qu'il ne nomme point, ſçavoir : *que le pain n'eſt pas ſeulement une figure, mais qu'il eſt veritablement changé en la chair de* JESUS-CHRIST : *Diſerte, inquit, panem non tantùm figuram eſſe, ſed vere in carnem mutari.* Melancton prouve donc lui-même la Tranſubſtantiation, par les paroles de ces anciennes Liturgies, & cela ſe trouve dans ſon Apologie pour la Confeſſion d'Auſbourg, qui eſt aprouvée & reçûë de tout le parti, & miſe au nombre des Livres Symboliques ; ces expreſſions ne ſont donc pas des hyperboles.

Apolog. art. 4. concord. p. 157. Melancton prouve la Tranſubſtantiation par les anciennes Liturgies voulant prouver la realité, / Expretſions des Ambroiſe. *l. de init. c. 9.*

Saint Ambroiſe explique la Tranſubſtantiation ſi clairement dans ſon Inſtruction aux nouveaux Baptiſez, qu'il ne laiſſe aucun paſſage aux hyperboles de M. Maſius. Vous me direz peut-être, je voi » autre choſe, comment pouvez-vous me » dire, que c'eſt le Corps de JESUS-CHRIST,

que je reçoi ? C'eſt ce qui nous reſte en- «
core à vous prouver. De combien d'ad- «
mirables exemples pouvons-nous nous «
ſervir, pour cela ? Prouvons donc que «
ce n'eſt plus ce que la nature a produit, «
mais ce que la Benediction a conſacré, «
& que la force de la Benediction eſt plus «
grande, que celle de la nature ; parce «
que la nature eſt changée par la Bene- «
diction. *Probo eum non hoc eſſe quod na-* »
tura formavit, ſed quod Benedictio conſe-
cravit, majoremque vim eſſe Benedictio-
nis, quàm naturæ, quia Benedictione natu-
ra ipſa mutatur.

Ces admirables exemples, qu'il ra-
potte enſuite, pour faire entendre ce
changement, ſont la Verge de Moïſe,
qui fut changée en Serpent, & qui re-
vint à ſa premiere nature, ce qui fait deux
changemens ſubſtantiels ; le changement
des eaux de l'Egypte en ſang & de ſang
en eau. Il aporte pluſieurs autres change-
mens pour exemples, qui ne ſe font pas
dans la nature, mais ſeulement dans ſes
propriétez, comme la ſeparation des eaux
du Jourdain ; celles qui ſortirent de la
pierre dans le Deſert ; celles qui furent
adoucies par le bois, que Moïſe y trem-
pa ; le fer que le Prophete Eliſée fit na-
ger ſur l'eau. Nous voïons donc, dit-il, «

élevé à un état tout divin, & il ſe ſait la même choſe aujourd'hui, excepté, dit-il aprés, *que ce changement ſe fait tout d'un coup par la force de la parole, & non point par la digeſtion, & cela nous eſt exprimé par ces paroles*, Ceci eſt mon Corps &c. ὁ διὰ βρώσεως καὶ πόσεως προϊὼν εἰς τὸ σῶμα τοῦ λόγου μεταποιούμενος, καθὼς εἴρηται ὑπὸ τοῦ λόγου, ὅτι τοῦτό ἐστι τὸ σῶμά μου. Et comme s'il n'avoit pas encore aſſez fortement exprimé ſa penſée, & la Foi de l'Egliſe par ces paroles, il finit en diſant, que le Verbe n'opere ce prodige, qu'afin de mêler ſa chair & ſon ſang avec le nôtre, *la nature des choſes qui paroiſſent étant tranſelementée par la force de la benediction*, μεταστοιχειώσας τῶν φαινομένων τὴν φύσιν.

Expreſſions de S. Gaudence.

Saint Gaudence Evêque de Brece, qui vivoit ſur la fin du quatriéme ſiécle, ſe ſert de deux comparaiſons, pour expliquer ce myſtere aux nouveaux Baptiſez, qui nous font voir clairement ce qu'on en croïoit & ce qu'on en devoit croire de ſon tems. La premiere ſe tire du changement, qui ſe fait de la ſubſtance de la terre en celle du grain, dont on fait le pain; & la ſeconde du changement, qui ſe fit de l'eau en vin aux Nôces de Cana.

» Le Créateur & le maître de la nature de toutes

toutes choſes, dit-il, qui produit du pain de la terre, fait de ce même pain ſon propre Corps, parce qu'il le peut & qu'il l'a promis. Et lui-même, qui a changé l'eau en vin, fait auſſi de ce même vin ſon propre Sang. *Ipſe igitur naturarum Creator & Dominus, qui producit de terrâ panem & de pane rursùs (quia poteſt & promiſit) efficit proprium corpus; & qui de aquâ vinum fecit, & de vino ſanguinem ſuum.*

Ne croïez pas, dit-il encore, qu'il y ait rien de terreſtre dans cette choſe, qui eſt devenuë celeſte par l'operation de celui-là-même, qui s'eſt changé en elle, & qui en a fait ſon Corps & ſon Sang. *Ne terrenum, putes quod cæleſte effectum eſt per eum, qui tranſit in illud & fecit illud ſuum Corpus & Sanguinem.* Si ce ſont là des hyperboles, que M. Maſius nous aprenne donc ce qu'on doit apeller un langage ſimple. Mais eſt-ce dans des Catechiſmes & devant des enfans, & des Neophytes, à qui parloient ſaint Cyrille de Jeruſalem, ſaint Gregoire de Nyſſe & ſaint Gaudence, pour les inſtruire de ce Myſtere, & des autres choſes, dont il n'étoit pas permis de parler devant les Catecumenes, comme le marque le même S. Gaudence, qu'on ſe ſert d'hy-

perboles, & même ſi artificieuſes, que les plus éclairez puiſſent y être trompez ?

Expreſſions de S. Jean Chryſoſtome. *Serm. 38. de pœnit.*

Saint Jean Chryſoſtome fait bien voir, qu'il ne reconnoiſſoit dans l'Euchariſtie aucune autre ſubſtance que celle du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST, en parlant de cette maniere: *N'y voïez-vous pas du pain ? ne diriez-vous pas, que c'eſt du vin ? Eſt-ce que ce manger & ce boire deſcendent en bas, comme celui, que nous prenons ordinairement ? A Dieu ne plaiſe, que cela ſoit ainſi ; n'aïez pas une telle penſée. Non non, il n'en va pas de même ; mais comme la cire, que vous jettez au feu, devient comme le feu, de ſorte qu'il ne reſte rien de ſa ſubſtance ; ſongez que ce myſtere eſt conſumé de la même maniére par la ſubſtance de vôtre corps.* Μὴ ὅτι ἄρτος ἐστὶν ἰδοὺς ; μηδὲ ὅτι οἶνος ἐστὶ νομίσῃς ; ἃ γὰρ αἱ λοιπαὶ βρώσεις εἰς ἀφεδρῶνα χωρεῖ ; ἄπαγε, μὴ τοῦτο νόει, ἀλλὰ ὥσπερ κηρὸς πυρὶ προσομιλήσας οὐδὲν ἀπεστάσθη, οὐδὲν περισσεύει, οὕτω καὶ ὧδε νόμιζε συναναλίσκεσθαι τὰ μυστήρια τῇ τοῦ σώματος οὐσίᾳ.

Hom. 83. in cap. 26. Matth.

Nous agiſſons, dit-il dans un autre endroit, *en qualité de Miniſtres ; mais c'eſt* JESUS-CHRIST *lui-même qui ſanctifie, & qui change ces choſes*, c'eſt-à-

dire le pain & le vin, *ὁδὲ ἁγιάζων αὐτα καὶ μεταποιεύζων αὐτός.*

Voilà quelques-unes des expreſſions des premiers Peres. Cela ſufit, pour faire voir, qu'ils n'ont jamais pensé à faire des hyperboles, quand ils ont parlé du myſtere de l'Euchariſtie. Ce ſeroit une choſe bien étonnante de voir, qu'une hyperbole eût été capable de renverſer la Foi, le ſens & la raiſon qui concouroient enſemble ſelon les Reformateurs, avant l'uſage de cette énergique hyperbole, pour perſuader à tout le monde, que ce qu'on voïoit, ce qu'on goûtoit, ce qu'on touchoit, étoit veritablement du pain & du vin. Mais encore ſe ſeroit-il trouvé quelques perſonnes charitables, pour ne pas dire un tres-grand nombre, qui auroient entrepris de détromper les autres, & qui auroient au moins averti le monde de ſe prendre garde de ces fatales hyperboles. Car peut-on s'imaginer, que tous les Evêques, tous les Eccleſiaſtiques, tous les Sçavans aïent été les dupes d'une telle figure, & que perſonne ne ſe ſoit aperçû, qu'on changeoit la Foi par un tel langage? qu'on n'ait fait aucune reſiſtance, qu'on n'ait jamais écrit ni prêché, pour deffendre la Doctrine ancienne; qu'on n'ait fait aucuns

Conciles, ni aucuns Canons, pour s'opoſer au progrez de la nouvelle. Car nous ne voïons rien de tout cela. Cependant les hommes ne ſont pas ſi indifferens ſur tout en ce qui regarde les matieres de Religion, que de ſoufrir de tels changemens, & s'y ſoumettre paiſiblement. *Le peuple*, dit M. Maſius, *acommode facilement la Religion à ſes ſens:* mais ici c'eſt tout le contraire, il a falu que le peuple ait acomodé ſes ſens à la Religion, ſans raiſon & ſans autorité; mais ſeulement à cauſe de ces prétenduës hyperboles.

2. Part. pag. 16.

Changement produit par la metaphore.

La troiſiéme figure de Rhetorique, qui a dû produire des changemens dans la doctrine de l'Egliſe, eſt la ſimple metaphore, qui conſiſte à atacher une idée à un terme, qui ne lui convient point ordinairement, mais qui a quelque raport à celle qui lui eſt naturellement atachée. Cette figure a produit le dogme du Sacrifice, ſelon M. Maſius. *On abuſa*, dit-il, *du titre ſplendide de Sacrifice, que les Peres à la verité avoient mis en uſage, mais dans un autre ſens, entendant un ſacrifice de loüanges* &c. Se ſervir d'un terme dans un autre ſens que celui qu'on a coutume de lui donner, eſt ce qu'on apelle une metaphore, & c'eſt cette maniére de parler,

Part. 2. chap. 6. p. 122.

qu'on croïoit être ſimple & naturelle, qui a dû tromper tout le monde, & faire voir au plus habiles Orateurs, qui ſe connoiſſent le mieux en figures de Rhetorique, & aux plus ſçavans Theologiens, qui réduiſent tout à la verité toute ſimple & toute nuë, auſſi bien qu'au ſimple peuple, que la celebration de l'Euchariſtie étoit un véritable ſacrifice. Il ſeroit inutile de demander à M. Maſius, ſur quel fondement il établit ce point hiſtorique; car s'il en avoit eu quelqu'un, il n'auroit pas manqué de nous le dire, ſans atendre qu'on le demandât.

Regles pour juger du ſentiment des Peres par leurs expreſſions, touchant le Sacrifice.

Qu'on examine donc, de quelle maniere les Peres parlent de la celebration de l'Euchariſtie, pour voir s'il eſt véritable, qu'ils ne lui donnent, que le titre de Sacrifice métaphorique, & pour cela il faut remarquer,

1°. Que lorſqu'ils parlent du Sacerdoce de JESUS-CHRIST, ſelon l'ordre de Melchiſedech, ils diſent tous, que le Sacrifice, qu'il a offert en cette qualité, eſt celui qu'il offrît au dernier ſouper, en inſtituant la ſainte Euchariſtie. On peut voir ſur cela ſaint Clement d'Alexandrie, ſaint Cyprien, Euſebe de Céſarée, ſaint Ambroiſe, ſaint Epiphane, ſaint Jerôme en divers en-

S. Clem Alex. l. 4 ſtrom. S Cypr. Ep. 63, Euſeb. Cæſar. l. 5. dem Ev. l. c. 3. S. Ambr. l. 5. de Sacram.

droits, & particulierement dans l'Epître à Evagrius, où il parle selon le sentiment des anciens Peres. Saint Jean Chrysostome, saint Augustin en une infinité de lieux ; Theodoret, saint Leon & un grand nombre d'autres, lesquels tous d'une commune voix, explicans l'Analogie, qui se trouve entre le Sacrifice de Melchisedech & celui de Jesus-Christ, donnent à celui-ci le titre d'un véritable Sacrifice, dont l'autre n'étoit qu'une figure & une répréſentation, quoiqu'il fût aussi un véritable sacrifice.

t. 1. & in cap. 5. epist. ad Hebræos. S. Epiph. hær. 55. S. Hieron. epist. 17. & 126. & in cap. 26. S. Math. S. Ioan. Chrysost. hom 35. & 36. in Genes. S. August. epist. 177. al. 95. l. 16. de civ. Dei c. 22. L. 17. c. 27. l. 18. c. 35. in Psal. 109. l. 1. Cont. advers. leg. & Proph. c. 20. Serm. 11. de Sanctis. Theodor. in Ps. 109. S. Leo ser. 2. de anniverſ. aſſumpt. ſuæ ad pontif.

2°. Que les Peres en parlant de cet adorable Sacrifice, se servent par tout des termes de victime & d'Hostie, (car c'est ainsi qu'ils apellent Jesus-Christ dans l'Eucharistie) d'oblation, d'immolation, d'Autel, de Prêtre & autres semblables, qui ne peuvent convenir au Sacrifice de loüanges, ou métaphorique.

3°. Qu'ils apellent J. C. aprés l'Apôtre S. Paul, l'Agneau Paschal ; & ce qu'ils ont dit sur ce sujet, en le comparant à l'Agneau, que les Juifs immoloient pendant la Pâque, à qui il a succedé comme la réalité à la figure, ne peut encore s'acorder en aucune maniere avec le Sacrifice de loüanges.

1. Cor c. 5. v. 7.

4°. L'explication, qu'ils ont donnée au paſſage Prophetique du premier Chapitre de Malachie, diſant & prouvant, qu'il doit s'entendre du Sacrifice de nos Autels, comme il eſt tres-viſible, ne peut encore s'entendre d'un ſacrifice de loüanges.

5°. Qu'ils ont tous parlé de ce Sacrifice conformément à toutes les Liturgies; car c'eſt dans les Liturgies, que la Foi de l'Egliſe eſt exprimée ſimplement, ſans hyperbole & ſans metaphore. Or il eſt certain qu'il eſt impoſſible de pouvoir apliquer au ſacrifice de loüanges tout ce qui eſt dit du Sacrifice dans ces Liturgies, il faut donc l'entendre d'un veritable Sacrifice.

6°. Que les Peres ont reconnu & dit en divers lieux, qu'il ne peut y avoir de Religion ſans Sacrifice; car le premier acte de la Religion, eſt celui par lequel nous reconnoiſſons la ſouveraine puiſſance de Dieu ſur nous & ſur toutes choſes & nôtre dépendance infinie. C'eſt un ſentiment naturel, qui s'eſt trouvé dans le cœur des Païens, & les Nations les plus barbares en ont été pénétrées. Or le ſacrifice de loüanges n'étant pas un ſacrifice, ſi nous voulons parler proprement, mais un ſacrifice metaphorique ſelon le

Athenagor. leg. pro Chriſti initio. S. Auguſt. l. 19. contr. Fauſt. c. 11. & l. 20. c. 21. l. contr. adv. leg. & Proph. cap. 18. l. 10. de Civit. Dei c. 4. Euſeb. Ceſar. l. 1. dem. Evang. cap. 10.

Autor. l. de Cœna Domini inter oper. S. Cypr. sentiment de tout le monde, & selon l'idée que tous les hommes ont du veritable Sacrifice, il suit necessairement, que la Religion Chrétienne & l'Eglise Catholique n'auroient aucun Sacrifice; ainsi ce ne seroit pas une Religion, mais une simple Secte. C'est pourquoi saint Paul se sert du changement de Sacerdoce, qui s'est fait en JESUS-CHRIST, lequel a été Prêtre selon l'ordre de Melchisedech, pour prouver qu'il y avoit un changement de Loi; *le Sacerdoce étant changé, il faut necessairement que la Loi soit aussi changée.* Or le Sacerdoce, selon lequel on offre des loüanges en sacrifice, n'a jamais été changé; il y a donc dans la Loi nouvelle, aussi-bien que dans l'ancienne un veritable Sacerdoce outre le Sacerdoce metaphorique, & impropre, qui est commun à tous les fidelles, & par consequent, il y a un veritable sacrifice & un veritable Autel, *dont ceux, qui rendent encore un culte au Tabernacle Judaïque, n'ont pas le pouvoir de manger*, comme dit le même Apôtre.

Point de Religion sans Sacrifice.

Hebr. 7. *v.* 12.

Hebr. 13. *v.* 10.

Regle pour juger du sentiment des Peres sur chaque point de Controverse.

Je serois infini si j'entreprenois de faire ici des collections sur cette matiere; les Dissertateurs & les Controversistes en sont pleins dans les endroits où ils en traitent; chacun peut au moins voir ces

ruiſſeaux, ſi on ne veut pas retourner à la ſource ; & pour juger ſainement du ſentiment des Peres ſur toutes ces choſes, il ne faut que leur apliquer le ſens des Reformateurs, & l'on verra s'il peut s'acorder avec leurs paroles, & leurs expreſſions ; & ſi l'on peut trouver des apoſtrophes dans les endroits où ils parlent de l'invocation des Saints ; des hyperboles, où ils parlent de la Tranſubſtantiation, & des metaphores, où ils parlent du Sacrifice. Voila ce me ſemble une regle infaillible, pour découvrir quelle a été leur pensée ; car ſi elle eſt la même, que celle des Proteſtans, les paroles par leſquelles nous la pouvons ſeulement connoître, pouront encore ſervir aux Proteſtans pour s'expliquer. Ils pouront donc parler le langage des Peres, & ſe ſervir de leur autorité, pour ſoûtenir leurs ſentimens ; c'eſt cependant ce qu'ils n'ont osé faire juſqu'apreſent. D'où il eſt aisé de conclure, que ces prétenduës figures de Rhetorique ſont des cauſes purement imaginaires, & qui n'ont jamais fait de changement, que dans la tête de ceux qui les ont forgées.

CHAPITRE II.

Que les fauſſes interpretations de l'Ecriture ne peuvent faire aucun changement dans la Doctrine de l'Egliſe.

ON ne peut douter, que l'Ecriture mal entenduë ne ſoit capable de produire beaucoup d'hereſies, mais encore bien moins, que les Hereſies ne faſſent trouver bien de mauvais ſens dans l'Ecriture. Car il y a de deux ſortes d'Hereſies; ſi nous les conſiderons par rapott à leur principe.

Deux ſortes d'hereſies.

Les premieres viennent d'une ignorance ſuperbe, comme celle d'Audius, qui n'entendant pas ces paroles de l'Ecriture, *Faiſons l'homme à nôtre image & reſſemblance*, s'imagina, que comme l'homme avoit l'image & la reſſemblance de Dieu, Dieu auſſi avoit l'image & la reſſemblance de l'homme; que le raport étoit reciproque, & qu'il avoit un corps comme le nôtre. Il avoit cent paſſages dans l'Ecriture favorables à ſon opinion, en prenant tous les endroits, où l'on attribuë des bras, des mains, des pieds & autres ſemblables parties à Dieu, dans un ſens ſimple. Il faut convenir, que Lu-

S. Epiph hær. 70.

ther eſt tombé dans une infinité d'erreurs par cette voie, cela paroît viſiblement dans ſes écrits, & il avouë lui-même, que lorſqu'il commença à traiter des Indulgences, il n'entendoit point cette matiere.

Les ſecondes viennent de la corruption du cœur, ſoit par la ſuperbe, ſoit par l'interêt, ſoit par l'impudicité, ou par quelqu'autre paſſion ſemblable, qui fait trouver dans l'Ecriture tout ce qu'on veut, parce qu'on ne la lit qu'au travers des nuages, dont ces malheureuſes paſſions obſcurciſſent toutes les lumiéres les plus vives, & les plus brillantes de nôtre eſprit. Il n'y a point de ſens ſi ridicules, & ſi impertinens, qu'on ne trouve admirables, lorſqu'ils nous flatent par cet endroit. C'eſt ainſi que Luther, dont le cœur étoit un abîme de coruption, trouvoit dans ce paſſage. *Je ne ſuis pas venu pour apeler les juſtes, mais les pécheurs*, que la meilleure diſpoſition qu'on peut avoir, pour s'aprocher dignement de l'Euchariſtie, eſt d'être plongé dans les crimes les plus énormes, qu'on peut commettre.

Les paſſions font trouver tout ce qu'on veut dãs l'Ecriture.

Luth ſer. 4. de dig. prap. cordis ad recip. Euch. coroll. 1. Tom. 1. Edit. Vitemberg. fol verſo 640.

Comme la ſcience ſans la charité n'eſt propre qu'à nous rendre plus ſuperbes, comme dit ſaint Paul, les plus ſçavans,

s'ils ne ſont en même tems les plus humbles, ſont les plus expoſez à cette tentation. *Origêne*, dit Vincent de Lerins, aprés avoir fait ſon éloge, *qui étoit un ſi grand homme, & d'une ſi prodigieuſe érudition, abuſa des graces, que Dieu lui avoit faites. Il ſe laiſſa emporter à ſon genie, & s'enfaiſant trop à croire, commença à faire peu de compte de la ſimplicité de la Religion Chrétienne; & ſe croïant plus ſage, que tous les autres, & mépriſant la Tradition, & ce que les Anciens avoient enſeigné, il ſe mit à expliquer quelques endroits de l'Ecriture d'une maniére nouvelle, & merita par là qu'on dît de lui à l'Egliſe de Dieu, s'il ſe trouve même un Prophete au milieu de vous, &c, vous ne l'écouterez pas?* Il parle dans le Chapitre ſuivant de Tertulien, qui a été un prodige de ſcience & de zele tout enſemble, qui s'aveugla d'une maniére ſi ſurprenante en ſuivant ſon propre ſens, qu'il tomba dans les erreurs d'une des plus extravagantes Sectes, qui fut jamais dans l'Egliſe. Ainſi il n'eſt que trop veritable, que l'Ecriture-Sainte jette quelquefois les hommes ſuperbes dans l'erreur; mais il eſt encore beaucoup plus certain, que l'erreur met preſque toûjours les hommes hors d'état de pouvoir

Comm. 1. cap. 23.

bien entendre l'Ecriture-Sainte.

Mais la queſtion dont il s'agit entre nous, conſiſte à ſçavoir, s'il ſe peut faire, qu'un homme s'étant avisé d'expliquer l'Ecriture-Sainte d'une maniere extraordinaire, ſoit par ignorance, ou par paſſion, toute l'Egliſe ait donné dans ſon ſens, & ait renoncé au veritable qu'elle tenoit auparavant, changeant de foi & de pratique en même tems & même de diſcipline, s'il a été neceſſaire. Je ne doute point, que tout homme de bon ſens ne voie le ridicule, & l'impoſſibilité de cette imagination ſur la ſimple expoſition, que j'en viens de faire.

C'eſt une maxime conſtante & fondamentale dans l'Egliſe, que les Apôtres nous ont enſeignée, & dont nous ne nous départirons jamais, *que l'Ecriture ne s'explique point par une interpretation particuliere*; mais ſuivant la Doctrine & le ſentiment que l'Egliſe a reçû des Apôtres & des hommes Apoſtoliques par Tradition. Il a toûjours été deffendu d'interpréter l'Ecriture autrement, comme il paroît par divers Conciles, l'on a toûjours condamné les interpretations des Heretiques, parce qu'elles n'étoient pas ſelon cette regle.

Le vrai ſens de l'Ecriture ſe connoît par la Tradition. 2. Petr. c. 1. v. 20. Conc. Tr. Seſſ. 4. Conc. Milevit. II. cont. Pel. c. 2. Conc. in Trull. Can. 19. Meldenſ. Can. 34.

Luther a foulé aux pieds cette maxi-

me, mais il ne l'a pas ignorée. *Comme j'aportois*, dit-il en parlant de la Conference, qu'il avoit euë avec le Cardinal Cajetan, *des paſſages de l'Ecriture, pour ſoûtenir mon ſentiment, cet homme contrefaiſant les Peres, ſe mit à forger des Gloſes à plaiſir, & lui qui avoit ſi bien obſervé, que l'extravagante* Uingenitus, *de Clement VI. étoit contre moi, faiſoit ſemblant de ne pas ſçavoir le Canon, par lequel l'Egliſe défend, à qui que ce ſoit, d'interpreter l'Ecriture ſainte ſelon ſon genie.* Luther ſçavoit donc bien lui-même ce Canon, & plût à Dieu, qu'il l'eût obſervé, & qu'il ne ſe fût pas donné la liberté *de forger des Gloſes à plaiſir*, comme il a fait, pour détruire le veritable ſens de l'Ecriture.

Luth. T. 1 oper. fol. 212. Vit temb. an. 1582. apud Zuchar. Lehman.

Cela étant ainſi, comment peut-on s'imaginer, qu'on ait pû changer toute la Doctrine de l'Egliſe par de fauſſes interpretations, puiſqu'on n'en reçoit jamais aucune, qui ne ſoit conforme à la Tradition, & qu'on condamne generalement toutes celles qui y ſont contraires? Il faudroit donc ſupoſer, pour donner quelque couleur à cette imagination, qu'il étoit permis à chacun d'expliquer l'Ecriture à ſa fantaiſie, & à tout le monde de ſuivre ces ſortes d'explications, &

S'il avoit été permis à chacun d'expliquer la ſainte Ecriture à ſa fantaiſie, on n'auroit jamais condamné d'heresies.

ſi cela étoit ainſi, pourquoi auroit-on condamné tant d'Heretiques dans les premiers & derniers ſiécles ; comme les Ariens, les Macedoniens, les Neſtoriens, les Eutichiens, ainſi des autres ? eſt-ce qu'ils manquoient de paſſages de l'Ecriture, pour ſoûtenir leurs ſentimens ? Il ne faut que voir ceux qu'ils citoient, qui ont été raportez dans les Actes des Conciles, où ils ont été condamnez ; & on conviendra, qu'ils en avoient plus, & d'une plus grande aparence, que les Reformateurs n'en alleguent, pour ſoûtenir leurs opinions. C'a donc été leurs fauſſes interpretations, qui ont été condamnées, comme contraires aux ſens veritables de ces mêmes paſſages, que l'Egliſe avoit reçûs des Apôtres par Tradition.

Mais quand on ſupoſeroit, qu'il auroit été permis à chacun d'interpréter l'Ecriture à ſa fantaiſie, ou de ſuivre entre les Interpretations, qu'on pouvoit lui donner, celle qu'on vouloit, comme font les Reformateurs, ſans qu'on pût être obligé par les Conciles Generaux ou particuliers de l'entendre d'une autre maniére; comment ſeroit-il arivé qu'un particulier aïant donné à quelque paſſage un ſens contraire à celui que tenoit toute l'E-

Il n'eſt pas poſſible que tout le monde s'atache à ſuivre l'interpretation d'un ſeul homme s'il eſt permis à chacun d'en faire à ſa mo-

gliſe, tout le monde l'eût ſuivi ? un particulier peut-il ainſi atirer tout le monde dans ſon ſentiment ? il n'y a perſonne, qui ne regardât comme un fou, un Philoſophe, qui prétendroit atirer tous les Savans dans ſon parti, & les engager à ſuivre ſes ſentimens, pour former la plus grande de toutes les Sectes ; ſi cela eſt impoſſible dans des opinions, qui ſont indifferentes, & qu'on embraſſe, ou qu'on quite comme on veut, ſans qu'on en puiſſe rien craindre ou eſperer pour ſon ſalut, combien l'eſt-il davantage en matiere de Religion, où de tels changemens méritent l'enfer ? Il faut voir de quelle maniére les interpretations de Luther, de Zuingle, de Moncer, de Carloſtade ont été ſuivies, & combien il s'en trouve peu parmi les Proteſtans qui peuvent convenir du ſens de quelque paſſage.

Fauſſes interpretations de Simon le Magicien condamnées par les Apôtres.

Les Sectateurs de Simon le Magicien & les Nicolaïtes ſoûtenant, comme font les Proteſtans aujourd'hui, qu'on pouvoit ſe ſauver par la ſeule foi ſans les bonnes œuvres, abuſoient, comme dit ſaint Auguſtin, de quelques paſſages des Epîtres de ſaint Paul. Mais ſaint Pierre, ſaint Jean, ſaint Jacques & ſaint Jude, qui virent naître cette dé-

S. Aug. l. de fide & operibus. cap. 14.

teſtable licence, que les heretiques ſe donnent d'interpreter l'Ecriture ſelon leur fantaſie, écrivirent pour la condamner, & pour arêter le cours de cette hereſie, que les Reformateurs ont fait revivre dans le ſiécle paſſé. *Il y a quelques endroits*, dit ſaint Pierre (dans les Epîtres de Paul nôtre tres-cher frere) *difficiles à entendre, que des hommes ignorans & legers détournent en de mauvais ſens, & dont ils abuſent, auſſi bien, que des autres Ecritures, à leur propre ruine. Vous donc, mes freres, qui connoiſſez toutes ces choſes, prenez garde à vous, de peur que vous laiſſant emporter aux égaremens de ces hommes ſans loi, & ſans conſcience vous ne tombiez de l'état ferme, & ſolide ou vous êtes établis, &c.* 2. S. Pet. cap. 3. v. 16.
En faloit-il davantage, pour metre toute l'Egliſe en garde contre cet artifice, & quel progrez ces ſortes d'interpretations ont-elles fait dans le monde. Il faut juger la même choſe de celles, dont parle Monſieur Maſius.

Le démon auteur de cette licence d'expliquer l'Ecriture comme on veut.

Simon le Magicien avoit apris de ſon maître le démon à corompre ainſi la parolle de Dieu par de fauſſes interpretations, & c'a été par ce moien que le démon a lui-même perdu tout le monde. Dieu avoit dit à Adam & à Eve, que s'ils

gliſe, tout le monde l'eût ſuivi ? un particulier peut-il ainſi atirer tout le monde dans ſon ſentiment ? il n'y a perſonne, qui ne regardât comme un fou, un Philoſophe, qui prétendroit atirer tous les Savans dans ſon parti, & les engager à ſuivre ſes ſentimens, pour former la plus grande de toutes les Sectes ; ſi cela eſt impoſſible dans des opinions, qui ſont indifferentes, & qu'on embraſſe, ou qu'on quite comme on veut, ſans qu'on en puiſſe rien craindre ou eſperer pour ſon ſalut, combien l'eſt-il davantage en matiere de Religion, où de tels changemens méritent l'enfer ? Il faut voir de quelle maniére les interpretations de Luther, de Zuingle, de Moncer, de Carloſtade ont été ſuivies, & combien il s'en trouve peu parmi les Proteſtans qui peuvent convenir du ſens de quelque paſſage.

Fauſſes interpretations de Simon le Magicien condamnées par les Apôtres. *S. Aug. l. de fide & operibus. cap. 14.*

Les Sectateurs de Simon le Magicien & les Nicolaïtes ſoûtenant, comme font les Proteſtans aujourd'hui, qu'on pouvoit ſe ſauver par la ſeule foi ſans les bonnes œuvres, abuſoient, comme dit ſaint Auguſtin, de quelques paſſages des Epîtres de ſaint Paul. Mais ſaint Pierre, ſaint Jean, ſaint Jacques & ſaint Jude, qui virent naître cette dé-

teſtable licence, que les heretiques ſe donnent d'interpreter l'Ecriture ſelon leur fantaſie, écrivirent pour la condamner; & pour arêter le cours de cette hereſie, que les Reformateurs ont fait revivre dans le ſiécle paſſé. *Il y a quelques endroits*, dit ſaint Pierre (dans les Epîtres de Paul nôtre tres-cher frere) *difficiles à entendre, que des hommes ignorans & legers détournent en de mauvais ſens, & dont ils abuſent, auſſi bien, que des autres Ecritures, à leur propre ruine. Vous donc, mes freres, qui connoiſſez toutes ces choſes, prenez garde à vous, de peur que vous laiſſant emporter aux égaremens de ces hommes ſans loi, & ſans conſcience vous ne tombiez de l'état ferme, & ſolide ou vous êtes établis, &c.* En faloit-il davantage, pour metre toute l'Egliſe en garde contre cet artifice, & quel progrez ces ſortes d'interpretations ont-elles fait dans le monde. Il faut juger la même choſe de celles, dont parle Monſieur Maſius. 2. S. Petr cap. 3. v. 16.

Simon le Magicien avoit apris de ſon maître le démon à corompre ainſi la parolle de Dieu par de fauſſes interpretations, & c'a été par ce moien que le démon a lui-même perdu tout le monde. Dieu avoit dit à Adam & à Eve, que s'ils

Le démon auteur de cette licence d'expliquer l'Ecriture comme on veut.

mangeoient du fruit, qu'il leur avoit deffendu, ils mouroient, & le démon expliqua cette parole, comme ſi elle n'avoit pas dû ſe prendre à la lettre, mais dans un autre ſens, que Dieu n'avoit pas voulu leur faire entendre, comme remarque ſaint Auguſtin. *Non non*, leur dit-il, *vous ne mourez pas, &c.* Il voulut faire la même choſe à Jeſus-Chriſt, lorſqu'il lui voulut perſuader de ſe precipiter du haut du temple. Cette impieté, & ce ſacrilege ne peut donc être imputé, qu'aux heretiques, qui ſont ſes Diſciples, comme a été Luther, ſelon ſon propre aveu, & non pas aux Peres de l'Egliſe, qui ont combatu pour la verité, & dont la plus grande partie a verſé ſon ſang, & donné ſa vie pour la foi.

S. Aug. l. 11. de Gen. ad lit. c. 30.

Auſſi ces fauſſes interpretations de l'Ecriture ont elles été toûjours une marque d'hereſie. C'étoit par là que les Ariens éprouvoient ceux qu'ils avoient pour ſuſpects, comme il paroît par ce qui ariva à ſaint Melece d'Antioche, qui aiant été apelé pour gouverner cette Egliſe par les Ariens même, auſſi bien que par les Catholiques, & étant devenu ſuſpect à ces heretiques, fut obligé par Conſtance de monter en Chaire pour ex-

Theodor. l. 2. c. 31. Sozom. l. 4. c. 27.

pliquer ce passage des Proverbes, *Dominus condidit me in initio viarum suarum*, afin qu'on pût connoître ce qu'il croioit du Verbe, & l'aiant expliqué, malgré les violences de l'Archiadre, qui étoit auprés de lui, selon le sens de l'Eglise, il fut au même tems envoié en exil. Arius avoit été fait interpréte de l'Ecriture par saint Alexandre à Alexandrie, & ce fut par de telles interpretations, qu'il perdit la foi, & corompit celle de tant d'autres, qui le suivirent, ce qui fît une si grande plaie à l'Eglise. Prov. 8. v. 22.

Nous avons remarqué dans la premiere Partie, que le langage de l'Eglise est tellement fixé & arêté, qu'il n'est pas même permis de se servir de termes differents de ceux, qui sont en usage. Il sufit pour condamner une expression, qu'elle soit ambigüe, ou qu'elle puisse être prise en mauvais sens; comment donc soufriroit-on, qu'on corompît le sens des Saintes-Ecritures par de fausses interpretations, & qu'on les expliquât d'une maniere contraire à celle, dont l'Eglise étoit en possession depuis les Apôtres: Tout sens, qui n'est point aprouvé par l'Eglise, n'est d'aucune autorité, & celui qui est contraire à celui qu'elle

Termes ambigus rejetez du langage de l'Eglise.

a toûjours tenu comme l'aïant reçû des Apôtres par une Tradition conſtante, eſt neceſſairement faux & heretique.

Pourquoi l'autorité de l'Egliſe doit toûjours être unie à celle de l'Ecriture. Common. I. c. 2.

On nous demandera peut-être, dit Vincent de Lerins, qui mourut vers le milieu du cinquiéme ſiécle, *quelle raiſon on a d'unir l'autorité de l'Egliſe à l'Ecriture, pour en avoir la veritable intelligence, puiſque le Canon, que nous en avons eſt complet & ſemble être ſufiſant? c'eſt parce que tout le monde ne donne pas le même ſens à l'Ecriture à cauſe de ſa profondeur; mais les uns l'interprêtent d'une maniere, & les autres d'une autre; de ſorte, qu'il ſemble, qu'on peut y trouver autant de ſens differens, qu'il y a de perſonnes, qui l'expliquent. Car Novatien l'expliquoit d'une autre maniere que Sabellius, & Sabellius d'une autre maniere, que Donat. Celui-ci encore autrement qu'Arius, Eunomius, Macedonius; & ceux-ci que Photin, Apollinaire, Priſcillien; & Jovinien, Pelage, Celeſtius lui donnoient un autre ſens, que tous ceux-là. Enfin Neſtorius y trouvoit encore un ſens particulier. Il eſt donc abſolument neceſſaire de ſuivre l'interpretation, que les Prophétes & les Apôtres y ont donnée ſelon la regle, que ſuit l'Egliſe, pour connoître le ſens Catholique, &*

& pour éviter la confuſion & le deſordre où tombent tant de Sectes differentes.

Qu'on liſe tous les Conciles, generaux ou particuliers, toutes les conferences qu'on a faites avec les heretiques, tous les ouvrages polemiques des Peres, & l'on vera, qu'ils ſe ſont tous atachez à cette regle, dont parle Vincent de Lerins. C'eſt pourquoi on y trouve ſi ſouvent cette parole du Sage repetée, *Ne paſſez point les bornes anciennes, que vos Peres ont miſes.* Ces bornes ſont celles, que les Apôtres ont placées eux-mêmes, dans leſquelles nos Peres ſe ſont tenus, & dans leſqu'elles nous devons nous renfermer nous-mêmes, pour marcher droit & ſans peril de nôtre ſalut. *Car il n'y a rien de plus dangereux aux fidelles*, comme dit Jean de Raguſe répondant à Jean de Rogkiſana, dans le Concile de Bâle, *que de ſouffrir, & de recevoir de nouvelles explications, & de nouvelles interpretations de l'Ecriture-Sainte inconnuës à toute l'Antiquité, & n'aïant aucun fondement dans la Tradition.* Cela étoit viſible dans la matiere, dont-il s'agiſſoit alors; car les Huſſites, pour ſoûtenir la neceſſité de communier ſous les deux eſpeces, ſe fon-

L'Egliſe n'a jamais reçu d'interpretation particuliere des Saintes-Ecritures qui ne fût ſuivant la Tradition.

Prov. 22. v. 28.

In orat. per 8 dies habita inter frag. Conc. Baſil. ann. 1443.

doient, comme les Proteſtans ſont encore aujourd'hui, ſur ce paſſage de l'Ecriture, *bûvez-en tous.* Ils l'expliquoient à leur mode, & abandonnoient le ſens, que les Peres lui ont donné, comme l'aïant reçû des Apôtres par Tradition ; ainſi il les rapelle à cette regle, dont-ils s'écartoient, pour les faire revenir de leur erreur.

Jean de Polemar Archidiacre de Barcelone fit la même choſe dans ſa réponſe à Pierre Ratne Anglois ſur le quatriéme article des Bohemiens touchant le domaine civil des Eccleſiaſtiques. *Tous les Heretiques*, dit-il, *& le diable même citent pour eux l'Ecriture ; mais il faut conſulter nos ancêtres, & voir quel a été le ſentiment des Peres, qui étoient remplis du ſaint Eſprit, & ne pas s'apuïer ſur ſa propre prudence contre le conſeil de Salomon. Saint Jerôme expliquant ces paroles, dit que celui, qui prefere ſon ſentiment dans les choſes, qu'il ſe met en tête de faire ou de dire, au jugement de ſes Peres, eſt un homme, qui s'apuïe ſur ſa propre prudence.*

Ibid.

Propoſition de Luther impudente.

Combien l'Egliſe eſt elle donc éloignée de ſoufrir & de recevoir ces fauſſes interpretations, lors particulierement qu'elles portent préjudice à ſa foi, ou

qu'elles ſont contraires à la ſainteté de ſes mœurs ? c'eſt pourquoi cette propoſition de Luther, ſçavoir, qu'il *faut plûtôt croire un ſimple Païſan, qui cite l'Ecriture, que le Pape, ou un Concile, qui ne la cite point*, parut impudente à l'Aſſemblée de Ratiſbone l'an 1524, & obligea cette Aſſemblée, où préſidoit le Cardinal Campege à défendre cette licence effrenée, que ces Heretiques ſe donnoient d'expliquer toutes les Ecritures chacun ſelon ſon genie & ſon caprice, & à ordonner qu'on ſuivroit les interprétations des anciens Peres, dont la vie a été éminente en ſainteté, & qui ont ſigné leur Doctrine dans le Martyre avec leur propre ſang. Ce fut les Cordeliers de Jucterbox, qui defererent cette propoſition à l'Evêque de Brandebourg, pour la faire condamner, & ils remarquoient, que cette propoſition ſupoſe deux choſes, qui ſont toutes deux évidemment fauſſes ; la premiere qu'un païſan, qui cite l'Ecriture ne manque jamais de la prendre dans ſon veritable ſens ; la ſeconde, que le Pape & les Conciles ne peuvent rien décider de raiſonnable, que ce qui ſe trouve dans l'Ecriture, comme ſi la Tradition devoit être comptée pour rien. Or qui s'imaginera, qu'un Païſan

Tom. 1. oper. Luth fol 138. recte Vittemb. apud Zach. Lehman.

Sleid. l. 4. fol. 58. a.

eſt capable d'entendre toute l'Ecriture ; & que, lorſqu'il la cite, on doit être certain, qu'il lui donne le ſens même, que le ſaint Eſprit y a ataché, quoique ce ſens fût contraire à celui, que toute l'Egliſe a toûjours tenu & aprouvé ?

Catech. maj. 4 parte de bapt. Concord. pag. 544.

Mais cette extravagance du Prophéte de Vittemberg n'eſt rien en comparaiſon de celle qu'il a couchée par écrit dans ſon grand Catechiſme ſur le même ſujet. Il veut prouver en cet endroit, que les enfans ſont capables de recevoir le Batême, ce qui eſt entierement contraire à ſes principes ; & pour faire voir combien c'eſt une choſe agréable à Jeſus-Chriſt que de les batiſer, *nous en avons*, dit-il, *aujourd'hui un nombre, qui n'eſt pas peu conſiderable, dans leſquels nous connoiſſons par des marques tres-certaines, que le ſaint Eſprit habite, ſoit qu'on conſidere leur vie, ſoit qu'on faſſe attention à leur Doctrine ; car ils ont reçû de Dieu, comme nous, par une grace particuliere le don d'interpreter les Saintes-Ecritures, & de connoître Jeſus-Chriſt ; ce qui ne ſe peut faire ſans qu'ils aïent le ſaint Eſprit, comme perſonne n'en peut douter.*

Les enfans ſont interpre-

On ne ſe ſeroit jamais imaginé, que des enfans qui viennent de naître puſſent devenir

devenir capables par le Batême d'interpreter toutes les Saintes-Ecritures avant l'uſage de raiſon, & qu'il s'en trouvât mêmes un nombre aſſez conſiderable parmi les Lutheriens de cette capacité. Si ce n'eſt pas là le comble de la folie, je ne ſçai ce qui mérite ce nom. Ces enfans ſont de veritables interprétes de l'Ecriture, & les Peres de l'Egliſe n'y ont rien entendu, pour Sçavants, & pour Saints qu'ils aïent été, ſelon le ſyſtême de la réforme, & ç'a été leurs fauſſes interprétations, qui ont plongé tout le monde dans l'erreur, la ſuperſtition, l'idolatrie, & qui ont introduit la Doctrine de l'Antechriſt dans l'Egliſe. Tel eſt l'aveuglement des Reformateurs.

tés de l'Ecriture dés qu'ils ſont batiſez, ſelon Luther.

Il eſt vrai, qu'on peut donner à un même paſſage de l'Ecriture divers ſens, qui peuvent tous être tres-veritables, & tres-édifians. Car l'on peut dire, que le Saint-Eſprit, qui en eſt l'auteur a eu en vûë tout ce qui pouvoit être utile à édifier l'Egliſe. Ainſi tout ſens qui tend a établir la charité, qui eſt la fin que Dieu s'eſt proposée en nous donnant ſa parole par écrit, peut être tres-veritable, quoiqu'il paroiſſe quelque fois éloigné. C'eſt la maxime de ſaint Au-

Un même paſſage peut avoir divers ſens tous veritables.

guſtin. On peut donc expliquer l'Ecriture diverſement en ſuivant cette regle. Mais tout ſens, qui ne peut s'acorder avec la foi de l'Egliſe en matiere de Dogme, ni avec la charité en matiere de Morale, eſt neceſſairement faux & condamnable. C'eſt pourquoi il a toûjours été défendu de ſuivre ſon propre genie dans ces interprétations, comme nous l'avons prouvé; & toutes celles qui ſe ſont trouvées contraires à la Tradition de l'Egliſe, que les Peres nous ont laiſsée dans leurs Ouvrages, & que les Conciles ont ſuivie, ont toûjours été condamnées comme impies, & heretiques. D'où il ſuit, qu'il eſt impoſſible, qu'il ſoit jamais arivé le moindre changement dans la Doctrine de l'Egliſe par cette voie non plus que par aucune autre, comme nous allons voir dans la ſuite.

CHAPITRE III.

Que l'ignorance des Paſteurs ou des peuples n'a pû être cauſe de ces prétendus changemens.

CEtte ignorance prétenduë eſt une des machines, que les Calviniſtes ont inventées, pour donner quelque couleur au changement, qu'ils diſent être arrivé dans l'Egliſe au neuviéme ſiécle touchant la preſence réelle de Jeſus-Chriſt dans la ſainte Euchariſtie. Les Lutheriens ſont obligez de leur répondre auſſi bien que nous. La cauſe nous eſt commune, puiſqu'ils reconnoiſſent la preſence réelle. Je doute qu'ils s'accommodent d'une telle chimere, & qu'ils ne diſent, comme nous faiſons, que la cauſe & l'époque ſont de l'invention du Miniſtre Aubertin. Ils n'ont donc qu'à les combatre, & les mêmes armes, dont ils ſe ſerviront, pourront auſſi nous ſervir pour les combatre eux-mêmes.

Les Lutheriens ſont obligez de répondre aux Calviniſtes touchant la préſence réelle qu'ils prétendent avoir été introduite par l'ignorance.

C'eſt un artifice ordinaire aux Heretiques de traiter d'ignorans tous ceux, qui ne donnent point tête baiſſée dans

L'ordinaire des Heretiques eſt de traiter les Catholiques d'ignorans,

leurs viſions. Tous ceux qui dans les ſiécles paſſez, comme dans le preſent, n'ont point été de leur ſentiment, étoient tous ignorans, & parce que toute l'Egliſe y étoit contraire, il faut auſſi que toute l'Egliſe ait été plongée dans une horrible ignorance.

Les Ariens ſe mirent ſur ce pied là dés le commencement, comme ſaint Alexandre Evêque d'Alexandrie, qui vit naître dans le ſein de ſon Egliſe cette malheureuſe ſecte, le marque dans la grande lettre, qu'il écrivit ſur ce ſujet à Alexandre de Conſtantinople. *Ils avoient un ſi grand mépris*, dit-il, *non ſeulement pour tous ceux qui diſputoient contre eux, mais encore pour tout ce qu'on leur objectoit, qu'ils ne daignoient pas y répondre eux-mêmes, mais ils y faiſoient répondre des femmes, qu'ils avoient infatuées de leurs erreurs.* C'eſt la conduite, que les Lutheriens, & les Calviniſtes ont toûjours renuë, comme tout le monde ſçait.

Apud Theodor. l. 1. hiſt. Eccl. c. 3.

Les Ariens faiſoient diſputer des hommes pour défendre leur hereſie comme font les Proteſtans,

Les Heretiques, qui troubloient l'Egliſe du tems de Vincent de Lerinx, c'eſt-à-dire les Neſtoriens & les Eutichiens faiſoient la même choſe. *Vous en entendez*, dit ce Pere, *quelques-uns d'entre eux tenir ce langage. Venez à*

Vinc. Lyrinx comm. 1. cap. 26.

nous, insensez & miserables que vous êtes, qui vous apelez Catholiques : venez aprendre de nous ce que vous devez croire ; car il n'y a que nous, qui le sachions, il y a long-tems, qu'on n'y connoît plus rien chez vous. Pour nous nous le savons par une nouvelle revelation, cela nous a été enseigné de nouveau. Venez donc l'aprendre secretement & sans le dire à personne. Vous serez bien-aises de le savoir, &c.

C'est le langage de tous les Reformateurs, mais Luther a poussé cette insolence au-delà de toutes les bornes imaginables. Voici comme il parle dans le Livre, qu'il fît contre les justes plaintes du Prince Georges de Saxe, qui l'acusoit d'avoir voulu faire soulever la Ville de Lipsie contre lui &, d'avoir troublé ses Etats par diverses séditions. *Depuis le tems des Apôtres*, dit il, *il n'y a eu ni Docteur, ni Ecrivain, ni Theologien, ni Jurisconsulte, qui ait assuré, éclairé, & consolé les consciences des seculiers d'une maniere si admirable & si évidente, que moi par la grace singuliere, que j'ai reçûë de Dieu. C'est une chose dont je suis très-certain, puisque ni Augustin, ni Ambroise, qui cependant ont excellé en cela, ne doivent point être mis en paralelle avec moi.*

In Comment. sibi imputatæ seditionis. Superbe excessive de Luther.

Voilà une ſuperbe bien extravagante ; mais je ne ſçai ſi elle eſt plus digne d'étonnement, que la ſtupidité de tous ſes Sectateurs, qui ne laiſſent pas de le regarder comme un grand Prophéte, quoiqu'il faſſe paroître tant d'orgueil, tant d'aveuglement, & tant d'impieté. *Juſqu'à preſent*, dit-il encore dans un Livre, qu'il fit aprés la diete d'Auſbourg, pour empêcher les Allemans d'obéïr à l'Empereur, & de prendre les Armes contre le Turc, *perſonne n'a ſçû ce que c'étoit que le Batême, la Confeſſion, les Sacremens. ... En un mot nous ne ſçavions rien de tout ce qu'un Chrétien doit ſçavoir. Tout a été enſeveli dans les tenebres, tout a été abatu par des ânes de Papes ; car ce ſont des ânes, & de grands ânes, des ânes de bas, des ânes ignorans dans les affaires du Chriſtianiſme. J'ay été autrefois de ce nombre, & je ſçai que je dis la verité, &c.* Qu'il eût été & qu'il fût encore lui même *un grand âne, un âne de bat, un âne ignorant dans les affaires du Chriſtianiſme*, perſonne n'en peut douter ; il dit vrai quand l'avouë ainſi: il ne faut que lire tant de miſerables Ecrits, qu'il a faits ſur diverſes matieres de Theologie, pour voir quelle étoit ſon ignorance. Il avoit beaucoup plus d'eſ-

prit, que de doctrine, mais un eſprit faux, & un cœur tres-corompu. C'eſt pourquoi il avoit l'art de tirer telle conſequence, qu'il vouloit de toutes ſortes de principes. Il en impoſoit par l'éfronterie & le ton de voix, avec lequel il aſſûroit les choſes, qu'il ſçavoit le moins. Il acabloit ceux qui le contrediſoient par des injures atroces & inouïes. *Ces ânes, dont il étoit du nombre autrefois*, étoient les Docteurs de toutes les Univerſitez, qui avoient condamné ſa Doctrine, & il diſoit effrontément par tout, que les enfans de ſa ſecte âgez de 15. ou 18. ans les ſurpaſſoient infiniment en ſçience, parce qu'on n'aprenoit rien dans les Monaſteres, ſinon à devenir âne, buche, & tronc. Il n'y avoit que dans ſa ſecte où l'on pouvoit devenir ſçavant en peu de tems, & même la ſçience y étoit donnée par infuſion, puiſque les enfans, qui n'étoient encore qu'à la mamelle étoient interprétes de l'Ecriture, & plus ſçavans Theologiens, que tous les Docteurs les plus fameux dans toutes les Univerſitez où l'on condamnoit ſes impietez.

Ces excez prouvoient évidemment, qu'il ne faut point chercher de raiſon dans tout ce que les Reformateurs avan-

çent, pour ſoûtenir leurs monſtrueuſes opinions; mais ſur tout dans ce qu'ils alleguent de cette ignorance imaginaire, qui a dû produire tant de changemens dans la Doctrine de l'Egliſe. Et pour le faire voir par des raiſons tirées de la choſe même, je me ſuis propoſé de montrer dans ce Chapitre trois choſes.

1. Qu'une telle ignorance ne s'eſt jamais trouvée dans l'Egliſe.

2. Qu'il ne faudroit pas ſeulement ce qu'on apelle ſimplement ignorance, pour donner lieu à de tels changemens, mais un entiere oubli de toute la Religion Chrêtienne.

3. Que quand on ſupoſeroit une telle ignorance, la ſeule nouveauté auroit été capable d'empêcher de tels changemens, chacun étant convaincu qu'en matiere de Religion tout Dogme, qui eſt nouveau, eſt neceſſairement faux, & heretique, s'il eſt contraire à la foi.

Il n'y a jamais eu de, tems cù il n'y ait eu quantité de tres-grands hommes dans l'Egliſe.

I. Quoiqu'il ſe ſoit trouvé des tems de tenebres par raport à certains ſiecles, qu'on peut apeller des tems de lumiere, comme étoient le troiſiéme, le quatriéme, & le cinquiéme, il eſt cependant certain qu'il n'y a jamais eu aucun tems, dans lequel il ne ſe ſoit trouvé de tres-

grands Hommes & tres-illuſtres par leur vertu, leur zele, leur ſçience & pleins d'amour pour la verité. Cela paroît par le nombre prodigieux d'ouvrages, que nous avons encore, ou dont nous avons la connoiſſance. Il n'y a aucun ſiécle, qui n'en ait produit un tres-grand nombre; mais particulierement dans les tems, où il s'eſt trouvé des hereſies, & des ſectes pernicieuſes, qu'il a falu combatre, comme nous l'avons remarqué dans la premiere Partie; car c'eſt dans ces ocaſions, que le zele des gens de bien s'enflâme, & que chacun travaille avec ardeur à combatre pour la deffenſe de la foi. Dieu, qui eſt l'auteur de cette ſainte ardeur, n'a jamais manqué de ſuſciter des deffenſeurs à ſon Egliſe, quand il a été neceſſaire. 1. Part. ch. 11.

Pour en être convaincu, on n'a qu'à lire l'Hiſtoire Eccleſiaſtique des trois premiers Siécles compoſée par le ſçavant Euſebe de Ceſarée, dans laquelle il fait des extraits d'un tres-grand nombre d'excellens ouvrages, qui ont été compoſez pour la deffenſe de la foi, dont la plus grande partie a péri par le malheur des tems, & dont pluſieurs ſont venus heureuſement juſqu'à nous. On peut

lire encore les Catalogues des Ecrivains ſacrez de ſaint Jerôme à la fin du quatriéme ſiécle ; de ſaint Ildefonſe Evêque de Tolede dans le cinquiéme, qu'il apelle le Catalogue des Hommes illuſtres. De Gennadius ſur la fin du même ſiécle, du Pape Gelaze qui étant à la tête de 70 Evêques dans un Concile, où il préſidoit l'an 494. fît une revûë de tous les Livres ſacrez, & Eccleſiaſtiques, qui pouvoient être utiles, ou dangereux ; heretiques ou ſuſpects, pour condamner les uns & aprouver les autres ; de ſaint Iſidore de Seville au commencement du 7e. ſiécle ; la Biblioteque de Photius vers le milieu du 9. ſiécle. Ce Livre contient des Extraits d'un grand nombre de Livres de toutes ſortes de matieres, entre leſquels la plus grande partie eſt de Livres Eccleſiaſtiques. Enfin on peut lire les Biblioteques des Peres, dans leſquelles on a ramaſſé une infinité de petits Ouvrages de divers tems & de divers Auteurs. Tous ces ouvrages, que nous avons où dont la connoiſſance eſt venuë juſqu'à nous par ces memoires, ces Catalogues & ces Biblioteques nous font facilement voir, combien cette prétenduë ignorance, qui a dû être la ſource de tant de change-

ments, eſt imaginaire.

Qu'on prenne encore la peine de rapeller en ſa memoire toutes les précautions, qu'on a priſes dans tous les tems, pour éloigner l'ignorance de l'Egliſe, & pour faire enſorte, que les Evêques, les Prêtres & generalement tous les Eccleſiaſtiques fuſſent inſtruits dans tout ce qui regarde leur miniſtere, afin d'en inſtruire les autres. Qu'on conſidere ce nombre infini de Conciles, qu'on a tenus dans tout le monde, pour condamner les hereſies à meſure qu'elles naiſſoient, & pour rétablir la Diſcipline, lorſqu'on ſe relâchoit. Qu'on liſe les ſuffrages des Evêques, qui aſſiſtoient à ces Conciles, où ils expliquent ſouvent tous en termes differens la foi de l'Egliſe, qu'ils ſoûtiennent; les Ecrits qui ſe trouvent dans les Actes qu'on a faits contre les novateurs; les conferences, les collections, les Epîtres Dogmatiques, & genaralement tout ce qui regarde la condamnation, & la refutation de chaque hereſie, pour voir ſi l'on poura trouver dans tous ces monumens cette prétenduë ignorance, qui doit avoir donné lieu à tant de révolutions dans l'Egliſe. Chaque Evêque étoit obligé de parler, & d'expoſer la foi de ſon

Egliſe dans ces ſaintes Aſſemblées, & ſouvent même de conferer avec les heretiques, lorſqu'ils s'y trouvoient ; de diſputer, de prêcher, d'écrire contre eux. Cela ſe pouvoit-il faire ſans beaucoup d'érudition ?

Il ne faut qu'une tres-legere attention ſur tout ceci, & ſur mille autres raiſons, qui ſe font ſentir naturellement à ceux qui auront lû les réflexions, que nous avons faites dans la premiere Partie, pour être convaincu, qu'il eſt impoſſible, que l'ignorance ſe ſoit jamais trouvée dans l'Egliſe juſqu'à un tel degré, qu'il ait été facile de pervertir, & d'anéantir ainſi toute la Doctrine Apoſtolique, & ſubſtituer en ſa place des hereſies, des Idolatries, de faux Sacremens, & des articles de foi inconnus aux premiers Chrêtiens.

II. Il ne faudroit pas ſeulement une ſimple ignorance pour cela, mais une ſtupidité des plus extraordinaires, qu'on puiſſe s'imaginer, & un entier oubli de ſa Religion. Car quand tout le monde auroit été dépourvû de Paſteurs ſçavans & de Theologiens habiles, ce qui ne peut tomber dans l'eſprit de qui que ce ſoit, & ce qui ne peut jamais être, ne ſuffiroit-il

Il n'y a point d'ignorance capable de produire de tels changemens dans l'Egliſe.

pas de ſçavoir ſon Catechiſme, pour voir ſi ce qu'un Novateur avance, eſt conforme a ce qu'on a apris? Quand le Prêtre Anaſtaſe, que Neſtorius avoit amené d'Antioche, s'aviſa de prêcher à Conſtantinople, que la ſainte Vierge n'étoit pas la Mere de Dieu, tout le monde ne ſe ſouleva-t-il pas ſans s'arêter à ſes faux raiſonnemens, à ſes Sophiſmes, & à toutes ces ſubtilitez qui ébloüiſſoient même les plus habiles, *ce fut un ſcandale general parmi les Laïques comme parmi les Eccleſiaſtiques, parce que chacun avoit apris*, dit Socrates, *que* JESUS-CHRIST *eſt Dieu, & qu'on ne devoit pas ſéparer la divinité de ſon humanité aprés ſon Incarnation.* Ou chacun l'avoit-il apris, ſinon dans ſon Catechiſme? *Socr. l. 7. Hiſt. Eccl. cap. 32.*

Lorſque Paul d'Emeſe, envoïé par Jean d'Antioche & par les autres Evêques d'Orient, qui avoient eux-mêmes été trompez par les artifices de Neſtorius, expliqua leur foi publiquement à Alexandrie, en interpretant ce paſſage d'Iſaïe *une Vierge concevra dans ſon ſein & enfantera un Fils, qui ſera apellé Emanuël*, tout le peuple aplaudit à cette explication orthodoxe, & l'interompit pluſieurs fois, pour marquer ſa joïe,

parce qu'il n'y avoit perſonne, qui ne ſçût au moins le Symbole de Apôtres, où il eſt dit, que JESUS-CHRIST eſt le Fils unique de Dieu, né de la Vierge Marie, & par conſequent qu'elle étoit vraiment la Mere de Dieu. Cela étoit auſſi dans leur Catechiſme : c'étoit la foi qu'ils avoient reçûë de leurs Peres. En faloit-il ſçavoir davantage, pour engager même les plus ignorans à ſe ſoulever contre Neſtorius, & à lui reſiſter même en face malgré toute ſa Philoſophie & tous ſes diſcours entortillez ?

Il faut dire la même choſe de tous les articles qu'on prétend avoir été changez, dans la Doctrine de l'Egliſe, & même à plus forte raiſon, puiſque la foi de la plus grande partie de tous ces articles eſt ſoûtenuë, non ſeulement par les inſtructions familieres, mais encore par une pratique generale & commune, comme le culte des Images, l'invocation des Saints, la Confeſſion, les œuvres de ſatisfaction, l'uſage des ſept Sacremens, la Communion ſous une ſeule eſpece, &c.

Il faudroit donc une ignorance bien extraordinaire, pour donner une ſi facile entrée à des changemens de cette nature ; car il faudroit avoir oublié non

ſeulement juſques aux premiers élemens de la Doctrine Chrétienne, mais il faudroit encore s'être crevé les yeux, pour ne pas voir ce qui ſe pratiquoit auparavant, & pour ne pas s'opoſer à une Doctrine, & à des coûtumes ſi nouvelles.

III. La ſeule nouveauté ſufit, pour porter tout le monde à s'opoſer à de tels changemens. Car il n'y a perſonne, qui ne ſoit perſuadé, que la Doctrine, qu'il tient de ſes Peres par une Tradition continuelle, & ſans interruption, eſt celle de JESUS-CHRIST; & par conſequent, que toute Doctrine nouvelle ne pouvant venir de JESUS-CHRIST, eſt neceſſairement fauſſe & heretique. Il n'eſt pas neceſſaire d'être ſçavant pour raiſonner ainſi, & pour s'opoſer à toutes ces nouveautez, ou tout au moins pour faire beaucoup de bruit, & empêcher que ces changemens ne ſoient inſenſibles.

La nouveauté dans une Doctrine de foi, eſt une preuve de fauſſeté.

Il eſt vrai, que les Novateurs donnent le titre d'Apoſtolique à leur Doctrine, pour nouvelle qu'elle puiſſe être. C'eſt par ce moïen, qu'ils trompent beaucoup de monde; mais il n'eſt pas poſſible, que cette tromperie ſoit generale, & que toute la terre ſoit la dupe d'un particu-

lier, qui publie insolemment, comme faisoit Luther, qu'une Doctrine, qu'il vient de forger lui-même, est aussi ancienne que l'Eglise. Et c'est pourtant ce qui doit être arivé, puisque toute l'Eglise ne parloit qu'un même langage, & n'avoit qu'un même sentiment avant Luther.

Il n'est que trop veritable, qu'il se trouve toûjours des ignorans, qui se laissent prendre à ces sortes de pieges; ou des gens corompus, qui ne pouvant suporter le joug de JESUS-CHRIST, embrassent le parti, qui leur paroît être le plus favorable à leurs passions; car sans cela il n'y auroit jamais d'heresie; mais cette ignorance & cette coruption ne peuvent jamais être generales, comme elles devroient avoir été, pour causer de tels changemens, c'est ce que je m'étois proposé de montrer dans ce Chapitre.

CHAPITRE IV.

Que la negligence des Paſteurs ne peut jamais être cauſe de tels changemens.

JE ſçai bien qu'il y a toûjours eû dans l'Egliſe des Paſteurs negligens, comme il y en a toûjours eû des ignorans. L'Evêque de Sardes, qui vivoit au commencement de l'Egliſe étoit de ce mauvais caractere, comme il paroît par l'avertiſſement, qu'on lui donne dans l'Apocalypſe. Mais je ſoûtiens, 1. Que l'Egliſe eſt diſpoſée & gouvernée de telle maniere, qu'il n'y a point de negligence telle qu'on la puiſſe ſupoſer dans les Paſteurs, qui ſoit capable d'y produire de tels changemens. 2. Que cette negligence generale, telle qu'on eſt obligé de la ſupoſer, ne ſe trouve dans aucun ſiécle, & eſt purement imaginaire. *Apoc. 3. v. 1.*

1. L'Ecriture dit, que l'Egliſe eſt terrible, parce qu'elle eſt diſpoſée, & ordonnée, comme une puiſſante Armée, *terribilis ut caſtrorum acies ordinata.* Il n'y a rien de ſi juſte, que cette compa- *Cantic. Canticor. 6. v. 3.*

raiſon. Une Armée a ſon General, qui veille ſur tout le Corps, & qui donne les ordres neceſſaires, ſelon les tems & les lieux. Il a ſous lui des Lieutenans Generaux, qui les font executer à ceux, à qui ils commandent, ainſi des autres Officiers. Tous ceux qui ſont en charge veillent ſans ceſſe, & ſont attentifs à l'ordre & à ſon execution. Chacun eſt dans ſon devoir; car il n'y a perſonne, qui ne ſoit expoſé aux yeux d'un grand nombre d'Officiers, & plus l'Ennemi eſt proche, plus auſſi ſe tient-on ſur ſes gardes, & prend-on de précautions, pour n'être pas ſurpris.

Comparaiſon de l'Egliſe Militante avec une Armée.

Voilà juſtement la peinture & l'Image de l'Egliſe Militante. C'eſt un Camp, c'eſt une Armée, nous en ſommes les Soldats; nous ſommes enrôlez dans cette Milice par le Batême; nous ſommes fortifiez dans l'exercice de cette Guerre par la Confirmation; le Corps de JESUS-CHRIST, qu'on nous donne dans la ſainte Euchariſtie, eſt nôtre pain de munition; la Penitence eſt le remede ſalutaire, qu'on aplique à nos bleſſûres; l'Extrême-Onction, qui eſt une partie, & comme un ſuplément de la Penitence, nous rétablit dans une ſanté parfaite, & diſſipe les langueurs,

que le peché laiſſe en nous ; l'Ordre eſt la cérémonie, par laquelle on établit des Officiers Generaux, ou ſubalternes ; le Mariage fournît des Sujets, pour entretenir cette Milice juſqu'à la fin des Siécles, parce que l'Egliſe doit toûjours ſubſiſter. Tel eſt l'état de l'Egliſe Militante.

Armes des Chrétiens.

Voici les Armes, dont nous devons nous ſervir dans cette Armée ſelon ſaint Paul. *Revêtez-vous*, nous dit-il, *de toutes les Armes de Dieu, pour pouvoir vous deffendre des embûches, & des artifices du Diable ; car nous avons à combattre, non contre des hommes de chair & de ſang, mais contre les Principautez, contre les Puiſſances, contre les Princes du monde, c'eſt-à-dire de ce ſiécle tenebreux, contre les eſprits de malice répandus dans l'aïr. C'eſt pourquoi prenez toutes ces Armes de Dieu, pour pouvoir réſiſter au jour mauvais, & demeurer fermes, n'ayant rien omis pour vous bien deffendre. Soïez-donc fermes. Que la verité ſoit vôtre cuiraſſe ; que vos pieds aïent une chauſſure ſpirituelle, pour être toûjours préparez à anonçer l'Evangile de paix. Servez-vous ſur tout du bouclier de la foi, pour pouvoir repouſſer, & éteindre tous les traits enflâmez du malin eſprit. Prenez en-*

Eph. 6. v. 11.

core le casque, qui est l'esperance du salut, & l'épée spirituelle, qui est la parole de de Dieu. Ce sont là les Armes, avec lesquelles nous devons combatre contre le démon, *qui est comme un Lyon rugissant*, dit saint Pierre, *qui tourne sans cesse autour de nous, pour nous dévorer.* Mais il faut être necessairement dans ce Camp, pour pouvoir le vaincre, car tous ceux, qui en sortent par le Schisme, ou qui en sont séparez par le glaive de l'excommunication, tombent infailliblement en sa puissance.

On garde le même ordre dans cette Milice spirituelle, que dans celle des Souverains. Il y a un Chef, qui veille sur tout le Corps, qui donne des ordres differens, selon les divers besoins, qui se rencontrent. C'est le Souverain Pontife, qui represente ici-bas le Chef invisible, qui est JESUS-CHRIST. Les Conciles sont comme le Conseil de Guerre, qu'il doit consulter, pour ne rien faire temerairement dans les choses de grande importance, & pour agir toûjours avec prudence. Il doit encore agir de concert, autant qu'il est possible, avec les Puissances, & les engager par de saints conseils, & de charitables avertissemens à se servir du pouvoir, & de l'autorité,

que Dieu leur a donnée, pour proteger les Evêques, les Prêtres & tous les Eccleſiaſtiques dans l'exercice de leur miniſtere, afin qu'ils n'y ſoient pas troublez par les Heretiques; pour procurer des Conciles, quand il eſt neceſſaire, & pour en faire obſerver les Déciſions. C'eſt pour cela que le Pape eſt ſi en horreur aux Heretiques. Ce n'eſt ni aux Soldats, ni aux Officiers, que l'Ennemi ſe prend du méchant ſuccez de ſes entrepriſes, mais au General. Ils ſeroient au comble de leurs vœux, s'ils pouvoient le détruire; & comme c'eſt une choſe impoſſible, ils s'éforçent au-moins de le déchirer par mille calomnies, afin de diminuer le reſpect, qu'on doit avoir pour lui, & en même tems le poids de ſon autorité.

Pourquoi les Heretiques attaquent principalement le Pape.

Les Patriarches ſont ſous le Pape, & ont inſpection ſur pluſieurs Provinces; & pluſieurs Métropolitains ſont ſoûmis à leur Juriſdiction. Ceux ci ont inſpection ſur les Diocezes de leurs Provinces; & les Evêques ſur un grand nombre de Curez, & les Curez ſur les autres Miniſtres & ſur tous ceux, qui ſont de leurs Paroiſſes.

Voilà l'ordre de cette Armée ſpirituelle & ſi terrible au démon. Cet ordre

a toûjours été le même, & jamais il n'a été interrompu depuis le commencement. C'eſt une ſubordination, qu'on ne peut rompre ſans tomber dans le Schiſme & ſans ſortir des limites de ce Camp, au-delà deſquelles il n'y a point de ſalut.

Voïons donc à preſent ſi l'on peut ſupoſer une negligence telle, que les Reformateurs la dépeignent, & qu'il ſeroit neceſſaire, pour cauſer tant de ravages dans la Doctrine de l'Egliſe. D'abord il faut ſupoſer que ces changemens prétendus ont commencé en quelque lieu, où la Doctrine nouvelle ſe ſeroit gliſſée inſenſiblement, car il eſt impoſſible que ces changemens ſe ſoient faits par tout le monde dans un même tems. C'a donc été dans une Ville, ou un Vilage, dans une Paroiſſe, dans un Evêché. C'a été un particulier, qui a ſemé le premier cette yvroïe de vive voix ou par écrit. Quelques-uns s'étant atachez à cette Doctrine, ſe ſont auſſi détachez de celle de JESUS-CHRIST, qu'on leur avoit enſeignée, & qu'ils avoient ſuivie juſqu'alors, & ont formé un parti contraire à l'Egliſe; car c'eſt ainſi que les Sectes ſe forment.

Supoſons encore, que le Curé de cet-

te Paroiſſe ait été dans cette negligence létargique, que les Reformateurs imputent à tous les Paſteurs de l'Egliſe, pour faire paſſage à tant de changemens imaginaires. Je veux même qu'il ait été infecté de ces prétenduës ereurs dés le commencement, & qu'il ait tâché de les répandre par ceux, qui étoient ſous ſa conduite. Eſt-ce qu'il ne ſe ſera pas trouvé un ſeul homme, Prêtre ou Laïque dans ſa Paroiſſe, qui lui ait réſiſté ? chacun aura-t-il brûlé ſon Catechiſme, ſes Livres de prieres, & tous les autres qu'il avoit, dans leſquels la foi de l'Egliſe lui étoit expliquée, & où il l'avoit apriſe, pour embraſſer une Doctrine nouvelle, & qui lui étoit inconnuë auparavant, auſſi bien qu'à ſes Peres, ſans aucun bruit, & ſans aucune réſiſtance ? Eſt-il poſſible de faire changer le peuple de coûtume, de culte, & de croïance, ſans que cela puiſſe être ſenſible ?

Raiſons d'impoſſibilité en ſup t la affreuſe negligence dans les Paſteurs.

Mais ſi c'eſt un autre, que le Paſteur, qui s'ocupe à répandre de telles ereurs, la choſe paroîtra encore bien plus impoſſible ; car le peuple l'écoutera encore bien moins. Il aura beau ſe cacher, comme font tous les Heretiques au commencement, ſon parti ne poura ſe groſſir, qu'il ne ſoit bien-tôt découvert. Si le

Paſteur eſt negligent, le peuple ne le ſera pas. Car il eſt impoſſible de s'imaginer, que toute une Paroiſſe puiſſe entierement ſe pervertir & changer ſes plus anciennes coûtumes, ſans que cela faſſe beaucoup d'éclat, & ne cauſe de grands troubles. Voilà le premier degré d'impoſſibilité d'un changement inſenſible, dans la plus grande negligence des Paſteurs.

Mais ſupoſons encore, que toute cette Paroiſſe ſe pervertiſſe tout d'un coup; les Paroiſſes voiſines donneront-elles facilement dans de telles viſions? les Curez des environs ſeront-ils auſſi ſaiſis de la méme létargie, que le premier; & pourront-ils s'en taire? ſi c'eſt une Ville, ne s'y trouvera-t-il aucun Eccleſiaſtique, qui entreprenne la deffenſe de l'Egliſe, & qui ſoûtienne la foi de ſes Peres? s'acoutumera-t on facilement à un langage nouveau? condamnera-t on tout d'un coup les Catechiſmes, les Livres de prieres, les Rituels, les Miſſels? corigera-t-on la Liturgie ſans qu'on y penſe & ſans qu'on s'en aperçoive? Il n'y a perſonne, qui puiſſe juger, que cela ſoit poſſible, quand on ſupoſeroit la plus grande de toutes les negligences dans les Paſteurs.

Enfin

Enfin tous les Curez, les Prêtres, & les autres Eccleſiaſtiques du Dioceze, & l'Evêque même demeureront-ils ſtupides, & inſenſibles comme des roches dans de telles occaſions ? & quand on ſupoſeroit, qu'ils auroient tous perdu la crainte de Dieu, qu'ils n'auroient tous aucun zele pour la verité, ni aucune foi, combien de motifs purement humains devroient les engager à s'opoſer à une telle entrepriſe ? leur honneur, leur réputation, leur interêt, la crainte d'être dépoſez pour une telle négligence, l'aprehenſion de ſe voir oprimez par une Secte naiſſante, les inſtances des gens de bien, le deſir de maintenir leur autorité : Tous ces motifs & pluſieurs autres ſemblables devroient au moins leur faire ouvrir les yeux & diſſiper cette prétenduë l'étargie, ſi les motifs de pieté & de Religion ne le faiſoient pas.

Mais enfin le Métropolitain, le Patriarche, le Pape ne ſçauront-ils rien de ces changemens, ou fermeront-ils les yeux à de tels deſordres ? ne tiendra-t-on ni Aſſemblées, ni Synodes, ni Conciles pour les arêter ? tout le monde deviendra-t-il heretique, idolâtre, apoſtat ſans y penſer ? que de degrez d'im-

poſſibilité dans un ſiſtême ſi chimerique ! Il faut pourtant que cela ſoit arivé, s'il eſt veritable, comme les Reformateurs le prétendent, qu'il ſe ſoit fait de tels changemens dans l'Egliſe par la négligence des Paſteurs, qui ne s'y ſont pas opoſez. Mais voïons s'il y a eû quelque ombre d'une telle négligence dans l'Egliſe, ou quelque choſe qui ait pû donner fondement à une telle imagination.

Qu'il n'y a jamais eu une telle négligence dans l'Egliſe,

2. Nous pouvons juger de ce qui auroit dû ariver dans de telles occaſions par ce qui eſt arivé dans une infinité de ſemblables, qui ſe ſont trouvées dans tous les Siécles, en une infinité de lieux. Combien d'heretiques ont paru dans les premiers tems, & de combien d'artifices ne ſe ſont-ils point aviſez, pour cacher & pour déguiſer leurs erreurs, afin de pouvoir les répandre inſenſiblement ſous une vaine aparence d'une Doctrine Orthodoxe ? cependant peut-on dire, qu'il ait rien échapé à la vigilance des Paſteurs de ce qui étoit neceſſaire pour les arêter & pour les terraſſer ?

Comment on découvrit & condamna l'hereſie

Il n'y avoit point d'homme au monde plus capable de faire paſſer une fauſſe Doctrine dans l'Egliſe, que Paul de Samoſate, ſi cela avoit été poſſible. C'étoit

un Evêque d'un grand ſiege, homme d'autorité & de credit. Il ne publia pas ſon erreur à haute voix, ni par des écrits publics. Son faſte & ſon ambition firent d'abord ſoupçonner ſa foi. On s'aperçut enſuite, qu'il changeoit quelque choſe, & cela fît juger, qu'il n'étoit pas Orthodoxe. Saint Denis d'Alexandrie en fut informé, & il en écrivit à l'Egliſe d'Antioche, pour avertir les Prêtres, & les Miniſtres de ſe prendre garde des pieges, qu'on pouroit tendre à leur foi. Firmilien Evêque de Ceſarée en Capadoce s'y tranſporta lui-même, & lui parla en preſence de pluſieurs Evêques, qu'il avoit amenez avec lui; le convainquit d'erreur & lui fît promettre de renoncer à ſon ſentiment, qui étoit abominable. Il n'en fît rien, ou s'il le fît, il retomba, & dés le moment qu'on s'en aperçut, on aſſembla un Concile dans ſon Egliſe même, par lequel il fut déposé, & chaſsé de ſon Siege.

de Paul de Samoſate.

Epiſt. Synodica Conc. Antioch. apud Euſeb. L. 7. Hiſt. Eccl. cap. 24.

Cette conduite de Denis d'Alexandrie, de Firmilien, des Evêques voiſins & du Clergé d'Antioche fait voir, quelle étoit la vigilance des Paſteurs dans les premiers tems. On peut joindre un grand nombre de fairs à celui-ci pour

Vigilance des Paſteurs du troiſiéme ſiécle.

[1] *Euſeb l. 7. Hiſt. Eccl. c. 19.*

prouver la choſe plus amplement, comme la diſpute de Denis d'Axandrie contre les Diſciples de Nepos touchant le regne de mille ans ; la condamnation de l'hereſie de Sabellius par le même Denis d'Alexandrie, celle des Novatiens à Rome, en Afrique, en Aſie ; la reſiſtance de ſaint Etienne Pape contre l'erreur des Rebaptiſans ; une infinité de Conciles tenus de toutes parts pour l'extirpation de toutes ces erreurs & de pluſieurs autres, qui s'élevoient de tems en tems dans l'Egliſe. Toutes ces choſes, & mille autres ſemblables, dont nous avons d'amples monumens dans les Hiſtoires, & dans les Ecrits des Peres, nous font voir, qu'elle étoit la vigilance des Paſteurs dans ces premiers tems, & combien cette negligence, dont on nous parle, y étoit inconnuë.

Vigilance des Paſteurs du quatriéme ſiécle.

L'Affaire des Donatiſtes, qui commença preſque auſſi-tôt que le quatriéme ſiécle, celle des Ariens, des Macedoniens, des Apollinariſtes, des Eunomiens, & de pluſieurs autres Sectes, qui troublerent tout ce ſiécle d'une maniére ſurprenante, nous font voir, quel fut le zele, la charité, & la ſcience d'un nombre infini de grands Hommes, qui combatoient ſans ceſſe pour la défenſe

de la foi, contre ces horribles Sectes, dont les uns étoient chaſſez de leurs Sieges, les autres dépoüillez de leurs biens, la plus grande partie exilez dans les païs les plus éloignez & les plus barbares, pluſieurs tuez & martyriſez. Où étoit donc alors cette negligence, & cette letargique lâcheté, qui a dû cauſer tant de changemens dans la Doctrine de l'Egliſe ?

Les Manichéens commencerent vers la fin du troiſiéme ſiécle. Ce fut Manès ou Manicheus qui établit cette déteſtable Secte ſur le même fondement, que Marcion avoit placé pour établir la ſienne, ſçavoir ſur la diſtinction de deux principes, dont l'un étoit bon & l'autre mauvais. Ces Heretiques ſe donnerent bien de garde de ſe ſéparer de l'Egliſe, comme ont fait ceux du ſiécle paſſé. Ils s'aſſembloient publiquement, ils communioient avec les Catholiques. Ils faiſoient même profeſſion d'une vie fort auſtere ; car ils ne bûvoient point de vin, ils ne mangeoient jamais de viande, ils faiſoient profeſſion de renoncer au mariage, ou tout au moins au deſir d'avoir des enfans ; ils gardoient une fort grande retraitte, ils jeûnoient ſouvent, & même les jours de Dimanche. Ils

Le Secret de l'hereſie des Manicheens toûjours découvert preuve autentique de la vigilance des Paſteurs.

avoient entre-eux des assemblées secrettes, peu de gens cependant étoient invitez à leurs mysteres. Il n'y avoit que ceux, qu'ils apeloient *Elûs*, & on n'instruisoit les autres, qu'ils apeloient *Auditeurs*, de cette Doctrine abominable, dont-ils faisoient profession, qu'avec des précautions extrêmes. Saint Augustin fut neuf années entieres de cette horrible Secte, sans jamais en avoir pû penetrer le secret. Il n'y voïoit rien que de divin, & il en étoit charmé de plus en plus. Il s'y faisoit même des miracles, qui étoient sans doute des illusions du démon. Cette Secte n'a pas été une des moins répanduës dans le monde & a duré longtems : elle étoit tres-florissante sur la fin du neuviéme siécle, & au commencement du dixiéme. Les Albigeois, qui firent un grand bruit en France au treiziéme siécle, en étoient un rejeton. Le Sçavant & illustre Prélat Monsieur de Meaux a fait un abregé de l'Histoire de cette heresie, dans l'onziéme Livre de ses Variations. On y peut voir tous les artifices, dont ces Heretiques se servoient pour répandre leurs erreurs par tout le monde & le soin, qu'ils prenoient de se cacher.

S. Aug. l. 4. Confess. c. 1.

C'est ici comme la pierre de touche

par laquelle on peut connoître, s'il eſt vrai, que les Paſteurs de l'Egliſe ſe ſoient trouvez quelques fois dans un ſi prodigieux engourdiſſement, qu'on voudroit nous le faire croire, pendant que les impies travailloient à pervertir la foi de tout le monde par des Seducteurs qu'ils envoïoient de toutes parts pour étendre leur Secte. Il ne faut que voir ce qu'on a fait en Orient, à Carthage & dans toute l'Afrique, à Rome, en France en Allemagne & dans tous les lieux où cette hereſie avoit pris racine pour la découvrir, la combatre, la condamner, l'exſtriper.

Archelaüs Evêque de Caſche en Meſopotamie ataqua Manes, diſputa contre lui, & publia la conference, qu'il avoit eûë avec cet Hereſiarque dans ſon Dioceze, où il étoit venu ſe cacher, pour éviter le ſuplice, que le Roi de Perſe vouloit lui faire ſoufrir, ſe prenant à lui de la mort de ſon Fils. Cet écrit fut comme le ſignal, qu'il donna à tous les Paſteurs, afin qu'ils prinſſent garde, qu'une telle peſte ne ſe gliſsât dans leurs Egliſes. Elle fut découverte dans tous les lieux, où elle s'établit. Ses Dogmes furent foudroïez par mille écrits & mille anathêmes, malgré l'a-

S. Hieron. in Cathal. Socrat. l. 1. Hiſt. c. 17.

dreſſe que ſes Partiſans emploïoient, pour ſe déguiſer & pour ſe cacher.

S. Aug. hæreſi, 46. S. Auguſtin nous marque, de quelle moniére elle fut découverte à Carthage, & comme une jeune fille, qui n'avoit pas encore douze ans, & une femme nommée Euſebia déclarerent le ſecret de tant d'abominables myſteres. Il faut voir par tous les Ecrits, qu'il a composés contre cette hereſie, ſi les Paſteurs de ſon tems étoient dans cette affreuſe negligence, dont les Proteſtans ſe ſont aviſez de les acuſer dans ces derniers tems.

S. Leo ſ. pont. Ser. 4. in quadrag. Saint Leon trouva le moïen de la découvrir à Rome l'an 433. Il avertit les fidelles, que les Manichéens ne pouvant ſe réſoudre à recevoir l'eſpece du vin, il étoit neceſſaire, que chacun la reçût avec celle du pain, afin de ſe diſtinguer de ces impies, ou du moins pour les éloigner de cet Auguſte Myſtere. Gelaſe voïant que cela ne s'obſervoit pas exactement de ſon tems en fit un decret pour la même raiſon.

Apud Grat. 3. part. diſt. 2. cap. comperimus. Cette Secte trouva des Partiſans en France, mais on n'eut pas moins de vigilance, pour la pourſuivre, qu'à Rome. Elle s'établit en Eſpagne, mais elle y fut bien-tôt découverte. Monſieur de

Meaux raconte comment elle s'établit à Orleans & comment elle y fut découverte bien-tôt aprés. Deux Chanoines, aïant été convaincus d'être de ce parti, furent condamnez ſelon les Canons pour l'hereſie & ſelon les loix Romaines pour les crimes, dont-ils s'étoient rendus coupables dans ce parti, ſous prétexte de Religion.

Les Priſcillianiſtes ajoûterent encore aux erreurs des Manichéens les impietez & les réveries des Gnoſtiques ; & pour ſe cacher plus éficacement, ils mirent au nombre de leurs maximes, qu'il étoit permis de jurer le faux & de ſe parjurer mille fois plûtôt, que de reveler le ſecret de leur Secte. *Jura, perjura, ſecretum prodere noli.* Mais, malgré toutes ces précautions, ce ſecret fut connu preſqu'auſſi-tôt, qu'il fut mis en pratique. Il fut expliqué publié & condamné au Concile de Sarragoce l'an 380. ou 81. ſous le Pape Damaſe, & enſuite au Concile de Bordeaux, où ils oſerent comparoître l'an 385. Mais cette Secte ne fut pas éteinte pour cela, elle ſubſiſtoit encore trente ans aprés. S. Auguſtin entreprît de la combatre à la ſollicitation de Paul Oroſe. Saint Leon fît tout ce qu'il pût pour la déraciner

Le ſecret des Priſcillianiſtes découvert par la vigilance des Paſteurs. Aug. l. de Hæreſ. cap. 70. Sulpic. Sever. l. 2. Hiſt. in fine.

en Eſpagne, & malgré tous ces efforts elle y étoit encore fort en vogue au ſixiéme ſiécle, où elle fut condamnée dans tous les articles de ſa Doctrine au Concile de Bragues; & comme ceux de ce parti diſoient, qu'ils ne s'abſtenoient de manger de la viande, & de boire du vin, que par mortification, ce qu'on ne pouvoit condamner, on ordonna, qu'on en feroit une épreuve au moins dans ceux, qui étoient du Clergé, & qu'on obligeroit les Eccleſiaſtiques, qui obſerveroient une telle abſtinence, à manger au moins des herbes qui auroient été cuites avec la viande, pour ôter le ſoupçon qu'on pouroit avoir contre-eux, & que ceux qui le réfuſeroient paſſeroient pour convaincus de cette impieté, & ſeroient dégradez & excommuniez. Tout cela fait voir quelle étoit alors la vigilance, & l'exactitude des Paſteurs.

Conc. Bracc. 1. an. 563.

Ibid. Can. 32.

Qu'on vienne donc nous dire, qu'il s'eſt trouvé des tems & des ſiécles tous entiers & même pluſieurs de ſuites, ſelon l'hypotheſe des Reformateurs, dans leſquels les Paſteurs étoient tellement endormis, que pas un ſeul ne s'aperçevoit, qu'on changeoit de Foi & de Religion; qu'on établiſſoit inſenſiblement des coûtumes contraires à celles, qu'on

ſuivoit auparavant, comme d'adorer JESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie, d'invoquer les Saints, de les honorer de reverer leurs Reliques & leurs Images, de confeſſer tous ſes pechez, de faire des œuvres ſatisfactoires, de donner & de recevoir cinq Sacremens, qu'on ne connoiſſoit point juſqu'alors, de prier pour les morts, &c. Ce qu'on apelle des idolâtries, des ſuperſtitions, des Sacrileges, des impietez en un mot la Doctrine de l'Antechrît; qu'il faloit que Dieu ſuſcitât un Prophéte comme Luther, pour avertir l'Egliſe au ſeiziéme ſiécle, que tout étoit changé, & que ces changemens ont commencé dés le troiſiéme, pendant que tant de Paſteurs & de ſaints Docteurs étoient occupez à déraciner mille veritables erreurs, & à foüiller dans les tenebres infernales du Manicheiſme, du Priſcillianiſme, des Apoſtoliques, dont parle ſaint Bernard, des Albigeois, qui étoient de ſon tems, & d'une infinité d'autres hereſies, dont on a connu juſqu'aux moindres particularitez, comme il paroît par les Catalogues que nous en avons, & qu'on a toûjours ataquées, combatuës, & condamnées. *S. Bern. Serm 65. & 66.*

CHAPITRE V.

Que l'interêt n'a pû produire aucun changement dans la Doctrine de l'Egliſe.

M. Maſ. part. 2. ch. 3. p. 25.

LEs Reformateurs ſe tuent de dire, que ç'a été l'interêt, qui a produit le Dogme du Purgatoire. Monſieur Maſius ſe contente de dire, qu'au moins il l'a fait confirmer, & eriger en article de foi au Concile de Florence : *car le Clergé*, dit-il, *trouvant, que ce Dogme étoit d'un bon raport, & tres-bien inventé, pour acroître les biens de l'Egliſe, entreprît de le deffendre, & de combatre pour le ſoutenir comme pour les Autels, juſqu'à ce qu'il fût reçû comme un article de foi publiquement dans le Concile de Florence il y a deux cents ans, ce qui a été confirmé depuis dans le Concile de Trente.*

Origine du Purgatoire ſelon M. Maſius.

Mais quand ce Dogme a-t-il été inventé, puiſqu'il n'a été que confirmé & paſſé en article de foi au Concile de Florence ? Monſieur Maſius nous répondra au même lieu : *que quelques Païens, entre-autres Platon & ſes Sectateurs, ont*

imaginé une certaine demeure, pour un tems, où les ames ſeparées étoient retenuës. Ainſi les Philoſophes, dit-il, *ont été les précurſeurs, ou avant-coureurs du feu du Purgatoire. Il eſt probable*, dit-il encore, *qu'une ſemblable erreur s'étoit gliſsée dans le Judaïſme avant la venuë de* JESUS-CHRIST, *car devant cette venuë le Judaïſme avoit commençé d'être infecté de diverſes opinions erronées, comme de celles des Saducéens & autres.* Ainſi l'origine du Purgatoire ſe tire de bien loin. Il ne diſconvient pas dans la ſuite, qu'on n'ait toûjours crû & tenu ce Dogme dans l'Egliſe; *Car Origêne entre les autres Peres*, dit-il, *s'étant fort adonné à la Philoſophie de Platon, établit une purgation, ou bien un Purgatoire des ames. Tertulien ne s'éloigna pas de cette erreur; mais l'autorité de l'un & de l'autre n'eſt pas de grande importance, puiſqu'on ſçait qu'Origêne avoit été dans des erreurs ſi grandes, & ſi groſſieres, qu'il fut condamné par des Conciles entiers, & Tertulien étoit déja Montaniſte; lorſqu'il enſeignoit cette belle Doctrine.*

Ne diroit-on pas à entendre ainſi parler Monſieur Maſius, que ces deux Peres auroient été condamnez pour avoir

tenu le Dogme du Purgatoire, & pour avoir crû qu'on pouvoit, & qu'on devoit offrir le ſacrifice pour les morts ; que cet article où ce point de Doctrine n'étoit qu'une opinion particuliere de quelques hereretiques, comme étoient les Origeniſtes, & les Montaniſtes ? Cependant ces Peres parlent du Purgatoire & de la priere pour les morts, comme d'une Doctrine & d'une pratique aprouvée, reçûë, & obſervé dans toute l'Egliſe, & j'amais on ne leur a imputé cela à erreur. Saint Methodius Evêque de Tyr, qui vivoit au troiſiéme ſiécle, ſaint Epiphane, ſaint Jerôme, Theophile d'Alexandrie, ſaint Auguſtin, qui vivoient au quatre & cinquiéme ſiécle, ont fait le dénombrement des erreurs d'Origene, & ne ſe ſont point aviſez de lui faire une hereſie d'un tel ſentiment. Nous en avons un grand traité dans le cinquiéme Concile, où elles ont été condamnées. Cet écrit fut fait ſur les memoires de quelques Eccleſiaſtiques, & de quelques Religieux, qui n'oublierent rien de ce qui pouvoit rendre ce Pere odieux & condamnable. Mennas, qui l'avoit reçû de l'Empereur Juſtinien, le produiſit au Concile, mais on ne trouve point parmi ces erreurs ce qu'il a dit

On n'a jamais condamné Origêne, ni Tertulien pour avoir tenu le Purgatoire, & pour avoir dit, qu'on devoit prier pour les morts,

du Purgatoire. Perſonne n'a fait un crime à Tertulien d'avoir crû, qu'on devoit prier pour les morts & d'avoir dit, qu'on le faiſoit de ſon tems. C'eſt donc un raiſonnement ridicule de dire, que le ſentiment d'un Pere, qui n'a jamais été condamné, doit être rejetté, parce que ce Pere a erré en quelques autres points de Doctrine.

Ce n'eſt pas ici le lieu où je me ſuis proposé d'examiner l'époque, qu'on donne à ce prétendu changement : je dirai ſeulement en paſſant, que de telles erreurs, qui ſont ſi anciennes & ſi generalement répanduës dans toute l'Egliſe, auſquelles on ne s'eſt jamais opposé, qu'on n'a jamais condamnées, qui ont toûjours été ſuivies, & dans la ſpeculation & dans la pratique, ont tout l'air & tous les caracteres d'une Doctrine Apoſtolique, & generalement tout ce qui eſt neceſſaire, pour être des articles de foi. Mais pour faire voir combien la cauſe de ce prétendu changement eſt imaginaire, il ne faut que raporter ici les divers ſentimens des premiers Miniſtres ſur ce ſujet en commençant par Luther.

Luther prétend que c'eſt la Meſſe, qui a enfanté le Dogme du Purgatoire. *Cette queuë de dragon*, dit-il (*j'entends*

Art. Smalc. 2. de Miſſa concord. p. 307.

Sentiment de Luther touchant l'origine du Dogme du Purgatoire.

la Meſſe) a enfanté un grand nombre de differentes abominations , & d'idolatries : premierement le Purgatoire ; car des Meſſes , qu'on diſoit pour les deffunts , des vigiles , des ſervices , qu'on faiſoit le ſeptiéme jour , le trentiéme , tous les ans , enfin pendant l'octave , & le jour des morts , on a paſſé par tous ces bains , & par tout ce qui pouvoit y avoir quelque raport , pour aller ainſi par differentes imaginations ſe precipiter dans le Purgatoire , & l'on en eſt venu à ne dire preſque plus que des Meſſes pour les deffunts , quoique JESUS-CHRIST *n'ait établi le Sacrement de l'Euchariſtie , que pour les vivans.* Voila le ſentiment de ce Prophéte. Il s'accorde peu avec celui de Monſieur Maſius , qui fait venir le Purgatoire de la Philoſophie de Platon. Il étoit donc ſelon lui, long-tems avant la Meſſe , & Luther dit que c'eſt la Meſſe qui l'a enfanté.

In admonit. ad Eccleſiaſticos Auguſtæ in dietâ imp. congregatos an. 1530.

Autre opinion

Luther dit dans un autre lieu , que *l'opinion du merite des œuvres ſatisfactoires a produit le Sacrifice , le Purgatoire , les vigiles , les Confreries , les pelerinages , les indulgences , les jeûnes , le culte des Saints , des Reliques , les apparitions des eſprits & toute la proceſſion de la brigue infernale.* Cela eſt encore bien

éloigné du ſentiment de Monſieur Maſius. Il a voulu ſans doute coriger l'opinion de ſon Patriarche ; car on ne peut pas dire qu'il l'ait ignorée. Il faudroit qu'il n'eût jamais lû les articles de Smacadle ; il faut donc qu'elle lui ait parû inſoutenable.

de Luther touchant l'origine du Purgatoire.

En effet comment peut-on s'imaginer qu'on ait prié pour les morts, qu'on ait dit des Meſſes, des Vigiles, des Trentains, des Anniverſaires pour le repos des ames des deffunts avant que de croire, qu'il y a un Purgatoire, où elles ſoufrent & qu'elles peuvent être ſoulagées par les prieres des fideles ? Cependant ſelon Luther on a commencé par prier pour les morts, dire des Meſſes & faire des ſervices pour eux, puis on s'eſt avisé de dire, qu'il falloit qu'il y eût un Purgatoire, où les ames ſouffrent aprés qu'elles ſont séparées de leurs corps ; fut-il rien de plus ridicule & de plus oposé au ſens commun ?

Opinion de Sleidan touchant l'origine du Purgatoire.

Livre 9. de l'état de la Relig. & de la Rep.

Sleidan a trouvé, qu'il étoit plus à propos de dire que ç'a été le Purgatoire qui a produit la Meſſe & qui l'a miſe en vogue. Mais il ne s'accorde point encore avec Monſieur Maſius ; car il ne dit pas comme lui, que ç'a été la Philoſophie de Platon, qui a donné

lieu au Dogme du Purgatoire, ni que cette opinion ait été chez les Juifs avant la venuë de JESUS-CHRIST, mais que ç'a été l'opinion, qu'on a eûë, que les eſprits revenoient importuner leurs parens & amis pour les obliger à les ſecourir, & que le ſecours qu'ils demandoient, étoit de faire quelque pelerinage qu'ils avoient voüé, ou de leur faire dire à prix d'argent certain nombre de Meſſes. *Cela* dit-il, *a perſuadé qu'il y avoit un Purgatoire & donné credit aux Meſſes.*

Mais il retombe dans la même abſurdité que Luther; car comment s'eſt-on imaginé, qu'il y avoit des eſprits, qui revenoient demander des pelerinages, des Meſſes, & des prieres pour leur ſoulagement, ſi on ne croïoit point, qu'il y eût un Purgatoire, & un lieu où les ames ſont tourmentées aprés la mort, & qu'on pouvoit les ſoulager par des Sacrifices & des prieres? l'on ne peut donc pas dire avec quelqu'aparence de raiſon, que ces Hiſtoires aïent donné lieu de croire le Purgatoire, mais au contraire, que le ſentiment, qu'on avoit du Purgatoire, a fait inventer ces ſortes d'hiſtoires & les a fait croire dans le monde.

Nous avons déja remarqué ailleurs, que David Blondel Miniſtre de Charenton, & l'un des plus ſçavans qui aient parû dans la Secte de Calvin, s'eſt apliqué à chercher l'origine du Purgatoire, & a composé un aſſez gros ouvrage ſur cette matiere. Il prétend, que ce Dogme a pris naiſſance dans les vers des Sibiles au ſecond ſiécle. Ce qui fait voir, que toutes les imaginations de Luther, de Sleidan, & de Monſieur Maſius ne lui ſont jamais venuës dans l'eſprit, & qu'il n'en a trouvé aucun fondement dans l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, qu'il avoit tant foüillée & examinée. Mais ce qui eſt remarquable touchant ſon opinion; c'eſt que les Sibiles ne parlent en aucun endroit de la priere pour les morts, ni du Purgatoire. Il en convient lui-même, & il ne cite aucuns vers, où il en ſoit fait mention. Mais il prétend, que ce Dogme s'eſt tiré par induction de quatre Dogmes, qui ſe trouvent établis dans les Livres des Sibiles. Le premier eſt, que tous les hommes depuis Adam, doivent deſcendre en enfer aprés la mort, & y reſter juſqu'à la reſurrection generale. Le ſecond que tous les hommes, ſans exception, paſſeront par le dernier embraſement de l'univers, où les bons ſe-

Opinion de David Blondel touchant le Purgatoire, le Livre des Sibiles.

l. 2. c. 9. 10. 11. & 12.

ront purifiez, comme l'or dans la fournaiſe. Le troiſiéme que les Saints aprés la reſurrection ſeront conduits au Paradis Terreſtre, dont nous avons perdu la poſſeſſion par la chûte d'Adam. Le quatriéme que Jeruſalem ſera rebâtie & comblée de gloire, que le Fils de Dieu deſcendra du Ciel & y établira un regne de mille ans dans toutes ſortes de délices, & dans une abondance de biens temporels. C'eſt-à-dire, que ces Livres des Sibiles, qu'il attribuë à Hermas, qui ſelon Tertulien étoit frere du Pape Pie I. au milieu du ſecond ſiécle, & qui eſt l'auteur du Livre du Paſteur, contiennent l'opinion des Millenaires. Mais ce qui eſt difficile, c'eſt de faire voir comment on a pû en conclure, que les morts ſouffrent en attendant la reſurection, & comment ils peuvent être ſoulagez par les prieres des fidelles, dans les inquiétudes où leurs ames ſe trouvent en attendant leur délivrance; dans les combats, qu'ils ont à ſoutenir contre les démons, qui les ataquent, dit-il, fort ſouvent, & dans l'effroiable crainte du jugement de Dieu, qu'ils atendent dans ces affreuſes priſons.

Tert. carm. 3. adverſus Marc.

Li 2. des Sib. c. 31.

Cette opinion n'a pas plus de vrai-

ſemblance, que les autres, & l'Auteur l'a crûë lui-même ſi inſoutenable, qu'il s'eſt trouvé réduit dans la ſuite à ramaſſer tout ce que les autres avoient inventé pour lui donner quelque couleur. Mais bien loin, que toutes ces conjectures & ces differentes opinions, qu'il tâche de concilier, donnent quelque probabilité à ſon ſentiment, aucontraire, elles le font paroître encore plus ridicule, & il en ruine lui-même dans la ſeconde Partie, en ſix ou ſept lignes, le fondement, qu'il avoit pris tant de peine d'établir dans la premiere. Et pour le faire voir, il faut remarquer, qu'il convient & même qu'il prouve,

Fauſſeté du ſentiment de Blondel.

L. 2. ch. 28.

I. Qu'on trouve dans les Livres des Sibiles un grand nombre de réveries ſemblables à celles des Millenaires, qui n'ont eu aucune ſuite, & qui n'ont porté aucun préjudice à la verité. Il en raporte pluſieurs dans un Chapitre, qu'il a fait exprés; mais il prétend qu'il n'en eſt pas ainſi de pluſieurs autres, & il aporte pour exemple ce fameux Acroſtiche, qui ſe trouve dans le huitiéme Livre des Sibiles, dont les Lettres initiales ſont celles de ces cinq mots Grecs Ἰησοῦς Χριστὸς Θεοῦ υἱὸς σωτὴρ qui ſignifient JESUS-

David Blondel détruit lui-même ſon opinion.

L. 2. ch. 8.

CHRIST Fils de Dieu Sauveur ; dont les premieres lettres forment cet autre mot grec ἰχθὺς, qui ſignifie poiſſon ; ce qui a donné lieu, dit-il, à quelques Peres d'apeler JESUS-CHRIST *nôtre poiſſon*, les Chrétiens aprés leur batême, *de petits poiſſons*, & les Fonts Baptiſmaux, *la piſcine* ; comme ſi les paroles de JESUS-CHRIST à ſaint Pierre & à ſaint André, *Suivez-moi & je vous ferai pêcheurs d'hommes*, & pluſieurs autres choſes ſemblables n'avoient pas été capables de donner cette penſée aux Peres, quand ils n'auroient jamais vû cette Acroſtiche, qui n'eſt fondée elle-même que ſur cette parole.

II. Que l'erreur même des Millenaires établie dans les Livres des Sibiles a été combatue dés le commencement du troiſiéme ſiécle. Cela renverſe tout l'édifice, qu'il a pris tant de peine d'établir ; car eſt-il poſſible de s'imaginer, qu'on ait tiré par induction le Purgatoire d'un Dogme, qu'on a combatu preſqu'auſſi-tôt, qu'il a fait quelque bruit dans l'Egliſe ? c'eſt pourquoi il tâche d'aporter quelque temperament au deſordre, que cette remarque tres-veritable aporte à ſon ſyſtême. Et

pour cela il dit, que ces premiers Peres, qui se sont opposez avec tant de chaleur à l'ereur des Millenaires dés le commencement du troisiéme siécle, jusqu'à douter si l'Apocalypse n'étoit pas l'ouvrage de Cerinthe, à cause d'un passage, qui semble favoriser cette opinion, n'ont cependant fait paroître aucune aversion contre les impostures de la prétenduë Sibile. Mais il n'a pas pris garde qu'Origêne, qui a tenu le Purgatoire, a regardé l'opinion de ceux, qui croïoient qu'il y avoit eu des Sibiles ou des Propheteſſes Païennes, comme une erreur insoutenable, & qu'il dit à Celse, qui apelloit les Chrêtiens Sibilistes, que c'étoit un nom, qu'on avoit donné, à quelques-uns, qui croïoient à la Sibile, pour les corriger de l'erreur, où ils étoient, croïant que la Sibile avoit été une Propheteſſe. Il y avoit donc des Chrêtiens du tems d'Origêne, & il étoit lui-même du nombre, qui admettoient la priére pour les morts, qui croïoient le Purgatoire, & qui en même tems rejettoient la Sibile & ses ouvrages.

Apoc. 20. v. 4.

L. 5. contra Celsum.

Blondel ne dit pas encore, que Tertulien qui parle en divers endroits de la priere pour les morts, comme d'une

Tradition reçûë dans toute l'Egliſe, ne nomme pas même la Sibile en aucun de ces endroits. Il eſt vrai qu'il a crû le regne de mille ans, ou plûtôt qu'il ne ſçavoit ce qu'il en devoit croire aïant beaucoup varié ſur cela, mais il n'a jamais penſé qu'on pût inferer de ce principe, qu'il y avoit un Pugatoire, & qu'on devoit prier pour les morts. Qu'on liſe les trois endroits, où il nous a marqué, qu'elle étoit la coûtume de l'Egliſe ſur cela, & l'on verra, s'il a jamais penſé à tirer une telle conſequence.

L. de monog. cap. 10. l. de exhort. ad caſtit. c. 11. l. de Coron. Milit. c. 3.

Il faut dire la même choſe de ſaint Cyprien, de ſaint Epiphane, de ſaint Ambroiſe, de l'Auteur du Livre attribué à ſaint Denis l'Areopagite, & de tous les autres, qui parlent de la priere pour les morts ou du Purgatoire; mais particulierement de ſaint Auguſtin, qui ne fait pas grande eſtime des Sibiles, & parle ſi ſouvent de la priere pour les morts & du Purgatoire, & ſur tout dans le Livre qu'il a fait, du ſoin que les vivans doivent avoir pour les morts.

Oper. S. Aug. T. 6. n. 8. Col 516.

Pourquoi les Peres qui ont combatu les Millenaires n'ont pas ataqué les livres Sibiles. *L. 2. ch. 26.*

Si les Peres n'ont pas attaqué le Livre des Sibiles, en combattant l'hereſie des Milnaires, ce n'eſt qu'ils aïent eu plus de reſpect, pour un tel ouvrage, que pour l'Apocalypſe, comme Blondel voudroit

Blondel.

vous

nous le perſuader, ſur un ſeul paſſage de Caïus mal entendu; mais c'eſt parce que ce n'étoit pas le Livre des Sibiles, qui avoit donné lieu à cette opinion, mais le Livre de Papias, lequel avoit mis cette hereſie au nombre des Traditions, qu'il diſoit avoir reçûës des Diſciples des Apôtres. C'étoit ſans doute en cet endroit, que l'Auteur du Livre des Sibiles, tel qu'il puiſſe être, avoit puisé cette ereur, auſſi bien que ſaint Irenée, ſaint Juſtin, Nepos, & les autres, qui ont été trompez par une ſi grande autorité. C'étoit aſſez d'ataquer la ſource de l'erreur, ſans ſe metre en peine des ruiſſeaux, qui tariroient d'eux-mêmes, lorſqu'elle ſeroit arêtée, comme il eſt arivé.

Locus Caïi apud Euſeb. l. Hiſt. Eccl. 3. c. 28.

Les Peres avoient encore une autre raiſon de ne pas ataquer les Livres des Sibiles. C'eſt que ces Ouvrages étoient eſtimez comme divins par les Païens, & fourniſſoient aux Catholiques des Argumens, pour les convaincre de la Divinité de JESUS-CHRIST; ou tout au moins ils ſervoient, comme dit ſaint Auguſtin, a réprimer la ſuperbe des infidelles: il n'étoit donc aucunement à propos de décrier ces Livres, quoiqu'il s'y trouvât un grand nombre de

L. 13. contr. fauſt. manich. cap. 15.

rêveries & d'expreſſions Païennes, que les Peres n'ont jamais aprouvées comme dit Blondel.

L. 2. ch. 27. & 28. III. Il faut remarquer, que ce Miniſtre convient, que ce qui eſt dit dans ces Livres touchant la conſervation du Paradis Terreſtre, & la force de purifier attribuée au feu, qui doit embraſer tout l'Univers à la fin des ſiécles, a été rejeté par tout le monde, & même que ces erreurs ont été condamnées avec celles des Origeniſtes dans les Conciles d'Alexandrie, de Chypre, de Rome, & dans le cinquiéme Concile General. Par quelles inductions poura-t-on donc tirer de cette Doctrine ainſi rejetée, & condamnée, le Dogme du Purgatoire, & la priere pour les morts? C'eſt là où il ſe trouve fort embaraſſé. Il eſt obligé de travailler à de nouvelles Machines, pour ſoutenir ſon ſyſtême, qu'il voit tomber en ruine par les endroits mêmes, où il s'efforce de l'apuïer davantage. Voici un changement de baterie, qu'il eſt obligé de faire pour cela. *Cette Doctrine capitale*, dit-il, *du Livre des Sibiles, eſt petit à petit diſparuë, pour faire place à une opinion inconnuë à toute l'antiquité, c'eſt-à-dire au Dogme du Purgatoire.* Comment la Doctrine du Purgatoire peut-

elle être apellée *une opinion inconnuë à toute l'antiquité*, puiſque la priere pour les morts avoit lieu ſelon lui avant l'an 200 ; *car Tertulien*, dit-il, *le plus ancien de ceux, qui en parlent, la comptoit dés lors entre les coûtumes reçûës de ſon tems.* Prie-t-on Dieu pour les morts ſans préſupoſer, qu'ils ſouffrent, & qu'ils peuvent être ſoulagez par nos prieres ? Et comment cette Doctrine capitale du Livre des Sibiles diſparoiſſant celle du Purgatoire a-t-elle pû paroître ? ſi les Livres des Sibiles étoient ſi aprouvez, comme il le dit, a-t-on pu ſi facilement les condamner pour s'attacher à cette *opinion inconnuë?* L. 2. ch. 23.

IV. Il faut remarquer que renonçant tout-à fait à l'induction, par laquelle il prétendoit faire venir la Doctrine du Purgatoire de celle des Millenaires, qui ſe trouve dans le Livre des Sibiles, il dit, que *cette opinion inconnuë à toute l'antiquité s'eſt établie, mais qu'elle a tiré ſon origine* 1. *du prejugé, que les Chrêtiens du ſixiéme ſiécle ont pris de la neceſſité de leurs propres ſatisfactions, pour apaiſer l'ire de Dieu.* 2. *du deſſein, que pluſieurs d'entre-eux ont eu de coriger l'uſage de leurs prédeceſſeurs prians pour ceux là mêmes, deſquels ils préſupoſoient* L. 2. c. 28.

la damnation. 3. de la nouvelle Philoſophie, que quelques eſprits mornes & faciles à concevoir des horreurs, ont commencé de publier dans l'Occident environ le tems de ſaint Gregoire. Cette nouvelle Philoſophie étoit, que les ouvertures du Mont Gibel, de Somme, de Lipare, de Strongoli & autres ſemblables pleins de ſoufre & embraſez étoient les marmites de Vulcain, & que le bruit, qu'on y entendoit, étoit celui des cris confus & des plaintes de perſonnes ſoufrantes. Il joint à cela les Hiſtoires d'aparitions d'ames aprés la mort. Il en raporte pluſieurs exemples & il revient enfin aprés avoir bien tortillé *aux impreſſions, que l'interêt peut donner. Tout cela,* dit-il, *a fait qu'on a crû pouvoir avec quelque aparence introduire dans l'Egliſe, ce que la Philoſophie Platonique avoit ſuggeré à Virgile, nous tirans ce crayon de l'état des ames ſeparées, & de ce qu'il concevoit des enfers, &c.*

L. 2. ch. 18.

Voila bien du chemin fait en peu de tems. Il eſt allé chercher avec bien de la peine le Purgatoire dans les vers des Sibiles, & comme il ne s'y trouve point, il a falu y chercher quelque choſe qui pût y avoir quelque eſpece de raport, afin de l'en faire venir par des inductions,

L'opinion des Millenaires, ſelon laquelle les ames des Juſtes ne verront Dieu, que mille ans aprés la Reſurection, & celle du feu purgatif de la fin du monde, lui ont paru propres pour ſon deſſein. Mais ces opinions ont été condamnées; comment donc aura-t-on pû en tirer le Purgatoire par des inductions & par des conſequences? on renonçe à cette voïe & on ſe contente de dire, que le Purgatoire, qui venoit de ſi loin, eſt une Doctrine nouvelle, qui a ſuccedé à celle des Millenaires & des Origeniſtes, touchant le feu purgatif, & a diſparu petit à petit. Mais il faut chercher une autre cauſe celle qu'on tiroit du Livre des Sibiles n'étant plus ſufiſante; ce ſera tout ce qu'on voudra, comme la neceſſité des ſatisfactions, le deſſein de coriger une ereur, qu'il impute fauſſement aux Peres de l'Egliſe ſur des paſſages mal entendus, ou dont il détourne le ſens par une pure malice; des Fables de Poëtes; des Contes de vieilles; des ſoupçons, des conjectures des monſonges; tout eſt propre à ſon deſſein; & voila où il eſt obligé de revenir. *L. 2. cha 15.*

Il n'y a rien qui façe mieux voir la fauſſeté & la vanité de cette imagination, que la diverſité des ſentimens des Miniſtres ſur un point d'Hiſtoire comme celui-là, qui de- *La diverſité des ſentimens prouve la fauſſeté de cette opinion.*

vroit être connû au moins de tous ceux qui parlent des matieres de Religion. L'interêt, disent-ils, a fait des changemens dans la Doctrine de l'Egliſe, il a produit le Dogme du Purgatoire. C'eſt un fait qu'on doit connoître par l'Hiſtoire; ou en ſont les preuves? quels témoignages aporte-t-on pour nous en convaincre? On ne peut diſconvenir, qu'on n'ait prié Dieu pour les morts chez les Juifs avant JESUS-CHRIST, nous en avons des preuves poſitives, Monſieur Maſius eſt obligé de l'avoüer; car il eſt certain, que le ſecond Livre des Machabées, canonique ou non, a été écrit longtems avant que JESUS-CHRIST, vînt au monde, & cette pratique y eſt marquée, non comme une choſe nouvelle, mais comme une ancienne coutume aprouvée de toute la Synagogue; ainſi l'on ne peut dire, que l'interêt ait eu aucune part à ſon établiſſement. On ne peut dire encore, que ç'ait été l'interêt qui ait fait ſuivre cette coûtume dans toute l'Egliſe des le ſecond ſiécle, & qu'il ſe ſoit trouvé des perſonnes gagées, pour mettre de telles prieres dans toutes les liturgies où elles ont toûjours été. Cet interêt dont on acuſe l'Egliſe n'eſt donc qu'un vain prétexte, dont les Miniſtres ſe ſervent, pour

Preuves de fauſſeté tirées de la choſe même,

donner quelque couleur à la temerité, qu'ils ont de rejetter des Dogmes, que nous voïons ſi generalement aprouvez, reçûs & autoriſez dans toute l'Égliſe dés le commencement.

Il eſt vrai que les avares font ſouvent ſervir les choſes les plus ſaintes à leur cupidité ; mais l'Egliſe a toûjours déteſté, & condamné une telle conduite. Combien de Canons n'a-t-on pas fait contre les Eccleſiaſtiques Simoniaques, Marchands, uſuriers, ou atachez à un gain honteux ? Comment peut-on donc dire qu'elle a elle-même établi, & autorisé la priere pour les morts par ce motif, qu'elle a toûjours déteſté & anathematisé ?

L'Egliſe a toûjours condamné l'avarice, & l'eſprit d'interêt dans les Eccleſiaſtiques.

Mais afin que cette imagination eût quelque aparence de verité, il faudroit, que les Laïques euſſent auſſi trouvé leur interêt dans un tel changement, & que le Purgatoire, & la priere pour les morts leur euſſent aporté auſſi quelque profit, pour les faire renonçer à la Doctrine des Apôtres, qu'ils avoient reçûë de leurs Peres, & les faire embraſſer cette pratique nouvelle. Car un petit nombre d'Eccleſiaſtiques intereſſez euſſent-ils été capables de perſuader ſans raiſon & ſans fondement à tous les Chrétiens, qu'il faloit prier Dieu pour les morts, afin qu'il leur en revînt

Les Laïques auroient auſſi dû trouver leur interêt dans le Dogme du Purgatoire, pour ſouffrir qu'on l'établît.

quelque profit ? Tous les Laïques du monde étoient-ils si ignorans dans leur Religion, qu'il ne s'en fût pas trouvé un seul, qui s'y fût oposé, & tous les Ecclesiastiques du monde avoient-ils le cœur corompu par une telle avarice, pour favoriser cette entrepriſe ? les Eccleſiaſtiques vivoient des offrandes, qu'on faiſoit à l'Egliſe dans les premiers ſiécles. L'Evêque, qui étoit le diſtributeur de ces aumônes, en donnoit à chacun autant, qu'il en avoit beſoin, & le reſte demeuroit aux pauvres. Ainſi l'interêt ne pouvoit pas les engager à inventer de telles pratiques, dont il ne leur revenoit rien en leur particulier. Auſſi Aërius, qui rejettoit la priere pour les morts dans le quatriéme ſiécle, & dont ſaint Epiphane raporte toutes les raiſons, ne s'eſt-il jamais aviſé de dire, qu'elle avoit été établie par interêt. Il faut dire la même choſe de Vigilantius, auquel ſaint Jerôme a répondu dans une longue lettre, qu'il a écrite contre ſes erreurs. Il ſe contentoit de dire, comme Aërius qu'elle étoit inutile ; mais ils n'ont jamais dit ni l'un, ni l'autre, qu'elle ait été établie par interêt. Il eſt donc bien tard de s'en aviſer aujourd'hui ; car ſi ces heretiques, dont ceux du ſeiziéme ſiécle ont adopté les erreurs, pour par-

S. Epiph Hæreſi 75. S. Aug l. de Hæreſ. 6, 52.

S. Hier. 2. Tom. Epiſt. 53. adv. Vigil.

Aërius & Vigilantius n'ont jamais dit qu'on ait

ticiper à leurs anathêmes, avoient eu quelque ſujet de faire de ſemblables reproches à l'Egliſe, ils ne l'auroient pas épargnée, non plus que Luther & Calvin.

établi la priere des morts par interêt.

Monſieur de Richemberg dans ſon Catalogue des hereſies, qui eſt dans la Concorde, va encore plus loin que Monſieur Maſius ſur le Chapitre de l'interêt; car il prétend, que les Dogmes de la Tranſubſtantiation, de la Confeſſion, de l'obligation de déclarer tous ſes pechez pour pouvoir en recevoir l'abſolution, la neceſſité de la ſatisfaction, & pluſieurs autres ſemblables ne ſont paſſez en articles de foi au 13. ſiécle par des déciſions de Conciles, qu'à cauſe, que cela acommodoit l'état Eccleſiaſtique. Mais pour répondre en peu de mots à une calomnie ſi groſſiere, il ne faut que conſiderer, que les Eccleſiaſtiques ſont ſujets en cela aux-mêmes loix, que les Laïques. Ils n'ont touchant ces choſes aucun privilege, qui les diſtingue des autres. Il n'y a donc rien de ſi ridicule, que de dire, qu'on a établi ces loix en faveur des Eccleſiaſtiques, puiſqu'ils en portent la peine comme les autres.

In catal. ſ. 13. p. 251.

Autres articles établis par interêt ſelon M. de Richemberg

Pour donner quelqu'aparence de verité à ces ſortes de menſonges, il faudroit ne-

ceſſairement ſupoſer, qu'il n'y a que les Eccleſiaſtiques dans le monde, qui aïent de l'eſprit, & un eſprit propre à tromper par de tels artifices tout le genre humain; & que dés le moment qu'ils entrent dans le miniſtere, ils ont tous le cœur corompu, & ne s'apliquent qu'à inventer quelque choſe de nouveau, qui puiſſe tourner à leur avantage, & à le répandre ſi ſubtilement, que perſonne ne puiſſe s'en apercevoir, ni s'y opoſer. Mais qui de tous les hommes, pour peu qu'il ait d'eſprit, & de jugement, & qu'il faſſe attention ſur ce qu'il voit, & ce qu'il connoît, poura ſe perſuader de telles chimeres? Il faudroit encore que tous les Eccleſiaſtiques pûſſent convenir enſemble d'un tel deſſein. Car ſi quelqu'un, ou pluſieurs ſe metoient en tête de faire une telle entrepriſe, pouroient-ils y réüſſir? Eſt-il ſi facile de changer toute la façe de l'Egliſe, ſans qu'on trouve aucuns obſtacles, & même qu'on s'en aperçoive, comme il eſt neceſſaire de le ſupoſer pour donner quelqu'aparence de poſſibilité à cet Etre-de-raiſon? Où ſont ces Conciles du 13e. ſiécle, qui ont fait ces articles de foi? c'eſt ce qu'on ne marque point: car il n'y en eut jamais, comme nous ferons voir ailleurs, & ce qu'on dit du Concile de Latran IV. eſt une vi-

ſion pure, pour ne pas dire un inſigne menſonge.

CHAPITRE VI.

Que la violence n'a jamais pû faire aucun changement dans la Doctrine de l'Egliſe.

TOus les heretiques connoiſſent par eux-mêmes, que l'eſprit d'erreur eſt un eſprit de trouble, & qui tend toûjours à la cruauté; ainſi il ne faut pas s'étonner, ſi les Proteſtans ont voulu mettre la violence au nombre des cauſes, qui ont dû produire tant de changemens dans la Doctrine de l'Egliſe. Il n'étoit pas facile de lui trouver place dans leur ſyſtême; mais comme ils l'ont jugée neceſſaire, pour l'embelir, ils ont fait tout ce qu'ils ont pû pour l'y faire entrer. Mais comment acorder cette violence avec des changemens inſenſibles? Il n'importe à des gens, *qui n'ont d'autre aplication, ni d'autre vûë, ſinon de chercher de toutes parts divers prétextes de calomnier l'Egliſe nôtre Sainte Mere, & qui font conſiſter toute leur gloire à pouvoir inventer quelque choſe, que puiſſe la deshonorer*, comme dit l'au-

La violence ne peut faire un changement inſenſible.

teur du traité du Batême, qui ſe trouve parmi les Ouvrages de ſaint Cyprien.

La coupe ôtée par violence

Il eſt vrai, que cette machine n'eſt pas d'un grand uſage, puiſqu'on ne peut s'en ſervir, que pour un ſeul changement, qui eſt la ſouſtraction de la Coupe. C'eſt le Dogme de la Tranſubſtantiation, dit Monſieur Maſius, qui a fait croire, que la coupe n'étoit plus neceſſaire, & même qu'il étoit à propos de la retrancher; mais il a falu emploïer la force, & faire violence pour en pouvoir venir à bout.

Part. 2. chap. 4. p. 92.

Voici comme ce Miniſtre nous fait raiſonner, pour cette entrepriſe. Le Dogme de la Tranſubſtantiation aïant été reçû au nombre des articles de foi (ce qui a dû ariver ſelon les Reformateurs au treiziéme ſiécle) s'il arive par malheur qu'il vienne à tomber à terre quelque particule de l'eſpece du vin, ou quelque goûte de celle du pain, on regardera cela comme une grande profanation du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST. Il faut donc pour éviter cet accident retrancher la coupe. C'eſt ainſi ſelon le Docteur Maſius, que le Dogme de la Tranſubſtantiation a fait retrancher la coupe. Mais ſi la Tranſubſtantiation ne ſe faiſoit que dans la bouche de celui, qui reçoit l'Euchariſ-

Pitoïable raiſonnement de Monſieur Maſius.

tie, comme la préſence réelle ſelon les Lutheriens, cette concluſion ſeroit tout-à-fait ridicule ; car s'il tomboit quelque choſe auparavant, ce ne ſeroit que du pain ou du vin, ainſi il n'y auroit aucune profanation à craindre.

Mais ſi nous ſupoſons au contraire, qu'il ne ſe fait aucune Tranſubſtantiation, mais que le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST ſoient dans le pain & dans le vin dés le moment qu'on a prononcé les paroles, la profanation ſera autant à craindre, que ſi la Tranſubſtantiation ſe faiſoit ; car ce ſeroit toûjours le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST quoique dans du pain & du vin, qui tomberoient à terre. Ce ſeroit donc la préſence réelle, & permanente, qu'on devroit regarder comme la cauſe de ce retranchement, & non pas la Tranſubſtantiation.

Mais venons à cette violence dont il a falu ſe ſervir pour faire ce retranchement. *Quoiqu'il puiſſe être veritable*, dit Luther, *qu'on reçoit autant ſous une eſpece que ſous les deux, une ſeule ne ſufit pas, pour remplir l'ordre, & l'inſtitution de ce Sacrement, ſelon que nous le tenons de* JESUS-CHRIST, *& qu'il nous a commandé de le ſuivre. Nous condamnons donc, & déclarons au nom du Seigneur ;*

Acuſations des Heretiques contre l'Egliſe. *Art. 6. Smacal. concord. pag. 334.*

que nous avons en execration tous ceux, qui ne ſe contentans pas de recevoir eux-mêmes une ſeule eſpece, deffendent encore aux autres de les recevoir toutes deux, exerçeans en cela une vraie tiranie, blaſphemans contre le ſentiment de ceux, qui tiennent le contraire, comme ſi c'étoit une hereſie; & qui s'élevent au-deſſus, & contre JESUS-CHRIST, *s'oposans & ſe préferans à lui, &c.* Ce langage eſt bien different de celui, qu'il tenoit auparavant contre Carloſtade, dans une lettre, qu'il lui écrivit de ſa Patmos, c'eſt à-dire du Château d'Alſtat, où il s'étoit caché. Carloſtade s'étant avisé d'abatre les Images, de donner la Communion ſous les deux eſpeces, de donner l'Hoſtie dans la main, & d'ôter la Confeſſion, qu'on fait avant que de la recevoir, il le reprit vivement par une lettre dans laquelle il lui diſoit, qu'il faiſoit conſiſter le Chriſtianiſme dans des choſes de néant. La Communion ſous les deux eſpeces n'étoit donc alors ſelon lui, qu'une choſe de néant. Dans la formule de la Meſſe, qu'il écrivit l'an 1523. il dit ſur ce ſujet, *ſi un Concile ordonnoit les deux eſpeces nous n'en prendrions qu'une, ou nous ne recevrions ni l'un ni l'autre, & maudirions ceux qui les recevroient toutes deux en*

Diviſion entre Luther & Carloſtade

vertu de cette Ordonnance. On voit par là quel esprit l'agitoit & lui faisoit souffler le froid, & le chaud de la même bouche.

Nous excusons l'Eglise, dit Philippe Melancton parlant de la coupe, qu'on a ôtée aux Laïques, *mais pour ceux qui en sont les Auteurs, & qui soutiennent, qu'on a raison de défendre l'usage entier de ce Sacrement, & qui non seulement le défendent, mais encore excommunient, & persecutent violemment ceux, qui reçoivent le Sacrement tout entier, nous ne pouvons les excuser. C'est à eux de voir, quel compte ils doivent rendre à Dieu de tels desseins.* *Apol. art. 10. concord. p. 235.*

Luther ayant été condamné par l'Empereur à la diete de Vormes n'osa paroître à celle, qui se tint à Ausbourg l'an 1530. Il y envoïa Philippe Melancton pour défendre sa cause & demeura pendant tout ce tems-là sur les terres de Fréderic de Saxe dans le Château de Cobourg en Franconie, qui étoit le lieu le plus proche, qu'il put choisir, pour avoir de promtes nouvelles de tout ce qui se passeroit à cette celebre Assemblée. Melancton y disputa contre Eccius, & voici ce qu'il écrivit à Luther sur ce qu'on lui objectoit touchant la Communion sous les deux especes. *Ils veulent*, dit-il, *que nous demeurions d'accord, que* David Chytré dans l'Hist. de la Confession d'Ausbourg.

ni ceux qui reçoivent, ni ceux qui donnent une ſeule eſpece, ne pechent point. Pour nous, nous avons excuſé ceux, qui la reçoivent; pour ceux qui la donnent c'eſt une autre affaire. Le Concile de Bâle acorda aux Bohëmes ce Sacrement entier, pourvû qu'ils convinſſent, qu'on pouvoit juſtement le recevoir, & l'adminiſtrer ſous une ſeule eſpece; c'eſt ce même aveu qu'ils tâchent de nous extorquer..... Nous ſouhaitons donc ſçavoir vôtre ſentiment ſur ce ſujet.

Sleid. L. 7. ad an. 1530.

Luther lui fit cette réponſe. *Vous faites tres-bien de vouloir, que la Cene du Seigneur ſoit reçûë toute entiere, & de ne point ceder à vos adverſaires, qui tiennent cela pour indifferent. Car il n'eſt pas à nôtre choix d'établir ou de tolerer aucune choſe dans l'Egliſe, qui ne ſe puiſſe ſoutenir par la parole de Dieu. Ils croïent, que nous condamnons toute l'Egliſe; nous diſons au contraire, que toute l'Egliſe a été foulée aux pieds, & opprimée par cette tyrannie de l'Euchariſtie tronquée par moitié. Cependant elle eſt excuſable, comme étoit la Synagogue, lorſqu'étant captive à Babilone elle ne pouvoit garder la Loi de Moïſe, & les autres ceremonies; parce qu'on l'empêchoit de le faire.* Ce fut cette belle comparaiſon, qui lui vint en

pensée, lorſqu'il intitula un de ſes plus fameux Ouvrages, *la Captivité de Babilone*, c'eſt-à-dire la captivité de l'Egliſe ſous l'Empire du Pape, comme il l'explique ſouvent dans le corps du Livre.

Ce ſont là les acuſations, qu'ils forment contre les Paſteurs de l'Egliſe, & contre l'Egliſe même : mais il ne faut pas leur demander de preuves ; car s'ils en avoient eu, ils n'auroient pas manqué de les aporter. Cependant ils ſont nos acuſateurs & nous ſommes en droit de le faire, & de les regarder comme convaincus d'impoſture, & de calomnie devant le Public, s'ils ne juſtifient par de bons témoignages ce qu'ils avançent. Ils diviſent l'Egliſe en deux corps, ſçavoir celui des Laïques, à qui ils donnent le nom d'Egliſe, & celui des Eccleſiaſtiques à qui ils donnent le nom de tyrans & de perſecuteurs, comme ſi c'étoit des Diocletiens & des Maximiens. La raiſon de cet artifice ſe tire de ce qu'ils ne pouvoient répondre à l'argument, qu'on tiroit contre eux du conſentement unanime de toute l'Egliſe, pour la Communion ſous une ſeule eſpece ; ce qui fait voir, que cette pratique n'eſt ni contre l'inſtitution de ce Sacrement, ni contre le commandement de JESUS-CHRIST, & que les deux eſ-

Les Heretiques étant acuſateurs ſont obligez de prouver leurs acuſations.

peces ne ſont nullement eſſentielles à la Communion ; c'eſt pourquoi ils s'aviſerent de partager ainſi l'Egliſe, & même de la réduire au ſeul corps des Laïques.

On ne s'eſt aperçu en aucun endroit de cette violence.

Mais ce qu'il y a de ſurprenant dans cette tyrannie & dans cette perſecution chimerique, que l'Egliſe a dû ſouffrir, pour la ſubſtraction de la coupe, c'eſt qu'elle a fait ſi peu de bruit dans le monde, & a été ſuportée ſi patiemment, que Luther & toute ſa Secte ont été obligez de convenir dans la Confeſſion d'Auſbourg, qu'on ne peut ſçavoir *quand la la coûtume de communier ſous une ſeule eſpece a commencé, & qui eſt l'Auteur de ce changement.* Monſieur Maſius eſt obligé d'en convenir, cependant il ne laiſſe pas de dire en devinant ou conjecturant, que cela a commencé au douziéme ſiécle.

Confeſſ. Auguſt. art. 22. de abuſ.

Mais on ne s'eſt aperçû de cette douce tyrannie, que plus de deux cens ans aprés qu'elle a commencé ſelon l'Epoque, qu'il lui donne; car ç'a été premierement dans le Concile de Conſtance qui fut tenu en 1415. qu'on commença à ſentir ces maux, la Communion ſous une ſeule eſpece y aïant été aprouvée & confirmée ; & enſuite dans le Concile de Bâle, & en dernier lieu dans celui de Trente. Il ne faut que

Conſt. Conſt. ſeſſ. 13. en 1415. c. Baſil ſeſſ. 50. an. 1437. Trid ſeſſ. 21. an. 1562.

lire les décrets de ces Conciles, pour juger de cette prétenduë violence, qu'on a dû faire à cette Egliſe Laïque & acephale. Voici celui de Conſtance tout entier, que j'ai traduit en François, afin que tout le monde puiſſe l'entendre.

Il ſe trouve en quelques endroits (en Bohëme) *des perſonnes* (c'étoit les Huſſites) *qui ont la temerité, & la préſomption de ſoûtenir, que tous les Chrêtiens doivent recevoir le ſaint Sacrement de l'Euchariſtie ſous les deux eſpeces, & ne font point de difficulté de donner la Communion aux Laïques en divers lieux, non ſeulement ſous l'eſpece du pain, mais encore ſous celle du vin, & même aprés ſoupé, ou aprés avoir mangé, aſſurans avec opiniatreté, qu'on doit communier ainſi, quoique cela ſoit contraire à la loüable coûtume de l'Egliſe juſtement aprouvée, qu'ils rejetent à leur damnation, comme une coûtume ſacrilege. C'eſt pour cela que le ſaint Concile general de Conſtance preſentement aſſemblé ſelon les formes & dans le ſaint Eſprit, voulant pourvoir au ſalut des fidelles contre une telle erreur, déclare, juge, & définit aprés une mûre déliberation entre pluſieurs Docteurs de droit divin & humain, que l'autorité des ſacrez Canons, qui défendent de con-*

Décret du Concile de Conſtance pour la Communion ſous une ſeule eſpece. Seſſ. 13.

ſacrer aprés ſoupé, & de recevoir ce Sacrement aprés avoir mangé, ſinon en cas de maladie, ou quelqu'autre neceſſité, dans laquelle l'Egliſe le permet & l'acorde; doit être reſpectée; & que la coûtume, qu'on a toûjours ſuivie, & qu'on ſuit encore à preſent ſur cela, eſt tres-legitime, quoique JESUS-CHRIST *ait inſtitué cet adorable Myſtere aprés ſoupé, & l'ait adminiſtré à ſes Diſciples ſous l'eſpece du pain & du vin; qu'elle a été juſtement établie, pour éviter le danger, & le ſcandale, quoique dans la primitive Egliſe les fidelles reçuſſent ce Sacrement ſous les deux eſpeces, puis ſous la ſeule eſpece du pain à l'exception des Prêtres; dautant que nous devons croire, & que nous ne devons douter en aucune maniere, que le Corps & le Sang de* JESUS-CHRIST *ne ſoient contenus veritablement ſous les deux eſpeces. Ainſi cette coûtume, qui a été établie avec juſte raiſon par l'Egliſe, & par les ſaints Peres, qui s'obſerve depuis long-tems, doit être regardée comme une loi, qu'il n'eſt pas permis de rejeter, ou de changer à ſa fantaiſie ſans l'autorité de l'Egliſe. C'eſt pourquoi on doit regarder comme une erreur de dire, que c'eſt un ſacrilege & une choſe illicite d'obſerver une telle coûtume, & de ſuivre une*

telle loi, & l'on doit rejetter comme heretiques, ceux qui ſoutiennent le contraire, & tous ceux qui ſeront aſſez temeraires, ou qui auront aſſez de preſomption, pour contredire ce decret, doivent être punis, pour cela par les Ordinaires des lieux, ou par les Officiaux, ou par les Inquiſiteurs, qui ſont dans chaque Royaume, & dans chaque Province, ſelon qu'il eſt porté dans les déciſions Canoniques, & juridiques, qui ont été ſagement faites, pour la conſervation de la foi contre les heretiques, & contre leurs partiſans.

Il eſt bon de faire ici quelques réflexions ſur ce décret, que les Reformateurs apellent une tyrannie, & pour cela il faut remarquer, que les Huſſites diſoient, comme font les Lutheriens, qu'il faut obſerver dans la celebration de l'Euchariſtie tout ce qu'a fait JESUS-CHRIST dans ſon Inſtitution; d'où ils concluoient, 1. qu'il faloit conſacrer & communier ſeulement aprés ſoupé. Les Lutheriens admetent le principe, mais ils ne peuvent convenir de cette premiere conſequence. 2. que tout le monde eſt obligé de communier ſous les deux eſpeces, & que c'étoit un grand ſacrilege de n'en recevoir qu'une ſeule. Les Lutheriens tirent cette même conſequence. Quelle raiſon ont ils donc de

Reflexions ſur le decret du Concile de Conſtance.

rejeter la premiere, qui eſt auſſi naturelle, & auſſi neceſſaire ? On peut en tirer pluſieurs autres ſemblables, que ni les uns ni les autres ne peuvent recevoir, quoi qu'elles ſoient évidemment renfermées dans le même principe. Car il ſuit encore par exemple, qu'on ne devroit celebrer qu'une ſeule fois par an, le 14e. de la Lune, qui tombe aprés l'Equinoxe du printems, aprés avoir mangé l'Agneau Paſcal en ceremonie, ſans changer d'habillemens, étant couchez ſur des lits, comme étoient les Apôtres ; l'aſſemblée n'étant compoſée que de treize perſonnes, à qui le Prêtre auroit lavé les pieds auparavant ; car JESUS-CHRIST a obſervé tout cela. Cependant ni les Lutheriens, ni les Huſſites, ni les Zuingliens, ni les Calviniſtes ni tous les autres Heretiques, qui ont ſans ceſſe ce principe en la bouche, pour ſoûtenir la neceſſité de la Communion ſous les deux eſpeces, n'en font rien. Il faut donc malgré qu'ils en aïent, qu'ils modifient, & qu'ils retraignent cette propoſition aux choſes, qui ſont ſeulement eſſentielles à ce myſtere. Or par où connoîtrons nous, qui ſont ces choſes neceſſaires, & eſſentielles à ce myſtere, non ſeulement quant à la celebration, mais encore quant à l'ad-

miniſtration, ſinon par la Tradition, qui nous aprend de quelle maniere on l'a toûjours diſtribué & adminiſtré dans l'Egliſe ?

Mais c'eſt un precepte, dit-on, de le recevoir ſous les deux eſpeces, exprimé par ces parolles de JESUS-CHRIST *bûvez-en tous*. Cette raiſon a plus d'aparence, mais elle n'eſt pas plus ſolide en effet, & jette encore les Reformateurs dans des embaras, dont ils ne peuvent jamais ſe tirer.

Comment on doit entendre ces paroles, bûvez-en tous.

Car 1. ſi le mot de *tous* eſt pris univerſellement, & dans toute ſon étenduë, les enfans ſont obligez d'en manger & d'en boire auſſi bien que les plus grands, & on doit leur donner ce Sacrement dés le moment qu'ils ſont baptiſez ; c'eſt ce que les heretiques ne font point. Il faut donc qu'ils mettent une reſtriction à ce terme de *tous*.

2. Ceux à qui JESUS-CHRIST dît *bûvez-en tous*, ſont ceux-là mêmes à qui il dît encore, *faites ceci en memoire de moi*, c'eſt-à-dire faites ce que je viens de faire ; pour vous reſſouvenir de moi. Or il avoit pris du pain, il l'avoit beni, il avoit rendu graces, il l'avoit conſacré, ainſi tous les Laïques auſſi bien que les Prêtres, toutes les femmes & tous

les enfans ont le pouvoir de faire l'Eucharistie, si le mot de *bûvez-en tous*, est un précepte, qui regarde tous ceux qui doivent participer à ce mystere par la Communion ; & de là il suit que tous les Chrêtiens seroient Prêtres & auroient le pouvoir de dire la Messe. Ce qui est la derniere des absurditez, & la plus impertinente heresie du monde.

Luther dit que tous les Chrêtiens sont Prêtres.

Je sçai bien, que Luther a été obligé de le dire. Mais c'est ce qui fait voir qu'il étoit arivé au comble de l'extravagance, & en même tems à quelles extremitez on se trouve réduit, lorsqu'on abandonne la verité, pour s'atacher à son caprice, & pour suivre sa passion.

Si ces paroles *bûvez-en tous*, sont donc un commandement, il faudroit faire voir avant que de condamner l'Eglise, 1. que ce commandement regarde tout le monde, & que chacun est obligé de l'acomplir ; car il y a des commandemens, qui ne sont que pour certains états, ou qui n'obligent que dans certains tems, ou dans certaines circonstances. Or nous soûtenons que ce commandement, *bûvez-en tous*, est de ce nombre, & qu'il n'est que pour ceux à qui il a dit, *faites ceci en memoire de moi*, c'est-à-dire ceux qui sont dans le Sacerdoce, lorsqu'ils sacrifient

sient eux-mêmes, selon le pouvoir, qu'ils en ont reçû de JESUS-CHRIST.

2. Que JESUS-CHRIST n'a pas donné pouvoir à l'Eglise d'en dispenser dans de certaines occasions, & pour de certaines raisons; car il n'est pas à présumer, que JESUS-CHRIST ait voulu obliger les hommes à l'impossible. Cela le seroit cependant en bien des occasions, par exemple, à l'égard de ceux, qui ne peuvent goûter de vin. Dans ces occasions les fidelles se seroient trouvez réduits à l'impossible, ou à ne recevoir jamais ce Sacrement. Il étoit donc de la bonté de Dieu, s'il faisoit un précepte general de communier sous les deux especes, de donner en même tems à son Eglise le pouvoir d'en dispenser dans ces sortes d'occasions, ou autres semblables. Comment prouvera-t-on, qu'il ne l'a pas fait? car il l'a pû faire, & c'étoit une chose necessaire dans cette hypothese. Les Reformateurs n'en peuvent disconvenir, puisqu'ils en dispensent eux-mêmes. De qui ont-ils reçû ce pouvoir, si J. C. ne l'a pas même donné à son Eglise, eux qui croïent que c'est un précepte general & absolu?

Le sacrifice étant un mémorial de la Passion de JESUS-CHRIST, doit

On doit consacrer sous les

Deux eſpeces, c'eſt un precepte

repreſenter aux yeux de tout le monde par un ſigne ſenſible la ſéparation, qui s'eſt faite de ſon Corps & de ſon Sang ſur l'arbre de la Croix, & de quelle maniére ce Corps & ce Sang terreſtre a été comme anéanti dans le tombeau, pour reſſuſciter en gloire & d'une maniére toute ſpirituelle. C'eſt pour cela que JESUS-CHRIST a établi ce Miſtere ſous les deux eſpeces, & qu'elles ſont de précepte dans la célebration, & non pas dans l'adminiſtration de l'Euchariſtie. C'eſt ainſi que l'Egliſe a toûjours entendu ces paroles, *bûvez-en tous.* C'eſt pourquoi le Concile VII. de Tolede a ordonné, que ſi un Prêtre aïant commencé ce Sacrifice, c'eſt à dire aïant conſacré le pain, venoit à tomber en foibleſſe, & ne pouvoit l'achever, il faudroit le faire achever par un autre, afin qu'il ne demeurât pas imparfait, & c'eſt une pratique qui eſt generalement ſuivie par tout le monde dans de tels accidens.

Conc. Tolet. VII. can. 2.

Pourquoi la Communion ſous les deux eſpeces s'eſt inſenſiblement abolie.

Comme l'Egliſe a toûjours été perſuadée, qu'une ſeule eſpece étoit ſufiſante, pour recevoir l'integrité du Sacrement, & le fruit qui y eſt attaché, il ne faut pas s'étonner ſi la coûtume de recevoir les deux eſpeces s'eſt inſenſiblement abolie. On s'abſtenoit aiſément de la coupe,

puiſqu'elle ne pouvoit être d'aucune utilité particuliere, & qu'étant facile à répandre, & impoſſible à ramaſſer, on s'expoſoit au plus grand de tous les maux, qui ſont à craindre, qui eſt la profanation du Sang de JESUS-CHRIST, dont on n'avoit peut-être que trop d'exemples. Ce n'étoit point une crainte ridicule, comme le prétend Monſieur Maſius, puiſqu'elle a toûjours été dans tous les fidelles. Nous ne pouvons ſoufrir, dit Tertulien, qu'avec une extrême douleur, qu'il tombe à terre la moindre parcelle du pain, que nous conſacrons, & la moindre goûte du calice, que nous beniſſons. *Calicis aut panis etiam noſtri aliquid decuti in terram anxie patimur.* Origêne ſe ſert de cette crainte, qui étoit imprimée dans le cœur de tous les fidelles, & qu'ils avoient puisée comme dans le centre même de la Religion de JESUS-CHRIST, pour leur aprendre le ſoin qu'ils devoient avoir de recueillir juſqu'aux moindres veritez de la parole de Dieu, lorſqu'on leur anonçoit. Je veux, dit-il, vous faire reſſouvenir des devoirs de vôtre réligion par des exemples. Vous ſçavez, vous qui avez coûtume d'aſſiſter à la celebration des ſaints Myſteres, quel ſoin vous de-

« On avoit « une grand « crainte de répandre le « Sang de Jesus-Chriſt dans les premiers tems. *Tertul. l. de Coron. Milit. c. 3. an. 199.*

» vez prendre, lorſque vous recevez le
» Corps de Nôtre-Seigneur, de le garder
» avec tout le reſpect & l'exactitude poſſi-
» ble, de peur qu'il n'en tombe à terre
» la moindre parcelle, & qu'il ne vous
» échape la moindre petite choſe de ce don
» ſacré. Car ſi par vôtre negligence il en
» étoit tombé quelque choſe, vous vous
» croiriez tres coupables, & vous auriez
» grande raiſon. Or ſi vous uſez d'une
» telle précaution, comme vous y êtes obli-
» gez, lorſqu'il s'agît de conſerver le Corps
» de JESUS-CHRIST, croïez-vous,
» que vous ne deviez pas auſſi faire la mé-
» me choſe à l'égard de ſa parolle, & que
» ce ſoit une moindre faute de la laiſſer
» perdre par negligence? *Volo vos admo-*
nere Religionis veſtræ exemplis. Noſtis
Orig. Hom. 13. in levit. in cap. 25. *qui divinis Myſteriis interreſſe conſueviſ-*
tis, quomodo cum ſuſcipitis corpus domi-
ni cum omni cautelâ & veneratione ſer-
vatis, ne ex eo parum quid decidat, ne
conſecrati muneris aliquid dilabatur. Reos
enim vos creditis, & rectè creditis, ſi
quid inde per negligentiam decidat; quod
ſi circà corpus ejus conſervandum tanta
utimini cautelâ, & meritò utimini,
quomodò putatis minoris eſſe piaculi ver-
bum Dei neglexiſſe, quam corpus ejus?

C'étoit un avertiſſement tres-impor-

tant, qu'on donnoit aux nouveaux batiſez avant que de leur donner l'Euchariſtie, comme il paroît par la 5e Catecheſe Myſtagogique de ſaint Cyrille de Jeruſalem. *Recevez*, dit-il, *dans le fond de cette main* (diſposée comme il vient de le marquer) *le Corps de* JESUS-CHRIST *en diſant*, Amen; *& aprés l'avoir porté à vos yeux avec précaution, pour les ſanctifier par ſon atouchement, mangez-le; mais prenez garde, qu'il n'en tombe rien; car ſi vous en perdiez quelque, choſe c'eſt comme ſi vous aviez perdu un de vos membres.* προσέχων μὴ παραπολέσῃς ἐκ τούτου αὐτῶν; ὅπερ γὰρ ἐὰν ἀπολέσῃς τοῦτῳ ὡς ἀπὸ οἰκείου δηλονότι ἐζημιώθης μέλους. Il ſe ſert enſuite d'une comparaiſon familiere, pour faire voir de quelle conſequence il eſt de ne pas s'expoſer à un tel danger. *Car ſi quelqu'un*, dit-il, *vous donnoit de la poudre d'or, ne la garderiez-vous pas avec toute l'exactitude poſſible, & ne feriez-vous pas tout ce qui ſeroit neceſſaire pour empêcher, qu'il ne s'en perdît la moindre choſe, & pour n'en ſoufrir aucun domage? Combien devez vous donc prendre plus de ſoin & avoir plus de circonſpection, pour ne pas laiſſer tomber la moindre petite parcelle d'une choſe, qui eſt bien plus pré-*

tieuſe que l'or, & que toutes les pierreries les plus eſtimées ? ὁ πολλῷ ἂν μᾶλλον ἀσφαλέστερον τῶν χρυσίων καὶ λίθων τιμίων τιμωτέρων διαφερησεις ὑπὲρ τοῦ μὴ ψίχαν σοι ἐπεσεῖν.

Saint Jean Chryſoſtome marque encore la même choſe dans la lettre, qu'il écrivit à Innocent I. touchant l'injuſtice & l'inhumanité, que Theophile d'Alexandrie avoit exercée contre lui, en le ſacrifiant à la haine de l'imperatrice Eudoxia par le Conciliabule, qu'il avoit tenu dans un Faubourg de Calcedoine. Il raconte comment une troupe de Soldats s'étoit jettée tumultueuſement dans ſon Egliſe le Samedi-Saint, pendant qu'il étoit occupé aux ſacrez myſteres, & s'étoit emparée de l'Autel les armes à la main, ayant chaſſé ſon Clergé, diſperſé les filles & les femmes, qui étoient dépoüillées & prêtes à recevoir le ſaint Batême, & teint même de leur Sang les eaux de la Piſcine. *Mais ils n'en demeurerent pas là*, dit-il, *ils pouſſerent le carnage plus loin. Quelques-uns de ces Soldats, dont pluſieurs n'étoient pas batiſez, comme nous l'avons apris enſuite, entrerent dans le Sanctuaire, où les ſaints Myſteres étoient cachez, foüillerent dans les lieux les plus ſecrets, & le tres-ſacré Sang de* JESUS-CHRIST *fut*

Epiſt. ad Innoc. I. apud Pallad. in vitâ S. Joan. Chryſoſt. & apud Nicephor. L. 13. Hiſt. Ec 6. 29.

répandu dans cet horrible tumulte, sur leurs habits, & l'on commit tous les crimes, qui se seroient pû commettre, si nous étions tombez entre les mains des Barbares?

Gratian aporte plusieurs Canons, qui ont été faits dans les siécles passez par lesquels on impose de rigoureuses penitences aux Ecclesiastiques, que par negligence auroient été cause d'une telle profanation. *Gratian. de consecr. dist 2. Can. 26. 28. &c.*

Si une telle crainte supose la Transubstantiation, comme dit Monsieur Masius, il faut necessairement, qu'il convienne, qu'on a toûjours crû la Transubstantiation, puisqu'on a toûjours eu cette crainte. Mais il est tres-certain, que cette crainte supose la permanence du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, & fait voir qu'on n'a jamais crû, que ce Sacrement consistât dans le seul usage, comme le prétendent les Lutheriens.

Le Concile de Constance a donc eu raison de déclarer, que la coûtume de Communier sous une seule espece *a été justement établie, pour éviter le danger & le scandale.* Bien loin donc qu'on ait fait aucune violence pour ôter la Coupe, au contraire il en auroit falu faire, pour la faire recevoir, puisqu'il n'y a personne qui veüille s'exposer de son bon gré, & sans necessité au péril de

profaner le Sang de JESUS-CHRIST.

Mais ce Concile, avoüe, dit Monſieur Maſius, *que ç'a toûjours été l'uſage de l'Egliſe ancienne.* Il eſt vrai, que dans la primitive Egliſe on recevoit ordinairement, & communément les deux eſpeces; mais, il eſt vrai auſſi qu'on n'en recevoit ſouvent qu'une ſeule, ce qui ſuffit pour faire voir qu'il eſt tres-faux de dire que c'eſt un ſacrilege de séparer les deux eſpeces, & qu'il ait falu uſer de violence & de tyrannie pour cela. Et pour en être pleinement convaincu, il ne faut que faire attention ſur diverſes coûtumes, qui s'obſervoient dans les premiers tems touchant la Communion, qui ne peuvent s'acorder avec la diſtribution des deux eſpeces.

Part. 2. ch. 4. pag. 91.

Souvent on ne recevoit qu'une ſeule eſpece dans les premiers tems comme il paroît par diverſes coûtumes,

La premiere qui ſe preſente dans l'antiquité étoit d'envoïer la Communion aux abſens; c'eſt à dire à ceux, qui étoient détenus en priſon pour la foi, ou qui pour cauſe legitime connuë à l'Egliſe ne pouvoient aſſiſter aux aſſemblées des fideles, pour la recevoir lorſqu'on faiſoit le Sacrifice. Saint Juſtin nous parle de cette coûtume dans ſon Apologie à Antonin le Debonnaire, qui tient la ſeconde place dans l'ordre de ſes Ouvrages, & qui

On envoyoit l'Euchariſtie aux abſens.

cependant eſt la premiere ſelon l'ordre des tems. *Celui*, dit-il, *qui preſide à nos aſſemblées aïant achevé les actions de graces, & tout le peuple lui aïant répondu par une priere pleine d'allegreſſe; ceux, que nous apelons Diacres parmi nous, diſtribuent le pain, le vin & l'eau qui ſont devenus l'Euchariſtie par cette action de graces, & les portent aux abſens.* Il dit la même choſe dans la page ſuivante. Comment auroit-on porté la Coupe dans ces priſons & dans les noirs cachots, où ces ſaints Martyrs étoient enchaînez? & comment auroient-ils pû recevoir l'eſpece du vin dans ces afreuſes tenebres ſans expoſer le Sang de JESUS-CHRIST à être répandu ſur le fumier, où ils étoient? *Juſtin. apol. 2. verſ. finem.*

La ſeconde coûtume étoit d'envoyer l'Euchariſtie aux Egliſes les plus éloignées, pour marque de Communion. Nous en avons pluſieurs exemples dans l'Hiſtoire Eccleſiaſtique. Le premier ſe trouve dans le fragment de la lettre, que ſaint Irenée écrivit au Pape Victor, pour le détourner de retrancher les Egliſes d'Aſie, qui celebroient la Pâque differemment des autres, aleguans qu'ils tenoient cette coûtume de ſaint Jean même, qui les avoit gouvernées. Il lui re- *On envoyoit l'Euchariſtie aux Egliſes les plus éloignées en ſigne de Communion.* *Apud. Euſeb. l. 5. Hiſtor. Eccl. cap. 24.*

montre, que les Prêtres qui avoient gouverné la même Egliſe que lui, avant le Pape Soter, c'eſt-à-dire avant l'an 175, qui étoient Anicet, Pie, Hygin, Teleſphore, Sixte, avoient toûjours conſervé l'union, & la paix avec ces mêmes Egliſes, qu'il vouloit retrancher, quoiqu'elles ne celebraſſent pas la Pâque au même tems, que celle de Rome; & que lorſque les Evêques de ces Egliſes venoient à Rome, ces ſaints Papes les recevoient charitablement, & que bien loin qu'aucun d'eux ait pensé à les ſéparer de ſa Communion, au contraire ils leur envoyoient l'Euchariſtie. On ne peut douter, que ces premiers Pontifes, qui ont gouverné l'Egliſe dés ſon berceau, ne fiſſent la même choſe à l'égard des Evêques, qui étoient répandus dans toutes les autres Provinces, autant qu'il étoit poſſible, & particulierement de ceux qui préſidoient aux grands Sieges, & que ceux-ci ne l'envoyaſſent pareillement aux Egliſes, ſur leſquelles ils avoient quelque Juriſdiction, pour marque d'une union parfaite en JESUS-CHRIST. Nous liſons même un decret dans la vie du Pape Melchiade, qui le marque aſſez poſitivement. Ce decret porte, *qu'on envoieroit aux Egliſes du pain*

qu'on avoit offert dans le Sacrifice & qui avoit été consacré par l'Evêque, & s'appelloit du pain levé. Et nous voyons dans celle du Pape Sirice, qu'il défendit aux Prêtres, qui n'auroient pas reçû de ce pain consacré par la main de leur Evêque le Dimanche, de celebrer pendant toute la semaine. Ce qui marque que c'étoit la coûtume generale de toute l'Eglise d'envoyer ainsi l'Eucharistie en signe de Communion. Or il est certain, qu'on n'envoyoit qu'une seule espece; encore les accidens, qui en ariverent, firent bien-tôt retrancher cette coûtume. Elle commença à s'abolir en Orient, où les Evêques se contenterent d'abord d'envoyer une seule fois par an l'Eucharistie aux Prêtres de leur Dioceze, & les Dimanches ordinaires des Eulogies, ou du pain beni seulement en signe de Communion; & il fut enfin défendu vers la fin du quatriéme siécle dans le Concile de Laodicée de jamais l'envoyer. Et quoique cette coûtume durât encore long-tems aprés en Occident, cependant les decrets de Melchiade & de Sirice ne furent pas long-tems sans recevoir un juste temperament, comme il paroît par la réponse, que fit Innocent I. a Decentius, qui le consultoit sur cela. Car

Ex. l. Pontific Damas.

La coûtume voyer l'Eucharistie en signe de Communion abolie au quatriéme & cinquiéme siécle.

Concil. Laodic. Can. 14. an. 364.

Epiſt. 5. ad Decent. n. 5. il lui déclare, *qu'il ne croyoit pas, qu'il fût à propos d'envoyer ce Sacrement aux Paroiſſes éloignées, parce qu'il ne faloit pas porter bien loin les Sacremens, & que pour lui il ne les envoyoit point aux lieux où on avoit coûtume d'enterrer les fidelles*, c'eſt-à-dire hors de Rome, *les Prêtres, qui y étoient ayant la permiſſion de conſacrer ce pain eux-mêmes.*

Pourquoi on a aboli cette coûtume.

Il paroît par ce decret, que la raiſon, qu'on avoit eûe de changer cette coûtume étoit la crainte, que le ſacré Corps de JESUS-CHRIST ne fût profané; *quia non longè portanda ſunt Sacramenta*, & peut-être étoit-il encore arivé de nouveau quelque accident ſemblable à celui, qui ariva du tems d'Etienne I. en la perſonne d'un Acolyte nommé Taiſice, qui fut tué par des Payens en portant l'Euchariſtie de cette maniere à des Egliſes éloignées par l'ordre de ce ſaint Pape.

In act. Steph. I. apud Surium in Martyrol. Uſuardi, Bedæ, Romano ad 15. Auguſt.

Mais quoi qu'il en ſoit, ſi la profanation du Corps de JESUS-CHRIST, qu'on aprehendoit plus que toutes choſes, a été cauſe, qu'on ait changé cette coûtume dans toute l'Egliſe, comment auroit-on donc porté l'eſpece du vin, puiſqu'il étoit impoſſible qu'il n'en fût arrivé mille

profanations ? Lorſqu'on ſubſtitua à la place du Corps de JESUS-CHRIST des Eulogies, c'eſt-à-dire du pain beni, pour entretenir encore une ombre de cette coûtume, on ne s'aviſa pas d'envoyer du vin avec ce pain. On croyoit dont que ce pain ſeul pouvoit repreſenter une Communion parfaite ſous une ſeule eſpece.

On n'a jamais envoyé l'eſpece du vin aux Egliſes aux quelles on envoyoit l'Euchariſtie en ſigne de Communion.

La troiſiéme coûtume étoit de porter l'Euchariſtie aux malades, lorſqu'ils ne l'avoient pas en leur maiſon. Or il eſt tres-certain, qu'on ne l'a leur donnoit, que ſous une ſeule eſpece. Nous en avons une preuve évidente dans l'Hiſtoire de Serapion, que ſaint Denis d'Alexandrie, qui vivoit vers le commencement du troiſiéme ſiécle, écrivit à Fabien d'Antioche, comme une choſe tres-digne de remarque. Ce S. Evêque avoit ordonné, que ſi quelqu'un ayant demandé la penitence, où y étant actuellement pour un crime, qu'il auroit commis, venoit à tomber malade, & en danger de mort, on lui acordât non ſeulement la penitence, s'il n'y étoit pas encore reçû, mais même l'abſolution & le ſaint Viatique. Un Vieillard nommé Serapion ayant ſacrifié aux Idoles pendant la perſecution, & étant actuellement en penitence, tomba malade, perdit la parole pendant trois

On portoit la ſainte Euchariſtie aux malades ſous la ſeule eſpece du pain. *Apud Euſeb. l. 6. Hiſt. Ecc. cap. 36.*

jours, demeura ſans ſentiment & preſque ſans aucune marque de vie. Etant revenu il envoya chercher le Prêtre, c'eſt-à-dire le Curé du lieu, où il étoit, mais le Prêtre étoit auſſi malade, & ne pouvant venir à lui, il lui envoya une petite partie de la ſainte Euchariſtie, qu'il gardoit dans ſa maiſon, & ordonna qu'on l'humectât dans un peu de vin, afin que ce Vieillard la pût avaler. Ceci marque donc encore qu'on ne la donnoit à ceux, qui étoient en cet état, que ſous une ſeule eſpece.

En effet ſaint Paulin dit dans la vie de ſaint Ambroiſe qu'Honorat Evêque de Verceil, donna le Viatique à ce Prelat à la fin de ſes jours, ſous la ſeule eſpece du pain, & qu'ayant reçû le Corps de JESUS-CHRIST il mourut auſſi-tôt qu'il l'eût avalé. L'Auteur de la vie de ſaint Baſile, qu'on attribue à ſaint Amphilochius Evêque d'Icone, qui vivoit de ſon tems, dit pareillement, que ce ſaint Evêque communia avant que de mourir, ſous la ſeule eſpece du pain.

On donnoit l'Euchariſtie aux enfans ſous l'eſpece du vin.

La quatriéme coûtume étoit de donner l'Euchariſtie aux petits enfans. S. Cyprien nous fait voir par un fait miraculeux, qu'il raporte avec pluſieurs autres dans ſon livre des Lapſes, qu'elle ſe prati-

quoit en Afrique, & qu'on ne la donnoit à ces enfans, que ſous l'eſpece du vin. Saint Auguſtin nous marque la même choſe, lorſqu'il dit en parlant contre les Pelagiens, *ſi les enfans ne ſont point tombez dans la mort par le peché originel, pourquoi leur donne-t-on à boire le Sang de* JESUS-CHRIST ; *qui procede de la reſſemblance de la chair du peché, & qui a été verſé pour les pechez, afin qu'en le buvant ils boivent la vie* ? Il n'eſt pas le ſeul, qui ſe ſoit ſervi de ce raiſonnement contre les Pelagiens. Innocent I. & l'Auteur de l'Ouvrage, qui porte pour titre Hypognoſticon, qui a été long-tems attribué à S. Auguſtin, ſe ſont ſervis du même principe contre ces heretiques.

S. Cypr. Sermone de Lapſis.

S. Aug. l. 2. oper. imperfecti c. 30.

Innoc. I. Epiſt 19. ad Conc. Milevi. inter Auguſtin. N E. 81. al. 93. n. 5.

L. hypog. c. 5.

Il eſt certain qu'on donnoit autrefois à tous ceux qu'on batiſoit l'Euchariſtie & la Confirmation tout enſemble. Ce qui fait que les Peres, qui parlent de ce qui ſe faiſoit, lorſqu'on adminiſtroit le Batême ſolemnellement, parlent auſſi preſque toûjours de ces deux Sacremens ; & S. Jerôme ſupoſe qu'on ne devoit jamais faire autrement, lorſqu'il dit qu'un Diacre nommé Hilaire, qui avoit commencé une nouvelle hereſie, ne pouvoit

S. Hieron. dialogo adv. Lucifer. c. 8.

pas même uſer du pouvoir, que lui donnoit ſon ordre & ſon miniſtere, d'adminiſtrer le Batême, puiſqu'il ne pouvoit donner au même tems l'Euchariſtie, ne la pouvant faire.

On donnoit encore l'Euchariſtie aux enfans nouveaux baptiſez au 8. 9. & 13 ſiécle.

On gardoit encore cette coûtume au 8. & 9. ſiécle, comme il paroît par tout ce qu'on a écrit dans ces tems touchant les divins Offices. Guillaume Durand, qui a écrit ſur la même matiere à la fin du 13. ſiécle nous marque, que cela ſe faiſoit encor de ſon tems; ce qui prouve encore invinciblement, qu'on donnoit l'Euchariſtie ſous une ſeule eſpece dés le commencement de l'Egliſe à ceux, qui ne pouvoient la recevoir ſous les deux, comme les Grecs le font encore aujourd'hui.

On gardoit l'Euchariſtie dans les Egliſes dans les premiers ſiécles.

La cinquiéme coûtume étoit de garder l'Euchariſtie, pour la donner à ceux, qui vouloient y participer hors le tems du Sacrifice. Nous avons des preuves de cette coûtume dans l'Oraiſon funebre de ſainte Gorgonie, laquelle fut guerie miraculeuſement d'une maladie extraordinaire, dont elle avoit été ſaiſie par tout ſon corps, s'étant allée proſterner pendant la nuit au pied de l'Autel, où étoit ce précieux Dépôt, comme ſaint Gregoire de Nazianze ſon frere le raconte dans

cet Ouvrage : & dans celle que ſaint Ambroiſe fît à ſon frere Satyre, où il raconte que s'étant trouvé dans un vaiſſeau prêt à faire naufrage, n'étant encore que Catecumêne, il ſe ſaiſit de la ſainte Euchariſtie, l'atacha à ſon col dans un un linge tres propre & en mettant toute ſa confiance en J. C. qu'il portoit, ſe jetta à la Mer & fut ſauvé. Ceci fait voir qu'on conſervoit la ſainte Euchariſtie, dans les Egliſes, dans les Oratoires, & par tout où il y avoit des fidelles. Car les penitens, les Catecumênes, les étrangers, les priſonniers qui ne l'avoient point chez eux & pluſieurs autres, à qui elle pouvoit manquer, tombans en peril de mort, on étoit obligé de leur porter & de leur adminiſtrer ce ſaint Viatique lorſqu'ils étoient diſpoſez à le recevoir par la reconciliation, s'ils étoient en penitence ; ou par le batême, s'ils étoient Catecumênes ; ou par l'abſolution s'ils étoient dans le peché ; ou par une ſainte ferveur, s'ils étoient dans les fers pour la foi.

Outre cela les Peres du ſaint Concile de Nicée défendirent aux Diacres de l'adminiſtrer aux Prêtres, & une ancienne édition, que Rufin a ſuivie, ajoûte à ce Canon, que *les Diacres pourront la*

Conc. Nic. Can. 18. Rufin. l. 1. c. 6. hiſt. Eccl.

Les Diacres ont pouvoir de distribuer l'Eucharistie.

prendre eux-mêmes à l'absence de l'Evêque, & du Prêtre, & la distribuer aux autres. Ce Canon est le 20. chez Rufin & le 24. dans l'édition Latine, qu'il a suivie.

Ils ont gouverné des Eglises. *Conc. Eliber. can. 77. Conc. Tarrac. can. 7. an. 527. Conc. Trid. Sess 13. c. 6.*

Le Concile du Carthage IV. leur permit, non seulement de la prendre, & de la distribuer à l'absence du Prêtre & de l'Evêque, mais en sa presence même, pourvû que ce fût par sa permission. Nous voyons par les Conciles d'Elvire, & de Saragoce, qu'ils gouvernoient des Eglises; ce qui fait voir, comme dit le saint Concile de Trente, que la coûtume de garder l'Eucharistie dans le Sanctuaire, est si ancienne qu'elle étoit du tems du Concile de Nicée.

Conc. CP. sub. Menn. & Agap. act. 5. Suspension de l'Eucharistie. *S. Germ. CP. l. de rerum Eccl. contemplat.*

Nous voyons dans la vie de saint Basile attribuée à Amphilochius, & dans la plainte, que firent les Ecclesiastiques d'Antioche l'an 518. au Concile de Constantinople assemblé contre Severe auteur de la Secte des Severiens, qu'elle étoit suspenduë dans des Vases d'argent en forme de Colombe sur l'Autel & sur la Piscine. Et saint Germain de Constantinople apelle le Vase dans lequel on la gardoit dans son Eglise au commencement du huitiéme siécle περιστέριον, d'où nous est venu le mot de Ciboire. Or il est

certain, qu'on ne la gardoit que ſous l'eſpece du pain d'autant que celle du vin étoit trop facile à ſe répandre & à ſe corrompre. Auſſi dans tous ces lieux, que nous avons citez, n'eſt-il parlé que du Corps de JESUS CHRIST, ce qui prouve qu'on ne la donnoit que ſous cette ſeule eſpece dans ces cas extraordinaires.

La ſixiéme coûtume étoit de l'emporter chacun en ſa maiſon pour la recevoir chaque jour de la ſemaine, & les jours qu'on ne pouvoit pas faire des aſſemblées à cauſe de la perſecution. Les Peres des premiers ſiécles ont preſque tous parlé de cette coûtume, ſaint Clement d'Alexandrie, Tertulien, ſaint Cyprien, ſaint Cyrille de Jeruſalem, ſaint Baſile, ſaint Jerôme, &c. Cette coûtume fut abolie premierement en Eſpagne, l'an 380. au Concile de Saragoce, & encore vingt ans aprés dans le I. Concile de Tolede à cauſe des profanations, que les Priſcillianiſtes faiſoient du Corps de JESUS CHRIST. Ces Communions domeſtiques, qui ont duré quatre ſiécles entiers, & qui étoient beacoup plus frequentes, que celles, qui ſe faiſoient dans les Aſſemblées, ne ſe faiſoient donc que ſous la ſeule eſpece du pain; car jamais on n'a

Chacun emportoit l'Euchariſtie chez ſoi. *S. Clem. Alex. l. 1. ſtromat. ferè initio. Tertul. l. de orat. c. 14. l. 2. ad uxor. c. 5. S. Cypr. l. de lapſ. ſ. Cyril Hier. Catech. myſt. 5. ſ. Baſil. Epiſt. 289 ſ. Hier. l. adv. Iovin. Conc. Caſaraug. can. 3. Tolet. I. can. 14.*

donné celle du vin à emporter chez ſoi ; & les Peres ne parlent en tous ces lieux, que du Corps de JESUS-CHRIT. Cela démontre donc encore, qu'on a toûjours Communié ſous une ſeule eſpece.

Meſſe des préſantifiez où l'on ne communie que ſous une ſeule eſpece.

La ſeptiéme coûtume étoit la Meſſe des préſantifiez, c'eſt-à-dire dans laquelle le Prêtre ne conſacre point, & ſe ſert d'une hoſtie conſacrée auparavant pour Communier. Cela s'obſerve dans l'Egliſe Greque tous les jours de jeûne, & l'on ne conſacre pendant le Carême que le Samedi, & le Dimanche, comme il a été ordonné dans le Concile de Laodicée. Le Concile tenu dans le Palais de l'Empereur, qu'on apelle *In Trullo* a ordonné, qu'on conſacreroit encore le jour de l'Annonciation, lorſque cette fête arive dans le Carême. Cela s'obſerve dans l'Egliſe Latine ſeulement le Vendredi-Saint. Innocent I. dit que c'eſt une Tradition de ne point conſacrer ce jour & le ſuivant ; Socrate que de tout tems on ne conſacroit point ces deux jours de la Semaine-Sainte dans l'Egliſe d'Alexandrie. On ne Communie dans cette Meſſe que ſous une ſeule eſpece du pain, qu'on reſerve pour cela le jour précedent chez les Latins, & le Dimanche, pour toute la ſemaine chez

Conc. Laodic. can. 49. an. 364.
Conc. Quini-ſext. can. 53. an. 680.
Innoc. I. ep. ad Decent. Eug. n. 4.
Socr. l. 5. Hiſtor. Eccl. cap. 21.

les Grecs. Or cela s'eſt pratiqué de tout tems dans toute l'Egliſe, comme il paroît par les témoignages, que nous avons rapportez. Il faut donc conclure, qu'on a toûjours Communié ſous une ſeule eſpece au moins en certaines occaſions comme eſt celle-là, & par conſequent que les deux eſpeces ne ſont aucunement de precepte, ſinon pour ceux qui font le Sacrifice.

Quoique les Calviniſtes n'admettent point la préſence réelle, ils ne laiſſent pas de ſe trouver embaraſſez par ce raiſonnement. Car pour faire la conſecration du vin, il faut ſe ſervir des paroles de JESUS-CHRIST; autrement ce vin ne peut avoir cette vertu, que Calvin admet dans ce Sacrement, ni en ce cas paſſer pour une partie de ce Myſtere. C'eſt pourquoi quelques-uns ont dit, que ce vin, qu'on met dans le Calice pour faire cette ceremonie, & ſur lequel on ne prononce point les paroles de JESUS-CHRIST, ne laiſſe pas d'être conſacré par le contact d'une partie de l'Hoſtie, qu'on y mêle, & ils produiſent même quelques vieils Rituels où cela ſemble exprimé, pour prouver, que c'a toûjours été le ſentiment de l'Egliſe Romaine. Il eſt vrai, que ce vin reçoit une eſpece de

Embaras, & défaite des Calviniſtes par l'invention d'une maniere nouvelle de conſacrer.

ſanctification par l'atouchement du Corps de JESUS-CHRIST, mais il n'eſt pas pour cela conſacré, & ne peut paſſer pour une partie de ce Sacrement dans le ſentiment même des Calviniſtes & bien moins encore dans celui des Lutheriens. Car il faudroit prouver pour cela, que la conſecration ſe pouroit faire d'une autre maniere que JESUS-CHRIST ne l'a inſtituée, & ne l'a faite lui-même, & qu'il y a dans l'Egliſe deux manieres de faire l'Euchariſtie, ce qui n'a aucun fondement dans l'Ecriture, & ce qui eſt contraire à toute la Tradition. Et tous les Rubricaires du neuviéme ſiécle & des ſiécles ſuivants, qui diſent que ce vin eſt ſanctifié par l'atouchement du Corps de JESUS-CHRIST, diſent auſſi qu'il ne ſe fait point de conſecration, & qu'on ne reçoit point le Sang de JESUS-CHRIST ce jour là, excepté Amalarius. Mais outre que cet Auteur eſt plein d'erreurs, pour leſquelles l'Egliſe de Lion le condamna & le refuta dés ſon vivant, & enſuite Agobard qui fut Evêque de cette même Egliſe, il n'eſt pas certain qu'il ſoit l'Auteur de cette addition qui ſe trouve faite à ſon Livre des divins Offices dans quelques éditions, non plus que d'une autre, qui ſe trouve au 26.

Le L. d'Amalarius eſt plein d'erreurs & a été condamné par l'Egliſe de Lion. *Amalar. l. 1. de divin offic. l. 15. Melch.*

ch. du 4. Livre qui n'eſt pas moins conſiderable, que Melchior Hittorpius a remarquée. *Hittorp. in fine T. 10. Biblioth. patr.*

Mais quoi qu'il en ſoit, il n'y a que les Zuingliens, qui n'admettent qu'une figure toute nuë dans l'Euchariſtie, qui puiſſent ſe ſervir d'une telle réponſe. Car s'il ſe faiſoit une conſecration d'une eſpece par le contact de l'autre, les Lutheriens, qui veulent que ce Sacrement ne ſe faſſe que dans la manducation, perdroient leur procez auſſi bien que les Calviniſtes, qui y mettent une vertu ſurnaturelle produite par les paroles de JESUS-CHRIST. La réponſe des Calviniſtes ne peut favoriſer les Lutheriens.

On peut faire encore diverſes reflexions ſur la Diſcipline, que l'Egliſe a obſervée, touchant l'adminiſtration de ce Sacrement, qui peuvent convaincre tout homme raiſonnable, qu'on a toûjours communié ſous une ſeule eſpece en diverſes occaſions depuis le commencement de l'Egliſe, quoiqu'il ait été ordinairement libre à chacun de Communier ſous les deux.

1°. On voit beaucoup de Canons, qui ont été faits touchant la maniere de diſtribuer & de recevoir l'Euchariſtie ſous l'eſpece du pain, & pas un ſeul, au moins que je ſçache, qui ordonne de Divers Canons touchant la maniere de recevoir l'eſpece du pain.

quelle maniere on doit la recevoir, ou la donner ſous l'eſpece du vin, quoiqu'il ſoit bien plus difficile & plus dangereux de l'adminiſtrer ſous celle-ci, que ſous celle-là. Nous voïons par un Sermon de Céſaire d'Arles, qui a été long-tems attribué à ſaint Auguſtin, que les femmes la recevoient au 5. ſiécle ſur un petit linge, dont elles couvroient leur main. Cette coûtume paſſa en loi, & on en fit un Canon le ſiécle ſuivant au Concile d'Auxerre, dans lequel on ordonna, que celle qui auroit oublié d'aporter ſon Dominical (c'eſt ainſi qu'on apeloit ce petit linge) remettroit plutôt la Communion à quelqu'autre jour ſuivant, que de la recevoir dans la main toute nuë.

Conc. Al. viſſodor. c. 36. & 42. an. 578.

Il s'établit une autre coûtume en Orient au ſeptiéme ſiécle, qui étoit de la recevoir dans un petit vaſe d'or, d'argent ou de quelqu'autre matiere prétieuſe, ou tout au moins fort propre. Cela fut défendu au Concile *in Trullo*, & on ordonna, qu'on la recevroit dans la main toûte nuë, comme on avoit toûjours fait, & que cette maniere étoit plus agréable à Dieu, qui a fait l'Homme à ſon Image & reſſemblance, que de la recevoir en toute autre choſe, pour riche & pour prétieuſe

Conc. Quini ſext. can. 101. an. 692.

prétieuſe qu'elle pût être, & qu'on s'en aprocheroit les mains diſposées en forme de Croix, c'eſt-à-dire de la maniere que S. Cyrille de Jeruſalem l'a décrite dans ſa cinquiéme Catecheſe Myſtiagogique, & on défendit aux Prêtres ſur peine d'excommunication de l'adminiſtrer autrement.

Enfin un Concile de Roüen, dont Burchard, qui écrivit au commencement de l'onziéme ſiécle, raporte le Canon, ordonna que le Prêtre la mettroit immediatement dans la bouche, & défendit à qui que ce ſoit, ſinon aux Miniſtres de la toucher, pour empêcher les ſacrileges; & les énormes profanations, que les heretiques, les Juifs, & les impies pouvoient faire de cet adorable myſtere, & cette coûtume s'eſt enfin établie par toute l'Egliſe.

Divers cas qui demandoient des déciſions Canoniques ſi on avoit été obligé de recevoir les deux eſpeces.

Combien de Canons étoient ils neceſſaires, pour l'adminiſtration de l'eſpece du vin, ſi on avoit toûjours été obligé de la recevoir, & ſi l'on n'avoit jamais pû s'en diſpenſer? par exemple il n'auroit preſque pas été poſſible de donner le Calice aux malades ſans s'expoſer à un peril evident, de le répandre. N'auroit-on pas pourvû à ce danger? N'auroit-on pas encore déclaré ce qu'il faloit faire, lorſque

l'eſpece du vin venoit à manquer ; & ſi les derniers auroient pû Communier ſous une ſeule eſpece ou non ; ce qu'on auroit dû faire pour ceux, qui ne peuvent goûter de vin ; de quelle maniere on devoit conſerver l'eſpece du vin ; quand on ſeroit obligé de la renouveller de peur qu'elle ne ſe corompit ; ce qu'on devoit faire dans les lieux, où le vin eſt tres-rare ; quel crime on auroit commis en diviſant les deux eſpeces, & qu'elle peine y devoit être atachée, &c. Cependant nous ne trouvons rien de tout cela dans les Conciles, ce qui fait voir, que tant de précautions n'étoient pas beaucoup neceſſaires à cauſe du peu d'uſage qu'on faiſoit de l'eſpece du vin, particulierement lorſqu'il y avoit le moindre danger d'effuſion, ou la moindre difficulté à ſurmonter. Et ſi on y avoit pris garde de ſi prés, les Manichéens, qui ne la recevoient jamais, auroient-ils pû demeurer cachez parmi les Catholiques ? & auroit-il falu pour les éloigner de ce myſtere, la faire recevoir à tout le monde, comme on fît du tems de ſaint Leon, & du Pape Gelaſe ?

S. Leo. Serm. 4. in quadr.

Gelaſ. apud Grat. 3. p. diſt. 2. Ch. 3.

Il eſt vrai, que pour éviter le danger de répandre le Sang de JESUS-CHRIST en adminiſtrant le Calice, on s'aviſa en quelques lieux de tremper l'eſpece du

Origine de l'in-

pain dans celle du vin, afin de donner l'une & l'autre toute enſemble. S. Proſper marque, qu'un Prêtre donna à une fille poſſedée du démon une particule de l'Hoſtie ainſi trempée. Ce qui fait juger que cela ſe pratiquoit déja de ſon tems. Mais ſi le Canon que Gratian cite, eſt de Jules I. cela étoit défendu long-tems auparavant. Il eſt certain que cette pratique a toûjours été rejetée. Elle fut condamnée dans le Concile de Bragues l'an 675. Elle le fut encore dans l'onziéme ſiécle par Paſchal II. aïant recommencé en quelques lieux, & particulierement dans le Monaſtere de Cluni, comme il paroît par le Micrologue, qui vivoit vers l'an 1077. & par la lettre, que ce Pape écrivit à Pontius Abbé de Cluni. Elle fut encore condamnée dans un Concile de Londres, l'an 1175. ſous Alexandre III. Enfin cette coûtume a été défenduë par toute l'Egliſe ſans qu'on ſe ſoit jamais mis en peine de trouver un moïen auſſi commode que celui-là pour donner les deux eſpeces tout enſemble. Et parce que c'étoit particulierement aux malades qu'on la donnoit de cette maniere, Paſchal dit, que lorſqu'ils ne pouront pas conſumer l'eſpece du pain, on poura leur donner celle du vin ſeulement, comme

tinction, & comme elle a été rejetée en divers Conciles. *S. Proſp. de promiſſ. & prædict. Dei part. 3. de dimid. temp. c. 6. Grat. de conſecr. diſt. 2. can. cum omne. Microl. de Eccl. obſervat. c. 19. Paſcal. II. epiſt. 32. ad Pontium Abbat Cluni.*

aux petits enfans. On ne croïoit donc pas, que ce fût un sacrilege de recevoir l'une sans l'autre.

On n'a jamais consacré beaucoup de vin tout d'un coup.

2°. Il n'y a aucune aparence, qu'on ait jamais consacré tout d'un coup autant de vin, qu'il en eût falu dans les Eglises un peu considerables, pour faire communier tout le monde; & il ne paroît pas qu'il y ait jamais eu de vases capables d'en contenir une si grande quantité; car un vase de deux ou trois marcs d'or ou d'argent, comme étoient ceux, dont-il est parlé dans le Pontifical Romain attribué au Pape Damase, étoient bien éloignez de pouvoir en contenir autant, qu'il en faloit, pour faire la Communion dans l'Eglise de Rome; & Gregoire II. dit que c'est une chose contraire à la Tradition de consacrer dans plusieurs vases tout à la fois, & le défendit expressément. C'est pourquoi on se contentoit au neuviéme siécle, comme le marque l'Ordre Romain, de verser seulement quelques goutes du Sang de Jesus-Christ dans beaucoup de vin, pour donner de ce vin au lieu du Sang de JESUS-CHRIST aprés l'espece du pain; ce qui fait encore voir, que les Communions ne se faisoient ordinairement en ces tems-là, que sous une seule espece; car

Pont. Damasi in Sylvestro an. 315. & in Sixto III. an. 431.

Ordo Rom. de Offic. Missæ in fine.

ce vin qu'on donnoit à la place du Calice n'étoit pas le Sang de JESUS-CHRIST, mais une ſimple répreſentation, comme on fait encore en quelques Egliſes où l'on donne du vin aprés la Communion Paſcale. Il ne paroît pas même que cette coûtume d'y laiſſer tomber quelques goûtes du Sang de JESUS-CHRIST ſe ſoit pratiquée ailleurs, qu'à Rome, ni dans d'autres tems, que ceux où le Pape celebroit, parce que tous ceux, qui ont écrit des divins Offices depuis l'Ordre Romain, c'eſt-à-dire depuis le huitiéme ſiécle, comme Alcuin, Amalarius, Raban, Strabon, Beleth, Durand, &c. n'en ont parlé en aucune maniere; quoiqu'ils ſoient tres-exacts à raporter & à expliquer myſtiquement juſques aux moindres ceremonies.

Il faut donc neceſſairement convenir, que la Communion ſous les deux eſpeces a été permiſe dans les premiers tems; mais qu'elle n'a jamais été commandée generalement dans toute l'Egliſe quoiqu'en quelques endroits elle l'ait quelquefois été pour des raiſons particulieres, comme du tems du Pape Saint Leon pour connoître ceux de la Secte de Manichée, & qu'on a toûjours Communié ſous une eſpece, au moins en certains cas; que cette coûtume s'eſt établie avec juſte rai- La Communion ſous les

deux eſpeces étoit encore en uſage en quelques lieux au 13. ſiécle.

son, & s'obſervoit depuis long-tems avant le Concile de Conſtance preſque par toute l'Egliſe, ſans aucune réſiſtance, & ſans qu'on ait jamais fait aucune violence, pour ôter la Coupe aux fidelles. S. Thomas dit qu'elle étoit encore en uſage en quelques Egliſes de ſon tems, c'eſt à-dire vers la fin du treiziéme ſiécle, & perſonne ne ſe plaignoit de ce qu'elle étoit abolie dans les autres, & l'on ne s'eſt jamais mis en peine de vouloir la rétablir.

S. Thom. in poſtilla ſuper Ioan. lect 7. in cap 6 & in 4. ſent. diſt. 12. q. 2. in reſp. ad 3. Inſummâ 3. p q 80 ar 12. argũ ſed contrà.

Mais pourquoi permirent-ils, il y a quelques ſiécles, dit Monſieur Maſius, *aux Bohemiens de Communier ſous les deux eſpeces? Quelle autre raiſon en auroient-ils, ſinon que dans leur conſcience ils étoient convaincus de la verité? Et pourquoi encore aujourd'hui nous promettent-ils la reſtitution du Calice, ſi nous voulons nous ſoûmettre au Pape & prendre le joug, que nous avons ſecoüé?* Il eſt vrai, que les Huſſites ſe voyans preſqu'abatus par la défaite de leur armée proche de Prague, demanderent à ſe réünir à l'Egliſe, à condition, qu'on leur acorderoit la liberté de Communier ſous les deux eſpeces, ſe raportans au Concile de Bâle, qui étoit alors aſſemblé, de juger ſi les deux eſpeces étoient de droit divin ou

Monſieur Maſius. 2. Partie. chap. 5. pag. 56.

Pourquoi on acorda la Communion ſous les deux eſpeces aux Huſſites dans le Concile de Bâle.

Æneas Sylvius de

non, & promettans de recevoir sa décision avec respect : faisans d'ailleurs profession de croire tout ce que croit l'Eglise, de s'y soumettre en toutes choses pour l'avenir, & d'enseigner au peuple en donnant la Communion sous les deux especes, qu'on reçoit le Corps & le Sang entierement sous chacune en particulier, & en outre ce que le Concile jugeroit à propos. *Bohem. Orig. & gestis. cap. 52.*

Ceux de Moravie demanderent aussi à se réünir aux mêmes conditions. Cela fut proposé ainsi aux Députez de l'Empereur Sigismond, & à ceux du Concile Ratisbone, l'an 1435. & l'on en fit un traité, qui s'apela *Compactatum*. Le Concile déclara le 29e. Octobre de la même année, aprés avoir examiné l'affaire & le traitté, qu'il étoit prêt à les recevoir à ces conditions. Mais cela ne fut pas executé, parce que Roxisane eut l'insolence de donner la Communion sous les deux especes en presence des députez du Concile, sans attendre la décision, ni faire ce qu'il avoit promis ; mais disant aucontraire qu'il soûtenoit, qu'on ne devoit & qu'on ne pouvoit jamais la donner autrement, & qu'il vouloit qu'on ajoûtât plusieurs clauses au traitté, dont on n'avoit point parlé. On fit ce qu'on put pour fai-

re revenir ces opiniâtres de cette erreur ; mais ce fut inutilement, & deux ans aprés on renouvela le decret du Concile de Conſtance.

Seſſ 30. an. 1437. 22. die Decemb.

Inappend. Conc. Baſil.

Voilà le fait tel qu'il ſe trouve exposé dans les actes du Concile & dans l'Hiſtoire d'Æneas Sylvius, qui aſſiſta à ce Concile, & qui fut depuis Pape ſous le nom de Pie II. Si les Lutheriens & les autres Heretiques demandoient à ſe réünir à l'Egliſe aux mêmes conditions, on les recevroit volontiers, parce que la Communion ſous les deux eſpeces n'eſt qu'un point de diſcipline, que l'Egliſe peut changer, quand elle le juge à propos : mais de croire que le Coupe eſt une partie eſſentielle au Sacrement comme au Sacrifice, & que c'eſt un ſacrilege de recevoir une eſpece ſans l'autre, c'eſt un hereſie condamnée par la pratique de l'Egliſe, qui a toûjours été contraire, ce qui eſt une preuve évidente de la Tradition ; & il eſt notairement faux qu'on ait jamais promis aux Proteſtans de les recevoir ſans l'abjurer auſſi bien que toutes les autres.

CHAPITRE VII.

Que l'ambition n'a pû cauſer aucun changement dans la Doctrine de l'Egliſe.

IL importe peu aux Protoſtans, que la verité ſe trouve dans ce qu'ils avancent, pourvû qu'il y ait quelque eſpece d'aparence, & qu'ils puiſſent dire, qu'ils n'avancent rien ſans fondement. Le principe de tous les maux, qu'ils trouvent dans l'Egliſe, & la cauſe de leur ſéparation eſt l'autorité du Pape. C'eſt pour cela qu'ils ſe ſont apliquez d'une maniere extraordinaire à rechercher l'Origine, & la cauſe d'une telle puiſſance, & par tout ils diſent & ils publient, que ç'a été l'ambition, qui a élevé l'Evêque de Rome, & qui l'a placé au-deſſus des autres.

Il eſt certain, que l'homme eſt naturellement ſuperbe & tâche de s'élever autant qu'il peut; mais comme ce vice eſt commun, s'il en porte quelques-uns à s'élever, il porte auſſi les autres à les en empêcher. Perſonne ne veut ſe ſoûmettre, qu'à ceux, dont la ſuperiorité eſt

L'ambition qui porte les uns à s'élever empêche les autres de ſe ſoûmettre.

inconteſtable, encore cela paroît-il aſſez difficile, & ſi on eſt obligé d'élever quelqu'un, il faut que ce ſoit une choſe neceſſaire, & qu'il y ait une place qui le demande, ou que la force y contraigne. Les Proteſtans ne diſconviennent pas, qu'il n'y ait toûjours eu des Evêques à Rome depuis ſaint Pierre, c'eſt une choſe trop certaine, & trop évidente dans toutes les Hiſtoires; mais la queſtion conſiſte à ſçavoir s'ils ont pû s'élever inſenſiblement au-deſſus de tous les autres par un motif d'ambition. C'eſt ce que prétendent tous les heretiques du ſiécle paſsé & voici comme les Lutheriens en parlent.

Sentiment de Luther touchant le commencement de la primauté.

Luther dit dans un écrit, qu'il publia touchant la conference, qu'il eut avec le Cardinal Cajetan l'an 1518, qu'il avoit peu reſpecté l'autorité du Pape dans cette conference; parce qu'il trouvoit étrange, qu'on rejettât de l'Egliſe, les Chrêtiens de tout l'Orient, & de toute l'Afrique, qui n'ont jamais reconnû l'autorité du Pape & qui n'ont jamais entendu les paroles de l'Evangile, dont on ſe ſert pour la prouver, comme on les explique aujourd'hui. Que du tems de ſaint Gregoire on ne donnoit point au Pape le nom d'Evêque Univerſel, & qu'il s'étoit lui-même

T. 1. oper. Luth. fol. 213. edit. Witemb. an. 1582.

soulevé contre ce titre.

Il dit dans les resolutions touchant la dispute de Lipsic, qu'il publia l'année suivante, que si le Pape étoit au dessus des autres Evêques, ce n'étoit que de droit humain, & que c'étoit Constantin IV. Empereur des Grecs, qui l'a ordonné ainsi, comme Platine le marque dans la vie de Benoît II. Mais que les autres Evêques n'avoient pas voulu se soûmettre à cette Loi. Benoît II. fut élû le 20. Août de l'année 684. Ce sont là les préludes de la primauté selon Luther. *Ibid. fol. 213.*

Monsieur de Rechemberg n'a pas voulu s'en tenir à l'époque de son Patriarche, il a crû, qu'il faloit remonter plus haut. *Dans le 7. siécle*, dit-il, *Boniface III. Evêque de Rome établit la primauté dans l'Eglise par le secours du parricide Phocas Empereur & fut le premier, qui se fit apeler l'Evêque Ecumenique, quoique son predecesseur Gregoire le Grand eût dit, qu'il n'y a que l'Antechrît ou son precurseur, qui pût s'apeler ainsi.* Il y a environ 80. ans entre ces deux époques. Il est certain qu'elles sont aussi vraies l'une que l'autre, comme nous le ferons voir ailleurs, & cette contrarieté de sentimens sur un fait historique d'une telle importance, ne le fait que trop voir; *Sentiment de Monsieur de Rechemberg diferent de celui de Luther. L. de haref. & Schism. cap. 8.*

mais le fondement de l'un & de l'autre eſt digne de conſideration.

Fondement de Luther manifeſtement faux,

Luther ſe fonde ſur le raport de Platine : il ne faut donc que conſulter cet Hiſtorien, pour voir le fait, & en même tems, pour voir la mauvaiſe foi de ce Reformateur. *L'Empereur Conſtantin IV*, dit Platine, dans la vie de Benoît II, *touché de la ſainteté de cet homme fit un Edit, par lequel il ordonna, que dans la ſuite celui qui ſeroit élû par le Clergé, le peuple, & l'Armée Romaine, pour être Souverain Pontife, ſeroit au même tems reconnu, pour le veritable Vicaire de* JESUS-CHRIST *ſans atendre la confirmation de l'Empereur, qui faiſoit ſa réſidence à Conſtantinople, ni de l'Exarque, qui gouvernoit l'Italie, comme on avoit coûtume auparavant ; car il faloit avoir l'aprobation de l'Empereur, ou de celui qui tenoit ſa place en Italie, lorſqu'on faiſoit un Pape, afin que l'élection fût valable.* Cela veut-il dire, que Conſtantin IV. a ordonné, que l'Evêque de Rome ſeroit au deſſus de tous les autres Evêques du monde ? Les Empereurs s'étoient attribuez le droit de confirmer l'élection des Papes, & prétendoient, qu'elle étoit nulle, à moins qu'ils ne l'euſſent confirmée, eux ou l'Exarque d'Italie ; Conſtantin étant touché

de la sainteté de Benoît II. affranchit l'Egliſe de cette ſervitude, par un Edit public. *Conſtantinus Imperator hominis ſanctitate permotus ſanctionem miſit, ut deinceps quem Clerus, populus, exercituſque Romanus in Pontificem elegiſſet, eundem ſtatim verùm Chriſti Vicarium eſſe omnes crederent, nulla aut Conſtantinopolitani principis, aut Italiæ Exarchi expectata autoritate, ut anteà fieri conſueverat; id enim ratum erat in creando Pontifice, quod princeps confirmaſſet, vel qui ejus vices in Italiâ gerebat.* Rien n'eſt plus oposé à ce que prétend Luther. Il paroît même par ce paſſage, qu'on éliſoit un Pape avant cet Edit, comme on a fait encore aprés; avec cette difference, que les Empereurs depuis un certain tems prétendoient, que l'élection n'étoit point valable, qu'elle ne fût ratifiée par eux ou par celui, qui commandoit à leur place dans l'Italie, & que par cet Edit ils renoncerent à cette prétention.

Opoſition du fondement de l'opinion de Rechemberg & de celle de Luther.

Luther a tiré le fondement de ſon opinion de l'affranchiſſement de cette ſervitude par Conſtantin IV, & Monſieur de Rechemberg a fondé la ſienne ſur la ſervitude même. C'eſt ainſi que chez les Proteſtans de principes les plus opoſez, on tire les mêmes conſequences quand on veut.

Comme les Empereurs ne vouloient reconnoître pour Souverains Pontifes, que ceux dont ils aprouvoient, & confirmoient l'élection, on étoit obligé, pour ne pas cauſer de ſchiſme, & de troubles dans l'Egliſe, d'élire ceux qui leur étoient agréables, quand ils avoient, outre cela, les qualitez requiſes, & neceſſaires. Ainſi ceux, qui avoient été Nonces à Conſtantinople, & qui par leur prudence, & leur pieté s'étoient aquis les bonnes graces des Empereurs, y avoient ordinairement bonne part. Boniface III. fut de ce nombre. Il étoit Nonce de ſaint Gregoire auprés de Phocas, & fut élevé au Souverain Pontificat aprés la mort de ce grand Pape, aïant tout le merite, & les qualitez neceſſaires, & outre cela la faveur de cet Empereur, qui aprouva ſon élection avec plaiſir.

Election de Boniface III aprouvée par Phocas.

Jean de Conſtantinople s'étoit avisé du tems de Pelage II. prédeceſſeur de ſaint Gregoire de ſe faire apeler Evêque Ecumenique, & avoir perſuadé à l'Empereur Maurice, que ce ſeroit une grande gloire pour ſa Majeſté, ſi ſous ſon Empire l'Evêque de ſa Capitale rehauſſoit ſa dignité de ce titre. Il fit donc aſſembler un Concile, pour s'y faire attribuer cette qualité dans les formes. Pelage II. s'opoſa à cette

Jean de Conſtantinople ſe fait apeler Evêque Ecumenique dans un Concile. Pelag. II. & ſaint Gregoire s'y apoſent. *S. Greg.*

entrepriſe, & caſſa les actes de ce faux Concile. Jean ne laiſſa pas de s'y maintenir. S. Gregoire étant devenu Pape aprés la mort de Pelage, en écrivit à Maurice, & le pria inſtemment de mettre des bornes à une ſuperbe ſi prodigieuſe, & ſi pernicieuſe à l'Egliſe. Il en écrivit encore à l'Imperatrice Conſtantie, à Eulogius d'Alexandrie, à Anathaſe d'Antioche, enfin à Jean même avec toute la charité poſſible. *l. 4. epiſt. 34. ind. 13. Ibid epiſt. 76. epiſt. 78. epiſt. 80. & 82.*

Cyriaque ſucceſſeur de Jean ne manqua pas de prendre auſſi le même titre. L'Armée d'Orient s'étant revoltée contre Maurice, Phocas fut élû Empereur en ſa place. Boniface ſe ſervît du crédit, qu'il s'étoit aquis auprés de lui pendant ſa Nonciature, & de la diſgrace, que Cyriaque avoit encouruë en ſoûtenant le parti de Maurice, pour ôter aux Patriarches de Conſtantinople ce titre, qu'ils vouloient s'atribuer, pour former une ſchiſme dans la ſuite, comme il eſt arivé. Voila ce qui donne lieu aujourd'hui aux Proteſtans de dire, que *Boniface III. obtint par le ſecours du paricide Phocas la primauté dans l'Egliſe.* Boniface III. s'oppoſe à Cyriaque, qui prenoit la qualité d'Evêque Ecumenique.

Pour donner quelque relief à une fauſſeté ſi viſible, on ajoûte, que Boniface III. ſe fît apeler depuis ce tems-là Evê- Boniface III. a deteſté le nom d'E-

Evêque Universel, bien loin de l'avoir pris.

que Ecumenique, ou Universel. Mais outre que cela eſt entierement contraire à toute l'Hiſtoire de ces tems, il n'y a nulle aparence, qu'il eût été aſſez temeraire, que de s'attribuer un titre, que ſes prédeceſſeurs avoient en horreur, & que ſaint Gregoire, à qui il ſuccedoit preſque immediatement, apeloit *un nom de Blaſphême, qui ravit l'honneur du Sacerdoce à tous les Evêques, pour l'attribuer à un ſeul; une preſomption nouvelle; une uſurpation diabolique; une ſuperbe, qui ne peut être que le préſage de l'Antechrît.* Nom qu'il avoit lui-même déteſté publiquement à l'exemple de ſes prédeceſſeurs; qu'il avoit combatu par les mêmes raiſons, dont ſaint Gregoire s'étoit ſervi, & qu'il avoit fait quitter à Cyriaque de Conſtantinople.

S. Greg. l. 4. Epiſt. 32. ind. 13.

L. 7. epiſt. 30.

S'il s'étoit attribué ce titre, il n'y a pas d'aparence, qu'il l'eût poſſedé tout ſeul, & que ſes ſucceſſeurs l'euſſent negligé. Cependant il eſt certain, que perſonne de tous ceux, qui l'ont ſuivi, auſſi bien que de ceux qui l'ont precedé, ne s'en eſt ſervi: mais tout au contraire Boniface V. qui tint le Siege onze ans aprés lui, & fut preſque ſon ſucceſſeur immediat, n'y ayant eu que Dieudonné entre-eux, bien loin de prendre la qualité d'E-

Boniface V. prît le titre de ſerviteur des ſerviteurs de

vêque Ecumenique, prît celle de *serviteur des serviteurs de Dieu*, comme il paroît par là seconde lettre, qui est adresſée à Eduin Roi d'Angleterre, que Bede nous raporte dans ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique d'Angleterre, & tous ſes ſucceſſeurs l'ont religieuſement gardée depuis, comme il paroît par toutes les lettres, qu'ils ont écrites depuis celle-là où l'on trouve cette qualité emploïée pour la premiere fois.

Dieu, que les Papes ont encore aujourd'hui.

V. Beda hiſt. Eccl. anglic. l. 2. c. 10.

Gratian n'a pas oublié d'inſerer dans ſon decret, des fragmens de la lettre que Pelage II. écrivit aux Evêques de Conſtantinople, que Jean fît aſſembler pour ſe faire autoriſer dans l'uſurpation de ce titre; & de celle de S. Gregoire à Eulogius d'Alexandrie ſur ce ſujet, & outre cela le ſixiéme Canon du Concile d'Afrique tenu ſous Anaſtaſe à la fin du quatriéme ſiécle, qui porte, que *l'Evêque du premier ſiege ne ſera point apelé Prince des Prêtres, ou Souverain Prêtre, ou de quelqu'autre maniere ſemblable; mais ſeulement l'Evêque du premier ſiege*, & Gratian ajoûte encore qu'il ne s'apelera point *l'Evêque Univerſel*. Cela fait voir, combien les Papes, qui ont tous aprouvé ce decret, ont été éloignez de s'attribuer la qualité d'Evêques Ecumeniques.

Grat. in decret l. part. diſt. 99. Can. 4. ex Epiſt. Pelag II. 8. Can 5 ex epiſt. 30. l. 7. Reg. S. Greg. Can. 3. Conc. Affr. c. 6.

Comme les heretiques s'apuient ſur une équivoque, qui peut ſe trouver dans ce mot, il eſt bon de leur faire remarquer qu'il peut ſignifier deux choſes.

Le mot d'Evêque Ecumenique peut ſignifier deux choſes

La premiere eſt l'inſpection generale, que le Pape a ſur toute l'Egliſe, & même ſur tous les autres Evêques, pour les ramener à leur devoir, s'ils s'en détournent, & pour pourvoir aux divers beſoins de tout le troupeau en general, ce qui ſe peut faire, & ſe fait veritablement en mille manieres diferentes. Selon ce ſens il eſt tres-vrai de dire, que le Pape eſt l'Evêque Ecumenique ou Univerſel; & ce titre, fut donné veritablement ſelon cette idée à ſaint Leon dans le Concile de Calcedoine, comme ſaint Gregoire le marque dans la lettre, qu'il écrivit à Eulogius d'Alexandrie, pour ſe plaindre de lui, de ce qu'il avoit ôsé lui donner ce titre, que pluſieurs Evêques avoient donné veritablement à ſes prédeceſſeurs depuis ſaint Leon, mais qu'ils avoient toûjours refuſé; parce qu'il ſe pouvoit prendre en un tres-mauvais ſens.

Conc. Calced act. 3. L. 7. epiſt. 30.

En effet la ſeconde choſe qu'il peut ſignifier, eſt l'unité de l'Epiſcopat dans le ſeul Evêque de Rome, de ſorte que tous les autres tiraſſent leur pouvoir immediatement de lui, & c'eſt en ce ſens que tous

les Papes l'ont eu en horreur, & l'ont condamné comme un nom de Blaſphême, qui tend à renverſer toute l'Egliſe. *Abſit à cordibus Chriſtianorum nomen iſtud Blaſphemiæ, in quo omnium Sacerdotum honor adimitur, dum ab uno ſibi dementer arrogatur*, dit ſaint Gregoire. *L. 4. epiſt. 32. indict. 15.*

Les Lutheriens faiſans ſemblant d'ignorer le mauvais ſens de ce nom, prétendent, que ces ſaints Papes ne l'ont rejetté, que parce qu'ils reconnoiſſoient, qu'ils n'étoient pas chefs de toute l'Egliſe, & qu'ainſi ils ne pouvoient pas ſe l'attribuer. C'eſt pourquoi Luther ſe ſervit dans la diſpute de Lipſic du Canon troiſiéme de la diſtinction 99. dans la premiere partie du decret de Gratian, que nous avons raporté ci-deſſus, pour prouver, que la primauté du Pape n'étoit pas de droit divin, & Monſieur de Richemberg ſupoſe, que c'eſt en ce même ſens, que ſaint Gregoire rejettoit ce titre, & que Boniface l'avoit pris aprés l'avoir ôté à Cyriaque. Tout cela eſt donc notoirement faux, & il ſufit d'ôter l'équivoque, pour ruiner le fondement de cette imagination, & découvrir l'artifice d'un tel Sophiſme. Sophiſme ridicule des proteſtans. *T. 1. oper. Luth Vitemb. an. 1532. fol. 244.*

Voila ce qui regarde le fait de cette queſtion; voïons à preſent, s'il eſt poſſible, que Luther convaincu de

blaſphême par ſon propre jugement.

l'Evêque de Rome ait pû s'élever au deſſus de tous les autres. On ne peut ſans blaſphême atribuer à l'ambition, ce qui vient de Dieu, & ce qui ne peut venir d'aucun autre principe. Or ſelon Luther la primauté du Pape vient tellement de Dieu, qu'il eſt impoſſible, qu'elle ait jamais pû s'établir autrement : donc il doit être condamné par ſon propre jugement, comme un blaſphemateur, qui atribuë au démon, comme faiſoient autrefois les Juifs, un Ouvrage, qui eſt manifeſtement de la main de Dieu. Il ne faut pour cela, que lire ce qu'il écrivit pour s'expliquer ſur ce qu'il avoit avancé dans la theſe qu'il ſoûtint à Lipſic contre Ekius l'an 1519. qui étoit couchée de cette maniere. *Romanam Eccleſiam eſſe omnibus aliis ſuperiorem probatur ex frigidiſſimis Romanorum Pontificum decretis intrà quadringentos annos natis ; contra quæ ſunt hiſtoriæ aprobatæ mille, & centum annorum, textus ſcripturæ divinæ & decretum Nicæni Concilii*, on prouve la primauté de l'Egliſe Romaine au deſſus des autres par les froides décretales des Papes de Rome, qui ne ſont au monde que depuis quatre cents ans, aux quelles on peut opoſer des Hiſtoires indubitables d'onze cens ans, le texte de l'Ecriture-Sainte, & le decret du Concile de Nicée.

Theſe de Luther ſoûtenuë à Lipſic l'an 1519. contre la primauté du Pape.

Cette theſe fit un grand ſcandale, & lui atira tant d'averſion, & de mépris, comme il le marque lui-même, qu'il fut obligé de faire un écrit, pour s'expliquer, ou plûtôt pour ſe retracter, afin d'apaiſer non ſeulement les Catholiques, mais ceux-mêmes de ſon parti, qui n'étoient pas encore acoutumez à un tel langage. Il dit dans cet écrit, qu'il ne prétend pas nier dans cette theſe, que le Pape ſoit au deſſus de tous les Evêques; mais qu'il rejette ſeulement les preuves, ſur leſquelles on établiſſoit une verité ſi conſtante; parce que l'Egliſe n'a pas beſoin de menſonges, pour ſoutenir ſa Doctrine, & que ces preuves étant tres-defectueuſes, il étoit neceſſaire d'en ſubſtituer d'autres à la place, ce qu'il alloit faire d'une maniere ſolide, & capable de convaincre le plus opiniâtre.

Inpræfat. Reſol. Theſis. 13. T. 1. oper. ſub Zachar. Lheman Vitt. an. 1582. fol. 310. v.

Palinodie de Luther touchant la primauté du Pape.

Il ne faut que lire la theſe pour être convaincu, qu'il n'ataquoit pas ſeulement les preuves, mais la choſe même qu'elles établiſſent; mais c'étoit ſon genie, & ſa coûtume d'aſsûrer avec une effronterie, qui n'eût jamais d'égale, les choſes les plus viſiblement fauſſes, & ſouvent il en impoſoit par cette maniere à ceux, qui ne vouloient pas ſe donner la peine d'examiner les choſes plus avant.

Fauſſeté de la theſe de Luther,

Je ne m'arêterai point ici à refuter cette theſe, & à faire voir, qu'elle ne contient rien de veritable. Car il eſt faux 1°. que le Dogme de la primauté ne ſoit apuïé que ſur les decretales de 400 ans, puiſque nous prouvons, qu'elle eſt de droit divin, ce qui ne ſe peut faire, que par l'Ecriture, & la Tradition. On peut voir ſur cela les Diſſertateurs, & les Controverſiſtes. 2°. qu'il y ait aucunes Hiſtoires, ni d'onze, ni de douze cents ans, qui y ſoient contraires. 3°. qu'il ſe trouve rien dans l'Ecriture-Sainte qu'on y puiſſe raiſonnablement opoſer. 4°. qu'il ſe trouve aucune choſe dans les Canons du ſaint Concile de Nicée, qui puiſſe donner quelque couleur à l'opinion des Proteſtans

Ce n'eſt pas ici le lieu de diſcuter toutes ces fauſſetez. Je m'arête ſeulement à une des raiſons, que Luther aporte pour prouver la primauté à la place de celles, dont les Theologiens ont coûtume de ſe ſervir, afin de faire voir par cette raiſon même, qu'il eſt impoſſible, que l'ambition telle, qu'on la puiſſe imaginer, ait élevé le Pape au deſſus de tous les autres Evêques, & que cette puiſſance eſt effectivement l'ouvrage de Dieu.

Raiſons ſolides de Luther

Le Pape, dit-il, *eſt le Chef de l'Egliſe ; parce que c'eſt la volonté de Dieu*,

& qu'il eſt impoſſible, qu'une telle puiſſance ſe fût élevée juſqu'où nous l'a voïons, ſi Dieu ne l'avoit voulu. Il prouve enſuite par diverſes raiſons, que nous ſommes obligez de lui obéïr, & l'une de ces raiſons, qui eſt tres-forte, & tres-conſiderable, pour ne pas dire invincible, c'eſt le conſentement de toute l'Egliſe, qui reconnoît cette puiſſance, & qui s'y ſoumet, *& comme il n'eſt pas poſſible*, dit-il, *que* JESUS-CHRIST *ne ſoit parmi tant de fidelles, il faut neceſſairement convenir, que cette ſoumiſſion eſt raiſonnable, & que la puiſſance eſt legitime.*

qui prouvent que la primauté eſt de droit divin.

Ces raiſons ſont juſtes, & ſolides, & il n'en faut pas davantage pour le confondre lui & tous ceux de ſa Secte, qui viennent nous dire, comme ſi c'étoit un fait indubitable, que c'eſt l'ambition, qui a fait le Pape. Car il eſt plus clair, que le jour, qu'il eſt effectivement impoſſible, qu'un ſimple Evêque ambitieux puiſſe perſuader à tous les autres, qu'il eſt le Chef de l'Egliſe, qu'il a inſpection ſur tous eux, que JESUS-CHRIST l'a ainſi ordonné, que chacun eſt obligé de le croire, & de s'y ſoûmettre ſur peine de damnation. Car par quel enſorcellement auroit-il pû ariver que tout le monde ſe fût trouvé convaincu d'une telle choſe, & que chacun ſe

fût soumis à lui volontiers, & sans resistance, malgré l'ambition, dont chacun est assez bien partagé, qui ne peut soufrir une telle élevation, si elle n'est établie par une autorité suprême ?

Mais quand on vient à considerer que cette puissance s'est élevée selon les Reformateurs, de telle maniere, qu'elle n'a trouvé aucune opositiou ni du côté des Evêques, ni du côté des Prêtres, ni du côté des Laïques, de sorte, que personne n'a écrit, ni prêché contre une telle usurpation, qu'on n'a fait aucuns Conciles Generaux, ou particuliers, pour reprimer cette ambition prétenduë; mais au contraire, que les plus sçavans, & même les plus interessez se sont efforcez de publier, que cette autorité naissante venoit de Dieu, & que chacun étoit obligé en conscience de s'y soumetre, je vous avouë, que cela passe toute croïance, & toute impossibilité, & ce que nous avons dit de l'usurpation, que Jean de Constantinople & ses Successeurs voulurent faire du titre d'Evêques Ecumeniques dans le cinquiéme siécle, par une ambition demesurée, en est une preuve convaincante.

Raisons d'impossibilité.

Car quoiqu'il ne s'agît alors, que du nom, & non point de la chose, comme dans la question presente, cependant on

ne

ne peut croire le trouble, que cela causa dans l'Eglise pendant plus de trente ans sous les Papes Pelage II. saint Gregoire, Sabinien & Boniface III. Il ne faut que lire les Lettres 34. & 36. du L. 7. du Regiſtre de saint Gregoire, pour voir combien l'Eglise en avoit été agitée avant lui, & le grand nombre, qu'il a écrites touchant cette affaire, fait bien voir combien elle l'étoit encore de son tems.

L'orgueil de ces Patriarches leur fourniſſoit il des raisons assez fortes, pour persuader à tous les Chrêtiens, & même à tous les Evêques, & les Prêtres du monde, qu'ils étoient des Evêques Ecumeniques établis sur toute l'Eglise pour la gouverner, & que ce titre leur apartenoit justement? Mais quand ils en auroient eu quelques unes suffisantes, pour engager au moins ceux de leur Juriſdiction à leur donner ce titre, & cette qualité; qui auroit été assez stupide, pour se persuader, que cela leur apartenoit de droit divin, quoiqu'on n'en eût jamais entendu parler jusqu'alors? c'est cependant ce qui doit être arivé à l'égard des Papes; car il a falu, dans le syſteme des Protestans, non seulement qu'ils se soient élevez au dessus de tous les autres dans un certain tems par les moïens que l'ambition leur a suggerez, mais encore

que cette même ambition leur ait donné les moïens de persuader à tout le monde, que l'autorité qu'ils usurpoient leur apartenoit de droit divin, quoiqu'on n'en eût jamais entendu parler jusqu'alors.

Les Patriarches de Constantinople étoient bien éloignez de soufrir une telle usurpation.

Mais comment les Patriarches de Constantinople auroient ils pû ignorer une telle usurpation ? on sait tout ce qu'ils ont fait depuis Photius, & même avant lui, pour s'élever à la dignité de Chefs de toute l'Eglise, & ce que Jean, & ses Successeurs firent, pour s'attribuer le titre d'Evêques Ecumeniques, n'étoit qu'un prélude, & une préparation à ce qu'ils devoient faire dans la suite. Qu'étoit il donc necessaire, pour venir à bout de leur dessein de s'atacher à la particule *Filioque*, & de soutenir avec une espece de fureur, comme ils ont fait, qu'ayant été ajoûtée au Symbole en Occident, l'Evêque de Rome avoit encouru l'excommunication portée au Concile d'Ephese, contre ceux qui feroient de nouveaux Symboles, ou qui changeroient celui de Nicée ? S'ils avoient connu ces histoires contraires à la primauté, dont Luther parle dans sa these, ils ne se seroient pas arêtez à une raison si frivole, pour apuier un dessein de cette importance. Ils auroient sans doute demandé au Pape, qui l'avoit élevé au dessus d'eux ? Ils auroient

fait voir dans des Conciles nombreux l'usurpation de cette puissance, & l'auroient infailliblement abatuë, ayant pour eux la force, & la verité, plutôt que de se précipiter indignement dans le Schisme, comme ils ont fait.

Objection tirée du 28. Canon du Concile de Calcedoine.

Mais on peut nous dire, qu'il est évident que l'Evêque de Constantinople a bien trouvé le moïen en suivant les mouvemens de son ambition, de se faire le second Patriarche, de simple Evêque qu'il étoit avant que Constantin eût mis le siege de l'Empire à Bizance. Ne peut-on pas dire la même chose de l'Evêque de Rome, & que cette Ville étant la Capitale de tout le monde, l'Evêque s'est aussi rendu le Chef de l'Eglise, qui étoit répanduë dans tout le monde. Le Concile de Calcedoine semble même toucher cette raison dans le Canon 28. en disant, qu'il attribuë à l'Eglise de Constantinople les mêmes privileges, que ceux qui avoient été attribuez à celle de Rome, comme on avoit fait dans le second Concile General; parce que la Ville de Constantinople étoit devenuë une Rome nouvelle. Can. 28.

Réponse.

Il est vrai que le siege de Constantinople a été élevé à la dignité de Patriarche, afin que cette Ville étant devenuë le Siege Imperial, comme Rome l'avoit été au-

treſois, eût des privileges, qui l'élevaſſent dans le ſpirituel par deſſus toutes les autres, autant qu'il étoit poſſible, & cela fait voir, que ſi la primauté n'avoit été atachée par JESUS-CHRIST même aux ſucceſſeurs de ſaint Pierre, les Evêques de Conſtantinople n'auroient pas manqué, ayant la force en main, de s'en emparer. Mais c'eſt une choſe, qui a été toûjours regardée comme un droit inviolable. C'eſt pourquoi les Peres du Concile I. de Conſtantinople diſent dans leur Canon, qu'il étoit à propos, que l'Evêque de Rome eût la premiere dignité dans l'Egliſe; & que celui de Conſtantinople fût aprés lui; ce qui eſt auſſi expreſsément marqué dans le Canon de Calcedoine.

Conc Conſtantin. can. 3.

La dignité de Patriarche, d'Exarque, de Metropolitain, & autres ſemblables peuvent être établies, changées, augmentées, ou diminuées par les Conciles, parce qu'elles ne ſont que de droit Eccleſiaſtique; mais il n'en eſt pas ainſi de celle de Souverain Pontife, que J. C. a atachée aux ſucceſſeurs de S. Pierre, comme il l'atacha chez les Juifs aux enfans premiers nez d'Aron; il n'y a donc aucune puiſſance dans le monde, telle qu'elle puiſſe être, qui puiſſe changer cette diſpoſition.

Outre cela nous ſçavons de quelle ma-

niere, & en quel tems les Evêques de Conſtantinople ont été élevez à cette dignité de Patriarche, & la raiſon même en eſt expoſée dans les deux Conciles Generaux, où cela a été ainſi établi. Nous ſçavons encore le trouble, que cela a cauſé, & les opoſitions, qui ont été faites par tous les Papes depuis Damaſe juſqu'à Innocent III. & l'on voudra nous perſuader, que les Evêques de Rome ont pû eux-mêmes s'élever à la dignité de Souverains Pontifes, quoiqu'elle ſoit infiniment plus éminente, ſans que cela ait été proposé, agité, ni ordonné dans aucun Concile; & ce qui eſt encore plus étonnant, perſuader à toute la terre, que c'eſt JESUS-CHRIST même, qui leur a donné ce rang dans ſon Egliſe.

L'Egliſe Gallicane, dit Monſieur Maſius, *ne deroge-t-elle pas beaucoup à l'autorité du Pape, lors qu'elle le ſoumet au Concile, & qu'elle nie ſon infaillibilité? Car ſi le Pape eſt ſujet aux autres membres de l'Egliſe, comment peut-il en être le Chef?* Ce n'eſt point déroger à l'autorité du Pape, que de lui atribuer juſtement ce qui lui apartient, c'eſt à dire, ni plus, ni moins, que ce que JESUS-CHRIST a voulu lui donner, & c'eſt ce que fait l'Egliſe Gallicane, lorſqu'elle le ſoumet au Concile; parce que c'eſt

I. Part. ch. 1. §. 23.

L'Egliſe Gallicane atribuë au Pape ce que J. C. lui à donné.

par les Canons que l'Egliſe doit être gouvernée, ſelon cet ancien axiome, *Eccleſia Canone regitur*, que tant de ſaints Papes ont aprouvé, & reconnu veritable, comme il paroît par leurs lettres, dans leſquelles ils diſent ſans ceſſe, qu'ils n'ont aucun pouvoir pour détruire ce que les ſaints Canons ont établi.

Les ſaints Apôtres nous ont apris, que l'Egliſe doit être gouvernée par les Conciles, puiſqu'ils l'ont gouvernée eux-mêmes de cette maniere, & qu'ils ſe ſont toûjours aſſemblez, pour décider en commun ſur les difficultez, qu'ils trouvoient dans ce qui regardoit leur miniſtere; quoiqu'ils fuſſent conduits par le S. Eprit. L'Egliſe eſt un corps, dont le Pape eſt le Chef. Mais ce Chef doit s'acorder avec les membres, & n'a pouvoir ſur eux, qu'autant qu'il en a reçu du Chef inviſible, dont il repreſente la place, & qui le gouverne inviſiblement par l'aſſiſtance de ſon adorable Eſprit, qu'il a promis à tout le Corps pour le conduire, mais non pas à chaque membre en particulier.

Le don d'infaillibilité promis à tout le Corps de l'Egliſe, mais non à chaque membre tel qu'il ſoit.

C'eſt pour cela, que nous diſons, que l'Egliſe eſt infaillible, & nous l'avons démontré en pluſieurs manieres dans la premiere Partie, mais non le Chef viſible, qui eſt le Pape. C'eſt là la Doctrine

de l'Egliſe de France, laquelle eſt conforme à celle de tous les ſiécles paſſez, puiſqu'avant Gregoire VII, qui monta ſur la Chaire ſaint Pierre l'an 1073, on n'avoit jamais pensé à atribuer l'infaillibilité au Pape. Mais tout au contraire, on a examiné dans les Conciles avec plus d'exactitude, tout ce qui venoit du ſaint Siege, on l'a condamné avec plus de ſeverité, lorſqu'il l'a merité, que toute autre choſe, comme étant plus capable, ou d'édifier ou de ſcandaliſer, que tout ce que les particuliers pouvoient écrire de bien ou de mal.

L'infaillibliité du Pape inventée par Gregoire VII.

Ce que les Papes ont écrit a été examiné dans les Conciles avec plus de ſeverité que toute autre choſe.

Mais quoique la politique de certains Canoniſtes les ait portez juſqu'à atribuer par flaterie une qualité au ſaint Siege, qui n'a jamais apartenu, & n'a jamais été atribuée par tous les Peres & les ſaints Conciles qu'à l'Egliſe, cependant perſonne n'a encore été aſſez hardi juſqu'à preſent, que d'en faire un Dogme de foi. On s'eſt contenté d'en faire tout au plus une opinion probable, & l'on n'a pas trouvé moyen de pouſſer la choſe plus loin.

Les Partiſans de l'infaillibilité du Pape n'en font pas un Dogme de foi.

Le ſçavant Prélat Monſieur de Meaux remarque dans ſon Livre des Variations, que comme on eut proposé au Concile de Trente une formule, pour expliquer l'au-

Monſieur de Meaux, *L. 15. des Var. pag. 361. in 12.*

torité du Pape, tournée de telle maniere, qu'on pouvoit en inferer en quelque façon la ſuperiorité ſur le Concile General, laquelle tire aprés ſoi l'infaillilibité, le Cardinal de Lorraine, & les Evêques de France s'y opoſerent, & le Cardinal Palavicin dit dans ſon Hiſtoire, que cette formule fut ſuprimée ; & que le Pape répondit, qu'il ne faloit définir, que ce qui plairoit unanimement à tous les Peres.

Palavic. Iuſtor. con. Trid. l. 19. cap. 11. 13. 14. & 15.

Ce ſçavant Prélat remarque encore, que le Cardinal du Perron, quoique zelé défenſeur des interêts de la Cour de Rome, déclara au Roi d'Angleterre, *que le diferent de l'autorité du Pape ſoit par le regard ſpirituel au reſpect des Conciles Ecumeniques ; ſoit par le regard temporel à l'endroit des Juriſdictions ſeculieres, n'eſt point un diferent de choſes, qui ſoient tenuës pour articles de foi, ni qui ſoit inſeré & exigé en la Confeſſion de foi, ni qui puiſſe empêcher ſa Majeſté d'entrer dans l'Egliſe, lorſqu'elle ſera d'acord des autres points.*

Repliq. L. 6. pref. pag. 158.

Andr. du Val. Elench. pag. 9. & tract. de ſup Rom.

» Le même Prélat remarque encore, » que le celebre André du Val Docteur de » Sorbone (qui fit tant de bruit au com- » mencement du dernier ſiécle contre Mr. » Richer alors Syndic de la Faculté de

Theologie de Paris) à qui les Ultramontains s'étoient remis de la défenſe de leur cauſe, a décidé, que la Doctrine, qui nie le Pape infaillible, n'eſt pas abſolument contre la foi, & que celle qui met le Concile au deſſus du Pape, ne peut être notée d'aucune cenſure, ni d'hereſie, ni d'erreur, ni même de temerité. Rien ne peut être plus judicieuſement remarqué. « *Pont. poteſt. part. 2. q. 1. part. 4. q. 7 &* « « « « « « « « « « « «

Ce ſçavant Prélat nous fournît encore quelque choſe de plus fort dans ſon petit Livre de l'expoſition de la Doctrine de l'Egliſe, qu'il compoſa l'an 1671. pour fermer la bouche, comme dit le Prophete Roi à ceux, qui avançent des choſes injuſtes, c'eſt à dire à tous les heretiques, qui impoſent de tels ſentimens à l'Egliſe, pour avoir lieu de lui inſulter avec plus d'inſolence. *Quant aux choſes*, dit-il, *dont on ſçait, qu'on diſpute dans les Ecoles, quoique les miniſtres ne ceſſent de les aleguer, pour rendre cette puiſſance* (du Pape) *odieuſe, il n'eſt pas neceſſaire d'en parler ici, puiſqu'elles ne ſont pas de la foi Catholique. Il ſufit de reconnoître un Chef établi de Dieu, pour conduire tout le troupeau dans ſes voïes, ce que feront toûjours volontiers ceux, qui aiment la concorde des freres & l'unanimité Eccle-* Expoſition de la Doctrine de l'Egliſe page 109.

ſiaſtique. Cet Ouvrage a été aprouvé non ſeulement par toute l'Egliſe de France, comme il paroît par les actes de l'Aſſemblée generale du Clergé de l'an 1682; mais encore par le Pape même, comme il paroît par deux brefs d'Innocent XI, dont le premier eſt du quatriéme Janvier 1679, & le ſecond du douziéme Juillet de la même année; par les Cardinaux Bona, de Boüillon, Chigi, & par une infinité de perſonnes conſiderables dans la Cour de Rome, dont on voit les Aprobations à la tête. Ce Livre ne doit pas être inconnu à Monſieut Maſius, puiſqu'il étoit en France dans le tems qu'il faiſoit le plus de bruit. Il auroit donc dû ſçavoir, que *l'Egliſe Gallicane ne déroge point du tout à l'autorité du Pape, lorſquelle le ſoumet au Concile, & qu'elle nie ſon infaillibilité.*

CHAPITRE VIII.

Que la politique ne peut faire aucun changement dans l'Egliſe.

La politique du Roïaume de J. C. eſt la charité,

L'Egliſe eſt le Roïaume de JESUS-CHRIST, & ce Roïaume n'a point d'autre politique, que la charité, ſelon laquelle il doit être gouverné. Faites avec

amour & charité tout ce que vous faites, dit ſaint Paul, *omnia veſtra in charitate fiant.* C'eſt ce que ce S. Apôtre demandoit à Dieu pour tous les fidelles. *C'eſt ce qui me porte*, dit-il, *à flechir le genoüil devant le Pere de Nôtre-Seigneur* JESUS-CHRIST, *qui eſt le principe, & le Chef de toute cette grande Famille, qui eſt dans le Ciel & ſur la Terre; afin que ſelon les richeſſes de ſa gloire, il vous fortifie dans l'homme interieur par ſon S. Eſprit, qu'il faſſe que* JESUS-CHRIST *habite par la foi dans vos cœurs, & qu'étant enracinez, & fondez dans la charité vous puiſſiez comprendre avec tous les Saints, quelle eſt la largeur, la hauteur & la profondeur de ce Myſtere.* Enfin ce grand Apôtre prêche ſans ceſſe la charité, comme étant le fondement du Roïaume de JESUS-CHRIST. Il ne faut pas s'en étonner, puiſque c'eſt le S. Eſprit, qui gouverne l'Egliſe, lui qui eſt la charité eſſentielle.

1. Cor. 16. v. 14.

Epheſ. 3. v. 14. & ſeq.

Les heretiques cependant, *qui vivent ſelon la chair, & qui ſont poſſedez des choſes de la chair*, comme dit S. Paul, veulent, que la politique ſeculiere, c'eſt à dire, la prudence de la chair, qui ſelon ce ſaint Apôtre, eſt la mort même, *prudentia carnis mors eſt*, ait toûjours eu

Rom. 8. v. 5.

Rom. 8. v. 6.

beaucoup de part au gouvernement de l'Egliſe, & ait engagé les Papes, à faire beaucoup de loix, parce qu'elles étoient avantageuſes à leur autorité, & neceſſaires pour apuïer leur domination, entre leſquelles ils mettent particulierement celle du celibat.

Ce n'eſt pas aux ſujets à penetrer dans le cœur des Souverains qui leur font des loix.

Ce n'eſt pas à nous à penetrer dans le cœur des puiſſances Eccleſiaſtiques ou ſeculieres, pour y chercher le motif, qui les porte à nous donner des loix. Il ſe peut bien faire, qu'ils abuſent de leur autorité dans les meilleures choſes; & ſouvent Dieu, qui tire la lumiere des tenebres, comme dit ſaint Paul, ſe ſert de l'ambition des Puiſſances, pour le bien du peuple qu'il leur a ſoûmis, ou pour le punir, ſelon qu'il l'a merité. Mais il y a une grande diference entre le gouvernement politique & Eccleſiaſtique. Les Souverains ont un pouvoir deſpotique ſur leurs ſujets, & n'ayant que Dieu ſeul au deſſus d'eux, comme dit Tertulien, *Colimus Imperatorem, ut hominem à Deo ſecundum*, il n'y a que lui ſeul, à qui ils doivent rendre compte du bon & du mauvais uſage, qu'ils font de l'autorité, qu'il leur a donnée. Mais il n'en eſt pas ainſi des puiſſances Eccleſiaſtiques, Dieu ne leur a pas donné un pouvoir de do-

Tert. l. ad Scapul. c. 2.

mination ; *Reges gentium dominantur eorum & qui potestatem habent super eos benefici vocantur*, les Rois des Nations traittent leurs sujets avec Empire, & ceux qui en sont les maîtres en sont apelez les bienfaicteurs : qu'il n'en soit pas de même parmi vous ; mais que celui, qui est le plus grand devienne comme le moindre, & celui qui gouverne, comme celui qui sert ; *Vos autem non sic, sed qui major est in vobis, fiat sicut minor, & qui præcessor est sicut ministrator.* Luc. 22. v. 25.

Ainsi l'Empire, que JESUS-CHRIST a donné à nôtre saint Pere le Pape, est un Empire de charité, tel qu'il l'a lui-même exercé sur la terre, pour sauver les pecheurs, & pour rapeler à leur devoir tous ceux qui s'en écartent, & pour faire observer les Canons des Conciles & les loix de l'Eglise par ses avertissemens, ses charitables exhortations, & par son exemple, selon ces paroles, que S. Pierre adresse aux Pasteurs & particulierement à ceux, qui devoient tenir le saint Siege aprés lui, *Je m'adresse à vous*, leur dit-il, *qui êtes Prêtres étant Prêtre comme vous, & témoin des soufrances de* JESUS-CHRIST, *& devant participer à sa gloire, qui sera un jour découverte. Paissez le troupeau, qui vous est commis* 1. Petr. cap. 5. v. 1.

veillans ſur ſa conduite, non par une neceſſité forcée, mais par une affection toute volontaire, qui ſoit ſelon Dieu; non par un honteux deſir de gain, mais par une charité deſintereſſée, non en dominant ſur l'heritage du Seigneur, mais en vous rendans les modelles du troupeau par une vertu, qui naiſſe du fond du cœur.

Hebr. 5. v. 1. On ne peut pas diſconvenir, que les Papes étant *pris d'entre les hommes, pour être établis ſur eux, en ce qui regarde le culte de Dieu*, comme dit S. Paul, *& étant eux-mêmes environnez de foibleſſe*, peuvent n'agir pas toûjours par ces motifs; mais lorſque l'Egliſe a ratifié dans un ou pluſieurs Conciles, ou par une pratique commune, & aprouvée, ce qu'ils ont eux-mêmes établi, il n'y a perſonne, qui ne doive s'y ſoumettre avec reſpect, & d'eſprit & de cœur.

L'Egliſe ayant aprouvé le celibat des Eccleſiaſtiques chacun doit reſpecter cette loi. D'où il ſuit, que quand il ſeroit veritable que les Papes auroient établi le celibat des Prêtres par quelque motif que ce puiſſe être, la choſe étant tres-ſainte, & tres-bonne d'elle même, & outre cela étant reçûë & aprouvée par un conſentement unanime de la plus grande partie de l'Egliſe, il n'y a perſonne, qui puiſſe la condamner ſans crime, & ſans meriter l'anathême.

Mais les heretiques avancent ſur cela trois choſes, qui ſont également fauſſes. 1°. Que ce ſont les Papes, qui l'ont établi; 2°. Qu'ils l'ont fait par une pure politique, 3°. Que cet établiſſement s'eſt fait au dixiéme ſiécle. Voici de quelle maniere en parle Monſieur de Rechemberg dans ſon catalogue. Les Papes ont fait, dit-il, dans le dixiéme ſiécle tout ce qu'ils ont pû pour affermir leur Monarchie dans l'Egliſe ; mais les Ottons, qui étoient alors Empereurs, s'y opoſerent genereuſement ; c'eſt pourquoi les Papes ordonnerent le celibat aux Eccleſiaſtiques, & firent tout ce qu'ils purent, pour établir des Ordres Religieux, afin de ſe faire plus de ſujets, pour ſoutenir leur parti. *Seculo X. Pontifices Romani operam navarunt omnem, ut Monarchiam in Eccleſiâ ſtabilirent Sed dum Ottones Imperatores reſiſterent ſtrenuè; Clericis cælibatum imperarunt, & Monachorum Ordines ſtabilire contenderunt, quo plures ſibi addictos haberent ſubditos.* Il cite Hoſpinian.

3. Choſes avancées par les heretiques touchant le celibat également fauſſes. 3. *Part. c. 8. §. 8.*

Pour détruire ſolidement ce que dit Monſieur de Rechemberg, il eſt à propos de faire voir, 1. que l'Egliſe a toûjours ſouhaité que les Miniſtres gardaſſent la continence. 2. qu'il n'y a rien de ſi opoſé à la politique de cette prétenduë Mo-

L'Egliſe a toûjours ſouhaité que les Prêtres gardaſſent la continence & rien

n'eſt plus oposé à la politique du Pape que le celibat des Eccleſiaſtiques,

narchie des Papes, que le celibat. Pour ce qui regarde l'époque de cette diſcipline, ce n'eſt pas ici le lieu, où nous devons en parler.

Il n'y a rien, que les Reformateurs ayent tant prêché que le Mariage des Prêtres, des Religieux, & des Religieuſes. Ce fut le moïen qu'ils trouverent, pour atirer tout ce qu'il y avoit de Prêtres, & de Moines ſcelerats dans leur parti, & ce qui le groſſit prodigieuſement en peu de tems. Les Convents devinrent deſerts, & tout le Païs de Vittemberg ſe vit inondé de Religieuſes proſtituées, de Moines, & de Prêtres apoſtats. On faiſoit des Matiages ſans fin de ces ſortes de gens; *& il ſembloit*, dit Eraſme, *que toute la Reforme n'aboutiſſoit qu'à défroquer quelques Moines, & à marier quelques Prêtres; & cette grande Tragedie ſe terminoit enfin par un évenement tout-à-fait comique, puiſque tout finiſſoit en ſe mariant.* Cette fureur pour le mariage alla ſi loin dans la ſpeculation, & dans la pratique, que Luther fit un Livre *De ſtatu conjugali*, dans lequel il ſe ſert de ces paroles de la Geneſe, *croiſſez & multipliez*, pour prouver que l'uſage des femmes eſt auſſi neceſſaire, comme le boire & le manger, le ſommeil & autres

L. 19. epiſt. 41.

Infame Doctrine de Luther. tendante à l'impudicité.

les semblables necessitez de la vie humaine, sans lesquelles on ne peut absolument vivre, sinon miraculeusement, & que comme un homme ne peut changer de sexe, il ne peut aussi se passer de femme. Jean Cochlée remarque, que ce ce Livre fit une impression si forte sur tous ceux du parti, que les Ministres se mirent à prêcher vers Bremen aux Confins de Saxe, qu'il étoit permis à chacun de s'abandonner à l'impudicité, ce qui causa des desordres infinis, & comme les Ministres avoient prêché en divers endroits, que le jour du jugement devoit ariver dans deux ans, le même Cochlée dit encore, qu'il y eut 300. personnes vers Apancelle dans les Suisses tant hommes que femmes, que filles & que garçons, qui se retirerent sur une haute montagne, où aïant perdu toute conscience & toute pudeur ils s'abandonnerent à toute sorte de brutalitez, disant que cela étoit necessaire, & étoient assez fous, que de croire, qu'ils seroient enlevez au Ciel en corps & en ame sur la foi d'un Ministre, qui les avoit portez à cela, aprés avoir commis toutes sortes d'abominations. *Io. Cochl. ad an. 1527. fol. 194. a*

Luther se servoit en toute ocasion de ces paroles de la Genese, *croissez & multiplicz*, &c. pour persuader à tout le mon-

de, & particulierement aux Eccleſiaſtiques, & aux Religieux, & Religieuſes de ſe marier, & il ſoûtenoit, que c'étoit un precepte, qui obligeoit tout le monde. *Vous avez beſoin d'une femme*, dit-il dans une Lettre, qu'il écrivit au Prince Herman Archevêque de Mayence, qu'il pervertit, *& c'eſt la volonté de Dieu que chacun ait la ſienne; car il eſt dit dans le premier Chapitre de la Geneſe, qu'il n'eſt pas bon, que l'homme ſoit ſeul, je lui ferai, dit Dieu, une femme pour lui aider, & pour être auprés de lui; ainſi tant que Dieu ne fera pas un miracle, pour changer l'homme en ange, je ne puis m'imaginer, comment un homme peut demeurer ſeul, & ſans avoir une femme, malgré la colere & l'indignation de Dieu contre lui.*

Le Mariage eſt de precepte à tout le monde, ſelon Luther.

Voila où conduit cette licence effrenée d'expliquer l'Ecriture-Sainte ſelon les lumieres de l'eſprit particulier, qui ne ſont que des tenebres émanées de l'Enfer; car il eſt évident, que Dieu, par ces paroles, n'a fait autre choſe, que donner la fecondité à l'homme, comme il fit à tous les animaux, qu'il benit de la même maniere aprés qu'il les eut créez, & à qui il dit, *croiſſez & multipliez, & rempliſſez la mer* en parlant aux poiſſons,

ou la terre en parlant aux animaux terrestres. Gen. 1. 22. & 28.

C'eſt ainſi qu'il abuſe encore dans la Confeſſion d'Auſbourg d'un paſſage tiré du 19. Ch. de S. Mathieu, où JESUS-CHRIST dit, *que tous ne ſont pas capables de cette réſolution*, c'eſt-à-dire de garder la continence, & il ſuprime les paroles ſuivantes ; *mais ceux-là ſeulement, à qui il a été donné d'en haut ; car il y en a qui ſont enuques dés le ventre de leur mere, & qui ſont nez tels ; il y en a, que les hommes ont fait enuques ; & il y en a qui ſe ſont rendus enuques eux-mêmes, pour gagner le Royaume du Ciel.* Les Eccleſiaſtiques doivent être du nombre de ceux, qui ſe rendent enuques eux-mêmes, pour gagner le Roïaume du Ciel. Ce ſont ceux-là, à qui il *eſt bon de ne point toucher de femme*, comme dit S. Paul, leſquels cependant ſelon la Doctrine de Luther, qui veut que le Mariage ſoit de precepte, ſeroient tous en état de damnation. Et la virginité tant préconiſée dans l'Ecriture, & par les Peres ſeroit un vice, bien loin d'être une vertu.

Confeſſ. Aug. art. 23. Matth. 19. v. 11.

Les Eccleſiaſtiques doivent être les enuques volontaires de l'Evangile.

1. Cor. 7. v. 2.

Il n'a pas toûjours été au pouvoir de l'Egliſe de choiſir des perſonnes, qui ne fuſſent pas engagez dans le mariage, pour en faire des Miniſtres. C'étoit beaucoup

dans les premiers tems, que d'en trouver, qui fuſſent remplis de zele, & dont la vie fût ireprochable. Mais il eſt certain, qu'elle a toûjours ſouhaité, qu'ils joigniſſent la continence à une ſolide pieté, & lorſque ſaint Paul met cette belle vertu au nombre de celles, que doit avoir un Diacre, un Prêtre & un Evêque, cela ne doit pas ſeulement s'entendre de la chaſteté conjugale, qui doit être obſervée generalement par tous ceux, qui ſont engagez dans le Mariage, mais encore d'une continence parfaite, qui nous éloigne entierement de toutes les femmes; afin qu'ils puiſſent être l'exemple des Vierges, des Veuves, & generalement de tous ceux, qui ſont ſous leur conduite.

L'Egliſe a toûjours ſouhaité une parfaite continence dans les Eccleſiaſtiques.

Tit. 1. v. 8.

En effet s'il eſt à propos, que ceux qui ſont dans l'état du Mariage gardent la continence dans les tems de jeûne & de prieres, comme dit ſaint Paul, ne doit on pas conclure, comme font Origêne, S. Epiphane, S. Jerôme, & pluſieurs autres Peres, que les Prêtres & les Miniſtres, dont la vie eſt toute entiere un tems d'Oraiſon, & qui traitent ſans ceſſe les ſaints Myſteres, doivent vivre auſſi dans une continence perpetuelle? Les choſes, que nous traitons dans la loi nouvelle ſont d'une ſainteté autant éminente au deſſus de celles de l'ancienne, que la lumiere ſurpaſſe

1. Cor. 7. v. 5. Orig. hom. 23. in num. Epiphan. hareſi. 59 S. Hier. L. 1. in Jovin. c. 19. & in cap. 3. ad Tit.

tenebres, & la realité la ſimple figure, & pour y participer il falloit au moins une continence de trois jours, & les Prêtres devoient être ſeparez de leurs femmes tant qu'ils étoient dans les fonctions de leur Miniſtere; ainſi ceux de la nouvelle loi, qui y ſont toûjours, doivent auſſi vivre perpetuellement dans la continence.

Exodi. 19. v. 15. I. Reg. c. 21. v. 4.

C'eſt pourquoi l'Egliſe, qui a été obligée dans les premiers tems d'ordonner des Prêtres & des Evêques mariez, n'a jamais permis qu'aprés la mort de celles, qu'ils avoient épousées, ils ſe mariaſſent pour la ſeconde fois, & même pour la premiere, s'ils étoient entrez dans le miniſtere ſans être mariez. Paphnuce dît dans le Concile de Nicée, que c'étoit une ancienne Tradition dans l'Egliſe. Le Concile de Neocæſarée ordonna, que ſi un Prêtre oſoit ſe marier, il fût au même tems déposé. Le 27. Canon de ceux qu'on apelle des Apôtres, ne permet qu'aux Chantres, & aux Lecteurs de ſe marier aprés leur promotion, & ce Canon fut renouvelé dans le Concile, qu'on apelle *In Trullo*. Le Concile d'Ancyre le permet aux Diacres, qui autoient proteſté dans leur ordination, qu'ils ne vouloient point vivre dans le celibat. L'Egliſe Grecque, qui ordonne des Prêtres mariez,

Les Prêtres & les Evêques ne ſe ſont jamais mariez aprés leur ordination.

Socr. l. 1 hiſt. c. 8.

Conc. Quini. ſext. c. 6.

ne reçoit point pour Evêques, ſinon ceux qui ſont dans le celibat, & ne peut ſouffrir, que les Diacres & les Prêtres ſe marient, lorſqu'ils ſont dans le Miniſtere. Les heretiques devoient au moins reſpecter des loix ſi anciennes & ſi ſaintes, & ne pas permettre à des Prêtres, à des Religieux, & à des Evêques malgré la ſainteté de leur état, de leur profeſſion & de leurs vœux, de ſe marier autant de fois, qu'ils veulent.

Les Bigames rejetez du Mininiſtere.

Et ce qui fait voir encore plus ſolidement, combien l'Egliſe a toûjours ſouhaité, que ſes Miniſtres gardaſſent une parfaite continence, c'eſt qu'elle n'en a jamais voulu recevoir, qui euſſent épouſé deux femmes; parce que cette poligamie eſt au moins une marque d'incontinence. C'eſt pourquoi ſaint Paul met la monogamie entre les diſpoſitions requiſes pour être Evêque, Prêtre, ou Diacre, *unius uxoris virum.*

1. ad. Timoth. cap. 3. v. 2. ad Tit. 1. v. 6.

Ceci a fort embaraſſé les Reformateurs, qui ne ſe ſont pas trouvez d'humeur à renoncer au Mariage, quand ils ont perdu leurs femmes. Bucer, tout Prêtre, tout Moine, & tout Miniſtre qu'il étoit, en épouſa juſqu'à trois, dont il y avoit une veuve. Et ne voulans pas auſſi renoncer au miniſtere, quand ils en ont

épousé pluſieurs, il a falu que l'eſprit particulier ſe ſoit donné la torture, pour trouver un ſens commode à ces paſſages ſi formels de ſaint Paul. Ils prétendent donc, que cela doit s'entendre de ceux, qui auroient deux femmes en même tems, & qu'il n'y a que ceux-là que ſaint Paul a rejetez du miniſtere. La poligamie étant permiſe, diſent-ils, chez les Juifs, il pouvoit s'en trouver qui aïant deux femmes, auroient été propoſez, pour l'état Eccleſiaſtique. D'ailleurs il ſufiſoit, qu'un homme en eût repudié une & épousé une autre, pour être regardé comme indigne de cet état, ce qui n'étoit point rare chez les Juifs, ni chez les Gentils, & ce ſont ceux-là que ſaint Paul en exclut par ces paroles, *unius uxoris virum, &c.*

Fauſſe explication du paſſage de S. Paul *unius uxoris virum* inventé par les Reformateurs.

Il eſt certain, que ces deux ſortes de perſonnes étoient rejetées du Sacerdoce; mais comme l'Egliſe n'admettoit pas même au Batême, ceux qui étoient dans ces ſortes de cas, JESUS-CHRIST aïant aboli la poligamie, & la loi de la répudiation, il n'étoit pas neceſſaire de défendre, qu'on les reçût au Sacerdoce. La répudiation & la poligamie n'étant pas des crimes chez les Juifs, & ceux qui entroient dans l'Egliſe étant obligez d'y renoncer, pourquoi ſaint Paul les auroit-il exclus du

Sacerdoce, & du Miniſtere, étant Chrétiens, ſi ce n'eſt à cauſe de l'incontinence, que cette conduite faiſoit voir, dans ceux qui l'avoient tenuë. Or la poligamie ſucceſſive fait voir la même choſe; ainſi il n'y a aucune raiſon de dire, qu'elle ſoit exceptée, puiſque l'Apôtre n'a pas fait cette exception, ſelon cette maxime de droit, on ne doit point diſtinguer, où la loi ne fait aucune diſtinction. *Ubi lex non diſtinguit, non eſt diſtinguendum.*

Mais pour faire voir combien cette diſtinction eſt contraire à l'eſprit de S. Paul, il ne faut que voir ce qu'il dit dans la même Epître à Timothée deux Chapitres aprés, en parlant des Veuves, qu'on pouvoit élever à la dignité de Diaconeſſes.

1. Timoth. c. 5. v. 9. Luth. » Qu'on choiſiſſe pour cet emploi, dit-il, » une Veuve qui n'ait pas moins que ſoixante ans, qui n'ait eu qu'un mari. *Vidua eligatur non minus ſexaginta annorum, quæ fuerit unius viri uxor.* Cela veut-il dire, qui n'ait eu qu'un mari & non deux à la fois, comme s'il eût jamais été permis à une femme d'avoir pluſieurs maris en même tems?

Luther prétend que cette loi a été faite pour celles, qui aïant été repudiées, avoient épouſé un autre mari, le premier étant encore en vie; mais cette loi étoit abolie,

abolie, & ſaint Paul n'avoit pas ſujet de de craindre, qu'on ſe ſervît de ces ſortes de femmes, qui étoient ſoüillées, & abominables devant Dieu ſelon la loi même, & qui étoient plûtôt des adultaires tolerées, que des épouſes legitimes. Auſſi à peine s'en trouvoit-il de cette ſorte parmi les Juifs, parce qu'elles étoient ſouverainement méprisées; & S. Paul parle pour des femmes Chrêtiennes, & pour des hommes fidelles.

Theſi. 67. de digamia Epiſc. T. 1. fol. 381. oper. Luth. deuter. 24. Jer. 3.

Mais ce qui prouve, que cette regle de l'Apôtre eſt tres-generale, & exclut toute ſorte de poligamie du miniſtere, c'eſt que jamais on ne l'a entenduë autrement dans tous les ſiécles paſſez. La diſcipline de l'Egliſe, dit Tertulien, & l'ordre preſcrit par l'Apôtre nous aprennent, combien les ſecondes noces affoibliſſent nôtre foi, & portent préjudice à nôtre ſainteté, ne permetant pas, que les bigames tiennent les premiers rangs dans l'Egliſe; ne ſouffrant pas, qu'on établiſſe des veuves dans l'Ordre, ſinon celles qui n'ont eu, qu'un ſeul mari. *Quantum fidei detranhant, quantum obſtrepant ſanctitati nuptiæ ſecundæ, diſciplina Eccleſiæ, & præſcriptio Apoſtoli declarat; cum digamos non ſinit præſidere, cum viduam adlegi in ordinationem, niſi uni-viram non*

Toute ſorte de polygamie exclue du Miniſtere par ſaint Paul ſans exception.

« *Tert. l. 1. ad Uxor. c. 7.*

concedit. Etant devenu Montaniſte, il ſe ſervit de cette loi, raiſonnant, comme ont coûtume de faire les heretiques, pour prouver que les ſecondes noces étoient abſolument défenduës, & ſoutenant, que tout homme Chrêtien eſt obligé en conſcience de conſerver le droit, qu'il a reçû dans le Batême, de pouvoir aſpirer au Sacerdoce, qu'il perd par la poligamie, & il dit, qu'il a vû des Eccleſiaſtiques dépoſez, pour s'être trouvez bigames.

L. de monogā. c. 11.

Exhor. ad Caſtit. c. 9.

Les Novatiens diſoient comme les Montaniſtes, que les ſecondes noçes étoient défenduës, & S. Epiphane convient avec eux, que *veritablement la ſainte Doctrine, que nous prêchons ne ſoufre point depuis la venuë de* JESUS-CHRIST, *qu'on prenne pour être Evêques, Prêtres, ou Diacres ceux, qui aprés la mort de leur premiere femme en ont épouſé une ſeconde, à cauſe de l'excellence & de la dignité du ſacerdoce.* Et parlant des Diaconeſſes dans un autre lieu il dit qu'il n'y avoit que celles, qui avoient épouſé un ſeul homme & qui avoient vécu ſans reproche, qui pûſſent être élevées à ce miniſtere.

S. Epiph. hereſi. 59. que eſt Cathar.

Hereſi. 80. que eſt Meſſalian.

Euſebe de Ceſarée remarque dans ſa demonſtration Evangelique, qu'une grande partie des Patriarches, comme Enoch, Noé, Iſaac, Joſeph, Moïſe, Aaron, Joſué, n'ont eu qu'une ſeule femme, &

L. 1. demonſt. Evang. c. 2.

peu d'enfans ; qu'ils s'en ſont abſtenus bien-tôt, & ont renoncé à tout acte charnel, aprés qu'ils ont eu l'honneur de voir Dieu ; que Melchiſedech, dont le Sacerdoce étoit la figure de celui de JESUS-CHRIST, qui devoit être établi dans la nouvelle loi, étoit vierge, & que pour cela une des conditions requiſes pour être Evêque, étoit de n'avoir épouſé qu'une femme, *& que tous ceux, qui ſont conſacrez à Dieu, qui ſont dans le miniſtere, & qui ſont ocupez dans ce qui regarde la Religion, doivent ſelon la bienſeance, que demande un tel état, s'abſtenir de leurs femmes.*

Saint Jean Chryſoſtome expliquant l'Epitre à Timothée dit, qu'on ne doit pas s'imaginer, que l'Apôtre veüille, qu'on ne puiſſe ordonner, que ceux qui auroient actuellement une femme, comme Philipe Melancton voudroit nous le perſuader, d'autant que ſaint Paul qui n'en n'avoit point ſe ſeroit condamné lui-même, & auroit condamné en même tems pluſieurs des Diſciples, & des autres Apôtres, qui n'en ont jamais eu, non plus que Timothée, Tite & pluſieurs autres, qu'il avoit ordonnez, & qu'outre cela Vigilance & les Evêques de ſon parti, qui n'ordonnoient que des Dia-

1. Ioan. Chryſoſt. Hom. 10 in c. 3. Epiſt. 1. ad. Timoth.

cres, Prêtres, & Evêques mariez, auroient été injuſtement condamnez par toute l'Egliſe, ce qui ne ſe peut dire. Il ſe ntente aprés cela de dire qu'au nombre de ces bigames, que ſaint Paul exclut du miniſtere, ſont ceux qui auroient eu deux femmes vivantes en même tems, ſans parler de ceux qui en ont eu deux l'une aprés l'autre. Mais dans le commentaire ſur l'Epitre à Tite, ſans parler de ceux, qui ont eu deux femmes en même tems, il dit ſimplement, que ſaint Paul par ces paroles, *unius uxoris vir*, veut fermer la bouche aux heretiques, qui condamnoient le mariage (c'étoit les Manichéens) en faiſant voir non ſeulement, que ce n'étoit pas un mal, mais même une choſe bonne de ſe marier, puiſqu'en cet état on pouvoit être élevé à la chaire Epiſcopale; mais que le même Apôtre condamne auſſi d'un autre côté les impudiques, ne permettant pas, qu'aprés les ſecondes noces on puiſſe être emploïé au gouvernement de l'Egliſe, & élevé à la dignité » de Paſteur. Car comment celui-là, dit-» il, poura-t-il inſtruire avec aprobation » les fidelles dans l'Egliſe, qui fait voir, » qu'il a été lui-même incapable de conſer-» ver à ſa femme aprés ſa mort, la bien-» veillance, qu'il ſembloit avoir pour elle;

Hom. 1. in cap. 1. Epiſt. ad Titum.

Caſtigat hoc etiam impudicos, dum non eos permittit poſt ſecundas nuptias ad Eccleſiæ regimen, dignitatemque Paſtoris aſſumi; namqui defunctæ uxori benevolentiam nullam ſervaſſe deprehenditur, quo pacto hic Eccleſiæ præceptor eſſe optimus poterit? Il ajoûte encore, que quoique les ſecondes noçes ſoient permiſes, elles ne laiſſent pas de donner lieu à beaucoup d'acuſations, auſquelles l'Egliſe ne veut pas, que ſes Paſteurs ſoient expoſez.

Ceux qui ſe marioient une ſeconde fois mis en penitence publique. *Con. Laodic. can.* 364. *Canc* 1. *S. Baſil. epiſt. can. ad Amphil. can.* 18. *Conc. Neocæſar. an.* 314. *can.* 7. *Ceſar. Arel. in append. S. Aug. ſerm.* 289. *N.e.numa* 5. *Siric.* 1. *ad Him. n.* 14. *Innoc.* 1. *epiſt.* 6. *ad epiſc. Apuliæ S. Aug. epiſt. n.* 185. *al.* 5. *c.* 10. *conc Eliber. Can.* 76.

Il eſt certain, que l'Egliſe a toûjours eu une eſpece d'averſion pour les ſecondes noçes, puiſqu'elle mettoit en penitence publique pour un an, ceux qui les contractoient, & défendoit aux Prêtres d'y aſſiſter, & d'y donner la benediction. Or tout homme, qui avoit été en penitence publique, étoit exclu du miniſtere, & ne pouvoit être élevé à aucune dignité dans l'Egliſe, comme il paroît par pluſieurs témoignages des premiers Peres, & des Souverains Pontifes, comme le Pape Sirice, ſon ſucceſſeur Innocent I. qui dit que cela avoit été ainſi ordonné dans le Concile de Nicée, ſaint Auguſtin, le Concile d'Elvire, &c. comment auroit-il donc été permis d'ordonner des bigames?

nes là ne devoient pas être reputées bigames, & pouvoient être admiſes aux ſaints Ordres. Il eſt vrai que ſaint Jerôme ſoûtint ce ſentiment avec chaleur à Rome ; mais il n'a été ſuivi de perſonne. S. Ambroiſe le combatit, & citoit le Concile de Nicée, & diſoit qu'il avoit été défendu d'ordonner de tels bigames, & que cela ſe trouvoit dans les actes ; mais où il s'eſt trompé en prenant quelqu'autre Concile pour celui de Nicée, ou cela a été perdu.

S. Ambr. l. 10. ep. 82. ad Eccl. Verſ. l. 1. de offic. c. 50.

Saint Auguſtin renverſa le fondement de S. Jerôme, qui diſoit qu'on ne fait aucune difficulté d'ordonner un impudique, quand il ſe ſeroit proſtitué avec mille femmes avant ſon batême ; d'où il concluoit, qu'on ne devoit pas rejeter du miniſtere celui, qui n'en auroit eu que de legitimes ; car ce Pere remarque que ces pechez d'impudicité ſont remis par le Batême, mais que la bigamie n'étant pas un peché ne pouvoit jamais être ôtée.

S. Aug. l. de bono conjugali c. 18.

Deux grands Papes décidérent enfin la queſtion en faveur de ſaint Ambroiſe & de ſaint Auguſtin, ſçavoir le Pape Sirice & Innocent I. étant conſultez l'un par Himerius de Taracone, l'autre par Victricius de Roüen, & par les Evêques de Macedoine.

Deciſion de la queſtion.

Siric. ep. 1. ad Himer. cap. 8. Innoc. I. epiſt. 2. ad Victric. Rothom. c. 6. & ep. 22. ad ep.

Macedon. S. Aug. Ibid.

Cela prouve clairement, qu'on a toûjours crû que l'Apôtre rejetoit toute sorte de polygamie, les secondes noçes, comme dit saint Auguſtin, n'étant qu'une répreſentation tres-imparfaite de l'union de JESUS-CHRIST avec l'Egliſe, parce que JESUS-CHRIST n'a jamais eu deux épouſes, ni l'Egliſe deux époux, & d'ailleurs étant une marque d'incontinence. C'eſt pour cela, qu'on rejettoit encore du miniſtere ceux, qui avoient épousé des Veuves, & certes il n'étoit pas permis aux Prêtres de l'ancienne loi d'en épouſer, ni de celles, qui auroient été repudiées, & Innocent I. dit que cette coûtume étoit de tradition apoſtolique, & Sirice ſon predeceſſeur avoit ordonné, que s'il ſe trouvoit parmi les Eccleſiaſtiques de ces ſortes de bigames, on les dégradât en même tems, & qu'on les réduisît à la Communion laïque.

Les ſecondes noçes ne ſont qu'une repreſentation imparfaite de l'union de J.C. avec l'Egliſe.

Levit. 21. v. 13.

Innoc. 1. epiſt. 22. ad epiſc. Maced. Siric. ep. 1. ad Himer. Tarac. n. 11.

Celui qui a épousé une proſtituée rejeté du miniſtere.

Cela doit s'entendre à plus forte raiſon d'une fille ou femme de mauvaiſe vie; car le Sacerdoce de JESUS-CHRIST ne doit pas être moins honorable, que celui d'Aaron; or il étoit deffendu aux enfans d'Aaron, qui de tous les Levites pouvoient ſeuls être Prêtres, d'épouſer non ſeulement des veuves, & des répudiées,

Levit. 21. v. 7. & 14.

mais encore des filles corompuës, c'eſt pourquoi le IV. Concile de Tolede a déclaré, que ce cas eſt une irregularité pour celui, qui s'y trouve, & il ne faut pas s'en étonner, puiſqu'il ſuffit pour être rejeté du Sacerdoce, ſelon ſaint Paul d'avoir des enfans impudiques : *Voïez*, dit ſaint Jerôme, *combien eſt grande la pureté requiſe à un Evêque, puiſque celui-là ne peut l'être, qui a des enfans, qui ſont impudiques.*

Con. Tol. IV. can. 44. an. 672.

1. Timot. 3. v. 4.

S. Ieronm. l. 1. contr. Iovin. c. 20.

Il eſt donc certain, que l'Egliſe a toûjours ſouhaité une grande pureté & une continence parfaite dans ſes Miniſtres, & que lorſqu'on a été obligé de choiſir des perſonnes engagées dans le mariage, pour les élever au Sacerdoce, elle a ſouhaité, qu'aïant des femmes ils fuſſent comme s'ils n'en avoient point : car c'eſt à eux plus particulierement que s'adreſſe cet avertiſſement de ſaint Paul, qu'ils doivent eux-mêmes donner aux autres, *le tems eſt court, ainſi que ceux-mêmes, qui ont des femmes, ſoient comme n'en aïant point.* Il n'y a donc rien de plus faux, que ç'ait été les Papes, qui aïent établi le celibat au dixiéme ſiécle, & rien de ſi vrai, que s'ils l'avoient fait, ils auroient agi en cela conformément au deſ-

1. Cor. 7. v. 29.

ſein de l'Egliſe, qui l'a toûjours ſouhaité.

II. Mais il n'y a rien de plus oposé à la politique que cette loi. La Confeſſion d'Auſbourg le fait voir évidemment. *Il n'y a que* 400 *an*, dit on dans cette Confeſſion, *qu'en Allemagne on voulut forcer les Prêtres de vivre dans le celibat, mais ils s'y opoſerent tous ſi vivement, que l'Archevêque de Maïence voulant publier la Bulle du Pape penſa preſque être tué dans le tumulte, qu'exciterent les Prêtres, qui ne pouvoient ſe réſoudre à cette Reformation; & cette Bulle étoit ſi peu raiſonnable, qu'elle défendoit non ſeulement à l'avenir de ſe marier, mais même qu'elle déclaroit nuls les mariages, qu'on avoit contractez, ce qui eſt non ſeulement contre toutes les loix divines, naturelles & civiles, mais auſſi contre les Canons, que les Papes ont faits eux mêmes, & contre les Conciles les plus loüables, qui ſe ſont tenus.* Fut-il jamais rien de plus oposé à la politique, que de faire une loi, qui ne peut ſervir qu'à faire revolter tout le monde? Telle eſt la loi du celibat, ſelon la Confeſſion d'Auſbourg qui le prouve par l'évenement même, comment Monſieur de Rechemberg a-t-il donc pû dire, *que les Papes*

Rien ne paroît plus oposé à la politique que la loi du celibat pour les Prêtres.

firent tout ce qu'ils pûrent au X. ſiécle pour affermir leur Monarchie dans l'Egliſe, & que les Otons s'y opoſans genereuſement, ils ordonnerent le celibat aux Eccleſiaſtiques, & ils tâcherent d'établir pluſieurs Ordres de Religieux, afin de ſe donner plus de ſujets ?

Il eſt bon d'examiner en peu de mots ce fait hiſtorique, que la Confeſſion d'Auſbourg nous cite, pour voir quelle croïance on doit avoir à de telles pieces. Il eſt vrai, que Gregoire VII. conſiderant le deſordre, où l'Egliſe étoit tombée par la negligence des Evêques, & des Papes ſes prédeceſſeurs, voulut s'appliquer dés le commencement de ſon Pontificat à corriger deux vices horribles, qui regnoient preſque dans tout le Clergé, tant en Allemagne, qu'en France, ſçavoir la ſimonie, & l'impudicité. Il aſſembla pour cela un Concile à Rome, dans lequel ces deux crimes furent condamnez. Voici comme il écrivit à Oton Evêque de Conſtance (Je paſſe ce qu'il dit au commencement de ſa lettre touchant les Simoniaques, parce que cela ne nous regarde pas.) Nous avons crû, qu'il étoit « à propos de vous mander, que dans ce « même Concile nous avons défini, ſelon « l'autorité des ſaints Peres..... que ceux «

Gregoire VII. condamna dans un Concile à Rome la Simonie & l'impudicité des Eccleſiaſtiques.

In apologet. super decret. Gregor. Papæ.

» qui vivent dans le crime de fornication ;
» ne doivent point celebrer la Meſſe, ni
» ſervir à l'Autel, s'ils ſont dans les ordres
» inferieurs ; & s'ils mépriſent nos conſti-
» tutions ſur cela, ou plutôt celles des
» ſaints Peres, nous deffendons aux peu-
» ples de ſe ſervir de leur miniſtere ; afin
» que ſi l'amour de Dieu, ou l'excellence
» de leur dignité ne les oblige pas à ſe cori-
» ger, ils s'y trouvent forcez, par la honte
» & par les réprimandes du monde. *Hæc tamen neceſſaria tibi ſcribenda fore arbitrati ſumus nos juxtà autoritatem SS. Patrum in eâdem Synodo ſententiam dediſſe ut..... nec illi qui in crimine fornicationis jacent miſſas celebrare, aut ſecundum inferiores ordines miniſtrare altari debeant. Statuimus etiam ut ſi ipſi contemptores fuerint noſtrarum, imò ſanctorum Patrum conſtitutionum, populus nullo modo eorum officia recipiant, ut qui pro amore Dei & officii dignitate non corriguntur, verecundiâ ſæculi, & objurgatione populi reſipiſcant, &c.*

Il eſt évident, que cette Bulle de Gregoire VII. n'étoit que contre les Simoniaques & les impudiques. Il y en a bien apparence, qu'entre ceux-ci il y avoit beaucoup, qui couvroient leur libertinage d'un mariage prétendu, qu'ils n'avoient con-

tracté, que depuis qu'ils étoient dans les Ordres sacrez, c'est-à-dire dans un tems où ils ne pouvoient en contracter, les saints Canons l'aïant défendu de tout tems, & y aïant mis un empêchement dirimant, comme nous avons remarqué cy-dessus. C'est sans doute ce qui a fait dire à Sigebert, que Gregoire VII. avoit mis suspens tous les Prêtres mariez, & défendu au peuple d'entendre leurs Messes, comme si ces prétendus mariages avoient été legitimes. Mais il est certain que Gregoire VII. n'a jamais condamné les mariages que les Prêtres auroient contractez avant que d'entrer dans les Ordres sacrez, comme sont ceux des Prêtres Grecs, & s'il l'avoit fait, on pouroit dire, qu'il auroit agi *contre toutes les loix divines, naturelles & civiles*, Dieu, l'Eglise, & les souverains défendans de rompre ce qui a été saintement uni. *Quod Deus conjunxit homo non separet.*

Sigebert. in Chronico ad ann 1074.

Il est vrai cependant, que la coruption étoit si grande alors dans le Clergé, qu'il fut impossible à l'Evêque de Maïence de faire executer ce decret du Concile de Rome. Il y a bien de l'aparence, que Sigebert, qui étoit alors dans le parti de l'Empereur Henry IV. contre le Pape Gregoire VII. a outré les choses; mais il est certain que cette Bulle excita beaucoup de

tumulte dans l'Egliſe. Elle étoit cependant tres-juſte, tres-raiſonnable, & ne contenoit rien, qui n'eût été ordonné dans les ſaints Canons. Que ſeroit-il donc arivé, ſi ce Pape avoit voulu rompre des mariages legitimes ? Et l'on veut que ç'ait été un trait de la politique du Pape, & que Gregoire VII. n'ait eu en vûë pour lors, que d'augmenter le nombre de ſes ſujets. O Dieu quelle politique !

CHAPITRE IX.

Que la corruption des mœurs n'a jamais fait aucun changement dans la foi de l'Egliſe.

UN des prétextes les plus ſpecieux, dont les heretiques ſe ſervirent, pour avancer les affaires de la reforme, fut la corruption des mœurs, qui n'eſt que trop grande dans tous les tems, mais qui le fut extraordinairement dans celuy-là. C'eſt pourquoi Monſieur Maſius en fait encore une cauſe de ces prétendus changemens, *parce que*, dit-il, *le peuple tend naturellement à acommoder la Religion à ſes ſens ; il s'y porte de lui même*

Part. 2. chap. 2. pag. 56.

avec trop de précipitation. Il n'eſt que trop veritable, que chacun tâche d'acorder les maximes de l'Evangile avec ſa conduite, lorſqu'il voit que ſa conduite ne s'acorde pas avec ces maximes. Et comme le cœur ſeduît facilement l'eſprit, & qu'il eſt difficile que la volonté étant rebelle à JESUS-CHRIST, l'entendement y demeure long-tems ſoûmis, il ne faut pas s'étonner, ſi on ſe précipite ſi facilement dans l'erreur, & ſi on embraſſe les plus abſurdes hereſies avec autant de joïe, que ſi c'étoit la verité la plus pure, & la plus évidente.

La corruption du cœur eſt le principe de l'hereſie.

Mais par une raiſon contraire, on doit dire, qu'il n'eſt pas poſſible, que la corruption des mœurs puiſſe nous porter à embraſſer ce qui eſt contraire à nos paſſions, & ce qui ne peut s'acorder avec la corruption de nôtre cœur. L'avarice ne nous portera point à faire d'honnêtes largeſſes, ny l'yvrognerie à vivre dans la ſobrieté; & un fleuve retourneroit plûtôt vers ſa ſource, que cela arivât ainſi. Il n'y a que la grace de Dieu qui puiſſe arêter ce funeſte penchant, qui nous conduit au mal, pour nous porter au bien, & ſans elle toute vertu, pour aparente qu'elle puiſſe être, n'eſt qu'un phantôme, & une hypocriſie.

La ſeule grace de Dieu peut nous porter à embraſſer une Doctrine contraire

à nos passions

Il ne s'agît donc plus que de voir, ſi tous ces changemens, qu'on nous impute, peuvent s'acorder avec nos paſſions, & s'acommodent avec nos ſens, pour parler comme Monſieur Maſius ; car ſi cela eſt ainſi on a raiſon de dire, que la corruption des mœurs les a pû produire ; mais ſi au contraire il ne ſe trouve aucun de ces prétendus changemens, qui ſoit favorable à la corruption de nôtre cœur, il faut que M. Maſius convienne, malgré tous ſes Sophiſmes, que cette prétenduë cauſe de changement eſt une imagination ridicule.

Supoſons donc telle corruption, qu'on voudra dans l'Egliſe, où peut conduire cette dépravation de cœur ? Sera-ce à établir un Souverain Pontife au-deſſus de tous les autres Paſteurs ? Sera-ce a établir la Confeſſion, à nous ſoûmettre à la penitence, à nous engager à obſerver les Fêtes à garder les jours de jeûne & d'abſtinence, à faire le Carême, à honorer les Saints, & à les invoquer, à prier pour les morts, & à croire le Purgatoire, à faire un Sacrifice du Sacrement de l'Euchariſtie, à croire la Tranſubſtantiation malgré nos ſens & nôtre raiſon, à renoncer au mariage pour vivre dans le celibat, à faire des vœux de virginité, de

chaſteté, de pauvreté, d'obéïſſance, ainſi du reſte ? La corruption des mœurs eſt elle capable de porter qui que ce ſoit à embraſſer de tels ſentimens, & à pratiquer tant de choſes, qui ſont entierement contraires à nos inclinations, & encore plus à toutes nos paſſions ? Si cela étoit, les plus corrompus ſeroient les plus zelez pour ſe ſoûmettre à toutes ces loix, & à croire toutes ces choſes, & les plus gens de bien y ſeroient les plus opoſez.

Toute l'Egliſe ne peut pas être pervertie.

Mais ſeroit-il poſſible, quand on ſupoſeroit encore ces impoſſibilitez comme poſſibles, que l'Egliſe ſe fût trouvée toute pervertie, & de telle maniere, que perſonne ne ſe fût opoſé à de tels changemens ? Si cela étoit ainſi, ce ne ſeroit plus l'Egliſe de JESUS-CHRIST, mais la Synagogue du démon. Il eſt certain, qu'il y aura toûjours des Saints & des élûs, & quand on ſupoſeroit, que l'eſprit de ſeduction auroit prévalu contre la verité par des ſignes trompeurs, & par de faux miracles capables de jetter les élûs mêmes dans l'erreur, s'ils n'étoient ſoûtenus par une grace particuliere, comme il arivera à la fin des ſiécles, une telle ſuppoſition ſeroit encore fauſſe, & inſoutenable, parce qu'il ſe trouvera toûjours aſſez de gens de bien dans l'Egliſe

pour aprendre aux autres de parole & d'exemple à marcher dans la voïe du ſalut.

Pratiques païennes contraires aux paſſions.

Mais Monſieur Maſius ne manquera pas de nous dire, que les Païens, dont le cœur étoit tres-corrompu, ne laiſſoient pas d'inventer mille ſemblables choſes, qu'ils pratiquoient & qu'ils croïoient, quoiqu'elles fuſſent entierement oposées à leur raiſon, ou à leurs paſſions. Exemple. Les Philoſophes Païens ſelon Monſieur Maſius ont inventé le Purgatoire. Il y avoit des filles chez les Païens, qui ſe retiroient de tout commerce du monde, pour conſerver leur virginité, afin d'être dignes d'entretenir le feu ſacré ſur l'Autel de la Déeſſe Veſta. Il n'y avoit que des Veuves, ou des Vierges, qui pouvoient aſſiſter à certains Sacrifices, ou faire certaines ceremonies, ce qui a donné lieu ſelon les Proteſtans aux vœux de Religion. C'étoit la corruption du cœur, qui avoit établi la coûtume d'adorer toutes les paſſions humaines ſous le nom & la figure de divers Dieux, & il n'y a pas de doute qu'elle n'ait été capable d'introduire dans l'Egliſe une infinité de ſuperſtitions & d'idolatries, comme l'invocation des Saints, le culte qu'on rend à leurs Images & à leurs Reliques. On

peut encore ajoûter à cela, que pluſieurs heretiques ont eu leurs myſteres, comme les Valentiniens, les Manichéens, les Priſcilianiſtes, les Apoſtoliques, les Meſſaliens, &c. Qu'ils s'impoſoient à eux-mêmes des peines tres-rudes, comme de ne boire jamais de vin, de ne manger jamais de viande, de renoncer au mariage, &c. On peut donc dire la même choſe d'une infinité de pratiques qui ſont dans l'Egliſe Romaine, quoique contraires aux paſſions.

Certaine rectitude païenne, qui ne ſe trouve pas même dans le cœur des Reformateurs.

Il n'eſt aucunement veritable, que les Philoſophes Païens aïent inventé le Dogme du Purgatoire, comme nous l'avons dit ailleurs. Platon avoit puiſé cette Doctrine dans la ſageſſe des Juifs. Mais quand cela ſeroit ainſi, on ne pouroit pas dire, que cette découverte fût l'effet de la corruption de leur cœur, mais au contraire d'un reſte de rectitude, qui ne ſe trouve pas, même dans nos Reformateurs; car cela feroit voir, que ces Païens avoient une idée aſſez juſte de la Juſtice de Dieu, en diſtinguant de deux ſortes de crimes, qui ſe commettent; les uns graves & énormes, qui ne peuvent jamais être expiez, & qui doivent être punis éternellement; les autres legers, & qui meritent ſeulement une punition modi-

que & temporelle ; car la peine & la recompense doivent être proportionées au démerite ou au merite de chaque action, & c'est ce que les heretiques de ce tems ne reconnoissent point, disant que tous les pechez sont égaux, & n'admettant qu'une justice imputative.

A l'égard de cette institution de Vierges consacrées à la Déesse Vesta, il est certain, que ce n'est pas l'amour de Dieu, qui l'a inspirée ; puisque ces Païens ne le connoissoient pas ; mais l'on peut dire, que c'est une marque certaine, que les Païens avoient au moins quelque estime pour la virginité, quoi qu'ils se trouvassent incapables de la pratiquer, n'aïant pas les graces necessaires pour cela ; au lieu que nos Reformateurs la mépriſent souverainement, & soûtiennent, que le mariage est de precepte ; que c'est un état spirituel, & que le celibat a été au contraire, un état charnel, & qu'il faut l'anéantir. Mais le démon, qui est le singe de Dieu, comme dit Tertulien, voïant l'estime, que les Païens avoient de ces choses, qui sont bonnes en elles-mêmes, bien loin de les empêcher, n'a pas manqué de pousser ceux, qui les estimoient le plus à les observer, mais par un motif d'orgüeil ; & il sçavoit bien, en y mê-

Luth. in Epithalamio.

Tert. l. contra Prax. cap. 1.

lans certaines circonſtances, les conduire à des fins déteſtables. C'eſt encore par cette fauſſe aparence de vertu, qu'il trompe une infinité de perſonnes, à qui il n'oſeroit ſuggerer de commettre des crimes groſſiers, ou qui ont beſoin de ce maſque pour ſe déguiſer aux yeux des hommes.

Diference entre les bonnes choſes, que Dieu commande & celles que le Demon fait faire.

Mais il n'en eſt pas ainſi des vertus du Chriſtianiſme; car non ſeulement la choſe nous eſt commandée, mais encore la maniere, & tout ce qui doit l'acompagner, pour la rendre bonne & digne d'une recompenſe éternelle. Nous ſommes obligez de le croire, & d'agir conformément à cette croïance. Or il eſt certain, qu'une telle perſuaſion ne peut venir de la corruption des mœurs; parce qu'il n'y a rien de plus contraire à nos paſſions, & qui flatte moins nôtre ambition.

Les Païens reconnoiſſoient un Dieu ſuprême & tous les autres, qu'ils adoroient étoient de grands hommes, qu'ils prétendoient s'être élevez au Ciel par leurs rares vertus; & Euſebe remarque ſur cela, que c'eſt un ſentiment naturel à tous les hommes de croire, que tous les grands hommes prennent encore ſoin aprés leur mort de leur patrie, & de tout ce qu'ils

Euſeb. caſar. l. 12. prepar. Ev. c. 1.

ont cheri pendant qu'ils vivoient; & il ſe ſert de ces exemples, pour le prouver; ainſi ce n'eſt pas la corruption de leur cœur, qui leur a inſpiré ces ſentimens, ſelon Euſebe, mais la nature même, laquelle étant fortifiée, & élevée par la grace dans les Chrêtiens, les a reglez, & maintenus dans de juſtes bornes, qui n'étoient pas connuës aux Païens. Nous en parlerons plus amplement dans un autre lieu.

Les Sectes ſeveres en aparence ne ſont grandes ni durables.

Pour ce qui regarde ces ſortes de Sectes, où l'on faiſoit profeſſion d'une vie auſtere en aparence, elles ne pouvoient être ny grandes, ni durables. Il eſt difficile de tromper toûjours, & beaucoup de monde. Ce qui ne ſe fait, que par caprice, ou par paſſion change comme le vent. Auſſi ces ſortes d'hereſies, lorſqu'elles ont duré quelque tems, ont pris mille formes differentes. Celle de Marcion, des Manichéens, des Priſcillianiſtes, des Apoſtoliques, des Albigeois, &c. ſont preſque la même en differens états, comme en differens lieux, ou en differens ſiécles. Mais il eſt impoſſible, que ces ſortes de Sectes puiſſent s'établir par toute la terre, & toûjours ſubſiſter en même état. C'eſt un privilege, qui n'apartient qu'à l'Egliſe, & qui ne peut con-

venir qu'à la verité pure, telle que JESUS-CHRIST nous l'a anoncée. La raiſon en eſt évidente, c'eſt que les paſſions des hommes ſont preſque toûjours contraires les unes aux autres, & ſouvent à elles-mêmes dans les tems, les lieux où les occaſions differentes où l'homme ſe trouve. Les voiles qui couvrent le menſonge ne peuvent pas toûjours durer; mais la verité du Seigneur eſt toûjours verité, toûjours aimable par elle-même, & ſi elle peut être obſcurcie par les nuages, que les paſſions humaines excitent de tems en tems, elle ne perdra pas pour cela ſon éclat; ces tenebres paſſeront & elle demeurera éternellement. *Veritas Domini manet in æternum.*

CHAPITRE X.

Que ce changement des Proteſtans ne peut venir que de la corruption de leurs mœurs.

IL n'y a rien, qui faſſe mieux connoître la verité de ce que nous venons de dire dans le Chapitre précedent, que le motif, qui a obligé les Proteſtans à changer, comme ils ont fait. Et pour le

Le motif de la Reforme ſe connoît par les fruits qu'elle a produits.

dans la morale, connoître il ſuffit de voir quels ont été les fruits de la reforme, les maximes, que ſes Auteurs ont établies pour la conduite des mœurs, & les principes, ſur leſquels toute leur morale eſt fondée. On a fait un Volume conſiderable, pour faire voir, que les principes des Calviniſtes & les concluſions, qu'ils en tirent, renverſent toute la Morale Chrêtienne, & toutes les maximes les plus ſacrées, & les plus inviolables de l'Evangile. Les principes de la Morale de Luther ſont les mêmes, que ceux de Calvin, & celui-cy les avoit apris de l'autre. Il ſuffit donc de renvoïer le Lecteur à ce Livre, & de faire ſeulement quelques reflexions ſur les artifices, dont on s'eſt ſervi, pour établir la reforme, leſquels étant entierement oppoſez aux moïens, dont JESUS-CHRIST & ſes Apôtres ſe ſont ſervis, pour fonder l'Egliſe, il faut neceſſairemeni conclure qu'un tel changement ne peut provenir que d'une corruption profonde du cœur, & d'un aveuglement horrible de l'eſprit humain.

Renverſement de la morale de J. C par les ereurs des Calviniſtes touchant la juſtification.

Inſtruct. Famil. Monſieur Maſius dit, 1°. *Que Luther n'avoit pas beſoin d'aucun miracle; parce que ſa vocation n'étoit pas abſolument extraordinaire; mais en même tems ordinaire, & qu'il poſſedoit une charge dans l'Egliſe,*

l'Egliſe. 2°. Qu'il étoit même utile, qu'il n'en fît point, afin qu'on ne le crût pas être de ceux, dont a parlé le Fils de Dieu dans ſaint Mathieu ch. 24. v. 24. qu'il s'élevera de faux Chriſts & de faux Prophêtes, qui feront de grands prodiges, & des choſes étonnantes, &c. 3°. Que le miracle des miracles eſt l'heureux ſuccez de la reformation, pour laquelle le Seigneur l'a emploïé, qu'un homme foible & impuiſſant, comme lui ait pû diſſiper ces épaiſſes tenebres de l'erreur, & de l'ignorance, qui couvroient toute l'Europe, qu'il ait mis en vûë aux peuples l'Ecriture-Sainte, malgré tous les efforts du monde & de l'Enfer, & qu'il ait ébreché, ébranlé, & renverſé tout l'Empire Papal. 4°. Que l'ardeur des peuples, qui l'ont ſuivi, & le ſang de pluſieurs Martyrs, qui ont ſigné ſa Doctrine, parlent encore pour lui, & témoignent hautement, que cette œuvre étoit une œuvre de Dieu.

La vocation de Luther ſelon Mr Maſſuet.

I. Ce n'eſt pas d'aujourd'hui, *que des ouvriers trompeurs ſe transforment en Apôtres de* JESUS-CHRIST, comme dit ſaint Paul, *on ne doit pas s'en étonner, puiſque Satan même ſe transforme en Ange de lumiere. Il n'eſt donc pas étrange, que ſes Miniſtres ſe transforment*

2. Cor. 11. v. 13.

en Miniſtres de la Juſtice ; mais leur fin ſera conforme à leurs œuvres. Ce que dit S. Paul de ces faux Apôtres, qui avoient séduit les Galates, & une bonne partie des Corinthiens, convient parfaitement à ces impoſteurs du ſiécle paſsé, & à ceux, qui continuent de séduire les peuples par des Doctrines auſſi déteſtables, que celle que nous combatons à preſent.

Les faux Apôtres du premier ſiécle n'avoient pas beſoin de miracles. 2 Cor. 11. v. 12.

Ces Miniſtres d'iniquité n'avoient pas beſoin de miracles non plus que Luther, pour pervertir ceux-mêmes, que ſaint Paul avoit convertis en étalant à leurs yeux une infinité de prodiges, comme il le dit lui-même ; parce que ces ſeducteurs prêchoient une loi toute charnelle, c'eſt-à-dire celle de Moïſe, avec tous les adouciſſemens, que les Phariſiens y avoient apportez, pour l'accommoder aux inclinations de la nature corompuë. Saint Paul a bien voulu entrer en comparaiſon avec eux pour les confondre, & pour nous aprendre de quelle maniere nous devons reprimer la ſuperbe de ceux, que le demon ſuſcite de tems en tems, pour tromper ceux qui ſe repaiſſent de fables.

Comme un Reformateur ne fait, que rétablir ce qui avoit été ſaintement ordonné, il faut qu'il y ait une grande

conformité de vie, de mœurs, de ſainteté, de ſcience & d'autorité entre lui & ceux qui avoient édifié. C'eſt pourquoi les Partiſans de Luther le comparoient ſans ceſſe aux Prophetes, & publioient par tout, qu'il étoit Prophete lui-même, que c'étoit un nouvel Apôtre envoïé de Dieu, & un autre ſaint Paul, comme le remarque Surius dans ſon Hiſtoire, & comme on voit dans Sleidan. Suivons donc cette comparaiſon, & voïons quel en peut être le fondement. J'avouë qu'on ne peut y penſer ſans horreur; car quel raport peut-il y avoir entre la Juſtice & l'iniquité, la lumiere & les tenebres, JESUS-CHRIST & Bélial; entre un ſaint Apôtre rempli de l'eſprit de Dieu, & un ſeducteur, qui n'agiſſoit que par les impulſions du demon, qu'il a reconnu tant de fois pour ſon maître? Je mets à part tous les autres Ouvrages de ce Prophete du ſeiziéme ſiécle, qui ne ſont pleins que d'injures atroces, de calomnies énormes, d'ordures, de paroles impudiques, de blaſphêmes inoüis, & du nom du diable, & je m'arête ſeulement à ce livret fameux des propos de table, que deux de ſes admirateurs & coadjuteurs ont pris ſoin de recueillir, & les ont donnez au public, comme des oracles, pour

Sur. in comm. brev. ad an. 1539. pag. 341. Sleid. l. 16. de ſtat. relig. & reip.

Aurifaber & Bebenſtok 2. Tom. op. Luth. Jena.

comparer ce qu'il dit de lui-même, de ſa Doctrine, de ſa vie, avec ce que ſaint Paul nous raporte des peines & des travaux, qu'il a endurez pour JESUS-CHRIST dans l'exercice de ſon miniſtere; les prodiges qu'il a faits, & le ſuccez infini de ſes prédications.

2. cor. 12. v. 2. Diference extrême entre Luther & les veritables Apôtres, dont S. Paul eſt comme le model.

Saint Paul déclare, qu'il a été ravi dans le Ciel, & qu'il y a entendu des paroles inéfables, qu'il n'eſt pas permis à un homme de raporter; & ce Reformateur ſe vantoit à tout moment, comme il eſt raporté en pluſieurs endroits de ce livre, d'avoir un commerce tres-particulier, & une tres-grande familiarité avec le diable. On peut juger de la Doctrine par le Docteur de qui il l'avoit apriſe. Il faiſoit gloire d'être ſon diſciple. Il publia l'an 1533. la conference, qu'il avoit eûë dix ans auparavant avec lui touchant le ſacrifice de la Meſſe, & afin que toute la terre pût voir une choſe ſi déteſtable, & qu'on a peine à croire, il obligea Melancton à traduire ce livre en Latin. Fut-il donc jamais une impieté, une corruption pareille, & un aveuglement plus horrible?

Conference de Luther avec le diable publiée par lui-même l'an 1533.

Saint Paul aimoit la mortification de telle maniére, qu'il ne ſe contentoit pas de ſoufrir mille perſecutions, mille igno-

minies, mille afrons, tels qu'il les décrit dans le Chapitre onziéme de la seconde Epître aux Corinthiens, qui faisoient ses plus cheres délices ; mais il se mortifioit encore lui-même, & réduisoit son corps & ses sens en servitude, craignant d'être un réprouvé. Et Luther Religieux de profession renonce à ses vœux, secouë le joug de son Monastere, foule aux pieds la Regle, qu'il avoit embrassée, & épouse insolemment à la face de toute la Terre une malheureuse Moineſſe, qu'il avoit séduite & qu'il avoit débauchée. Toutes les Histoires de sa vie ne parlent que de ses débauches, & de ses yvrogneries. Ce n'étoit pas le jeûne qui le fît malade de la maladie dont il mourut à Islebe, dit un Bourgeois de Mansfled dans une Lettre qu'il écrivit à un de ses amis, pour lui aprendre sa mort, *Non jejunio sibi accesserat infirmitatem illam* ; mais bien au contraire, dit-il quatre pages aprés ; il avoit le corps tout plein d'humeurs pour avoir trop bû & trop mangé; car il avoit une cuisine bien garnie, du vin étranger & du meilleur en abondance, au lieu où il logeoit, pendant son séjour, & l'on dit, qu'il en buvoit à chaque repas soit à dîné soit à soupé un setier. *Erat totum corpus refertum hu-*

2. Cor. cap. 11. v. 10.

Ad cap. cem. 7. Cochl.

Intempérance de Luther.

moribus ex ſuperfluo cibo potuque ; habuerat enim coquinam magnificè inſtructam & vinum dulce atque exoticum, permultis metretis abundans in hoſpitio. Aiunt ſanè Lutherum omni prandio, & cœnâ unum ebibiſſe ſextarium vini dulcis & exotici. Il ne ſe contenta pas de mener une telle vie à la vuë de tout ſon parti, mais il condamna ſolemnellement toutes les auſteritez, les jeûnes, les abſtinences, la virginité, la continence, & generalement toutes les bonnes œuvres, que ſaint Paul a tant recommandées, & pratiquées lui-même ; & établit pour principe de ſa reforme, que tout cela eſt inutile, & même préjudiciable au ſalut, diſant que la ſeule foi eſt ſuffiſante, non ſeulement pour remettre les pechez, mais encore pour nous aſſûrer de toute certitude de nôtre prédeſtination, & que ce ſeroit faire injure à JESUS-CHRIST, d'oſer en douter. Fut il jamais une plus horrible corruption, & dans l'eſprit & dans le cœur, dans la Doctrine & dans les mœurs ? A quelles extremitez la nature, qui ne fait que ſuivre ſon penchant, ne ſe porte-t-elle point en ſuivant une telle Doctrine ? Quand nous n'aurions rien, qui pût nous aprendre dans quels deſordres ſe précipitoient tant de moines &

Luther a rejeté toutes les bonnes œuvres, comme préjudiciables au ſalut

Apol. art. 3. concor. pag. 87.

de Prêtres Apoſtats, qui étoient les piliers de la reforme, & qui ſuivoient la Doctrine & l'exemple de leur maître; il ſeroit facile d'en juger. Mais Eraſme, qui en eſt un témoin oculaire, & qui connoiſſoit les plus conſiderables de ces nouveaux Prophétes, même avant leur Apoſtaſie, nous en fait une peinture afreuſe dans une grande partie de ſes Lettres. *Regardez*, dit-il, *à preſent de toutes parts ce Corps Evangelique, combien y voïez-vous d'adulteres, combien d'yvrognes, combien de joüeurs, combien de gens qui mangent leur bien en débauches, combien de ſcelerats perdus de réputation pour toutes ſortes de crimes? Ce ſont parmi eux les plus eſtimez, & les plus aimez, bien loin qu'on les évite. Les Apôtres quitoient leurs femmes qu'ils avoient épouſées legitimement, & les regardoient comme leurs ſœurs, afin de s'appliquer uniquement à prêcher l'Evangile, & preſentement on voit fleurir bien un autre Evangile parmi nous, ſelon lequel des Prêtres, & des Religieux ſe donnent la liberté d'épouſer des femmes, contre les loix, & malgré leur profeſſion. Qu'on leur pardonne ce crime, ſi l'on veut; mais voïez ſi leurs mariages ſont plus chaſtes, que les mariages de ceux, qu'ils*

Eraſm. Epiſt. in pſeudo Evangelicos ad Vulturium.

Effroïable corruption dans la reforme.

regardent comme des Païens. Je croi que vous entendez bien quelles étranges hiſtoires je pourois ici vous raporter, mais il n'eſt pas neceſſaire de dire ce que les Magiſtrats, ou la populace avec leur permiſſion, ou malgré leurs défenſes ont publié, & divulgué par tout. Toute la lettre, qui eſt tres-longue, eſt de cette force; & il n'y a point de volume, qui pût contenir toutes les profanations, les homicides, les pillages, les incendies, les ſacrilleges, les inceſtes, les adulteres, les trahiſons, les ſeditions, les revoltes, les abominations, & generalement tous les crimes que la reforme a fait commettre, & a autoriſez. Ce ſont là les miracles, qu'a faits ce nouveau Prophete.

S. Paul avoit beſoin de faire des miracles pour établir l'Evangile, mais Luther n'en avoit pas beſoin. 2. Cor. 12, v, 12.

Il eſt vrai, qu'il n'en avoit pas beſoin, pour établir une Doctrine ſi charnelle & ſi favorable à la corruption du cœur de l'homme; mais ſaint Paul ne dit pas de même de celle qu'il prêchoit. *Les marques de mon Apoſtolat*, dit-il aux Corinthiens, *ont paru parmi vous dans toute ſorte de tolerence & de patience, dans les miracles, dans les prodiges, & dans les effets extraordinaires de la puiſſance divine.* JESUS-CHRIST lui-même déclare qu'il avoit beſoin de miracles, quoi-

que ſa venuë fût prophetisée, pour établir l'Egliſe, & que s'il n'avoit pas fait des prodiges inoüis, les Juifs n'auroient pas été coupables de ne pas l'écouter, ni le reconnoître pour leur Meſſie. On peut donc encore juger, quelle doit être cette doctrine, que Luther a prêchée, qui n'avoit point beſoin de miracles, pour ſe faire un paſſage dans le cœur des hommes, quoiqu'elle fût ſi extraordinaire, & en même tems ſi contraire à celle, dont on étoit en poſſeſſion dans toute l'Egliſe. Car qui pouvoit favoriſer ſon entrée dans le monde, & lui atirer du crédit, ſinon la corruption du cœur & les paſſions des hommes, qu'elle flatoit par ces maximes déteſtables, ſelon leſquelles on peut vivre dans la reforme avec toute ſorte de liberté & de libertinage ſans rien aprehender pour ſon ſalut ?

Joan. 15. v. 24.

C'eſt une illuſion de dire, que ſa Miſſion étoit ordinaire, puiſqu'un Religieux n'en a aucune par ſon état ; mais encore bien moins un Apoſtat. L'Egliſe ne peut donner de miſſion à qui que ce ſoit, pour pervertir ſes enfans, pour combatre ſa foi, & pour détruire la Doctrine de JESUS-CHRIST. Cela ſeul étoit ſuffiſant, pour le faire regarder comme un impoſteur, & un ſeducteur. Car eſt ce aſſez,

Un Religieux n'a aucune Miſſion par ſon état qui eſt un état de penitence.

que de ſe donner le titre de Prophete, ou d'Apôtre, pour être en droit de renverſer tout ce qu'il y a de plus Saint & de plus ſacré dans l'Egliſe, comme a fait Luther ? Si cela eſt ainſi il n'y a perſonne, qui ne puiſſe ſe mettre en poſſeſſion de prêcher telle Doctrine, qu'il voudra, ſans en rendre compte à perſonne, & c'eſt ce droit prétendu, qui a multiplié les Sectes des heretiques à l'infini.

Inſtruct. Famil.

Mais un grand nombre de Prophetes, dit M. Maſius, comme Abdias, Michée, Osée, Zacharie, & même S. Jean Baptiſte, quoiqu'ils fuſſent envoïez extraordinairement, n'ont fait cependant aucuns miracles. Afin de pouvoir l'aſſûrer, comme fait Monſieur Maſius, il faut neceſſairement ſupoſer, que tout ce qu'ils ont fait a été couché dans l'Ecriture, & c'eſt une choſe tres-fauſſe. Mais quand cela ſeroit ainſi, quelle conformité y avoit il entre la vie de ces Saints Propheres, & les impudicitez, les débauches, les yvrogneries, les impietez, les blaſphêmes, & generalement toute la vie & la conduite de Luther, qu'on a cependant apelé un autre Elie dans la reforme ? Les Juifs ne mettent point Daniel entre les Prophétes, parce qu'aïant toûjours vêcu dans le Palais des Empereurs Aſſyriens,

Pourquoi quelques Prophetes n'ont point fait de Miracles.

Pourquoi les Juifs ne com-

il n'a pas mené une vie ſemblable à celle des autres Prophétes, quoique celle qu'il a menée ait été tres-ſainte. Que doit on donc juger de celle de Luther, qui a été la plus corrompuë, & la plus dépravée en toutes manieres, qu'on puiſſe ſe l'imaginer ?

prent point Daniel entre le Prophetes,

Outre cela ces ſaints Prophétes, qu'on aporte ici pour exemple, avoient ils entrepris de reformer la Synagogue ſur le même pied, que Luther a voulu reformer l'Egliſe ? Sçavoir en ôtant l'Autel, le Sacerdoce, le Sacrifice, rejetant les jeûnes, les Fêtes, les ceremonies, mépriſant les œuvres de la penitence, que les Juifs faiſoient dans les tems d'affliction, prêchant que les bonnes œuvres ſont inutiles ; que les commandemens de Dieu ſont impoſſibles ; que le Libre-Arbitre n'eſt qu'un nom, & un titre vain ; qu'on ne devoit point reconnoître de Souverain Pontife ; que chacun avoit droit d'expliquer l'Ecriture-Sainte à ſa mode en vertu de l'Eſprit particulier ; que la Synagogue avoit manqué, ou tout au moins étoit devenuë inviſible, &c. S'ils euſſent entrepris une telle reforme, on auroit eu ſans doute grande raiſon de leur demander des preuves autentiques de leur miſſion, & les Juifs n'auroient pas

pas manqué de le faire ; puiſqu'ils en demandoient ſi ſouvent à JESUS-CHRIST, qui n'en donnoit que trop, pour les convaincre, & à qui les Ecritures mêmes rendoient témoignage, comme il leur faiſoit voir à tout moment.

Math. 12. v. 38. c. 16. v. 1. Luc. 11. 16. Joan. c. 2. v. 18. c. 6. v. 30.

Mais bien loin que ces Saints Prophétes ſe ſoulevaſſent contre la loi, au contraire tous leurs diſcours & leurs Prédications ne tendoient qu'à la faire obſerver avec tout le reſpect poſſible; c'eſt où aboutiſſoient tous leurs vœux, & leurs ſoûpirs. Ils tâchoient par leurs paroles, par leur exemple, & par les menaces, qu'ils faiſoient au peuple de la part de Dieu, de ramener chacun à ſon devoir, & ils prophétiſoient les maux, dont ils devoient être acablez, s'ils ne ſe corigeoient, & s'ils ne faiſoient penitence. La ſainteté de leur vie, les circonſtances des tems, les exemples de ce qui étoit arivé dans les ſiécles paſſez, les menaces que Dieu avoit faites long-tems au paravant, qui étoient coûchées dans les Ecritures, qu'ils remettoient ſouvent devant les yeux ; la patience qu'ils faiſoient paroître dans toutes les perſecutions, que les impies leur ſuſcitoient & leur faiſoient ſouffrir ; la penitence qu'ils faiſoient eux-mêmes publiquement, pour y engager les autres ;

Tous les Ss. Prophetes n'ont prêché que l'obſervance de la loi & n'ont jamais ſongé à la reformer.

enfin l'évenement de pluſieurs choſes, qu'ils prophétiſoient, comme devant préceder les maux, qui devoient fondre ſur le peuple, s'il ne ſe convertiſſoit ; tout cela, dis-je, faiſoit voir viſiblement, que c'étoit Dieu, qui parloit par leur bouche. Si Luther n'avoit fait autre choſe, nous ne lui demanderions point de preuves de ſa miſſion ; nous croirions volontiers qu'elle ſeroit auſſi extraordinaire, que celle de ces SS. Prophétes, & nous le regarderions avec ſes Sectateurs, comme un Prophéte lui-même.

Marques par leſquelles on pouvoit connoître la verité des Propheties avant qu'elles fuſſent acomplies.

Mais outre le ſcandale horrible de ſa vie, il a eu le malheur, que toutes les Prophéties, qu'il a faites, afectant veritablement de paſſer pour Prophéte (ce qui eſt aſſez ordinaire parmi les Proteſtans) ſe ſont trouvées fauſſes, comme l'évenement l'a fait voir. Il avoit prédit, par exemple, que les Païſans, que Muncer ſon Diſciple avoit fait revolter contre leurs Princes, & leurs Seigneurs, ſous pretexte de jouïr, diſoient-ils, de la liberté Evangelique, remporteroient la victoire, & détruiroient toutes les puiſſances ; & pour les animer davantage, il avoit publié par tout, qu'il y avoit des ſignes dans le Ciel & ſur la Terre, qui prédiſoient cette grande révolution ;

Par où l'on pouvoit voir que Luther n'étoit qu'un faux Prophete.

Luther in exhort. ad pac. ſup. 12. art. Ruſt. Sueu.

mais le contraire ariva, & 80. mille Païsans furent mis en déroute, la plûpart taillez en pieces, & Muncer lui-même, qui s'étoit vanté de recevoir les boulets de Canon dans sa manche, fut pris, & fut fait mourir. Luther avoit encore prophétisé la ruine de l'Empire du Turc, la fin du regne du Pape, le bouleversement de l'Etat Ecclesiastique, l'abolition de la Messe, la perte de toute l'Allemagne, & plusieurs autres choses semblables, comme devant ariver dans peu d'années, & tout cela subsiste encore, comme auparavant.

Joan. Cochl. fol. 132. c. ad an. 1525.

Il vouloit aussi, qu'on crût, qu'il faisoit des miracles; car il sçavoit bien lui-même, quoi qu'en dise Monsieur Masius, que tout homme, qui prêche une Doctrine inconnuë à l'Eglise, est obligé de prouver sa Mission par des signes, & il le prouve fort bien dans le Livre du Magistrat, qu'il écrivit l'an 1534. Et lorsque Muncer s'établit à Malhuse, pour prêcher une Doctrine contraire à celle, qu'il lui avoit enseignée, il manda aux Magistrats, qu'ils devoient lui demander, d'où il tiroit sa mission, & qui lui avoit donné chargé d'enseigner, & que s'il répondoit, que c'étoit Dieu, qui l'envoïoit, ils devoient lui commander de faire quel-

Luther veut passer pour faire des miracles.

Sleid. l. 5.

que miracle pour le prouver ; parce que Dieu, disoit-il, ne manque pas de déclarer sa volonté par quelque signe toutes fois & quantes qu'il veut changer la maniére ordinaire d'enseigner dans l'Eglise. Et comme il disoit lui-même publiquement *qu'il avoit reçû son ministere, non des hommes, ni par l'homme, mais par le don de Dieu, & par la revelation de* J. C. aussi vouloit-il, qu'on crût, qu'il en faisoit. Une Religieuse s'étant sauvée d'un Monastere à Isleben, & s'étant venu refugier au prés de lui, il fit un Livre pour prouver, que c'étoit un grand miracle de la reforme, qu'il prêchoit. Il publia la même chose touchant l'apostasie de neuf Religieuses, que Leonard Koppen enleva le Vendredi-Saint au Monastere de Nimic, l'an 1523. dont il en épousa une aprés la mort de Frederic de Saxe. Quand il eut abandonné l'habit de son Ordre, qui fut cette même année, il écrivit à son Pere, qui vivoit encore, que c'étoit Dieu, qui l'avoit tiré de cet état par des prodiges & des miracles; mais il ne les nomme point. Il voulu ressuscite Guillaume Nesene son ami, qui se noïa dans l'Elbe, il fit des prieres & des signes pour cela, mais inutilement. Il coïoit donc qu'il lui eût été avantageux de faire des miracles.

Dans le L. contre l'ordre des Evêques.

Surius comm. br. pag. 130. ad an. 1524. Jo. Cochl de act. & scrip. Lut. ad an. 1523. fol. 101. b.

Faux miracles de Luther.

J. Cochl. fol. 98.

II. Cependant Monſieur Maſius a raiſon de dire, *qu'il étoit utile, qu'il n'en fit point, de peur qu'on ne le crût être de ceux, dont a parlé le Fils de Dieu dans ſaint Mathieu, lorſqu'il dit, qu'il s'élevera de faux Prophètes, qui feront de grands prodiges, & des choſes étonnantes juſqu'à ſéduire, s'il étoit poſſible, les élûs mêmes.* Si Luther avoit fait des miracles, pour autoriſer une Doctrine, auſſi déteſtable, que celle qu'il prêchoit, & ménant une vie auſſi corompuë, & auſſi ſcandaleuſe, qu'étoit la ſienne, on auroit eu ſans doute une tres grande raiſon de croire, que ces miracles auroient été des preſtiges, ou des illuſions ſemblables à celles que le démon fera à la fin des ſiécles par le miniſtere de l'Antechrît. Car qui pouroit ſe perſuader, que Dieu voulût autoriſer l'impieté, le blaſphême, l'apoſtaſie, l'hereſie, & le Schiſme par de veritables miracles? Cela eſt impoſſible, ainſi Luther n'auroit pû faire, ſi Dieu l'avoit permis, que des miracles ſemblables à ceux, que fîrent les Magiciens de Pharaon, aïant déclaré ſolemnellement dans la diſpute de Lipſic, *qu'il n'avoit pas entrepris l'ouvrage de la reforme, pour la gloire de Dieu, & que ce ne ſeroit pas non plus pour cette fin, qu'il tâcheroit*

Matth. 24. v. 24.

Si Luther avoit fait des miracles on auroit eu raiſon de les prendre pour des illuſions, & lui pour l'Antechrît.

Joa. Coch. ad an. 1519. pag. 29.

de l'achever ; ce qui fît horreur à tout le monde.

Mais la choſe n'étoit que trop viſible d'elle même. C'étoit avec juſte raiſon que le Prince Georges de Saxe lui dît dans la réponſe qu'il fît à une de ſes lettres, *Quand a-t-on vû plus de ſacrileges commis dans l'Egliſe par des perſonnes même conſacrées à Dieu, que depuis la publication de vôtre Evangile ? Quand a-t-on vû plus de pillages dans les lieux Saints ? Quand a-t-on fait plus de rapines & de vols ? Quand a-t-on vû à Vittemberg tant de Moines & de Moineſſes défroquez, & apoſtats, qu'on en voit à preſent ? Quand a-t-on vû ravir des femmes à leur propres maris, pour les donner à d'autres, comme on fait preſentement ſelon les regles de vôtre Evangile ? Quand a-t-on vû tant d'adulteres, que depuis que vous avez enſeigné par écrit, que ſi une femme ne peut avoir d'enfans de ſon mari, elle aille à un autre, & que le mari ſera obligé de nourir les enfans, qu'elle aura de cette maniere ; que le mari peut faire auſſi la même choſe de ſon côté ? Voilà ce que vôtre Evangile a produit, lorſque vous l'avez mis en lumiere, &c.* Il étoit donc vraiment utile à Luther de ne pas faire de miracles ; parce qu'il ne lui manquoit

Apud Ion. Cocb. fol. 188.

Luther avoit tous

les caracteres de l'Antechrît excepté le pouvoir de faire des preſtiges.

quoit que le pouvoir de faire des preſtiges, pour avoir tous les caracteres, que JESUS-CHRIST donne à l'Antechrît, ſa doctrine & ſa conduite n'étant pas moins déteſtables, que doivent être un jour celles de ce Séducteur.

C'eſt un miracle que la reforme n'ait pas fait un plus grand progrez & non pas de ce qu'elle en a fait.

III. *Mais le miracle des miracles eſt le ſuccez de la reforme*, dit Monſieur Maſius. Ce miracle eſt vanté par tous les Proteſtans, mais il eſt aiſé de voir par tout ce que nous avons dit, que bien loin que ce ſoit un miracle, il en eût falu un viſible, pour empêcher que les choſes n'allaſſent de cette maniére. Car on apelle miracle tout ce qui va contre le cours ordinaire des cauſes, & plus un effet a d'opoſition avec le principe, qui le produit, ou la maniére commune & ordinaire d'agir de ce principe, plus cet effet eſt miraculeux. Le nombre des inſenſez étant infini, comme dit le Sage, & le nombre des impies étant infiniment plus grand, que celui de gens de bien, doit-on s'étonner de voir, que des ſcelerats de tout genre, de tout état, de toute âge, de tout ſexe, de toute profeſſion, & de toute condition ſe jettent dans un parti & embraſſent une Secte, dont le premier article de Morale eſt de vivre, comme on veut, & de condamner la penitence, les

Eccle. 1, 15.

jeûnes, l'abſtinence, le celibat, les vœux de Religion, & generalement tout ce qui eſt contraire aux ſens & aux paſſions des hommes? Si c'eſt là un miracle, il faut convenir, que le progrez du Mahométiſme en eſt encore un beaucoup plus grand, puiſque cette Secte s'eſt répanduë dans toute l'Aſie, l'Afrique, & une partie de l'Europe. Il n'y a point de Secte, pour déteſtable qu'elle puiſſe être, qui ne puiſſe ſe vanter d'un tel miracle. Et de toutes celles qui ont été un peu conſiderables dans les ſiécles paſſez, comme celles des Ariens, des Donatiſtes, des Eutichiens, des Neſtoriens, & pluſieurs autres ſemblables, il n'y en a guere, qui n'aïent beaucoup plus de raiſon de le faire, que les Lutheriens, qui ſe trouvent à peine dans deux ou trois Roïaumes, mêlez parmi les Calviniſtes, les Zuingliens, les Anabaptiſtes, & autres Sectes, qui ne ſont pas moins conſiderables, & dont le progrez devroit auſſi être regardé, comme un grand miracle, ſi la revolte, l'apoſtaſie, le ſacrilege, le libertinage, & l'impieté avoient quelque choſe de miraculeux. Ce n'eſt pas un miracle, de voir qu'un fleuve, qui coule à plein canal ſe déborde, & ravage les plaines, lorſque les digues ſont rompuës; c'en ſeroit un

bien grand, s'il demeuroit dans ſes bornes ; mais ce ſeroit encore un bien plus grand prodige, ſi toutes les loix divines & humaines, qui retiennent les hommes dans leur devoir, étant abatuës & foulées aux pieds, les paſſions ne ſe fuſſent pas débordées avec d'autant plus de force, & d'impetuoſité, que la licence du mal, l'impunité, l'exemple, l'occaſion, & la facilité de ſatisfaire tous ſes deſirs, même ſous prétexte de pieté, & de Religion, entraînent les plus forts dans le précipice. Car c'eſt dans ces ſortes d'occaſions, où les plus Saints ont beſoin de graces extraordinaires, pour ne pas ſuccomber à la tentation, & où les Elûs mêmes ſeroient capables d'être entraînez par l'eſprit de ſéduction, ſi cela étoit poſſible.

Mat. 24. v. 24.

La fureur des apoſtats s'apelle ardeur des peuples chez Monſieur Maſius.

IV. Que peut on donc entendre par *cette ardeur des peuples*, qui ont ſuivi Luther, ſinon cette fureur aveugle de tant d'impies, & de ſcelerats, comme de Religieux & de Religieuſes déreglez, de Prêtres impudiques & ſcandaleux, de ſéditieux, de voleurs & de ſacrileges, qui vouloient s'engraiſſer du bien des Egliſes, & autres ſemblables monſtres, dont la vie faiſoit horreur à tout le monde ; qui venoient de toutes parts ſe jetter dans ce malheureux

parti, & qui au même tems y devenoient plus blancs que nége. C'eſt ce qu'on reprochoit ſans ceſſe aux Reformateurs, & dont ils ne pouvoient diſconvenir, comme on voit dans pluſieurs lettres, qu'ils écrivoient à ceux qui leur faiſoient ces reproches, & même les uns aux autres.

Et comme les excez de tous ces Apoſtats ramaſſez étoient ſans bornes, il étoit ſouvent neceſſaire de faire de funeſtes exemples des uns, pour retenir les autres dans quelques ſortes de regles, & pour arêter les ſéditions, les troubles, & les brigandages, qu'ils faiſoient de toute part; & ce ſont ceux-là, dont Monſieur Maſius fait des martirs de la reforme. Mais qu'on liſe toutes les Hiſtoires de ces malheureux tems, & l'on verra que ces prétendus martirs, qui *parlent encore pour Luther*, comme il dit, étoient les Circoncellions du Lutheraniſme, c'eſt-à-dire des gens punis publiquement pour des crimes énormes, dont ils étoient ateints & convaincus; ou qui periſſoient malheureuſement dans les ſéditions, & les revoltes, que la reforme excitoit par toute l'Allemagne; ou dans les pillages des Monaſteres, des Egliſes, & des maiſons des Catholiques.

Ceux qui ont été punis pour leurs crimes s'apellent Martyrs chez les Proteſtans.

C'eſt la Juſtice de la cauſe qui fait le martire & non pas le ſupplice.

Mais quand il ſeroit vrai de dire, que quelques-uns auroient ſoufert, & ſeroient morts pour la défenſe de la Doctrine de Luther, avant que de leur donner la qualité de martirs, comme fait Monſieur Maſius, il faudroit examiner le fond de la cauſe, pour laquelle ils ont ſoufert; car ſi la peine ſufiſoit, pour meriter cette auguſte qualité, il n'y a point de Secte ſi déteſtable, qui ne pût ſe vanter d'en avoir un bon nombre. Les Païens s'expoſoient à tout ſoufrir pour leurs Dieux, & ſe faiſoient ſouvent immoler ſur leurs Autels. Les Juifs depuis JESUS-CHRIST ont ſoufert des maux incroïables avec une fermeté, oú plutôt une opiniatreté, qu'on ne peut exprimer. Les Turcs ſe ſont montrez inflexibles en mille occaſions, & combien ont peri dans les croiſades plutôt que de renoncer à Mahomet. On ſçait ce que faiſoient les Donatiſtes, & avec qu'elle fureur ils cherchoient ce prétendu Martire. Toutes les Sectes, qui ont pris leur ſource dans celle de Luther, comme celle des Anabatiſtes, des Zuingliens, des Calviniſtes, des Sociniens, dont le Patriarche Michel Servet fut brûlé à Genéve, ont auſſi leurs prétendus martirs. Cependant Monſieur Maſius ne convien-

dra pas, que tous ceux, qui ſont morts, pour de ſi méchantes cauſes, aïent merité des palmes & des couronnes, & ſoient dignes d'être inſcrits dans le Martirologe de l'Egliſe. C'eſt donc la juſtice de la cauſe, qui fait les Martirs & non pas le ſuplice, comme dit S. Auguſtin, *Martyrem non facit pœna, ſed cauſa*, & tout homme qui meurt, pour ſoûtenir une hereſie & un Schiſme, eſt un reprouvé & ne peut être qu'un martir du démon. Car il a ces ſiens auſſi bien que JESUS-CHRIST, comme dit Tertulien. C'eſt pourquoi J. C. ne dit pas ſimplement, *Bien heureux ceux qui ſoufrent, mais ceux qui ſoufrent pour la juſtice!* Or ſoufrir pour ſoûtenir les opinions extravagantes, & impies de Luther, de Calvin, de Zuingle, ou autres ſemblables Apoſtats, ce n'eſt pas ce me ſemble ce qu'on apelle ſoufrir pour la juſtice; ainſi ce prétendu Martire ne peut être que la preuve, & l'effet d'un pitoïable aveuglement, d'un horrible deſeſpoir, ou d'une ſuperbe exceſſive, qui conduiſent les hommes perdus & plongez dans toutes ſortes de crimes, lorſque la meſure de leur iniquité eſt comble, aux dernieres extremitez.

Math. 5. v. 10.

CHAPITRE XI.

Que l'Egliſe ne peut devenir inviſible.

LE dernier retranchement des Proteſtans eſt de dire, que l'Egliſe à la verité ne peut jamais manquer, comme il eſt marqué dans le ſeptiéme article de la Confeſſion d'Auſbourg, mais qu'elle peut diſparoître de telle maniere, qu'il ne ſoit pas poſſible de la reconnoître parmi un grand nombre de Sectes heretiques, ni diſtinguer ſa Doctrine des erreurs, dans leſquelles elle peut être ſouvent enſevelie. Si ces cauſes ſont donc incapables de produire aucun changement réel, & veritable dans le fond, au moins peuvent elles ſervir à la défigurer, à l'obſcurcir & à la plonger dans des tenebres ſi épaiſſes, qu'elle ne ſoit plus reconnoiſſable; & c'eſt l'état pitoïable, où elle étoit avant Luther, lequel a été envoïé de Dieu extraordinairement, à ce qu'on prétend, pour lui rendre ſon premier éclat, & rétablir ſa Doctrine dans ſa pureté.

Lorſque Luther com,

Pour faire voir la fauſſeté de cette imagination, il faut remarquer, 1°. Que lorſque

lorſque Luther commença à ſe revolter contre l'Egliſe, il n'y avoit aucunes Sectes d'heretiques, dans tout l'Occident, ſinon les Huſſites, qui étoient dans le Roïaume de Bohême, & quelques reſtes de Vaudois dans les montagnes de Savoïe, & de Dauphiné, dont il déteſtoit lui-même les erreurs, & qu'il regardoit comme des heretiques ſeparez de l'Egliſe. Il connoiſſoit donc l'Egliſe, & ces deux Sectes n'étoiént pas capables de l'obſcurcir. Nous avons déja raporté le beau témoignage, qu'il lui rendit dans le Livre qu'il fît contre la Meſſe l'an 1521. & qu'il publia l'an 1534. Il eſt bon de le raporter encore ici pour faire voir, combien il étoit éloigné pour lors de croire, que l'Egliſe étoit devenuë inviſible. Il eſt tres remarquable, & le ſçavant Prélat Monſieur de Meaux a crû, qu'il méritoit d'avoir une place dans ſes Variations, & nous ſervirons de ſa traduction. *L'Eglise Catholique*, dit-il, *eſt la veritable Egliſe, le ſoutien, & la colonne de verité, & le lieu tres-Saint. En cette Egliſe Dieu conſerve miraculeuſement le Batême, le texte de l'Evangile dans toutes les langues, la remiſſion des pechez, & l'abſolution tant dans la Confeſſion qu'en public; le Sacrement de l'Au-*

mença, il n'y avoit en Occident que les hereſies des Vandois & des Huſſites qui ne pouvoient pas obſcurcir li Egliſe étant ſeparez d'avec elle.

L. 3. des Var pag. 270. in 8.

tel vers Pâques, & trois ou quatre fois l'année, quoiqu'on en ait arraché une eſpece au peuple ; la vocation, & l'ordination des Paſteurs, la conſolation dans l'agonie, l'Image du Crucifix, & en même tems le reſſouvenir de la mort, & de la paſſion de JESUS-CHRIST, *le Pſautier, l'Oraiſon Dominicale, le Symbole, le Decalogue, pluſieurs Cantiques pieux en Latin & en Allemand....où l'on trouve les vraies Reliques des Saints ; là ſans doute a été & eſt encore la Sainte Egliſe de* JESUS-CHRIST, *là ſont demeurez les Saints ; car les inſtitutions & les Sacremens de* JESUS-CHRIST *y ſont, excepté une des eſpeces arrachée par force ? C'eſt pourquoi il eſt certain, que* JESUS-CHRIST *y a été preſent, & que ſon ſaint-Eſprit y conſerve la vraïe connoiſſance, & la vraïe foi dans ſes Elûs.* On à peine ſans doute à croire, qu'un ſi noble témoignage en faveur de l'Egliſe ait pû ſortir de la bouche même de ſon plus cruel ennemi, dans le tems, qu'il travailloit avec le plus de force, & d'aplication à la détruire, & que cela lui ſoit échapé dans un Livre, qu'il faiſoit, pour prouver, en ſe ſervant des raiſons que le démon lui avoit enſeignées dans la conference, qu'il eut avec lui, qu'il faloit abolir la Meſſe privée. Cette peinture, qu'il

nous fait de l'Egliſe nous fait voir, qu'elle n'étoit pas alors inviſible, & qu'il ſçavoit bien lui-même la diſtinguer de toutes les autres Sectes.

Philippe Melancton pouſſe encore la choſe plus loin ; car il prouve dans ſon Apologie pour la Confeſſion d'Auſbourg, non ſeulement qu'elle n'eſt pas inviſible, mais même qu'elle ne le peut jamais devenir. *L'Egle*, dit-il, *n'eſt pas ſeulement une ſocieté, où l'on obſerve certaines choſes, & certaines ceremonies exterieures, comme les autres états, mais une ſocieté particuliere, dans laquelle ſe trouve la foi, & où le Saint-Eſprit habite dans les cœurs, qui a cependant des marques exterieures, par leſquelles on peut la connoître, comme ſont la pure doctrine de l'Evangile, & l'adminiſtration des Sacremens conforme à l'Evangile de* JESUS-CHRIST. Et dans la page ſuivante ; *Par cette Egliſe*, dit-il, *qui eſt apelée Catholique* (dans le Symbole des Apôtres) *n'entendons pas une police exterieure de certaines nations, mais plûtôt des hommes répandus par toute la terre, qui conviennent entre-eux de l'Evangile ; qui ont le même Chriſt, le même Saint-Eſprit, & les mêmes Sacremens ; ſoit qu'ils aïent des Traditions humaines ſemblables, ou*

Melancton prouve que l'Egliſe ne peut jamais devenir inviſible. *Concord. pag. 144. & 145.*

Conc. p. 146.

Pag 148. *diferentes.* Et un peu aprés ; *Ce n'eſt pas*, dit-il, *une Republique de Platon* (c'eſt-à-dire une ſocieté imaginaire) *que nous nous figurons, lorſque nous parlons de l'Egliſe, comme quelques-uns, qui veulent diſputer, nous objectent. Mais nous diſons, que cette Egliſe, qui conſiſte dans les veritables fidelles, & les juſtes répandus par toute la terre, ſe trouve veritablement, & nous en donnons les marques, qui ſont la pure doctrine de l'Evangile, & les Sacremens.*

L'Egliſe ne peut être inviſible ſelon la Confeſſion d'Auſbourg.

L'idée qu'on donne de cette Egliſe dans la Confeſſion d'uAſbourg, renferme cette viſibilité, comme un attribut eſſentiel & inſeparable de cette ſocieté ; *Cette Egliſe*, dit on, *n'eſt autre choſe, que l'aſſemblée des fidelles, où l'on prêche purement l'Evangile, & où l'on adminiſtre les Sacremens, comme il faut.* Une aſſemblée de fidelles, n'eſt pas une choſe qui puiſſe être inviſible. La Prédication de la parole de Dieu n'eſt pas auſſi une choſe inviſible ; on voit, on entend, & on peut conſulter ceux qui la prêchent. Les Sacremens ne ſont pas des choſes inviſibles, puiſqu'ils ſont des ſignes, & on ne les adminiſtre pas d'une maniere inviſible. Tout eſt donc viſible dans cette ſocieté ; & dire qu'elle eſt

devenuë inviſible, c'eſt dire, qu'elle a ceſsé d'être, & qu'elle eſt entierement anéantie.

En effet l'Egliſe, que JESUS-CHRIST a fondée étoit certainement une Egliſe viſible; & c'eſt pour cela qu'elle eſt apelée une Cité bâtie ſur une montagne; une lumiere placée ſur le chandelier, pour éclairer tous ceux, qui ſont dans le monde; une vigne; la Barque de ſaint Pierre; un filet rempli de toutes ſortes de poiſſons; un champ, une aire, la maiſon de Dieu, la colonne & le fondement de toute verité, l'Arche de Noé, la ſainte Cité, la Ville de Jeruſalem, qui eſt deſcenduë du Ciel. Toutes ces choſes, & une infinité d'autres ſemblables, dont JESUS-CHRIST, les Prophétes, & les ſaints Apôtres ſe ſont ſervis, pour nous faire entendre ce que c'eſt que l'Egliſe, nous la repreſentent, comme une ſocieté viſible & connoiſſable à tout le monde, tant qu'elle ſubſiſtera.

J. C. a fondé l'Egliſe viſible. *Math.* 5. *v.* 14. *Math* 20. *v.* 1. *Luc.* 5. *v* 3. *Math* 13. *v.* 47. *Ib v* 24. 1. *Timot.* 3. *v.* 15. 1. *Petr.* 2. *v.* 20. *Apoc.* 21, *v.* 2.

Si cette Egliſe pouvoit devenir inviſible, comment JESUS-CHRIST nous ordonneroit-il, lorſque nous trouvons un de nos freres incorrigible, d'y avoir recours? Luther avouë dans la préface de ſes Ouvrages, que ce paſſage lui a donné la gêne d'une étrange maniere, & qu'aprés *Math* 18. *v.* 17.

avoir autant qu'il l'avoit pû, ſatisfait à tous les paſſages, qu'on lui avoit objectez, ou qu'il s'étoit objectez à lui-même, *Il en reſtoit encore un*, dit-il, *que j'eus bien de la peine à ſurmonter avec le ſecours de* JESUS-CHRIST (ou plutôt du démon) *& je n'en vins à bout, qu'aprés avoir ſoufert des peines extrêmes, & beaucoup d'angoiſſes, c'eſt qu'il faut écouter l'Egliſe.* Il n'eſt pas poſſible en effet d'étoufer dans le cœur des Fidelles ce ſentiment, qui y eſt ſi fortement gravé, que l'Egliſe a toûjours été, & ſera toûjours une ſocieté viſible, à qui nous pouvons adreſſer nos plaintes; à qui nous devons déferer ceux, qui vivent dans l'endurciſſement, & qui ſcandaliſent leurs freres; que nous devons conſulter, & que nous devons écouter.

C'eſt pour cela que les Lutheriens ne fîrent point de difficulté d'apeler au Concile General, qui devoit être aſſemblé, comme il eſt porté dans la Préface de la Confeſſion d'Auſbourg s'obligeans d'y paroître, & de s'y expliquer, proteſtans qu'ils ne ſe départiroient jamais de cette apellation, juſqu'à ce que le different, qu'ils avoient avec l'Egliſe Romaine, fût charitablement apaiſé, les diſſenſions entierement diſſipées, & la paix ſolidement

Les Lutheriens apelerent au Concile, ils connoiſſoient donc l'Egliſe.

établie. La ſuite fit bien voir combien ces belles promeſſes étoient peu ſinceres. Mais ce qu'on en doit conclure neceſſairement, c'eſt qu'ils reconnoiſſoient alors par *cette ſolemnelle & autentique proteſtation*, comme ils l'apellent, que l'Egliſe étoit viſible, puiſqu'on pouvoit l'aſſembler; qu'elle avoit pouvoir & autorité de juger des controverſes; qu'ils étoient eux-mêmes obligez de l'entendre ſur peine de paſſer pour des Païens, & des Publicains. C'eſt ainſi qu'ils trahiſſoient leurs propres ſentimens, ou que leurs propres ſentimens les trahiſſoient eux-mêmes, au moment qu'ils y penſoient le moins.

Mais pour faire voir juſqu'où va l'aveuglement & la fureur de nos Reformateurs ſur ce ſujet, il ne faut que faire atention ſur ce qu'ils diſent, & rediſent ſans ceſſe de bouche & par écrit pour inſulter à cette Egliſe, qu'ils veulent rendre inviſible, ſçavoir que le Pape eſt l'Antechrît. Y avoit-il rien de plus viſible, que l'Egliſe où il préſidoit ce Pape au tems de Luther, & où il préſide encore? Tous les nouveaux Apôtres & tous leurs Sectateurs la connoiſſoient parfaitement; autrement ils auroient dû ſe condamner eux mêmes comme des foux,

L'Egliſe où doit preſider l'Antechrît eſt la vraie Egliſe; ſi le Pape eſt l'Antechrît, l'Egliſe Romaine, où il préſide, eſt donc la veritable Egliſe. Or cette Egliſe eſt tres-viſible, donc, &c.

& des insensez d'avoir renoncé à une societé, dans laquelle ils avoient été batisez, instruits, élevez, repus de la sainte Eucharistie, ordonnez, & établis pour en repaître les autres, sans la connoître, ni sçavoir ce que c'étoit, ce qu'on y enseignoit, si elle étoit bonne ou mauvaise.

2. Thess. 2. v. 4. Art. 6. de Papatu. Conc. p. 315. Or cette Eglise, où doit présider l'Antechrît, est le Temple de Dieu, selon S. Paul, c'est-à-dire la vraie Eglise. C'est ainsi, que Luther l'explique dans les articles, qu'il composa l'an 1537. à Smalcalde, pour presenter au Concile. Les Theologiens de Scamalde, qui composerent avec luy la même année un traité de la puissance, & de la primauté du Pape, l'entendent aussi de la même maniere. Melancton regarde cette interprétation comme une verité si certaine, qu'il en conclut, que les Sacremens ne laissent pas d'être efficaces, & veritables, quoiqu'ils soient administrez par des impies.

Conc. p. 348.

Melanct. Apol. art. 4. Conc. pag. 144. *Bien plus*, dit-il, *nous pouvons recevoir ces Sacremens utilement, qui nous sont administrez par de méchans ministres; car saint Paul prédit; qu'il arivera un jour, que l'Antechrît sera assis dans le Temple de Dieu, c'est-à-dire qu'il domi-*

nera dans l'Egliſe, & y ſera de telles fonctions.

D'où il ſuit neceſſairement, que cette Egliſe, où l'Antechrît doit préſider, ſera la vraie Egliſe. Et comme le Pape préſide à l'Egliſe Caiholique; s'il eſt l'Antechrît, comme ils prétendent, il faut neceſſairement, qu'ils conviennent, que l'Egliſe Catholique, dont ils ſe ſont ſéparez, eſt la veritable Egliſe. Or ils ne peuvent pas diſconvenir qu'elle ne fût tres-viſible au tems de Luther; car ils la voïoient, & ils la connoiſſoient, puiſqu'ils l'a déteſtoient, & la fuïoient; c'eſt donc une fauſſeté manifeſte de dire, qu'elle étoit devenuë inviſible au tems de Luther.

II. Il faut remarquer encore, que cette prétenduë Egliſe inviſible, qui doit avoir été avant Luther, étoit composée de certaines perſonnes, qui ne croïoient point ce qu'on enſeignoit, & ce qu'on croïoit dans l'Egliſe Romaine, mais ce que Luther ou Calvin ont enſeigné, & prêche publiquement dans la ſuite: & on aporté pour exemple ces ſept mille perſonnes, qui reſterent pures dans le Roïaume d'Iſraël aprés l'apoſtaſie de Jeroboam, qui n'avoient pas flechi le genoüil devant Baal, lors qu'Elie ſe croïoit

Queſte devoit être cette prétenduë Egliſe inviſible.

3. Reg. 19. v. 18.

être demeuré ſeul fidelle au vrai Dieu. Mais pour donner quelque couleur à cette imagination, il faudroit faire voir qu'avant Luther il y avoit dans l'Egliſe des gens, qui croïaent par exemple, que les deux eſpeces étoient eſſentielles au Sacrement de l'Euchariſtie, refuſoient de communier ſous une ſeule & communioent ſous les deux enſemble; qui ne vouloient point adorer JESUS-CHRIST dans ce Sacrement, & ſe tenoient aſſis, & même le chapeau ſur la tête pendant qu'on donnoit la Communion, comme j'ai vû faire à quelques zelez Lutheriens dans leurs Prêches; qui refuſoient de faire inhumer leurs parens ſelon la maniere commune & ordinaire de cette Egliſe, à cauſe des priéres qu'on fait pour les morts; qui ne vouloient point aſſiſter à la Meſſe, parce que la celebration de l'Euchariſtie eſt apelée un Sacrifice dans le Canon, parce qu'on y adore JESUS-CHRIST ſous les eſpeces du pain & du vin, qu'on y invoque les Saints, & qu'on y prie pour les morts; qui ne vouloient point ſolemniſer les Fêtes qui y éioient établies qui refuſoient d'obéïr aux Evêques, qui ne vouloient point jeûner ou faire abſtinence dans les jours commandez, qui ne reconnoiſſoient que deux

Sacremens, le Batême & l'Eucharistie, &c. Or il est certain, qu'on n'a jamais vû de telles gens dans l'Église avant Luther, & que tous ceux, qui ont embrassé sa Reforme ne pouvoient pas dire non plus que lui, qu'ils eussent jamais eu de tels sentimens, & qu'ils eussent vêcu de cette maniére parmi les Catholiques. Où étoit donc cette Eglise invisible Lutherienne ou Calviniste ?

Il faudra necessairement la chercher parmi les Hussites, les Wiclefistes, les Albigeois, les Vaudois. Mais ces Sectes étoient des societez séparées de la Communion des Catholiques. Ce n'étoit donc pas une Eglise invisible, mais des heresies manifestes, des Sectes condamnées, & retranchées du Corps Mystique de JESUS-CHRIST.

Les Sectes des Hussites, des Vaudois, des Albigeois ne peuvent être l'Eglise invisible.

Outre cela, la plus ancienne de ces Sectes n'étoit pas avant le 12. siécle ; ainsi il faut necessairement retomber dans le même embaras, lorsqu'on demande où étoit cette Eglise invisible, avant que ces Heretiques fussent au monde ?

Enfin ces societez n'étoient que trop visibles, & comme elles se sont dissipées peu à peu, de sorte qu'il n'en reste que tres-peu de chose, il faudroit dire, que l'Eglise perissoit avec elles, pour ressusci-

ter dans celle de Luther, de Zuingle, de Muncer, de Calvin, & une infinité d'autres, que l'enfer a vomies dans le siécle passé, lesquelles avoient des opinions si contraires, & si oposées entre-elles, qu'elles se détestoient réciproquement, & dont les Auteurs se chargeoient d'injures les uns les autres.

Quelques heretiques dispersez parmi les Catholiques sans liturgie & sans assemblées ne sont pas une Eglise.

Mais quand il seroit veritable, qu'il se fût trouvé quelques Lutheriens dispersez parmi les Catholiques avant Luther, qui cependant se vante par tout d'être l'Auteur de sa Secte, & de n'avoir eu que le démon pour son maître, cela ne suffiroit pas pour composer l'Eglise, c'est à-dire selon la Confession d'Ausbourg, *une Assemblée de fidelles, où l'on prêche purement l'Evangile, & où l'on administre les Sacremens comme il faut.* Ces prétendus Lutheriens ne formoient pas une telle assemblée, puisqu'ils n'en avoient point d'autre, que celle de l'Eglise Catholique, dans laquelle on ne prêchoit pas l'Evangile de Luther, & où l'on n'administroit pas les Sacremens comme on fait dans les Prêches d'Allemagne. Les Ministres, le lieu de ces prétenduës assemblées, cet Evangile, ces Sacremens, ces ceremonies, cette liturgie, ces Catechismes, ces priéres Luthe-

riennes, & generalement tout ce qui eſt neceſſaire, pour une telle Egliſe, étoient donc des choſes auſſi inviſibles que l'Egliſe, à qui elles devoient apartenir. Ou plutôt il n'y avoit rien de tout cela ; car on ſupoſe, que ces prétendus fidelles, qui malgré la Confeſſion d'Auſbourg, formoient une Egliſe inviſible, étoient cachez parmi les Catholiques ; qu'ils faiſoient comme les autres au dehors, mais qu'ils croïoient autrement au dedans, c'eſt-à-dire qu'ils étoient des ſcelerats achevez, agiſſans perpetuellement contre leur propre conſcience, adorans J. C. dans la Sainte Euchariſtie ; comme les autres, invocans les Saints, reverans leurs Images, prians pour les morts, & faiſant generalement tout ce que faiſoient les Catholiques, quoi qu'ils fuſſent perſuadez que ce n'étoit, que des ſuperſtitions, des idolatries, & la doctrine de l'Antechrît.

D'où il ſuit, qu'il y a une grande difference entre ces Lutheriens anterieurs à Luther, & ces ſept mille fidelles cachez dans le Roïaume d'Iſraël ; car ceux-cy éioient demeurez purs, & n'avoient jamais flechi le genoüil devant Baal, au lieu que ceux-là faiſoient comme les faux Iſraëlites, qui ſachant bien qu'il n'y

Ces prétendus Lutheriens cachez étoient ſemblables aux faux Iſraëlites qui adoroient

Dieu & Baal dans le Schiſme de Jeroboam.

avoit qu'un ſeul Dieu veritable, qu'on ne pouvoit en adorer d'autre, qu'il n'y avoit qu'un Temple au monde, où il fût permis de lui offrir des Sacrifices, cependant ne laiſſoient pas d'adorer Baal, & de lui offrir des Sacrifices comme les autres, dans les lieux, que Roboam avoit marquez; car ces Lutheriens imaginaires faiſoient tout ce que faiſoient les Catholiques, quoiqu'ils cruſſent tout le contraire, puiſqu'on n'avoit jamais vû perſonne avant Luther qui fît autrement.

Les Iſraëlites fidelles dans le Schiſme de Jeroboam étoient unis à la Sinagogue de de Juda.

Il eſt vrai, que la Synagogue parut manquer pour lors en Iſraël; car il ne s'y faiſoit plus d'aſſemblées de fidelles, au moins publiquement; mais elle ne manqua pas dans toutes les tribus, puiſqu'on adoroit en Jeruſalem, comme auparavant, & ces veritables fidelles y alloient en ſecret, autant qu'il leur étoit poſſible, pour offrir leurs dons & leur Sacrifices, comme il paroît par le Livre de Tobie, lequel étoit du nombre.

Tob. 1. *v.* 6. *& cap.* 5. *v.* 21. ſelon le texte Grec.

Il faudroit donc nous montrer quelque ſocieté Lutherienne ſubſiſtante pendant cette prétenduë apoſtaſie de l'Egliſe Romaine, laquelle auroit eu les titres & les qualitez de la vraie Egliſe, & à laquelle ces Lutheriens cachez auroient été unis,

ſinon de corps, au moins de cœur & d'eſprit, comme ces ſept mille Iſraëlites étoient unis à toute la Synagogue du Roïaume de Juda, laquelle étoit tres-viſible. Car ſi l'on ſupoſe, que l'Egliſe a été tellement corompuë, & pervertie, qu'il ne ſoit reſté aucun endroit dans le monde, où l'on *prêchât purement l'Evangile, & où l'on adminiſtrât les Sacremens comme il faut*, on doit neceſſairement dire, qu'il n'y avoit plus d'Egliſe au monde, & en revenir à l'opinion des Calviniſtes de France, qui diſent ſimplement dans leur Confeſſion de foi, que *l'état de l'Egliſe étoit interrompu, & qu'elle étoit tombée en ruine, & déſolation*; & quoi que cette opinion ne ſoit pas plus veritable, que la premiere, elle a cependant quelque choſe de plus ſincere. Car de dire, que l'Egliſe a manqué, ou qu'elle eſt devenuë inviſible, c'eſt la même choſe dans le fond, mais exprimée d'une maniere plus ſimple par les Calviniſtes, & plus trompeuſe par les Lutheriens.

Art. 31. de la Confeſſion des Calviniſtes de France.

On ſe ſert encore de pluſieurs autres exemples tirez de l'Ancien Teſtament, qui ſemblent faire voir, que la Synagogue a diſparu de tems en tems, pour montrer, que la même choſe peut arriver

à l'Egliſe. Achaz, dit on, regna 16. ans
L. 2 Paralip. c. 28. v. 1. & v. 23. à Jeruſalem aprés Joathan, & pendant tout ce tems on n'immola dans le Temple qu'aux faux Dieux; & le grand Prêtre Urie fit lui-même détruire l'Autel du Seigneur par l'ordre de ce Roi impie, pour en eriger & en conſacrer un autre à la place aux Dieux de Damas, afin de les apaiſer, diſoit-il, & pour les détourner de favoriſer le Roi de Syrie contre lui. Ainſi le Temple fut fermé aux veritables Iſraëlites pendant tout ce tems, & fut rempli de toutes ſortes d'abominations.

Achaz établit l'idolatrie dans le temple, Ezechias ſon fils l'extermina, Manaſſé la rétablit.

2. Paral 6. 29. v. 1. Aprés la mort de ce Prince, Dieu établit Ezechias ſur le Thrône. Celui-ci bannit l'idolatrie du Roïaume de Juda, purifia le Temple & rétablit les Sacrifices du vrai Dieu. Il regna ſaintement l'eſpace de 29. années; mais ſon fils Manaſſés qui regna 55. ans, fut mille fois pire qu'Achaz ſon grand Pere, & fit des crimes en plus grand nombre, & plus énormes, que les Amorrhéens n'en avoient jamais fait, dit l'Ecriture. Il pervertit tout Juda. Il verſa le ſang des Prophétes, & des vrais Iſraëlites en ſi grande abondance, que la Ville de Jeruſalem en fut inondée. Ainſi il n'y avoit alors ni Temple, ni Synagogue, ni Autel, ni

2. Paral. c. 33. v. 1. L. 4. Reg. c. 21.

L. 4. Reg. c. 21. v. 16.

Sacrifice. Où étoit donc l'Egliſe des Juifs ?

La captivité de Babilone, qui vint aprés, fît encore une interruption plus conſiderable, que toutes celles là ; puiſqu'il ne reſta ni Ville, ni Temple, ni culte, ni aſſemblées, ni exercice de Religion pendant 70. années qu'elle dura. On ne peut pas diſconvenir cependant, qu'il ne reſtât de veritables Iſraëlites, pendant ces horribles perſecutions ; mais ils étoient cachez & n'avoient pas le pouvoir de s'aſſembler ; ainſi ils ne pouvoient pas former une Egliſe, & encore bien moins une Egliſe viſible.

Assemblées particulieres du tems d'Achaz qui font voir que la Synagogue n'étoit pas inviſible.

Il eſt vrai, que ces malheureux Rois Achaz, & Manaſſez fîrent tout ce qu'ils pûrent, pour détruire le culte du vrai Dieu ; mais nous ne voïons pas, que le premier ait empêché les Juifs de s'aſſembler, ni qu'il ait exercé de grandes violences contre les vrais Iſraëlites. Il ſe contentoit de pervertir tous ceux, qu'il pouvoit, & d'empêcher les Sacrifices, & les ceremonies, qui ſe faiſoient dans le Temple en y faiſant adorer les Idoles de Syrie.

Mais quand il l'auroit voulu faire, comme fît ſon petit fils Manaſſez, tous ſes efforts n'auroient abouti qu'à empê-

cher les assemblées solemnelles & publiques, comme on empêche celles des Catholiques en Angleterre, & chaque maison en ce cas devenoit une Synagogue. On y faisoit la Circonsion, on y lisoit les Saintes-Ecritures, on y enseignoit la Loi de Dieu, & on s'y animoit mutuellement à mourir plutôt, que de se soüiller par l'idolatrie. On connoissoit ceux, qui s'abstenoient des Sacrifices abominables, qu'on offroit aux faux Dieux, & des assemblées sacrileges, qui se faisoient alors dans le lieu Saint. Il falloit bien qu'on les connût du tems de Manasses, puisque ce malheureux Roi en fit tant mourir. Cela n'est-il pas plus que sufisant pour dire, que la Synagogue étoit alors tres-visible?

Les Juifs conserverent la liberté de s'assambler pendant la captivité de Babilône.

Pendant la captivité de Babilone on sçait, que les Juifs s'assembloient dans des lieux, où ils faisoient tous les exercices de leur Religion, à l'exeption de ceux, qui ne se pouvoient faire que dans le Temple. Ils ne négligerent jamais la Circoncision; il y en eut peu, qui se mêlassent avec les Gentils; ils prirent soin de conserver leurs Généalogies; afin que les tribus ne fussent pas confonduës, quand ils reviendroient. Nous voïons qu'ils s'assembloient secrettement les jours de Fêtes, par ce qui est dit de Tobie,

qu'un jour de Fête du Seigneur, il aſſembla ceux de ſa Tribu. Ils ne manquoient ni de Saints, ni de Prophétes, pour les conſoler, pour les inſtruire, & pour les avertir de leur devoir. Ils avoient les Saintes-Ecritures, par leſquelles ils connoiſſoient quel étoit le principe de leurs maux; qu'ils ne devoient durer que peu de tems; que leur Ville & leur Temple ſeroient bien-tôt rebâtis, & rétablis; que leur captivité ne dureroit que 70. années, comme Jeremie l'avoit publié tant de fois avant qu'elle eût commencé. Enfin nous voïons, qu'il leur étoit non ſeulement permis de vivre dans l'exercice de leur Religion, mais même ſelon les loix de leur Etat; puiſqu'ils avoient des Juges, & un Senat, qui condamnoit à mort ceux qui l'avoient merité. L'Hiſtoire de Suſanne en eſt une preuve indubitable. Il eſt donc abſolument faux de dire, que la Synagogue étoit inviſible pendant ces malheureux tems. Tob. 2. v. 1.

Il ne peut ariver à l'Egliſe, ſi non à la fin des ſiécles, ce qui eſt arivé à la Synagogue.

Mais ſupoſé que cela eût été ainſi, quelle conſequence en peut-on tirer, pour prouver, que l'Egliſe peut devenir inviſible? Si l'on pouvoit en conclure quelque choſe, ce ſeroit en vertu de ce principe. Il peut ariver à l'Egliſe, ce qui eſt arivé à la Synagogue. Or ce principe eſt

tres-faux, comme nous avons déja dit, & prouvé ailleurs, & mille raiſons en font voir la fauſſeté. Car la Synagogue ne devoit être répanduë, que dans une tres-petite Province, & l'Egliſe doit l'être par toute la terre; la Synagogue devoit finir, n'étant établie, que pour un tems, & l'Egliſe ne finira jamais; la Synagogue n'avoit qu'un ſeul Temple, & pluſieurs ſortes de Sacrifices, & l'Egliſe a des millions de Temples, & n'a qu'un ſeul & même Sacrifice, qui s'offre dans tous ces lieux. Un Roïaume peut être ravagé comme celui des Juifs l'a été tant de fois; une Nation peut être exterminée ou tyranniſée, un Temple peut être détruit; mais jamais tous les Roïaumes du monde, toutes les Nations de la terre, ni tous les Temples de l'Univers ne le peuvent être en même tems, ſinon à la fin des ſiécles, lorſque Dieu exterminera tout par un déluge de feu, comme il a déja fait une fois par un déluge d'eau. Il faudroit cependant que cela pût ariver, afin que l'Egliſe devînt inviſible, comme on prétend que la Synagogue l'eſt devenuë dans ces tems de perſecution ſous Achaz, ſous Manaſſez, & pendant la captivité de Babilone; or cela eſt manifeſtement impoſſible; il faut donc conclure, que non ſeu-

lement l'Egliſe n'a jamais été inviſible, mais encore qu'elle ne peut jamais le devenir. Et tant s'en faut, que les perſecutions lui aïent jamais fait aucun domage, qu'au contraire elle n'a jamais été plus floriſſante, que dans ces tems de tempête & d'orage, où le ſang des martirs étoit une ſemence feconde, qui faiſoit naître mille fois plus de Chrêtiens, que les boureaux n'en pouvoient détruire, *ſanguis martyrum ſemen eſt Chriſtianorum*, dit Tertulien.

Ce qui peut rendre l'Egliſe inviſible ſelon les Reformateurs.

Auſſi n'eſt-ce pas par les perſecutions, que les Reformateurs diſent, que l'Egliſe eſt devenuë inviſible, mais par le mêlange des fauſſes Traditions avec la Doctrine des Apôtres. Ils prétendent, que chacun aïant embraſsé la mauvaiſe Doctrine comme la bonne ſans diſcernement, l'Egliſe s'eſt trouvée peu à peu remplie d'idolatries, de ſuperſtitions, d'hereſies, & d'ereurs abominables, comme il ariva dans la ſuite des tems à la Synagogue, c'eſt pour cela qu'elle n'étoit plus connoiſſable au tems de JESUS-CHRIST. J'ai répondu amplement à cela dans la premiere Partie, ainſi je ne m'y arêterai pas davantage à preſent. Mais voici une objection qu'on a coûtume de nous faire ſur cette matiere, qui merite que nous

1. Part. ch. 13.

y faſſions une attention particuliere.

Etat de l'Egliſe au tems de l'Arianiſme.

L'Arianiſme, dit-on, ſe repandit ſi prodigieuſement dans le quatriéme ſiécle, & ſur tout aprés la mort de Conſtantin le Grand, qu'on ne pouvoit diſtinguer les fidelles, d'avec les heretiques. Cette hereſie ſe rafina & ſe ſubtiliſa de telle maniere, que les plus éclairez s'y laiſſoient ſurprendre; deſorte qu'il ſemble que la foi étoit confonduë avec l'ereur, & qu'il étoit comme impoſſible de la diſtinguer. Pour un Concile Catholique, il s'en faiſoit ſix Ariens, qui n'étoient ni moins nombreux ni compoſez d'Evêques moins éclairez, ni moins gens de bien ſelon l'aparence. On ne ſçavoit où s'en tenir, ni à qui s'en raporter; & même le nombre des Evêques Ariens étoit ſi grand que ſaint Hilaire, qui étoit alors éxilé en Orient, ne fait point de difficulté de dire, qu'à la reſerve de *l'Evêque Euſeuſius, & un petit nombre d'autres avec lui, la plus grande partie des Evêques, qui ſe trouvoient dans les dix Provinces d'Aſie, ne connoiſſoient pas veritablement Dieu.* Saint Jerôme dit encore quelque choſe de plus fort. *Aprés le Concile de Rimini*; dit-il, *le nom de Conſubſtantiel fut aboli, on proclama publiquement la condamnation de la foi de Nicée. Tout*

S. Hilar. L. de Synod.

Dialogo adv. Lucif c. 7.

l'Univers en gemit, & fut frapé d'étonnement. Comment donc pouvoit-on alors connoître l'Egliſe ? On peut dire, que dans ces tems tenebreux ce Corps myſtique de JESUS-CHRIST n'avoit plus ni beauté ni figure, & qu'il paroiſſoit comme tout couvert de lepre, c'eſt-à-dire comme enſeveli dans l'impieté de l'Arianiſme.

Cette objection n'eſt pas nouvelle. Il y a prés de 1300. ans, que ſaint Auguſtin y a répondu. Les Donatiſtes ſe ſervoient du paſſage de ſaint Hilaire, pour prouver, que l'Egliſe étoit tombée dans de ſi affreuſes tenebres, qu'on pouvoit dire qu'elle avoit abſolument peri dans tout le monde, pour reſſuſciter en Afrique dans leur parti ſeulement, comme les Calviniſtes diſent, qu'elle a péri, pour renaître dans leur Secte ; les Lutheriens, qu'elle s'eſt cachée, & comme enſevelie dans les tenebres, pour paroître avec éclat, aprés un long ſilence, dans leur Synagogue. Il ne faut donc que faire parler ici ſaint Auguſtin, pour fermer la bouche à ces nouveaux monſtres, comme il l'a fermée de ſon tems à ces Schiſmatiques, contre qui il diſputoit. *Il faut ſçavoir*, dit-il, *que ſaint Hilaire reprenoit alors l'yvroie des dix Provinces d'Aſie*,

S. Aug. Epiſt. 93. al. 48. ad Vinc. Rogatiſtam c. 9. n. 32.

Réponſe de ſaint Auguſtin à l'objection propoſée.

& non pas le froment, ou qu'il croïoit même être obligé de reprendre le froment, & de le faire avec toute la force, qu'il jugeoit neceſſaire, pour rendre ſa correction utile ; parce qu'il étoit en danger de tomber. Il prouve enſuite par l'exemple de l'Apôtre ſaint Paul, que cette maniere de parler en general ne doit jamais être priſe à la rigueur, & qu'on ne s'en ſert dans de ſemblables occaſions, que pour faire faire atention à ceux, à qui on parle, ſur la grandeur du mal, où ils ſont en péril de tomber. Cela ne prouve donc autre choſe, ſinon, que de tous les Evêques, qui étoient dans les Provinces d'Aſie, il n'y en avoit qu'un tres-petit nombre, qui connuſſent vraiment Dieu, la plus grande partie étant ou de mauvaiſe vie ; ou comme dit le Prophéte Iſaie, des aveugles & des ignorans, *ſpeculatores cæci omnes, neſcierunt univerſi*, incapables de ſoutenir la foi de l'Egliſe contre les heretiques ; ou des politiques, c'eſt à-dire ſelon le même Prophéte des chiens muets, qui n'oſoient aboïer, de peur de déplaire à l'Empereur, & de ſe voir chaſſez de leurs ſieges par la faction des Ariens ; ou bien enfin des heretiques & ennemis déclarez de la Divinité du Fils de Dieu, qu'ils nioient conſubſtantiel à ſon Pere, & contre-

Iſai. 56. v. 10.

Qui ſont ceux entre les Paſteurs de qui l'on peut

tre qui ils blaſphemoient continuellement ; car on peut dire avec verité de ces ſortes de Paſteurs impies, ignorans, politiques & heretiques, qui ſont la plus grande partie du corps des Paſteurs, qu'ils ne connoiſſent pas Dieu, puiſqu'il n'eſt pas poſſible de le connoître ſans l'aimer, & le ſervir de tout ſon cœur ; & par la même raiſon, Dieu ne les connoît pas auſſi, & il leur dira un jour *Neſcio vos* ; parce qu'il ne les aime pas.

dire que ils ne connoiſſent pas Dieu.

Saint Hilaire avoit donc grande raiſon de parler de cette maniere aux Evêques d'Occident, pour leur imprimer de l'horreur de la conduite de ceux d'Orient, dans leſquels il trouvoit ou ſi peu de vertu, ou tant d'ignorance, ou tant de lâcheté, ou tant d'opiniâtreté à ſoûtenir l'hereſie d'Arius.

Il eſt certain, que tout le monde gemit en voïant la perfidie, dont les Ariens uſerent à Rimini, pour faire tomber les Evêques Catholiques dans le piége, qu'ils leur tendoient ; car aprés leur avoir fait ſigner une Confeſſion de foi, dans laquelle on ſuprimoit le mot d'ὁμοούσιος, qui ſembloit être ſufiſamment expliqué par les termesmêmes de la Confeſſion, & par certains Anathematiſmes, qu'ils y ajoûterent, & que ſaint Jerôme raporte au même lieu, *Dialog. adv. Lucif. c. 7.*

Perfidie des Ariens à Rimini.

ils se mirent à triompher, comme s'ils avoient remporté une entiere victoire, & comme si la foi du Concile de Nicée avoit été entierement renversée. Il n'y eut personne assûrément, qui ne fût étonné de voir avec quelle insolence ces impies publioient, que tout l'Occident aussi bien que l'Orient, c'est-à-dire tout le monde, étoit entré dans leur sentiment, sans y avoir jamais pensé. *Tunc Usiæ nomen abolitum est. Tunc Niceæ fidei damnatio conclamata est* (ab Arianis) *Ingemuit totus orbis, & Arianum se esse miratus est* (Proclamatum). C'est là le sens de S. Jerôme; car il est tres-certain, qu'il n'a jamais voulu dire, que tous ces Evêques, qui avoient signé cette Confession de foi, où il ne manquoit que le mot de *Consubstantiel*, fussent devenus veritablement Ariens; puisqu'il dit au contraire immediatement aprés, qu'aïant connu la fourberie des Ariens, les uns refuserent au même tems de communiquer avec eux; les autres firent encore plus, car ils écrivirent à ceux, qui étoient en exil pour la foi, afin de faire voir à tout le monde, qu'ils demeuroient unis de Communion avec eux; les autres enfin pleurerent amerement leur faute, de sorte *que de ce grand nombre d'Evêques*, qui avoient

En quel sens saint Jerôme dit, que tout le monde fut étonné de se voir Arien.

Ibid. cap. 11.

été trompez par l'aparence, qu'on leur montroit de rétablir le calme dans l'Egliſe, & qui avoient été forcez par mille violences, qu'on leur fît, pour les faire ſouſcrire, *Il s'en trouva tres peu*, dit ſaint Jerôme, *qui ne déteſtaſſent la faute, qu'ils avoient commiſe, quoiqu'il ſoit naturel à l'homme de s'excuſer dans de ſemblables occaſions.*

Ce Concile fut tenu l'an 359. & *la bête*, c'eſt à-dire Conſtance, que S. Jerôme appelle ainſi, mourut l'an 361. Julien l'Apoſtat ſon ſucceſſeur rapela tous les Evêques éxilez. *Toute Egypte reçût ſaint Anathaſe*, dit S. Jerôme, *comme en triomphe. Toute l'Egliſe de France reçût ſaint Hilaire avec une joïe incroïable, comme un illuſtre combatant, qui revenoit chargé de gloire d'un ſi cruel combat. Tous ces Evêques, qui avoient été trompez par les artifices des Ariens, couroient à lui de toutes parts, pour lui proteſter en jurant même ſur le Corps de* JESUS-CHRIST, *qu'ils n'avoient jamais eu deſſein de bleſſer la foi par leur ſouſcription.* Tout cela fait bien voir, que ſaint Jerôme étoit bien éloigné de croire, que tout le monde fût devenu Arien, & que s'il l'étoit devenu, ce n'étoit que dans l'imagination d'Urſace & de Valens, qui étoient les Auteurs

Les Evêques, qui ſouſcrivirent à la Confeſſion de foi de Rimini étoient Catholiques, excepté quelques-uns.

de cette indigne Tragedie.

Julien ne regna qu'un an & neuf mois; & Jovien lui ſucceda l'an 364. c'eſt-à-dire environ quatre ans & demi aprés le Concile de Rimini. Cet Empereur ne fut pas plûtôt ſur le Thrône, qu'il écrivit à ſaint Athanaſe, comme au plus grand, & plus illuſtre défenſeur de la foi Catholique, dont il lui demanda une expoſition ſimple & exacte. Saint Athanaſe aïant aſſemblé le Concile de ſa Province lui écrivit au nom de tous les Saints Evêques, qui le compoſoient avec lui. Cette belle Lettre ſe trouve dans le premier Tome de ſes Ouvrages, & dans l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de Theodoret. Il y fait voir par un dénombrement ſingulier, combien il y avoit peu de Provinces, & de perſonnes infectées de l'Arianiſme en comparaiſon des Catholiques. *Cette foi*, dit-il aprés l'avoir exposée, *a été confirmée par les Saints Peres du Concile de Nicée, Tant d'Egliſes répanduës par tout le monde ont reçû cette définition, comme ſont celles d'Eſpagne, d'Angleterre, de France, de toute l'Italie, de la Dalmatie, de Myſie, de Macedoine, de toute la Grece; toutes les Egliſes d'Afrique, de Sardaigne, de Chipre, de Crete, de Pamphilie, de Lycie, d'Iſaurie;*

Theodor. l. 4. c. 3.

Petit nombre d'Ariens en comparaiſon de celui des Catholiques.

les Egliſes d'Egypte, de Lybie, du Pont, de Capadoce, & celles qui ſont aux environs. Enfin toutes celles d'Orient à l'exception de quelques-unes en petit nombre, qui favoriſent cette Secte d'Arius. Nous ſçavons le ſentiment de toutes ces Egliſes; elles nous ont écrit des lettres de Communion. Ainſi nous ſommes aſſûrez, ô tres-ſaint Empereur, qu'une poignée de gens, qui contrediſent cette foi, ne peut faire aucun préjudice à l'autorité de toute la terre, qui eſt dans un ſentiment contraire.

Le même Pere dit qu'au Concile de Sardique, qui fut tenu l'an 347. lorſque cette funeſte hereſie faiſoit le plus de ravage, plus de 300. Evêques d'Egypte, de Lybie, de Pentapole, de la Paleſtine de l'Iſaurie, de Chipre, de Pamphylie, de Lycie, de Galatie, & de diverſes autres Provinces, qu'il nomme, reconnûrent ſon innocence. Ce n'eſt pas que tous ces Evêgues ſe fuſſent trouvez perſonnellement à ce Concile; puiſqu'il dit dans un autre endroit, que le nombre de ceux, qui s'y trouverent, étoit de 170. plus ou moins, dont-il y en avoit 80. du parti des Ariens. Mais tous les autres, qui étoient venus de toutes ces Provinces, qu'il nomme, la reconnûrent non ſeulement en leur propre nom, mais encore au nom de tous les

Apolog. 2. de fugâ ſuâ T. 1. Epiſt. ad ſolitarios.

Conciles particuliers, qui avoient été assemblez pour les députer, en aïant été chargez par leur députation, & ils en furent aprouvez à leur retour.

La foi de l'Eglise plus brillante que jamais au tems de l'Arianisme.

C'est donc une chose notoirement fausse, que l'Eglise ait été alors invisible; au contraire elle brilloit plus que jamais par le vif éclat de sa foi dans un grand nombre de Saints Evêques chassez de leurs sieges, persecutez, & exilez, comme étoient un saint Athanase, un saint Hilaire, un Paul de Constantinople, un Lucifer de Cagliari, un Eusebe de Verceil, un Denis de Milan, un Serapion, un Potamon, & mille autres, dont la memoire est en benediction, & dont le sang & les sueurs ont servi à cimenter cette sainte Cité bâtie sur la montagne.

Artifice des Lutheriens dans la Confession d'Ausbourg, touchant la visibilité de l'Eglise.

III. Il faut remarquer, que les Protestans nous aïant donné une idée, selon laquelle il est impossible, que l'Eglise devienne invisible, se sont au même tems retenu le droit de la faire invisible toutes fois & quantes, qu'ils s'y trouveront obligez, pour soûtenir la necessité de leur prétenduë Reforme; car si l'Eglise ne peut manquer, comme ils se trouvent forcez de le dire dans l'article VII. de la Confession d'Ausbourg, & si cette Eglise ne

peut jamais devenir inviſible, ſelon la définition, qu'ils en donnent dans ce même article, on a droit de leur demander, à quoi pouvoit ſervir cette Reforme, qu'ils machinoient dans tant d'articles de ſa Doctrine, qui regardent la foi & les mœurs ? C'eſt pourquoi ils lui donnent des marques, qui ne peuvent ſervir qu'à la confondre avec toutes les Sectes heretiques, qui ont été, qui ſont encor, ou qui ſeront juſqu'à la fin des ſiécles. Ces marques ſont, ſelon la Confeſſion d'Auſbourg, la prédication pure de l'Evangile, & l'adminiſtration des Sacremens comme il faut. Il n'y a jamais eu de Secte dans le Chriſtianiſme, qui n'ait prétendu prêcher purement l'Evangile, & adminiſtrer les Sacremens comme il faut; ainſi il n'y en a pas une, qui ne puiſſe ſoûtenir, qu'elle eſt la vrai Egliſe. Un Lutherien auroit donc bonne grace de dire à un Arien, ou à un Socinien, ou à quelqu'autre Heretique, tel qu'il puiſſe être, qu'il n'eſt pas dans la vraie Egliſe. Il faudroit commencer par prouver, qu'ils ne prêchent pas purement l'Evangile, & qu'ils n'adminiſtrent pas les Sacremens comme il faut; & pour cela il faudroit faire batre l'eſprit particulier avec les idées claires & diſtinctes, ce qui donneroit matiere à un beau ſpectacle.

Toutes ſortes de Sectes peuvent dire avec raiſon, qu'ils ſont la vraie Egliſe ſelon les marques, que lui donnent les Lutheriens.

Lorſque les Peres diſputoient contre les Ariens, ils agiſſoient d'une autre maniere. Ils apuïoient le ſens, qu'ils donnoient aux paſſages de l'Ecriture, qu'ils citoient, par la Tradition, & par le conſentement unanime de toute l'Egliſe; & par là ils les confondoient, deſorte que ne pouvans réſiſter à la force de leurs preuves, ils avoient recours à la violence; & l'Empereur Conſtance étant entré dans leur parti, il n'y eut rien qu'ils ne puſſent faire pour perſecuter les défenſeurs de la foi, & qu'ils ne fiſſent en effet.

Ces Peres avoient donc d'autres marques pour caracteriſer l'Egliſe; & elles étoient telles, que les plus aveugles étoient capables de la connoître, & de la diſtinguer de toutes les autres Sectes. Elles ſubſiſteront juſqu'à la fin des ſiécles, & la feront toûjours diſtinguer, même de la Synagogue de l'Antechrît, malgré tous les faux miracles, qu'il fera pour ſeduire les fidelles. Ils nous les ont laiſſées ces marques dans le Symbole de Nicée augmenté à Conſtantinople l'an 381. où elles ſont exprimées par ces paroles. *Credo unam, Sanctam, Catholicam, & Apoſtolicam Eccleſiam.* Je croi qu'il y a une ſeule Egliſe, qu'elle eſt Sainte, Catholique ou univerſelle, c'eſt-à-dire répan-

Vraies marques de l'Egliſe.

duë par toute la terre, & Apoſtolique, c'eſt-à-dire fondée par les Apôtres.

Ce ſont là les quatre marques principales & eſſentielles, par leſquelles l'Egliſe ſera toûjours diſtinguée de toutes les Sectes du monde juſqu'à la fin des ſiécles. Elle eſt *une* ſans partage & ſans diviſion dans ſa foi, & dans ſes maximes de morale, parce que JESUS-CHRIST n'a enſeigné à tous les fidelles, & pour tous les fidelles, que les mêmes choſes. Les Apôtres n'ont pas fait des Sectes diferentes, quoiqu'ils fuſſent répandus dans diferentes Provinces; & ils n'ont jamais rien prêché ni enſeigné, qui fût contraire l'un à l'autre. Tous les Chrêtiens, qu'ils avoient batiſez, tous les Paſteurs que les uns & les autres avoient formez & inſtruits, ſe trouvoient tous d'un même ſentiment, dans leurs aſſemblées, dans leurs écrits, dans leurs Conciles, & dans leurs Egliſes. Il n'y a donc qu'une même doctrine, comme il n'y a qu'une ſeule verité dans toute l'Egliſe, telle qu'elle puiſſe être. Unité de l'Egliſe.

Cette Egliſe eſt vraiment *ſainte*; car les maximes de Morale, que JESUS-CHRIST a enſeignées, & que les Apôtres ont prêchées, ſont tres-pures & tres ſaintes. Ainſi une ſocieté, qui con- Sainteté de l'Egliſe.

ſerve exactement, qui enſeigne ſans ceſſe, & qui fait pratiquer, autant qu'il eſt en ſon pouvoir, une doctrine ſi pure, & des maximes ſi divines, doit être regardée comme tres-ſainte, & il n'y a perſonne, qui puiſſe en diſconvenir.

Univerſalité de l'Egliſe.

J. C. ordonna à ſes Apôtres d'aller par toute la Terre prêcher ſon Evangile; ils l'ont fait, & ils ont rempli tout l'Univers de ſa Doctrine. *In omnem terram exivit ſonus eorum & in fines orbis terræ verba eorum.* Elle eſt donc encore *Catholique*, comme nous l'avons prouvé ſolidement dans la premiere Partie. Ainſi la ſocieté, qui ſe trouve répanduë dans tout le monde, qui eſt la plus étenduë, & la plus nombreuſe de toutes les autres, eſt l'Egliſe que JESUS-CHRIST a établie.

1. Part. chap. 8.

L'Egliſe eſt vraiment Apoſtolique.

Enfin la ſocieté, qui a conſervé exactement la Doctrine, que les Apôtres ont enſeignée par une Tradition conſtante, & non interrompuë; qui le prouve d'une maniere invincible, & inconteſtable, par les témoignages de ceux qui ont vêcu, écrit, prêché, & enſeigné dans chaque ſiécle cette même doctrine; qui a toûjours rejeté, condamné, & anathematisé dans toutes ſes aſſemblées, & dans tous ſes Conciles, toute doctrine nouvelle comme fauſſe, heretique, & contraire à cel-

le, qu'elle tenoit des Apôtres, eſt veritablement *Apoſtolique* ; car c'eſt là la ſeule idée, que nous pouvons avoir de ce titre, qui lui a été donné par les Apôtres mêmes. Ce ſont là donc les marques certaines & eſſentielles de l'Egliſe, & non pas celles, que les Proteſtans lui ont données, pour la confondre avec toutes les Sectes les plus abominables, & la faire diſparoître quand ils le trouvent neceſſaire, pour ſoûtenir leur impieté par de tels Sophiſmes.

Ces marques ne peuvent convenir qu'à la societé, dont le Pape eſt le Chef.

Comme ces notions ſont tres certaines, & tres-évidentes, il ne s'agit, que d'examiner à laquelle de toutes les ſocietez, qui ſont dans le monde, elles peuvent convenir, pour connoître laquelle eſt la vraie Egliſe. Or il eſt manifeſte, qu'il n'y a que l'Egliſe, dont le Pape eſt le Chef, & dans laquelle Luther, Melancton, Zuingle, Calvin, & tous les autres Reformateurs du ſiécle paſsé ſont nez, & ont été batiſez, à qui elles puiſſent convenir; car il n'y a que cette ſeule ſocieté, qui ait par tout une ſeule & même croïance. Cela eſt évident, puiſque toutes les autres ſocietez, qui s'en ſéparent n'ont pas plûtôt rompu l'unité, qu'elles ſe diviſent en mille & mille Sectes differentes. On en comptoit juſqu'à 77. dans celle de Luther dés le commencement, & le nom-

bre en eſt à preſent innombrable, comm il paroît par celles, qui ſont condamnées dans la Concorde. Il n'y a donc que l'Egliſe Romaine, qui ait une ſeule foi, une ſeule loi, un ſeul batême, & par conſequent *l'unité*.

Sa doctrine eſt infiniment pure, puiſqu'elle eſt entierement opoſée à la corruption du cœur de l'homme, ce qui prouve manifeſtement, qu'elle eſt toute celeſte; car tout ce que l'homme établît de ſon chef, pour la conduite des autres, s'il ne ſe regle ſur les maximes immuables de l'Evangile, dont l'Egliſe eſt la dépoſitaire, tient toûjours de la coruption de ſon cœur. Si cet inſtituteur ou legiſlateur eſt un homme ſuperbe, les regles ou les maximes qu'il établira, s'arêteront toutes aux aparences des choſes, & ne pénetreront jamais au dedans; elles ne tendront point à regler le cœur, mais ſeulement les dehors. S'il eſt eſclave de l'eſprit impur, l'impureté ſe trouvera peu intereſſée dans les maximes, qu'il établira, & ſouvent même elle s'y trouvera autoriſée, comme elle l'eſt groſſierement dans la reforme de Luther, qui établit pour maxime, que la continence eſt autant impoſſible à garder, comme de changer de ſexe; que les vertus les plus éclatantes ne ſont d'aucun mérite de-

Toût ce qui vient de l'homme, ſent la corruption de l'homme.

vant Dieu; que les bonnes œuvres ne ſont point neceſſaires à ſalut, &c. Mais il n'y a rien dans la doctrine de l'Egliſe, qui ne ſoit contraire à toutes les paſſions humaines, & à la corruption du cœur de l'homme. Il faut bien que Luther en convienne lui même, puiſqu'il compte parmi les Saints, ſaint Bernard & ſaint François, qui ont vêcu au 13. ſiécle ſuivant ces ſaintes maximes, & qui n'oſe pas même en rejeter ſaint Thomas, dont la vie & la doctrine ſont diametralement oposées à la ſienne, & renferment tout ce qu'on apelle dans la Reforme, idolatrie, ſuperſtition, abus, faux Sacremens, hipocriſie, doctrine de l'Antechrît, &c. Melancton dit la même choſe dans ſon Apologie. Il faut donc au jugement même de nos plus cruels ennemis, que la doctrine de l'Egliſe Romaine ſoit tres-ſainte, & que ſa morale ſoit tres-pure, puiſqu'on ſe ſanctifie en la pratiquant & en l'obſervant, & par conſequent que cette Egliſe ait la veritable *ſainteté* : d'où il ſuit neceſſairement, qu'elle eſt la vraie Egliſe, hors laquelle il n'y a point de ſalut.

S. Bernard & S. François ſont veritablement Saints ſelon Luther. *Theſi an. 1522. adv. Theologaſtr. Parienſ. l. de abrogatâ Miſſâ privat. l. de votis Monaſtic. Melanct. apol art. 3. Conc. pag. 99.*

Il n'y a que cette ſocieté au monde, qui ſoit répanduë par toute la terre ; car il y a des Catholiques dans toutes les parties du monde, & il y a tres-peu de lieux,

où ils ne faſſent des aſſemblées ſecrettes ou publiques. Il n'en eſt pas ainſi des Sectes de Clavin, Luther, Zuingle, ni d'aucune autre ancienne ou nouvelle. Ainſi il n'y a qu'elle, à qui le titre de *Catholique* puiſſe apartenir ; il n'y a donc qu'elle, qui ſoit la vraie Egliſe, puiſque les Apôtres ne l'ont donné qu'à l'Egliſe de JESUS-CHRIST.

Enfin cette Egliſe prouve & démontre, comme nous l'avons fait voir tant de fois, que depuis les Apôtres on a toûjours crû, prêché & enſeigné ce qu'elle croit, prêche, & enſeigne encore à preſent. C'eſt un fait, dont il eſt facile de s'aſsûrer, puiſque nous avons des Sermons, des Homelies, des traitez, des Conferences, des Catechiſmes, des liturgies, une infinité de Conciles, d'Hiſtoires, de Rituels, d'explications de la Liturgie, de catalogues des hereſies, & autres ſemblables monumens, par leſquels il eſt tres-facile de ſçavoir, & de connoître avec la derniere certitude, ce qu'on a crû, & ce qu'on a fait dans tous les tems & tous les lieux depuis les Apôtres. Et il n'y a qu'elle ſeule qui ſoit en poſſeſſion de cette doctrine, puiſque celle des autres ſocietez y eſt entierement contraire. Cela étant donc prouvé, comme nous le faiſons invinci-

blement, il faut encore neceſſairement conclure, que cette Egliſe eſt ſeule *Apoſtolique*, c'eſt-à-dire la ſeule dépoſitaire de la doctrine des Apôtres.

Cette Egliſe a donc ſeule toutes les marques, & les caracteres de celle, que JESUS-CHRIST a fondée & que les Apôtres ont établie par tout le monde; & ces marques étant tres-ſenſibles & tres-connoiſſables, il faut neceſſairement convenir, qu'elle eſt non ſeulement tres-viſible, mais encore qu'il eſt impoſſible, qu'elle ceſſe de l'être ſans périr. Et comme elle eſt infaillible de l'aveu même des Lutheriens, elle eſt auſſi eſſentiellement viſible.

L'Egliſe eſt eſſentiellement viſible.

Ce ſont là les Reflexions, que j'ai faites ſur les prétenduës cauſes de changement aleguées par les Proteſtans. Il n'y a perſonne, qui n'en puiſſe faire une infinité d'autres ſemblables, & peut être même de plus ſolides ſelon les lumieres, la force, la ſubtilité, & la fecondité de ſon eſprit. Mais je puis dire, que celles-ci ne ſont que trop ſufiſantes, pour détromper tout homme, qui voudra y faire une ſerieuſe attention de quelque Secte, ou de quelque parti qu'il puiſſe être. Il ne me reſte donc plus qu'à prier Dieu, qu'il dai-

gne ouvrir les yeux à ceux, qui étant engagez dans l'erreur prendront la peine de les lire ; afin qu'ils puiſſent entrer dans la voïe du ſalut, dont ils ſont écartez. Qu'ils conſiderent donc, que l'Egliſe ne pouvant changer en aucune maniere, comme nous l'avons prouvé dans la premiere Partie en examinans toutes les manieres, dont les Reformateurs prétendent qu'elle a changé ; & ne pouvant jamais avoir aucune raiſon ni aucune cauſe de changement, comme nous l'avons prouvé dans celle ci, elle ſubſiſte neceſſairement telle, qu'elle a été fondée par JESUS-CHRIST, & par les Saints Apôtres, & ſubſiſtera par la même raiſon juſqu'à la fin des ſiécles, comme il a été tant de fois prophétiſé, & comme le Sauveur du monde l'a déclaré lui-même.

Ainſi nous pouvons dire aujourd'hui à Monſieur Maſius & à tous ceux, qui en ſont ſéparez comme lui, ce que diſoit autrefois ſaint Auguſtin aux Donatiſtes : » Vous n'êtes plus ſur les montagnes de
L. 2. » Sion, vous n'êtes plus dans l'enceinte de
Contr. Litter. » cette Ville, qui a été bâtie ſur la monta-
peril c. » gne, dont la marque infaillible eſt qu'elle
104. n. 239. » ne peut être cachée. Elle eſt donc connuë

de toutes les nations. Le parti de Donat " (de Luther, de Calvin, de Zuingle, " de Muncer, &c.) eſt inconnu à plu- " ſieurs nations ; ce parti (ainſi de tous " les autres) n'eſt donc pas la veritable " Egliſe. *Non eſtis in montibus Sion ; quia non eſtis in civitate ſuper montem conſitutâ, quæ certum ſignum hoc habet, quod abſcondi non poteſt. Nota eſt ergo omnibus gentibus, pars autem Donati* (Lutheri, Calvini, Zuinglii, Munceri, &c.) *ignota eſt pluribus gentibus : non eſt ergo ipſa.* Ils doivent donc la chercher, s'ils veulent ſe ſauver. Ainſi qu'ils faſſent une ſerieuſe atention ſur ce que nous avons dit, & qu'ils péſent les raiſons ſolides, que nous avons aportées, en ſe dépoüillans de toutes les préventions, dont ils ſont remplis, & ne ſe propoſans point d'autre fin, ſinon de connoître la voïe du ſalut, la verité de l'Evangile, & la vie de la grace, c'eſt-à-dire JESUS-CHRIST ; & je ſuis convaincu, que Dieu auteur de ces bonnes diſpoſitions achevera l'ouvrage, qu'il aura commencé en eux, en leur mettant des penſées ſi ſaintes dans le cœur, & leur ouvrira les yeux de l'eſprit, pour faire briller en

eux les lumieres d'une foi vive, dans laquelle ils trouveront d'autant plus de charmes, qu'ils l'ont moins connuë, & qu'ils s'en trouvoient plus éloignez.

FIN.

TABLE

Des matiéres contenuës dans la premiere & ſeconde Partie.

A

Abus manifeſte de l'Ecriture-Sainte par Monſieur Maſius. *pag.* 55
Ce qu'on apelle abus chez les Proteſtans. 65
Abſolution, ce que c'eſt chez les Lutheriens. 269
Abſtinence des viandes défenduë en Eſpagne à cauſe des Priſcilianiſtes. 186
Achaz ſacrifie aux Idoles dans le Temple. 616
Acroſtiche Grec tiré du Livre des Sibylles. 453
Les Actes de ſaint Paul, ſaint Pierre, ſaint André, ſaint Jean & autres Apôtres, pieces fauſſes & ſuposées. 249
Actes de la Conference de Gaïus avec Proclus Cataphryge répandus en Orient. 251
Adouciſſemens, qu'on aporte pour couvrir l'impieté, dans laquelle on tombe en rejetant la Tradition de l'Egliſe. 64
L'adultere autoriſé publiquement par Luther. 583
Aërius rejettoit la tradition. 222
Il rejetoit auſſi la priere pour les morts. 464
Albigeois rejeton du Manichiniſme. 438
Ananie grand Prêtre, Saduceen. 206
Anaſtaſe Prêtre, premier auteur du Neſtorianiſme. 421
Anathême du Concile de Trente contre ceux qui rejettent

les Dogmes, que l'Egliſe tient par tradition. 188
L'Antechrîſt ſe ſervira de l'Ecriture-Sainte pour ſoûtenir ſes impietez. 159
Antioche ſon faux Concile. 330
Apel au Concile par les Lutheriens. 606
Apelle ſubſtituë de faux Evangiles à la place des veritables. 249
Apocalypſe de S. Pierre, ouvrage ſuposé. *Ibid.*
Apocalypſe de S. Jean regardée par quelques-uns cõme l'ouvrage de Cerinthe ; pourquoi. 251
Apoſtrophe ; comment elle a dû produire l'invocation des Saints & le culte des Images ſelon les Proteſtans. 356
Ce qu'on entend par cette figure de Rhetorique. 357
Qu'elle n'a pû produire aucun changement dans la doctrine de l'Egliſe. 358
Les Apôtres ne faiſoient rien de conſidérable, qu'aprés en avoir deliberé dans les aſſemblées. 104
Aprobation neceſſaire à un Concile general, quelle. 306
Archelaüs Evêque de Caſche ataqua le premier les Manichéens. 439
l'*Arche* d'alience contenoit trois choſes avant qu'elle fût miſe dans le Temple. 223
Arius interprete de l'Ecriture-Sainte à Alexandrie ſe mît à en corompre le ſens. 403
Ariens leurs artifices pour ruiner le Symbole du Concile de Nicée. 129
Leur conduite dans les Conciles. 325
Ils faiſoient répondre des femmes lors qu'on diſputoit contre eux, comme font les Proteſtans. 412
Ils triomphoient d'avoir ſurpris les

Peres du Concile de Rimini. 626
Leur petit nombre en comparaiſon des Catholiques. 628
Armes des Chrêtiens pour combatre contre le démon. 427
Articles de controverſes entre les Catholiques & les Lutheriens ſelon Monſieur Maſius. 10
Selon Luther. 11
Articles de foi en petit nombre. 190
Aſſemblées extraordinaires dans l'Egliſe dans les cas de neceſſité. 109
Aſſemblées particulieres dans chaque Dioceze. *Ibid.*
Auteurs de la perſecution de ſaint Athanaſe au Concile de Tyr. 329
La ſeule autorité de Dieu nous doit conduire. 231

B

BASILE d'Ancyre empêche que Conſtance ne convoque un Concile d'Ariens à Nicée. 139
Baſilide ſubſtituë de faux Evangiles à la place des veritables. 249
Le *Batême* donné au nom de JESUS-CHRIST paroît valide ſelon la Lettre de l'Ecriture-Sainte. 239
Rien ne prouve qu'il faille prononcer des paroles en batiſant, ſi l'on prend l'Ecriture à la Lettre. *Ibid.*
Le Batême ne peut être valide s'il n'eſt donné au nom du Pere du Fils & du S. Eſprit. 242
Ce qu'on entend par le Batême au nom de JESUS-CHRIST, & pourquoi les Peres ſe ſont ſervis de cette maniére de parler. *Ibid.*
Batême des Heretiques rejeté par quelques Evêques d'Aſie, & d'Afrique ; pourquoi. 245
Le Batême des Novatiens aprouvé au

Concile de Nicée, celui des Paulianiſtes réprouvé, pour quelle raiſon. 246
Bigames rejettez du miniſtere. 550
Fauſſe explication du paſſage *unius uxoris vir.* 551
Preuve de cette fauſſeté par S. Paul même. 552
Queſtion tõuchant la bigamie agitée au 4. Siécle. 556
Fondement de ſaint Jerôme détruit par ſaint Auguſtin. 559
Déciſion de cette queſtion par deux Papes. *Ibid.*
Blondel Miniſtre de Charenton, ſes embaras touchant le Purgatoire. 458
Il détruit lui-même, ce qu'il a établi. 459
Ses variations touchant la cauſe de ce prétendu changement. 461
Bohëmes, ils croïoient la préſence réelle, la Tranſubſtantiation, le Sacrifice, ce qui fit qu'on leur acorda l'uſage de la Coupe au Concile de Bâle. 288
Boniface III. favoriſé par Phocas dans ſon élection. 518
Boniface V. prend le premier la qualité de Serviteur des Serviteurs de Dieu. 520
Bucer Prêtre, Moine, Miniſtre épouſa 3 femmes. 55
Bulle de Gregoire VII contre les Eccleſiaſtiques impudique & Simoniaques. 563.
Troubles dans Dioce[illegible]e de Maïence à l'occaſion cette Bulle. 5

C

CAIPHE, qui c[illegible] damna JESUS CHRIST étoit Sacéen.
Caïus Prêtre ſer[illegible] rejetter l'Apocpſe.
Calviniſtes. Leur[illegible] trine reçûë par

ville faux Patriarche dans un Conciliabule de Conſtantinople. 37
Ils demandoient en vain l'uſage de la Coupe, pour ſe réünir à l'Egliſe. 287
Canons du Concile de Nicée aportez en Afrique par Cecilien. 117
Canons des Egliſes particulieres aprouvez par l'Egliſe Univerſelle. 123 Les Canons de la diſcipline ſupoſent, & établiſent le Dogme. 124
Canons du Concile d'Antioche pour quel deſſein ils ont été faits. 332
Pourquoi ils ont été rejettez par S. Jean Chryſoſtome. 333
Ils n'ont pas été faits dans ce faux Concile. 336
Cariſius ſe plaint au Concile d'Epheſe du faux Symbole des Neſtoriens. 131
Catholiques titre eſſentiel à la vraie Egliſe. 83
Ce que font les Reformateurs pour l'néantir. 88
Fade raillerie de Luther touchant ce nom. 89
Les Catholiques ſont répandus par toute la terre. 638
Celibat des Eccleſiaſtiques majeurs établi dans l'Egliſe de qu'elle maniere. 257
Cette diſcipline condamne l'hereſie Jovinian. 285
Elle eſt entierement contraire à la politique. 562
Fauſſes allegations contre la loi, qui l'ordonne, par les heretiques. 543
Cenſure de la Faculté de Theologie de Paris contre Luther. 12
Cerdon rejetoit quelques parties de l'Evangile de S. Luc, & les trois autres tous entiers. 250
les *Changemens* du Dogme ils emportent celui de la Li-

gie. 28
Changement ſubit, impoſſible. 44
Changemens ſenſibles, faux. 45
le *Changement* prétendu de la doctrine de l'Egliſe doit être ſucceſſif & inſenſible tout enſemble. 49
ces *Changemens*, pour demeurer inconnus, auroient dû ſe faire dans un moment. 71
les *Changemens* ſucceſſifs demandent un tems infini, pour ſe faire dans toute l'Egliſe. 74
le *Changement* de diſcipline n'en fait aucun dans le culte, 264
le *Changement* de diſcipline touchant la Communion domeſtique condamne diverſes hereſies. 278
Les trois *Chapitres* pourquoi condamnez quoiqu'ils ne fuſſent pas heretiques, 137
Chrêtiens ils étoient acuſez d'immoler, & de manger en enfant dans leurs aſſemblées. 371
Chriſtipara terme devenu ſuſpect pourquoi. 133
Combat de S. Michel avec le démon, pour le corps de Moïſe, connu par la ſeule Tradition chez les Juifs. 225
Communion ſous les deux eſpeces, elle condamne les Manichéens; ſous une ſeule les Lutheriens, les Calviniſtes, les Zuingliens, &c. 276
Communion domeſtique, elle condamne diverſes hereſies. 277.
On envoïoit autre fois la *Communion* aux abſens. 488
On l'envoïoit auſſi aux Egliſes les plus éloignées. 489.
Quand cette coûtume a-t-elle été abolie en Orient & en Occident? 491

On la portoit aux malades. 493
Saint Ambroiſe & ſaint Baſile communierent ſous une ſeule eſpece dans la maladie, dont ils moururent. 494
Communion des petits enfans ſous la ſeule eſpece du vin. *Ibid.*
La Communion & la Confirmation données avec le Batême autrefois aux grands & aux petits. 495
L'Egliſe n'a rien ſtatué touchant les accidens qui pouvoient ariver dans la Communion ſous l'eſpece du vin. 505
La Communion ſous les deux eſpeces encore en uſage chez les Grecs 260
Elle n'a jamais été commandée univerſellement par toute l'Egliſe. 509
Elle a été abolie lontems avant le Concile de Conſtance.
Elle étoit encore en uſage en quelques endroits à la fin du treiziéme ſiécle. 510
Pourquoi on l'acorda aux Bohêmes dans le Concile de Bâle. *Ibid.*
Compactatum traité de ce Concile, ce que c'eſt. 511
Les comparaiſons en matiere de Religion ne prouvent rien. 193
Le Concile des Apôtres, modelle des autres Conciles. 105
Conciles tenus deux fois par an en chaque Province. 106
Il n'étoit pas beſoin de Concile pour condamner l'hereſie des Pelagiens 127
Les Conciles font ordinairement trois choſes pour arêter le cours des hereſies 128
D'où vient qu'on donne le titre *d'Ecumenique* ou d'*Univerſel*, à quelques-uns ſelon Monſieur Jurieu. 301
Qu'il ne peut y en

avoir ſelon ce Miniſtre. *Ibid.*
Contradiction dans laquelle il tombe touchant ce titre d'Ecumenique donné aux Conciles. 302
La ſeule convocation generale ne fait pas un Concile Ecumenique. 304
Raiſons qui empêchent quelquefois, qu'on ne faſſe des Conciles generaux. 314.
Ils n'ont pas été neceſſaires avant celui de Nicée. 315
Pourquoi on n'en fait pas ſouvent. 317
Il falut un Concile general pour condamner l'hereſie d'Arius. Pour qu'elle raiſon ? 318
On ne fait pas des Conciles pour convaincre les heretiques, ni pour diſputer contre eux, mais pour les condamner. 319
On n'a pas beſoin de nouvelles revelations dans les Conciles. 320
Pourquoi les Conciles particulieres ne ſont pas infaillibles. 322
Conference de Luther avec le diable publiée l'an 1533. 580
la *Confeſſion* d'Auſbourg traduite en Grec par Philippe Melancton, & meprisée par Joſeph Patriarche de Conſtantinople. 36
Confeſſion & Contrition ce que c'eſt chez Luther. 269
On n'a jamais *Conſacré* beaucoup de vin à la fois. 508
Conſecration prétenduë par le ſeul contact de l'Euchariſtie. 502
Conſtantinople ſon Evêque élevé à la ſeconde dignité dans l'Egliſe, pour quelle raiſon. 531
Le terme de *Conſubſtantiel* rejeté dans le Concile d'Antioche contre Paul de Samoſate, & auto-

risé dans celui de Nicée, en quelque ſens. 129
quelle *Continence* S. Paul deſire dans les Eccleſiaſtiques. 548.
Pourquoi cette vertu leur eſt-elle neceſſaire. 548
Elle étoit de precepte pour les Miniſtres de l'ancienne loi pendant le tems de leur miniſtere. 549
la *Corruption* des mœurs produit l'hereſie. 567
Il eſt impoſſible qu'elle produiſe les changemens, que les Proteſtans imputent à l'Egliſe. 568
Coupe retranchée inſenſiblement, cependant avec violence & par une perſecution; contradiction ridicule des Proteſtans. 474
Que ce precepte, *Buvez-en tous*, ne regarde point les Laïques. 479
Sur quoi eſt fondée la diſtinction du culte Religieux & politique. 368

D

DAILLE' Miniſtre de Charenton acuſe tous les Peres du 4. ſiécle d'avoir établi une idolatrie nouvelle dans l'Egliſe. 361
Daniel, pourquoi les Juifs ne le mettent point entre les Prophétes. 586
Déclamation forcenée de Luther. 178
Défenſe au Concile d'Epheſe de faire aucun Symbole ni d'ajoûter à celui de Nicée. 131
Défenſeurs de la foi contre les heretiques des ſiécles paſſez. 144
le *Démon* corrupteur des Saintes-Ecritures comme les heretiques. 155
Il en pervertit le ſens. 401
Denis d'Alexandrie,

Ce qu'il fit contre Paul de Samosate. 435
Contre les Disciples de Nepos, de Sabellius, &c. 436
Desordres affreux des Reformateurs & des Reformes. 583
Devoirs des Evêques selon le Concile de Meaux. 120
les *Diacres* ont le pouvoir de distribuer l'Eucharistie par la permission des Evêques & des Prêtres en leur presence. 498
Dieu ne peut contribuer aux changemens de la Doctrine de l'Eglise. 75
Quand il parle nôtre raison doit se taire. 131
Il se sert quelque fois de l'ambition des puissances pour le bien, ou pour la punition du peuple, qu'il leur a soûmis. 540
Ne l'aimer pas, ce n'est pas le connoître. 625
Diference de la Doctrine & de la discipline de l'Eglise. 20
Dignitez de Patriarches, d'Exarques, de Metropolitains de droit Ecclesiastique. 532
La discipline peut & doit changer selon les tems & les lieux, pourquoi 256
Elle est si diferente chez les Lutheriens, qu'à peine peut-on juger que ce soit la même Religion. 298
Personne ne s'opose au changement de *Discipline* & chacun s'opose à celui de *Doctrine*. *Ibid.*
Deux point de discipline contraires peuvent être également bons. *Ibid.*
Ses changemens sont connus & no generaux. 2
Points de discipli immuables. 2
Distinction Sophique entre la doc ne de JESUS CHRIST,

Apôtres & celle de la primitive Egliſe. 59
Diviſion entre Luther & Carloſtade touchant quelques poins de diſcipline. 471
la *Doctrine* Lutherienne favorable à toutes les paſſions. 39
Celle de l'Egliſe invariable, pourquoi. 43
Elle ne contient rien qui ne ſoit contraire aux paſſions 637
On a toûjours prêché & enſeigné la même dans l'Egliſe. 638
le *Dogme & la Diſcipline* également ſoûtenus par les ſaints Canons. 122
Difficultez pour changer ou pour établir le Dogme. 262
Ses changemens renverſent ſouvent le Culte. 264
Toute *Domination* défenduë dans l'Egliſe de JESUS-CHRIST. 541
le *Dimanical* ſur lequel les femmes recevoient l'Euchariſtie, ce que c'eſt. 504
le *Don* des langues neceſſaire pour faire les changemens que les heretiques imputent à l'Egliſe. 93
le *Don* d'infaillibilité promis à tout le corps de l'Egliſe & non à chaque membre en particulier. 534
les *Donatiſtes* tenoient des Conciles nombreux. 326
Ils diſoient que l'Egliſe avoit péri par tout le monde, pour reſſuſciter en Afrique. 623

E

LEs *Ebionites* & les Encratites avoient de faux Evangiles. 250
l'*Ecriture* doit être expliquée ſelon le ſens

des Peres que l'Egliſe tient pour Orthodoxes. 120
Elle eſt utile, mais non ſuffiſante pour inſtruire, &c. 154
l'*Ecriture-Sainte* ſans la tradition ne peut avoir aucune autorité, puiſqu'il ne ſeroit pas conſtant qu'elle fût la parole de Dieu. 168
Elle doit doit s'expliquer ſelon cette même Tradition. 397
Luther a connu cette maxime. 398
Maximes damnable de Luther ſur ce ſujet. 407
Défenſe aux Reformateurs faite à Ratiſbone d'expliquer *l'Ecriture* ſelon leur fantaiſie. *Ibid.*
Les enfans à la mamelle capables de l'entendre & de l'expliquer ſelon Luther. 408
Regle pour juger du faux ſens, qu'on lui donne. 410
l'*Egliſe* ce que c'eſt. 7
En quoi elle differe des états politiques. 8
Les Lutheriens, diſent, qu'elle eſt tombée dans un grand nombre d'erreurs; & qu'elle ſubſiſtera toûjours, ce qui eſt une contradiction manifeſte. *Ibid.*
Elle ne peut changer un ſeul article de foi, où elle peut les changer tous. 15
Si elle a changé de doctrine, tous ceux qui l'ont ſuivie étoient foux, ennemis de Dieu & d'eux-mêmes. 19
Elle eſt ſeule univerſelle ou Catholique. 85
l'*Egliſe* de l'Antechrît devenuë l'Egliſe Catholique ſelon les Reformateurs. 87
Egliſes ſans écritures du tems de ſaint Irenée. 161
l'*Egliſe* tombée en ruine & en déſolation ſelon les Calviniſtes. 290
Elle n'a point de Juge

ſur la terre. 295
Aſſemblée ou non elle eſt toûjours un juge infaillible des controverſes. 308
Elle eſt comme une armée toûjours rangée en bataille. 425
partagée en deux par Luther, l'une de Laïques & l'autre d'Eccleſiaſtiques, 473
l'*Egliſe* Gallicane ne déroge point à la primauté en refuſant au Pape l'infaillibilité, & le ſoûmettant au Concile. 535
Pour quelle raiſon. 534
l'*Egliſe* ne peut être inviſible ſelon Philippe Melancton. 603
Ce que c'eſt que *l'Egliſe* ſelon la Confeſſion d'Auſbourg 604
Elle ne peut devenir inviſible qu'elle ne périſſe. 605
Jesus-Christ nous ordonne d'écouter *l'Egliſe*; Embaras de Luther touchant ce paſſage. 606
Aveuglement des Reformateurs touchant la viſibilité de *l'Egliſe*. 607
Elle eſt le Temple de Dieu ſelon eux, où doit être aſſis l'Antechrît. 608
Egliſe inviſible, ce que c'étoit que ſes membres ſelon le ſiſtême des Reformateurs. 609
l'*Egliſe* étoit viſible au tems de Manaſſez & pendant la captivité de Babilone. 618
En quoi elle differe de la Synagogue. 620
Elle n'a jamais été plus floriſſante qu'au tems des perſecutions. 621
Pitoïable état où elle étoit au tems de l'Arianiſme. 622
En quoi conſiſte ſon unité. 633
Elle eſt Sainte. *Ibid.*
Elle eſt Catholique & Apoſtolique. 634
Il n'y a que la ſeule Egliſe où préſide le

Pape à qui ces marques puiſſent convenir. 635
les *Eccleſiaſtiques* condamnez au Concile de Bragues à manger au moins des herbes cuites avec de la viande, ſur peine de dégradation; pourquoi. 442
Ils vivoient dans les premiers tems des offrandes qu'on faiſoit à l'Egliſe. 464
Ils ſont des énuques volontaires pour le Roïaume de Dieu. 547
Embaras dans lequel Theodoſe le Grand jeta tous heretiques de ſon Empire. 174
l'*Empire* de JESUS-CHRIST eſt tout de charité. 541
Il conſiſte à faire obſerver les Canons. *Ibid.*
Enfans. La Communion des petits Enfans encore pratiquée. 260
Preuve que ce Sacrement operoit en eux ſans la foi actuelle. 273
Pourquoi cette coûtume a été abolie. 274
Ceux qui ont des *Enfans* impudiques rejetez du Miniſtere. 560
Enoch a prophétiſé le jugement dernier. 218
S. *Epiphane* a fait un catalogue des paſſages de l'Ecriture corompus par Marcion. 250
Epîtres de ſaint Paul rejetées par cet heresiarque. *Ibid.*
Epître aux Hebrieux revoquée en doute. Pourquoi. 251
nulle *Erreur* ne paroît, qu'elle ne ſoit en même tems combatuë. 148
Comment on diſtingue les *Erreurs*, où quelques Peres ſont tombez, des veritez de la foi, qu'ils ont ſoutenuës 183.
l'*Erreur* de quelques particuliers ne fait

aucun préjudice à la foi de l'Egliſe. 243
Les deux *Eſpeces* ne ſont pas eſſentielles au Sacrement de l'Euchariſtie. 275
Fauſſeté du principe ſur lequel les heretiques fondent cette neceſſité. 477
Si elles ſont de précepte dans la Communion, JESUS-CHRIST a dû donner le pouvoir à l'Egliſe d'en diſpenſer en certaines occaſions. 480
Pourquoi elles ſont eſſentielles au Sacrifice. 482
Pourquoi on a ceſſé de communier ſous les deux. *Ibid.*
Elles étoient en uſage dans les premiers tems; mais on pouvoit n'en recevoir qu'une 488
Eſprit particulier fauſſement attribué aux particuliers. 142
Quand il exiſteroit, il ſeroit inutile à l'Egliſe, perſonne n'étant obligé d'y ajoûter foi. 213
Eſprit d'erreur, eſprit de trouble. 46
Eternel & perpetuel, ce qu'on entend par ces termes. 5
Etienne Gerlax tâche de faire recevoir la Confeſſion d'Auſbourg chez les Grecs. 36
l'*Evangile* de ſaint Mathieu corompu par les Nazaréens. 249
l'*Euchariſtie* eſt un Sacrement qui ne conſiſte pas dans le ſeul uſage. 275
Elle eſt composée de deux parties ſelon ſaint Irenée, comment cela ſe doit entendre. 373
Combien on craignoit d'en perdre la moindre parcelle 483
On la gardoit dés le premiers tems dans les Egliſes. 495
Défenſe aux Diacres de l'adminiſtrer aux Prêtres. 497
Elle étoit ſuſpenduë ſur l'Autel & ſur

la Piſcine à Antioche dans des vaſes en forme de Colombe au ſixiéme ſiécle. 498
On l'emportoit chacun chez ſoi les jours d'aſſemblée ; quand cela a-t-il ceſſé. 499
Les femmes la recevoient autrefois ſur un linge, on l'a reçûë enſuite dans des vaſes d'or & d'argent. 504
On la recevoit dans les premiers tems dans les mains étenduës & diſpoſées en forme de croix. 505
Quand & en quel endroit on a commencé à la recevoir dans la bouche immediatement. *Ibid.*
Evêques pourquoi ils étoient obligez d'envoïer aux Conciles, quand ils ne pouvoient y aller eux-mêmes. 118
Ce qu'ils ſont obligez de ſçavoir ſelon les ſaints Canons pour l'exercice de leur miniſtere. 119
Evêque Ecumenique, ce qui eſt arivé touchant l'uſurpation de ce titre par l'Evêque de Conſtantinople. 519
Combien ce titre eſt pernicieux. 520
Condamné dans la collection de Gratian aprouvée par les Souverains Pontifes. 521
En quel ſens on peut l'atribuer au Pape. 522
Artifice des Lutheriens tiré de cet équivoque. 523
Troubles que l'uſurpation de ce faux titre par les Patriarches de Conſtantinople a cauſez dans l'Egliſe. 529
les *Evêques* Grecs obligez au celibat. 550
Peu d'*Evêques* dans l'Aſie au tems de l'Arianiſme qui connuſſent vraiment Dieu. 624
Euſebe de Cæſarée envoïe ſa Confeſſion

de foi à ſon Egliſe étant au Concile de Nicée ; pourquoi. 323
Il a été ſoupçonné d'idolatrie, & acuſé d'Arianiſme. 329
Euſebe de Nicomedie ſuborneur de faux témoins contre S. Athanaſe & acuſé d'idolatrie. *Ibid.*
Il paſſe d'Evêché en Evêché. 335
Exemplaires du 6. Concile general ſignez par l'Empereur & les Evêques, pour ſervir d'originaux aux cinq Patriarches. 117
Expreſſions inuſitées & nouvelles condamnables par l'Egliſe ; pourquoi. 136
Expreſſions équivoques & ambiguës en matiére de foi toûjours condamnées par l'Egliſe. 403.
Ezechias bannit l'idolatrie du Roïaume de Juda. 616

F

FAits connus par la Tradition plus aſſûrez que tous les faits de l'Hiſtoire prophane. 183
deux *Fauſſetez* dans la comparaiſon, que font les Miniſtres de la doctrine de l'Egliſe avec les Traditions Phariſiennes. 209
Fauſſes Ecritures publiées par les Heretiques ſous le nom des Apôtres. 248
Femmes ; auſſi neceſſaire d'en uſer comme de boire & de manger, ſelon Luther. 544
Suite de cette abominable doctrine. 545
Femmes répudiées, mariées de nouveau ſoüillées & abominables ſelon la loi. 553
Ceux qui ont épouſé des *Femmes* proſtituées rejetez du miniſtere. 560
Figures de Rhetorique

cauſe de quelques changemens qui ont dû ariver dans l'Egliſe ſelon les Proteſtans. 356
Quelles ſont ces *Figures* & quels changemens elles ont dû produire. *Ibid.*
Flavien de Conſtantinople tué dans le faux Concile d'Epheſe par la faction de Dioſcore Patriarched'Alexandrie. 365
Fleuve qui devoit ſortir de la bouche des Apôtres. 115
la *Foi* répanduë par tout le monde en tres-peu de tems. 84
Formule de foi équivoque traduite en Grec & publiée ſous le nom du Symbole de Nicée par les Ariens. 130
la *Foi* & les moïens, dont Dieu ſe ſert, pour nous la communiquer, ſont infaillibles, mais diverſement. 181
la *Foi* ſeule juſtifiante ; hereſie des Nicolaïtes. 400
la *Foi* de l'Egliſe ſoûtenuë par les inſtructions & par des pratiques generales. 422
la *Foi* de l'Egliſe plus éclatante que jamais au tems de l'Arianiſme. 630
mauvaiſe *Foi* des Miniſtres Proteſtans touchant l'abſtinence des viandes, & le Carême. 286
Fondement trompeur ſur lequel s'apuïoient ceux qui condamnoient le Batême des heretiques. 246
Fonts-Baptiſmaux apelez Piſcine, pourquoi. 454
Formule, pour expliquer l'autorité du Pape, rejettée au Concile de Trente. 535.
les *Freres* de Bohême envoïerent par tout le monde chercher quelque ſocieté, où l'on ſuivît leur doctrine, & ils n'en pûrent trouver au-

cune. 35

G

GAIUS Prêtre de Rome ne compta que 13. Epîtres de saint Paul dans la conference qu'il eut avec Proclus. 251.

Galathes séduits par de faux Docteurs. 247

S. *Gaudence* Evêque de Rimini, martirisé au Concile de ce lieu. 339

S. *Gaudence* Evêque de Bresce : ses expressions touchant la Transubstantiation. 385

Gentils déchargez des ceremonies de la Loi. 247

George du Vicel reproche à Luther d'avoir rejetté le mot de *Consubstantiel.* 132

Il se convertit aïant examiné la doctrine de Luther par les Peres de l'Eglise. 170

Ghemarah 2. partie du Talmud, quand elle a été faite. 203

Guerre; en quel sens J. C. a dit, qu'il venoit aporter la guerre. 98

H

HAZARD; il ne fait point les Conciles. 312

Henri VIII. Roi d'Angleterre change de Religion, & pervertit son Roïaume à cause d'Anne de Boulan. 101

Il avoit écrit contre le Livre de la captivité de Babilone de Luther. 146

Hollandois, ils embrassent le Calvinisme pour secoüer le joug de l'Espagne. 101

Homme, il aime le changement en toutes choses. 41

Tout ce qui vient de l'*Homme* sent la corruption de son cœur. 636

Homelies des Peres;

elles doivent être lûës par les Evêques, & peuvent être traduites en langue vulgaire. 120
Hereſies ſubtiles ; elles ne font jamais un grand progrez. 79
Celle de Luther en a fait peu en 200. ans. *Ibid.*
Elles cauſent toûjours des ſéditions. 95
Celles de Luther, Calvin, &c. condamnées en divers Conciles particuliers avant le Concile de Trente. 110
Il y en a peu, qui aïent eu beſoin de Conciles pour être condamnées. 127
Hereſies cachées ſous l'équivoque du mot d'Hypoſtaſe. 132
Deux ſortes *d'hereſies* ſelon leur principe. 394
Hereſies, qui étoient dans l'Egliſe au tems de Luther. 601
Heretiques ; ils ſont tous obligez de ſuppoſer, que leur doctrine vient des Apôtres, quoiqu'ils ſe combattent les uns les autres. 23
Ils ſont des loups cachez ſous des peaux de brebi. 126
Ils affectent de parler comme on fait dans l'Egliſe. *Ibid.*
Ils rejettent ou corrompent les Saintes-Ecritures. 165
Il affectent de parler de la Tradition, comme les Phariſiens, pour imputer à l'Egliſe la maniere d'agir de ces hypocrites. 214
Ils ont tous été condamnez dans les premiers ſiécles, pour avoir mal interpreté l'Ecriture-Sainte. 399
Pluſieurs ont eu leurs myſteres & leur penitence. 571
Heretiques cachez ; ils ne peuvent former une Egliſe. 612
Hegeſippe a compoſé un recuëil de diverſes choſes, qu'on

ſçavoit par le ſeule Tradition. 164
Hyperbole ; elle a dû produire le Dogme de la Tranſubſtantiation ſelon les Reformateurs. 369
Abſurdité de cette imagination. 387

I

JACQUES André & Cruſius en commerce de lettres avec les officiers du Patriarche Jeremie. 36
Jean d'Antioche écrivit à Neſtorius, qu'il eût à parler comme l'Egliſe, s'il penſoit comme elle. 137.
Jean Hircan petit fils de Simon Machabée ſe fait Saducéen. 206
S. *Jean* a écrit ſon Evangile, pour confondre les premiers heretiques, qui diſoient, que leur doctrine étoit celle des Apôtres. 248
Il y a deux Saints de ce nom inhumez à Epheſe. 232
Jean de Conſtantinople prend le titre d'Evêque Ecumenique. 518
Jeremie Patriarche de Conſtantinople condamne la doctrine des Lutheriens dans un Concile. 36
Jeſus-Chriſt. Pourquoi il a fait de miracles ſelon les Rabins. 201
Il eſt apelé l'Agneau Paſchal dans l'Euchariſtie. 390
Ignorance, cauſe du changement prétendu touchant la préſence réelle ſelon les Calviniſtes, rejetté par les Lutheriens. 411
Qu'elle n'a jamais été ſi grande dans aucun ſiécle, que les heretiques le prétendent. 419
Ils traitent d'*Ignorans* tous ceux qui condamnent leurs erreurs. 412
Il n'y a point *d'Ignorance* capable de

produire les changemens, qu'ils imputent à l'Egliſe. 420
Images peu communes dans l'Egliſe dans les premiers tems. 280
Les trois *Immerſions* dans le Batême, ce qu' elles ſignifient, quand, par qui, & pourquoi elles ont été établies. 279
Impoſſibilité de changement tirée de la coûtume de tenir des Conciles. 111
Indulgences. Pouvoir de l'Egliſe de les acorder. 284
Infaillibilité; ce qu'on entend par ce terme. 4
Il y en a de deux ſortes. *Ibid.*
Ce que c'eſt que l'*Infaillibilité* de l'Egliſe. 6
Elle renferme ſa perpetuité. 7
Infaillibilité de la Tradition. 179
l'*Infaillibilité* de l'Egliſe prouvée par l'Ecriture ancienne & nouvelle. 290
l'*Infaillibilité* des Conciles generaux. 294
On n'avoit jamais pensé à l'attribuer au Pape avant Gregoire VII. 535
Les Canoniſtes Romains n'en font tout au plus qu'une opinion probable. *Ibid.*
Déclaration du Cardinal du Perron ſur cela au Roi d'Angleterre. 536
Sentimeat d'André du Val touchant cette *Infaillibilité* atribuée au Pape. *Ibid.*
Ce que dit Monſieur de Meaux ſur ce ſujet, aprouvé de la Cour de Rome. 537
Innover mot inſuportable à ſaint Cyprien. 245
Interêt, il ne peut être cauſe du Dogme du Purgatoire. 462
l'Egliſe a toûjours condamné l'eſprit d'*interêt*. 463
Les anciens heretiques, qui ont re-

jeté la priere pour les morts, & le Purgatoire, ne ſe ſont point aviſez d'acuſer l'Egliſe d'*interêt*. 464
Autres Dogmes établis par l'*enterêt* ſelon les Reformateurs. 465
Interprétations phariſiennes de l'Ecriture. 198
Interprétations fauſſes de l'Ecriture par les Simoniens, & par les Nicolaïtes. 400.
Le démon s'eſt ſervi de ces fauſſes *interprétations*, pour perdre tout le monde. 401
Intinction, ſon origine, ſa condamnation. 507
Invocation des Saints, établie dans toute l'Egliſe au tems d'Origêne. 360
Monſieur Maſius en convient. 361
C'eſt un ſentiment naturel, que les Païens ont eu. 362
Ils *invoquoit* les Saints dans les Conciles generaux d'Epheſe & de Calcedoine. 364
Job, qui il étoit. 217
Joſeph Patriarche de Conſtantinople envoïe un Diacre à Vittemberg pour s'informer de la doctrine de la Reforme. 35
Jovian ſucceſſeur de Julien l'Apoſtat rétablit la paix dans l'Egliſe. 628
Iſraëlites : les vrais Iſraëlites d'Iſraël alloient en ſecret au Temple de Jeruſalem aprés le Schiſme des dix tribus. 614
Jugement qu'on doit faire de ceux qui ſont morts ſans la foi; illuſion des Miniſtres touchant cela. 27
Jugement dernier fauſſement prophétisé par les Miniſtres: 545
Les deſordres que cette fauſſe prophétie produiſit ver-

Apancelles. *Ibid.*
Iuifs ſpirituels. Ils n'avoient la vraie intelligence de la loi, que par la Tradition. 227

K

KABALAH ce que c'eſt chez les Juifs, & combien il y en a de ſortes. 200
Leonard *Koppen* enleva neuf Religieuſes au Monaſtere de Nimik le Vendredi-Saint, l'an 1523. 591

L

LANGAGE de l'Egliſe fixe & déterminé. 135
Laodicéens. Fauſſe lettre de ſaint Paul à eux adreſsée. 249
Lavement des pieds dans le Batême établi en quelques Egliſes ; ce qu'il ſignifie. 272
Aboli, pour quelle raiſon. 273
Lettres de JESUS-CHRIST à Abgare, & d'Abgare à JESUS-CHRIST fauſſes. 249
Lettre de Luther au Prince Herman Archevêque de Mayence, pour lui perſuader de ſe marier. 546
Livres Canoniques, pourquoi ils n'ont pas été reçûs de toute l'Egliſe avec la même facilité. 251
Livres Symboliques des Lutheriens ce que c'eſt. 17
Ces *Livres* n'ont qu'une autorité humaine, à laquelle perſonne n'eſt obligé de déferer. 19
Livres de la Liturgie ancienne tous anéantis, ſuposé le changement du Dogme. 29
Ils ne changent point pour le changement de diſcipline. 263
Livres de Luther pleins d'impieté, d'ordures & de blaſphêmes. 579

Loi orale, ce que c'eſt chez les Juifs. 100
Lutheriens, ils ont foüillé toutes les Bibliotheques, pour y trouver quelques écrits, qui favoriſaſſent leur doctrine. 33
Ils faiſoient parade de l'Ecriture ſur leurs manteaux, comme les Phariſiens. 155
Forcez de nier la conſequence, que les Calviniſtes tirent du changement de diſcipline pour celui de la doctrine. 255
Ils n'ont oſé changer le langage de l'Egliſe en changeant la foi. 266
Difference entre les *Lutheriens* imaginaires qui doivent avoir été avant Luther & les vrais Iſraëlites du Roïaume d'Iſraël, aprés le Schiſme. 614
Luther ſoûtenu par les Princes d'Allemagne contre Charles-Quint. 113
Il reconnoît, que l'Egliſe Romaine eſt la vraie Egliſe. 163
Il condamne les Peres de l'Egliſe. 177
Il s'éleve au deſſus de tous eux. 413
Il inſulte au Pape avec fureur. 414
Quel étoit ſon eſprit, & ſa corruption. 415
Pourquoi, ſelon M. Maſius, n'avoit-il pas beſoin de faire des miracles ? 576
Comparé par les Lutheriens aux Prophétes, & dit Prophéte lui-même. 579.
Combien cet Apôtre eſt different de ſaint Paul. 580
Il meurt d'avoir trop bû & trop mangé. 581
Pourquoi dans la verité n'avoit-il pas beſoin de miracles pour l'avancement de la Reforme. 584
Il n'avoit aucune miſſion. 585
Il publia de faux

miracles, qu'il disoit avoir faits. 591
Il veut ressusciter Guillaume Nesêne noïé. *Ibid.*
S'il avoit fait des miracles, on l'auroit dû prendre pour l'Antechrît, & ses miracles pour des prestiges. 592
Sa déclaration à Lipsic touchant le dessein de la Reforme. *Ibid.*
Il rend témoignage à l'Eglise. 601
Il est embaraſsé sur sa visibilité & sur son infaillibilité. 605
Il compte S. Bernard & S. François parmi les Saints, & n'ose en rejeter S. Thomas d'Aquin. 637
Lydiens trompez par un faux Symbole des Nestoriens. 131.

M

MAGICIENS de Pharaon, leurs noms. 224
Manasses Roi de Juda ses impietez. 616
Manichéens, leurs auteur, leur heresie, &c. 437
S. Augustin a été neufs ans de cette Secte. 438
Découverte à Cartage, à Rome, en France, en Espagne. 440
Deux Chanoines convaincus des sacrileges qu'ils commettoient, condamnez à mort à Orleans. 441
Ils rejetoient le mariage, en cela condamnez par S. Paul 556
Leur Secte a pris diverses formes. 574
Marc d'Epheſe propoſe au Concile de Florence un moïen asſûré pour connoître la verité & ôter le

Schiſme. 175
Marcion corompit l'Evangile de S. Luc pour en faire un à ſa fantaiſie. 250
Mariage des Eccleſiaſtiques Majeurs toleré dans les premiers tems. 284
Prêché pluſque toute autre choſe par les Miniſtres. 544
Mariage de precepte à tout le monde ſelon Luther. 546
Pourquoi on a fait des Prêtres *mariez* au commencement. 548
Jamais les Prêtres ni les Evêques n'ont eû le pouvoir de ſe *Marier* aprés leur ordination, ni d'épouſer une ſeconde femme. 549
Marques de la vraie Egliſe inventées par les Proteſtans, fauſſes. 631
Marques veritables, que les Peres nous ont laiſsées dans le Symbole du Concile de Nicée. 632
Martirs réprouvez, ſi la doctrine de Luther eſt veritable. 25
Ils ne ſont pas morts pour des opinions particulieres, mais pour la foi de l'Egliſe univerſelle. 243
Martirs, de la Reforme, ce que c'étoit. 596
Ce n'eſt pas la peine; mais la cauſe qui fait le *Martire*. 599.
Le démon a ſes *Martirs*. *Ibid.*
Maxime pour juger ſainement dans les opinions probables. 189
Melchiſedech étoit Vierge ſelon Euſebe de Ceſarée. 551
Melece d'Antioche exilé pour n'avoir pas voulu expliquer l'Ecriture-Sainte ſelon le ſens des Ariens. 40
Meſſe ancienne de Gaules publiée par Mathias Illyricus. 33
Meſſe des préſantifiez,

ce que c'eſt, quand on la dit. 500
Elle condamne l'erreur des Calviniſtes touchant les deux eſpeces. 501
Metaphore ſimple, en quoi elle conſiſte. 388
Les changemens qu'elle a dû produire ſelon les Proteſtans. *Ibid.*
Milan; ce que c'étoit que le Concile tenu en cette Ville au 4. ſiécle. 337
Milice ſpirituelle de l'Egliſe, ſon ordre. 428
Millenaires, leur erreur combatuë dés le commencement 454
ce qui a donné lieu à cette erreur. 457
Miniſtres; leur faux fuïant quand on leur montre que leur doctrine eſt contraire à celle de la primitive Egliſe? 54
Miracles; pourquoi les Prophétes n'avoient pas beſoin d'en faire. 589
Luther vouloit qu'on crût qu'il en faiſoit. 590
Le ſuccez de la Reforme n'en eſt pas un. 594
Miſchna I. Partie du Talmud, quand elle a été compoſée 203
Miſſion. Les Juifs demandent à JESUS-CHRIST des preuves de la ſienne. 588
Toute *Miſſion* extraordinaire ſe doit prouver par miracles. 590
Moïens pour établir une Religion. 112
Ceux qu'on a pris pour ſoûtenir la doctrine de l'Egliſe contre les heretiques qui la combattent. 119
Monde, il ne doit durer que ſix mille ans ſelon les Rabins; pour quelle raiſon. 200.
Montagnes, qui jettent le feu; confirma-

tion du Dogme du Purgatoire ſelon David Blondel. 460
Montaniſtes cauſe du changement de diſcipline touchant la penitence. 282
Mort de Luther cauſée par ſon intemperance. 581
Motifs humains capables d'arrêter tout changement dés ſon commencement. 433

N

NAZAREENS ; ils corrompirent dés le commencement l'Evangile de ſaint Mathieu. 249.
Ce que c'étoit. *Ibid.*
Negligence. Il y a toûjours eu des Paſteurs negligens. 425
Cette *negligence* ne peut produire aucun changement. 431
Il n'y en a jamais eu de telle dans l'Egliſe, qu'il eſt neceſſaire de la ſupoſer pour cela. 434
Neſtoriens ; ils répandirent de faux Symboles. 131
Nicée ébranlée par les ſecouſſes d'un tremblement de terre, les Ariens étant prêts de s'y aſſembler. 130
Nice de Thrace choiſie pour l'aſſemblée des députez du Concile Rimini. *Ibid.*
Nicomedie, où Conſtance avoit convoqué un Concile d'Ariens, renverſée par un tremblement de terre. *Ibid.*
Noces ; les ſecondes excluent du Sacerdoce. 284
Condamnées par Tertulien. 554
On mettoit en penitence publique ceux qui ſe marioient en ſecondes *noces*. 557
Nombre ; ce n'eſt pas le nombre des Evêques qui rend les Conciles generaux. 304
Nouveauté en matiere de foi, preuve ſer-

taine de fauſſeté. 423.
Tous les *Novateurs* donnent le titre de doctrine Apoſtolique à leurs imaginations. *Ibid.*
Novatiens; ils ont été cauſe du changement de diſcipline touchant la penitence. 283
Ils rejetoient les ſecondes noces auſſi bien que les Montaniſtes. 554

O

OBligation des Peres & des Meres dans l'ancienne loi d'inſtruire leurs enfans de tout ce qui ſe pratiquoit dans la Religion. 227
Obligation de s'abſtenir de manger du ſang & des viandes étoufées abolie, pourquoi. 236
Obſervation exacte de cette loi chez les premiers Chrêtiens. pour quelle raiſon. 238
Obſervances phariſiennes, hypocriſie ſinguliere. 204
Ordination des Prêtres & des Evêques précedée par la lecture des Saints Canons. 121
Oeuvres; bonnes œuvres inútiles & même préjudiciables au ſalut ſelon la Reforme. 582
Ordonnance d'un Evêque ou d'un Concile ſufiſante pour changer la diſcipline dans un dioceze ſans Prédicateurs 261
Opinions nouvelles condamnées par la pratique de l'Egliſe, auſſi bien que par des Anathêmes. 287
Oppoſition aux hereſies naiſſantes, comment elle ſe fait. 116
Origêne invoque les Saints. 359
Le dénombrement de ſes erreurs fait par les Peres. 446
Origine de la Secte des Phariſiens. 207

Ouvriers d'iniquité confondus par ſaint Paul. 247

P

PAPE ; il a été reconnu comme Chef de l'Egliſe par les Egliſes de l'Orient & du Midi. 514
Pourquoi il eſt en horreur aux heretiques. 429
Decret de Conſtantin IV. pour l'élection des *Papes*. 516
Quoiqu'il n'agiſſent pas toûjours par des motifs de charité, cependant leurs déciſions étant reçûës de toute l'Egliſe doivent être ſuivies. 542
Parthenius Patriarche de Conſtantinople condamna la doctrine de Calvin, & le faux Concile de l'apoſtat Cyrille. 37
Particule Filioque ajoûtée au Symbole de Nicée. 133
Paſſions des hommes ; elles n'ont pû concourir à l'établiſſement de la doctrine, dont l'Egliſe étoit en poſſeſſion avant Luther. 76
Elles ſont contraires à tous les changemens, que les Proteſtans imputent à l'Egliſe. 91
Paſtoral de ſaint Gregoire commandé aux Evêques par les Saints Canons, pour s'inſtruire de leur devoir. 119
Patriarches ; pluſieurs n'ont épouſé qu'une femme 554
Paul d'Emeſe envoïé par Jean d'Antioche à Alexandrie, pour expliquer la foi des Orientaux touchant l'unité des perſonnes en J. C. 421
Paul de Samoſate ſon hereſie ; comment elle fut découverte & condamnée. 435
Peines Canoniques contre les Evêques, qui n'aſſiſtoient pas aux Conciles de leurs Provinces. 107
Pelage II. s'opoſe à Jean de Conſtanti-

nople, qui vouloit prendre le titre d'Evêque Ecumenique. 518
Penitence; ce que c'eſt ſelon les Lutheriens. 270
Changemens de diſcipline touchant l'adminiſtration de ce Sacrement, & pourquoi on les a faits. 282
Ceux qui avoient été en *penitence* publique exclus du miniſtere. 557
Permanence du Corps de J. C. dans l'Euchariſtie. 487
Perpetuité de l'Egliſe, ce que c'eſt. 3
Renfermée dans l'idée de ſon infaillibilité. 7
Phariſiens; ce qu'ils retranchoient de la loi. 195
Ce qu'ils y ajoûtoient. 196
Comment ils l'expliquoient. 197
Philoſophes Païens; ils n'ont point inventé le Purgatoire. 571
Phocas Empereur de Cõſtãtinõple a élevé l'Evêque de Rome à la premiere dignité de l'Egliſe, ſelon M. de Rechemberg. 515
Pieces ſur leſquelles on juge les heretiques dans l'Egliſe 295
Points fondamentaux chez les Catholiques. 68
S. *Polycarpe* confondit les Heretiques à Rome. 160
Politique du Roïaume de J. C. c'eſt la charité. 538
Poligames rejettez du miniſtere. 553
Sentiment de S. Jean Chryſoſtome ſur cela. 555
Portes de l'enfer ce que c'eſt. 140
Preceptes de la loi ſelon les Rabins. 102
Prêtres. Ce qu'ils doivent étudier pour inſtruire les autres. 120
Prêtres envoïez par Anaſtaſe & Photius pour répandre le faux Symbole de Neſtorius. 131
Le grand *Prêtre* de

la Synagogue étoit ordinairement Saducéen dans les derniers tems. 206
Tous les Chrêtiens ſont *Prêtres* ſelon Luther. 480
Preuves tirées des comparaiſons propres à en impoſer, mais non à démontrer. 254
Priere pour les morts tenuë par tradition avant les Machabées. 222
Primauté. Préludes de ce changement ſelon Luther. 515
Luther convaincu de blaſphême ſur ce chapitre par ſon propre jugement. 524
Theſe qu'il ſoûtint à Lipſic ſur cela. *Ibid*
Retractation, qu'il fut forcé de faire par les ſiens mêmes. 525
Fauſſeté de cette Theſe. 526
Il prouve lui-même la *primauté*. 527
L'ambition ne peut l'avoir produite. *Ibid.*
Il étoit impoſſible de perſuader à perſonne que la *primauté* fût de droit divin, ſi elle ne l'étoit pas. 529
Entrepriſe des Evêques de Conſtantinople ſur la *primauté*, d'où réſulte une démonſtration Theologique contre les Proteſtans. 530
Princes, ils ne peuvẽt ſe diſpenſer de prendre parti dans les differens de Religion. 100
les *Princes* de France embraſſerent le parti de Calvin pour faire éclater leur mécontentement. 102
Priſcillianiſtes découverts & condamnez. 441
Prophetie de Balam conſervée en Orient. 219
Propheties de Luther reconnuës fauſſes par l'évenement. 589

Prophetes qui n'ont fait aucuns miracles. 586

S. *Protere* massacré par les Eutychiens d'Alexandrie dans le S. Baptistaire. 366

Publier. Comment on publie les Conciles. 117

Purgatoire ; sentiment de Monsieur Masius touchant ce Dogme. 444

Opinions differentes de Luther sur ce même sujet. 447

Opinion de Sleidan. 449

Opinion de David Blondel. 451

Q

QUARTO-DECIMANS trompez par les Nestoriens en voulant se réünir à l'Eglise. 331

Quatriéme Livre d'Esdras plein de fables de Rabin. 200

R

RABINS. Pourquoi ils donnent le nom de Tradition à leurs rêveries. 193

Ratramne ; son livre découvert par les Lutheriens. 31

Réalité du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie prouvée par un changement de disdipline. 275

Rebaptisation condamnée par le Pape Etienne I. sur quel fondement. 244

Rectitude dans le cœur des Païens, qui n'est pas même dans celui des Reformateurs. 571

Reforme des Protestans, chemin du Socinianisme & du Deisme. 185.

Quelle étoit celle, que les Prophètes vouloient aporter dans la Synagogue. 587

Reformateur ; il doit avoir une grande con-

formité de vie avec celui qui a établi ; difformité de celle celle de Luther. 579
Regle de S. Auguſtin touchant l'autorité reſpective des Saintes-Ecritures 252
Regle pour connoître le ſentiment des Peres touchant quelques points de controverſe. 393
Regne de mille ans apuïé ſur l'autorité de Papias. 232
Qui ſont les Peres qui y ont été trompez. *Ibid.*
Divers ſentimens touchant cette queſtion. 235
Religion Catholique ; elle eſt pacifique & favorable aux Souverains. 96
Elle n'a rien de favorable aux paſſions des Princes, pour pouvoir les engager à la préferer à celle de Luther. 102
Nulle *Religion* ſans Sacrifice. 391
Religieux ; ſon état ne lui donne aucune Miſſion. 585
Remede contre le peché originel connu par la ſeule Tradition avant JESUS-CHRIST. 218
Renverſement de la Morale de J. C par les Proteſtans. 576
Revolte des Païſans de Suabe, leur défaite. 590
Rimini, ſon faux Concile, ce que c'étoit. 338
Comment les Peres de ce Concile furent ſurpris. 625
Comment S. Jerôme peut dire que tout le monde fut étonné de ſe voir devenu Arien. 626
Il y eut peu d'Evêques qui ne déteſtaſſent leur ſurpriſe. 627
Rokiſane Chef des Huſſites, ſon inſolence. 511
Rupert Abbé, ſes Livres découverts & publiez par les Lutheriens. 31

S

SACERDOCE de J. C. selon l'ordre de Melchiſedech. 389
Le changement de *Sacerdoce* emporte celui de la Loi. 392
Sacrifice offert par J. C. au dernier ſoupé. 389
Les expreſſions des Peres parlans de ce *Sacrifice* ne peuvent convenir au *Sacrifice* Methaphorique. 390.
Celui dont parle Malachie ne peut s'entendre d'un ſimple *Sacrifice* de loüanges. 391
Il y en a un veritable dans l'Egliſe. 392
Sacrifice commencé doit être achevé. 482
Saducéens; ils obſervoient la Loi ſans attendre de récompenſe. 206
Sang de J. C. on en verſoit quelques goutes dans beaucoup de vin au 9. ſiécle, pour la Communion. 508
Saints; il y en aura toûjours dans l'Egliſe. 569
Sardique; ſon Concile de combien d'Evêques. 629
Satisfaction; partie de la penitence 283
Sçavans neceſſaires aux Conciles, quoiqu'ils ne ſoient pas Juges. 308
Secret des Manichéens découverte à Carthage. 440
Sectes contraires à l'Egliſe; ſi elle a changé, elles ont auſſi changé de doctrine. 90
Sectes infinies provenuës de ces changemens, s'ils avoient été. 103
Il y en avoit de deux ſortes avant le Concile de Nicée. 315
Sectes fauſſes, & auſteres, ni grandes ni durables. 574
Comment les *Sectes* d'heretiques ſe forment. 430
Etant ſéparées de

l'Egliſe elles ne peuvent former une Egliſe inviſible. 611
Elles prétendent toutes prêcher l'Evangile, & adminiſtrer les Sacremens comme il faut. 631
Sectes Lutheriennes multipliées à l'infini. 636
Science ; elle ne donne pas droit d'aſſiſter aux Conciles. 307
Sibilles rejetées par Origêne, & par pluſieurs autres de ſon tems. 455
Pourquoi les Peres n'ont point ataqué leurs Livres. 456
Pluſieurs erreurs dans ces Livres condamnées par divers Conciles. 458
Symboles raportez dans les collections des Canons. 123
Symbole de Nicée augmenté dans le Cõcile de Conſtantinople. 129
Symboles faux publiez par les Ariens ſous le nom du Concile de Nicée. *Ibid*
Symboles, puiſſans ramparts contre les heretiques. 130
Symbole de S. Athanaſe, quand il a commencé à paroître dans l'Egliſe. 131
Pourquoi le Concile de Calcedoine n'en a point fait *Ibid*
Synode ; un ſeul ſouvent capable d'arêter une hereſie naiſſante. 127
Sinagogue. Elle a ſouffert diferentes interruptions. 616
Syrmic, ſa troiſiéme formule propoſée au Concile de Rimini traduite en Grec à Nicé de Trace. 130
Societé ; il n'y en avoit aucune avant Luther, où l'on fît profeſſion de ſa doctrine. 34
Souvenir, de l'ancienne doctrine de l'Egliſe inéfaçeable. 76
Sujet, où repoſe l'eſprit d'infaillibilité atribué à l'Egliſe.

292
Superbe ; elle ne peut être cause d'aucun changement dans l'Eglise, 513
Syrianus introduise Gregoire de Capadoce à Alexandrie. 331

T

TALMUD, ce que c'est, par qui, & quand il a été composé. 202
Taurus persecuteur des Evêques Catholiques au Concile de Rimini. 339
Tenebres, il y a eu des tems de *tenebres* dans l'Eglise. 416
Tertulien embrasse le parti des Montanistes, pourquoi. 282
Ses expressions touchant la transubstantiation. 374
Il s'est abandonné à son propre sens, sujet de son erreur. 396
Theodoret ; pourquoi on ne voulut point entendre ses explications au Concile de Calcedoine. 137
Theologal ; il doit y en avoir un en chaque Dioceſe. 120
Theologiens ; ceux de Tubinge firent distribuer des exemplaires de la Confession d'Ausbourg à Constantinople. 36
Les simples *Theologiens* ne peuvent faire un jugement Canonique. 322
Timothée instruit par sa mere dans les Saintes Ecritures. 153
Timothée heretique établi par les Eutychiens Evêque d'Alexandrie, aprés le massacre de Saint Protere. 366
Titres imaginaires touchant le changement de la présence réelle perdus, selon Monsieur Claude. 47
Titre de Catholique ; il démontre l'Infaillibilité de l'Eglise.

293.
Titres de cette infaillibilité dans l'Ecriture-Sainte. 323
Tradition de l'Egliſe comparée par M. Maſius aux haillons des Gabioniſtes. 55
Injuſtice de ceux qui la rejettent. 65
Nous devons nous y atacher. 151
Elle eſt le ſeul moïen éficace pour convaincre les heretiques. 156
Les heretiques forcez d'y revenir. 158
C'eſt par la *Tradition* qu'on doit combatre l'Antechrît. 159.
Tous les Peres s'en ſont ſervis contre les heretiques. 160
Maxime de S. Auguſtin touchant la *Tradition*. 169
L'Egliſe juge toûjours ſuivant la *Tradition*. 170
Traditions Phariſiennes; en quoi elles conſiſtoient. 195
Ce qu'on entend par le termt de *Tradition*. 205
Avant Moïſe on ne ſçavoit rien que par *Tradition*. ibid.
Traditions fauſſes de trois ſortes, rejetées par l'Egliſe. 229.
Deux choſes neceſſaires pour une vraie tradition. 244
Tranſubſtantiation, terme en uſage avant le Concile IV. de Latran. 134
Prouvée par Philippe Melancton avec la préſence réelle. 380
Expreſſions & raiſonnemens des Peres de l'Egliſe, & des Liturgies touchant ce Dogme. 369
Elle eſt la cauſe de la ſouſtraction de la coupe ſelon Monſieur Maſius. 468
Tyr ſon faux Concile; ce que c'étoit. 327
Combien il y avoit d'Evêques & de quelles provinces.

V

Vases à consacrer le vin toûjours petits. 508
Il est défendu de consacrer dans plusieurs tout à la fois. *Ibid.*
Verité ; elle ne peut s'établir sans trouble encore moins le mensonge. 99
Veritez de foi indépendantes des tems, de lieux, &c. 258
Vertus Païennes, leur principe. 570
Pourquoi le démon n'a pas empêché la pratique de ces fausses *vertus*. 572
Vertus chrêtiennes commandées, & la maniere même de les pratiquer. 573
Veuves ; ceux qui les épousoient rejetez du ministere. 560
Vigilance, des Pasteurs au troisiéme siécle. 434
au quatriéme siécle. 436
Vincent de Lerins ou Vigile de Tapse Auteurs du Symbole, qui porte le nom de S. Athanase. 131
Violence ; elle ne peut faire aucun changement. 469
Virginité préferable au mariage. 2
Reverée par les païens mêmes. 572
Voïages de S. Paul & de sainte Thecle ouvrage faux ; son auteur. 249
Volfangue, ses remarques sur une Liturgie du tems de Charlemagne. 35
Ursace & *Valens* Evêques Ariens, proposerent une confession de foi captieuse au Concile de Rimini. 338
Usage des viandes rejeté par les Manichéens & les Priscillianistes. 285

dans l'Egliſe. 143
Zigomale Jean & Jacques officiers du Patriarche Jeremie en commerce de lettres avec les Lutheriens. 36
Zuingliens ſeuls à couvert de l'argument, qu'on tire de la Meſſe des preſantifiez pour la Communion ſous une ſeule eſpece. 503

X

YVROGNERIE de Luther. 581
Il bûvoit ſix pots de vin à chaque repas. 582

Z

ZELE pour la défenſe de la foi toûjours conſervé

ERRATA.

du premier Tome.

PAg. 70. l. 1. on pouvoit *liſez* on pouroit p. 74 l. 26 finité *liſez* infinité, p. 84. l. 16. la plus grande partie *liſez* une grande partie, p 177 l. 19 ſtolaſtiques *liſez* ſcholaſtiques. p. 240. l. 8 je batiſe *liſ.* je te batiſe, p. 260. l. 6. copte*s liſez* cophtes, p. 412. en marge, des hommes *liſez* des femmes, p. 425. l. 7. des ignorans *liſez* d'ignorans, p. 545. l. 1. & autres les ſemblables *liſez* & autres ſemblables, p. 549. l. 1. tenebres *li.* les tenebres, p. 564. l. 28. il y avoit *liſez* il y en avoit, p. 603. l. 10. l'Egle *liſez* l'Egliſe.
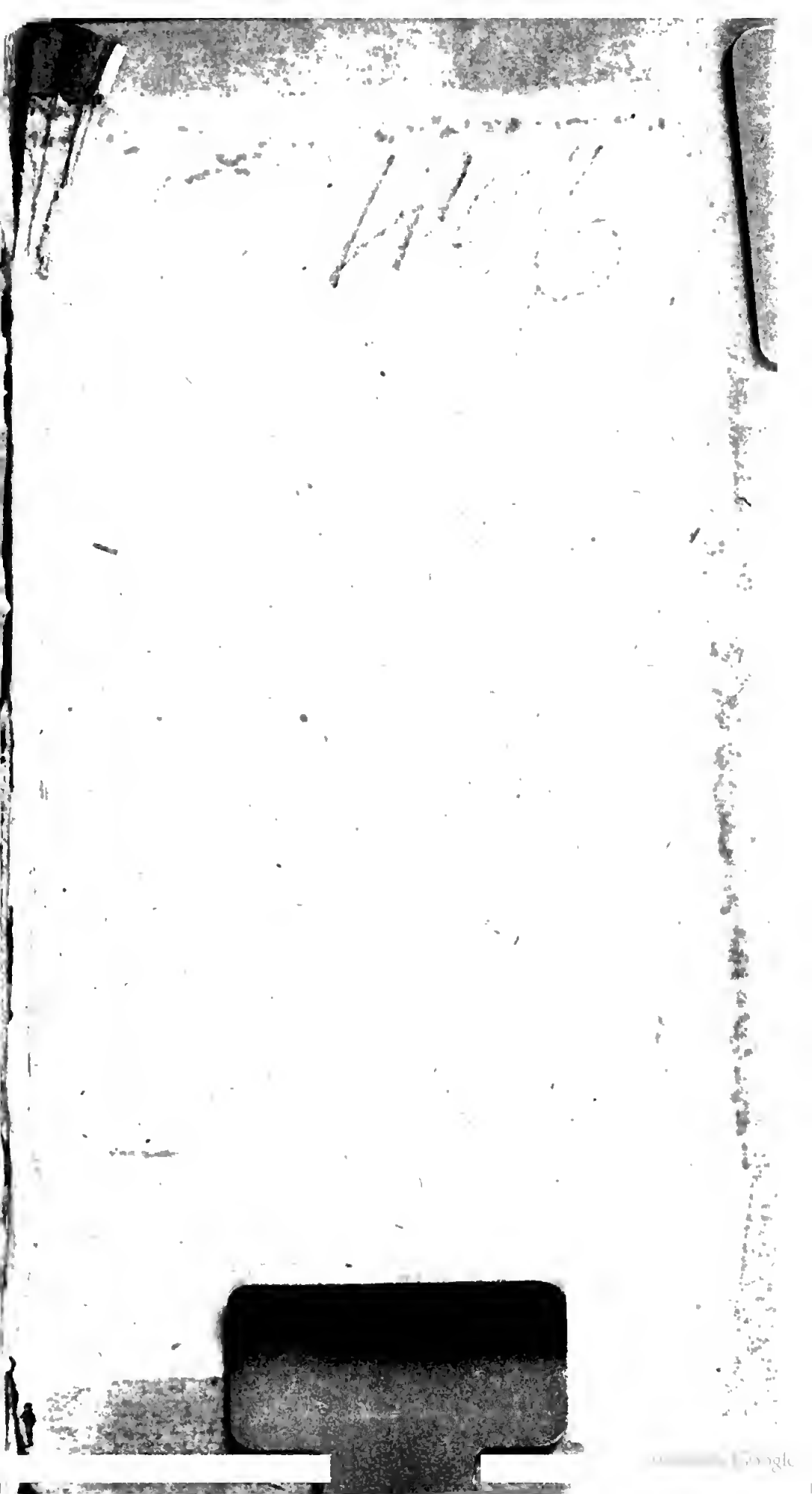
ANT
1741636